HISTOIRE DE LA CONQUÊTE DE L'ANGLETERRE PAR LES NORMANDS

DE SES CAUSES ET DE SES SUITES JUSQU'À NOS JOURS EN ANGLETERRE, EN ÉCOSSE, EN IRLANDE ET SUR LE CONTINENT

TOME SECOND

PAR AUGUSTIN THIERRY

PARIS - GARNIER FRÈRES - 1830.

- LIVRE HUITIÈME. Depuis la bataille de l'Étendard jusqu'à l'insurrection des Poitevins et des Bretons contre le roi Henri II. 1137-1169.
- LIVRE NEUVIÈME. Depuis l'origine de la querelle entre le roi Henri II et l'archevêque Thomas jusqu'au meurtre de l'archevêque. 1160-1171.
- LIVRE DIXIÈME. Depuis l'invasion de l'Irlande par les Normands établis en Angleterre jusqu'à la mort de Henri II. 1171-1189.
 - LIVRE ONZIÈME. Depuis l'avènement du roi Richard Ier jusqu'à l'exécution du Saxon William surnommé Longue-Barbe. 1190-1196.

CONCLUSION.

I. - Les Normands et les Bretons du continent ; les Angevins et les populations de la Gaule méridionale. — II. — Les habitants du pays de Galles. — III. - Les Écossais. — IV. - Les Irlandais de race et les Anglo-Normands d'Irlande. — V. - Les Anglo-Normands et les Anglais de race.

LIVRE HUITIÈME

Depuis la bataille de l'Étendard jusqu'à l'insurrection des Poitevins et des Bretons contre le roi Henri II.

1137-1169

L'amitié qui, au moment de la conquête de Guillaume, s'était formée tout à coup entre le peuple anglo-saxon et celui d'Écosse, attiédie depuis par plusieurs circonstances, n'avait cependant jamais été entièrement rompue. Le jour où Malcolm Kenmore, le beau-frère du roi Edgar, fut contraint de s'avouer vassal du Conquérant, une sorte de barrière morale s'éleva, il est vrai, entre les rois écossais et les Anglais de race ; mais Malcolm lui-même et ses successeurs supportèrent impatiemment cette condition de vasselage que la force leur avait imposée. Plus d'une fois, voulant s'y soustraire, ils devinrent agresseurs des Anglo-Normands, et descendirent au sud de la Tweed ; plus d'une fois aussi, les Normands passèrent ce fleuve par représailles, et le serment de sujétion féodale fut rompu et renouvelé tour à tour, au gré des chances de la guerre. D'ailleurs, jamais les rois d'Écosse ne mirent au nombre des devoirs qu'ils avaient contractés en acceptant le titre d'hommes liges, l'obligation de fermer leur pays aux émigrés anglo-saxons.

La multitude d'hommes de tout rang et de tout état qui, après une lutte inutile contre les envahisseurs, s'expatrièrent sur le territoire écossais, vint y augmenter considérablement l'ancienne masse de population germanique établie entre la Tweed et le Forth1. Les rois qui succédèrent à Malcolm ne se montrèrent pas moins généreux que lui envers ces réfugiés. Ils leur donnèrent des terres et des emplois et les admirent dans leur conseil d'État, où peu à peu la vraie langue écossaise, la langue gallique ou erse, fut supplantée par le dialecte anglo-danois parlé sur les basses terres d'Écosse. Par suite de la même révolution, les rois écossais se défirent des surnoms patronymiques qui rappelaient leur origine celtique, et ne gardèrent que de simples noms propres, soit saxons, soit étrangers, comme Edgar, Alexandre, David, etc.

Cette hospitalité que les chefs de l'Écosse accordaient aux hommes de race saxonne fuyant devant les Normands, ils l'offrirent aussi, comme on l'a déjà vu, aux hommes de race normande mécontents du lot qui leur était échu dans le partage de la conquête, ou bannis de l'Angleterre par sentence de leurs propres chefs. Ces fils des conquérants vinrent en grand nombre chercher fortune où les vaincus avaient trouvé recours. La plupart étaient des soldats éprouvés. Les rois écossais les prirent à leur service, joyeux d'avoir des chevaliers normands à opposer aux Normands de par delà la Tweed. Ils les admirent dans leur intimité, leur confièrent de grands commandements, et même, pour rendre leur cour plus agréable à ces nouveaux hôtes, ils s'étudièrent à introduire dans le langage teutonique, qu'on y parlait, un grand nombre de mots et d'idiotismes français2. La mode et l'usage naturalisèrent peu à peu ces locutions exotiques sur tout le pays situé au sud du Forth, et la langue nationale y devint, en assez peu de temps, un composé bizarre de tudesque et de français presque également mélangés.

Cette langue, qui est encore aujourd'hui le dialecte populaire des habitants du midi de l'Écosse, ne conserva qu'une faible quantité de mots celtiques, soit erses, soit bretons, la plupart destinés à représenter des objets propres au pays, tels que les divers accidents d'un sol extrêmement varié. Mais, malgré le peu de figure que faisaient dans le nouveau langage les débris de l'ancien idiome des

¹ Voyez t. I, liv. IV.

² Les chartes des rois d'Écosse, à la fin du dixième siècle, portaient pour suscription : *N. omnibus per regnum suum Scotis et Anglis salutem*. Dans le douzième siècle, elles portèrent : *Omnibus fidelibus Francis et Anglis et Scotis*. (*Monast. anglic.*, Dugdale, passim.)

plaines écossaises, on pouvait facilement reconnaître, à l'esprit et aux mœurs de la population de ces contrées, que c'était une race celtique, où d'autres races d'hommes étaient venues se fondre, sans la renouveler entièrement. La vivacité d'imagination, le goût pour la musique et la poésie, l'habitude de redoubler, en quelque sorte, le lien social par des liens de parenté qui se notent et se réclament jusqu'au degré le plus éloigné, sont des traits originels qui distinguaient, et distinguent encore, les habitants de la rive gauche de la Tweed, de leurs voisins méridionaux.

A mesure qu'on avançait vers l'ouest, dans les plaines d'Écosse, ces traits de physionomie celtique paraissaient marqués plus fortement, parce que le peuple y était plus éloigné de l'influence des villes royales de Scone et d'Edinburgh, où affluait la multitude des émigrants étrangers. Dans la province de Galloway, par exemple, l'autorité administrative n'était encore regardée, au douzième siècle, que comme une fiction de l'autorité paternelle, et nul homme envoyé par le roi pour gouverner cette contrée ne pouvait y exercer en paix le commandement, s'il n'était agréé comme *tête de famille* ou chef de clan par le peuple qu'il devait régir1. Si les habitants ne jugeaient pas à propos de décerner ce titre à l'officier du roi, ou si l'ancien chef héréditaire de la tribu ne lui cédait pas volontairement son privilège, la tribu ne le reconnaissait point, malgré sa commission royale, -et lui-même était bientôt forcé de résigner ou de vendre cette commission au chef préféré par le peuple2.

Dans les lieux où les émigrés de l'Angleterre, soit saxons, soit normands, obtenaient des domaines territoriaux, sous condition de foi et de service ; ils avaient coutume de bâtir une église, un moulin, une brasserie et quelques maisons pour leur suite, que les Saxons appelaient the hirede, et les Normands la ménie. La réunion de tous ces édifices, entourés d'une palissade ou d'un mur, se nommait l'enclos, the tun, dans la langue des basses terres d'Ecosse. Les habitants de ces enclos, maîtres et valets, propriétaires et fermiers, composaient une sorte de petite cité, unie comme un clan celtique, mais par d'autres liens que la parenté, par le service et le salaire, l'obéissance et le commandement. Le chef, dans sa tour carrée, bâtie au milieu des demeures plus humbles de ses vassaux ou de ses laboureurs, ressemblait en apparence au Normand d'Angleterre, dont le château fort dominait les huttes de ses serfs. Mais entre la condition réelle de l'un et de l'autre la différence était grande. En Écosse, la subordination du pauvre au riche n'était point servitude : on donnait, il est vrai, à ce dernier le nom de lord en langue teutonique3, et de sire en langue française ; mais, comme il n'était ni conquérant, ni fils de conquérant, on ne le haïssait point, et l'on ne tremblait point devant lui. Une sorte de familiarité rapprochait l'habitant de la tour de celui de la cabane ; ils savaient que leurs ancêtres ne leur avaient point léqué d'injures mortelles à venger l'un sur l'autre.

Quand la guerre les rassemblait en armes, ils ne formaient pas deux peuples séparés, l'un de cavaliers, l'autre de fantassins ; l'un couvert d'armures complètes, l'autre à qui les éperons étaient interdits sous peine de châtiments ignominieux. Chacun, armé, selon sa richesse, d'une cotte de mailles ou d'un pourpoint doublé, montait son propre cheval bien ou mal enharnaché. En Écosse,

¹ Ken-Kinneol, Charta Alexandri II, apud Grant's Descent of the Gaels, p. 378.

² Charta Thomæ Fleming. (Ken-Kinneol, Charta Alexandri II, apud Grant's Descent of the Gaels, p. 377.)

³ *Laird*, suivant l'orthographe et la prononciation écossaises.

la condition de laboureur sur le domaine d'autrui n'était point humiliante comme en Angleterre, où le mot normand *vilain* est devenu, dans le langage vulgaire, la plus odieuse des épithètes. Un fermier écossais était appelé communément le bonhomme, *the gude-man*. Son lord n'avait à prétendre de lui que des rentes et des services établis de gré à gré, il n'était point taillé haut et bas comme en pays de conquête1: aussi ne vit-on jamais en Écosse aucune insurrection de paysans; le pauvre et le riche sympathisaient ensemble, parce que la pauvreté et la richesse n'avaient point pour cause première la victoire et l'expropriation. Les races d'hommes, comme les différents idiomes, s'étaient mélangées dans tous les rangs, et la même langue se parlait au château, à la ville et dans la chaumière.

Cette langue, que sa ressemblance avec celle des Anglo-Saxons faisait nommer anglisc ou anglaise, avait un sort bien différent en Écosse et en Angleterre. Dans ce dernier pays, elle était l'idiome des serfs, des gens de métier ; des gardeurs de troupeaux, et les poètes, qui chantaient pour les hautes classes, ne composaient qu'en pur normand ; mais au nord de la Tweed, l'anglais était la langue favorite des ménestrels attachés' à la cour ; il était poli, travaillé, gracieux, recherché même, tandis que de l'autre côté, du même fleuve, il devenait rude et sans grâce comme les malheureux qui le parlaient. Le petit nombre de poètes populaires qui, au lieu de rimer en français pour les fils des Normands, s'obstinèrent à rimer en anglais pour les Saxons, sentaient cette différence, et se plaignaient de ne pouvoir employer, sous peine de n'être point compris, le beau langage, les tours hardis et la versification compliquée des Écossais méridionaux. J'ai mis, dit l'un d'eux, dans mon anglais simple, pour l'amour des gens simples, ce que d'autres ont écrit et dit plus élégamment ;car ce n'est point pour orqueil et noblesse que j'écris, mais pour ceux qui ne sauraient entendre un anglais plus recherché 22. Dans cet anglais poli des basses terres d'Écosse furent habillées les vieilles traditions bretonnes, qui restèrent dans la mémoire des habitants des bords de la Clyde, longtemps après que la langue bretonne eut péri dans ces contrées. Sur les basses terres du sud-ouest, Arthur et les autres héros de la nation cambrienne étaient plus populaires que les héros des anciens Scots, que Gaul-Mac-Morn et Fin-Mac-Gaul, ou Fingal, père d'Oshinn3, chantés en langage gallique dans les montagnes et dans les îles4.

La population qui parlait ce langage presque entièrement semblable à celui des indigènes de l'Irlande était encore, au douzième siècle, la plus nombreuse en Écosse, mais la moins puissante politiquement, depuis que ses propres rois avaient déserté son alliance pour celle des habitants du sud-est. Elle le savait, et se souvenait que les plaines occupées par ces nouveaux venus avaient été jadis la propriété de ses aïeux ; elle les haïssait comme usurpateurs, et ne leur donnait point le nom de Scots, sous lequel les étrangers les confondaient avec elle, mais celui de Sassenachs, c'est-à-dire Saxons, parce que, de quelque origine qu'ils fussent, tous parlaient la langue anglaise. Longtemps les enfants des Galls regardèrent comme de simples représailles les incursions de guerre et

¹ Walter Scott's Minstrelsy of the scottish border, t. I, p. 81 et 109.

² Robert of Brunne's prologue to his *Chronicle*, p. XCVII, ed. Hearne.

³ Ou Ossian. La prononciation est la même.

⁴ Walter Scott's *Minstrelsy of the scottish border*, t. III, p. 243. — Voyez *Sir Tristrem* edited by Walter Scott, Edinburgh, 1806.

de pillage faites sur les basses terres d'Écosse : Nous sommes les héritiers des plaines, disaient-ils, il est juste que nous reprenions nos biens1.

Cette hostilité nationale, dont les habitants de la plaine redoutaient vivement les effets, les rendit toujours disposés à provoquer, de la part des rois d'Écosse, toutes sortes de mesures arbitraires et tyranniques pour ruiner l'indépendance des montagnards. Mais il semble qu'il y ait dans les mœurs, comme dans la lanque des populations celtiques, un principe d'éternité qui se joue du temps et des efforts des hommes. Les clans des Galls se perpétuèrent sous leurs chefs patriarcaux, auxquels les membres du clan, portant tous le même nom, obéissaient comme des fils à leur père. Toute tribu n'ayant point de patriarche et ne vivant point en famille était considérée comme vile ; peu d'entre elles encouraient ce déshonneur, et, pour l'éviter, les poètes et les historiens, grands auteurs de généalogies, avaient toujours soin de faire descendre chaque nouveau chef du chef primitif, de l'aïeul commun de toute la tribu2. Pour signe de cette filiation, qui jamais ne devait s'interrompre, le chef actuel joignait à son nom propre un surnom patronymique que tous ses prédécesseurs avaient porté avant lui, et que ses successeurs devaient prendre de même. Suivant l'étiquette celtique, ce surnom leur tenait lieu de titre. Jamais le style féodal des actes publics d'Écosse n'eut cours dans les montagnes ni dans les îles, et le même homme qui, à la cour des rois, s'intitulait duc ou comte d'Argyle, de retour dans le pays d'Argyle, au sein de sa tribu, redevenait Mac-Callam-More, c'est-à-dire le fils de Callam le Grand3.

Toutes les peuplades répandues sur la côte occidentale de l'Écosse, depuis la pointe de Cantire jusqu'au cap du Nord, et dans les îles Hébrides, qu'on appelait aussi îles des Galls4, vivaient en sociétés séparées, sous cette autorité patriarcale; mais, au-dessus de tous leurs chefs particuliers, il existait, dans le douzième siècle, un chef suprême que, dans la langue des basses terres, on appelait le lord, le seigneur, ou le roi des îles. Ce roi de toute la population gallique d'Écosse avait sa résidence à Dunstaffnage, sur un rocher de la mer occidentale, ancien séjour des rois scots, avant leur émigration vers l'est ; quelquefois aussi il habitait le fort d'Artornish, sur le détroit de Mull, ou bien l'île d'Ilay, la plus fertile, sinon la plus grande des Hébrides. Là se tenait une haute cour de justice, dont les membres s'asseyaient en cercle sur des sièges taillés dans le roc. On y voyait aussi une pierre de sept pieds carrés, sur laquelle montait le roi des îles, au jour de son couronnement. Debout sur ce piédestal, il jurait de conserver à chacun ses droits, et de faire, en tout temps, bonne justice ; ensuite on lui remettait entre les mains l'épée de son prédécesseur ; l'évêque d'Argyle et sept prêtres le sacraient en présence de tous les chefs de tribus des îles et du continent5.

Le pouvoir du roi des îles Hébrides s'étendit quelquefois sur celle de Man, située plus au sud, entre l'Angleterre et l'Irlande, et quelquefois cette île eut un roi à part, issu de race irlandaise, ou fils d'anciens chefs scandinaves, qui s'y étaient reposés après leurs courses de mer. Les rois des îles de l'ouest reconnurent pour suzerains tantôt les rois d'Écosse et tantôt ceux de Norvège, selon qu'ils y furent

¹ Lady of the Lake, notes, p. 202; Walter Scott's poetical works, published by Galignani. Paris, 1827. — Johann. de Fordun, Scoti-chronicon, lib. II, p. 79, ed. Hearne.

² Lady of the Lake, notes, p. 192; Walter Scott's poetical works.

³ Lady of the Lake, notes, p. 185; Walter Scott's poetical works.

⁴ Inaic Gail

⁵ Walter Scott's *Lord of the Isles*, notes, p. 314-316.

engagés par l'intérêt ou contraints par la force1. L'aversion naturelle des Galls contre les Écossais des basses terres tendait à maintenir l'indépendance de cette royauté purement gallique, qui existait encore dans toute sa plénitude vers le temps où cette histoire est parvenue ; alors le roi des îles traitait de puissance à puissance avec celui d'Écosse, son rival en temps ordinaire, mais son allié naturel contre un ennemi commun, par exemple, contre les rois d'Angleterre ; car l'instinct de haine nationale, qui avait tant de fois poussé les anciens Scots vers la Bretagne méridionale, n'avait point encore péri chez les montagnards écossais2.

Sur les basses terres d'Écosse, une guerre contre les Anglo-Normands ne pouvait manquer d'être extrêmement populaire ; car les Saxons d'origine, qui habitaient ce pays, brûlaient de venger leurs propres malheurs et les malheurs de leurs aïeux, et, par un concours bizarre de circonstances, les Normands réfugiés en Écosse désiraient eux-mêmes se mesurer avec ceux de leurs compatriotes qui les avaient bannis d'Angleterre3. Le désir de reprendre les domaines qu'ils avaient usurpés autrefois, non moins vif chez eux que n'était dans le cœur des Anglo-Saxons celui de recouvrer leur patrie et leurs biens héréditaires, faisait que, dans le conseil des rois d'Écosse, où les nouveaux citoyens siégeaient en grand nombre, l'opinion presque universelle était pour la guerre avec les conquérants de l'Angleterre. Galls, Saxons, Normands, hommes des montagnes et de la plaine, quoique par des motifs différents, s'accordaient tous sur ce point ; et c'est probablement cet accord unanime, bien connu des Anglais de race, qui encouragea ces derniers à compter sur l'appui de l'Écosse, dans le grand complot tramé et découvert en l'année 1137.

Depuis longtemps il arrivait en foule auprès des rois écossais, neveux du dernier roi anglo-saxon, des émissaires du peuple anglais, les conjurant, par la mémoire d'Edgar leur oncle, de venir au secours de la nation opprimée, dont ils étaient parents. Mais les fils de Malcolm Kenmore étaient rois, et, comme tels, peu disposés à se commettre, sans de puissants motifs d'intérêt personnel, dans une révolte nationale. Ils restèrent sourds aux plaintes des Anglais et aux suggestions de leurs propres courtisans, tant que vécut le roi Henri Ier, avec lequel ils avaient aussi quelque lien de parenté par sa femme Mathilde, fille de Malcolm. Lorsque Henri fit jurer aux chefs normands de donner, après sa mort, le royaume à la fille qu'il avait eue de Mathilde, David, alors roi d'Écosse, fut présent à cette assemblée, et ii y prêta serment comme vassal de Henri Ier ; mais après que les seigneurs d'Angleterre, manquant à leur parole, au lieu de Mathilde, eurent choisi Étienne de Blois, le roi d'Écosse commença à trouver que la cause des Saxons était la meilleure4 : il promit de les assister dans leur projet d'exterminer tous les Normands, et peut-être, en récompense de cette promesse vague, stipula-t-il, comme ce fut le bruit du temps, qu'on le ferait roi d'Angleterre si l'entreprise' réussissait.

L'affranchissement des Anglais n'eut point lieu, comme on l'a vu plus haut, grâce à la vigilance d'un évêque. Cependant le roi d'Écosse, qui ne s'était lié à ce peuple que parce qu'il avait, de son côté, des projets de guerre contre les Anglo-

¹ Robertus de Monte, sub anno 1166, apud *Script. rer. gallic. et francic.*, t. XVI, p. 256, in nota ad cale. pag. — *Charta regis Manniæ*, apud *Monast. anglic.*, Dugdale, t. II, p. 427.

² Johann. de Fordun, Scoti-chronicon, lib. II, p. 79, ed. Hearne.

³ Gesta Stephani regis, apud Script. rer. normann., p. 939.

⁴ Gesta Stephani regis, apud Script. rer. normann., p. 939.

Normands, rassembla une armée et marcha vers le sud. Ce ne fut pas au nom de la race saxonne opprimée qu'il fit son entrée en Angleterre, mais au nom de Mathilde, sa cousine, dépossédée, disait-il, par Étienne de Blois, usurpateur du royaume1.

Le peuple anglais n'avait guère plus d'amour pour la femme de Geoffroy d'Anjou que pour le Blaisois Étienne, et cependant les populations les plus voisines des frontières de l'Écosse, les hommes du Cumberland, du Westmoreland et de toutes les vallées où coulent les rivières qui vont grossir les eaux de la Tweed, poussés par le simple instinct qui nous porte à saisir avidement tous les moyens de salut, reçurent les Écossais comme des amis et se joignirent à eux2. Ces vallées, d'un accès difficile et à peine soumises par les Normands, étaient, en grande partie, peuplées de Saxons dont les pères avaient été bannis au temps de la conquête3. Ils vinrent au camp des Écossais en grand nombre et sans ordre, sur de petits chevaux de montagne, qui étaient leur seule propriété.

En général, à l'exception des cavaliers d'origine normande ou. française que menait avec lui le roi d'Écosse, et qui portaient des armures de mailles complètes et uniformes, le gros de ses troupes offrait une variété désordonnée d'armes et d'habillements. Les habitants de l'est des basses terres, hommes de descendance danoise ou saxonne, formaient la grosse infanterie, armée de cuirasses et de fortes piques ; les habitants de l'ouest, et surtout ceux du Galloway, qui conservaient encore une vive empreinte de leur descendance bretonne, étaient, comme les anciens Bretons, sans armes défensives, et portaient de longs javelots dont le fer était aigu et le bois mince et fragile ; enfin les vrais Écossais de race, montagnards et insulaires, étaient coiffés de bonnets ornés de plumes d'oiseaux sauvages, et avaient de larges manteaux de laine rayée serrés autour du corps par un baudrier de cuir auguel ils suspendaient une large épée ; ils portaient au bras gauche un bouclier rond de bois léger, recouvert d'un cuir épais ; et quelques tribus des îles se servaient de haches à deux mains, à la manière des Scandinaves ; l'armure des chefs était la même que celle des hommes du clan; on ne les distinguait qu'à leurs longs plumets, plus légers et flottant avec plus de grâce.

Les troupes du roi d'Écosse, nombreuses et en grande partie irrégulières, occupèrent sans résistance tout le pays situé entre la Tweed et la limite septentrionale de la province d'York. Les rois normands n'avaient point encore bâti dans cette contrée les forteresses imposantes qu'ils y élevèrent dans un temps postérieur, et ainsi aucun obstacle n'arrêta le passage des *fourmis écossaises*, comme les appelle un vieil auteur4. Il parait que cette armée commit beaucoup de cruautés dans les lieux qu'elle traversa ; les historiens parlent de femmes et de prêtres massacrés, d'enfants jetés en l'air et reçus à la pointe des lances ; mais, comme ils s'expliquent avec peu de précision, on ne sait si ces excès tombèrent seulement sur les hommes de descendance normande et furent les représailles des Anglais de race, ou si l'aversion native de la population gallique contre les habitants de l'Angleterre s'exerça indifféremment sur le serf et

-

¹ Matth. Paris, t. I, p. 76. — Henrici Huntind., *Hist.*, lib. VIII, apud *Rer. anglic. Script.*, p. 388, ed. Savile.

² *Hist*. Ricardi Hagustaldensis, sub anno 1138, apud *Hist. anglic. Script*., t. I, col. 316, ed. Selden.

³ Walter Scott's *Minstrelsy of the scottish border*, introduction, p. II.

⁴ Matth. Paris, t. I, p. 130.

le maître, le Saxon et le Normand1. Les seigneurs du nord, et surtout l'archevêque d'York, nommé Toustain, profitèrent du bruit de ces atrocités, répandu vaguement et d'une manière peut-être exagérée, pour prévenir, dans l'esprit des habitants saxons des rives de l'Humber, l'intérêt naturel que devait leur inspirer la cause des ennemis du roi normand2.

Afin de déterminer leurs sujets à marcher avec eux contre le roi d'Écosse, les barons normands flattèrent avec adresse d'anciennes superstitions locales ; ils invoquèrent les noms des saints de race anglaise, qu'eux-mêmes avaient traités autrefois avec tant dé mépris ; ils les prirent, en quelque façon, pour généralissimes de leur armée, et l'archevêque Toustain leva lés bannières de saint Cuthbert de Durham, de saint Jean de Beverley et de saint Wilfrid de Rippon.

Ces étendards populaires, qui depuis la conquête devaient avoir peu-vu le jour, furent tirés de la poussière des églises pour être transportés à Elfer-tun, aujourd'hui Allerton, à trente-deux milles au nord d'York, lieu où les chefs normands résolurent d'attendre l'ennemi. C'étaient Guillaume Piperel et Gaultier Espec, du comté de Nottingham, avec Guilbert de Lacy et son frère Gaultier, dit comté d'York, qui devaient commander la bataille. L'archevêque ne put s'y rendre pour cause de maladie, et il envoya à sa place Raoul, évêgue de Durham, probablement expulsé de son église par l'invasion dés Écossais3. Autour des bannières saxonnes élevées dans le camp d'Allerton par les seigneurs de race étrangère, un instinct demi-religieux, demi-patriotique, fit accourir en grand nombre les habitants anglais des villes voisines et du plat pays. Ils ne portaient plus la grande hache de combat, l'arme favorite de leurs aïeux, mais étaient armés de grands arcs et de flèches longues de deux coudées. La conquête avait opéré ce changement de deux manières différentes : d'abord, ceux des indigènes qui s'étaient pliés à servir en guerre les rois normands, pour le pain et la soldé, avaient dû s'exercer à la tactique normande ; et quant à ceux qui, plus indépendants, s'étaient voués à la vie de partisans sur les routes, et de francschasseurs dans les forêts, ils avaient dû pareillement quitter les armes propres au combat de près, pour d'autres plus capables d'atteindre à la course les chevaliers de Normandie et les daims du roi. Les fils des uns et des autres ayant été, dès leur enfance ; exercés au tir de l'arc, l'Angleterre était, en moins d'un siècle, devenue le pays des bons archers, comme l'Écosse était le pays des bonnes lances.

Pendant que l'armée écossaise passait la rivière de Tees, les barons normands se préparaient avec activité à recevoir son attaque. Ils dressèrent sur quatre roues un mât de navire, au sommet duquel fut placée une petite boite d'argent qui contenait une hostie consacrée, et autour de la boite furent suspendues les bannières qui devaient exciter les Anglais à bien combattre4. Cet étendard, d'une espèce assez commune au moyen âge, occupait le centre de l'armée en bataille. Les chevaliers anglo-normands prirent leur poste alentour, après s'être confédérés par la foi et le serment, et avoir juré de rester unis pour la défense

-

¹ Henrici Huntind. *Hist.*, lib. VIII, apud *Rer. anglic. Script.*, p. 388, ed. Savile. — Matth. Paris, t. I, p. 76. — *Chron. normann.*, apud *Script. rer. normann.*, p. 977. — Johann. Hagustaldensis, apud *Script. rer. gallic. et francic.*, t. VIII, p. 85.

² Ailred. Rievall., de Bello Standardi, apud Hist. anglic. Script., t. I, col. 341, ed. Selden.

³ Matth. Paris, t. I, p. 76.

⁴ Matth. Paris, t. I, p. 76. — Ailred. Rievall., de Bello Standardi, apud Hist. anglic. Script., t. I, col. 337, ed. Selden.

du territoire, à la vie et à la mort1. Les archers saxons flanquaient le corps de bataille et formaient l'avant-garde. Au bruit de l'approche des Écossais, qui s'avançaient avec rapidité, le Normand Raoul, évêque de Durham, monta sur une éminence, et parla ainsi en langue française2 :

Nobles seigneurs de race normande, vous qui faites trembler la France et avez conquis l'Angleterre, voici que les Écossais, après vous avoir fait hommage, entreprennent de vous chasser de vos terres3. Mais si nos pères, en petit nombre, ont soumis une grande partie de la Gaule, ne vaincrons-nous pas ces gens à demi nus, qui n'opposent à nos lances et à nos épées que la peau de leurs corps, ou un bouclier de cuir de veau ? Leurs piques sont longues, il est vrai, mais le bois en est fragile et le fer de mauvaise trempe. On les a entendus, dans leur jactance, ces habitants du Galloway, dire que le breuvage le plus do&x était le sang d'un Normand. Faites en sorte que pas un d'eux ne retourne vers les siens se vanter d'avoir tué des Normands4.

L'armée écossaise, ayant pour étendard une simple lance à banderole, marchait divisée en plusieurs corps. Le jeune Henri, fils du roi d'Écosse, commandait les hommes des basses terres et les volontaires anglais du Cumberland et du Northumberland ; le roi lui-même était à la tête de tous les clans des montagnes et des îles, et les chevaliers d'origine normande, armés de toutes pièces, formaient sa gardes. L'un d'entre eux, appelé Robert de Brus, homme d'un grand âge, qui tenait pour le roi d'Écosse, en raison de son fief d'Annandal6, et n'avait d'ailleurs aucun motif personnel d'inimitié contre ses compatriotes d'Angleterre, s'approcha du roi au moment où il allait donner le signal de l'attaque, et lui parlant d'un air triste : Ö roi, dit-il, songes-tu bien contre qui tu vas combattre ? C'est contre les Normands et les Anglais, qui toujours t'ont si bien servi de conseils et d'armes, et sont parvenus à te faire obéir de tes peuples de race gallique. Tu te crois donc bien sûr maintenant de la soumission de ces tribus ? tu espères donc les maintenir dans le devoir avec le seul appui de tes hommes d'armes écossais ? Mais souviens-toi que c'est nous qui d'abord les avons mis sous ta main, et que de là vient la haine dont ils sont animés contre nos compatriotes7. Ce discours parut faire une grande impression sur le roi8. Mais Guillaume, son neveu, s'écria avec impatience : Voilà des paroles de traître9. Le vieux Normand ne répondit à cet affront qu'en abjurant, suivant la formule du

¹ Florent. Wrigorn., Chron. continuat., p. 760.

² Matth. Paris, t. I, p. 76.

³ Matth. Paris, t. I, p. 76.

⁴ Ailred. Rievall., *de Bello Standardi*, apud *Hist. anglic. Script*., t. I, col. 340, 341. — Le texte porte le nom de Français qui, ainsi qu'on l'a vu, servait comme l'autre à désigner les conquérants de l'Angleterre.

⁵ Ailred. Rievall., *de Bello Standardi*, apud *Hist. anglic. Script.*, t. I, col. 343. — Johann. Hagustald., apud *Script. rer. gallic. et francic.*, t. XIII, p. 86.

⁶ Monast. anglic., Dugdale, t. II, p. 148.

⁷ Ailred. Rievall., *de Bello Standardi*, apud *Hist. anglic. Script*., t. I, col. 343-344, cd. Selden.

⁸ Ailred. Rievall., de Bello Standardi, apud Hist. anglic. Script., t. I, col. 343, ed. Selden. Selden.

⁹ Ailred. Rievall., *de Bello Standardi*, apud *Hist. anglic. Script*., t. I, col. 343, ed. Selden. Selden.

siècle, son serment de foi et d'hommage, et il piqua des deux vers le camp des ennemis1.

Alors les montagnards qui entouraient le roi d'Écosse élevèrent la voix et crièrent l'ancien nom de leur pays, *Alben!* Albanie! Albanie! Ce fut le signal du du combat. Les gens du Cumberland et des vallées de Liddel et de Teviot chargèrent d'une manière ferme et rapide le centre de l'armée normande, et, selon l'expression d'un ancien narrateur, Je rompirent comme une toile d'araignée3; mais, étant mal soutenus par les. autres corps écossais, ils n'arrivèrent point jusqu'à l'étendard des Anglo-Normands. Ceux-ci rétablirent leurs rangs et repoussèrent les assaillants avec perte. A une seconde charge, les longs javelots des Écossais du sud-ouest se brisèrent contre les hauberts de mailles et les écus des Normands4. Alors les montagnards tirèrent leurs grandes épées pour combattre de près; mais les archers saxons, se déployant sur les côtés, les assaillirent d'une grêle de flèches, pendant que les cavaliers normands les chargeaient de front, en rangs serrés et la lance basse5. Il faisait beau voir, dit un contemporain, les mouches piquantes sortir en bourdonnant des carquois des hommes du sud, et tomber dru comme la pluie6.

Les Galls, hardis et braves, mais peu faits pour les évolutions régulières, se dispersèrent du moment qu'ils se sentirent incapables d'entamer les rangs de l'ennemi7. Toute l'armée d'Écosse, obligée de faire retraite, rétrograda jusqu'à la la Tyne. Les vainqueurs ne la poursuivirent point au delà de ce fleuve, et le pays qui s'était insurgé à l'approche des Écossais demeura, malgré leur défaite, affranchi de la domination normande. Durant un assez long espace de temps après cette journée, le Westmorelancl, le Cumberland et le Northumberland firent partie du royaume d'Écosse; le nouvel état de ces trois provinces empêcha l'esprit et le caractère anglo-saxon de s'y effacer autant que dans les autres parties de l'Angleterre. Les traditions nationales et les chants populaires survécurent et se perpétuèrent au nord de la Tyne8 : c'est de là que la poésie anglaise, méprisée et oubliée clans les lieux qu'habitaient les Normands, redescendit plus tard sur les provinces méridionales.

Pendant que ces choses se passaient au nord de l'Angleterre, la nation des Gallois, qui avait promis secours aux Saxons dans leur grand complot de délivrance, exécutant sa promesse, malgré le mauvais succès de l'entreprise, commença sur toute la ligne de ses frontières l'attaque des châteaux forts bâtis par les Normands. Les Cambriens, race d'hommes impétueuse et passionnée, se portèrent avec une sorte de fanatisme national à cette agression soudaine ; il n'y eut quartier pour aucun homme parlant- la langue française : barons, chevaliers

¹ Ailred. Rievall., *de Bello Standardi*, apud *Hist. anglic. Script.*, t. I, col. 343, ed. Selden. Selden.

² Chron. Johan. Bromton; apud Hist. anglic. Script., t. I, col. 1027.

³ Ailred. Rievall., *de Bello Standardi*, apud *Hist. anglic. Script.*, t. I, col. 345, ed. Selden. Selden.

⁴ Ailred. Rievall., de Bello Standardi, apud Hist. anglic. Script., t. I, col. 345, ed. Selden. Selden.

⁵ Ailred. Rievall., *de Bello Standardi*, apud *Hist. anglic. Script*., t. I, col. 345, ed. Selden. Selden.

⁶ Ailred. Rievall., *de Bello Standardi*, apud *Hist. anglic. Script.*, t. I, col. 345, ed. Selden. Selden.

⁷ Johann. Hagustald., apud *Script. rer. gallic. et francic.*, t. XIII, p. 86.

⁸ Jamiesson's *Popular songs*, vol. II, p. 97.

et soldats impatronisés sur les terres galloises ; prêtres et moines intrus dans les églises, et dotés sur les terres des Gallois, tous furent tués ou chassés des domaines qu'ils occupaient1. Les Cambriens se montrèrent cruels dans ces représailles ; mais eux-mêmes avaient subi des cruautés inouïes de la part des Anglo-Normands. Hugues le Loup et Robert de Maupas avaient presque dépeuplé d'habitants indigènes la contrée de Flint, voisine du comté de Chester ; Robert de Ruddlan les avait enlevés de leurs maisons pour en faire des serfs ; et les historiens du temps disent de Robert de Belesme, comte de Shrewsbury, qu'il avait déchiré les Gallois avec des ongles de fer2.

Les conquérants de l'Angleterre, non contents de posséder les terres fertiles de ce pays, avaient de bonne heure envahi avec une égale avidité les marais et les rochers de la Cambrie3. Ceux des chefs de bandes qui s'établirent dans les provinces de l'ouest sollicitèrent presque tous du roi Guillaume ou de ses fils, comme une sorte de supplément de solde, la *licence* de conquérir sur les Gallois ; c'est l'expression des anciens actes4 : beaucoup d'hommes obtinrent cette permission ; d'autres la prirent d'eux-mêmes ; et sans lettres de marque, coururent sus aux Cambriens, qui résistèrent bravement, et défendirent pied à pied leur territoire. Les Normands s'étant rendus maîtres des extrémités orientales du pays de Galles, y bâtirent, suivant leur coutume, une ligne de châteaux forts5.

Cette chaîne de forteresses s'était graduellement resserrée ; et lorsqu'en l'année 1138, les Gallois entreprirent de la rompre, presque tout le sud du pays, les vallées de Glamorgan et de Brecknock, et le grand promontoire de Pembrocke, étaient déjà détachés de l'ancienne Cambrie. Divers accidents avaient contribué à faciliter ces conquêtes. D'abord, sous le règne de Guillaume le Roux, une querre civile entre les Gallois méridionaux — événement trop commun chez ce peuple — introduisit dans le pays de Glamorgan, comme auxiliaires soldés de l'une des parties belligérantes, une compagnie d'aventuriers normands conduits par Robert, fils d'Aymon. Ce Robert — le même dont la fille ne voulait point accepter un mari qui n'eût pas deux noms6 —, après avoir combattu pour un chef gallois, et reçu sa solde, retournant sur ses domaines de Glocester, se mit à songer à l'effet terrible qu'avaient produit sur les Cambriens ses hommes et ses chevaux vêtus de fer7. Cette réflexion lui suggéra le projet de visiter en conquérant le même chef dont il avait été le soldat. Il rassembla une bande plus nombreuse, entra dans la vallée de Glamorgan, et s'empara des lieux les plus voisins de la frontière normande8. Les envahisseurs se partagèrent le pays, suivant leurs grades. Robert, fils d'Aymon, eut pour son lot trois villes, et devint comte de toute la terre conquise. Parmi ses principaux compagnons, l'histoire cite Robert de Saint-Quentin, Richard de Granville, Pierre le Sourd et Jean le

¹ Gesta Stephani regis, apud Script. rer. normann., p. 930. — Monast. angtic., Dugdale, t. II, p. 62 et 63.

² Orderic. Vital. Hist. ecclessiast., lib. VIII, apud Script. rer. normann., p. 670 et 768.

³ Gesta Stephani regis, apud Script. rer. normann., p. 930.

⁴ *Monast. anglic.*, Dugdale, t. I, p. 724 et passim. — Orderic. Vital. *Hist. ecclesiast.*, apud. *Hist. normann. Script.*, p. 521, 522.

⁵ Gesta Stephani regis, apud Script. rer. normann., p. 930.

⁶ Voyez plus haut, t. I, liv. VII.

⁷ Cambrian, *Biography*, p. 197, au mot *Einion ab Collioyn*, et p. 97, au mot *Iestyn ab Gwrgaut*.

⁸ Cambrian Biography, p. 197.

Flamand1. Ils eurent chacun des villages entiers ou de vastes domaines, et, de pauvres *soudoyers* qu'ils étaient, ils devinrent pour la postérité la tige d'une nouvelle race de nobles et puissants barons.

Vers le même temps, Hamlin, fils de Dreux le Balaon, bâtit un château à Abergavenny, et un certain Guillaume, qui en éleva un à Monmouth, prit le nom de Guillaume de Monemue, suivant l'euphonie normande2 : ce Guillaume, pour le le salut de son âme, fit don d'une église galloise aux moines de Saint-Florent de Saumur ; dans le même voisinage, Robert de Candos ou Chandos établit et dota des moines venus de Normandie3. Durant les guerres qu'une nombreuse faction de Normands fit à Guillaume le Roux et à Henri Ier, en faveur de leur frère aîné Robert, les deux rois appelèrent à leur secours tout ce qu'il y avait de soldats de fortune. Ceux qui, de l'autre côté du détroit, se rendirent à cet appel exigèrent, pour la plupart, comme les soldats du Conquérant, la promesse d'un domaine territorial, dont ils firent d'avance hommage aux rois. D'abord, on assigna, pour le payement de ces dettes, les terres à confisquer sur les Normands du parti contraire, et quand elles n'y suffirent plus, on donna aux aventuriers des lettres de marque sur les Gallois4.

Plusieurs capitaines de compagnies franches qui reçurent leurs gages de cette manière distribuèrent entre eux, avant de les avoir conquis, les cantons les plus voisins du territoire de Glamorgan, et en joignirent, selon la mode du siècle, le nom à leur nom propre ; puis, quand le temps de leur service en Angleterre fut terminé, ils firent route vers l'ouest, afin de se mettre, comme ils disaient, en possession de leurs héritages5. Sous le règne de Guillaume le Roux, Bernard de Neuf-Marché s'empara ainsi du territoire de Brecknock, et après sa mort, il le laissa, disent les actes, à sa fille Sybille en légitime propriété6. Au temps du roi Henri Ier, un certain Richard, Normand de naissance, et comte d'Eu, en Normandie, envahit le Canton maritime de Pembrocke, avec une petite armée de Brabançons, de Normands, et même d'Anglais, que les maux de la conquête dans leur patrie réduisaient au métier d'aventuriers et de conquérants du pays d'autrui. Richard d'Eu reçut, dans cette campagne, de ses Flamands et de ses Anglais, le surnom teutonique de Stronghow, c'est-à-dire fort tireur d'arc, et, par un hasard singulier, ce sobriquet, inintelligible pour les Normands, demeura héréditaire dans la famille du comte normand7.

Le Fort-Tireur et ses compagnons d'armes se rendirent par mer à la pointe la plus occidentale de la grande province de Divet, et refoulèrent vers l'est la population cambrienne des côtes, massacrant tout ce qui leur résistait. Les Brabançons étaient alors la meilleure infanterie de toute l'Europe, et le pays, peu montagneux, leur permettait de se prévaloir contre les indigènes de leur forte et pesante armure8. Ils le conquirent rapidement, s'en partagèrent les villes, les maisons et les domaines, et bâtirent des châteaux pour se garantir des

¹ Cambrian Biography, p. 198.

² Monast. anglic., Dugdale, t. I, p. 556 et 600.

³ Monast. anglic., Dugdale, t. II, p. 904.

⁴ Girald. Cambrens., Itinerar. Cambriæ.

⁵ Girald. Cambrens., Itinerar. Cambriæ.

⁶ Monast. anglic., Dugdale, t. I, p. 320.

⁷ *Monast. anglic.*, Dugdale, t. I, p. 722. — Girald. Cambrens., *Hibernia expugnata*, apud Camden, *Anglica, Normannica*, etc., p. 761.

⁸ Girald. Cambrens., de Illaudabilibus Walliæ, cap. VIII; Anglia sacra, t. II, p. 452.

incursions des vaincus1. Les Flamands et les Normands, qui tenaient le premier rang dans l'armée conquérante, furent les mieux favorisés dans le partage, et leur postérité forma la race des nouveaux riches et des nouveaux nobles du pays. Plusieurs siècles après, ces nobles et ces riches faisaient encore remarquer par leurs noms à tournure française, précédés de la particule de ou du mot fils ou fitz, selon la vieille orthographe2. Les descendants des Anglais, enrôlés dans cette expédition, composèrent la classe moyenne des petits propriétaires et des fermiers libres ; leur langue devint la langue vulgaire du territoire conquis, et en bannit l'idiome gallois, circonstance qui fit donner au pays de Pembrocke le nom de petite Angleterre3. Un monument curieux de cette conquête subsista longtemps dans le pays : c'était une grande route tracée le long des hauteurs, d'un sommet à l'autre ; cette route, construite par les envahisseurs, pour faciliter leur marche et assurer leurs communications, garda durant plusieurs siècles le nom de chemin des Flamands4.

Encouragés par l'exemple de Richard *Strongbow*, comte de Pembrocke, d'autres aventuriers abordèrent par mer dans la baie de Cardigan, et un certain Martin de Tours, ou des Tours, envahit le territoire de Keymes, avec Guy de Brionne et Guérin du Mont-Cénis, qu'on appelant en normand *Mont Chensey*5. Martin de Tours prit le titre de seigneur de Keymes, comme administrateur souverain de la contrée où ses hommes d'armes s'établirent6. Il y ouvrit un asile pour tous les hommes, Français, Flamands et Anglais de naissance, qui voudraient venir augmenter sa colonie, lui jurer foi et hommage contre les Gallois, et recevoir des terres sans condition de service, avec le titre d'hôtes libres de Keymes7. La ville que ces aventuriers fondèrent fut appelée le Bourg Neuf, et le lieu où le chef de guerre, devenu seigneur du pays, bâtit sa principale demeure, s'appela longtemps Château-Martin8. Pour sanctifier son invasion, Martin bâtit une église et un prieuré qu'il peupla de clercs, appelés à grands frais de l'abbaye de Saint-Martin de Tours. Il les préféra, soit parce que la ville de Tours était son lieu natal, soit parce que le nom de cette ville se retrouvait dans son propre nom9. A A sa mort, on l'ensevelit dans un tombeau de marbre, au milieu du chœur de la nouvelle église, et les clercs tourangeaux de la seigneurie de Keymes recommandèrent aux bénédictions de tout chrétien la mémoire de leur bienfaiteur, qui, disaient-ils, avait, par sa conquête, ravivé la religion du Christ à peu près ignorée des Gallois 10.

Cette accusation hypocrite, dont les conquérants de l'Angleterre s'étaient fait un prétexte pour la dépossession de tout le haut clergé de race anglaise, fut

1 Girald. Cambrens., Itinerar. Cambriæ, p. 848, ed. Camden.

² Cambrian register, for 1796, p. 68.

³ Cambrian register, for 1796, p. 63. — Girald. Cambrens., Itinerar. Cambriæ, p. 851, ed. Camden.

⁴ Vetus Charta, apud the Cambrian register, for 1796, p. 124.

⁵ Cambrian register, for 1796, p. 124.

⁶ Cambrian register, for 1796, p. 125.

⁷ Cambrian register, for 1796, p. 158.

⁸ Villam... de Novo Burgo... Castrum Martini ; en anglais moderne, Castle-Martin. (Cambrian register, p. 126.)

⁹ Monast. anglic., Dugdale, t. I, p. 444 et 445.

¹⁰ Monast. anglic., Dugdale, t. II, p. 63. — On trouve un témoignage tout contraire de Giraldus Cambrensis, dans sa description du pays de Galles, au chapitre intitulé : De antiqua fidei fundatione, christianitatis amore et devotione. — Voyez Camden, Anglica, Normannica, etc., p. 891.

renouvelée dans l'invasion du pays, de Galles par les rois et les évêques anglonormands. L'église galloise, que les envahisseurs calomniaient, se trouva démembrée avec le pays et, en quelque sorte, privée de sa tête par l'annexion de la province de Pembrocke au royaume d'Angleterre. C'est en effet dans cette province qu'était située la ville épiscopale de Menew ou Saint-David, héritière du titre de métropole de toute la Cambrie, qu'avait possédé primitivement la ville de Caerleon sur l'Usk1. Dès que ce siège, dont l'antique primatie garantissait l'indépendance religieuse des Cambriens, fit partie des possessions normandes, il tomba, et avec lui tous les évêchés du pays de Galles, sous la juridiction primatiale de l'archevêché de Canterbury ; et, par là, furent enlevés au peuple et au clergé gallois les fruits de la lutte nationale qu'ils avaient soutenue durant cinq siècles contre les prétentions d'une métropole anglo-saxonne2. Les archevêques de Saint-David se virent contraints, par mandement royal, d'aller se faire sacrer en Angleterre et de faire aveu d'obéissance canonique à l'archevêque de Canterbury. En outre, ils cessèrent d'être élus librement par le chapitre de leur église, et ne furent dès lors que des intrus imposés par une puissance étrangère et choisis, pour son intérêt, non parmi les prêtres indigènes, mais dans le clergé anglo-normand3.

L'étranger promu à la dignité d'archevêque de Saint-David travaillait, par tous les moyens, à faire élire des étrangers comme suffragants de sa métropole, et ainsi, dans les provinces encore libres du pays de Galles, il y avait une intrusion d'évêques ignorant les mœurs et la langue du pays, soulevant par leur seule présence l'antipathie populaire et les vieilles passions patriotiques des Cambriens4. Mais ce n'était pas tout, et les clercs anglo-normands, devenus évêgues dans un pays qu'ils n'aimaient pas et qu'ils méprisaient comme pauvre, y portaient la disposition d'esprit la plus propre à les rendre odieux. Ambitieux d'imiter le luxe et la pompe du haut clergé de l'Angleterre, ils dissipaient les revenus de leur église et en aliénaient les possessions ; ils s'entouraient d'une clientèle de vassaux militaires, qui semblait pour les indigènes une menace ou un commencement d'invasion5. Ceux-ci ne voyaient plus dans leur évêque un pasteur des âmes, mais un dilapidateur des biens ecclésiastiques et un commissaire chargé de préparer les voies pour la conquête du pays. De là une situation violente et des troubles à la fois religieux et politiques dont la fin était l'expulsion du prélat de naissance étrangère, et dont un exemple suffira.

Sous le règne de Henri Ier, la ville de Bangor, jadis célèbre par la grandeur de son monastère, reçut pour évêque un Normand appelé Hervé. Cet homme, qui jouissait en Angleterre d'une grande considération, se trouva, dés son arrivée dans le pays de Galles, en complète mésintelligence avec ses diocésains. Au lieu de les reprendre doucement de ce qu'il blâmait en eux, il affecta envers eux une sévérité dure et hautaine. Les Gallois ainsi provoqués résistèrent obstinément,

1 Voyez plus haut, livre I. — Girald. Cambrens., *Itinerar. Cambriæ*, apud Camden, *Anglica, Normannica*, etc., p. 836 et 855.

² Girald. Cambrens., de Jure et statu Menevens. eccles.; Anglia sacra, t. II, p. 574.

³ Girald. Cambrens., *Itinerar. Cambriæ*, ed. Camden, p. 856. — Eadmeri *Hist. nov*., p. 116, ed. Selden.

⁴ Girald. Cambrens., de Jure et statu Menevens. eccles.; Anglia sacra, t. II, p. 574.

⁵ Girald. Cambrens., *de Bernardo Menevensi episcopo*; *Itinerar. Cambriæ*, ed. Camden, p. 856. — Roger. de Hoved., *Annal.*, pars posterior, apud *Rer. anglic. Script.*, p. 544, ed. Savile.

⁶ Ex hist. eliensi ms.; Seldeni notœ ad Eadmeri Hist. nov., p. 209.

et alors l'évêque Hervé, dit un récit contemporain, tira contre eux le glaive à deux tranchants, les excommuniant et tâchant de les réduire par la force, au moyen d'une troupe de gens de guerre qu'il entretenait et que ses parents venus avec lui commandaient1. Cette prise d'armes de l'évêque fut suivie d'une rébellion à main armée, d ans laquelle un de ses frères fut tué et lui-même en péril de mort. Contraint d'abandonner un poste qu'il ne pouvait plus défendre, Hervé retourna en Angleterre demander au roi Henri sa bienveillance et un asile2. Le roi lui accorda le séjour du monastère d'Ely, se proposant d'établir dans ce lieu un siège épiscopal qu'il lui destinait. Il l'envoya à Rome, chargé de dépêches pour ce projet, et l'évêque dépossédé rapporta des lettres du pape Pascal II qui, à cause des difficultés de l'affaire, priait le roi de ne pas en attendre l'issue et de pourvoir d'un siège quelconque cet homme recommandable par sa vie et par sa science, victime de la persécution et de la férocité des barbares3.

Pourtant la nation galloise était alors, en Europe, l'une de celles qui méritaient le moins un pareil nom4. Malgré le mal que les Anglo-Normands lui faisaient chaque chaque jour, ceux qui venaient la visiter sans armes, comme simples voyageurs, étaient accueillis et fêtés partout avec empressement; on les admettait, dès le premier abord, dans l'intimité des familles, on leur faisait partager le plus grand plaisir du pays, qui était la musique et le chant. Ceux qui arrivent aux heures du matin, dit un auteur du douzième siècle, sont amusés jusqu'au soir par la conversation des jeunes femmes et par le son de la harpe5. Il y avait une harpe dans chaque maison, si pauvre qu'elle fût; et la compagnie, assise en rond autour du musicien, chantait alternativement des stances quelquefois improvisées; on se donnait des défis pour l'improvisation et le chant, d'homme à homme, et quelquefois de village à village6.

La vivacité d'esprit naturelle aux races celtiques se manifestait en outre chez les Cambriens par leur goût excessif pour la conversation et par la promptitude de leurs répliques. Tous les Gallois, sans exception, même dans les rangs les plus bas, dit l'ancien auteur déjà cité, ont reçu de la nature une grande volubilité de langue et une extrême assurance à répondre devant les princes et les grands ; les Italiens et les Français paraissent avoir la même faculté ; mais on ne la trouve ni chez les Anglais de race, ni chez les Saxons de la Germanie, ni chez les Allemands. On alléguera sans doute, pour cause du manque de hardiesse des Anglais, leur servitude actuelle ; mais telle n'est point la vraie raison de ces différences, car les Saxons du continent sont libres, et l'on remarque en eux le même défaut7.

Les Gallois, qui n'entreprirent jamais d'invasions hors de leur pays, à la manière des peuples germaniques, et qui, suivant un de leurs proverbes nationaux, souhaitaient que chaque rayon du soleil fût un poignard pour percer l'ami de la guerres, ne faisaient jamais de paix avec l'étranger, tant qu'il occupait leur

¹ Ex hist. eliensi ms.; Seldeni notœ ad Eadmeri Hist. nov., p. 209.

² Ex hist. eliensi ms.; Seldeni notœ ad Eadmeri Hist. nov., p. 209.

³ Pascalis papæ II Epistola, Seldeni notæ ad Eadmeri Hist. nov., p. 210.

⁴ Girald. Cambrens, *Descriptio Cambriæ*, cap. XVIII, apud. Camden, *Anglica, Normannica*, etc., p. 891.

⁵ Girald. Cambrens., *Cambriæ descriptio*; Camden, *Anglica, Hibernica*, etc., p. 888.

⁶ Pennant's Tour in Wales.

⁷ Gerald. Cambrens., Cambriæ descriptio; Camden, Anglica, Hibernica, etc., p. 891.

⁸ Cambro-Briton, vol. II, p. 13.

territoire, y fût-il cantonné depuis longues années, y eût-il des châteaux, des bourgs et des villes. Le jour où l'un de ces châteaux était détruit de fond en comble était un jour de joie universelle où, selon les paroles d'un écrivain gallois, le père privé d'un fils unique oubliait son malheur1. Dans la grande prise d'armes qui eut lieu en l'année 1138, les Normands, attaqués sur toute la ligne de leurs marches, depuis lé golfe de la Dée jusqu'à la Saverne, perdirent plusieurs postes, et, pour quelque temps, furent obligés de prendre à leur tour une attitude défensive2. Mais l'avantage obtenu par les Cambriens ne pouvait être d'une grande importance, parce qu'ils ne poursuivaient point la guerre au delà des limites de leurs montagnes et de leurs vallées. Leur attaque, quelque vive qu'elle fût, donna ainsi moins d'alarmes aux conquérants de l'Angleterre que l'invasion du roi d'Écosse, et fut encore moins utile au peuple saxon, qui avait mis en elle son espérance3.

Le roi Étienne n'eut pas besoin de guitter sa résidence du sud pour marcher à la rencontre, soit des Écossais, soit des Gallois. Mais, peu de temps après, les partisans normands de Mathilde, fille de Henri Ier, lui donnèrent plus d'inquiétude. Appelée en Angleterre par ses amis, Mathilde débarqua le 22 septembre de l'année 1139, se jeta dans le château d'Arondel sur la côte de Sussex, et de là gagna celui de Bristol, que tenait son frère Robert, comte de Glocester4. Au bruit de l'arrivée de la prétendante, beaucoup mécontentements et d'intrigues secrètes se dévoilèrent. La plupart des chefs du nord et de l'ouest firent leur renonciation solennelle à l'hommage et à l'obéissance d'Étienne de Blois, et renouvelèrent le serment qu'ils avaient prêté à la fille du roi Henris. Toute la race normande d'Angleterre parut divisée en deux factions qui s'observaient avec défiance avant d'en venir aux mains. Le voisin, disent les historiens du temps, soupconnait son voisin, l'ami son ami, le frère son frère6.

De nouvelles bandes de soldats brabançons, engagés, soit par l'un, soit par l'autre des deux partis rivaux, vinrent, avec armes et bagages, par différents ports et diverses routes, aux rendez-vous assignés par le roi et par Mathilde7: de part et d'autre, on leur avait promis pour solde les terres de la faction ennemie. Afin de soutenir les frais de cette guerre civile, les fils des Normands se mirent à vendre et à revendre leurs domaines, leurs villages et leurs bourgs d'Angleterre, avec les habitants, corps et biens8. Plusieurs firent des incursions sur les domaines de leurs adversaires, et y enlevèrent les chevaux, les bœufs, les moutons et les hommes de race anglaise, qu'on saisissait jusque dans les villes et qu'on emmenait garrottés9. La terreur était telle parmi eux, que, si les habitants de quelque cité ou de quelque bourg voyaient approcher de loin seulement trois ou quatre cavaliers, ils prenaient aussitôt la fuite10.

1 Cambro-Briton, vol. I, p. 137.

² Gesta Stephani regis., apud Script. rer. normann., p. 931. — Florent. Wigorn., Chron. continuat., p. 666.

³ Orderic. Vital. Hist. ecclesiast., lib. XIII; apud Script. rer. normann., p 912.

⁴ Gervas. Cantuar., Chron., apud Hist. anglic. Script., col. 1349, ed. Selden.

⁵ Gervas. Cantuar., *Chron.*, apud *Hist. anglic. Script.*, col. 1349, ed. Selden.

⁶ Gervas. Cantuar., Chron., apud Hist. anglic. Script., col. 1350, ed. Selden.

⁷ Gervas. Cantuar., *Chron.*, apud *Hist. anglic. Script.*, col. 1349, ed. Selden.

⁸ Florent. Wigorn. *Chron. continuat.*, p. 672.

⁹ Florent. Wigorn. *Chron. continuat.*, p. 673.

¹⁰ *Chron. saxon.*, ed. Gibson, p. 239.

Cet effroi exagéré provenait des bruits sinistres qui couraient sur le sort des hommes que les Normands avaient saisis et enfermés dans leurs châteaux1. Car Car ils enlevaient, dit une chronique saxonne, tous ceux qui leur paraissaient avoir quelque bien, hommes et femmes, de jour comme de nuit ; et quand ils les tenaient emprisonnés, pour en tirer de l'or et de l'argent, ils leur infligeaient des tortures comme jamais martyr n'en éprouva. Les uns étaient suspendus par les pieds, la tête au-dessus de la fumée ; d'autres étaient pendus par les pouces, avec une lourde charge aux pieds ; à quelques-uns ils serraient la tête avec des cordes, jusqu'au point d'enfoncer le crâne ; d'autres étaient jetés dans des cachots remplis de serpents, de crapauds et de toutes sortes de reptiles ; d'autres étaient mis en *chambre de crucette*2, c'est-à-dire dans un coffre court, étroit, peu profond, garni de cailloux a pointus, et où le patient se trouvait serré jusqu'à la rupture des membres3.

Dans la plupart des châteaux il y avait un trousseau de chaînes d'un poids si lourd, que deux ou trois hommes pouvaient à peine le soulever4 ; le malheureux malheureux qu'on en chargeait était tenu debout par un collier de fer scellé dans un poteau, et ne pouvait ni s'asseoir, ni se coucher, ni dormir. Ils tuèrent par la faim plusieurs milliers de personnes. Ils imposèrent tributs sur tributs aux bourgs et aux villes, et ils appelaient cela tenseries. Lorsque les bourgeois n'avaient plus plus rien à leur donner, ils pillaient et incendiaient la ville. On eût pu voyager tout un jour sans trouver une âme dans les bourgs, ni à la campagne un champ cultivé. Les pauvres mouraient de faim, et ceux qui autrefois avaient eu quelque chose mendiaient leur pain de porte en porte. Ouiconque put s'expatrier abandonna le pays. Jamais plus de douleurs et de maux ne fondirent sur cette terre, et les païens, dans leurs invasions, en avaient moins fait qu'eux. Ils n'épargnaient ni les cimetières ni les églises, prenaient tout ce qu'il y avait à prendre, et puis mettaient le feu à l'église. C'était en vain qu'on labourait la terre ; autant eût valu labourer le sable, et l'on disait tout haut que le Christ et ses saints dormaient6.

C'était aux environs de Bristol, où l'emperesse Mathilde et ses Angevins avaient établi leur quartier général, que régnait la plus grande terreur. Tout le jour on voyait amener à la ville des hommes liés et bâillonnés, soit avec un bâton, soit avec un mors de fer7. Il en sortait incessamment des troupes de soldats déguisés, qui, sous l'habit anglais, cachant leurs armes et leur langage, se répandaient dans les lieux populeux, se mêlaient à la foule, dans les marchés et dans les rues, puis tout à coup s'emparaient de ceux dont l'aspect semblait annoncer quelque aisance, et lès conduisaient à leur quartier pour les y mettre à rançon8. Ce fut contre Bristol que le roi Étienne dirigea d'abord son armée. Cette Cette ville forte et bien défendue résista, et les soldats royaux s'en vengèrent en

1 Chron. saxon., ed. Gibson, p. 238.

² Ce mot, étranger à l'idiome anglo-saxon, appartenait au langage des Normands, et provenait du verbe *crucir*, qui signifie *torturer*.

³ Chron. saxon., ed. Gibson, p. 238.

⁴ Sac, alias sache, signifie procès ou question judiciaire, lis, questio judicaria ; tege, teag, signifie lien. Voyez le Glossaire saxon d'Edward Lye.

⁵ Tenserie voulait dire châtiment ; c'était un mot dérivé de l'ancien verbe français tenser tenser ou tencer. — Voyez plus haut, livre V.

⁶ Chron. saxon., ed. Gibson, p. 239.

⁷ Gesta Stephani regis, apud Script. rer. normann., p. 941.

⁸ Gesta Stephani regis, apud Script. rer. normann., p. 941.

dévastant et brûlant les environs1. Le roi attaqua ensuite, un à un, avec plus de succès, les châteaux 'normands situés sur la frontière du pays de Galles, dont presque tous les seigneurs s'étaient déclarés contre lui.

Pendant qu'il était occupé de cette guerre longue et pénible, l'insurrection éclata du côté de l'est ; les terres marécageuses d'Ely, qui avaient servi de refuge aux derniers des Saxons libres, devinrent un camp pour les Normands de la faction angevine. Baudoin de Reviers et Lenoir, évêque d'Ely, élevèrent contre le roi Étienne des retranchements de pierre et de ciment aux lieux mêmes où Hereward avait bâti un fort de bois2. Ces lieux, toujours considérés comme redoutables par l'autorité normande, à cause ides facilités qu'ils offraient pour s'y réunir et s'y défendre, avaient été mis par Henri Ier sous le pouvoir d'un évêque dont la surveillance devait se joindre à celle du comte et du vicomte de la province3. Le premier évêque du nouveau diocèse d'Ely fut ce même Hervé que les Gallois avaient expulsé de Bangor ; lé second fut Lenoir, qui découvrit et dénonça la grande conspiration des Anglais, en l'année 1137. Ce ne fut point par zèle personnel pour le roi Étienne, mais par patriotisme, comme Normand, qu'il servit alors ce roi contre les Saxons ; et dès que les Normands se furent déclarés contre Étienne, Lenoir se joignit à eux, et entreprit de faire des îles de son diocèse un rendez-vous pour les amis de Mathilde4.

Étienne attaqua ses adversaires dans ce camp de la même manière que Guillaume le Conquérant y avait autrefois attaqué les réfugiés saxons. Il construisit. des ponts de bateaux, sur lesquels passa la cavalerie, et mit en pleine déroute les troupes de Baudoin de Reviers et de l'évêque Lenoir5. L'évêque s'enfuit vers Glocester, où se trouvait alors la fille de Henri Ier avec les principaux de ses partisans. Tous ceux qu'elle avait dans l'ouest, encouragés par l'absence du roi, réparaient les brèches de leurs châteaux, ou, transformant en forteresses les clochers des grandes églises, les garnissaient de machines de guerre ; ils creusaient alentour des fossés, dans le terrain mé.ine des cimetières, de façon que les cadavres étaient mis à découvert et les ossements dispersés6. Les prélats normands ne se faisaient aucun scrupule de prendre part à ces opérations militaires, et n'étaient pas les moins actifs ni les moins occupés à torturer les Anglais pour leur faire donner rançon. On les voyait, comme dans les premiers temps de la conquête, montés sur des chevaux de bataille, couverts d'armes, la lance ou le bâton au poing, diriger les travaux et les attaques, ou tirer le butin au sort7.

L'évêque de Chester et celui de Lincoln se faisaient remarquer parmi les plus belliqueux. Ce dernier rallia les troupes battues au camp d'Ely, et recomposa, sur la côte de l'est, une armée que le roi Étienne vint attaquer, mais avec moins de succès que la première fois ; ses troupes, victorieuses à Ely, se débandèrent près de Lincoln : abandonné de ceux qui l'entouraient, le roi se défendit seul quelque temps ; mais, à la fin, obligé de se rendre, il fut conduit à Glocester, aux quartiers de la comtesse d'Anjou, qui, de l'avis de son conseil de guerre,

¹ Gesta Stephani regis, apud Script. rer. normann., p. 941.

² Thomæ Eliensis, Hist. eliensis; Anglia sacra, t. I, p. 620.

³ Petri Blesensis Inqulfi continuat., apud Rer. anglic. Script., t. I, p. 117, ed. Gale.

⁴ Gesta Stephani regis, apud Script. rer. normann., p. 949.

⁵ Gesta Stephani regis, apud Script. rer. normann., p. 950. — Thomæ Eliensis, Hist. eliensis; Anglia sacra, t. I, p. 620.

⁶ Gesta Stephani regis, apud Script. rer. normann., p. 949.

⁷ Gesta Stephani regis, apud Script. rer. normann., p. 952.

l'enferma au donjon de Bristol1. Cette défaite ruina la cause royale. Les Normands du parti d'Étienne, le voyant vaincu et captif, passèrent en foule du côté de Mathilde2. Son propre frère, Henri, évêque de Winchester, se déclara pour la faction victorieuse ; et les paysans saxons, qui haïssaient également les deux partis, profitèrent du désastre des vaincus pour les dépouiller et les maltraiter dans leur déroute3.

La petite-fille de Guillaume le Conquérant fit son entrée triomphale dans la cité de Winchester : l'évêque Henri la reçut aux portes, à la tête du clergé de toutes les églises. Elle se mit en possession des ornements royaux, ainsi que du trésor d'Étienne4, et convoqua un grand conseil de prélats, de comtes, de barons et de chevaliers. L'assemblée décida que Mathilde prendrait le titre de reine, et l'évêque qui la présidait prononça la formule suivante : Ayant invoqué premièrement, et comme il convient, l'aide de Dieu tout-puissant, nous élisons pour dame de l'Angleterre et de la Normandie la fille du glorieux, riche, bon et pacifique roi Henri, et lui promettons foi et soutiens. Mais l'heureuse fortune de la reine Mathilde la rendit bientôt dédaigneuse et arrogante ; elle cessa de prendre conseil de ses anciens amis, et traita peu gracieusement ceux d'entre ses adversaires qui voulaient se rapprocher d'elle6. Les auteurs de son élévation, élévation, s'ils lui faisaient quelque demande, essuyaient souvent des refus, et quand ils s'inclinaient devant elle, dit un vieil historien, elle ne se levait point pour eux7. Cette conduite refroidit le zèle de ses plus dévoués partisans, et la plupart, s'éloignant d'elle, sans pourtant se déclarer pour le roi détrôné, attendirent en repos l'événement8.

De Winchester, la nouvelle reine se rendit à Londres. Elle était fille d'une Saxonne ; les bourgeois saxons, par une sorte de sympathie nationale, la virent plus volontiers dans leur ville que le roi de pure race étrangère9 ; mais l'empressement de ces serfs de la conquête toucha peu le cœur altier de l'épouse du comte d'Anjou, et la première parole qu'elle fit adresser aux gens de Londres fut la demande d'un énorme taillage 10. Les bourgeois, que les dévastations de la querre et les exactions d'Étienne avaient réduits à un tel point de détresse, qu'ils craignaient une famine prochaine, supplièrent la reine d'avoir pitié d'eux, et d'attendre, pour imposer de nouveaux tributs, qu'ils fussent relevés de leur misère présente11. Le roi ne nous a rien laissé, lui dirent d'un ton soumis les députés des citoyens. — J'entends, reprit avec dédain la fille de Henri Ier. Vous avez tout donné à mon adversaire ; vous avez conspiré avec lui contre moi, et vous voulez que je vous éparque !12... Obligés de payer le taillage ; les bourgeois de Londres saisirent cette occasion pour présenter à la reine une humble requête Noble dame, lui dirent-ils, qu'il nous soit permis de suivre les bonnes lois du roi Edward, ton grand-oncle, au lieu de celles de ton père le roi

¹ Gesta Stephani regis, apud Script, rer. normann., p. 952.

² Gesta Stephani regis, apud Script. rer. normann., p. 952.

³ Gesta Stephani regis, apud Script. rer. normann., p. 952.

⁴ Gesta Stephani regis, apud Script. rer. normann., p. 954.

⁵ Acta concilii Winton., apud Wilkins, Concilia Magnæ Britariniæ, t. I, p. 420.

⁶ Gesta Stephani regis, apud Script. rer. normann., p. 954.

⁷ Gesta Stephani regis, apud Script. rer. normann., p. 954.

⁸ Gesta Stephani regis, apud Script. rer. normann., p. 954.

⁹ Gesta Stephani regis, apud Script. rer. normann., p. 954.

¹⁰ Gesta Stephani regis, apud Script. rer. normann., p. 954.

¹¹ Gesta Stephani regis, apud Script. rer. normann., p. 954.

¹² Gesta Stephani regis, apud Script. rer. normann., p. 954.

Henri, qui sont mauvaises et trop dures pour nous1. Mais, comme si elle eût rougi de ses aïeux maternels et renié sa descendance anglo-saxonne, Mathilde s'irrita de cette requête, traita d'insolents ceux qui osaient la lui adresser, et proféra contre eux de grandes menaces. Blessés au fond du cœur, mais dissimulant leur peine, les bourgeois retournèrent à leur salle de conseil2, où les Normands, devenus moins ombrageux, leur permettaient alors de s'assembler pour faire entre eux, de gré à gré, la répartition des tailles ; car le gouvernement avait pris la coutume d'imposer les villes en masse, sans s'occuper de la manière dont l'impôt serait rempli par les contributions individuelles.

La reine Mathilde attendait en pleine sécurité, soit dans la tour du Conquérant, soit dans le nouveau palais de Guillaume le Roux, à Westminster, que les députés des habitants vinssent lui offrir à genoux les sacs d'or qu'elle avait demandés, quand tout à coup les cloches de la ville sonnèrent l'alarme : une grande foule se répandit dans les rues et sur les places3. De chaque maison sortait un homme armé du premier instrument de combat qu'il avait trouvé sous sa main. Un ancien auteur compare la multitude qui s'amassait en tumulte aux abeilles sortant de la ruche4. La reine et ses barons normands et angevins se voyant surpris, et n'osant risquer dans des rues étroites et tortueuses un combat où la supériorité de l'armure et la science militaire ne pouvaient être d'aucun usage, montèrent promptement à cheval et s'enfuirents. Ils avaient à peine passé les dernières maisons du faubourg, qu'une troupe d'Anglais, accourus vers leurs logements, en brisa les portes, et, ne les y trouvant point, pilla tout ce qu'ils avaient laissé6. La reine galopait sur la route d'Oxford avec ses barons et ses chevaliers; de distance en distance, quelqu'un d'entre eux se détachait du cortège pour s'enfuir plus sûrement tout seul par des chemins de traverse et des sentiers détournés7; elle entra dans Oxford avec son frère, le comte de Glocester, et le petit nombre de ceux qui avaient choisi cette route comme la plus sûre, ou qui avaient oublié leur propre danger pour le sien8.

En réalité, ce danger était peu de chose ; car les habitants de Londres, satisfaits d'avoir chassé de leurs murs la nouvelle reine d'Angleterre, ne se mirent point à la poursuivre. Leur soulèvement, né d'un accès d'indignation, sans projet conçu d'avance, sans liaison avec d'autres mouvements, n'était point le premier acte d'une insurrection nationale. L'expulsion de Mathilde et de ses adhérents ne tourna point au profit du peuple anglais, mais des partisans du roi Étienne. Ceuxci rentrèrent bientôt à Londres, occupèrent la Cité et la garnirent de leurs troupes, sous couleur d'alliance avec les citoyens9. L'épouse du roi prisonnier se rendit à Londres et y établit ses quartiers ; tout ce qu'obtinrent alors les bourgeois, ce fut d'être enrégimentés au nombre de mille hommes, portant le casque et le haubert, parmi les troupes qui se rassemblèrent au nom d'Étienne,

¹ Florent. Wigorn. *Chron. continuat.*, p. 677.

² Gesta Stephani regis, apud Script. rer. normann., p. 954.

³ Gesta Stephani regis, apud Script. rer. normann., p. 955.

⁴ Gesta Stephani regis, apud Script. rer. normann., p. 955.

⁵ Gesta Stephani regis, apud Script. rer. normann., p. 955.

⁶ Gesta Stephani regis, apud Script. rer. normann., p. 955.

⁷ Gesta Stephani regis, apud Script. rer. normann., p. 954.

⁸ Gesta Stephani regis, apud Script. rer. normann., p. 954.

⁹ Gesta Stephani regis, apud Script. rer. normann., p. 954.

et de servir, comme auxiliaires des Normands, sous Guillaume et Roger de La Chesnaye1.

L'évêque de Winchester, voyant le parti de son frère reprendre ainsi quelque forée, déserta le parti contraire, et se déclara de nouveau pour le prisonnier de Bristol; il arbora la bannière du roi sur le château de Winchester et sur sa maison épiscopale, qu'il avait fortifiée et crénelée comme un château2. Robert de de Glocester et les partisans de Mathilde vinrent en faire le siège. La garnison du château, bâti au milieu de la ville, mit le feu aux maisons pour gêner les assiégeants ; et, pendant ce temps, l'armée de Londres, attaquant ces derniers à l'improviste, les obligea de se retrancher dans les églises, qu'on incendia pour les en faire sortir3. Robert de Glocester fut fait prisonnier, et ceux qui le suivaient se se dispersèrent. Barons et chevaliers jetèrent leurs armes, et, marchant à pied pour n'être point reconnus, traversèrent, sous de faux noms, les villes et les villages4. Mais, outre les partisans du roi qui les serraient de près, ils trouvèrent sur leur chemin d'autres ennemis, les paysans saxons, acharnés contre eux dans leur déroute, comme naquère ils l'avaient été contre la faction opposées; ils arrêtaient ces fiers Normands, que, malgré leurs efforts pour se déquiser, on reconnaissait au langage, et les faisaient courir devant eux à grands coups de fouet6. L'archevêgue de Canterbury, d'autres évêgues et nombre de seigneurs furent maltraités de la sorte et dépouillés de tous leurs habits7. Ainsi, cette querre fut à la fois pour les Anglais de race un sujet de misère et de joie, de cette joie frénétique qu'on éprouve au milieu de la souffrance, en rendant le mal pour le mal. Le petit-fils d'un Homme mort à Hastings se voyait maitre de la vie d'un baron ou d'un prélat normand, et les Anglaises qui tournaient le fuseau au service des hautes dames normandes, riaient d'entendre raconter les souffrances de la reine Mathilde à son départ d'Oxford, comment elle s'était enfuie avec trois chevaliers, la nuit, à pied, par la neige, et comment elle avait passé, en grande alarme, près des poste ennemis, tremblante au moindre bruit d'hommes et de chevaux ou à la voix des sentinelles8.

Peu de temps après que le frère de Mathilde, Robert, comte de Glocester, eut été fait prisonnier, les deux partis conclurent un accord par lequel le roi et le comte furent rendus l'un pour l'autre, de manière que la dispute revint à ses premiers termes9. Étienne sortit de la tour de Bristol, et reprit l'exercice de la royauté; son gouvernement s'étendit alors sur la portion du pays où dominaient ses partisans, c'est-à-dire sur les provinces du centre et de l'est de l'Angleterre. Quant à la Normandie, aucun de ses ordres n'y parvint ; car, durant sa captivité, tout le pays s'était rendu au comte Geoffroi, mari de Mathilde, lequel, peu de temps après, du consentement des Normands, céda à son fils aîné Henri le titre de duc de Normandie 10. Le parti d'Étienne perdit ainsi l'espérance de se recruter outre-mer; mais comme il était maître des côtes, il eut le moyen d'empêcher

¹ Gesta Stephani regis, apud Script. rer. normann., p. 956.

² Gesta Stephani regis, apud Script. rer. normann., p. 956.

³ Gesta Stephani regis, apud Script. rer. normann., p. 956.

⁴ Gesta Stephani regis, apud Script. rer. normann., p. 957.

⁵ Gesta Stephani regis, apud Script. rer. normann., p. 957.

⁶ Gesta Stephani regis, apud Script. rer. normann., p. 957.

⁷ Gesta Stephani regis, apud Script. rer. normann., p. 957.

⁸ Gesta Stephani regis; apud Script rer. normann., p. 959.

⁹ Gesta Stephani regis; apud Script rer. normann., p. 959.

¹⁰ Guilielm. Neubrig., de Reb. anglic., p. 98, ed. Hearne.

que de semblables renforts ne parvinssent à ses adversaires, resserrés dans la contrée de l'ouest. Leur seule ressource fut de solder des corps de Gallois, qui, bien que mal armés, arrêtèrent quelque temps par leur bravoure et leur tactique bizarre la marche des partisans du roi1.

Pendant que la lutte se prolongeait assez mollement de part et d'autre, Henri, fils de Mathilde, parti de Normandie avec une petite armée, réussit à débarquer en Angleterre. Au premier bruit de son arrivée, beaucoup de gens commencèrent à abandonner la cause d'Étienne ; mais, dès qu'ils apprirent que Henri n'avait que peu de monde et peu d'argent, beaucoup revinrent au roi, et la désertion s'arrêta2. La guerre se poursuivit sous le même aspect qu'auparavant ; il y eut des châteaux pris et repris, des villes pillées et brûlées. Les Anglais, fuyant de leurs maisons par force ou par crainte, allaient bâtir de petites cabanes sous les murs des églises ; mais ils ne tardaient pas à en être expulsés par l'un ou l'autre parti, qui transformait l'église en forteresse, crénelait le haut des tours et y braquait ses machines de guerre3.

Le fils unique du roi Étienne, nommé Eustache, qui s'était plus d'une fois signalé par son courage, mourut, après avoir pillé un domaine consacré à saint Edmund, roi et martyr; sa mort fut, selon les Anglais de naissance, la suite de l'outrage qu'Eustache avait osé faire à ce saint de race anglaise4. Étienne, n'ayant plus de de fils auquel il pût désirer de transmettre la royauté, fit alors proposer à Henri d'Anjou, son rival, de terminer la guerre par un accord ; il demandait que les Normands d'Angleterre et du continent le laissassent régner en paix durant sa vie, à condition qu'après lui le fils de Mathilde serait roi. Les Normands y consentirent, et la paix l'ut rétablie. La teneur du traité, juré par les évêques, les comtes, les barons et les chevaliers des deux partis, s'offre sous deux faces trèsdifférentes dans les historiens du temps, selon la faction qu'ils favorisent. Les uns disent que le roi Étienne adopta Henri pour son fils, et qu'en vertu de cet acte préalable, les seigneurs jurèrent de donner en héritage au fils adoptif le royaume de son père5; d'autres, au contraire, prétendent que le roi reconnut positivement le droit héréditaire du fils de Mathilde sur le royaume, et qu'en retour ce dernier lui octroya bénévolement de régner le reste de sa vie6. Ainsi des contemporains, également dignes de foi, font provenir de deux principes entièrement opposés la légitimité qu'ils accordent au petit-fils de Henri Ier. Lesquels doit-on croire en cela ? Ni les uns, ni les autres ; et la vérité est que les mêmes barons qui avaient élu Étienne malgré le serment prêté à Mathilde, qui ensuite élurent Mathilde malgré le- serment prêté à Étienne, par un nouvel acte de volonté, désignèrent, pour succéder à Étienne, le fils de Mathilde, et non sa mère. De cette volonté toute-puissante dérivait la légitimité royale7.

Peu de temps avant son expédition en Angleterre, Henri avait pris pour femme l'épouse divorcée du roi de France, Éléonore ou Aliénor, ou plus familièrement Aanor, fille de Guillaume, comte de Poitou et duc d'Aquitaine, c'est-à-dire

¹ Gesta Stephani regis; apud Script rer. normann., p. 965.

² Gesta Stephani regis, apud Script. rer. normann., p. 973. — Gervas. Cantuar. Chron., apud Hist. anglic. Script., t. II, col. 1366, ed. Selden.

³ Gesta Stephani regis, apud Script, rer. Normann., p. 961 et 951.

⁴ Chron. normann., apud. Script. rer. normann., p. 989.

⁵ Guillelm. Neubrig., de Reb. anglic., p. 102, ed. Hearne.

⁶ Chron. Normann., apud Script. rer. normann., p. 989.

⁷ Instrumentum pacis ; Chron. Joban. Bromton, apud Hist. anglic. Script., t. I, col. 1037, 1037, ed. Selden.

souverain de toute la côte occidentale de la Gaule, depuis l'embouchure de la Loire jusqu'au pied des Pyrénées1. Suivant les usages de ce pays, Éléonore y jouissait de tout le pouvoir qu'avait exercé son père ; et, de plus, son mari, quoique étranger, pouvait entrer avec elle en partage de la souveraineté. Le roi Louis VII eut ce privilège tant qu'il resta uni à la fille du comte Guillaume, et il entretint des officiers et des garnisons dans les villes de l'Aquitaine ; mais, aussitôt qu'il l'eut répudiée, il lui fallut rappeler ses sénéchaux et ses hommes d'armes2. Ce fut en Palestine, où Éléonore avait suivi son mari partant pour la croisade, que leur mésintelligence éclata. Persuadé, soit à tort, soit à raison, que la reine le trompait pour un jeune Sarrasin, Louis sollicita et obtint de l'autorité ecclésiastique la rupture de son mariage3.

Il se tint, à Beaugency-sur-Loire, un concile devant lequel la reine de France fût obligée de comparaître. L'évêque qui portait la parole comme accusateur annonça que le roi demandait le divorce, et parce qu'il ne se fiait point en sa femme, et jamais ne serait assuré de la lignée qui viendrait d'elle24. Le concile passa outre sur cette scandaleuse requête, et déclara le mariage nul sous prétexte de parenté, s'apercevant un peu tard qu'Éléonore était cousine de son mari à l'un des degrés prohibés5. L'épouse répudiée se mit en route pour retourner dans son pays, et s'arrêta quelque temps à Blois. Durant son séjour dans cette ville, Thibaut, comte de Blois, tâcha de lui plaire et d'obtenir sa main. Indigné du refus qu'il essuya, le comte résolut de retenir en prison dans son château la duchesse d'Aquitaine6, et même de l'y épouser de force, comme s'exprime un vieil historien. Elle soupconna ce mauvais dessein, et, partant de nuit, descendit la Loire jusqu'à Tours, ville qui faisait alors partie du comté d'Anjou. Au bruit de son arrivée, le second fils du comté d'Anjou et de l'impératrice Mathilde, nommé Geoffroy, épris du même désir que Thibaut de Blois, vint se placer en embuscade à un port de la Creuse, qu'on appelait le Port de Piles, sur la limite commune du Poitou et de la Touraine, pour arrêter le cortège de la duchesse, l'enlever elle-même et l'épouser8; mais Éléonore, dit l'historien, en fut avertie par son bon ange, et prit subitement un autre chemin pour aller à Poitiers9.

C'est là que Henri, fils aîné de Mathilde et du comte d'Anjou, plus courtois que son frère, se rendit pour solliciter l'amour de la fille des ducs d'Aquitaine. Il fut agréé, conduisit sa nouvelle épouse en Normandie, et envoya dans les cités de la Gaule méridionale des baillis, des justiciers et des d'arrhes normands. Au titre de duc de Normandie il joignit dés lors ceux de duc d'Aquitaine et de comte de Poitou10, et, son père ayant déjà l'Anjou et la Touraine, leur souveraineté s'étendait sur tonte la partie occidentale dé la Gaule, entre la Somme et les

1 Guillelm. Neubrig., *de Reb. anglic.*, p. 105, ed. Hearne. — *Script. rer. gallic. et francic.*, t. XIV, p. 11, note a, ad. cale. pag.

² Chron. turon., apud Script. rer. gallic. et francic., t. XII, p. 474.

³ Hist. Ludovici VII, apud Script rer. gallic. et francic., p. 127. — Chron. turon. apud ibid., t. XII, p. 474.

⁴ De Potter, Esprit de l'Église, t. VI, p. 33.

⁵ Hist. Ludovici VII, apud Script. rer. gallic. et francic., t. XII, p. 127.

⁶ Chron. turon., apud Script. rer. gallic. et francic., t. XII, p. 474.

⁷ Chron. turon., apud Script. rer. gallic. et francic., t. XII, p. 474.

⁸ Chron. turon., apud Script. rer. gallic. et francic., t. XII, p. 474.

⁹ Chron. turon., apud Script. rer. gallic. et francic., t. XII, p. 474.

¹⁰ Chron. turon., apud Script rer. gallic. et francic., t. XII, p. 474. — Guillelm. Neubrig., de Reb. anglic., p. 105, ed. Hearne.

Pyrénées, à l'exception de la pointe de Bretagne. Les terres du roi de France, bornées par la Loire, la Saône et la Meuse, étaient loin d'avoir une pareille étendue. Ce roi s'alarma de voir s'accroître à un tel point la puissance normande, rivale de la sienne depuis sa naissance, et encore plus depuis la conquête de l'Angleterre. Il avait fait de grands efforts pour prévenir l'union du jeune Henri avec Éléonore d'Aquitaine, et l'avait sommé, comme son vassal pour le duché de Normandie, dé ne point contracter mariage sans l'aveu de son seigneur suzerain. Mais les obligations de l'homme lige envers le suzerain, même quand les deux partis les avaient expressément avouées et consenties ; n'avaient guère de valeur entre gens d'égale puissance. Henri rie tint nul compte de la défense de se marier, et Louis VII fut obligé de se contenter des nouveaux serments d'hommage que lui prêta le futur roi d'Angleterre pour lé comté de Poitou et le duché d'Aquitaine2.

Des serments de ce genre, vagues dans leur teneur, prêtés de mauvaise grâce et en quelque sorte pour la forme ; étaient depuis longtemps le seul lien qui existât entre les successeurs des anciens rois franks et les chefs souverains du pays compris entre la Loire et les deux Mers ; car la domination franke n'avait pu prendre racine dans ces contrées aussi fortement que dans celle qui était voisine de la Germanie. Au septième siècle, les peuples de l'Europe qui entretenaient quelques relations avec la Gaule avaient déjà coutume de la désigner tout entière par le nom de France, mais au sein même du territoire gaulois, ce nom était loin d'avoir une pareille universalité. Le cours de la Loire formait la limite méridionale de la Gaule franke, ou du pays français ; et au delà se trouvait le pays romain, différent de l'autre par la langue et les mœurs, surtout par la civilisation3.

Dans la contrée du sud, les habitants, grands ou petits, riches ou pauvres, étaient presque entièrement de pure race gauloise, ou du moins la descendance germanique n'y était point accompagnée de la même supériorité de condition sociale qui s'y attachait dans le nord. Les hommes de race franke qui étaient venus dans la Gaule méridionale, soit en conquérants, soit comme agents et commissaires des conquérants, établis au nord de la Loire, ne réussirent point à se propager comme nation distincte au sein d'une population nombreuse et réunie dans de grandes villes : aussi les habitants de la France et de la Bourgogne employaient-ils d'ordinaire le nom de Romains pour désigner ceux du Midi4.

Plusieurs des successeurs de Chlodowig ajoutèrent à leur titre de roi des Franks celui de prince du peuple romain5; au déclin de cette première dynastie, la population dé l'Aquitaine et de la Provence prit dans son propre sein des ducs et des comtes indigènes, ou, ce qui est plus remarquable, contraignit les descendants de ses gouverneurs de race tudesque. à se révolter avec elle. Mais cet affranchissement de la Gaule méridionale était à peine accompli, que l'avènement d'une seconde race de rois vint rendre à la nation franke son ancienne énergie, et la pousser de nouveau à la conquête du Midi.

¹ Chron. turon., apud Script rer. gallic. et francic., t. XII, p. 474.

² Gisleberti Hannoniæ Chron., apud Script rer. gallic. et francic., t. XIII, p. 565.

³ Gisleberti Hannoniæ Chron., apud Script. rer. gailic. et francic., t. XIII-XVIII, passim.

⁴ Fredegarii Chron., apud Script. rer. gailic. et francic., t. II, p. 458 et passim.

⁵ Vita S. Martini Vertav., apud Hist. franc. Script., t. I, p. 655, ed. Du Chesne.

Redevenus maîtres de ces belles contrés, les Gallo-Franks y placèrent des gouverneurs et des juges1 qui enlevaient, sous forme de tribut, tout l'argent du pays ; mais, à la première occasion favorable, les méridionaux refusaient de payer, se soulevaient et chassaient les étrangers. Alors les Franks descendaient du nord pour revendiguer leur droit de conquête ; ils venaient sur les bords de la Loire, soit à Orléans, soit à Tours, soit à Nevers, tenir leur champ de mai en armes2. La guerre commençait entre eux et les habitants du Limousin ou de l'Auvergne, qui étaient l'avant-garde de la population gallo-romaine. Si les Romains — pour parler le langage de l'époque — se sentaient trop faibles, ils proposaient au chef des gens de France de lui payer l'impôt chaque année, en conservant d'ailleurs l'indépendance politique3. Le prince, frank soumettait cette proposition à ses leudes4, dans leur assemblée, tenue en plein air ; si cette assemblée votait contre la paix, l'armée continuait sa marche, arrachant les vignes et les arbres à fruit, enlevant les hommes, le bétail et les chevaux5. Quand la cause du Midi avait été complètement vaincue, les gouverneurs, juges ou comtes franks se réinstallaient dans les villes, et, pour un temps plus ou moins long, en tête des actes publics figuraient les formules suivantes : Sous le règne du glorieux roi *Pepin*; sous le règne de l'illustre empereur *Karl*.

Karl, ou Charlemagne, établit roi en Aguitaine, du consentement de tous les seigneurs franks, son fils Lodewig, que les Gaulois nommaient Louis6. Ce Louis devint, à son tour, empereur ou leeisar des Franks, et, sous ce titre, régna à la fois en Germanie, en Italie et en Gaule. De son vivant, il voulut faire jouir ses fils de cette autorité immense, et le partage inégal qu'il établit excita entre eux la discorde. Les Gaulois méridionaux s'empressèrent de prendre parti dans ces, querelles, pour les envenimer et contribuer à l'affaiblissement de leurs maîtres. En attendant le moment de s'insurger sous des chefs de leur race et de leur langue, ils donnèrent a royauté de leur pays à des membres de la famille impériale, mais à ceux que ni l'empereur ni l'assemblée souveraine des Franks ne voulaient y voir régner?; il en résulta de longues guerres et de nouvelles dévastations pour les villes de l'Aquitaine. La grande lutte pour la royauté, qui s'éleva sur la fin du neuvième siècle, et se prolongea durant cent ans, donna quelque relâché aux Aquitains. Indifférents aux deux partis rivaux, n'avant mil intérêt commun ni avec la famille de Charlemagne ni avec les rois de nouvelle race, ils se tinrent à l'écart ; et profitèrent de la dispute comme d'un prétexte pour résister également au pouvoir des uns et des autres. Lorsque les Gallo-Franks, renonçant à l'obéissance de l'Austrasien Karl, dit le Gros, eurent fait roi le Neustrien Eudes comte de Paris, on vit s'élever en Aquitaine un roi national, appelé Ranulf, qui, peu de temps après, sous les titres plus modestes de duc des Aquitains et de comte des Poitevins ; régna, en toute souveraineté, depuis la Loire jusqu'aux Pyrénées. Le roi Eudes partit de France pour aller soumettre ; mais il n'y réussit pas. A leur résistance matérielle les habitants du Midi joignaient une sorte d'opposition morale ; ils se faisaient en apparence les défenseurs des droits de la vieille famille dépossédée, par la seule raison que les Français ne voulaient plus reconnaitre ces droits.

¹ Fredeg. Chron. continuat., apud Script. rer. gallic. et francic., t II, p. 456.

² Fredeg., Chron. continuat., apud Script. rer. gallic. et francic., t. V, p. 6 et 7.

³ Fredeq., Chron. continuat., apud Script. rer. gallic. et francic., t. II, p. 456.

⁴ Leod, lied, liet, leute, peuple, gens...

⁵ Fredeg., Chron. continuat., apud Script. rer. gallic. et francic., t. V, p. 3-7.

⁶ Fredeg., Chron. continuat., apud Script. rer. gallic. et francic., t. V, passim.

⁷ Nithardi, Hist., lib. II, cap. VIII, apud Script, rer. gallic. et francic., t. VII, p. 19 et 20.

Presque tous les chefs indépendants de l'Aquitaine, du Poitou et de la Provence, imaginèrent des lors de se prétendre issus de Charlemagne par les femmes, et firent grand bruit de cette descendance hypothétique, pour s'autoriser à donner aux rois de la troisième dynastie la qualification d'usurpateurs1. Après que Charles le Simple2, héritier légitime de Charlemagne, eut été emprisonné à Péronne, son nom fut mis en tête des actes publics en Aquitaine, comme s'il eût toujours régné; puis, quand son fils eût recouvré le pouvoir, les Aquitains ne souffrirent pas qu'il exerçât sur eux, soit directement, soit indirectement, la moindre autorité.

La victoire des Français sur la seconde et dernière dynastie germanique fit décidée à perpétuité par l'élection de Hugues, surnommé Capet ou Chapet dans la langue romane d'outre-Loire3. Les méridionaux ne prirent aucune part à cette élection, et ne reconnurent point le roi Hugues : celui-ci, à la tête de son peuple d'entre Meuse et Loire, fit la guerre à l'Aquitaine ; mais, après beaucoup d'efforts, il ne parvint qu'à établir sa suzeraineté sur les provinces les plus voisines de la Loire, sur le Berry, la Touraine et l'Anjou4. Pour prix de son adhésion, le comte de ce dernier pays obtint le titre héréditaire de sénéchal du royaume de France; et, dans les festins solennels, il eut la chaise de servir à cheval les mets de la table du roi. Mais l'attrait de pareils honneurs ne séduisit point les comtes ni les ducs des territoires plus méridionaux ; ils soutinrent le combat, et la grande masse de population qui parlait le langage d'oc ne reconnut, ni en fait ni en apparence, l'autorité des rois de la contrée où l'on disait oui. Le midi de la Gaule, partagé en diverses principautés, suivant les divisions naturelles du territoire où l'ancienne circonscription des provinces romaines, parut ainsi, vers le onzième siècle, affranchi de tout reste de la sujétion que les Franks lui avaient imposée, et le peuple d'Aquitaine n'eut dès lors pour souverains que des hommes de sa race et de son langage.

Il est vrai qu'au nord de la Loire, depuis la fin du dixième siècle, une même langue était aussi commune aux rois, aux seigneurs et au peuple ; mais dans ce pays, où la conquête n'avait jamais été démentie, les seigneurs n'aimaient point le peuple ; ils sentaient au dedans sans peut-être s'en rendre compte, que leur rang et leur puissance provenaient d'une source étrangère. Quoique détachés pour jamais de leur vieille souche tudesque, ils n'avaient point renoncé aux mœurs de la conquête : eux seuls jouissaient, dans le royaume, de la propriété territoriale et de la franchise personnelle. Au contraire, dans les petites souverainetés méridionales, quoiqu'il y eût des rangs parmi les hommes, quoigu'il y eût des classes élevées et des classes inférieures, des châteaux et des chaumières, de l'insolence dans la richesse et de la tyrannie dans le pouvoir, le sol appartenait au corps du peuple, et nul ne lui en contestait la pleine propriété, le franc-aleu, comme on disait au moyen âge. C'était la masse populaire qui avait, à plusieurs reprises, reconquis ce sol sur les envahisseurs d'outre-Loire. Les duchés, les comtés, les vicomtés, toutes les seigneuries étaient plus ou moins nationales : la plupart s'étaient élevées dans des temps de révolte contre la puissance étrangère, et avaient été légitimées par l'adhésion du peuple.

¹ Dom Vaissette, Histoire générale du Languedoc, t. II, liv. XI.

² Voyez livre II, t. I.

³ Hue Chapet. (Chroniques de Saint-Denis ; Recueil des hist. de la France, t. X, p. 303.)

⁴ Dom Vaissette, Histoire générale du Languedoc, t. II, livre XII.

Mais, inférieur aux pays méridionaux en organisation sociale, en liberté civile et en traditions de gouvernement, le royaume de France était puissant par son étendue et formidable au dehors ; aucun des États qui se partageaient avec lui l'ancien territoire gaulois ne l'égalait en force, et ses chefs faisaient souvent trembler les ducs et les comtes du Midi au milieu de leurs grandes cités, enrichies par les arts et le commerce ; souvent, pour s'assurer une plus longue paix avec la France, ils offraient leurs filles en mariage, et par une fausse politique donnaient aux princes français entrée chez eux à, titre de parents et d'alliés. C'est ainsi que l'union de la fille du duc Guillaume avec le roi Louis VII ouvrit, comme on l'a vu, les villes de l'Aquitaine et du Poitou à des garnisons étrangères. Lorsque, après le divorce d'Éléonore, les Français se furent retirés, son second mariage amena des Angevins et des Normands, qui disaient comme les Français oui et nenny, au lieu d'oc et no1. Peut-être y avait-il entre les Angevins et les méridionaux un peu plus de sympathie qu'entre ces derniers et les Français, parce que la civilisation croissait en Gaule à mesure qu'on avançait vers le sud. Mais la différence de langage, et surtout d'accentuation, devait rappeler sans cesse aux Aquitains que Henri, fils de Mathilde, leur nouveau seigneur, était encore un étranger.

Peu de temps après le mariage qui le fit duc d'Aquitaine, Henri devint comte d'Anjou, par la mort de son père, mais sous la condition expresse dé remettre cette province à son jeune frère le jour où lui-même deviendrait roi. Il en prêta le serment avec un appareil lugubre sur le cadavre du mort, mais ce serment fut violé, et Henri garda le comté d'Anjou, lorsque les barons normands, plus fidèles que lui à leur parole, l'eurent appelé en Angleterre pour succéder au roi Étienne2. Dès qu'il eut pris possession de la royauté, il qualifia Étienne d'usurpateur, et s'occupa d'abolir tout ce qui s'était fait de son vivant3. Il chassa d'Angleterre les Brabançons qui s'y étaient établis après avoir servi la cause royale contre Mathilde. Il confisqua les terres que ces hommes avaient reçues en solde, et démolit leurs châteaux forts et ceux des partisans du dernier roi, voulant, disaitil, en réduire le nombre à ce qu'il était sous le roi Henri, son aïeul4. Les compagnies d'auxiliaires étrangers, venues en Angleterre durant la guerre civile, avaient commis beaucoup de pillages sur les Normands du parti contraire à celui qu'elles servaient ; leurs chefs avaient enlevé des domaines et des maisons, et les avaient ensuite fortifiés contre les seigneurs normands dépossédés, imitant les pères de ces derniers, qui avaient de même fortifié leurs habitations conquises sur les Anglais5. L'expulsion des Flamands fut pour toute la race anglo-normande un sujet de joie pareille à ce que l'expulsion de cette même race eût été pour les Saxons : Nous les vîmes tous, dit un auteur du siècle, passer la mer pour retourner du camp à la charrue, et redevenir serfs, après avoir été maîtres6.

Quiconque, vers l'année 1140, à l'invitation du roi Étienne, avait dételé ses bœufs pour passer le détroit et venir à la bataille de Lincoln, était ainsi traité d'usurpateur par ceux dont les ancêtres avaient dételé, en 1066, pour suivre Guillaume le Bâtard. Les conquérants de l'Angleterre se regardaient déjà comme

¹ Voyez Raynouard, Choix des poésies originales des troubadours, t. IV, passim.

² Gervas. Cantuar., Chron., apud Hist. anglic. Script., t. II, col. 1376, ed. Selden.

³ Charta, Henri II. — Chron. Johan. Bromton, apud Hist. anglic. Script., t. I, col. 1046.

⁴ Chron. Johan. Bromton, apud Hist. anglic. Script., t. I, col. 1043.

⁵ Gervas. Cantuar., *Chron.*, apud *Hist. anglic. Script.*, t. II, col. 1376, ed. Selden.

⁶ Radulphi de Diceto, *Imag. histor.*, apud ibid., col. 528.

possesseurs légitimes ; ils avaient effacé de leur esprit tout souvenir de leur usurpation violente et de leur ancienne fortune, s'imaginant que leurs nobles familles n'avaient jamais exercé d'autre emploi que celui de gouverner les hommes. Mais les Saxons avaient plus de mémoire ; et, dans les plaintes que leur arrachait la dureté de leurs seigneurs, ils disaient de plus d'un comte et de plus d'un prélat de race normande : Il nous harcèle et nous pique comme son aïeul piquait les bœufs de l'autre côté de la mer1.

Malgré cette conscience de sa propre situation et de l'origine de son gouvernement, la race saxonne, fatiquée par la souffrance, se laissait aller à une résignation apathique. Le peu de sang anglais que l'impératrice Mathilde avait transmis à Henri II était, disait-on, un gage assuré de sa bienveillance pour le peuple2, et l'on oubliait comment cette même Mathilde, plus Saxonne pourtant que son fils, avait traité les bourgeois de Londres. Des écrivains, soit simples et de bonne foi, soit payés pour préconiser d'avance le nouveau règne, publièrent que l'Angleterre possédait enfin un roi anglais de nation ; qu'elle avait des évêques, des abbés, des barons et des chevaliers issus de l'une et de l'autre race, et qu'ainsi la haine nationale était désormais sans motif3. Nul doute, en effet, que les femmes saxonnes, enlevées et mariées de force, soit après la bataille de Hastings, soit après les déroutes d'York et d'Ely, n'eussent, au milieu du désespoir, donné des fils à leurs maîtres ; mais ces fils de pères étrangers se croyaient-ils les frères des bourgeois et des serfs du pays, et le désir d'effacer auprès des Normands de race pure la tache de leur naissance ne devait-il pas, au contraire, les rendre plus orqueilleux envers leurs compatriotes maternels ? Il était vrai aussi que, dans les premiers temps de l'invasion, Guillaume le Conquérant avait offert des femmes de sa nation et même de sa famille à des chefs saxons encore libres; mais ces sortes d'unions furent peu nombreuses, pt, dès que la conquête parut achevée, nul Anglais ne se trouva plus assez noble pour qu'une Normande l'honorât de son lit. D'ailleurs, quand il eût été constant que beaucoup d'Anglais de naissance, en reniant la cause de leur pays, en désapprenant leur langue, en jouant le rôle de flatteurs et de parasites, se fussent élevés aux privilèges des hommes de race étrangère, cette fortune individuelle n'atténuait point, pour la masse des vaincus, les tristes effets de la conquête.

Peut-être même le mélange des races était-il alors en Angleterre plus favorable aux oppresseurs qu'aux opprimés ; car, à mesure que les premiers perdaient, si l'on peut s'exprimer ainsi, leur caractère d'étrangeté, le penchant à la résistance s'affaiblissait dans le cœur des autres. Une réaction violente, seul recours efficace contre les injustices de la conquête, devenait moins possible. Aux chaînes de la domination usurpée se joignaient des liens moraux, le respect des hommes pour leur propre sang, et ces affections bienveillantes qui nous rendent si patients à supporter le despotisme domestique. Aussi Henri II vit-il sans déplaisir.des moines saxons, dans la dédicace de leurs livres, lui étaler sa généalogie anglaise, et, sans faire mention ni de son aïeul Henri Ter, ni de son bisaïeul le Conquérant, le louer d'être issu du roi Alfred. Tu es fils, lui disaient-ils, de la très-glorieuse impératrice Mathilde, dont la mère fut Mathilde, fille de

¹ Roger. de Roved., *Annal.*, pars posterior, apud *Rer. anglic. Script.*, p. 703, ed. Savile.

² Matth. Paris, t. I, p. 92.

³ Ailred. Rievall., *de Vita Edwardi Confess.*, apud *Hist. anglic. Script.*, t. I, col. 401, ed. Selden.

Marguerite, reine d'Écosse, dont le père fut Edward, fils du roi Edmund Côte-de-Fer, l'arrière-petit-fils du noble roi Alfred1.

Soit par hasard, soit à dessein, il circulait aussi dans le même temps de fausses prédictions qui annonçaient le règne de Henri d'Anjou comme une époque de soulagement, et, en quelque sorte, de résurrection pour le peuple anglais. L'une de ces prophéties était attribuée au roi Edward à son lit de mort, et l'on disait qu'il l'avait prononcée afin, de rassurer ceux qui craignaient alors pour l'Angleterre les projets ambitieux du duc de Normandie2. Quand l'arbre vert, leur avait-il dit, après avoir été coupé au pied et éloigné de sa racine à la distance de trois arpents, s'en rapprochera de lui-même, fleurira et portera des fruits, alors un meilleur temps viendra3. Cette allégorie, faite après coup, s'interprétait sans grande peine. L'arbre coupé, c'était la famille d'Edward, qui avait perdu la royauté à l'élection de Harold ; après Harold étaient venus Guillaume le Conquérant et son fils Guillaume le Roux : ce qui complétait le nombre de trois rois étrangers à l'ancienne famille ; car il faut remarquer qu'on supprimait le roi Edgar, parce qu'il avait encore des parents en Angleterre ou en Écosse, et qu'en fait de descendance du noble roi Alfred, l'Angevin Henri leur eût paru fort inférieur. L'arbre s'était rapproché de sa racine quand Mathilde avait épousé Henri Ier ; il avait fleuri par la naissance de l'impératrice Mathilde, et enfin porté des fruits par celle de Henri II... Ces misérables contes ne sont dignes de figurer dans l'histoire qu'à cause de l'effet moral qu'ils ont pu produire sur les hommes d'autrefois. Ils avaient pour but de détourner de la personne du roi la haine que les Saxons nourrissaient contre tous les Normands ; mais rien ne pouvait faire que Henri II ne fût pas le représentant de la conquête, et l'on avait beau le surnommer mystiquement la pierre angulaire où s'unissaient les deux murailles, c'est-à-dire les deux races4, il n'y avait point d'union possible au milieu d'une telle inégalité de droits, de biens et de puissance.

Quelque difficile qu'il, fût déjà pour un Anglo-Saxon du douzième siècle de reconnaître comme successeur naturel des rois de race anglaise, un homme qui ne savait pas même comment on disait roi en anglais5, les conciliateurs obstinés des Saxons avec les Normands mirent en avant des assertions beaucoup plus extraordinaires : ils entreprirent d'ériger le Conquérant lui-même en héritier légitime du roi Alfred. Une très-vieille chronique, citée par un auteur déjà ancien, raconte que Guillaume le Bâtard était le propre petit-fils du roi Edmund Côte-de-Fer6. Edmund, dit cette chronique, eut deux fils, Edwin et Edward, et de plus, une fille unique dont l'histoire tait le nom, à cause de sa mauvaise vie ; car elle entretint un commerce illicite avec le pelletier du roi. Le roi, courroucé, bannit d'Angleterre son pelletier, avec sa fille, qui était alors enceinte7. Tous deux passèrent en Normandie, où, vivant de la charité publique, ils eurent successivement trois filles. Un jour qu'ils étaient venus mendier à Falaise, à la

⁻

¹ Ailred. Rievall., *Genealog. reg. Angl.*, apud *Hist. anglic. Script.*, t. I, col. 350, ed. Selden.

² Voyez liv. III, t. I.

³ Ailred. Reivall., *de Vita Edwardi Confess.*, apud *Hist. anglic. Script.*, t. I, col. 402, ed. Selden.

⁴ Ailred. Rievall., *Genealog. reg. Angl.*, apud *Hist. anglic. Script.*, t. I, Col. 370, ed. Selden.

⁵ Voyez plus bas, livre XI.

⁶ Thomæ Rudborne, Hist. major Winton; Anglia sacra, t. I, p. 246.

⁷ Thomæ Rudborne, *Hist. major Winton ; Anglia sacra*, t. I, p. 246.

porte du duc Robert, le duc, frappé de la beauté de la femme et de ses trois enfants, lui demanda qui elle était : Je suis, dit-elle, Anglaise et de sang royal1. A cette réponse, le duc la traita honorablement, prit le pelletier à son service, et fit élever dans son hôtel une de leurs filles, qui devint sa maîtresse et la mère de Guillaume, dit le Bâtard, lequel, pour plus de vraisemblance, demeurait toujours le petit-fils d'un pelletier de Falaise, bien que, par sa mère, il fût Saxon et issu des rois saxons2.

La violation du serment que Henri II avait, comme on l'a vu plus haut, prêté à son frère Geoffroy, lui attira, peu de temps après son arrivée en Angleterre, une guerre sur le continent. A l'aide des partisans de ses droits sur le comté d'Anjou, Geoffroy s'était mis en possession de plusieurs places fortes. Henri envoya contre lui une armée d'hommes de race anglaise. Les Anglais, par suite de l'antipathie qu'ils nourrissaient depuis la conquête contre les populations de la Gaule, poursuivirent vivement la guerre, et firent triompher en peu de temps le frère ambitieux et injuste3. Geoffroy vaincu fut contraint d'accepter, en échange de ses terres et de son titre de comte, une pension de mille livres anglaises et de deux mille livres d'Anjou4: il était redevenu simple baron angevin, lorsque, par un hasard heureux pour lui, les habitants de Nantes le prirent pour comte de leur ville et de leur territoire5. Par cette élection, ils se détachèrent du gouvernement gouvernement de la Bretagne armoricaine, auquel ils avaient été jadis incorporés par con quête, mais qu'ils avaient préféré à la domination des rois franks, sans pourtant l'aimer de grande affection, à cause de la différence des langues.

Agrandie par des guerres heureuses, dans l'intervalle du neuvième au onzième siècle, la Bretagne fut, dès le siècle suivant, travaillée de divisions intestines provenant de cette prospérité même. Ses frontières, qui s'étendaient jusqu'au delà du cours de la Loire, renfermaient deux populations de race différente, dont l'une parlait l'idiome celtique, l'autre la langue romane de France et de Normandie ; et, selon que les comtes ou ducs de tout le pays jouissaient de la faveur de l'une de ces deux races d'hommes, ils étaient mal vus de l'autre. Les Nantais, qui choisirent pour comte Geoffroy d'Anjou, appartenaient naturellement au premier de ces deux partis, et ils n'appelèrent le prince angevin à les gouverner que pour se soustraire au pouvoir d'un seigneur de pure race celtique6. Geoffroy d'Anjou ne vécut pas longtemps dans sa nouvelle dignité, et, à sa mort, la ville passa, sinon librement, du moins sans répugnance, sous la suzeraineté de Conan, comte héréditaire de Bretagne, et possesseur en Angleterre du château de Richemont, bâti, au temps de la conquête, par le Breton Alain Fergan7. Alors le roi Henri II, par une prétention toute nouvelle, réclama la ville de Nantes comme portion de l'héritage de son frère ; il traita d'usurpateur le comte de Bretagnes, confisqua la terre de Richemont, puis, traversant le détroit, vint avec une grosse armée contraindre les bourgeois de Nantes à le reconnaitre pour seigneur et à désavouer le comte Conan. Incapables

¹ Thomæ Rudborne, Hist. major Winton; Anglia sacra, t. I, p. 246.

² Thomæ Rudborne, Hist. major Winton; Anglia sacra, t. I, p. 246.

³ Johan. Saresb. Fragm., apud Script. rer. gallic et francic., t. XIX, p. 12.

⁴ Robert de Monte, apud Script. rer. gallic et francic., t. XIII, p. 299.

⁵ Guilielm. Neubrig., de Reg. anglic., p. 126, ed. Hearne.

⁶ Chron. britann., apud Script. rer. gallic. et francic., t. XII, p. 560.

⁷ Chron. britann., apud Script. rer. gallic. et francic., t. XII, p. 560. — Voyez livre IV, t. I. I.

⁸ Gullielm. Neubrig., de Reb. anglic., p. 126, ed. Hearne.

de résister aux forces du roi d'Angleterre, les bourgeois obéirent malgré eux le roi mit garnison dans leurs murs, et occupa tout le pays compris entre la Loire et la Vilaine1.

Ayant ainsi pris pied sur le territoire breton, Henri II porta plus loin ses vues, et fit avec ce même Conan, à qui il venait d'enlever la ville de Nantes, un pacte menaçant pour l'indépendance de toute la Bretagne. Il fiança le plus jeune de ses fils, Geoffroy, âgé de huit ans, à la fille de Conan, appelée Constance, et alors âgée de cinq ans2. D'après ce traité, le comte breton s'engageait à faire héritier de son pouvoir le futur mari de sa fille, et le roi, en retour, garantissait à Conan la possession viagère du comté de Bretagne, lui promettant aide, secours et appui envers et contre tous3. Ce traité, qui devait avoir pour résultat infaillible d'étendre un jour la domination des Anglo-Normands sur toute la Gaule occidentale, mit en grande alarme le roi de France ; il négocia auprès du pape Alexandre III, afin de l'engager à interdire l'union de Geoffroy et de Constance pour cause de parenté, attendu que Conan était le petit-fils d'une fille bâtarde de l'aïeul de Henri II ; mais le pape ne reconnut point cette parenté, et les noces prématurées des deux époux se firent en l'année 11664.

Peu de temps après, une insurrection nationale éclata en Bretagne contre le chef qui trafiquait, avec un roi étranger, de l'indépendance du pays. Conan appela Henri II à son secours ; et, aux termes de leur traité d'alliance, les troupes du roi entrèrent par la frontière de Normandie, sous prétexte de défendre contre les révoltés le comte légitime des Bretons5. Henri s'empara de la ville de Dol et de plusieurs bourgs, où il mit garnison. Bientôt après, moitié de gré, moitié par force, le comte Conan abdiqua le pouvoir entre les mains de son protecteur, lui laissant exercer l'autorité administrative et lever des tributs par toute la Bretagne. Les timides et les faibles allèrent trouver le roi angevin dans son camp, et, suivant le cérémonial du siècle, lui firent hommage de leurs terres ; le clergé s'empressa de complimenter en langue latine l'homme qui venait *au nom de Dieu* visiter et consoler la Bretagne6. Mais le droit divin de l'usurpation étrangère ne fut pas reconnu universellement, et les amis de la vieille patrie bretonne, se rassemblant de tous les cantons, formèrent contre le roi Henri une confédération par serment, à la vie et à la mort7.

Le lien de la nationalité était déjà trop affaibli en Bretagne pour que ce pays pût tirer de lui-même assez de ressources dans sa rébellion. Les insurgés pratiquèrent donc des intelligences à l'extérieur ; ils s'entendirent avec les habitants du Maine, leurs voisins, qui, depuis le règne de Guillaume le Bâtard, obéissaient contre leur gré aux princes normands. Beaucoup de. Manceaux entrèrent dans la ligue jurée en Bretagne contre le roi d'Angleterre, et tous les membres de cette lique prirent pour patron le roi de France, rival politique de

¹ Gullielm. Neubrig., de Reb. anglic., p. 126, ed. Hearne.

² Chron. britann., apud. Script rer. gallic. et francic., t. XII, p. 560.

³ Chron. britann., apud. Script rer. gallic. et francic., t. XII, p. 560.

⁴ Summarium Epist. Lombardi ad Alexandrum III papam, apud Script rer. gallic. et francic., t. XVI, p. 282.

⁵ Summarium epist. Lombardi ad Alexandrurn III papam, apud Script rer. gallic. et francic., t. XVI, passim.

⁶ Charta, apud Script rer. gallic. et francic., t. XII, p. 560, in nota, ad cale. pag.

⁷ Robert. de Monte, apud *Script. rer. gallic. et frantic.*, t. XIII, p. 310 et 311.

⁸ Robert. de Monte, apud *Script. rer. gallic. et frantic.*, t. XIII, p. 310. — Voyez livre V, t. t. I.

Henri II, et le plus puissant de ses rivaux. Le roi Louis VII promit des secours aux Bretons insurgés, non par amour pour leur indépendance, que ses prédécesseurs avaient attaquée, durant tant de siècles, avec tant d'acharnement, niais par haine du roi d'Angleterre, et par envie d'acquérir lui-même en Bretagne la suprématie qu'y perdrait son ennemi1. Pour atteindre ce but à peu de frais, il ne fit aux confédérés que de simples promesses, leur laissant tout le fardeau de l'entreprise' dont il devait partager les profits. Attaqués bientôt par toutes les forces du roi Henri; les insurgés bretons furent vaincus, perdirent les villes de Vannes, de Léon, d'Auray et de Fougères, leurs châteaux, leurs domaines, leurs soldats, leurs femmes et leurs filles, que le roi prit pour otages et qu'il se fit un jeu de déshonorer par séduction ou par violence2 : l'une d'entre elles, la fille d'Eudes, vicomte de Porrhoêt, était sa parente au second degré3.

Vers le même temps l'ennui de la domination du roi d'Angleterre se fit sentir aux habitants de l'Aquitaine, surtout à ceux du Poitou, et de la Marche de France, qui, sur un pays montagneux, avaient plus d'âpreté dans l'humeur et plus de moyens pour soutenir une guerre patriotique4. Quoique mari de la fille du comte comte de Poitou, Henri II était un étranger pour les Poitevins, et ceux-ci souffraient de voir des officiers de race étrangère violer ou détruire les coutumes de leurs pays par des ordonnances rédigées en langue angevine ou normande. Plusieurs de ces nouveaux magistrats furent chassés, et l'un d'entre eux, originaire du Perche, et comte de Salisbury, en Angleterre, fut tué à Poitiers par le peuple5. Il se forma une grande conspiration sous la conduite des principaux seigneurs et des hommes riches du nord de l'Aquitaine, le comte de la Marche, le duc d'Angoulême, le vicomte de Thouars, l'abbé de Charroux, Aymery de Lezinan ou Luzignan, Hugues et Robert de Silly6. Les conjurés poitevins se placèrent, comme avaient fait les Bretons, sous le patronage du roi de France, qui leur demanda des otages, et s'engagea, en retour, à ne point faire de paix avec le roi Henri sans les y comprendre7; mais ils furent écrasés comme les Bretons, pendant que Louis VII restait simple spectateur de leur guerre avec le roi angevin.

Les plus considérables d'entre eux capitulèrent avec le vainqueur, les antres s'enfuirent sur les terres du roi de France, qui, pour leur malheur, commençait à se lasser d'être en guerre avec le roi Henri et désirait conclure une trêve. Ces deux princes, après avoir longtemps travaillé à se nuire, se réconcilièrent en effet dans la petite ville de Montmirail en Perches. Il y fut décidé que le roi de France garantirait à l'autre roi la possession de la Bretagne, et lui rendrait les réfugiés de ce pays et ceux du Poitou ; qu'en revanche le roi d'Angleterre s'avouerait expressément vassal et homme lige du roi de France, et que la Bretagne serait comprise clans le nouveau serment d'hommages. Les deux rivaux se donnèrent la main et s'embrassèrent cordialement ; puis, en vertu de la souveraineté

1 Robert. de Monte, apud Script. rer. gallic. et frantic., t. XIII, p. 312.

² Robert. de Monte, apud *Script. rer. gallic. et frantic.*, t. XIII, p. 310 et 312. — Epist. Johan Saresb., apud ibid., t. XVI, 591.

³ Robert. de Monte, apud *Script. rer. gallic. et frantic.*, t. XIII, p. 310 et 312. — Epist. Johan Saresb., apud ibid., t. XVI, 591.

⁴ Robert. de Monte, apud Script. rer. gallic. et frantic., t. XIII, p. 311.

⁵ Robert. de Monte, apud *Script. rer. gallic. et frantic.*, t. XIII, p. 311.

⁶ Robert. de Monte, apud Script. rer. gallic. et frantic., t. XIII, p. 311.

⁷ Robert. de Monte. apud *Script. rer. gallic. et francic.*, t. XIII, p. 311.

⁸ Epist. Johan. Saresb., apud Script. rer. gallic. et francic., t. XVI, p. 595.

⁹ Epist. Johan. Saresb., apud *Script. rer. gallic. et francic.*, t. XVI, p. 596.

nouvelle que le roi de France lui reconnaissait sur les Bretons, Henri II institua duc de Bretagne, d'Anjou et du Maine, son fils aîné, qui, en cette qualité, prêta serment de vasselage entre les mains du roi de France1. Dans cette entrevue, le le roi angevin étala des sentiments de tendresse exagérés jusqu'au ridicule envers l'homme qui, la veille, était son plus mortel ennemi. Je mets, lui disait-il, à votre disposition, moi, mes enfants, mes terres, mes forces, mes trésors, pour en user, en abuser, les garder ou les donner à plaisir et à volonté2. Il semblait que sa raison fût un peu troublée par la joie d'avoir en sa puissance les émigrés poitevins et bretons. Le roi Louis les lui livra sous la condition dérisoire qu'il les reprendrait en grâce et leur rendrait leurs biens3. Henri le promit, et leur donna même publiquement le baiser de paix, pour garantie de cette promesse, mais la plupart finirent leur vie en prison ou au milieu des supplices.

Lorsque les deux rois se furent séparés dans cette apparence d'harmonie parfaite, qui pourtant ne fut pas de longue durée, Henri, fils aîné du roi d'Angleterre, remit à son jeune frère, Geoffroy, la dignité de duc de Bretagne, ne gardant que le comté d'Anjou. Geoffroy fit hommage à son frère, comme celui-ci l'avait fait au roi de France ; puis il se rendit à Rennes pour y tenir sa cour et recevoir les soumissions des seigneurs et des chevaliers du pays4. C'est ainsi que que les deux ennemis héréditaires de la liberté des Bretons leur enlevèrent, de commun accord, la souveraineté de leur terre natale ; le prince angevin se fit seigneur direct, le prince français seigneur suzerain, et cette grande révolution eut lieu sans violence apparente. Conan, le dernier comte de pure race bretonne, ne fut point déposé, mais son nom ne reparut plus dans les actes publics ; dès lors, à proprement parler, il n'y eut plus de nation en Bretagne ; il y eut un parti français et un parti angevin ou normand, qui travaillèrent en sens divers pour l'une ou pour l'autre puissance.

La vieille langue nationale, abandonnée par tous ceux qui voulaient plaire à l'un ou à l'autre des deux rois, s'altéra peu à peu dans la bouche des pauvres et des paysans ; eux seuls y tinrent fidèlement et la conservèrent, à travers les siècles, avec la ténacité de mémoire et de volonté qui est propre aux hommes de race celtique. Malgré la désertion de leurs chefs nationaux vers l'étranger, soit normand, soit français, et la servitude publique et privée qui en fut la suite, les gens du peuple en basse Bretagne n'ont jamais cessé de reconnaître dans les nobles de leur pays des enfants de la terre natale. Ils ne les ont point haïs de cette haine violente qu'on portait ailleurs à des seigneurs issus de race étrangère ; et sous les titres féodaux de baron et de chevalier, le paysan breton retrouvait encore les tierns et les mac-tierns — chefs et fils de chefs — des temps de son indépendance : il leur obéissait avec zèle dans le bien comme dans le mal, s'engageait dans leurs intrigues et leurs querelles politiques, souvent sans les comprendre, mais par habitude et par le même instinct de dévouement qu'avaient pour leurs chefs de tribus les Gallois et les montagnards d'Écosse.

Les populations voisines des terres de France, comme les Bretons et les Poitevins, ne furent par les seules qui, dans leurs querelles avec le roi d'Angleterre, voulurent faire alliance et cause commune avec son rival politique. Après la rupture de la paix de Montmirail, Louis VII reçut d'un pays avec lequel il

¹ Epist. Johan. Saresb., apud Script. rer. gallic. et francic., t. XVI, p. 596.

² Epist. Johan. Saresb., apud Script. rer. gallic. et francic., t. XVI, p. 595.

³ Epist. Johan. Saresb., apud Script. rer. gallic. et francic., t. XVI, p. 596.

⁴ Epist. Johan. Saresb., apud Script. rer. gallic. et francic., t. XVI, p. 596 et seq.

n'avait eu jusque-là aucune espèce de relations, et dont il soupçonnait à peine l'existence, des dépêches conçues en ces termes :

Au très-excellent roi des Français, Owen, prince de Galles, son homme lige et son fidèle ami, salut, obéissance et dévouement.

La guerre que le roi d'Angleterre avait longtemps méditée contre moi vient d'éclater l'été passé sans aucune provocation de ma part ; mais grâce à Dieu et à vous, qui occupiez ailleurs ses forces, il a perdu plus d'hommes que moi sur les champs de bataille. Dans son dépit, il a méchamment démembré les otages qu'il tenait de moi, et se retirant sans conclure ni paix ni trêve, il a donné ordre à ses gens d'être prêts pour Pâques prochain à marcher de nouveau contre nous. Je supplie donc votre clémence de m'annoncer par le porteur des présentes si vous êtes dans l'intention de guerroyer alors contre lui, afin que, de mon côté, je vous serve en lui faisant tort selon vos souhaits. Faites-moi savoir ce que vous me conseillez, et quels secours aussi vous voudrez bien me fournir ; car, sans aide et conseil de votre part, je doute que je sois assez fort contre notre ennemi commun1.

Cette lettre fut apportée par un clerc gallois qui la présenta au roi de France dans sa cour plénière. Mais le roi, ayant fort peu, en sa vie, entendu parler du pays de Galles, soupçonna le messager d'imposture, et ne voulut point le reconnaître, ni lui ni les dépêches d'Owen. Owen fut donc obligé d'écrire une seconde missive pour certifier le contenu de la première. Vous n'avez pas cru, disait-il, que ma lettre fût vraiment de moi ; pourtant c'était la vérité, je l'affirme et j'en atteste Dieu2. Le chef cambrien continuait à se qualifier du nom de fidèle et de vassal du roi de France. Ce trait mérite d'être cité, parce qu'il enseigne à ne point prendre à la lettre, sans un sérieux examen, les formules et les locutions du moyen âge. Souvent les mots vassal et seigneur exprimaient un rapport réel de subordination et de dépendance, mais souvent aussi ils n'étaient, dans le langage, qu'une simple forme de politesse, surtout quand le faible réclamait l'alliance d'un homme puissant.

Le duché d'Aquitaine ou de Guienne, selon la langue vulgaire, ne s'étendait que jusqu'aux limites orientales de la seconde des anciennes provinces aquitaniques ; et ainsi les villes de Limoges, de Cahors et de Toulouse n'y étaient point comprises. Cette dernière ville, ancienne résidence des rois visigoths et des chefs gallo-romains, qui après eux avaient gouverné les deux Aquitaines unies pour résister aux Franks, était devenue la capitale d'un petit État séparé, qu'on appelait le comté de Toulouse. Il y avait eu de grandes rivalités d'ambition entre les comtes de Toulouse et les ducs de Guienne, et, de part et d'autre, diverses tentatives pour soumettre à une autorité unique tout le pays situé entre lé Rhône, l'Océan et les Pyrénées. De là étaient nés beaucoup de différends, de traités et d'alliances, tour à tour conclus et défaits, au gré de la mobilité naturelle aux hommes du Midi. Devenu duc d'Aquitaine, le roi Henri H se mit à fouiller dans les registres de ces conventions antérieures, et y trouvant par hasard un prétexte pour attaquer l'indépendance du comté de Toulouse, il fit avancer des troupes, et mit le siège devant la ville. Le comte. de Toulouse, Raymond de

¹ Epist. Owini ad Ludovic. VII, apud Script. rer. gallic. et francic., t. XVI, p. 117.

² Epist. Owini ad Ludovic. VII, apud Script. rer. gallic. et francic., t. XVI, p. 117.

Saint-Gilles, leva contre lui sa bannière, et la commune de Toulouse, corporation de citoyens libres, leva aussi la sienne1.

Le conseil commun de la cité et des faubourgs — c'était le titre que prenait le gouvernement municipal des Toulousains — entama, de son chef, des négociations avec le roi de France2, pour obtenir de lui quelques secours. Ce roi marcha vers Toulouse par le Berry, qui lui appartenait en grande partie, et le Limousin, qui lui livra passage ; il contraignit le roi d'Angleterre à lever le siège de la ville, et y fut accueilli avec grande joie, disent les auteurs du temps, par le comte et par les citoyens3. Ces derniers, réunis en assemblée solennelle, lui décernèrent une lettre de remercîment, où ils lui rendaient grâce de les avoir secourus Comme un patron et comme un père, expression de reconnaissance affectueuse qui n'impliquait de leur part aucun aveu de sujétion civile ou féodale4.

Mais cette habitude d'implorer le patronage d'un roi contre un autre devint une cause de dépendance, et l'époque où le roi d'Angleterre, comme duc d'Aquitaine et comte de Poitou, obtint de l'influence sur les affaires du midi de la Gaule, commença pour ses habitants une nouvelle époque de décadence et de malheur. Placés dès lors entre deux puissances rivales et également ambitieuses, ils s'attachèrent tantôt à l'une, tantôt à l'autre, au gré des circonstances, et furent tour à tour soutenus, délaissés, trahis, vendus par toutes les deux. Depuis le douzième siècle, les méridionaux ne se sentirent bien que quand les rois de France et d'Angleterre étaient en querelle. Quand donc finira la trêve des sterlings avec les tournois ? disaient-ils dans leurs chansons politiques5, et ils avaient sans cesse les yeux fixés vers le nord, se demandant : Que font les deux rois ?6

Ils haïssaient les étrangers ; et une turbulence inquiète, un amour désordonné de la nouveauté et du mouvement les poussaient vers leur alliance, tandis qu'intérieurement ils étaient travaillés de querelles domestiques et de petites rivalités d'homme à homme, de ville à ville, de province à province. Ils aimaient passionnément la guerre, non par l'ignoble soif du gain, ni même par l'impulsion élevée du dévouement patriotique, mais pour ce que les combats ont de pittoresque et de poétique, pour le bruit, l'appareil et les émotions du champ de bataille, pour voir les armes reluire au soleil et entendre les chevaux hennir au vent7. Un seul mot d'une femme les faisait courir, à la croisade sous la bannière de l'Église romaine, et ils se laissaient aller, par fougue d'opposition, à la plus violente et à la plus fatale des révoltes contre cette Église8.

A cette légèreté de caractère, ils joignaient les grâces de l'imagination, le goût des arts et des jouissances délicates ; ils avaient l'industrie et la richesse ; la nature leur avait tout donné, tout, hors la prudence politique et l'union, comme issus d'une même race et enfants d'une même patrie : leurs ennemis s'entendaient pour leur nuire, et eux ne s'entendaient point polir s'aimer, se

¹ Script. rer. gallic. et francic., t. XIII, p. 739.

² Communis consilii Tolosæ ad Ludoricum epist,, apud ibid., t. XVI, p. 69.

³ Communis consilii Tolosæ ad Ludoricum epist,, apud ibid., t. XIII, p. 739.

⁴ Communis consilii Tolosæ ad Ludoricum epist,, apud ibid., t. XVI, p. 69.

⁵ Bertrand de Born., Raynouard, *Poésies des troubadours*, t. IV, p. 264.

⁶ Bertrand de Born., Raynouard, *Poésies des troubadours*, t. IV, passim.

⁷ Bertrand de Born., Raynouard, *Poésies des troubadours*, t. IV, p. 264.

⁸ Voyez l'*Histoire de la secte des Albigeois*, par M. Schmidt.

défendre et faire cause commune. Ils en ont durement porté la peine, en perdant leur indépendance, leurs richesses et jusqu'à leurs lumières. Leur langue, la seconde langue romaine, presque aussi polie que la première, a fait place, dans leur propre bouche, à un langage étranger, dont l'accentuation leur répugne, tandis que leur idiome national, celui de leur liberté et de leur gloire, celui de la belle poésie dans le moyen âge, est devenu le patois des journaliers et des servantes. Mais aujourd'hui les regrets causés par ces changements seraient inutiles : il y a des ruines que le temps a faites et qu'il ne relèvera jamais.

LIVRE NEUVIÈME

Depuis l'origine de la querelle entre le roi Henri II et l'archevêque Thomas jusqu'au meurtre de l'archevêque.

1160-1171

Sous le règne de Henri Ier, il y avait à Londres un jeune bourgeois, Saxon d'origine1, mais assez riche pour faire compagnie avec les Normands de la ville, et que les historiens du temps appellent Gilbert Beket2. On peut croire que son vrai nom était Bek, et que les Normands, parmi lesquels il vivait, y joignirent un diminutif qui leur était familier, et en firent Beket, comme les Anglais de race et de langue en faisaient Bekie3. Vers l'année 1115, Gilbert Bekie ou Beket prit la croix par un vœu de pénitence ou pour aller courir la fortune au royaume chrétien de Jérusalem. Mais il fut moins heureux en Palestine que les écuyers et les sergents de Normandie ne l'avaient été en Angleterre, et au lieu de devenir, comme eux, puissant et opulent par conquête, il fut pris et réduit en esclavage.

Tout malheureux et méprisé qu'il était, l'esclave anglais sut inspirer de l'amour à la fille d'un chef sarrasin. Il s'évada par le secours de cette femme, et revint dans son pays ; mais sa libératrice, ne pouvant vivre sans lui, abandonna bientôt la maison paternelle pour courir à sa recherche. Elle ne savait que deux seuls mots intelligibles pour les habitants de l'Occident : c'étaient *Londres* et *Gilbert4*. A l'aide du premier, elle passa en Angleterre sur un vaisseau de marchands et de pèlerins ; et, par le moyen du second, courant de rue en rue et répétant Gilbert ! Gilbert ! à la foule qui s'amassait autour d'elle, elle retrouva l'homme qu'elle aimait. Gilbert Beket, après avoir pris sur cet incident merveilleux l'opinion de plusieurs évêques, fit baptiser sa maîtresse, dont il changea le nom sarrasin en celui de Mathilde, et l'épousa. Ce mariage fit. grand bruit par sa singularité, et devint le sujet de plusieurs romances populaires, dont deux, qui se sont conservées jusqu'à nos jours, renferment des détails touchants5. Enfin, en l'année 1119, Gilbert et Mathilde eurent un fils, qui fut appelé Thomas Beket, suivant la mode des doubles noms introduite en Angleterre par les Normands.

Telle fut, selon le récit de quelques anciens chroniqueurs, la naissance romanesque d'un homme destiné à troubler d'une manière aussi violente qu'imprévue l'arrière-petit-fils de Guillaume le Conquérant dans la jouissance heureuse et paisible de son pouvoir6. Cet homme, né pour le tourment de la race race anglo-normande, reçut l'éducation la plus propre à lui donner accès auprès des nobles et des grands, et à lui attirer leur faveur. Jeune, on l'envoya en France pour étudier les lois, les sciences et les langues du continent, et perdre l'accent anglais, qui était alors en Angleterre une chose de mauvais ton7. Thomas Beket, au retour de ses voyages, se trouva capable de converser et de vivre avec les gens les plus raffinés de la nation dominatrice ; sans choquer leurs oreilles ou leur bon goût par aucun mot ni aucun geste qui rappelât son origine saxonne. Il mit de bonne heure ce talent en usage, et, tout jeune, il s'insinua dans la familiarité d'un des riches barons, qui habitait près de Londres. Il devint

1 Voir aux *Pièces justificatives* du livre IX, n° 1, une note importante.

² Vita et processus sancti Thomæ cantuariensis, seu Quadripartita historia, cap. II, fol. 3. 3.

³ Jamieson's *Popular songs*, vol. II, p. 117 et 127.

⁴ Vita et processus sancti Thomæ cantuariensis, sea Quadripartita historia, cap. II, fol. 3, 3, verso.

⁵ Jamieson's *Popular songs*, vol. II, p. 117 et 127. — Voyez *Pièces justificatives*, livre XI, XI, n° 2 et 3.

⁶ Gervas. Cantuar., *Act. poncif. cantuar.*, apud *Hist. angl.. Script.*, col. 1668, ed. Selden. Selden.

⁷ Willelmi filii Stephani, *Vita S. Thomæ*, p. 11, apud *Hist. angl. Script*., ed. Sparke. Londini, 1723. — *Chron*. Johan, Bromton, apud *Hist. angl. Script*., t. I, col. 1056, ed. Selden.

son convive de tous les jours et le compagnon de ses plaisirs. Il faisait des courses sur les chevaux de son patron, et chassait avec ses chiens et ses oiseaux, passant la journée dans ces divertissements, interdits à tout Anglais qui n'était ni le serviteur ni le commensal d'un homme d'origine étrangère.

Thomas, plein de gaieté et de souplesse, caressant, poli, obséquieux, acquit bientôt une grande réputation dans la haute société normande3. L'archevêque de de Canterbury, Thibaut, qui, grâce à la primatie instituée par le Conquérant, était la première personne après le roi, entendit parler du jeune Anglais, voulut le voir, et, le trouvant à son gré, se l'attacha. Il lui fit prendre les ordres, le nomma archidiacre de son église métropolitaine, et l'employa dans plusieurs négociations délicates avec la cour de Rome. Sous le règne d'Étienne, l'archidiacre Thomas conduisit auprès du pape Eugène une intrigue des évêques d'Angleterre partisans de Mathilde, pour obtenir de ce pape une défense formelle de sacrer le fils du roi4. Lorsque, peu d'années après, le fils de Mathilde eut obtenu la couronne, on lui présenta Thomas Beket comme un zélé serviteur de sa cause pendant le temps de l'usurpation ; car c'est ainsi que le règne d'Étienne était appelé alors par la plupart de ceux qui l'avaient élu, sacré, défendu contre les prétentions de Mathildes. L'archidiacre de Canterbury à plut si fort au nouveau roi, qu'en peu d'années la faveur royale l'éleva au grand office de chancelier d'Angleterre, c'està-dire gardien du sceau à trois lions, qui était le signe légal du pouvoir fondé par la conquête. Henri II confia en outre à l'archidiacre l'éducation de son fils aîné, et attacha à ces deux emplois de gros revenus, qui, par un hasard assez étrange, furent assis sur des lieux de funeste mémoire pour un Anglais : c'étaient la prébende de Hastings, la garde du château de Berkhamsted, et le gouvernement de la Tour de Londres6.

Thomas était le compagnon le plus assidu et le plus intime du roi Henri ; il partageait ses amusements les plus mondains et les plus frivoles7. Élevé en dignité au-dessus de tous les Normands d'Angleterre, il affectait de les surpasser en luxe et en pompe seigneuriale. Il entretenait à sa solde sept cents cavaliers complètement armés. Les harnais de ses chevaux étaient couverts d'or et d'argent ; sa vaisselle était magnifique, et il tenait table ouverte pour les personnes de haut rang. Ses pourvoyeurs faisaient venir de loin, à grands frais, les choses les plus rares et les plus délicates8. Les comtes et les barons tenaient tenaient à honneur de lui rendre visite, et aucun étranger venant à son hôtel ne s'en retournait sans un présent, soit de chiens ou d'oiseaux de chasse, soit de chevaux ou de riches vêtements9. Les seigneurs lui envoyaient leurs fils pour servir dans sa maison et être élevés près de lui ; il les gardait quelque temps, puis il les armait chevaliers et, en les congédiant, leur donnait toutes les pièces de l'équipement militaire10.

-

¹ Chron. Johan. Bromton, apud Hist. angl. Script., t. I, col. 1056, ed. Selden.

² Chron. Johan. Bromton, apud Hist. angl. Script., t. I, col. 1056, ed. Selden.

³ Chron. Johan. Bromton, apud Hist. angl. Script., t. I, col. 1057 et 1058, ed. Selden.

⁴ Gervas. Cantuar., Chron. apud ibid., col. 1371, ed. Selden.

⁵ Voyez plus haut, livre VIII.

⁶ Vita B. Thomæ quadripartita, lib. I, cap. V, p. 9.

⁷ Vita B. Thomæ quadripartita, lib. I, cap. IV, p. 8.

⁸ Vita B. Thomæ quadripartita, lib. I, cap. IV, p. 8.

⁹ Willelmi filii Stephani, Vita S. Thomæ, p. 14, apud Hist. angl. Script., ed. Sparke.

¹⁰ Willelmi filii Stephani, *Vita S. Thomæ*, p. 15. — Voyez *Pièces justificatives*, livre IX, n° 4.

Dans sa conduite politique, Thomas se comportait en vrai et loyal chancelier d'Angleterre, selon le sens déjà attaché à ces mots, c'est-à-dire qu'il travaillait de tous ses efforts à maintenir, à augmenter même le pouvoir personnel du roi envers et contre tous les hommes, sans distinction de race ni d'état, Normands ou Saxons, clercs ou laïques. Quoique membre de l'ordre ecclésiastique, il entra plus d'une fois en lutte avec cet ordre, dans l'intérêt du fisc ou de l'échiquier royal. Au temps où le roi Henri II entreprit la guerre contre le comte de Toulouse, on leva en Angleterre, pour les frais de la campagne, la taxe que les Normands appelaient escuage, c'est-à-dire taxe des écus, parce qu'elle était due par tout possesseur d'une terre suffisante à l'entretien d'un homme d'armes qui, dans le délai prescrit par les appels, ne se présentait point à la revue tout armé et l'écu au bras1. Les riches prélats et les riches abbés de race normande, dont l'esprit belliqueux s'était calmé depuis qu'il ne s'agissait plus de piller les Saxons, et qu'il n'y avait plus de guerre civile entre les Normands, s'excusèrent de se rendre à l'appel des gens de guerre, parce que, disaient-ils, la sainte Église leur défendait de verser le sang ; ils refusèrent, en outre, par le même motif, de payer la taxe d'absence ; mais le chancelier voulut les y contraindre. Le haut clergé se répandit alors en invectives contre l'audace de Thomas : Gilbert Foliot, évêque de Londres, l'accusa publiquement de plonger l'épée dans le sein de sa mère, l'Église, et l'archevêque Thibaut, quoique son ancien patron, menaça de l'excommunier2. Thomas ne s'émut point des censures ecclésiastiques, et peu après il s'y exposa de nouveau, en combattant de sa propre main dans la querre de Toulouse, et en montant des premiers, tout diacre qu'il était, à l'assaut des forteresses3. Un jour, dans une assemblée du clergé, quelques évêques affectèrent d'étaler des maximes d'indépendance exagérées à l'égard du pouvoir royal : le chancelier, qui était présent, les contredit ouvertement, et leur rappela d'un ton sévère qu'ils étaient tenus envers le roi par le même serment que les gens d'épée, par le serment de lui conserver sa vie, ses membres, sa dignité et son honneur4.

La bonne harmonie qui avait régné dans les premiers temps de la conquête entre les barons et les prélats normands, ou, pour parler le langage du siècle, entre l'empire et le sacerdoce, n'avait pas été de longue durée. A peine installés dans les églises que Guillaume et ses chevaliers leur ouvrirent à coups de lance, les évêques et les abbés venus d'outre-mer devinrent ingrats' envers ceux qui leur avaient donné leurs titres et leurs possessions. En même temps qu'il s'éleva des disputes entre les rois et les barons, il y eut mésintelligence entre les barons et le clergé, entre cet ordre et la royauté : ces trois puissances se divisèrent quand la puissance ennemie de toutes les trois, c'est-à-dire la race anglo-saxonne, eut cessé de se faire craindre. C'était mal à propos que le premier Guillaume avait compté sur une plus longue union quand il donna au corps ecclésiastique établi par la conquête un pouvoir jusqu'alors inconnu en Angleterre. Il croyait obtenir par ce moyen un accroissement de puissance personnelle ; et peut-être eut-il raison pour lui-même, mais il eut tort pour ses successeurs.

¹ Gervas. Cantuar., Chron., apud Hist. angl. Script., t. II, col. 1381, ed. Selden.

² Sharon Turner's *History of England from the norman conquest to the accession of Edward I*, p. 202.

³ Willelmi filii Stephani, *Vita S. Thomæ*, p. 16, apud *Hist. angl. Script.*, ed. Sparke. — *Vita B. Thomæ quadripart.*, lib. I, cap. V, p. 9.

⁴ Wilkin's Concilia Magnæ Britanniæ, t. I, p. 431.

⁵ Voyez livre VI, t. I.

Le lecteur connaît le décret royal par lequel, détruisant l'ancienne responsabilité des prêtres devant les juges civils, et attribuant aux membres du haut clergé le privilège d'être juges, Guillaume avait institué des cours épiscopales, arbitres de certains procès de laïques et de tous les procès intentés à des clercs. Les clercs normands, clercs de fortune, si l'on peut se servir de ce mot, ne tardèrent pas à étaler en Angleterre les mœurs les plus désordonnées : ils commirent des meurtres, des rapts, des brigandages ; et, comme ils n'étaient justiciables que de leur ordre, rarement ces crimes furent punis : circonstance qui les multiplia d'une manière effravante. Dans les premières années du règne de Henri II, on comptait près de cent homicides commis par des prêtres encore vivants. Le seul moyen d'arrêter et de punir ces désordres était d'abolir le privilège ecclésiastique établi par le Conquérant, et dont la nécessité temporaire avait cessé, puisque les rébellions des Anglais n'inspiraient plus beaucoup de crainte. C'était une réforme raisonnable; et en outre, par un motif moins pur, pour l'agrandissement de leurs propres juridictions territoriales, les gens d'épée la désiraient, et blâmaient la loi votée par leurs aïeux dans le grand conseil du roi Guillaume Ier.

Dans l'intérêt de la puissance temporelle dont il était le souverain dépositaire, et aussi, on doit le croire, par des motifs de raison et de justice, Henri II songeait à exécuter cette réforme1; mais pour qu'elle s'opérât facilement et sans troubles, il fallait que la primatie de Canterbury, cette espèce de royauté ecclésiastique, tombât entre les mains d'un homme dévoué à la personne du roi, aux intérêts de la puissance royale et à la cause des barons contre les gens d'église. Il fallait, en outre, que cet homme fût peu sensible au plus ou au moins de souffrance des Anglais indigènes ; car l'absurde loi de l'indépendance cléricale, autrefois dirigée spécialement contre la population vaincue, après lui avoir beaucoup nui lorsqu'elle résistait encore, lui était devenue favorable. Tout serf saxon qui parvenait à se faire ordonner prêtre était dès lors à jamais exempt de servitude, parce qu'aucune action intentée contre lui comme esclave fugitif, soit par les baillis royaux, soit par les officiers des seigneurs, ne pouvait le forcer de comparaître devant la justice séculière ; quant à l'autre justice, elle ne consentait point à laisser retourner à la charrue ceux qui étaient devenus les oints du Christ. Les maux de l'asservissement national avaient multiplié en Angleterre le nombre de ces clercs par nécessité, qui n'avaient point d'église, qui vivaient d'aumônes, mais qui, au moins, à la différence de leurs pères et de leurs compatriotes, n'étaient ni attachés à la glèbe, ni parqués dans l'enceinte des villes royales2. Le faible espoir de ce recours contre l'oppression étrangère était alors, après les misérables succès de la servilité et de l'adulation, 'la plus brillante perspective pour un homme de race anglaise. Aussi le bas peuple se passionnait-il pour les privilèges cléricaux avec un zèle égal à celui que ses aïeux, dans d'autres temps, eussent déployé contre la résistance du clergé à la loi commune du pays.

Le chancelier, qui avait passé sa jeunesse au milieu des gens de haut parage, semblait dégagé de toute espèce d'intérêt de nation pour les opprimés de l'Angleterre. D'un autre côté, toutes ses liaisons d'amitié étaient avec des laïques ; il semblait ne connaître au monde d'autres droits que ceux de la puissance royale ; il était le favori du roi et l'homme le plus habile en affaires : aussi les partisans de la réforme ecclésiastique le jugèrent-ils très-propre à en devenir le principal instrument ; et, bien longtemps avant la mort de l'archevêque Thibaut,

¹ Vita D. Thomæ quadripart., lib. I, cap. XVII, p. 33.

² Clerici acephali.

c'était déjà le bruit commun â la cour que Thomas Beket obtiendrait la primatie1. En l'année 1161, Thibaut mourut ; et aussitôt le roi recommanda son chancelier au choix des évêques, qui rarement hésitaient à élire un candidat ainsi protégé. Cette fois, ils opposèrent une résistance que le pouvoir royal n'était pas habitué à rencontrer de leur part. Ils déclarèrent qu'en leur conscience ils ne croyaient pas pouvoir élever au siège du bienheureux Lanfranc un chasseur et un guerrier de profession, un homme du monde et du bruit2.

De leur côté, les seigneurs normands qui vivaient hors de l'intimité de la cour, et surtout ceux d'outre-mer, montrèrent une opposition violente à la nomination de Thomas ; la mère du roi fit de grands efforts pour le dissuader du projet de faire le chancelier archevêque3. Peut-être ceux qui n'avaient point vu Beket assez souvent ni d'assez près pour avoir en lui pleine confiance éprouvaient-ils une sorte de pressentiment du danger de confier un aussi grand pouvoir à un homme d'origine anglaise ; mais la sécurité du roi était sans bornes. Il s'obstina contre toutes les remontrances, et jura par Dieu que son ami serait primat d'Angleterre. Henri II tenait alors sa cour en Normandie, et Thomas s'y trouvait avec lui. Dans une des conférences qu'ils avaient habituellement ensemble sur les affaires de l'État, le roi lui dit 'qu'il devait se préparer à repasser la mer pour une commission importante. J'obéirai, répondit le chancelier, aussitôt que j'aurai reçu mes instructions. — Quoi! reprit le roi d'un ton expressif, tu ne devines pas ce dont il s'agit, et que je veux fermement que ce soit toi qui deviennes archevêque ?4 Thomas se mit à sourire, et levant un pan de son riche habit : Voyez un peu, dit-il, l'homme édifiant, le saint homme que vous voudriez charger de si saintes fonctions. D'ailleurs, vous avez sur les affaires de l'Église des vues auxquelles je ne pourrais me prêter ; et je crois que si je devenais archevêque, nous ne serions bientôt plus amis5. Le roi recut cette réponse comme un simple badinage ; et sur-le-champ l'un de ses justiciers porta de sa part aux évêques d'Angleterre, qui depuis treize mois retardaient l'élection, l'ordre formel de nommer sans délai le candidat de la cour6. Les évêques, fléchissant sous ce qu'on appelait alors la main royale, obéirent avec une bonne grâce apparente.

Thomas Beket, cinquième primat depuis la conquête, et le premier qui ait été Anglais de race, fut ordonné prêtre le samedi de la Pentecôte de l'année 1162, et le lendemain consacré archevêque par le prélat de Winchester, en présence des quatorze suffragants du siège de Canterbury. Peu de jours après sa consécration, ceux qui le virent ne le reconnaissaient plus. Il avait dépouillé ses riches vêtements, démeublé sa maison somptueuse, rompu avec ses nobles hôtes, et fait amitié avec les pauvres, les mendiants et les Saxons8. Comme eux il portait un habit grossier, vivait de légumes et d'eau, avait l'air humble et triste, et c'était pour eux seulement que sa salle de festin était ouverte et son argent prodigué9. Jamais changement de vie ne fut plus soudain, et n'excita d'un côté

1 Willelmi filii Stephani, Vita S. Thomæ, p. 17, apud Hist. angl. Script., ed. Sparke.

² Vita B. Thomæ quadripart., lib. I, cap. VI, p. 13.

³ Cleri Angliæ, ad B. Thomam *Epist.*, apud *Epist. divi Thomæ*, lib. I, p. 190, ed. Lupus.

⁴ Vita B. Thomæ quadripart., lib. I, cap. VI, p. 11.

⁵ Vita B. Thomæ quadripart., lib. I, cap. VI, p. 11.

⁶ Vita B. Thomæ quadripart., lib. I, cap. VI, p. 11.

⁷ Guillelm. Neubrig., de Reb. anglic., p. 157, ed. Hearne.

⁸ Willelmi filii Stephani, *Vita S. Thomæ*, p. 24, apud *Hist. angl. Script.*, ed. Sparke. — *Vita B. Thomæ quadripart.*, lib. I, cap. VIII-XIII.

⁹ Willelmi filii Stephani, Vita S. Thomæ, p. 24, apud Hist. angl. Script., ed. Sparke.

autant de colère, et de l'autre autant d'enthousiasme1. Le roi, les comtes, les barons, tous ceux que Beket avait servis autrefois, et qui avaient contribué à son élévation, se crurent indignement trahis. Les évêques et le clergé normand, ses anciens antagonistes, restèrent en suspens et l'observèrent : mais il devint l'idole des gens de basse condition ; les simples moines, le clergé inférieur et les indigènes de tout état virent en lui un frère et un protecteur.

L'étonnement et le dépit du roi passèrent toute mesure quand il reçut en. Normandie un message du primat qui lui remettait le sceau royal, et déclarait que, se croyant insuffisant pour son nouvel office, il ne pouvait en cumuler deux2. Henri soupçonna d'hostilité cette abdication, par laquelle l'archevêque semblait vouloir s'affranchir de tout lien de dépendance à son égard, et il en eut d'autant plus de ressentiment qu'il s'y était moins attendu. Son amitié se tourna en aversion violente, et, à son retour en Angleterre, il accueillit dédaigneusement son ancien favori, et affecta de mépriser, quand il le vit paraître en froc de moine, celui qu'il avait tant fêté sous l'habit de courtisan normand, avec le poignard au côté, la toque à plumes sur la tête, et les chaussures à longues pointes recourbées en cornes de bélier3.

Le roi commença dès lors contre l'archevêque un système régulier d'attaques et de vexations personnelles. Il lui enleva l'archidiaconat de Canterbury, qu'il cumulait encore avec le siège épiscopal ; puis il suscita un certain Clérambault, moine de Normandie4, homme audacieux et de mœurs déréglées, qui avait quitté le froc dans son pays, et que le roi fit abbé du monastère de Saint-Augustin à Canterbury. Clérambault, soutenu par la cour, refusa de prêter serment d'obéissance canonique entre les mains du primat, malgré l'ordre établi autrefois par Lanfranc pour ruiner l'indépendance des moines de Saint-Augustin, lorsque les religieux saxons résistaient encore aux Normands5. Le nouvel abbé motiva ce refus sur ce qu'anciennement, c'est-à-dire avant la conquête, son monastère avait joui d'une pleine et entière liberté. Beket revendiqua la prérogative que les premiers rois normands avaient attribuée à son siège, La dispute s'échauffa de part et d'autre, et Clérambault, conseillé par le roi et les courtisans, remit sa cause au jugement du pape.

Il y avait dans ce temps deux papes, parce que les cardinaux et les nobles romains n'avaient pu s'accorder pour un choix. Victor était reconnu comme légitime par l'empereur d'Allemagne Frederik, mais désavoué par les rois de France et d'Angleterre, qui reconnaissaient son compétiteur Alexandre, troisième du nom, chassé de Rome par ses adversaires, et réfugié alors en France6. C'est à à ce dernier que le nouvel abbé de Saint-Augustin adressa une protestation contre le primat d'Angleterre, au nom des antiques libertés de son couvent : chose bizarre, ces mêmes libertés, autrefois anéanties par l'autorité du pape Grégoire VII, dans l'intérêt de la conquête normande, furent déclarées inviolables

¹ Willelmi filii Stephani, *Vita S. Thomæ*, p. 27, apud *Hist. angl. Script.*, ed. Sparke. — *Vita B. Thomæ quadripart.*, cap. IX, p. 16 et 17.

² Vita B. Thome quadripart., lib. I, cap. XVII, p. 32. — Matth. Paris, t. I, p. 98. — Radulf. Radulf. de Diceto, *Imag. histor.*, apud *Hist. angl. Script.*, t. I, col. 534, ed. Selden.

³ Orderic. Vital., *Hist. ecclesiast.*, apud *Script. rer. normann.*, passim.

⁴ Chron. Willelm. Thorn., apud Hist. angl. Script., t. II, col. 1819, ed. Selden.

⁵ Voyez livre VII, t. I.

⁶ Gervas. Cantuar., Act. pontific. cantnar., apud Hist. angl. Script., t. II, col. 1669, ed. Selden.

par le pape Alexandre III, à la requête d'un abbé normand contre un archevêque de race anglaise.

Thomas, irrité de sa défaite, rendit aux courtisans attaque pour attaque, et comme ils venaient de se prévaloir contre lui de droits antérieurs à la conquête, lui-même se mit à réclamer tout ce que son église avait perdu depuis l'invasion des Normands. Il somma Gilbert de Clare de restituer au siège de Canterbury la terre de Tumbridge, que son aïeul avait reçue en fief1, et il éleva des prétentions du même genre contre plusieurs autres barons et contre les officiers du domaine royal2. Ces réclamations tendaient, quoique indirectement, à ébranler dans son principe le droit de propriété de toutes les familles anglo-normandes, et pour cette raison elles causèrent une alarme générale. On invoqua la prescription, et Beket répondit nettement qu'il ne connaissait point de prescription pour l'injustice, et que ce qui avait été pris sans bon titre devait être rendu. Les fils des compagnons de Guillaume le Bâtard crurent voir l'âme du roi Harold descendue dans le corps de celui qu'eux-mêmes avaient fait primat.

L'archevêque ne leur donna pas le temps de se remettre du premier trouble, et violant encore un des usages les plus respectés depuis la conquête, il plaça un prêtre de son choix dans l'église vacante d'Aynesford, sic la terre du Normand Guillaume, chevalier et tenant en chef du roi3. Ce Guillaume, comme tous les Normands, prétendait disposer, et disposait en effet sur son fief, des églises aussi bien que des métairies. Il nommait à son gré les prêtres comme les fermiers, administrant par des hommes de son choix les secours et l'enseignement religieux à ses Saxons, libres ou serfs ; privilège qu'on appelait alors droit de patronage4. En vertu de ce droit, Guillaume d'Aynesford chassa le prêtre envoyé chez lui par l'archevêque ; mais Beket excommunia Guillaume pour avoir fait violence à un clerc. Le roi intervint contre le primat : il se plaignit de ce qu'on avait excommunié, sans l'en prévenir, l'un de ses tenanciers en chef, un homme capable d'être appelé à son conseil et à sa cour, et 'ayant qualité pour se présenter devant lui en tout temps et en tout lieu ; ce qui avait exposé sa royale personne au péril de communiquer par mégarde avec un excommuniés. Puisque je n'ai point été averti, disait Henri II, et puisque ma dignité a été lésée en ce point essentiel, l'excommunication de mon vassal est nulle ; j'exige donc que l'archevêque la rétracte. L'archevêque céda de mauvaise grâce, et la haine du roi s'en aigrit. Dès ce jour, dit-il publiquement, tout est fini entre cet homme et moi7.

Dans l'année 1164, les justiciers royaux, révoquant de fait l'ancienne loi du Conquérant, citèrent devant leurs assises un prêtre accusé de viol et de meurtre ; mais l'archevêque de Canterbury, comme supérieur ecclésiastique de toute l'Angleterre, déclara la citation nulle, en vertu des privilèges du clergé, aussi anciens dans le pays que ceux de la royauté normande. Il fit saisir par ses propres agents le coupable, qui fut amené devant un tribunal ecclésiastique, privé de sa prébende, battu publiquement de verges, et suspendu de tout office

¹ Gervas. Cantuar. Chron., apud Hist. anglic. Script., t. II, col. 1384, ed. Selden.

² Gervas. Cantuar. Chron., apud Hist. anglic. Script., t. II, col. 1384, ed. Selden.

³ Radulf. de Diceto, Imaq. histor., apud Hist. anglic. Script., t. I, col. 536, ed. Selden.

⁴ Radulf. de Diceto, Imag. histor., apud Hist. anglic. Script., t. I, col. 536, ed. Selden.

⁵ Radulf. de Diceto, *Imag. histor.*, apud *Hist. anglic. Script.*, t. I, col. 536, ed. Selden.

⁶ Radulf. de Diceto, Imag. histor., apud Hist. anglic. Script., t. I, col. 536, ed. Selden.

⁷ Willelmi filii Stephani, Vita S. Thomæ, p. 28, apud Hist. angl. Script., ed. Sparke.

pour plusieurs années1. Cette affaire, où la justice fut jusqu'à un certain point respectée, mais où les juges royaux eurent complètement le dessous, fit grand scandale. Les hommes de descendance normande se divisèrent en deux partis, dont l'un approuvait et l'autre blâmait fortement le primat. Les évêques étaient pour lui, et contre lui les gens d'épée, la cour et le roi. Le roi, opiniâtre par caractère, changea tout à coup le différend particulier en question législative ; et, convoquant en assemblée solennelle tous les seigneurs et tous les prélats d'Angleterre, il leur exposa les délits nombreux commis chaque jour par des prêtres. Il ajouta qu'il avait découvert des movens de réprimer ces délits dans les anciennes coutumes de ses prédécesseurs, et surtout dans celles de Henri Ier, son aïeul. Il demanda, suivant l'usage, à tous les membres de l'assemblée, s'ils ne trouvaient pas bon qu'il fît revivre les coutumes de son aïeul2. Les laïques dirent qu'ils le souhaitaient ; mais tous les clercs, et Thomas à leur tête, répondirent : Sauf l'honneur de Dieu et de la sainte Église3. — Il y a du venin dans ces paroles, répliqua le roi en colère ; il quitta aussitôt les évêques sans les saluer, et l'affaire demeura indécise4.

Peu de jours après, Henri II fit appeler séparément auprès de lui l'archevêque d'York, Roger, Robert de Melun, évêque de Hereford, et plusieurs autres prélats d'Angleterre, dont les noms, purement français, indiquent assez l'origine. Par des promesses, de longues explications, et peut-être des insinuations sur les desseins présumés de l'Anglais Beket contre tous les grands d'Angleterre, enfin par plusieurs raisons que les historiens ne détaillent pas, les évêques anglonormands furent presque tous gagnés au parti du rois : ils promirent de favoriser favoriser le rétablissement des prétendues coutumes de Henri Ier, qui, pour dire la vérité, n'en avait jamais pratiqué d'autres que celles de Guillaume le Conquérant, fondateur du privilège ecclésiastique. En outre, et pour la seconde fois depuis ses différends avec le primat, le roi s'adressa au pape Alexandre ; et le pape, complaisant à l'excès, lui donna pleinement raison, sans examiner le fond de l'affaire. Il députa même un messager spécial avec des lettres apostoliques pour enjoindre à tous les prélats, et nommément à celui de Canterbury, d'accepter et d'observer toutes les lois du roi d'Angleterre, quelles qu'elles fussent6. Demeuré seul dans son opposition, et privé de tout espoir d'appui, Beket fut contraint de céder. Il alla trouver le roi à sa résidence de Woodstock, et promit, comme les autres évêques, d'observer de bonne foi et sans aucune restriction toutes les lois, qui seraient faites7. Pour que cette promesse fût renouvelée authentiquement au sein d'une assemblée solennelle, le roi Henri convoqua, dans le bourg de Clarendon, à peu de distance de Winchester, le grand conseil des Anglo-Normands, archevêques, évêques, abbés, prieurs, comtes, barons et chevaliers8.

¹ Vita B. Thomæ quadripart., lib. I, cap. XVII, p. 33.

² *Vita B. Thomæ quadripart.*, lib. I, cap. XIX, p. 31. — Willelmi filii Stephani, *Vita S. Thomæ*, p. 31, apud *Hist. angl. Script.*, ed. Sparke.

³ Roger. de Hoved., Annal., pars posterior, apud Rer. anglic. Script., p. 493, ed. Savile.

⁴ Willelmi filii Stephani, Vita S. Thomæ, p. 31, apud Hist. angl. Script., ed. Sparke.

⁵ Roger. de Hoved., *Annal.*, pars posterior, apud *Rer. anglic. Script.*, p. 493, ed. Savile. — *Vita B. Thomæ quadripart.*, lib. I, cap. XX, p. 35 et 36.

⁶ Roger. de Hoved., Annal., pars posterior, apud Rer. anglic. Script., p. 493, ed. Savile.

⁷ Roger. de Hoved., *Annal.*, pars posterior, apud *Rer. anglic. Script.*, p. 493, ed. Savile.

⁸ Matth. Paris, t. I, p. 100.

L'assemblée de Clarendon se tint au mois de mars de l'année 1164, sous la présidence de Jean, évêque d'Oxford. Les gens du roi y exposèrent les réformes et les dispositions toutes nouvelles qu'il lui plaisait d'intituler anciennes coutumes et libertés de Henri Ier, son aïeul1. Les évêgues donnèrent solennellement leur approbation à tout ce qu'ils venaient d'entendre; mais Beket refusa la sienne, et s'accusa, au contraire, de folie et de faiblesse pour avoir promis d'observer sans réserve les lois du roi, quelles qu'elles fussent2. Tout le conseil normand fut en rumeur. Les évêques supplièrent Thomas, et les barons le menacèrent'. Deux chevaliers du Temple lui demandèrent avec larmes de ne point faire déshonneur au roi ; et, pendant que cette scène avait lieu dans la grande salle, on aperçut à travers les portes, dans l'appartement voisin, des hommes qui bouclaient leurs cottes de mailles et ceignaient leurs épées3. L'archevêgue eut peur, et donna sa parole d'observer sans restriction les coutumes de l'aïeul du roi, ne demandant que la faculté d'examiner plus à loisir et de vérifier ces coutumes4. L'assemblée nomma des commissaires chargés de les rédiger par articles, et s'ajourna au lendemain5.

Vers le soir, l'archevêque se mit en route pour Winchester, où était son logement. Il allait à cheval avec une nombreuse suite de clercs, qui, chemin faisant, causaient ensemble des événements de cette journée. La conversation, d'abord paisible, s'échauffa par degrés, et devint une dispute où chacun prit parti selon son opinion. Les uns louaient la conduite du primat, ou l'excusaient d'avoir cédé à la force des circonstances. D'autres exprimaient leur blâme avec vivacité, disant que la liberté ecclésiastique allait périr en Angleterre par la faute d'un seul homme. Le plus animé de tous était un Saxon appelé Edward Grimm, qui portait la croix de l'archevêque ; emporté par la chaleur du débat, il parlait très-haut et gesticulait beaucoup. Je le vois bien, disait-il, aujourd'hui l'on n'estime plus que ceux qui ont pour les princes une complaisance sans bornes ; mais que deviendra la justice ? qui combattra pour elle, lorsque le chef s'est laissé vaincre, et qu'elles vertus trouverons-nous désormais chez celui qui a perdu le courage ? Ces derniers mots furent entendus de Thomas, que l'agitation et les éclats de voix avaient attiré. A qui en voulez-vous, mon fils ? dit-il au porte-croix. — A vous-même, répondit celui-ci dans une sorte d'enthousiasme ; à vous, qui avez renoncé à votre conscience, en levant la main pour promettre l'observation de ces détestables coutumes. A ce violent reproche, où le sentiment national avait peut-être autant de part que la conviction religieuse, l'archevêque ne s'irrita point, et parut un moment pensif ; puis, s'adressant du ton le plus doux à son compatriote: Mon fils, lui dit-il, vous ayez raison; j'ai commis une grande faute et je m'en repens6.

Le lendemain, les prétendues coutumes ou constitutions de Henri Ier furent produites par écrit, divisées en seize articles, qui contenaient un système entier de dispositions contraires aux ordonnances de Guillaume le Conquérant. Il s'y trouvait, en outre, plusieurs règlements spéciaux, dont l'un portait défense d'ordonner prêtres, sans le consentement de leur seigneur, ceux qu'en langue normande on appelait *natifs* ou *naïfs*, c'est-à-dire les serfs, qui étaient tous de

1 Matth. Paris, t. I, p. 100.

² Roger. de Hoved., Annal., pars posterior, apud Rer. anglic. Script., p. 493, ed. Savile.

³ Gervas. Cantuar., Chron., apud Hist. angl. Script., t. II, col. 1386, ed. Selden.

⁴ Gervas. Cantuar., Chron., apud Hist. angl. Script., t. II, col. 1386, ed. Selden.

⁵ Roger. de Hoved., Annal., pars posterior, apud Rer. anglic. Script., p. 493, ed. Savile.

⁶ Fleury, Histoire ecclésiastique, t. XV, p. 150.

race indigène1. Les évêques furent requis d'apposer leurs sceaux en cire au bas du rôle de parchemin qui contenait les seize articles : ils le firent tous, à l'exception de Thomas, qui, sans rétracter ouvertement sa première adhésion, demanda encore des délais. Mais l'assemblée passa outre, et ce refus de l'archevêque n'empêcha point les nouvelles lois d'être aussitôt promulguées. Il partit de la chancellerie royale des lettres adressées à tous les juges ou justiciers normands d'Angleterre et du continent. Ces lettres leur ordonnaient, au nom de Henri, par la grâce de Dieu roi d'Angleterre, duc de Normandie, duc d'Aquitaine et comte d'Anjou, de faire exécuter et observer par les archevêques, évêques, abbés, prêtres, comtes, barons, citoyens, bourgeois et paysans, les ordonnances décrétées au grand conseil de Clarendon2.

Une lettre de l'évêque de Poitiers, qui reçut alors de semblables dépêches, apportées dans son diocèse par Simon de Tournebu et Richard de Lucy, justiciers, fait connaître en détail les instructions qu'elles contenaient. Ces instructions sont curieuses à rapprocher des lois publiées quatre-vingts ans auparavant, au nom de Guillaume Ier et de ses barons ; car des deux côtés on trouve les mêmes menaces et les mêmes pénalités sanctionnant des ordres contraires3.

Ils m'ont défendu, dit l'évêque de Poitiers, d'appeler en cause qui que ce soit de mes diocésains, à la requête d'aucune veuve, d'aucun orphelin, ni d'aucun prêtre, à moins que les officiers du roi ou le seigneur au fief duquel ressortit la cause en litige n'aient fait déni de justice ; ils ont déclaré que si quelqu'un, se rendait à ma sommation, tous ses biens seraient aussitôt confisqués et lui-même emprisonné ; enfin, ils m'ont signifié que si j'excommuniais ceux qui refuseraient de comparaître devant ma justice épiscopale, les excommuniés pourraient, sans nullement déplaire au roi, s'attaquer à ma personne ou à celle de mes clercs, et à mes propres biens ou à ceux de mon église4.

Du moment que ces lois, faites par des Normands dans un bourg d'Angleterre, furent décrétées comme obligatoires pour les habitants de presque tout l'ouest de la Gaule, Angevins, Manceaux, Bretons, Poitevins et Aquitains, et que ces diverses populations furent en rumeur pour la querelle de Henri II et de l'archevêque Thomas Beket, la cour de Rome se mit à regarder avec plus d'attention une affaire qui, en si peu de temps, avait pris une telle importance. Cette cour, profondément politique, songea dès lors à-retirer le plus grand avantage possible soit de la guerre, soit de la paix. L'archevêque de Rouen, Rotrou, homme moins intéressé que les Normands d'Angleterre dans le conflit.de la royauté et de la primatie anglaise, vint, avec une mission du pape, pour observer les choses de plus près, et proposer, à tout hasard, un accommodement, sous la médiation pontificales; mais le roi, fier de son triomphe, répondit qu'il n'accepterait cette médiation que dans le cas où le pape confirmerait préalablement par une bulle apostolique les articles de Clarendon6;

4 Johan. Pictav. episc. ad Thomam *Epist.*, apud *Script. rer. gallic. et francic.*, t. XVI, p. 216.

¹ Neif ou Nief, en anglais moderne, signifie paysan, paysanne.

² Gervas. Cantuar., Chron., apud Hist. angl. Script., t. II, col. 1399, ed. Selden.

³ Voyez livre VI.

⁵ Roger. de Hoved., Annal., pars posterior, apud Rer. anglic. Script., p. 493, ed. Savile.

⁶ Roger. de Hoved., Annal., pars posterior, apud Rer. anglic. Script., p. 493, ed. Savile.

; et le pape, qui pouvait plutôt gagner que perdre au retard, refusa de donner sa sanction jusqu'à ce qu'il fût mieux informé<mark>1</mark>.

Alors Henri II, sollicitant, pour la troisième fois, l'appui de la cour pontificale contre son antagoniste Beket, envoya vers Alexandre III une ambassade solennelle, lui demandant pour Roger, archevêque d'York, le titre de légat apostolique en Angleterre, avec le pouvoir de faire et de défaire, de nommer et de destituer2. Alexandre n'accorda point cette requête; mais il conféra au roi luimême, par une commission en forme, le titre et les droits de légat, avec la toute-puissance d'agir, excepté en un seul point, qui était la destitution du primat3. Le roi, voyant que l'intention du pape était de ne rien terminer, recut avec des marques de dépit cette commission d'un nouveau genre, et la renvoya aussitôt4. Nous emploierons nos propres forces, dit-il, et nous croyons qu'elles seront suffisantes pour faire rentrer dans le devoir ceux qui en veulent à notre honneur. Le primat, abandonné par les barons et les évêgues anglo-normands, et n'ayant plus dans son parti que de pauvres moines, des bourgeois et des serfs, sentit qu'il serait trop faible contre son antagoniste s'il demeurait en Angleterre, et résolut de chercher ailleurs des secours et un asile. Il se rendit au port de Romney, et monta deux fois sur un vaisseau prêt à partir ; mais deux fois les vents furent contraires, ou le patron du navire, craignant la colère du roi, refusa de mettre à la voile5.

Quelques mois après l'assemblée de Clarendon, Henri II en convoqua une nouvelle à Northampton6; et Thomas reçut, comme les autres évêques, sa lettre lettre de convocation : Il arriva au jour fixé, et prit un logement dans la ville ; mais à peine l'eut-il retenu, que le roi le fit occuper par ses gens et par ses chevaux7. Outré de cette vexation, l'archevêgue envoya dire qu'il ne se rendrait point au parlement, à moins que sa maison ne fût évacuée par les chevaux et les gens du roi8. On la lui rendit en effet ; mais l'incertitude où il était de l'issue que que devait avoir cette lutte inégale lui fit craindre de s'y engager plus avant, et quelque humiliant qu'il fût pour lui de supplier un homme qui venait de lui faire insulte, il se rendit à l'hôtel du roi et demanda audience : il attendit inutilement tout le jour, tandis que Henri II se divertissait avec ses faucons et ses chiens9. Le lendemain, il revint se placer dans la chapelle du roi pendant la messe, et, au sortir, l'abordant d'un air respectueux, il lui demanda la permission de passer en France10. Bien, répondit le roi ; mais avant tout, il faudra que vous me rendiez raison de plusieurs choses, et spécialement du tort que vous avez fait dans votre cour à Jean, mon maréchal11.

_

¹ Roger. de Hoved., Annal., pars posterior, apud Rer. anglic. Script., p. 493, ed. Savile.

² Roger. de Hoved., Annal., pars posterior, apud Rer. anglic. Script., p. 493, ed. Savile.

³ Roger. de Hoved., Annal., pars posterior, apud Rer. anglic. Script., p. 493, ed. Savile.

⁴ Roger. de Hoved., Annal., pars posterior, apud Rer. anglic. Script., p. 493, ed. Savile.

⁵ Willelmi filii Stephani, *Vita S. Thomæ*, p. 35, apud *Hist. angl. Script.*, ed. Sparke. — *Vita B. Thomæ quadripart.*, cap. XXIII, p. 42. — Eduardi *Vita S. Thomæ*, apud Surium, *De probatis sanctorum vitis*, mense decembri, p. 357.

⁶ Willelmi filii Stephani, *Vita S. Thomæ*, p. 35, apud *Hist. angl. Script.*, ed. Sparke. — *Vita B. Thomæ quadripart*, cap XXV, p. 46 et 47.

⁷ Roger. de Hoved., *Annal.*, pars posterior, apud *Rer. anglic. Script.*, p. 494, ed. Savile.

⁸ Roger. de Hoved., Annal., pars posterior, apud Rer. anglic. Script., p. 494, ed. Savile.

⁹ Willelmi filii Stephani, Vita S. Thomæ, p. 36 à 38, apud Hist. angl. Script., ed. Sparke.

¹⁰ Roger. de Hoved., Annal., pars posterior, apud Rer. anglic. Script., p. 494, ed. Savile.

¹¹ Roger. de Hoved., Annal., pars posterior, apud Rer. anglic. Script., p. 494, ed. Savile.

Il y avait, en effet, quelque temps que le Normand Jean, surnommé le Maréchal à cause de son office, était venu devant la cour de justice épiscopale de Canterbury réclamer une terre de l'évêché, qu'il prétendait avoir droit de tenir en fief héréditaire1. Les juges avaient rejeté sa réclamation comme mal fondée ; et alors le plaignant avait faussé la cour, c'est-à-dire protesté avec serment qu'elle lui déniait justice2. J'avoue, répondit Thomas au roi ; que Jean le Maréchal s'est présenté devant ma cour ; mais loin d'y recevoir aucun tort de moi, c'est lui qui m'a fait injure ; car il a exhibé un volume de plain-chant, et s'est mis à jurer sur ce livre que ma cour était fausse et déniait justice ; tandis que, selon la loi du royaume, quiconque veut fausser la cour d'autrui doit jurer sur les saints Evangiles3. Le roi affecta de ne tenir aucun compte de cette excuse. L'accusation L'accusation de déni de justice portée contre l'archevêque fut poursuivie devant le grand conseil normand, qui le condamna, et, par sa sentence, l'adjugea à la merci du roi, c'est-à-dire adjugea au roi tout ce qu'il lui plairait de prendre sur les biens du condamné4. Beket fut d'abord tenté de protester contre cet arrêt, et et de fausser jugement, comme on disait alors ; mais la conscience de sa faiblesse le détermina à entrer en composition avec ses juges, et il capitula pour une amende de 500 livres d'argent5.

Beket retourna à sa maison, le cœur attristé des dégoûts qu'il venait d'éprouver ; le chagrin l'y fit tomber malade6. Aussitôt que le roi apprit cette nouvelle, il se hâta de lui envoyer la sommation de comparaître de nouveau dans le délai d'un jour devant l'assemblée de Northampton, pour y rendre compte des fonds et des revenus publics dont il avait eu la gestion pendant qu'il était chancelier. Je suis faible et souffrant, répondit Thomas aux officiers royaux, et d'ailleurs le roi sait, comme moi-même, qu'au jour où je fus consacré archevêque, les barons de son échiquier et Richard de Lucy, grand justicier d'Angleterre, m'ont déclaré quitte de tout compte et de toute réclamation8. La citation légale n'en demeura pas moins moins faite ; mais Thomas négligea de s'y rendre, prétextant sa maladie. Des gens de justice vinrent, à plusieurs reprises, constater à quel point il était incapable de marcher, et lui signifièrent la note des réclamations du roi, montant à quarante-quatre mille marcs9. L'archevêgue offrit de payer deux mille marcs pour se racheter de ce procès désagréable et intenté de mauvaise foi ; mais Henri II refusa toute espèce d'accommodement ; car ce n'était pas l'argent qui le tentait dans cette affaire. Ou je ne serai plus roi, disait-il, ou cet homme ne sera plus archevêque10.

Les délais accordés par la loi étaient expirés ; il fallait que Beket se présentât ; et, d'un autre côté, on l'avait averti que, s'il paraissait à la cour, ce ne serait pas sans danger pour sa liberté ou pour sa vie11. Dans cette extrémité, recueillant toute sa force d'âme, il résolut de marcher et d'être ferme. Le matin du jour

¹ Roger. de Hoved., Annal., pars posterior, apud Rer. anglic. Script., p. 494, ed. Savile.

² Roger. de Hoved., *Annal.*, pars posterior, apud *Rer. anglic. Script.*, p. 494, ed. Savile.

³ Roger. de Hoved., Annal., pars posterior, apud Rer. anglic. Script., p. 494, ed. Savile.

⁴ Roger. de Hoved., Annal., pars posterior, apud Rer. anglic. Script., p. 494, ed. Savile.

Research Lloved, Amari, purs posterior, apad Rev. angles. Script., p. 454, ed. Savile.

⁵ Roger. de Hoved., *Annal.*, pars posterior, apud *Rer. anglic. Script.*, p. 494, ed. Savile.

⁶ Roger. de Hoved., Annal., pars posterior, apud Rer. anglic. Script., p. 494, ed. Savile.

⁷ Roger. de Hoved., *Annal.*, pars posterior, apud *Rer. anglic. Script.*, p. 494, ed. Savile.

⁸ Roger. de Hoved., Annal., pars posterior, apud Rer. anglic. Script., p. 495, ed. Savile.

⁹ Episcop. et cleri Angliæ ad Alexandrum papam *Epist.*, apud *Epist divi Thomæ*, lib. II, p. p. 364.

¹⁰ Willelmi filii Stephani, Vita S. Thomæ, p. 39, apud Hist. angl. Script., ed. Sparke.

¹¹ Roger. de Hoved., Annal., pars posterior, apud Rer. anglic. Script., p. 494, ed. Savile.

décisif, il célébra la messe de Saint-Étienne, premier martyr, dont l'office commence par ces paroles : Les princes se sont assis en conseil pour délibérer contre moi1. Après la messe, il se revêtit de son habit pontifical; et, ayant pris sa croix d'argent des mains de celui qui la portait d'ordinaire, il se mit en chemin, la porta lui-même dans la main droite, et tenant de la gauche les rênes de son cheval2. Seul, et toujours tenant sa croix, il arriva dans la grande salle d'assemblée, traversa la foule, et s'assit3. Henri II se tenait alors dans un appartement plus secret avec ses amis particuliers, et s'occupait à discuter dans ce conseil privé les moyens de se défaire de l'archevêque avec le moins d'éclat possible4. La nouvelle de l'appareil inattendu avec lequel il venait de faire son entrée troubla le roi et ses conseillers. L'un d'entre eux, Gilbert Foliot, évêque de Londres, sortit en hâte du petit appartement, et marchant vers la place où Thomas était assis : Pourquoi viens-tu ainsi, lui dit-il, armé de ta croix ? Et il saisit la croix pour s'en emparer ; mais le primat la retint fortement5. L'archevêque d'York vint alors se joindre à l'évêque de Londres, et dit, en s'adressant à Beket : C'est porter défi au roi, notre seigneur, que de venir en armes à sa cour ; mais le roi a une épée dont la pointe est mieux affilée que celle d'un bâton pastoral6. Les autres évêgues, témoignant moins de violence, se contentèrent de conseiller à Thomas, au nom de son propre intérêt, de remettre sa dignité d'archevêque à la merci du roi ; mais il ne les écouta point7.

Pendant que cette scène avait lieu dans la grande salle, Henri II éprouvait un vif dépit de voir son adversaire sous la sauvegarde de ses ornements pontificaux ; les évêques, qui, dans le premier moment, avaient peut-être consenti aux projets de violence formés contre leur collègue, se turent alors, et se gardèrent d'encourager les courtisans à porter la main sur l'étole et sur la croix. Les conseillers du roi ne savaient plus que résoudre, quand l'un d'eux, prenant la parole, dit : Que ne le suspendons-nous de tous ses droits et privilèges par un appel au Saint-Père ? Voilà le moyen de le désarmer8. Cet avis, reçu comme un trait de lumière, plut singulièrement au roi, et, par son ordre, l'évêque de Chichester, s'avançant vers Thomas Beket, à la tête de tous les autres, lui parla de la manière suivante9 :

Naguère, tu étais notre archevêque ; mais aujourd'hui nous te désavouons, parce qu'après avoir promis fidélité au roi, notre commun seigneur, et juré de maintenir ses ordonnances, tu t'es efforcé de les détruire. Nous te déclarons donc traître et parjure, et disons hautement que nous n'avons plus à obéir à celui qui s'est parjuré, plaçant notre cause sous l'approbation de notre seigneur le pape, devant qui nous te citons 10.

A cette déclaration, faite avec tout l'appareil des formes légales et toute l'emphase de la confiance, Beket ne répondit que ces seuls mots : J'entends ce

¹ Roger. de Hoved., Annal., pars posterior, apud Rer. anglic. Script., p. 493, ed. Savile.

[—] Willelmi filii Stephani Vita S. Thomæ, p. 40, apud Hist. anglic. Script. ed. Sparke.

² Roger. de Hoved., *Annal.*, pars posterior, apud *Rer. anglic. Script.*, p. 493, ed. Savile.

³ Roger. de Hoved., Annal., pars posterior, apud Rer. anglic. Script., p. 493, ed. Savile.

⁴ Roger. de Hoved., Annal., pars posterior, apud Rer. anglic. Script., p. 493, ed. Savile.

⁵ Roger. de Hoved., *Annal.*, pars posterior, apud *Rer. anglic. Script.*, p. 493, ed. Savile.

⁶ Roger. de Hoved., Annal., pars posterior, apud Rer. anglic. Script., p. 494, ed. Savile.

⁷ Roger. de Hoved., *Annal.*, pars posterior, apud *Rer. anglic. Script.*, p. 495, ed. Savile.

⁸ Gervas. Cantuar. *Chron.*, apud. *Hist. angl. Script.*, t. II, col. 1392, ed. Selden.

⁹ Gervas. Cantuar. Chron., apud. Hist. angl. Script., t. II, col. 1392, ed. Selden.

¹⁰ Gervas. Cantuar. Chron., apud. Hist. angl. Script., t. II, col. 1392, ed. Selden.

que vous dites1. La grande assemblée des seigneurs s'ouvrit ensuite, et Gilbert Follet accusa devant elle le ci-devant archevêque d'avoir célébré, en mépris du roi, une messe sacrilège sous l'invocation de l'esprit malin2 ; puis vint la demande en reddition de comptes sur les revenus de l'office de chancelier, et la réclamation de quarante-quatre mille marcs. Beket refusa de plaider, attestant la déclaration solennelle qui l'avait déchargé autrefois de toute responsabilité ultérieure3. Alors le roi, se levant, dit aux barons et aux prélats : Par la foi que vous me devez, faites-moi prompte justice de celui-ci, qui est mon homme lige, et qui, dûment sommé, refuse de répondre en ma cour4. Les barons normands allèrent aux voix, et rendirent contre Thomas Beket une d'emprisonnements. Lorsque Robert, comte de Leicester, chargé de lire l'arrêt, prononça, en langue française, les premiers mots de la formule consacrée : Oyez ci le jugement rendu contre vous..., l'archevêque l'interrompit : Comte, lui dit-il, je vous défends, au nom de Dieu tout-puissant, de donner ici jugement contre moi, qui suis votre père spirituel; j'en appelle au souverain pontife, et vous cite par-devant lui6.

Après cette sorte de contre-appel au pouvoir que ses adversaires avaient invoqué les premiers, Beket se leva et traversa lentement la foule7. Un murmure murmure s'éleva de toutes parts ; les Normands criaient : Le faux traître, le parjure, où va-t-il? Pourquoi le laisse-t-on aller en paix? Reste ici, traître, et écoute ton jugement's. Au moment de sortir, l'archevêque se retourna, et regardant froidement autour de lui : Si mon ordre sacré, dit-il, ne me l'interdisait, je saurais répondre par les armes à ceux qui m'appellent traître et parjure9. Il monta à cheval, se rendit à la maison où il logeait, fit dresser des tables pour un grand repas, et donna ordre de rassembler tous les pauvres qu'on trouverait dans la ville10. Il en vint un grand nombre qu'il fit manger et boire. Il soupa avec eux, et, dans la nuit même, pendant que le roi et les chefs normands prolongeaient leur repas du soir, il quitta Northampton, accompagné de deux frères de l'ordre de Cîteaux, l'un Anglais de race, appelé Skaiman, et l'autre d'origine française, appelé Robert de Caune11. Il atteignit, après trois jours de marche, les marais du comté de Lincoln, et s'y cacha dans la cabane d'un ermite. De là, sous un déguisement complet, et sous le faux nom de Dereman, dont la tournure saxonne était une garantie d'obscurité, il gagna Canterbury, puis la côte voisine de Sandwich12. On était à la fin de novembre, époque où le passage du détroit devient périlleux. L'archevêque monta sur un petit bateau pour écarter tout soupçon, et, à travers beaucoup de risques, navigua jusqu'au port de

¹ Gervas. Cantuar. *Chron.*, apud. *Hist. angl. Script.*, t. II, col. 1392, ed. Selden. — Willelmi filii Stephani, *Vita S. Thomæ*, p. 44, apud *Hist. anglic. Script.*, ed. Sparke.

² Roger. de Hoved., Annal., pars posterior, apud Rer. anglic. Script., p. 494, ed. Savile.

³ Roger. de Hoved., Annal., pars posterior, apud Rer. anglic. Script., p. 495, ed. Savile.

⁴ Roger. de Hoved., *Annal.*, pars posterior, apud Rer. anglic. Script., p. 495, ed. Savile.

⁵ Roger. de Hoved., *Annal.*, pars posterior, apud Rer. anglic. Script., p. 495, ed. Savile.

C Degree de Hoverd, Appel, page posterior, appel for anglic Corist. p. 105, ed. Caville.

⁶ Roger. de Hoved., *Annal.*, pars posterior, apud Rer. anglic. Script., p. 495, ed. Savile.

⁷ Sharon Turner's *History of England*, p. 220.

⁸ Roger. de Hoved., Annal., pars posterior, apud Rer. anglic. Script., p. 495, ed. Savile.

⁹ Gervas. Cantuar. Chron., apud Hist. anglic. Script., t. II, col. 1393, ed. Selden.

¹⁰ Roger. de Hoved., Annal., pars posterior, apud Rer. anglic. Script., p. 495, ed. Savile.

¹¹ Roger. de Hoved., Annal., pars posterior, apud Rer. anglic. Script., p. 495, ed. Savile.

¹² Roger. de Hoved., *Annal.*, pars posterior, apud *Rer. anglic. Script.*, p. 495, ed. Savile.

Gravelines. Il se rendit ensuite à pied et en mauvais équipage au monastère de Saint-Bertin, dans la ville de Saint-Orner1.

A la nouvelle de sa fuite, un édit royal fut publié dans toutes les provinces du roi d'Angleterre sur les deux rives de l'Océan. Aux termes de cet édit, tous les parents de Thomas Beket en ligne ascendante et descendante, jusqu'aux vieillards, aux femmes enceintes et aux enfants en bas âge, étaient condamnés au bannissement2. Tous les biens de l'archevêque et de ses adhérents, ou prétendus tels, furent séquestrés entre les mains du roi, qui en fit des présents à ceux dont il avait éprouvé le zèle dans cette affaire3. Jean, évêque de Poitiers, suspect d'amitié pour le prélat et de partialité pour sa cause, recut du poison d'une main inconnue, et n'échappa à la mort que par hasard4. Des lettres royales, où Henri II appelait Thomas son adversaire, et défendait de prêter aucun secours ni conseil à lui ou aux siens, furent envoyées d'ans tous les diocèses d'Angleterres. D'autres lettres, adressées au comte de Flandre et à tous tous les hauts barons de ce pays, les invitaient à se saisir de *Thomas, ci-devant* archevêque, traître au roi d'Angleterre, et fugitif à mauvais dessein6. Enfin l'évêque de Londres, Gilbert Foliot, et Guillaume, comte d'Arundel, se rendirent auprès du roi de France, Louis VII, à son palais de Compiègne, et lui remirent des dépêches scellées du grand sceau d'Angleterre et conçues dans les termes suivants:

A son seigneur et ami Louis, roi des Français, Henri, roi d'Angleterre, duc de Normandie, duc d'Aquitaine et comte d'Anjou.

Sachez que Thomas, ci-devant archevêque de Canterbury, après un jugement public, rendu en ma cour par l'assemblée plénière des barons de mon royaume, a été convaincu de fraude, de parjure et de trahison envers moi ; qu'ensuite il a fui de mon royaume comme un traître et à mauvaise intention. Je vous prie donc instamment de ne point permettre que cet homme, chargé de crimes, ou qui que ce soit de ses adhérents, séjourne sur vos terres, ni qu'aucun des vôtres prête à mon plus grand ennemi secours, appui ou conseil ; car je proteste que vos ennemis ou ceux de votre royaume n'en recevraient aucun de ma part ni de celle de mes gens. J'attends de vous que vous m'assistiez dans la vengeance de mon honneur, et dans la punition de mon ennemi, comme vous aimeriez que je fisse moi-même pour vous, s'il en était besoin?.

De son asile, à Saint-Bertin, Thomas attendit l'effet des lettres de Henri II au roi de France et au comte de Flandre, pour savoir de quel côté il pourrait se tourner sans péril. Les dangers sont nombreux, le roi a les mains longues — lui écrivait celui de ses amis qu'il avait chargé d'essayer le terrain auprès du roi Louis VII, et

¹ Vita B. Thomæ quadripart., lib. II, cap. III, p. 64.

² Roger. de Hoved., *Annal*., pars posterior, apud *Rer. anglic. Script*., p. 500, ed. Savile. — Gervas. Cantuar, *Act. poncif. cantuar*., apud *Hist. anglic. Script*., t. II, col. 1671, ed. Selden.

³ *Epist*. Johann. Saresber. ad Johann. Pictav. episc., apud *Script. rer. gallic. et francic.*, t. t. XVI, p. 521.

⁴ *Epist*. Johann. Saresber. ad Johann. Pictav. episc., apud *Script. rer. gallic. et francic.*, t. t. XVI, p. 521 et 522.

⁵ Litteræ Henrici regis, apud Divi Thomæ Epist., lib. I, p. 26.

⁶ Vita B. Thomæ quadripart., lib. II, cap. V, p. 67.

⁷ Epist. Henrici Angliæ regis ad Ludovicum, apud Script. rer. gallic. et francic., t. XVI, p. 107.

de la cour papale, alors établie à Sens1 —. Je ne suis point encore descendu à l'église romaine, disait le même correspondant, ne voyant pas ce que je pourrais obtenir ; ils feront beaucoup contre vous et peu de chose pour vous. Il leur viendra des hommes puissants, riches, semant à pleines mains l'argent, dont Rome a toujours fait grand sas, et nous, pauvres et sans appui, quel compte les Romains feront-ils de nous ?2 Vous me mandez de leur offrir deux cents marcs ; mais la partie adverse leur en proposera quatre cents, et je réponds que, par amour pour le roi, et par respect pour ses ambassadeurs, ils aimeront mieux prendre le plus qu'attendre le moins3. Le roi de France fit, dès le premier abord, un accueil favorable au messager de Thomas Beket, et, après avoir tenu conseil avec ses barons, il octroya à l'archevêque et à ses compagnons d'exil paix et sécurité dans son royaume, ajoutant gracieusement que c'était un des anciens fleurons de la couronne de France que la protection accordée aux exilés contre leurs persécuteurs4.

Quant au pape, qui n'avait point alors d'intérêt à contrarier le roi d'Angleterre, il hésita deux jours entiers à recevoir ceux qui se rendirent à Sens de la part de l'archevêque ; et quand ils lui demandèrent pour Thomas une lettre d'invitation à sa cour, il la refusa positivement5. Mais, à l'aide du libre asile que lui accordait le le roi de France, Beket vint à la cour papale sans être invité. Il fut reçu avec froideur par les cardinaux6, dont la plupart alors le traitaient de brouillon, et ; disaient qu'il fallait réprimer son caractère entreprenant. Il exposa devant eux l'origine et toute l'histoire de son différend avec Henri II. Je ne me pique pas de grande sagesse, leur disait-il; mais je ne serais pas si fou que de tenir tête à un roi pour des riens. Car sachez que si j'eusse voulu faire sa volonté en toutes choses, il n'y aurait pas maintenant dans son royaume de pouvoir égal au mien7. mien7. Sans prendre dans la querelle aucun parti décidé, le pape donna au fugitif fugitif la permission de recevoir du roi de France des secours en argent et en vivres8. Il lui permit en outre d'excommunier tous ceux qui avaient saisi et qui retenaient des biens de son église, à l'exception du roi qui leur en avait fait présent9. Enfin, il lui demanda de réciter en détail les articles de Clarendon, que le pape Alexandre lui-même, à la sollicitation du roi Henri, avait approuvés, à ce qu'il parait, sans les bien connaître. Alexandre jugea cette fois les seize articles grandement contraires à l'honneur de Dieu et de la sainte Église. Il les traita d'usurpations tyranniques et reprocha durement à Beket l'adhésion passagère qu'il y avait autrefois donnée d'après l'injonction formelle d'un légat pontifical 10. Le pape n'excepta de cette réprobation que six articles, parmi lesquels se

-

¹ Epist. Henrici Angliæ regis ad Ludovicum, apud Script. rer. gallic. et francic., t. XVI, p. 107.

² Epist. Henrici Angliæ regis ad Ludovicum, apud Script. rer. gallic. et francic., t. XVI, p. 107.

³ Epist. Johann. Saresber. ad. Thomam, apud Script. rer. gallic. et francic., t. XVI, p. 507.

⁴ Vita B. Thomæ quadripart., lib. II, cap. VII, p. 71.

⁵ Nuncii ad Thomam Epist., apud Divi Thomæ Epist., lib. I, p. 33 et 34.

⁶ Vita B. Thomæ quadripart., lib. II, cap. XI, p. 77.

⁷ Vita B. Thomæ quadripart., lib. II, cap. XI, p. 77.

⁸ Epist. Hervei clerici ad Thomam, apud Script. rer. gallic. et francic., t. XVI, p. 240.

⁹ Epist. Hervei clerici ad Thomam, apud Script. rer. gallic. et francic., t. XVI, p. 244.

¹⁰ Vita B. Thomæ quadripart., lib. II, cap. XI, p. 78.

trouvait celui qui enlevait aux serfs le droit d'être affranchis en devenant prêtres, et il prononça solennellement anathème contre les partisans des dix autres1.

L'archevêque disserta ensuite sur les antiques libertés de l'église de Canterbury, à la cause desquelles il assura qu'il voulait se dévouer ; et, s'accusant d'avoir été intrus dans son siège par la puissance royale, au mépris de ces mêmes libertés, il se démit entre les mains du pape de sa dignité épiscopale2. Le pape l'en revêtit revêtit de nouveau en prononçant ces paroles : Maintenant, allez apprendre dans la pauvreté à être le consolateur des pauvres3. Thomas Beket fut recommandé au supérieur de l'abbaye de Pontigny, sur les confins de la Bourgogne et de la Champagne, pour vivre dans ce couvent, comme simple moine. Il se soumit à tout, prit l'habit des religieux de Cîteaux, et commença à suivre, dans toute sa rigueur, la discipline de la vie monastique4.

Dans sa retraite de Pontigny, Thomas écrivit beaucoup et reçut beaucoup de lettres. Il en reçut des évêques d'Angleterre et de tout le corps du clergé anglonormand, qui étaient pleines d'amertume et d'ironie. La renommée nous a porté la nouvelle que, renoncant désormais à machiner des complots contre votre seigneur et roi, vous supportiez humblement la pauvreté à laquelle vous vous êtes réduit, et que vous rachetiez votre vie passée par l'étude et les abstinences. Nous vous en félicitons, et vous conseillons de persévérer dans cette bonne voie5. La même lettre lui reprochait, en termes humiliants, la bassesse de sa naissance et son ingratitude envers le roi, qui, du rang de Saxon et d'homme de rien, l'avait élevé jusqu'à lui-même6. Tels étaient sur le compte de Beket les propos des évêques et des seigneurs d'Angleterre. Ils s'emportaient contre ce qu'ils appelaient l'insolence du parvenu7; mais, dans les rangs inférieurs, soit des clercs, soit des laïgues, on l'aimait, on le plaignait, et l'on faisait, quoigue en silence, dit un contemporain, des vœux ardents pour qu'il réussit à tout ce qu'il entreprendrait8. En général, il avait pour adhérents tous ceux qui étaient en hostilité avec le gouvernement anglo-normand, soit comme sujets par conquête, soit comme ennemis politiques. Un des hommes qui s'exposèrent le plus courageusement à la persécution pour le suivre, était un Gallois nommé Cuelin9. Cueling. Un Saxon de naissance fut mis en prison et y resta longtemps à cause de lui10 ; et le poison donné à l'évêque de Poitiers semble prouver qu'on redoutait ses partisans dans les provinces de la Gaule méridionale, qui obéissaient avec peine à un roi de race étrangère ; il avait aussi des amis zélés en Basse-Bretagne; mais il ne parait point qu'il ait eu de bien chauds partisans en Normandie, où l'obéissance au roi Henri était regardée comme un devoir national. Quant au roi de France, il favorisait l'antagoniste de Henri II par des motifs d'une nature moins élevée, sans affection réelle, et simplement pour susciter des embarras à son rival politique.

¹ Roger. de Hoved, Annal., pars posterior, apud Rer. anglic. Script., p. 496, ed. Savile.

² Vita B. Thomæ quadripart., lib. II, cap. XII, p. 79.

³ Vita B. Thomæ quadripart., lib. II, cap. XII, p. 80.

⁴ Gervas Cantuar., Chron., apud Hist. anglic. Script., col. 1398, ed. Selden.

⁵ Cleri Angliæ ad Thomam *Epist.*, apud *Divi Thomæ Epist.*, lib. I, p. 189.

⁶ Cleri angliæ ad Thomam Epist., apud Divi Thomæ Epist., lib. I, p. 189.

⁷ Epist. Arnulphi lexoviensis episc., apud. Acheri Spicilegium, t. III, p. 512 et 513.

⁸ Epist. Arnulphi lexoviensis episc., apud. Acheri Spicilegium, t. III, p. 514.

⁹ Script. rer. gallic. et francic., t. XVI, p. 295, in nota a ad cale. pag.

¹⁰ Epist. B. Thomæ ad Alexandrum papam, apud Script. rer. gallic et francic., t. XVI, p. 267.

Dans l'année 1166, Henri II passa d'Angleterre en Normandie, et, à la nouvelle de son embarquement, Thomas sortit du couvent de Pontigny et se rendit à Vézelay, près d'Auxerre. Là, en présence du peuple assemblé dans la principale église, le jour de l'Ascension, il monta en chaire, et, avec le plus grand appareil, au son des cloches et à la lueur des cierges, il prononça un arrêt d'excommunication contre les défenseurs des constitutions de Clarendon, les détenteurs des biens séquestrés de l'église de Canterbury, et ceux qui retenaient des clercs ou des laïques en prison pour sa cause1. Beket prononça en outre nominativement la même sentence contre les Normands Richard de Lucy, Jocelin Bailleul, Alain de Neuilly, Renouf de Broc, Hugues de Saint-Clair et Thomas, fils de Bernard, courtisans et favoris du roi2. Le roi était alors à Chinon, ville de son comté de Touraine, et, à la nouvelle de ce signe de vie donné par son adversaire, un accès de fureur violente s'empara subitement de lui ; il s'écria tout hors de sens, qu'on voulait lui tuer le corps et l'âme, qu'il était assez malheureux pour n'avoir autour de lui que des traîtres, dont pas un ne songeait à le délivrer des vexations d'un seul homme3. Il ôta son chaperon et le jeta par terre, déboucla son baudrier, quitta ses habits, arracha l'étoffe de soie qui couvrait son lit, et s'y roula devant tous les chefs, mordant le matelas et en arrachant avec ses dents la laine et le crin4.

Revenu un peu à lui-même, il dicta une lettre pour le pape, lui reprochant de protéger les traîtres5, et il envoya au clergé de la province de Kent l'ordre d'écrire, de son côté, au souverain pontife, qu'on tenait pour nulles les sentences d'excommunication lancées par l'archevêque6. Le pape répondit au roi, en le priant de ne communiquer ses lettres à âme qui vive, qu'il était prêt à lui donner pleine satisfaction, et qu'il lui députait deux légats extraordinaires avec pouvoir d'absoudre toutes les personnes excommuniées7. En effet, il envoya en Normandie, sous ce titre et avec cette puissance, Guillaume et Othon, prêtrescardinaux, le premier ouvertement vendu au roi, et le second mal disposé pour l'archevêque8. Pendant que ces deux ambassadeurs traversaient la France, publiant sur leur route qu'ils allaient contenter le roi d'Angleterre et confondre son ennemi9, le pape, de retour en Italie, mandait à Thomas d'avoir toute confiance en eux, et le priait, en récompense de l'attention qu'il avait mise à les choisir favorablement pour sa cause, de s'employer auprès du comte de Flandre à obtenir quelques aumônes pour l'Église romaine10.

Mais l'archevêque fut averti du peu de foi que méritaient ces assurances, et se plaignit amèrement, dans une lettre adressée au pape lui-même, de la fausseté dont on usait à son égard. Il y a des gens, disait-il, qui prétendent qu'à dessein vous avez prolongé pendant un an mon exil et celui de mes compagnons

1 Matth. Paris, t, I, p. 105. — *Epist*. B. Thomæ ad episcopos provinciac Cantiœ, apud *Script. rer. rallie. et francic.*, t. XVI, p.248.

² Matth. Paris, t, I, p. 105.

³ Epist. Joann. Saresber. ad Bartholomeum exoniensem episc., apud *ibid.*, p. 519.

⁴ Anonymi ad Thomam *Epist.*, apud *ibid.*, p. 257.

⁵ Anonymi ad Thomam *Epist.*, apud *ibid.*, p. 256.

⁶ Anonymi ad Thomam Epist., apud ibid., p. 265.

⁷ Summarium Epist. Alexandri papæ ad Henricum, apud ibid., p. 279.

⁸ Epist. Johann. Saresber., apud Script. rer. gallic. et francic., t. XVI, p. 578. — Vita D. Thomæ quadripart., lib. II, cap. XXII, p. 90.

⁹ Vita D. Thomæ quadripart., lib. II, cap. XXII, p. 90.

¹⁰ Summarium Epist. Alexandri III papæ ad Thomam, apud Script. rer. gallic. et francic., t. XVI, p. 279; cf. p. 278.

d'infortune, pour faire, à nos dépens, un meilleur traité avec le roi. J'hésite à le croire ; mais me donner pour juges des hommes tels que vos deux légats, n'est-ce pas vraiment m'administrer le calice de passion et de mort ?1 Dans son indignation, Thomas envoyait à la cour papale des dépêches où il ne ménageait pas le roi, l'appelant tyran plein de malice ; ces lettres furent livrées ou peut-être vendues à Henri II par la chancellerie romaine2. Avant d'entrer, selon leur mission, en conférence avec le roi, les légats invitèrent l'archevêque à une entrevue particulière ; il s'y rendit plein de défiance et d'un mépris qu'il cachait mal. Les Romains ne l'entretinrent que de la grandeur et de la puissance du roi Henri, du bas état dont le roi l'avait tiré, et du péril qu'il y avait pour lui à braver un homme si puissant et si aimé de la sainte Église3.

Arrivés en Normandie, les envoyés pontificaux trouvèrent Henri II entouré de seigneurs et de prélats anglo-normands. La discussion s'ouvrit sur les causes de la querelle avec le primat, et Gilbert Foliot, évêque de Londres, prit la parole pour exposer les faits ; il dit que tout le différend provenait d'une somme de quarante-quatre mille marcs, dont l'archevêque s'obstinait à ne vouloir rendre aucun compte, prétendant que sa consécration ecclésiastique l'avait exempté de toute dette, comme le baptême exempte de tout péché4. Foliot joignit à ces jeux jeux d'esprit d'autres railleries sur les excommunications prononcées par Beket, disant qu'on ne les recevait point en Angleterre par pure économie de chevaux et d'hommes, attendu qu'elles étaient si nombreuses que quarante courriers ne suffiraient pas à les distribuer toutes5. Au moment de la séparation, Henri pria humblement les cardinaux d'intercéder pour lui auprès du pape, afin qu'il le délivrât du tourment que lui causait un seul homme6. En prononçant ces mots, les larmes lui vinrent aux yeux ; et celui des deux cardinaux qui était vendu au roi pleura comme par sympathie ; l'autre eut peine à s'empêcher de rire7.

Quand le pape Alexandre, réconcilié avec tous les Romains par la mort de son compétiteur Victor, fut de retour en Italie, il envoya de Rome à Henri II des lettres dans lesquelles il annonçait que décidément Thomas serait suspendu de toute autorité comme archevêque, jusqu'au jour de sa rentrée en grâce avec le rois. A peu près dans le même temps, un congrès diplomatique se tint à la Ferté-Ferté-Bernard, en Vendômois, entre les rois d'Angleterre et de France. Le premier y montra publiquement les lettres du pape, en disant d'un air joyeux : Grâce au ciel, voilà notre Hercule sans massue9. Il ne peut plus rien désormais contre moi ni contre mes évêques, et ses grandes menaces ne sont que risibles, car je tiens dans ma bourse le pape et tous ses cardinaux10. Cette confiance dans le succès de ses intrigues donna au roi d'Angleterre une nouvelle ardeur de persécution contre son antagoniste ; et, peu après, le chapitre général de

1 Epist. Johann. Saresber., apud ibid., p. 553.

² Epist. Johann Pictav. episc. ad Thomam., apud ibid., p. 282.

³ Epist. B. Thomæ ad Alexandrum III papam, apud Script. rer. gallic. et francic., t. XVI, p. 297.

⁴ Anonymi ad Thomam *Epist.*, apud *ibid.*, p. 301.

⁵ Anonymi ad Thomam *Epist.*, apud *ibid.*, p. 301.

⁶ Anonymi ad Thomam Epist., apud ibid., p. 302.

⁷ Anonymi ad Thomam *Epist.*, apud *ibid.*, p. 302.

⁸ Epist. Alexandri III papæ ad Henricum, apud Script. rer. gallic. et francic., t. XVI, p. 312

⁹ Epist. Alexandri III papæ ad Henricum, apud Script. rer. gallic. et francic., t. XVI, p. 312, in nota b ad cale. pag.

¹⁰ Epist. Johann. Saresber. ad, magistratum Lombardum, apud ibid., p. 593.

Cîteaux, de qui dépendait l'abbaye de Pontigny, reçut une dépêche où Henri II signifiait aux prieurs de l'ordre que, s'ils tenaient à leurs possessions en Angleterre, en Normandie, en Anjou et en Aquitaine, ils cessassent de garder chez eux son ennemi1.

A la réception de cette lettre, il y eut une grande alarme dans le chapitre de Cîteaux. Le supérieur se mit en route vers Pontigny, avec un évêque et plusieurs abbés de l'ordre. Ils vinrent trouver Thomas Beket, et lui dirent d'un ton doux, mais significatif2: A Dieu ne plaise que, sur de pareilles injonctions, le chapitre vous congédie; mais c'est un avertissement que nous venons vous donner, afin que vous-même, dans votre prudence, jugiez ce qu'il y a à faire3. Thomas répondit sans hésiter qu'il allait tout disposer pour son départ. Il quitta le monastère de Pontigny au mois de novembre 1168, après deux années de séjour, et écrivit alors au roi de France pour lui demander un autre asile. En recevant sa lettre, le roi s'écria: Ô religion! religion! où es-tu! Voilà que ceux que nous croyions morts pour le siècle bannissent, en vue des choses du siècle, l'exilé pour la cause de Dieu ?4 Il recueillit l'archevêque sur ses terres, mais ce fut évidemment par politique qu'il se montra, dans cette occasion, plus humain que les moines de Cîteaux.

Environ une année après, il y eut un retour de bonne intelligence entre les rois de France et d'Angleterre ; un rendez-vous fut assigné de part et d'autre à Montmirail en Perche, pour convenir des termes de la trêve ; car, depuis que les Normands régnaient en Angleterre, il n'y avait plus de longues paix entre les deux pays5. Il se tenait cependant de fréquentes assemblées dans les villes ou près des villes frontières.de la Normandie, du Maine ou de l'Anjou ; et les intérêts opposés s'y discutaient avec d'autant plus de facilité, que les rois et les seigneurs de France et d'Angleterre parlaient exactement la même langue. Les premiers amenèrent avec eux Thomas Beket au congrès de Montmirail. Usant de l'empire que leur donnait sur lui l'état de dépendance où il se trouvait à leur égard, ils l'avaient déterminé à venir faire, sous leur patronage, acte de soumission envers le roi d'Angleterre, pour se réconcilier avec lui6 ; et l'archevêque avait cédé à ces instances intéressées, par ennui de sa vie errante et de l'humiliation qu'il éprouvait à manger le pain des étrangers7.

Dès que les deux antagonistes furent en présence l'un de l'autre, Thomas, dépouillant son ancienne fierté, mit un genou en terre, et dit au roi : Seigneur, tout le différend qui, jusqu'à ce jour, a existé entre nous, je le remets ici à votre jugement, comme souverain arbitre en tout point, sauf l'honneur de Dieu 58. Mais au moment où cette restriction fatale sortit de la bouche de l'archevêque, le

¹ Vita B. Thomæ quadripart., lib. II, cap. XVII, p. 85. — Thomæ ad Alexandrum papam et Alexandri ad universos cistcrciensis ordinis fratres *Epist.*, apud *ibid.*, p. 267 et 268. — Gervas. Cantuar., *Chron.*, apud *Hist. anglic. Script.*, t. II, col. 1400, ed. Selden.

² Vita B. Thomæ quadripart., lib. II, cap. XVII, p. 85.

³ Gervas. Cantuar., Chron., apud Hist. anglic. Script., t. II, col. 1401, ed. Selden.

⁴ Vita B. Thomæ quadripart., lib. II, cap. XVII, p. 85.

⁵ Simonis et Ingelberti priorum *Epist*. ad Alexandrum III papam, apud *Script. rer. gallic. et francic.*, t. XVI, p. 333.

⁶ Simonis et Ingelberti priorum *Epist*. ad Alexandrum III papam, apud *Script. rer. gallic. et francic.*, t. XVI, p. 333.

⁷ Simonis et Ingelberti priorum *Epist*. ad Alexandrum III papam, apud *Script. rer. gallic. et francic.*, t. XVI, p. 333.

⁸ Vita B. Thomæ quadripart., lib. II, cap. XXV, p. 95.

roi, ne comptant pour rien ni sa démarche ni sa posture suppliante, l'accabla d'un torrent d'injures, l'appela orgueilleux, ingrat, mauvais cœur ; et, se tournant vers le roi de France : Savez-vous, dit-il, ce qui m'arriverait, si je passais sur cette réserve ? Il prétendrait que tout ce qui me plaît et ne lui plan pas est contraire à l'honneur de Dieu ; et, au moyen de ces deux seuls mots, il m'enlèverait tous mes droits. Mais je veux lui faire une concession. Certes, il y a eu avant moi en Angleterre des rois moins puissants que moi, et sans nul doute aussi il y a eu dans le siège de Canterbury des archevêques plus saints que lui ; qu'il agisse seulement avec moi comme le plus saint de ses prédécesseurs en a usé avec le moindre des miens, et je me tiendrai satisfait1.

A cette proposition évidemment ironique, et qui renfermait pour le moins autant de restriction mentale de la part du roi que Thomas en avait pu mettre dans la clause sauf l'honneur de Dieu, l'assemblée tout entière, Français et Normands, s'écria que c'était bien assez, que le roi s'humiliait assez2; et, comme l'archevêque restait silencieux, le roi de France à son tour lui dit : Hé bien ! qu'attendez-vous? voilà la paix, la voilà entre vos mains3. L'archevêque répondit répondit avec calme qu'il ne pouvait en conscience faire de paix, se livrer luimême, et aliéner sa liberté d'agir, que sauf l'honneur de Dieu. A ces mots, tous les assistants des deux nations l'accusèrent à qui mieux mieux d'orgueil démesuré, d'outrecuidance, comme on parlait alors4. Un des barons français s'écria tout haut que celui qui résistait aux conseils et à la volonté unanime des seigneurs de deux royaumes ne méritait plus d'asile5. Les rois remontèrent à cheval sans saluer l'archevêque, qui se retira fort abattu6. Personne au nom du roi de France ne lui offrit plus ni gîte ni pain, et, dans son voyage de retour, il fut réduit à vivre des aumônes des prêtres et du peuple7.

Pour que sa vengeance fût complète, Henri II n'avait besoin que d'un peu plus de décision de la part du pape Alexandre. Afin d'obtenir la destitution qui était l'objet de toutes ses démarches, il épuisa les ressources que lui offrait la diplomatie du temps, ressources beaucoup plus étendues qu'on ne le suppose aujourd'hui. Les villes lombardes, dont la cause nationale était alors unie à celle du pape contre l'empereur Frédéric Ier, reçurent presque toutes des messages du roi d'Angleterre. Il offrit aux Milanais trois mille marcs d'argent et les frais de réparation de leurs murailles, que l'Empereur avait détruites ; aux Crémonais, il proposa trois mille marcs ; aux Parmésans, mille marcs, et autant aux Bolonais, s'ils voulaient s'engager à solliciter auprès d'Alexandre III, leur allié, la dégradation de Beket, ou tout au moins sa translation à un siège épiscopal inférieur8. Henri s'adressa en outre aux seigneurs normands de l'Apulie pour qu'ils employassent de même leur crédit en faveur' d'un roi issu de la même race qu'eux9. Il promit au pape lui-même autant d'argent qu'il lui en faudrait pour éteindre à Rome les derniers restes du schisme, et de plus dix mille marcs, avec

¹ Vita B. Thomæ quadripart., lib. II, cap. XXV, p. 95.

² Vita B. Thomæ quadripart., lib. II, cap. XXV, p. 96.

³ Vita B. Thomæ quadripart., lib. II, cap. XXV, p. 96.

⁴ Vita B. Thomæ quadripart., lib. II, cap. XXV, p. 96.

⁵ Vita B. Thomæ quadripart., lib. II, cap. XXV, p. 96.

⁶ Vita B. Thomæ quadripart., lib. II, cap. XXV, p. 96.

⁷ Mss. eod. Biblioth. regiæ, 5320, quo continetur *Vita quadripart*, contractior, citatus, apud *Script rer. gallic. et francic.*, t. XVI, in nota a ad cale., p. 461.

⁸ Anonymi Epist., apud Script. rer. gallic. et francic., t. XVI, p. 602.

⁹ Anonymi Epist., apud Script. rer. gallic. et francic., t. XVI, p. 602.

la faculté de disposer absolument de la nomination aux évêchés et aux archevêchés vacants en Angleterre. Cette dernière proposition prouve que, dans son hostilité contre l'archevêque Thomas, Henri II poursuivait alors un tout autre objet que la diminution de l'autorité papale1. De nouveaux édits défendirent, sous des peines extrêmement sévères, de laisser arriver sur le sol anglais ni amis ni parents de l'exilé, ni lettres de lui ou de ses amis, ni lettres du pape favorables à sa cause ; ce qu'on devait craindre, dans le cas fort possible de quelque ruse diplomatique de la cour pontificale2.

Pour correspondre en Angleterre, malgré cette prohibition, l'archevêque et ses amis employèrent le déquisement de noms saxons3, qui, à cause du bas état de ceux qui les portaient, éveillaient peu l'inquiétude des autorités normandes. Jean de Salisbury, homme qui avait perdu ses biens par attachement pour le primat, et l'un des auteurs les plus spirituels du temps, écrivait sous le nom de Godrik, et s'intitulait chevalier à la solde de la commune de Milan4. Comme les Milanais étaient alors en guerre avec l'empereur Frédéric, il mettait dans ses lettres, sur le compte de ce dernier, tout le mal qu'il voulait faire entendre du roi d'Angleterre5. Le nombre de ceux que l'autorité normande persécutait à cause de de cette affaire fut considérablement augmenté par un décret royal, conçu dans les termes suivants : Que tout Gallois, clerc ou laïque, qui entrera en Angleterre sans lettres de passage du roi, soit saisi et gardé en prison, et que tous les Gallois en général soient chassés des écoles d'Angleterre6. Pour découvrir les motifs de cette ordonnance, et bien comprendre d'ailleurs où était le point qui blessait sensiblement les intérêts du roi et des barons anglo-normands dans la résistance de Thomas Beket, il faut que le lecteur tourne un moment ses yeux vers les terres nouvellement conquises sur la nation cambrienne.

Le pays de Galles, entamé, comme on l'a vu, par des invasions en différents sens, offrait alors les mêmes scènes d'oppression et de lutte nationale que l'Angleterre avait présentées dans les cinquante premières années de la conquête7. Il y avait insurrection journalière contre les conquérants, surtout contre les prêtres venus à la suite des soldats, et qui, soldats eux-mêmes sous un habit de paix, dévoraient avec leurs parents, établis auprès d'eux, ce qu'avait épargné la guerre8. S'imposant de force aux indigènes comme pasteurs spirituels, ils venaient, en vertu du brevet d'un roi étranger, s'asseoir à la place d'anciens prélats, élus autrefois par le clergé et le peuple du pays9. Recevoir les sacrements de l'Église de la main d'un étranger et d'un ennemi, était pour les Gallois une gêne insupportable et peut-être la plus cruelle des tyrannies de la conquête10. Aussi, du moment que l'archevêque anglais Beket eut levé la tête contre le roi d'Angleterre, l'opinion nationale des Cambriens se déclara-t-elle

1 Anonymi Epist., apud Script. rer. gallic. et francic., t. XVI, p. 602.

² Gervas. Cantuar., Chron., apud Hist. anglic. Script., t. II, col. 1409, ed. Selden.

³ Script. rer. gallic. et francic., t. XVI, p. 589, in nota e.

⁴ Script. rer. gallic. et francic., t. XVI, p. 580, in nota e. — Epist. Johann. Saresber., apud ibid., p. 581.

⁵ Script. rer. gallic. et francic., t. XVI, p. 580, in nota e. — Epist. Johann. Saresber., apud ibid., p. 581.

⁶ Gervas. Cantuar. Chron., apud Hist. anglic. Script., t. II, col. 1409, ed. Selden.

⁷ Voyez plus haut, livre VIII.

⁸ Girald. Cambrens., de Jure et statu menevens. eccles.; Anglia sacra, t. II, p. 535 et p. p. 534.

⁹ Girald. Cambrens., de Jure et statu menevens. eccles.; Anglia sacra, t. II, passim.

¹⁰ Girald. Cambrens., de Jure et statu menevens. eccles. ; Anglia sacra, t. II, passim.

fortement pour l'archevêque, d'abord par cette raison populaire que tout ennemi de l'ennemi est un ami, et ensuite parce qu'un prélat de race saxonne, en lutte avec le petit-fils du vainqueur des Saxons, semblait ; en quelque sorte, le représentant des droits religieux de tous les hommes réunis par force sous la domination normande1. Quoique Thomas Beket fût complètement étranger à la nation cambrienne, d'affection comme de naissance ; quoiqu'il n'eût jamais donné le moindre signe d'intérêt pour elle, cette nation l'aimait, et eût aimé de même tout étranger qui, de loin, indirectement, sans nulle intention bienveillante, eût éveillé en elle l'espoir d'obtenir de nouveau des prêtres nés dans son sein et parlant son langage.

Ce sentiment patriotique, enraciné chez les habitants du pays de Galles, se manifestait avec une opiniâtreté invincible dans les chapitres ecclésiastiques, où se trouvaient ensemble des étrangers et des indigènes. Presque jamais il n'était possible de déterminer ces derniers à donner leurs suffrages à un homme qui ne fût pas Gallois de race pure, sans mélange de sang étranger2; et, comme le choix de pareils candidats n'était jamais confirmé par le pouvoir royal d'Angleterre, et que d'ailleurs rien ne pouvait vaincre l'obstination des votants, il y avait une sorte de schisme perpétuel : dans la plupart des églises de la Cambrie, schisme plus raisonnable que d'autres qui ont fait plus de bruit dans le monde3. C'est ainsi qu'à la cause de l'archevêque Thomas, quel que fût le mobile mobile personnel de cet homme, soit l'ambition, soit l'amour de la résistance et l'entêtement, soit la conscience d'un grand devoir, se joignait de toutes parts une cause nationale, celle des races d'hommes asservis par les aïeux du roi dont il s'était déclaré l'adversaire.

L'archevêque, délaissé par le roi de France, son ancien protecteur, et réduit à subsister d'aumônes, vivait à Sens, dans une pauvre hôtellerie. Un jour qu'il était assis dans la salle commune, s'entretenant avec ses compagnons d'exil4, un serviteur du roi Louis se présenta, et leur dit : Le roi, mon seigneur, vous invite à vous rendre à sa cour. — Hélas! reprit l'un des assistants, c'est sans doute pour nous bannir. Voilà que l'entrée de deux royaumes va nous être interdite ; et il n'y a pour nous aucun secours à espérer de ces larrons de Romains, qui ne savent que voler les dépouilles du malheureux et de l'innocent5. Ils suivirent l'envoyé, tristes et soucieux comme des gens qui prévoient un malheur. Mais, à leur grande surprise, le roi les accueillit avec des signes extraordinaires d'affection et même de tendresse. Il pleura en les voyant venir6; il dit à Thomas: C'est vous, vous, mon père, c'est vous seul qui aviez bien vu ; et nous tous, nous étions des aveugles en vous donnant conseil contre Dieu. Je me repens, mon père, je me repens, et vous promets désormais de ne plus manquer ni à vous ni aux vôtres7. vôtres7. La vraie cause de ce retour si prompt et si vif n'était autre qu'un nouveau projet de guerre du roi de France contre Henri II.

Le prétexte de cette guerre fut la vengeance exercée par le roi d'Angleterre sur les réfugiés bretons et poitevins que l'autre roi lui avait livrés à condition de les recevoir en grâce. Il est probable qu'en signant la paix à Montmirail, le roi Louis

¹ Girald. Cambrens., de Rebus a se gestis ; Anglia sacra, t. II, p. 523.

² Girald. Cambrens., de Jure et statu menevens. eccles.; Anglia sacra, t. II, p. 522.

³ Girald. Cambrens., de Jure et statu menevens. eccles.; Anglia sacra, t. II, p. 522.

⁴ Vita B. Thomæ quadripart., lib. II, cap. XXVII, p. 98.

⁵ Vita B. Thomæ quadripart., lib. II, cap. XXVII, p. 98.

⁶ Gervas. Cantuar., Chron., apud Hist. anglic. Script., col. 1406, ed. Selden.

⁷ Vita B. Thomæ quadripart., lib. II, cap. XXVII, p. 99.

ne s'attendait nullement à l'exécution de cette clause insérée par simple pudeur ; mais peu de temps après, et lorsque Henri II eut fait périr les plus riches d'entre les Poitevins, le roi de France, ayant des raisons d'intérêt pour recommencer la guerre, s'autorisa de la déloyauté de l'Angevin envers les réfugiés1; et son premier acte d'hostilité fut de rendre à Thomas Beket sa protection et ses secours. Henri II se plaignit, par un message exprès, de cette violation flagrante de la paix de Montmirail. Allez, répondit le roi de France au messager, allez dire à votre roi que, s'il tient aux coutumes de son aïeul, je puis bien tenir à mon droit héréditaire de secourir les exilés2.

Bientôt l'archevêque, reprenant l'offensive, lança de nouveaux d'excommunication contre les courtisans, les serviteurs et les chapelains du roi d'Angleterre, surtout contre les détenteurs des biens de l'évêché de Canterbury. Il en excommunia un si grand nombre, que, dans le doute où l'on se trouvait si la sentence n'était pas ratifiée secrètement par le pape, il n'y avait plus dans la chapelle du roi personne qui, à l'office de la messe, osât lui donner le baiser de paix3. Thomas adressa en outre à l'évêque de Winchester, Henri, frère du roi Étienne, et comme tel ennemi secret de Henri II, un mandement pour interdire en Angleterre toutes les cérémonies religieuses, excepté le baptême des enfants et la confession des mourants, à moins que le roi, dans un délai fixé, ne donnât satisfaction à l'église de Canterbury4. Il y eut un prêtre anglais qui, d'après ce mandement, refusa de célébrer la messe; mais son archidiacre le lui ordonna, ajoutant : Et si l'on venait de la part de l'archevêque vous dire de ne plus manger, est-ce que vous ne mangeriez plus ?5 La sentence d'interdit, n'ayant obtenu l'assentiment d'aucun évêque en Angleterre, ne fut point exécutée, et l'évêque de Londres partit pour Rome avec des messages et des présents du roi6. Il en rapporta, après l'avoir bien payée, une déclaration authentique, affirmant que le pape n'avait point ratifié, et qu'il ne ratifierait point les sentences d'excommunication lancées par l'archevêque. Le pape lui-même écrivit à Beket pour lui ai-donner de révoquer ces sentences dans le plus court délai7.

Mais la cour de Rome, attentive à se ménager en toute occasion des sûretés personnelles, demanda que les excommuniés, en recevant leur absolution, prêtassent le serment de ne jamais se séparer de l'Église8. Tous, et notamment les chapelains du roi, y eussent consenti volontiers; mais le roi ne le leur permit pas, aimant mieux les laisser, comme on disait alors, sous le glaive de saint Pierre que de s'ôter à lui-même un moyen d'inquiéter l'Église romaine. Pour terminer ce nouveau différend, deux légats, Vivien et Gratien, allèrent trouver Henri à Domfront. Il était à la chasse au moment de leur arrivée, et il quitta la forêt pour les visiter à leur logement9. Pendant son entrevue avec eux, toute la troupe des chasseurs, conduite par le jeune Henri, fils aîné du roi, vint à

1 Voyez plus haut, livre VIII. — Gervas. Cantuar., *Chron.*, apud *Hist. anglic. Script.*, t. II, col. 1406 et 1407, ed. Selden.

² Vita B. Thomæ quadripart., lib. II, cap XXVIII, p. 100.

³ Gervas. Cantuar., Chron., apud Hist. anglic. Script., t. II, col. 1407, ed. Selden.

⁴ Epist. B. Thomæ ad Winton. episc., apud *Script. rer. gallic. et francic.*, t. XVI, p. 338 et et 339.

⁵ Willelmi ad Thomam Epist., apud Script. rer. gallic. et francic., t. XVI, p. 357.

⁶ Epist. B. Thomæ ad Joann. Neapolitanum, apud Script. rer. gallic. et francic., t. XVI, p. p. 392.

⁷ Epist. Alexandri papæ ad Thomam, apud Script. rer. gallic. et francic., t. XVI, p. 368.

⁸ Anonymi ad Thomam Epist., apud Script. fer. gallic. et francic., t. XVI, p. 370.

⁹ Anonymi ad Thomam Epist., apud Script. fer. gallic. et francic., t. XVI, p. 370.

l'hôtellerie des légats, criant et sonnant du cor pour annoncer la prise d'un cerf1. cerf1. Le roi interrompit brusquement son entretien avec les envoyés de Rome, alla aux chasseurs, les complimenta, dit qu'il leur faisait présent de la bête, et retourna ensuite auprès des légats, qui ne se montrèrent offensés ni de ce bizarre incident, ni de la légèreté avec laquelle le roi d'Angleterre les traitait, eux et l'objet de leur mission2.

Une seconde conférence eut lieu au parc de Bayeux ; le roi s'y rendit à cheval, avec plusieurs' évêques d'Angleterre et de Normandie. Après quelques paroles insignifiantes, il demanda aux légats si décidément ils ne voulaient point absoudre ses courtisans et ses chapelains sans aucune condition3. Les légats répondirent que cela ne se pouvait. Par les yeux de Dieu, répliqua le roi, jamais plus de ma vie je n'entendrai parler du pape4 ; et il courut à son-cheval. Les légats, après avoir fait quelques semblants de résistance, lui accordèrent tout ce qu'il voulait5. Ainsi donc, reprit Henri II, vous allez passer en Angleterre pour que l'excommunication soit levée le plus solennellement possible. Les légats hésitèrent à répondre. Hé bien! dit le roi avec humeur, faites ce qu'il vous plaira ; mais sachez que je ne tiens nul compte de vous ni de vos excommunications, et que je m'en soucie comme d'un œuf7. Il remonta précipitamment à cheval ; mais les archevêgues et les évêgues normands coururent après lui, en criant, pour lui persuader de descendre et de renouer l'entretien. Je sais, je sais aussi bien que vous tout ce qu'ils peuvent faire, disait le roi, toujours marchant ; ils mettront mes terres sous l'interdit ; mais est-ce que moi, qui peux m'emparer d'une ville forte en un jour, je n'aurais pas raison d'un prêtre qui viendrait interdire mon royaume ?8

A la fin, les esprits se calmant de part et d'autre, on en-vint à une nouvelle discussion sur le différend du roi avec Thomas Beket. Les légats dirent que le pape souhaitait la fin de ce scandale, qu'il ferait beaucoup pour la paix, et s'engagerait à rendre l'archevêque plus docile et plus traitable. Le pape est mon père spirituel, reprit alors le roi, tout à fait radouci, et je consentirai, pour ma part, à faire beaucoup à sa requête ; je rendrai même, s'il le faut, à celui dont nous parlons, son archevêché et mes bonnes grâces, pour lui et pour tous ceux qui, à, cause de lui, se sont fait bannir de mes terres9. L'entrevue, où l'on devait devait convenir des termes de la paix, fut fixée au lendemain ; mais, dans dette conférence, le roi Henri se mit à pratiquer l'expédient des restrictions qu'il reprochait à l'archevêque, et voulut faire inscrire qu'il ne serait tenu à rien que sauf l'honneur et la dignité de son royaume 10. Les légats refusèrent d'accéder à cette clause inattendue ; mais leur refus modéré, en suspendant la décision de l'affaire, ne troubla point la bonne intelligence qui régnait entre eux et le roi. Ils donnèrent plein pouvoir à Rotrou, archevêque de Rouen, d'aller, par l'autorité du

¹ Anonymi ad Thomam Epist., apud Script. fer. gallic. et francic., t. XVI, p. 370.

² Anonymi ad Thomam Epist., apud Script. fer. gallic. et francic., t. XVI, p. 370.

³ Anonymi ad Thomam Epist., apud Script. fer. gallic. et francic., t. XVI, p. 370.

⁴ Anonymi ad Thomam Epist., apud Script. fer. gallic. et francic., t. XVI, p. 370.

⁵ Anonymi ad Thomam Epist., apud *Script. fer. gallic. et francic.*, t. XVI, p. 370.

⁶ Anonymi ad Thomam Epist., apud Script. fer. gallic. et francic., t. XVI, p. 371.

⁷ Anonymi ad Thomam Epist., apud Script. rer. gallic, et francic., t. XVI, p. 371.

⁸ Anonymi ad Thomam Epist., apud Script. rer. gallic, et francic., t. XVI, p. 371.

⁹ Anonymi ad Thomam Epist., apud Script. rer. gallic, et francic., t. XVI, p. 371.

¹⁰ Anonymi ad Thomam Epist., apud Script. rer. gallic, et francic., t. XVI, p. 371.

pape, délier de son excommunication Gilbert Foliot, évêque de Londres1. Ils envoyèrent en même temps à Thomas des lettres qui lui recommandaient, au nom de l'obéissance qu'il devait à l'Église, l'humilité, la douceur et la circonspection envers le roi2.

On se rappelle avec combien de soins Guillaume le Bâtard et son conseiller Lanfranc avaient travaillé à établir, pour le maintien de la conquête, la suprématie absolue du siège de Canterbury. On se rappelle aussi que l'un des privilèges attachés à cette suprématie était le droit exclusif de sacrer les rois d'Angleterre, de peur que le métropolitain d'York ne fût quelque jour entraîné, par la rébellion de ses diocésains, à opposer un roi saxon oint et couronné par lui aux rois de la race conquérante3. Ce danger n'existant plus, après un siècle de possession, les politiques de la cour de Henri II, afin d'énerver le pouvoir de Thomas Beket, résolurent de faire un roi d'Angleterre, sacré et couronné sans sa participation4.

Pour exécuter ce dessein, le roi Henri présenta aux barons anglo-normands son fils aîné, et leur exposa que, pour le bien de ses vastes provinces, un collègue dans la royauté lui était devenu nécessaire, et qu'il souhaitait de voir Henri, son fils, décoré du même titre que luis. tes barons n'opposèrent aucun obstacle aux intentions de leur roi, et le jeune homme reçut l'onction royale des mains de l'archevêque d'York, assisté des évêques suffragants de l'archevêché de Canterbury, dans l'église de Westminster, immédiatement dépendante du même archevêché. Toutes ces circonstances constituaient, selon le code ecclésiastique, une complète violation des privilèges de la primatie anglaise6. Au festin qui suivit suivit ce couronnement, le roi voulut servir son fils à table, disant, dans l'effusion de sa joie paternelle, que depuis ce jour la royauté cessait de lui appartenir7. Il ne s'attendait pas qu'avant peu d'années ce propos, jeté légèrement, serait relevé contre lui-même, et que son propre fils le sommerait de ne plus prendre le titre de roi, puisqu'il l'avait solennellement abdiqué.

La violation des anciens droits de la primatie n'eut point lieu sans l'agrément du pape ; car, avant de rien entreprendre, Henri II s'était muni d'une lettre apostolique, qui l'autorisait à faire sacrer son fils comme il voudrait et par qui il voudrait8. Mais, comme cette lettre devait rester secrète, la chancellerie romaine romaine ne se fit point scrupule d'envoyer à Thomas Beket une autre lettre, également secrète, dans laquelle le pape protestait que le couronnement du jeune roi par l'archevêque d'York s'était fait malgré lui, et que malgré lui encore l'évêque de Londres avait été relevé de son excommunication9. A ces faussetés manifestes, Thomas perdit toute patience ; et il adressa, en son propre nom et

¹ Epist. Alexandri papæ ad rotomag. et nivern. episc., apud Script. rer. gallic. et francic., francic., t. XVI, p. 413.

² *Epist*. Alexandri papæ ad rotomag. et nivern. episc., apud *Script. rer. gallic. et francic.*, *francic.*, t. XVI, p. 393.

³ Voyez plus haut, livre V, t. I.

⁴ Vita B. Thomæ quadripart., lib. II, cap XXXI, p. 102. — Epist. B. Thomæ ad Winton. episc., apud Script. rer. gattic. et francic., t. XVI, p. 429.

⁵ Vita B. Thomæ quadripart., lib. II, cap. XXXI, p. 102.

⁶ Vita B. Thomæ guadripart., lib. II, cap. XXXI, p. 103.

⁷ Vita B. Thomæ quadripart., lib. II, cap. XXXI, p. 103.

⁸ Epist. B. Thomæ ad Alexandrum III papam; loc sup. cit., p. 414.

⁹ Epist. B. Thomæ ad Alexandrum III papam ; loc sup. cit., p. 430.

au nom de ses compagnons d'exil, à un cardinal romain, appelé Albert, une lettre pleine de reproches, dont l'âcreté passait toute mesure.

Je ne sais comment il arrive que, devant la cour de Rome, ce soit toujours le parti de Dieu qu'on sacrifie; de sorte que Barabbas se sauve et que le Christ soit mis à mort. Voici la septième année que, par l'autorité de cette cour, je continue d'être proscrit, et l'Église d'être en souffrance. Les malheureux, les exilés, les innocents sont condamnés devant vous par la seule raison qu'ils sont faibles, qu'ils sont les pauvres de Jésus-Christ, et qu'ils tiennent à la justice. Je sais que les envoyés du roi distribuent ou promettent mes dépouilles aux cardinaux et aux courtisans; mais que les cardinaux se lèvent contre moi s'ils le veulent, qu'ils arment non-seulement le roi d'Angleterre, mais le monde entier pour ma perte, je ne m'écarterai de la fidélité due à l'Église ni en la vie ni en la mort, remettant ma cause aux mains de Dieu, pour qui je souffre la proscription et l'exil. J'ai désormais le ferme propos de ne plus importuner la cour pontificale. Que ceux-là se rendent auprès d'elle, qui se prévalent de leurs iniquités, et reviennent glorieux d'avoir écrasé la justice et fait l'innocence prisonnière1.

Ces accusations énergiques n'étaient pas capables de faire reculer d'un seul pas la diplomatie ultramontaine; mais des menaces positives du roi de France, alors en rupture ouverte avec l'autre roi, vinrent prêter un appui efficace à la remontrance de l'exilé. J'entends, écrivait Louis VII au pape, j'entends que vous renonciez enfin à vos démarches trompeuses et dilatoires2. Le pape Alexandre, qui se disait lui-même placé comme l'enclume entre deux marteaux — c'est ainsi qu'il appelait les deux rois —, voyant que le marteau de France se levait pour frapper, recommença subitement à croire que la cause de l'archevêque était vraiment la cause de Dieu3. Il fit parvenir à Thomas un bref de suspension pour l'archevêque d'York et pour tous les prélats qui avaient assisté au couronnement du jeune roi ; il alla jusqu'à menacer Henri II de la censure ecclésiastique, s'il ne faisait promptement droit au primat contre les courtisans détenteurs de ses biens et les évêques usurpateurs de ses privilèges4. Henri II, effrayé du bon accord qui qui régnait entre le pape et le roi de France, céda pour la première fois ; mais ce fut par des motifs d'intérêt, et non par crainte d'un banni que tous ses protecteurs abandonnaient et trahissaient tour à tour.

Le roi d'Angleterre annonça donc qu'il voulait entamer définitivement des négociations pour la paix ; l'archevêque d'York, ainsi que les évêques de Londres et de Salisbury, essayèrent de l'en dissuader. Travaillant de tous leurs efforts pour empêcher toute conciliation, ils dirent au roi que la paix ne serait d'aucun avantage pour lui, à moins que les donations faites sur les biens de l'évêché de Canterbury ne fussent ratifiées à jamais ; et l'on sait, ajoutaient-ils, que l'annulation de ces dons royaux sera le point principal des demandes de l'archevêque 26. De graves raisons de politique extérieure déterminèrent Henri II

¹ Epist. B. Thomm ad Albertum cardinalem, apud Script. rer. gallic. et francic., t. XVI, p. p. 416, 417.

² Vita B. Thomæ quadripart., Iib. II, cap. XXXII, p. 104.

³ Epist. Johann. Salisber., apud Script. rer. gallic. et francic., t. XVI.

⁴ Epist. Alexandri III papæ ad episc. Cantiæ., apud *Script. rer. gallic. et francic.*, t. XVI, p. 449.

⁵ Epist. B. Thomæ ad Alexandrum III, papam, apud Script. rer. gallic. et francic., t. XVI, p. 463.

⁶ Epist. B. Thomæ ad Alexandrum III, papam, apud Script. rer. gallic. et francic., t. XVI, p. 463.

II à ne point se rendre à ces conseils, bien qu'ils fussent parfaitement d'accord avec son aversion personnelle contre Thomas Beket. Les négociations commencèrent ; il y eut échange de lettres entre le roi et l'archevêque, indirectement et par des mains tierces, comme entre deux puissances contractantes. Une des lettres de Thomas, rédigée en forme de note diplomatique, mérite d'être citée comme spécimen curieux de la diplomatie du moyen âge.

L'archevêque, disait Beket parlant de lui-même, tient beaucoup à ce que le roi, si la réconciliation a lieu, lui donne publiquement le baiser de paix ; car cette formalité est d'un usage solennel chez tous les peuples et dans toutes les religions, et nulle part, sans elle, il ne se conclut de paix entre personnes cidevant ennemies. Le baiser d'un autre que le roi, de son fils, par exemple, ne répondrait point au but ; car on pourrait en induire que l'archevêque est rentré en grâce avec le fils plutôt qu'avec le père ; et, si une fois ce mot était jeté par le monde, quelles ressources ne fournirait-il pas aux malveillants! Le roi, de son côté, pourrait prétendre que sin refus de donner le baiser voulait dire qu'il ne s'engageait point de bon cœur, et, par la suite, manquer à sa parole sans se croire noté d'infamie. D'ailleurs, l'archevêque se souvient de ce qui est arrivé à Robert de Silly et aux autres Poitevins qui firent leur paix à Montmirail ; ils furent reçus en grâce par le roi d'Angleterre avec le baiser de paix, et pourtant, ni cette marque de sincérité publiquement donnée, ni la considération due au roi de France, médiateur dans cette affaire, n'ont pu leur assurer la paix ni la vie. Ce n'est donc pas trop demander que d'exiger cette garantie, elle-même si peu sûre1.

Le 29 juillet de l'année 1170, dans une vaste prairie, entre Freteval et la Ferté-Bernard, il y eut un congrès solennel pour la double pacification du roi de France avec le roi d'Angleterre, et de celui-ci avec Thomas Beket2. L'archevêque s'y rendit, et lorsque, après la discussion des affaires politiques, on en vint à parler des siennes, il eut avec son adversaire une conférence à part et en plein champ3. L'archevêque demanda au roi, premièrement, qu'il lui fût permis de punir l'injure faite à la dignité de son église par l'archevêque d'York et par ses propres suffragants. Le couronnement de votre fils par un autre que moi, dit-il, a énormément lésé les droits antiques de mon siège. — Mais qui donc, répliqua vivement le roi, a couronné mon bisaïeul Guillaume, le conquérant de l'Angleterre ? n'est-ce pas l'archevêque d'York ?4 Beket répondit qu'au moment de la conquête, l'Église de Canterbury se trouvait sans légitime pasteur ; qu'elle était, pour ainsi dire, captive sous un certain Stigand, archevêque réprouvé par le pape, et que, dans cette nécessité, il fallait bien que le prélat d'York, dont le titre était meilleur, couronnât le Conquérant5. Après cette citation historique, dont le lecteur peut apprécier la justesse, et plusieurs autres propos, le roi promit de faire droit à toutes les plaintes de Thomas ; mais, pour la demande du

¹ Epist. B. Thomæ ad Bernardum nivern, episc., apud Script. rer. gallic. et francic., t. XVI, p. 424.

² Vita B. Thornæ quadripart., lib. III, cap. I, p. 107.

³ Vita B. Thornæ quadripart., lib. III, cap. I, p. 107.

⁴ Epist. B. Thomæ ad Alexandrum III papam, apud Script. rer. gallic. et francic., t. XVI, p. 439.

⁵ Epist. B. Thomæ ad Alexandrum III papam, apud Script, rer. gallic. et francic., t. XVI, p. 439. — Voyez livre III, et livre IV, t. I.

baiser de paix, il l'écarta poliment, disant à l'archevêque : Nous nous reverrons bientôt en Angleterre, et c'est là que nous nous embrasserons1.

Au moment de se séparer du roi, Beket le salua en inclinant le genou ; et, par un retour de courtoisie, qui étonna les assistants, Henri II, comme il remontait à cheval, lui arrangea et lui tint l'étrier2. Le jour suivant, on crut remarquer entre eux quelque retour de leur ancienne familiarité3. Des messagers royaux portèrent au jeune Henri, collègue et lieutenant de son père, des lettres conçues en ces termes : Sachez que Thomas de Canterbury a fait sa paix avec moi, à ma pleine satisfaction. Je vous demande donc de lui faire tenir, à lui et aux siens, toutes leurs possessions librement et paisiblement4. L'archevêque retourna à Sens pour se préparer au voyage ; ses amis, pauvres et dispersés dans différents lieux, préparèrent leur mince bagage, et se réunirent ensuite pour aller saluer le roi de France, qui, selon leurs propres paroles, ne les avait point rebutés quand le monde les abandonnait5. Vous allez donc partir, dit Louis VII à l'archevêque : je ne voudrais pas pour mon pesant d'or vous avoir donné ce conseil ; et, si vous m'en croyez, ne vous fiez point à votre roi, tant que vous n'aurez pas reçu le baiser de paix6.

Plusieurs mois s'étaient déjà écoulés depuis l'entrevue de réconciliation, et, malgré les dépêches ostensibles envoyées par le roi en Angleterre, l'on n'apprenait nullement que les détenteurs des biens de l'église de Canterbury eussent été contraints de les restituer ; au contraire, ils se moquaient publiquement de la crédulité et de la simplicité du primat, qui se croyait rentré en grâce. Le Normand Renouf de Broc était allé jusqu'à dire que, si l'archevêque venait en Angleterre, on ne lui laisserait pas le temps d'y manger un pain entier7. Thomas reçut en outre, de Rome, des lettres qui l'avertissaient que la paix du roi n'était qu'une paix en paroles, et lui recommandaient, pour sa propre sûreté, d'être humble, patient et circonspect8. Il sollicita une seconde entrevue pour s'expliquer avec le roi sur ces nouveaux motifs de plainte, et le rendez-vous eut lieu à Chaumont, près d'Amboise, sous les auspices du comte de Blois9. Il n'y n'y eut, cette fois, que de la froideur dans les manières de Henri II, et les gens de sa suite affectèrent de ne pas regarder l'archevêque10. La messe qu'on célébra dans la chapelle royale fut une messe de l'office des morts ; elle avait été choisie exprès, parce que, selon cet office, les assistants ne s'offraient point mutuellement le baiser de paix à l'Évangile11. L'archevêque et le roi, avant de se quitter, firent quelque route ensemble, et se chargèrent à l'envi de propos amers et de reproches12. Au moment de la séparation, Thomas fixa les yeux sur Henri

¹ Willelmi filii Stephani Vita S. Thomæ, p. 68, apud Hist. anglic. Script., ed. Sparke.

² Gervas. Cantuar., Chron., apud Hist. anglic. Script., t. II, col. 1412, ed. Selden.

³ Epist. B. Thomæ ad Alexandrum III papam, apud Script. rer. gallic. et francic., t. XVI, p. 441.

⁴ Gervas. Cantuar., Chron., apud Hist. anglic. Script., t. II, col 1413, ed. Selden.

⁵ Vita B. Thomæ quadripart., lib. III, cap. III, p. 110.

⁶ Epist. B. Thomæ ad Willelmum seonnens. archiep., apud *Script. rer. gallic. et francic.*, t. XVI, p. 400.

⁷ Epist. B. Thomæ ad Henricum, apud Script. rer. gallic. et francic., t. XVI, p. 460.

⁸ Summarium Epist. Petri cardinalis ad Thomam, apud Script. rer. gallic. et francic., t. XVI, p. 455.

⁹ Vita B. Thomæ quadripart., lib. III, cap. II, p. 109.

¹⁰ Vita B. Thomæ quadripart., lib. III, cap. II, p. 109.

¹¹ Vita B. Thomæ quadripart., lib. III, cap. II, p. 109.

¹² Vita B. Thomæ quadripart., lib. III, cap. II, p. 109.

d'une manière expressive, et lui dit, avec une sorte de solennité : Je crois bien que je ne vous reverrai plus. — Me prenez-vous donc pour un traître ? répliqua vivement le roi, qui devina le sens de ces paroles. L'archevêque s'inclina et partit1.

Dans les divers entretiens qu'ils avaient eus ensemble, le jour de la réconciliation, Henri II avait promis d'aller à Rouen, à la rencontre du primat, d'y acquitter pour lui toutes les dettes qu'il avait contractées dans l'exil, et de l'accompagner ensuite en Angleterre, ou, tout au moins, de le faire accompagner par l'archevêque de Rouen. Mais, à son arrivée à Rouen, Beket ne trouva ni le roi, ni l'argent promis, ni aucun ordre de l'accompagner transmis à l'archevêque2. Il emprunta trois cents livres, et, au moyen de cette somme, il se se mit en route vers la côte voisine de Boulogne. On était alors au mois de novembre, dans la saison des mauvais temps de mer ; le primat et ses compagnons furent contraints d'attendre quelques jours au port de Wissant, près de Calais3. Une fois qu'ils se promenaient sur le rivage, ils virent un homme accourir vers eux, et le prirent d'abord pour le patron de leur vaisseau, venant les avertir de se préparer au passage4 ; mais cet homme leur dit qu'il était clerc et doyen de l'église de Boulogne, et que le comte, son seigneur, l'envoyait les prévenir de ne point s'embarquer, parce que des troupes de gens armés se tenaient en observation sur la côte d'Angleterre, pour saisir ou tuer l'archevêque5. Mon fils, répondit Thomas au messager, quand j'aurais la certitude d'être démembré et coupé en morceau sur l'autre bord, je ne m'arrêterais point dans ma route. C'est assez de sept ans d'absence pour le pasteur et pour le troupeau6. Les voyageurs s'embarquèrent ; mais, pour tirer quelque profit de l'avertissement qu'ils venaient de recevoir, ils évitèrent d'entrer dans un port fréquenté, et prirent terre dans la baie de Sandwich, au lieu qui offrait le moins de distance de la mer à Canterbury7.

Malgré leurs précautions, le bruit courut que l'archevêque avait débarqué près de Sandwich. Aussitôt le Normand Gervais, vicomte de Kent, se mit en marche vers cette ville avec tous ses hommes d'armes, accompagné de Renouf de Broc et de Renauld de Garenne, deux seigneurs puissants et les plus mortels ennemis de Beket8. Ce qu'il y a de remarquable, c'est qu'a la même nouvelle, les bourgeois de Douvres, hommes de race anglaise, prirent les armes de leur côté pour secourir l'archevêque, et que ceux de Sandwich s'armèrent aussi quand ils virent approcher les cavaliers normands9. S'il a eu l'effronterie d'aborder, disait le vicomte Gervais, je lui coupe la tête de ma propre main10. L'ardeur des Normands fut un peu ralentie par l'attitude du peuple ; ils S'avancèrent cependant l'épée nue, et Jean, doyen d'Oxford, qui accompagnait le primat, courut au-devant d'eux en criant : Que faites-vous ? Remettez vos épées ;

¹ Willelmi filii Stephani, Vita S. Thomæ, p. 71, apud Hist. anglic. Script., ed. Sparke.

² Willelmi filii Stephani, Vita S. Thomæ, p. 71, apud Hist. anglic. Script., ed. Sparke.

³ Epist. Johann. Saresber., apud Script. rer. gallic. et francic., t. XVI, p. 613.

⁴ Vita B. Thomæ quadripart., lib. III, cap. III, p. 110.

⁵ Vita B. Thomæ quadripart., lib. III, cap. III, p. 110.

⁶ Vita B. Thomæ quadripart., lib. III, cap. III, p. 110.

⁷ Vita B. Thomæ quadripart., lib. III, cap. IV, p. 112.

⁸ Gervas, Cantuar. Chron., apud Hist. anglic. Script., col. 1413, ed. Selden.

⁹ Gervas, Cantuar. Chron., apud Hist. anglic. Script., col. 1413, ed. Selden.

¹⁰ Epist. B. Thomæ ad Alexandrum III, papam, apud Script. rer. gallic. et francic., t. XVI, p. 464.

voulez-vous que le roi passe pour un traître ?1 La multitude s'amassant, les Normands remirent l'épée au fourreau, se contentèrent de visiter les coffres de l'archevêque pour y chercher des brefs du pape, et retournèrent à leurs châteaux2.

Sur toute la route de Sandwich à Canterbury, les paysans, les ouvriers et les marchands vinrent au-devant de l'archevêque, le saluant, criant et s'attroupant en grand nombre ; mais, des riches, des personnages honorés, des hommes de race normande, presque pas un ne venait voir et féliciter l'exilé3; au contraire, ils s'éloignaient des lieux de son passage, se renfermaient dans leurs maisons fortes, et faisaient courir d'un château à l'autre le bruit que Thomas Beket déchainait les serfs des champs et les tributaires des villes, et qu'il les promenait à sa suite ivres de joie et de frénésie4. De sa ville métropolitaine, le primat se rendit à Londres pour saluer le fils de Henri II. Toute la bourgeoisie de la grande cité descendit dans les rues à son passage ; mais un messager royal vint lui barrer le chemin, au nom du jeune roi, et lui signifier l'ordre formel de retourner à Canterbury, avec défense d'en sortir5. Dans ce moment, un bourgeois de Londres, enrichi par son commerce malgré les exactions des Normands, s'avançait vers Beket pour lui tendre la main : Et vous aussi, lui dit le messager, vous allez à l'ennemi du roi ?6...

L'archevêque reçut avec dédain l'injonction de retourner sur ses pas, et dit qu'il ne repartirait point s'il n'était d'ailleurs rappelé à son église par une grande solennité prochaine7. En effet, le temps de Noël approchait ; Thomas revint à Canterbury, entouré de pauvres gens qui, à leur propre péril, s'armèrent d'écus et de rances rouillées et l'escortèrent. Ils furent plusieurs fois insultés par des hommes qui semblaient chercher l'occasion d'engager une querelle, afin de fournir aux soldats royaux un prétexte pour intervenir et tuer l'archevêque sans scandale au milieu du tumulte. Mais les Anglais essuyèrent toutes ces provocations avec un sang-froid imperturbable8. L'ordre signifié au primat de se renfermer dans l'enceinte des dépendances de son église fut publié à son de cor dans les villes, comme édit de l'autorité publique ; d'autres édits déclarèrent ennemi du roi et du royaume quiconque lui ferait bon visage9; et un grand nombre de citoyens de Londres furent cités devant les juges normands pour répondre sur la charge de trahison envers le roi, à cause de l'accueil fait à l'archevêgue dans leur ville10. Toutes ces manœuvres des gens en pouvoir firent pressentir à Thomas que sa fin était proche, et il écrivit au pape pour lui demander de faire dire, à son intention, les prières des agonisants11. Il monta en chaire, et, devant le peuple assemblé dans la grande église de Canterbury, il

¹ Epist. Johann. Saresber. ad Petrum abbat. S. Remigii, ibid., p. 613.

² Epist. Johann. Saresber. ad Petrum abbat. S. Remigii, ibid., p. 614.

³ Epist. Joann. Saresber. ad Petrum abbat. S. Remigii, apud Script. rer. gallic. et francic., francic., t. XVI, p. 615.

⁴ Willelmi filii Stephani Vita S. Thomæ, p. 76, apud Hist. anglic. Script., ed. Sparke.

⁵ Epist. Joann. Saresber. ad Petrum abbat. S. Remigii, apud *Script. rer. gallic. et francic.*, francic., t. XVI, p. 614. — Roger. de Hoved., *Annal.*, pars posterior; apud *Rer. anglic. Script.*, p. 521, ed. Savile.

⁶ Willelmi filii Stephani, Vita S. Thomæ, p. 76, apud Hist. anglic. Script., ed. Sparke.

⁷ Vita B. Thomæ quatripart., lib. III, cap. IX, p 117.

⁸ Willelmi filii Stephani Vita S. Thomæ, p. 77, apud Hist. anglic. Script., ed. Sparke.

⁹ Roger. de Hoved., Annal., pars posterior, apud Rer. anglic. Script., p. 521, ed. Savile.

¹⁰ Willelmi filii Stephani Vita S. Thomæ, p. 77, apud Hist. anglic. Script., ed. Sparke.

¹¹ Roger. de Hoved., Annal., pars posterior, apud Rer. anglic. Script., p. 521, ed. Savile.

prononça un sermon sur ce texte : Je suis venu vers vous pour mourir au milieu de vous1.

Il faut dire que la cour de Rome, suivant sa politique constante de ne jamais laisser complètement s'éteindre les querelles où elle pouvait intervenir, après avoir envoyé à l'archevêque l'ordre d'absoudre les prélats qui avaient sacré le fils du roi, lui avait donné de nouveau la permission d'excommunier le prélat d'York et de suspendre les autres2. C'était Henri II qui, cette fois, était joué par le pape pape ; car il ignorait entièrement qu'à son départ pour l'Angleterre Thomas fût muni de pareilles lettres3. Ce dernier s'était d'abord proposé de les employer comme un simple moyen comminatoire pour contraindre ses ennemis à capituler. Mais la crainte qu'on ne saisît ces papiers à son débarquement le décida plus tard à les faire partir avant lui4, et ainsi la lettre du pape et les nouvelles sentences d'excommunication devinrent trop tôt publiques ; le ressentiment des évêques, frappés comme à l'improviste, s'irrita au delà de toute mesure. Celui d'York et plusieurs autres, se hâtant de passer le détroit, allèrent trouver Henri II en Normandie, et se présentant devant luis : Nous vous implorons, lui dirent-ils, pour la royauté et pour le sacerdoce ; vos évêques d'Angleterre sont excommuniés parce qu'ils ont, d'après vos ordres, couronné le jeune roi votre fils. — Si cela est, répondit le roi avec un ton qui marquait la surprise, si tous ceux qui ont consenti au sacre de mon fils sont excommuniés, par les yeux de Dieu, je le suis aussi. — Sire, ce n'est pas tout, reprirent les évêques, l'homme qui vous a fait cette injure va mettre le royaume en feu ; il marche avec des troupes de cavaliers et de piétons armés, rôdant autour des forteresses et cherchant à se les faire ouvrir6.

En entendant cette relation exagérée, le roi fut saisi d'un de ces accès de colère violente auxquels il était sujet?; il changea de couleur, et frappant ses mains l'une contre l'autre : Quoi ! s'écria-t-il, un homme qui a mangé mon pain, un homme qui est venu à ma cour sur un cheval boiteux, lève le pied pour m'en frapper ! Il insulte son roi, la famille royale et tout le royaume, et pas un de ces lâches serviteurs, que je nourris à ma table, n'ira me venger de celui qui me fait un pareil affront !8 Ces paroles ne sortirent point en vain de la bouche du roi, et quatre chevaliers du palais, Richard le Breton, Hugues de Morville, Guillaume de Traci, et Renault, fils d'Ours, qui les entendirent, se conjurant ensemble à la vie et à la mort, partirent subitement pour l'Angleterre le jour de Noël9. On ne s'aperçut point de leur absence ; la cause n'en fut nullement soupçonnée, et même, pendant qu'ils galopaient en toute hâte vers la mer, le conseil des barons de Normandie, assemblé par le roi, nomma trois commissaires chargés d'aller saisir légalement et emprisonner Thomas Beket, comme prévenu de haute

1 Roger. de Hoved., Annal., pars posterior, apud Rer. anglic. Script., p. 521, ed. Savile.

² Vita B. Thomæ quadripart., lib. III, cap. IV, p. 112. — Guillelmi Neubrig., de Reb. anglic., p. 184 et 185, ed. Hearne.

³ Guillelmi Neubrig., de Reb. anglic., p. 185, ed. Hearne.

⁴ Epist. B. Thomæ ad Alexandrum III, papam, apud Script. rer. gallic. et francic., t. XVI, p. 464.

⁵ Vita B. Thomæ quadripart., lib. III, cap. VIII, p. 115.

⁶ Vita B. Thomæ quadripart., lib. III, cap. VIII, p. 116.

⁷ Vita B. Thomæ quadripart., lib. III, cap. VIII, p. 119.

⁸ Vita B. Thomæ quadripart., lib. III, cap. XI.

⁹ Vita B. Thomæ quadripart., lib. III, cap. XII, p. 120.

trahison1; mais les conjurés, qui avaient les devants, ne laissèrent rien à faire aux commissaires royaux.

Cinq jours après la fête de Noël, les quatre chevaliers normands arrivèrent à Cette ville était alors rumeur, en pour excommunications que venait de prononcer l'archevêque contre des hommes qui l'avaient insulté, et notamment contre Renouf de Broc, qui s'était diverti à mutiler un de ses chevaux en lui coupant la queue2. Les quatre chevaliers entrèrent à Canterbury avec une troupe de gens d'armes qu'ils avaient rassemblés dans les châteaux sur leur route3. Ils requirent d'abord le prévôt de la ville de faire marcher les citoyens en armes, pour le service du roi, à la maison de l'archevêque ; le prévôt refusa, et les Normands lui enjoignirent de prendre au, moins ses mesures pour que de tout le jour aucun bourgeois ne remuât, quoi qu'il pût arriver4. Ensuite les quatre conjurés, avec douze de leurs amis, se rendirent à la maison et à l'appartement du primat5.

Thomas Beket venait d'achever son dîner, et ses serviteurs étaient encore à table ; il salua les Normands à leur entrée, et demanda le sujet de leur visite. Ceux-ci ne lui firent aucune réponse intelligible, s'assirent, et le regardèrent fixement pendant quelques minutes6. Renault, fils d'Ours, prit ensuite la parole. Nous venons, dit-il, de la part du roi, pour que les excommuniés soient absous, que les évêques suspendus soient rétablis, et que vous-même rendiez raison de vos desseins contre le roi. — Ce n'est pas moi, répondit Thomas, c'est le souverain pontife qui a excommunié l'archevêque d'York, et qui seul, par conséquent, a droit de l'absoudre. Quant aux autres, je les rétablirai, s'ils veulent me faire leur soumission. — Mais de qui donc, demanda Renault, tenez-vous votre archevêché? Est-ce du roi ou du pape? — J'en tiens les droits spirituels de Dieu et du pape, et les droits temporels du roi. — Quoi ! ce n'est pas le roi qui vous a tout donné ? — Nullement, répondit Beket8. Les Normands murmurèrent à cette réponse, traitèrent la distinction d'argutie, et firent des mouvements d'impatience, s'agitant sur leurs sièges et tordant leurs gants qu'ils tenaient à la main9. Vous me menacez, à ce que je crois, dit le primat, mais c'est inutilement ; quand toutes les épées de l'Angleterre seraient tirées contre ma tête, vous ne gagneriez rien sur moi 10. — Aussi ferons-nous mieux que menacer, répliqua le fils d'Ours se levant tout à coup ; et les autres le suivirent vers la porte, en criant aux armes11.

La porte de l'appartement fut fermée aussitôt derrière eux ; Renault s'arma dans l'avant-cour, et prenant une hache des mains d'un charpentier qui travaillait, il frappa contre la porte pour l'ouvrir ou la briser12. Les gens de la maison, entendant les coups de hache, supplièrent le primat de se réfugier dans l'église,

¹ Willelmi filii Stephani Vita S. Thomæ, p. 78, apud Hist. anglic. Script., ed. Sparke.

² Roger. de Hoved., Annal., pars posterior, apud Rer. anglic. Script., p. 521, ed. Savile.

³ Vita B. Thomæ quadripart., lib. III, cap. XII, p. 120 et 121.

⁴ Willelmi filii Stephani Vita S. Thomæ, p. 81, apud Hist. anglic. Script., ed. Sparke.

⁵ Willelmi filii Stephani Vita S. Thomæ, p. 81, apud Hist. anglic. Script., ed. Sparke.

⁶ Vita B. Thomæ quadripart., lib. III, cap. XII, p. 120 et 121.

⁷ Vita B. Thomæ quadripart., lib. III, cap. XIV, p. 123.

⁸ Willelmi filii Stephani Vita S. Thomæ, p. 82, apud Hist. anglic. Script., ed. Sparke.

⁹ Vita B. Thomæ quadripart., lib. III, cap. XIV, p. 126.

¹⁰ Willelmi filii Stephani Vita S. Thomæ, p. 83, apud Hist. anglic. Script., ed. Sparke.

¹¹ Willelmi filii Stephani Vita S. Thomæ, p. 83, apud Hist. anglic. Script., ed. Sparke.

¹² Willelmi filii Stephani *Vita S. Thomæ*, p. 84, apud *Hist. anglic. Script.*, ed. Sparke.

qui communiquait à son appartement par un cloître ou une galerie ; il ne le voulut point, et on allait l'y entraîner de force1, quand un des assistants fit remarquer que l'heure des vêpres avait sonné. Puisque c'est l'heure de mon devoir, j'irai à l'église, dit l'archevêque ; et faisant porter sa croix devant lui, il traversa le cloître à pas lents, puis marcha vers le grand autel, séparé de la nef par une grille de fer entr'ouverte2. A peine il avait le pied sur les marches de l'autel, que Renault, fils d'Ours, parut à l'autre bout de l'église, revêtu de sa cotte de mailles, tenant à la main sa large épée à deux tranchants, et criant : A moi, à moi, vassaux du roi! 3 Les autres conjurés le suivirent de près, armés comme lui de la tête aux pieds, et brandissant leurs épées4. Les gens qui étaient étaient avec le primat voulurent alors fermer la grille du chœur ; lui-même le leur défendit, et il quitta l'autel pour les en empêcher ; ils le supplièrent avec de grandes instances de se mettre en sûreté dans l'église souterraine', ou de monter l'escalier par lequel, à travers beaucoup de détours, on parvenait au faite de l'édifice. Ces deux conseils furent repoussés aussi positivement que les premiers5. Pendant ce temps, les hommes armés s'avançaient ; une voix cria : Où est le traître ? Personne ne répondit. — Où est l'archevêque ? — Le voici, répondit Beket; mais il n'y a pas de traître ici; que venez-vous faire dans la maison de Dieu avec un pareil vêtement ? Quel est votre dessein ? — Que tu meures. — Je m'y résigne ; vous ne me verrez point fuir devant vos épées ; mais, au nom de Dieu tout-puissant, je vous défends de toucher à aucun de mes compagnons, clerc ou laïque, grand ou petit6. Dans ce moment, il reçut par derrière un coup de plat d'épée entre les deux épaules, et celui qui le lui porta lui dit: Fuis, ou tu es mort7. Il ne fit pas un mouvement; les hommes d'armes entreprirent de le tirer hors de l'église, se faisant scrupule de l'y tuer. Il se débattit contre eux, et déclara fermement qu'il ne' sortirait point et les contraindrait à exécuter sur la place leurs intentions ou leurs ordres8.

Durant cette lutte, les clercs qui accompagnaient le primat s'enfuirent et l'abandonnèrent tous, à l'exception d'un seul : c'était le porte-croix Edward Grim, le même qui avait parlé avec tant de hardiesse après la conférence de Clarendon. Les conjurés le voyant sans armes d'aucune espèce firent peu d'attention à lui, et l'un d'eux, Guillaume de Traci, leva son épée pour frapper l'archevêque à la tête ; mais le fidèle et courageux Saxon étendit aussitôt son bras droit afin de parer le coup : il eut le bras coupé, et Thomas ne reçut qu'une légère blessure9. Frappez, frappez, vous autres ! dit le Normand à ses compagnons ; et un second coup, porté à la tête, renversa l'archevêque la face contre terre ; un troisième coup lui fendit le crâne, et il fut asséné avec une telle violence, que l'épée se

¹ Vita B. Thomæ guadripart., lib. III, cap. XV, p. 128.

² Vita B. Thomæ quadripart., lib. III, cap. XV, p. 128. — Willelmi filii Stephani Vita S. Thomæ, p. 83, apud Hist. anglic. Script., ed. Sparke.

³ Willelmi filii Stephani *Vita S. Thomæ*, p. 85, apud *Hist. anglic. Script.*, ed. Sparke.

⁴ Vita B. Thomæ quadripart., lib. III, cap. XVII, p. 129. — Willelmi filii Stephani Vita S. Thomæ, p. 85, apud Hist. anglic. Script., ed. Sparke.

⁵ Willelmi filii Stephani Vita S. Thomæ, p 86, apud Hist. anglic. Script., ed. Sparke.

⁶ Vita B. Thomæ quadripart., lib. III, cap. XVII, p. 130.

⁷ Vita B. Thomæ quadripart., lib. III, cap. XVII, p. 130.

⁸ Vita B. Thomæ quadripart., lib. III, cap. XVII, p. 130.

⁹ Edwardi Vita S. Thomæ, apud Surium, De probatis sanctorum vitis, mense decembri, p. p. 362. — Roger. de Hoved., Annal., pars posterior, apud Rer. anglic. Script., p. 522, ed. Savile. — Vita B. Thomæ quadripart., lib. III, cap. XVIII, p. 131.

brisa sur le pavé1. Un homme d'armes, appelé Guillaume Maltret, poussa du pied pied le cadavre immobile, en disant : Qu'ainsi meure le traître qui a troublé le royaume et fait insurger les Anglais2.

En effet, un historien rapporte que les habitants de Canterbury se soulevaient et se rassemblaient tumultueusement dans les rues3. On ne voyait dans ces rassemblements ni un noble ni un riche ; tous se tenaient clos dans leurs maisons et semblaient intimidés de l'effervescence populaire4. Des hommes et des femmes, qu'a leurs habits on reconnaissait pour indigènes, coururent vers l'église cathédrale et y entrèrent pêle-mêle. A la vue du cadavre encore étendu près des marches de l'autel, ils pleuraient et criaient qu'ils avaient perdu leur père ; les uns lui baisaient les pieds ou les mains ; d'autres trempaient des linges dans le sang qui couvrait le pavé. De son côté, l'autorité normande ne resta pas inactive, et un édit, proclamé à son de trompe, défendit à qui que ce fût de dire publiquement que Thomas de Canterbury était un martyr5. L'archevêque d'York monta en chaire pour annoncer sa mort comme un effet de la vengeance divine, disant qu'il avait péri, comme Pharaon, dans son crime et dans son orqueil6. D'autres évêques prêchèrent que le corps du traître ne devait pas reposer en terre sainte, et qu'il fallait le jeter dans le bourbier le plus infect, ou le laisser pourrir au gibet7. Il y eut même une tentative faite par des gens armés pour enlever aux clercs de Canterbury le cadavre de l'ennemi du roi normand ; mais ceux-ci furent avertis, et l'ensevelirent précipitamment dans le souterrain de leur église8.

Ces efforts des hommes puissants pour persécuter jusqu'au delà du tombeau celui qui avait osé leur tenir tête, rendirent sa mémoire plus chère encore à la population opprimée ; elle en fit un saint, au mépris de l'autorité normande, et sans l'aveu de l'Église romaine. Comme autrefois Waltheof, Thomas Beket opéra, sur le lieu de sa mort, des miracles visibles pour les imaginations saxonnes, et dont la nouvelle, accueillie avec enthousiasme, se répandit par toute l'Angleterre. Il s'écoula deux années entières avant que le nouveau saint fût reconnu et canonisé à Rome ; durant tout ce temps ce rie fut pas sans péril que les prêtres qui croyaient en lui le nommèrent dans leurs messes, et que les pauvres et les malades visitèrent sa sépulture. La cause qu'il avait soutenue avec une admirable constance était celle de l'esprit contre la force, des faibles contre les puissants, et en particulier celle des vaincus de la conquête normande. De quelque point de vue qu'on envisage son histoire, cet intérêt tout national s'y

¹ Vita B. Thomæ quadripart., lib. III, cap. XVIII, p. 133.

² Guillelm. Neubrig., de Reb. anglic., p. 723, ed. Hearne, in notis.

³ Roger. de Hoved., Annal., pars posterior, apud Rer. anglic. Script., p. 522, ed. Savile.

⁴ Fleury, Hist. ecclésiastique, t. XV, p. 310.

⁵ Epist. Joann. Saresber. ad Joann. Pictav. episc., apud *Script. rer. gallic, et francic.*, t. XVI, p. 617.

⁶ *Epist*. Joann. Saresber. ad Guillelmum senonens. archiepisc., apud *Script. rer. gallic, et et francic.*, t. XVI, p. 620.

⁷ Epist. Joann. Saresber. ad Joann. Pictav. episc., apud Script. rer. gallic, et francic., t. XVI, p. 617.

⁸ *Epist*. Joann. Saresber. ad Joann. Pictav. episc., apud *Script. rer. gallic, et francic.*, t. XVI, p. 617 et 618.

⁹ *Epist*. Joann. Saresber. ad Joann. Pictav. episc., apud *Script. rer. gallic, et francic.*, t. XVI, p. 617 et 618. — Ejusd. *Epist.*, ad Guillelmum senonens. archiepisc., apud *ibid.*, p. 619. — Voyez plus haut, livre V, t. I.

¹⁰ Ejusd. Epist. ad Joann. pictav. episc., p. 617.

trouve ; on peut le subordonner à d'autres, mais on ne saurait le nier. Il est certain que la voix populaire associa dans les mêmes complaintes la mémoire de saint Thomas de Canterbury aux souvenirs de la conquête. On disait, sans fondement peut-être, mais avec une poésie dont le sens n'est pas douteux, que la mort du saint avait été jurée dans le même château et dans la même chambre où fut prêté le serment de Harold, puis le serment de l'armée au bâtard pour l'expédition d'Angleterre1.

Une chose digne de remarque, c'est que le seul primat.de race normande qui, avant l'Anglais Beket, eût eu quelques démêlés avec la puissance laïque, était un ami des Saxons, et peut-être le seul ami qu'ils aient trouvé dans la race de leurs vainqueurs. Ce fut Anselme, le même qui avait plaidé contre Lanfranc la cause des saints de la vieille Angleterre2. Anselme, devenu archevêque, tenta de relever l'ancienne coutume des élections ecclésiastiques contre le droit absolu de nomination royale, introduit par Guillaume le Conquérant. Il eut à combattre à la fois Guillaume le Roux, tous les évêques d'Angleterre, et le pape Urbain, qui soutenait le roi et les évêques3. Persécuté en Angleterre et condamné à Rome, il il fut contraint de se retirer en France, et de son exil il écrivait ce que Thomas Beket écrivit après lui : Rome aime mieux l'argent que la justice ; il n'y a point de recours auprès d'elle pour qui n'a pas de quoi la payer4. Après Anselme, vinrent des archevêgues plus dociles aux traditions de la conquête, Raoul, Guillaume de Corbeil et Thibaut, le prédécesseur de Thomas. Aucun d'eux n'essaya d'entrer en opposition avec le pouvoir royal, et le bon accord régna, comme au temps de l'invasion, entre la royauté et le sacerdoce, jusqu'au moment où un Anglais de naissance obtint la primatie.

Un fait non moins remarquable, c'est que, peu d'années après la mort de Thomas Beket, il s'éleva dans le pays de Galles un prêtre qui, à son exemple, maïs par des motifs proprement nationaux, et avec une fin moins tragique, lutta contre Henri. II, et surtout contre Jean, son fils et son second successeur. En l'année 1176, le clergé de l'ancienne église métropolitaine de Saint-David, dans la province de Pembroke, choisit pour évêque, sauf l'approbation du roi d'Angleterre, Giraud de Barri, archidiacre, homme de grand savoir et de haute considération, fils d'un Normand, et petit-fils d'un Normand et d'une Galloise5. Les membres du chapitre de Saint-David arrêtèrent leur choix sur ce candidat d'origine mixte, parce qu'ils savaient positivement, dit Giraud de Barri lui-même, que jamais le roi ne souffrirait qu'un Cambrien de race pure devint chef de la principale église du pays de Galles6. Cette modération fut inutile, et le seul choix choix d'un homme né dans ce pays, et Gallois par son aïeule, fut regardé comme

1 *Vie de saint Thomas de Cantorbéry*, par Garnier de Pont-Sainte-Maxence, mss. de la Bibliothèque royale, supplément français, n° 2636, fol. 84.

La chambre d'el bure a estrange destinée. Meinte dure novelle a sovent escultée ; Reneilz i fu Harald par serement donnée, L'ost d'Angleterre i fu d'el bastard afiée, Et la mort saint Thomas afiée et jurée.

² Voyez plus haut, livre VII, t. I.

³ Eadmeri, *Hist. nov.*, p. 21-32, ed. Selden.

⁴ Eadmeri, Hist. nov., p. 32, ed. Selden.

⁵ Girald. Cambrens., *de Jure et Statu menevens. eccles. ; Angla sacra*, t. II, p. 521. — Son aïeul était Giraud de Winsor, le premier gouverneur du château normand de Pembroke, et son aïeule, Nesta, fille de Rees, chef gallois de la province de Divet.

⁶ Girald. Cambrens., de Jure et Statu menevens. eccles.; Angla sacra, t. II, p. 521.

un acte d'hostilité contre la puissance anglo-normande1. Les biens de l'église de Saint-David furent saisis, et les principaux clercs de cette église cités devant le roi en personne, à son palais de Winchester2.

Henri II leur demanda avec menace comment, d'eux-mêmes et sans son ordre, ils avaient eu la hardiesse non-seulement de choisir un évêque, mais de s'occuper d'élection; puis, dans sa propre chambre à coucher, il leur enjoignit d'élire, sur l'heure, un moine normand appelé Pierre, qu'ils ne connaissaient point, qu'on ne leur amena point, et dont on leur dit seulement le nom3. Ils l'acceptèrent tout tremblants, et retournèrent dans leur pays, où peu de temps après arriva l'évêque Pierre, accompagné de serviteurs et de parents auxquels il fit part des possessions territoriales de l'église de Saint-David, pendant que luimême faisait passer en Angleterre tout ce qu'il touchait de revenus4. Il imposa la la taille aux prêtres de cette église, prit la dîme de leurs bestiaux, exigea de tous ses diocésains des aides extraordinaires et des présents aux quatre grandes fêtes de l'année5. Il vexa si cruellement les habitants du pays, que, malgré le danger de la résistance à un évêque imposé par les Anglo-Normands, ils le chassèrent de chez eux, après l'avoir souffert huit ans6.

Pendant que l'élu de Henri II pillait l'église de Saint-David, l'élu du clergé de cette église était réfugié en France, sans nul appui, parce qu'aucun roi ne pensait qu'en protégeant un évêque obscur du petit pays de Galles, il ferait grand tort au roi d'Angleterre. Giraud de Barri, fatigué de l'exil et privé de ressources à l'étranger, résolut de retourner dans son pays. Il attendait, pour quitter Paris, des nouvelles et un envoi d'argent dont le retard le désespérait. Dans sa tristesse, il alla prier et implorer le secours d'en haut à la, chapelle que l'archevêque de Reims, frère du roi Louis VII, avait consacrée à la mémoire de Thomas Beket, comme saint et martyr, dans l'église de Saint-Germain l'Auxerrois7.

Revenu en Angleterre, l'archidiacre Giraud ne reçut point de mauvais traitements, grâce à son impuissance ; et même, par suite d'une négociation avec le prélat normand que les Gallois avaient chassé de Saint-David, il fut chargé, par intérim, et comme simple vicaire, de l'administration épiscopale. Mais il y renonça bientôt par dégoût des contrariétés que lui suscitait le titulaire, qui, chaque jour, lui envoyait l'ordre de suspendre ou d'excommunier dans le chapitre quelqu'un de ses propres partisans et de ses amis les plus dévoués8. C'était le temps où les Normands d'Angleterre venaient d'entreprendre la conquête de l'Irlande. Ils offrirent à Giraud, qu'ils ne voulaient pas laisser devenir métropolitain dans le pays de Galles, trois évêchés et un archevêché dans le pays des Irlandais9; mais, quoique petit-fils de l'un des conquérants de la Cambrie, Giraud ne consentit point à devenir, pour un peuple étranger, un instrument d'oppression. Je refusai, dit-il dans le récit de sa propre vie, parce

¹ Girald. Cambrens., de Jure et Statu menevens. eccles.; Angla sacra, t. II, p. 521.

² Girald. Cambrens., de Jure et Statu menevens. eccles.; Angla sacra, t. II, p. 521.

³ Girald. Cambrens., de Jure et Statu menevens, eccles., Anglia sacra, t. II, p. 536.

⁴ Girald. Cambrens., de Jure et Statu menevens, eccles., Anglia sacra, t. II, p. 538.

Gradu Caribrens., de Jare de Sacta Menevens, eccles., Angla Sacra, t. 11, p. 550.

⁵ Girald. Cambrens., de Jure et Statu menevens, eccles., Anglia sacra, t. II, p. 538.

⁶ Girald. Cambrens., de Rebus a se gestis; Anglia sacra, t. II, p. 481.

⁷ Girald. Cambrens., de Rebus a se gestis ; Anglia sacra, t. II, p. 479.

⁸ Girald. Cambrens., de Rebus a se gestis ; Anglia sacra, t. II, p. 481.

⁹ Girald. Cambrens., de Jure et Statu menevens, eccles., Anglia sacra, t. II, p. 614.

que les Irlandais, de même que les Gallois, ne prendront jamais pour évêque, à moins d'y être contraints par violence, un homme né hors de chez eux1.

En l'année 1198, sous le règne de Jean, fils de Henri II, l'évêque normand de Saint-David mourut en. Angleterre ; et alors le chapitre gallois, par un acte unanime de volonté et de courage, nomma, pour la seconde fois, son ancien élu, Giraud de Barri2. A cette nouvelle, le roi Jean entra dans une colère violente. Il fit déclarer l'élection nulle par l'archevêque de Canterbury, en vertu de ce droit de suprématie religieuse, sur toute la Bretagne, que les Cambriens avaient refusé si constamment de reconnaître. L'élu de Saint-David nia cette suprématie, déclarant que son église était, de toute antiquité, métropolitaine et libre, sans sujétion envers aucune autre que celle de Rome, et que, par conséquent, aucun primat n'avait le pouvoir de le révoquer3. Tel avait été, avant la conquête du pays de Pembroke, sous le règne de Henri Ier, le droit de l'église de Saint-David, héritière de l'antique métropole de Caerleon sur l'Usk. L'une des premières opérations de l'autorité anglo-normande fut, comme on l'a vu plus haut, d'anéantir cette prérogative, et d'enlever ainsi aux Cambriens qui résistaient à la conquête la force morale que leur donnaient l'autonomie religieuse et l'indépendance ecclésiastique4. De ma vie je ne permettrai, disait Henri II, que les Gallois aient un archevêque5.

Ainsi la querelle de privilège élevée entre l'évêque Giraud et le siège de Canterbury n'était autre chose qu'une des faces de la grande question de l'asservissement dû pays de Galles. Une bonne armée pouvait seule trancher le différend; et Giraud n'avait point d'armée. Il se rendit à Rome auprès du pape, seul supérieur que reconnût son église, et auquel ceux qui l'avaient élu recommandèrent avec confiance leur cause et la sienne. Son espérance était dè voir reconnaître les droits de la métropole cambrienne et d'être lui-même confirmé et consacré archevêque par le souverain pontife. Il trouva à la cour pontificale un commissaire du roi d'Angleterre, qui l'avait devancé, chargé de présents magnifiques pour les conseillers du pape, pour le pape et pour les cardinaux7. Mais l'élu de Saint-David n'apportait avec lui que de vieux titres vermoulus, ses œuvres littéraires et les supplications d'un peuple qui n'avait iamais été riche8.

En attendant que l'ambassadeur du roi Jean, Regnaud Foliot — qui par hasard portait le même nom que l'un des ennemis mortels de Thomas Beket —, fit annuler par le sacré collège l'élection faite à Saint-David, tous les biens de cette église et les propres biens de Giraud de Barri furent séquestrés9. Des proclamations déclarèrent traître au roi le soi-disant élu des Cambriens, le téméraire qui voulait soulever contre le roi ses sujets du pays de Galles et former contre lui une confédération des chefs encore indépendants 10. Raoul de Bienville,

¹ Girald. Cambrens., de Jure et Statu menevens, eccles., Anglia sacra, t. II, p. 614.

² Girald. Cambrens., de Jure et Statu menevens, eccles., Anglia sacra, t. II, p. 614.

³ Girald. Cambrens., de Jure et Statu menevens, eccles., Anglia sacra, t. II, p. 541.

⁴ Girald. Cambrens., de Jure et Statu menevens, eccles., Anglia sacra, t. II, p. 544.

⁵ Girald. Cambrens., de Jure et Statu menevens, eccles., Anglia sacra, t. II, p. 475. 6 Girald. Cambrens., de Jure et Statu menevens, eccles., Anglia sacra, t. II, p. 539.

⁷ Girald. Cambrens., de Jure et Statu menevens, eccles., Anglia sacra, t. II, p. 582. — De Rebus a se gestis; ibid., t. II, p. 464.

⁸ Girald. Cambrens., de Rebus a se gestis; Anglia sacra, t. II, p. 460 et 510.

⁹ Girald. Cambrens., de Rebus a se gestis ; Anglia sacra, t. II, p. 555.

¹⁰ Girald. Cambrens., de Rebus a se gestis; Anglia sacra, t. II, p. 555.

bailli de Pembroke, homme doux, et qui ménageait les vaincus, fut destitué de sa charge, et un certain Nicolas Avenel, connu pour son caractère farouche, vint le remplacer1. Le grand justicier d'Angleterre adressa au clergé du diocèse de Saint-David des dépêches conçues dans les termes suivants : Sachez que l'archidiacre Giraud est ennemi du roi, et agresseur de la couronne ; et que, si l'un de vous ose entretenir quelque correspondance avec lui, sa maison, sa terre et ses meubles seront livrés au premier occupant2. Dans l'intervalle de trois voyages que l'archidiacre fit à Rome, et entre lesquels il fut obligé de se tenir caché par prudence, on lui signifia, à son ancien domicile, des avis menaçants, dont l'un portait ce qui suit : Nous t'ordonnons et te conseillons, si tu aimes ton corps et tes membres, de ne tenir ni chapitres ni synodes en aucun lieu de la terre du roi ; et tiens-toi pour averti que, si tu te mêles de quoi que ce soit qui regarde l'évêché de Saint-David, ton corps, avec tout ce qui t'appartient, en quelque endroit qu'on le trouve, sera mis à la merci du seigneur roi, et sous bonne garde3.

Après quatre années, pendant lesquelles la cour de Rome préluda à son jugement définitif par des décisions flottantes et tour à tour favorables ou contraires à chacune des deux parties, Giraud fut condamné sur le témoignage de quelques Gallois de basse condition vendus aux Anglo-Normands, et que Regnaud Foliot avait fait venir, avec grand appareil, pour déposer contre leur propre pays4. La persécution et la terreur poussèrent même les membres du chapitre de Saint-David à délaisser l'évêque de leur choix et à reconnaître la suprématie d'une métropole étrangère. Lorsque Giraud de Barri, après la perte de son procès, revint dans le pays de Galles, personne n'osait lui ouvrir sa porte ; et l'on fuyait comme un pestiféré l'homme qui s'était rendu redoutable aux conquérants5. Ceux-ci pourtant ne songèrent point à le poursuivre de leur vengeance, et il fut seulement cité en Angleterre devant un synode d'évêques pour y recevoir son arrêt de destitution canonique. Les prélats normands prirent plaisir à lui adresser des railleries sur ses grands travaux et leur peu de succès. Vous étiez bien fou, lui dit l'évêque d'Ely, de tant vous donner de peines pour procurer à ces gens un bien dont ils ne se souciaient pas, et pour les rendre libres malgré eux ; car vous voyez gu'aujourd'hui ils vous désavouent6. — Il est vrai, répondit Giraud, et j'étais loin de m'y attendre. Je ne pensais pas que des clercs gallois, qui, il y a si peu d'années, jouissaient, avec toute leur nation, d'une liberté originelle, fussent capables de plier sous le joug comme vos Anglais, qui sont depuis longtemps serfs et subjugués, et pour qui la servitude est devenue une seconde nature7.

Giraud de Barri renonça aux affaires ecclésiastiques, et, se livrant tout entier à la culture des lettres, sous le nom de Giraud le Cambrien, il fit comme écrivain élégant plus de bruit dans le monde qu'il n'en avait fait comme antagoniste du

¹ Girald. Cambrens., de Rebus a se gestis ; Anglia sacra, t. II, p. 566.

² Girald. Cambrens., de Rebus a se gestis; Anglia sacra, t. II, p. 555 et 556.

³ Girald. Cambrens., de Jure et Statu menevens, eccles., Anglia sacra, t. II, p. 556.

⁴ Girald. Cambrens., de Jure et Statu menevens, eccles., Anglia sacra, t. II, p. 576.

⁵ Girald. Cambrens., de Jure et Statu menevens, eccles., Anglia sacra, t. II, p. 603.

⁶ Girald. Cambrens., de Jure et Statu menevens, eccles., Anglia sacra, t. II, p. 564.

⁷ Girald. Cambrens., de Jure et Statu menevens, eccles., Anglia sacra, t. II, p. 564 et 565.

pouvoir1. En effet, bien peu de gens en Europe, au douzième siècle, s'intéressaient à ce qu'un reste de l'antique population bretonne ne perdit point sa liberté religieuse, et, avec elle, la garantie de son indépendance nationale. Il n'existait quère alors parmi les étrangers de sympathie pour un pareil malheur; mais, au sein même du pays de Galles, dans la portion du territoire où la terreur des lances normandes n'avait pas encore pénétré, les travaux de Giraud pour la patrie galloise étaient un sujet universel d'entretien et d'éloges. Notre pays, disait le chef de la province de Powis dans une assemblée politique, a soutenu de grands combats contre les hommes de l'Angleterre ; cependant, jamais aucun de nous n'a tant fait contre eux que l'élu de Saint-David ; car il a tenu tête à leur roi, à leur primat, à leurs clercs, à eux tous, pour l'honneur du pays de Galles2. A la cour de Lewellyn, prince de la Cambrie septentrionale, dans un festin solennel, un barde se leva, et dit qu'avant de faire entendre un chant nouveau sur l'homme qui avait entrepris de relever la dignité du siège de Saint-David, il proposait à tous les assistants cette question : si, pour une telle entreprise, la gloire devait dépendre du succès3. Lewellyn, parlant le premier, répondit en ces termes : Je dis que celui qui a tiré de l'oubli et réclamé contre toute l'Angleterre les droits de Saint-David a fait assez pour sa gloire, quoi qu'il arrive ; car, tant que durera le pays de Galles, sa noble action sera célébrée d'âge en âge par l'histoire écrite et par la bouche de ceux qui chantent4.

Une grande erreur des historiens au siècle dernier fut le jugement partial et dédaigneux porté alors sur les querelles, entre rois et évêques, qui éclatèrent si fréquemment et causèrent tant de troubles dans les siècles du moyen âge. Dans le récit de la plus tragique de ces luttes, celle de Henri II et de Thomas Beket, nos devanciers n'ont pas hésité à se déclarer sans réserve contre le plus faible et le plus malheureux des deux adversaires. Ils ont complètement oublié, envers un homme assassiné avec des circonstances odieuses, les principes de justice et d'humanité dont ils faisaient profession. Après six siècles, ils ont poursuivi sa mémoire avec une sorte d'acharnement ; et pourtant il n'y avait rien de commun entre la cause des ennemis de Thomas Beket au douzième siècle et celle de la civilisation au dix-huitième. Les résistances épiscopales aux prétentions de la royauté, les litiges ecclésiastiques, les appels au Saint-Siège, n'étaient pas quelque chose d'aussi spécial qu'on se l'est figuré ; à part ce qui touche les droits de la conscience et de la liberté religieuse, il y avait là en jeu des intérêts et des droits d'un autre ordre. A cette chancellerie romaine, centre de la diplomatie du monde chrétien, arrivèrent souvent des pétitions laïques dénonçant au chef de l'Église des griefs purement et profondément nationaux ; mais celles-là, il faut l'avouer, furent pas toujours accueillies par l'autorité pontificale.

Ni bulle ni bref du pape Innocent III ne vinrent menacer le fils de Henri II, lorsque sept chefs gallois en appelèrent à ce pape contre les commissaires étrangers que les rois d'Angleterre cantonnaient chez eux sous le nom d'évêques. Ces évêques, venus d'un autre pays, disaient les chefs dans leur supplique, nous haïssent, nous et notre patrie ; ils sont nos ennemis par instinct ; peuvent-ils s'intéresser au bien de nos âmes ? Ce n'est point chez nous qu'ils exercent l'office pastoral ; mais tout ce qu'ils peuvent enlever de notre pays par

1 GIRALDUS CAMBRENSIS, souvent cité plus haut. — Girald. Cambrens., de Rebus a se gestis ; Anglia sacra, t. II, p. 465.

² Girald. Cambrens., de Jure et Statu menevens, eccles., Anglia sacra, t. II, p. 559.

³ Girald. Cambrens., de Jure et Statu menevens. eccles., Anglia sacra, t. II, p. 559.

⁴ Girald. Cambrens., de Jure et Statu menevens. eccles., Anglia sacra, t. II, p. 559.

tous les moyens, même illicites, ils le transportent en Angleterre et ils le dépensent dans les abbayes et les domaines que les rois leur concèdent, afin que là, en sécurité, ils puissent nous excommunier dès qu'ils en reçoivent l'ordre, et, pour ainsi dire, nous lancer le trait par derrière. Chaque fois que les Anglais font contre nous un mouvement hostile, aussitôt l'archevêque de Canterbury met en interdit notre territoire. Il excommunie la population en général, et, nominativement, les chefs qui s'arment pour combattre à sa tête, et il enjoint de faire la même chose à nos évêques qui sont ses créatures et qui, en cela, lui obéissent de grand cœur. Ainsi tous ceux d'entre nous qui, dans la guerre que nous fait une nation ennemie, périssent pour la défense du pays, meurent excommuniés1.

On ne peut se défendre d'une douloureuse émotion en lisant le tableau de pareilles angoisses nationales ; et ce fut moins de quatre mois après que cette plainte eut retenti comme un cri de détresse dans le consistoire romain que le jugement du pape, cassant l'élection faite à Saint-David, éteignit par le silence la question du droit métropolitain de cette église ; et laissa le pays de Galles gémir sous le joug religieux de l'Angleterre avant d'être tombé entièrement sous sa domination politique2.

1 Girald. Cambrens., de Jure et Statu menevens, eccles., Anglia sacra, t. II, p. 574.

² Girald. Cambrens., de Jure et Statu menevens, eccles., Anglia sacra, t. II, p. 593.

LIVRE DIXIÈME

Depuis l'invasion de l'Irlande par les Normands établis en Angleterre jusqu'à la mort de Henri II.

1171-1189

Il faut que le lecteur quitte la Bretagne et la Gaule, où jusqu'ici l'a retenu cette histoire, et que, pour quelques moments, il se transporte dans l'île occidentale, que ses habitants appelaient Érin, et les Anglais Irlande1. Le peuple de cette île, frère des montagnards d'Écosse, formant, avec ceux-ci, le dernier reste d'une grande population qui, dans les temps antiques, avait couvert la Bretagne, la Gaule et une partie de la péninsule espagnole, offrait plusieurs des caractères physiques et moraux qui distinguent les races originaires du Midi. La majeure partie des Irlandais étaient des hommes à cheveux noirs, à passions vives, aimant et haïssant avec véhémence, prompts à s'irriter, et pourtant d'une humeur sociable. Enthousiastes en beaucoup de choses, et surtout en religion, ils mêlaient le christianisme à leur poésie et à leur littérature, la plus cultivée peutêtre de toute l'Europe occidentale. Leur île comptait une foule de saints et de savants, vénérés en Angleterre et en Gaule ; car aucun pays n'avait fourni, au moyen âge, plus de missionnaires chrétiens, ni d'hommes empressés de répandre chez les nations étrangères les études de leur patrie2. Les Irlandais étaient grands voyageurs, et se faisaient toujours aimer des hommes qu'ils visitaient par l'extrême aisance avec laquelle ils se conformaient à leurs usages et à leur manière de vivre3.

Cette facilité de mœurs s'alliait en eux à un amour extrême de l'indépendance nationale. Envahis à plusieurs reprises par différentes nations, soit du midi, soit du nord, ils n'avaient jamais admis de prescription pour la conquête, ni fait de paix volontaire avec les fils de l'étranger ; leurs vieilles annales contenaient des récits de vengeances, terribles exercées à l'improviste par les indigènes sur leurs vainqueurs4. Les débris des anciennes races conquérantes, ou les petites bandes d'aventuriers qui étaient venues, dans un temps ou dans l'autre, chercher des terres en Irlande, évitèrent les effets de cette intolérance patriotique, en s'incorporant dans les tribus irlandaises, en se soumettant à l'ancien ordre social et en adoptant la langue du pays. C'est ce que firent, après beaucoup d'autres, les pirates danois et norvégiens qui, du neuvième au onzième siècle, fondèrent, sur les côtes de l'est et du sud-est, plusieurs colonies, où, renonçant à leurs anciens brigandages, ils bâtirent des villes et devinrent commerçants5.

L'invasion des hommes du Nord, sous laquelle succomba l'Angleterre, tandis que l'Irlande ne fut jamais entièrement conquise par eux, fit à ce dernier pays, par la ténacité même et la longue durée de la lutte, des maux irréparables. Après une guerre de plus de deux cents ans, durant laquelle l'ile, attaquée sur toutes ses côtes, fut traversée dans tous les sens, lorsque le flot des envahisseurs s'arrêta et qu'il y eut un moment de repos, on chercha l'ancienne paix du pays et on ne la retrouva plus. La vieille constitution, qui établissait dans File cinq rois confédérés, et, au-dessus d'eux, un roi suprême6, revint, il est vrai, mais avec un conflit d'ambitions rivales qui mettaient les rois provinciaux en querre les uns

1 Les Anglo-Saxons orthographiaient *Ira-land*. — Dans les langues grecque et latine, on disait *Ierne, Ierna, Iuvernia, Ouernia, Ibernia*.

² Voyez plus haut, livre I. — Monachi sangallentis, lib. I, de Gestis Caroli Magni, apud Script. rer. gallic. et francic., t. V, p. 107. — Collectanea de Rebus hibernicis, t. I, p. 112. 3 Epist. Henrici monachi ad Carolum calvum, apud Script. rer. gallic. et francic., t. VII, p.

⁴ Girald. Cambrens., *Topographie Hiberniæ*, apud Camden, *Anglica, Normannica*, etc., p. 749

⁵ Girald. Cambrens., *Topographie Hiberniæ*, apud Camden, *Anglica, Normannica*, etc., p. 749.

⁶ Rex Hiberniæ, rex regum, maximus rex; en irlandais, ardriagh.

contre les autres et faisaient de la royauté du pays le droit et la conquête du plus fort. On ne vit plus s'assembler régulièrement, comme autrefois, les états généraux de l'Irlande qui élisaient. le roi de File entière et délibéraient sur les affaires communes à tout le pays dans la ville fédérale de Tarah1. Il ne restait guère de l'ancien ordre social que ce qu'avait laissé debout l'invasion sans cesse renouvelée, c'est-à-dire l'organisation des tribus irlandaises et l'esprit de clan avec ses mœurs, source primordiale et toujours vivace des mœurs et des coutumes de la nation.

Soustraite jadis à la conquête romaine par l'obstacle de deux mers, et visitée assez tard par cet enseignement chrétien qui propageait, avec la foi de l'Évangile, les traditions du monde civilisé2, l'Irlande avait conservé, plus fortement qu'aucun autre peuple de même race, la vie de tribu et ce que celle-ci a de contraire à la véritable vie civile, soit dans la famille, soit dans l'État Quand le pays, au commencement du onzième siècle, fut rendu à lui-même désorganisé et divisé, il se trouva que le dévouement aux chefs patriarcaux, n'ayant plus son contrepoids dans l'obéissance à des lois communes, après avoir soutenu la résistance contre l'étranger, nourrit l'esprit de faction et l'anarchie. L'ordre public manquait de ressort, et, dans l'ordre domestique, l'adoption, par tout chef de famille, des veuves de ses proches parents, altérait, si elle ne ta détruisait pas, l'unité du mariage, et produisait, au moins en apparence, un scandale qui choquait vivement les hommes formés à la double discipline du droit romain et du christianisme3.

Par un privilège singulier, l'Église d'Irlande résista mieux que la société laïque aux influences qui tendaient à ramener le pays vers la barbarie. Cette Église, d'une nature contemplative plus qu'active, s'était recueillie en elle-même et avait continué avec énergie sa vie studieuse et presque monastique, au milieu des désastres nationaux et du trouble des guerres civiles. Mais de cette qualité remarquable du clergé irlandais il était résulté un vice. Les prêtres, réunis en congrégations régulières autour des évêques, avaient plus de relations entre eux qu'avec le peuple. Ils célébraient les offices, ils administraient les sacrements à ceux qui les demandaient, mais ils négligeaient la prédication religieuse et l'instruction des enfants4. Ils n'entraient pas en lutte ouverte contre les passions passions des chefs de clan qui attiraient à eux et retenaient dans leurs tribus, par toutes sortes de violences, non-seulement les pouvoirs politiques, mais encore les dignités ecclésiastiques. En un mot, ils aimaient la perfection pour euxmêmes plus qu'ils ne travaillaient à la répandre autour d'eux, trop amis du repos, ou désespérant trop vite d'une nation que ceux qui l'appelaient barbare reconnaissaient plus mêlée que toute autre de bons et de mauvais instincts, et tour à tour excessive dans le bien comme dans le mal5.

En effet, à travers l'anarchie et la décadence de civilisation qui accompagnèrent et suivirent le temps des invasions danoises, l'Irlande n'avait jamais cessé de produire des saints adoptés par l'Église, et elle conservait ses écoles de

¹ Jacobi Waræi, de Hibernia et antiquitatibus ejus Disquisitiones, cap. IV, p. 17.

² La mission de saint Patrice, l'apôtre des Irlandais, n'eut lieu que vers l'année 425.

³ Girald. Cambrens., *Topographia Hiberniæ*, apud Camden, *Anglica, Normannica*, etc., p. 742. — La même chose avait lieu pour les belles-mères et les belles-filles. Mais quant au mariage, non-seulement la coutume irlandaise respectait les prohibitions de l'Église, mais encore elle allait au delà. (Usserius, *Veterum epistolarum Hiberniæ Silloge*, p. 56.)

⁴ Girald. Cambrens., *Topographia Hiberniæ*, p. 745, ed. Camden.

⁵ Girald. Cambrens., *Topographia Hiberniæ*, p. 746, ed. Camden. — Cf. *ibid*., p. 745.

grammaire et de philosophie d'où sortirent, jusqu'au douzième siècle, des hommes reconnus pour maîtres par tout l'Occident1. Le peuple, quelque ignorant qu'il fût, sentait le prix des lettres et de la science, et il accordait son estime à quiconque en avait la moindre teinture. On regardait, dans l'île d'Érin, comme la plus haute gloire celle d'un grand littérateur ; son nom était dans toutes les bouches, et la curiosité publique s'attachait aux noms étrangers dont la réputation avait passé la mer et pénétré dans cette île où les poètes étaient vénérés à côté des prêtres, et où la royauté avait pour insignes une couronne et une harpe2.

Si, comme on l'a vu, la cause anglo-saxonne et le malheur des fils du roi Harold trouvèrent en Irlande de vives sympathies et des auxiliaires contre la conquête3, plus tard, la promotion de Lanfranc à l'archevêché de Canterbury et l'arrivée en Angleterre de cet homme célèbre comme l'un des plus savants docteurs de l'Église et du siècle, fut pour les Irlandais lettrés une grande nouvelle. Il semble que cet événement ait éveillé parmi eux l'une des passions familières à leurs compatriotes voyageurs, celle de questionner l'étranger en renom sur des matières controversées ou des problèmes de solution difficile. Vers 1073, Donald, évêque de Cashell, dans le royaume de Munster, et plusieurs autres personnes, probablement ecclésiastiques, s'entendirent pour adresser au prélat Canterbury des lettres où ils le consultaient en commun sur un point de théologie et sur différents points de littérature. La question théologique roulait sur la nécessité de joindre l'eucharistie au sacrement du baptême ; ni le sujet, ni le nombre des autres ne nous sont connus ; mais leur pluralité certaine est ici un trait de caractère, une preuve du vif intérêt attaché par le clergé d'Irlande aux problèmes de science laïque. Il parait que, tout savant qu'il était lui-même, le primat d'Angleterre goûta peu ce mélange ; dans sa réponse, il discuta le point de dogme, mais il refusa dédaigneusement de traiter aucun point de littérature4. Vous nous avez envoyé à résoudre, dit-il, des questions de lettres séculières ; mais il ne convient pas qu'un évêque donne ses soins à ce genre d'études. Autrefois, il est vrai, j'y ai employé mes années de jeunesse ; mais quand je suis monté à l'office pastoral, j'ai résolu d'y renoncer5.

Bientôt l'occasion s'offrit pour des relations de plus grave conséquence entre l'Irlande et le grand homme d'église qui occupait le siège primatial de Canterbury. Les royaumes de Leinster et de Munster, les plus voisins de l'ile de Bretagne, comprenaient les cinq villes maritimes fondées ou agrandies par les Danois, Wexford, Waterford, Cork, Limerick et Dublin. Cette dernière, la plus considérable de toutes, avait dans sa dépendance un petit territoire peuplé comme elle d'hommes du. Nord, et elle était politiquement la capitale des colonies danoises d'Irlande6. Lorsque, vers la fin du dixième siècle, ces colonies embrassèrent le christianisme, Dublin, chef-lieu du gouvernement scandinave,

1 Ex vita B. Mariani abbat. ratispon., apud Ducange, *Glossar*., verbe *Scoti*. — Jacobi Waræi, *de Hibernia et antiquitatibus ejus Disquisitiones*, p. 74.

² Stanihursti Dubliniensis, *de Rebus in Hibernia gestis*, lib. IV, p. 49. — Voyez Walker's *Historical memoirs of the Irish bards*, p. 61.

³ Livre IV, aux années 1067 et 1068.

⁴ Usserius, *Veterum epistolarum hibernicarum Sylloge*. — A la date de 1081, donnée par l'auteur de ce recueil, j'ai préféré celle que donne Wilkins, *Concilia Magnæ Britanniæ*, p. 361.

⁵ Usserius, *Veterum epistolarum hibernicarum Silloge*, p. 52.

⁶ Malte-Brun, *Géographie*, t. II, p. 479. — Jacobi Varæi, *de Hibernia et antiquitatibus ejus Disquisitiones*, cap. XXIV, p. 126.

qui les régissait, fut naturellement désigné, dans la formation de cette nouvelle Église, comme devant être le siège épiscopal. Pour la consécration de leur évêque, les colons danois ne voulurent pas recourir au ministère de l'Église d'Irlande, qui leur était suspecte, parce qu'ils avaient avec la nation, comme intrus à main armée sur son territoire, une inimitié naturelle ; s'adressant là où nul esprit de malveillance n'existait contre eux, ils eurent recours à l'Église d'Angleterre et au métropolitain de Canterbury. On ne peut dire si de leur part cet appel religieux se fit avant ou après que l'Angleterre elle-même fut devenue possession danoise. Mais le dernier évêque de Dublin, encore vivant à la fin de l'année 1073, avait reçu l'épiscopat en 1038, sous le règne de Hardeknut. Il mourut en 1074, et alors le clergé et le peuple de la ville, ayant choisi, pour lui succéder, un prêtre nommé Patrice, suivirent leur coutume en dépit des changements politiques, et demandèrent la consécration de leur élu à l'archevêgue de Canterbury. Lanfranc reçut d'eux une requête appuyée par Godred, roi norvégien de l'ile de Man et des Hébrides, et maitre du territoire de Dublin que lui disputait alors le roi irlandais de Leinster1.

L'archevêque Lanfranc s'empressa de répondre à cet hommage rendu à la dignité de son siège, hommage qui ouvrait à la domination normande un moyen d'influence capable de contrebalancer les sympathies des Irlandais indigènes pour la cause anglo-saxonne. Avec la clairvoyance et la décision qui lui étaient naturelles, il fit ce qu'on lui demandait et quelque chose de plus. Après avoir reçu de l'évêque de Dublin sacré par lui une profession écrite d'obéissance, il le renvoya chargé de présents magnifiques pour son église2. Il annonça au roi Godred que, par courtoisie, il qualifiait roi de l'Irlande, qu'il venait de faire droit à sa demande et à celle du peuple de Dublin, et, profitant des informations qu'on lui avait données sur l'état moral des territoires, soumis à ce roi, il lui désigna, comme devant être interdites par lui, des infractions à la loi chrétienne du mariage, qui, en partie, dérivaient des anciennes mœurs irlandaises, et, en partie, des mœurs teutoniques apportées en Irlande par les colons scandinaves3. On assure, lui disait-il, que dans votre royaume il y a des hommes qui prennent des épouses, soit de leur propre parenté, soit de celle de leurs femmes décédées ; que d'autres abandonnent sans motif et à leur fantaisie celles qui leur sont jointes par mariage légitime ; que plusieurs donnent leurs femmes à d'autres et reçoivent celles d'autrui par un échange abominable. Si ces crimes et d'autres existent sur les terres qui sont en votre puissance, au nom de Dieu et pour le salut de votre âme, ordonnez-en la répression4.

L'évêque Patrice, attaché d'affection et d'obéissance à la primatie anglonormande, fut pour l'archevêque Lanfranc un informateur assidu de tout ce qui, en Irlande, pouvait concerner l'intérêt de l'Église et celui des conquérants de l'Angleterre. Il vécut jusqu'à la fin de l'année 1084, et, un peu avant cette

¹ La suscription de cette lettre porte : *Venerando sanctæ cantuariensis Ecclesiæ metropolitano Lanfranco, clerus et populus Ecclesiæ Dublinensis debitam subjectionem*. Il y est dit que l'Église de Dublin est la métropole de l'Irlande, ce qui serait une jactance absurde si ces mots n'étaient pas réduits, pour le sens, à ceux de métropole des colonies danoises de l'Irlande. (Usserius, *Veterum epistolarum hibernicarurn Sylloge*, p. 48.) — Jacobi Varæi, *de Hibernia et antiquitatibus ejus Disquisitiones*, cap. XXIV, p. 139.

² Anselm. Cantuariensis archiepiscopi *Epist*. ad Samuelem dublinensem episcopum ; Usserius, *Veterum epistolarum hibernicarum Sylloge*, p. 69.

³ Usserius, Veterum epistolarum hibernicarum Sylloge, p. 48.

⁴ Usserius, Veterum epistolarum hibernicarum Sylloge, p. 48.

époque, il fit à la métropole anglaise un voyage au retour duquel il mourut. C'était le temps où commençait la grande alarme qui occupa si fort les Normands dans l'année 1085. Le bruit d'un armement des. Danois plus formidable que tous les autres rendait nécessaire une assurance d'amitié ou de neutralité de la part des nations voisines1. Durant le temps que l'évêque de Dublin avait passé à Canterbury, Lanfranc l'avait interrogé sur l'état de l'Irlande, et il avait appris de lui que Terdelvach, ou Turlogh O'Brien2, devenu roi de toute l'île, sinon sans contestation, du moins avec une prépondérance décisive, serait flatté de voir son titre pleinement reconnu à l'étranger. Lanfranc lui écrivit une lettre de compliment, où la louange excessive était revêtue des expressions les plus affectueuses3. Notre frère et co-évêque Patrice nous a tant parlé de votre grandeur, de sa pieuse humilité envers les bons, de sa sévérité envers les méchants et de sa justice envers tous, que, bien que nous ne vous ayons jamais vu, nous vous aimons comme s'il nous avait été donné de vous voir ; et nous désirons vous servir fidèlement et vous, conseiller utilement, comme une personne qu'on a vue et que l'on connaît bien4. Aux remontrances déjà faites précédemment sur les mœurs des habitants irlandais ou danois de race, le primat ajoutait des reproches dirigés contre l'église d'Irlande. Il disait que les évêgues y étaient sacrés par un seul évêgue, que les enfants y étaient baptisés sans l'onction du saint-chrême, que l'ordination y était donnée à prix d'argent par les évêgues, et il demandait sans retard la prohibition de ces pratiques sous la menace de châtiments ultérieurs.

Si les faits alléqués étaient exacts, la censure était juste ; mais elle avait un défaut, celui de venir d'une autorité non compétente, du primat de l'Angleterre devenu chef religieux des colonies scandinaves, contre les droits du primat de l'Irlande, l'archevêque d'Armagh, successeur de saint Patrice, l'apôtre des Irlandais. Désormais l'Église d'Angleterre avait les yeux, et en partie la main, sur celle d'Irlande, et celle-ci devait souffrir du contrôle exercé sur sa discipline par un prélat étranger suspect de malveillance et d'une ambition au service des intérêts de son pays. La question d'une métropole étrangère placée entre l'Église de Rome et l'Église nationale, le conflit de Dol contre Tours pour les Bretons armoricains, de Caerleon contre Canterbury pour les bretons cambriens, de Saint-David contre le même siège pour le pays de Galles, s'élevait, pour l'Irlande, entre la primatie d'Armagh et la primatie anglaise, avec les mêmes conséquences, c'est-à-dire avec un froissement de la susceptibilité nationale, qui devait amener dans la sphère religieuse une réaction du principe d'autonomie et de l'esprit d'indépendance6.

L'archevêque Lanfranc sacra, en 1085, un nouvel évêque de Dublin, et mourut en 10897. Sous l'épiscopat d'Anselme, son successeur, les habitants de Waterford, ville danoise du royaume de Munster, jusque-là rangés dans le

1 Voyez plus haut, livre VI.

² Ce dernier nom, comme O'Niel, O'Connor, et les autres de ce genre, était le nom de la tribu, qu'on joignait au nom propre.

³ La suscription porte : Lanfrancus peccator et indignus sanctæ dorobernensis ecclesiæ archiepiscopus, magnifico Hiberniæ regi Terdelvaco benedictionem, cum servitio et orationibus. (Usserius, Veterum epistolarum hibernicarum Sylloge, p. 50.)

⁴ Usserius, Veterum epistolarum hibernicarum Sylloge, p. 50.

⁵ Usserius, *Veterum epistolarum hibernicarum Sylloge*, p. 50.

⁶ Voyez plus haut, livre I et livre IX.

⁷ Jacobi Waræi *Disquisitiones*, p. 141. — Usserii *Sylloge*, p. 88.

ressort de l'évêché de Dublin, voulurent avoir un évêque à eux, soumis, comme celui de Dublin, l'archevêché de Canterbury. Ce désir, qui n'était qu'un développement de la discipline religieuse adoptée par les colonies danoises depuis leur conversion au christianisme, ne fut point contrarié par l'Église d'Irlande ni par le pouvoir indigène. Au contraire, et probablement pour le bien de la paix entre les deux races, le roi de Munster, le vice-roi de Leinster, et les évêques de ces deux royaumes, appuyèrent de leurs signatures la requête des habitants de Waterford, portée au primat de Canterbury par l'évêque de leur choix dont ils lui demandaient, l'institution canonique1. Ainsi, le siège de Canterbury compta dès lors deux suffragants en Irlande, et sa suprématie put paraître, non plus un fait d'exception, mais un droit reconnu successivement. Dans cette situation nouvelle, le langage du primat d'Angleterre envers le clergé irlandais fit un progrès en assurance et en résolution. Il passa chi conseil proprement dit à quelque chose qui tenait le milieu entre le conseil et l'ordre. Dans une lettre aux évêques signataires de la pétition de Waterford, Anselme les invita formellement à recourir à ses décisions dans leurs litiges et dans toutes les causes qui dépasseraient l'autorité que les canons donnent à de simples évêques2. Plus tard ; il fit acte de juridiction et de censure contre l'évêque de Dublin et chargea celui de Waterford de la remise de ses lettres et d'un mandat pour admonition à faire de vive voix3. Il entra plus avant dans l'examen des vices reprochés à la constitution de l'Église d'Irlande ; il blâma le nombré excessif et la circonscription trop restreinte des évêchés4. Enfin, il prit ou se laissa donner le titre de primat de la Bretagne et de toutes les îles qui l'avoisinent, réalisant, au profit de son église anglo-normande, le rêve d'ambition de l'église anglo-saxonne sous l'épiscopat d'Augustin et de ses premiers successeurs5.

Lorsqu'en l'année 1121, les bourgeois et le clergé de Dublin demandèrent à l'archevêque Raoul, successeur d'Anselme, de sacrer un nouvel évêque élu par eux, leur lettre portait : Sachez que les évêques d'Irlande, et surtout celui qui réside à Armagh, ont à notre égard une extrême jalousie, parce que nous ne voulons pas nous soumettre à leur ordination, mais demeurer toujours sous votre gouvernement6. Le douzième siècle, en effet, venait de voir commencer en en Irlande une réaction du patriotisme joint à l'esprit de réforme chrétienne. D'une part, la population indigène repoussait avec défiance l'intervention, dans ses affaires religieuses, du primat d'un peuple étranger ; de l'autre, elle était prise d'un désir passionné d'amender elle-même ce qu'on blâmait en elle pour les mœurs et la discipline ecclésiastique, et d'accomplir cette révolution en pleine liberté d'examen dans des conciles nationaux. Un premier synode, composé de laïques et d'ecclésiastiques, s'assembla, en 1112, à Fiodh-Ængusa, dans le royaume de Munster. Murkertach O'Brien, roi de Munster, et les grands de ce royaume, l'évêque de Cashell, cinquante autres évêques, trois cents prêtres et

¹ Usserii *Sylloge*, p. 64. — Les signatures données par Eadmer. *Hist. novorum*, sont celles-ci : *Ego Murchertachus rex Hiberniæ subscripsi*, etc. Donald, qui ne nomme pas son siège, était archevêque d'Armagh depuis 1092.

² Usserii *Sylloge*, p. 63. — Cette lettre, placée par Usserius sous la date circa 1095, a dû être postérieure et non antérieure à la lettre des habitants de Waterford.

³ Usserii Sylloge, p. 60.

⁴ Anselmi arch. cant. Epist. ad Muriardachum regem Hiberniæ. (Ibid., p. 66.)

⁵ Notœ Seldeni ad Eadmeri Hist. nov., p. 202. — Voyez plus haut, livre I.

⁶ Usserii Sylloge, p. 70.

trois mille personnes du clergé inférieur, y assistèrent1. Peu de temps après, une assemblée du même genre eut lieu à Rath-Breasail, dans le royaume d'Ulster, sous la présidence de Gillebert, évêque de Limerick, nommé récemment légat du siège apostolique en Irlande, et le premier, à ce qu'il semble, qui ait été décoré de ce titre2. Dans le synode de Rath-Breasail, aujourd'hui Clanbrassil, près d'Armagh, une division régulière des diocèses d'Irlande fut établie ; leurs limites respectives furent déterminées, et le nombre des petits sièges épiscopaux et des évêques à titre honorifique, l'un des anciens abus de l'Église d'Irlande, fut en partie corrigé3.

Dans la lutte d'influence et d'autorité canonique entre le primat d'Armagh et le primat de Canterbury, l'avantage du second sur le premier consistait en ce que son siège était décoré du pallium, ornement qui manquait à l'autre siège. C'est par là qu'il exerçait un prestige capable de lui conquérir des suffragants, même dans les territoires uniquement peuplés d'Irlandais indigènes. Or, le titre de légat pontifical donné à un évêque irlandais rétablissait l'équilibre entre l'Église d'Irlande et la métropole étrangère ; il suppléait au désavantage honorifique de la métropole indigène et, pour un temps du moins, éteignait le schisme de discipline qui divisait l'ancienne population de l'île et les colons de race danoise. Supérieur à l'un comme à l'autre des deux métropolitains, l'évêgue irlandais, investi de la légation romaine, commandait à tous au nom du chef de l'Église universelle, sans porter nulle part l'idée blessante du commandement donné par le chef spirituel d'un peuple rival dont l'intérêt pouvait devenir hostile aux intérêts nationaux. C'est de là que vint aux synodes patriotiques tenus par les rois et le clergé d'Irlande le pouvoir de jeter les fondements d'une grande réforme qui bientôt se développa d'elle-même par suite d'une révolution arrivée dans l'église primatiale d'Armagh.

Cette église, fondée par saint Patrice, lieu de sa sépulture, et, à ce titre, métropole de toute l'Irlande, était tombée depuis plus d'un siècle sous le joug imposé par l'organisation des clans celtiques4. Une puissante famille, celle des Amalgaid, occupait héréditairement la dignité métropolitaine, et ses membres, étroitement liqués, ne souffraient pas qu'elle fût donnée à un homme né hors de leur tribu. Ils soutenaient cette prétention, qu'ils nommaient leur droit, par des menaces d'inimitié mortelle, et, grâce à la crainte qu'ils inspiraient, il s'établit en leur faveur une sorte de prescription étranges. En 1127, cette tribu avait déjà fourni au siège d'Armagh une succession de huit archevêgues, tous mariés, mais en même temps lettrés, ce qui était un trait de mœurs par où les dans de l'Irlande se distinguaient de la féodalité germanique6. Le dernier d'entre eux, Celse ou Célestin, homme d'un esprit sacerdotal, résolut de rompre lui-même cette scandaleuse coutume. A son lit de mort, il eut le courage d'exproprier sa parenté et de faire un testament où il se donnait pour successeur le prêtre le plus vertueux de son diocèse, Malachy O'Morgair, qui devait être Fun des plus grands saints du siècle, l'ami vénéré de saint Bernard7. L'archevêque Celse fit

¹ Wilkins, Concilia Magnæ Britanniæ, p. 392.

² S. Bernardi de Vita S. Malachiæ, inter ejus Opera, t. I, col. 668.

³ Hist. of Ireland, by Th. Moore, p. 390. — S. Bernardi de Vita S. Malachiæ episcopi, inter ejus Opera, t. I, col. 677.

⁴ S. Bernardi Opera, t. I, col. 667.

⁵ S. Bernardi Opera, t. I, col. 667.

⁶ S. Bernardi Opera, t. I, col. 667.

⁷ S. Bernardi Opera, t. I, col. 667.

cet acte au nom de l'autorité qu'il tenait comme vicaire de saint Patrice ; il le notifia aux grands et au roi d'Irlande, et le suffrage de tous ceux qui désiraient une réforme ecclésiastique y répondit. Mais l'opposition du clan des Amalgaid ne fut pas vaincue aisément ; ils s'emparèrent d'Armagh et y intronisèrent comme évêque un des leurs, appelé Maurice. Ils tinrent en échec, pendant cinq ans, l'autorité royale, et ce ne fut qu'après ce temps que Malachy, invité par un concile national à prendre possession de son siège, fit son entrée pontificale sous la protection d'une armée conduite par le roi d'Ulster2. Sa présence termina le scandale contre lequel avait protesté sa nomination devenue plus tard une élection canonique. Il gagna tous les esprits par sa douceur et ses vertus, et il entreprit d'achever par ses travaux l'œuvre de la réorganisation et de l'affranchissement complet de l'Église d'Irlande.

Pour mettre fin au schisme qui existait entre le clergé indigène et celui des colonies danoises, le nouvel archevêque d'Armagh commença par accorder à l'évêque de Dublin le titre de métropolitain que lui refusait impérieusement le primat de Canterbury. Il le détacha ainsi de ce dernier et l'attacha par reconnaissance à la primatie irlandaise. Ensuite, comme celle-ci était, dans l'ordre hiérarchique de l'Église, inférieure à la primatie de Canterbury, parce qu'elle n'avait pas l'usage du pallium romain, il résolut d'aller à Rome demander trois choses : la confirmation, pour le siège de Dublin, du titre de métropole ; la concession du pallium pour le siège d'Armagh, et la même concession pour le nouveau siège archiépiscopal de Dublin. Il obtint la première demande3, mais non les deux autres, et revint en Irlande investi de l'autorité de légat du Saint-Siège4, et ayant réussi en partie à soustraire le siège de Dublin à la dépendance de l'église de Canterbury. Ce siège était désormais une métropole placée entre deux primaties et encore soumise, par l'usage, à la plus qualifiée des deux5. Enlever tout motif à un usage né de la diversité des races, injurieux pour l'Église d'Irlande et dangereux pour le pays, devint le but de tous les efforts de saint Malachy et l'objet d'un nouveau voyage qu'il fit pour aller trouver en France le pape Innocent II. Il mourut dans ce voyage, au monastère de Clairvaux, n'ayant pas encore eu de réponse définitive, et n'ayant pas eu le temps d'accomplir toute son œuvre à la fois religieuse et patriotique.

Cette œuvre se poursuivit après sa mort, et, quelques années plus tard, elle fut non-seulement achevée, mais agrandie par les actes d'un synode national présidé par Chrétien, évêque de Lismore, successeur de saint Malachy dans la légation apostolique, et où vint assister un cardinal romain, nommé Papire. Ce concile, tenu à Kells en 1152, réorganisa complètement l'Église d'Irlande ; il régla définitivement le nombre des évêchés, et, aux deux archevêchés des royaumes d'Ulster et de Leinster, Armagh et Dublin, il en ajouta deux autres, Cashell et Thuam, pour les royaumes de Munster et de Connaught. Le cardinal Papire était porteur de quatre palliums destinés à ces quatre métropoles, qti toutes devaient être soumises à la primatie d'Armagh ; dès lors, en effet, le droit de celle-ci fut reconnu dans l'île entière par le clergé des villes danoises comme par le clergé indigène. L'indépendance religieuse était gagnée pour l'Irlande ; mais cette révolution, à cause de sa grandeur même et par l'éclat qu'elle eut au

¹ S. Bernardi Opera, t. I, col. 667.

² S. Bernardi Opera, t. I, col. 667.

³ S. Bernardi Opera, t. I, col. 674.

⁴ S. Bernardi Opera, t. I, col. 674.

⁵ S. Bernardi Opera, t. I, col. 674.

dehors, fut la source de nouveaux périls, l'occasion indirecte d'événements qui, par une suite de circonstances fatales, aboutirent à la conquête et à l'asservissement du pays.

Lorsque Henri, fils de Geoffroy Plante-Genest, fut devenu roi d'Angleterre, il lui vint à l'esprit de signaler son avènement, comme premier roi de race angevine, par une conquête presque aussi importante que celle du Normand Guillaume, son bisaïeul maternel. Il résolut de s'emparer de l'Irlande, et, à l'exemple du conquérant de l'Angleterre, son premier soin fut d'envoyer vers le pape, pour lui proposer de concourir à cette nouvelle entreprise, comme son prédécesseur, Alexandre II, avait pris part à la première1. Le pape alors régnant était Adrien IV, homme de naissance anglaise, dont le nom de famille était Brekespeare, et qui, en s'expatriant fort jeune, avait échappé à la condition de misère faite à ses compatriotes. Trop fier pour travailler aux champs ou pour mendier en Angleterre, dit un ancien historien, il prit une résolution hardie, inspirée par la nécessité2 ; il alla en France, puis en Provence, puis en Italie, entra dans une riche abbaye en qualité de secrétaire, devint abbé, ensuite évêque, et enfin pape3. Sur le trône pontifical, Adrien parut avoir oublié tous les ressentiments d'un Anglais contre les oppresseurs de sa nation. Il affectait pour le roi Henri II la plus grande complaisance. Il recut gracieusement son message relatif au projet de subjuguer l'Irlande, et, d'après l'avis du sacré collège, il y répondit par une bulle, dont voici quelques fragments:

Adrien, évêque, serviteur des serviteurs de Dieu, à son très-cher fils en Jésus-Christ, l'illustre roi des Anglais, salut et bénédiction apostolique...

Tu nous as fait savoir, très-cher fils en Jésus-Christ, que tu voulais entrer dans File d'Hibernie pour en soumettre le peuple au joug des lois ; y extirper les semences du vice, et aussi pour y faire payer au bienheureux apôtre Pierre la pension annuelle d'un denier pour chaque maison... Accordant à ce louable et pieux désir la faveur qu'il mérite, et à ta requête une réponse bienveillante, nous tenons pour agréable, qu'afin d'agrandir les limites de la sainte Église, de borner le cours des vices, de corriger les mœurs, d'enraciner la vertu et de propager la religion chrétienne, tu fasses ton entrée dans cette île, et y exécutes, selon ta prudence, tout ce que tu jugeras à propos pour l'honneur de Dieu et le salut des âmes. Que le peuple de 'cette contrée te reçoive et t'honore comme son seigneur et maitre, sauf le droit des églises, qui doit rester intact, et aussi la pension annuelle d'un denier, due par chaque maison au bienheureux Pierre et à la trèssainte Église romaine...

Si donc tu juges à propos de mettre à exécution ce que tu as conçu dans ta pensée, emploie tes soins à former ce peuple aux bonnes mœurs, et que, tant par tes efforts que par ceux d'hommes reconnus suffisants de foi, de parole et de vie, l'Église soit, dans ce pays, décorée d'un nouveau lustre ; que la religion du Christ y soit plantée et croisse ; qu'en un mot, toute chose concernant l'honneur de Dieu et le salut des âmes soit, par ta prudence, ordonnée de telle manière que tu deviennes digne d'obtenir aux cieux la récompense éternelle, et sur la terre un nom glorieux dans tous les siècles4.

¹ Matth. Paris, Hist. Angliæ major, t. I, p. 95.

² Guillelm. Neubrig., de Reg. anglic., p. 121, ed. Hearne.

³ Guillelm. Neubrig., de Reg. anglic., p. 120, ed. Hearne.

⁴ Rymer, Fædera, Conventiones, Litteræ, vol. I, pars I, p. 19.

Ce flux d'éloquence mystique servait, comme on peut le voir, d'une sorte d'enveloppe décente pour un pacte absolument semblable à celui de Guillaume le Bâtard avec le pape Alexandre II. Henri II se serait probablement hâté d'accomplir, comme Guillaume, son étrange mission religieuse, si une autre conquête, celle de l'Anjou, sur son propre frère Geoffroy, n'eût presque aussitôt détourné son attention. Ensuite il guerroya contre les Bretons et les Poitevins, qui tentaient de soutenir contre lui leur indépendance nationale. Enfin la rivalité du roi de France, qui ne cessait jamais de s'exercer, soit ouvertement, soit en secret, et surtout la longue et sérieuse querelle avec l'archevêque de Canterbury, l'empêchèrent d'aller Conquérir, en Irlande, la royauté polir lui-même, et pour le pape la suprématie absolue jointe à un tribut annuel. Lorsque Adrien IV mourut, sa bulle dormait encore, attendant de l'emploi, au fond du trésor des chartes royales d'Angleterre, et elle y eût peut-être vieilli durant toute la vie du roi, si des événements imprévus n'avaient amené l'occasion de la faire paraître au grand jour.

On a vu plus haut comment des aventuriers normands et flamands de naissance avaient conquis le territoire de Pembroke et une portion des côtes occidentales du pays de Galles1. En s'établissant sur les domaines usurpés par eux, ces hommes n'avaient point quitté leurs anciennes mœurs pour des habitudes d'ordre et de repos ; ils consommaient au jeu ou en débauches tout le revenu de leurs terres, et les épuisaient au lieu de les améliorer, comptant sur de nouvelles expéditions, plutôt que sur l'économie domestique, pour réparer un jour leur fortune. En un mot, dans la condition de grands propriétaires, de riches seigneurs terriens, pour parler le langage de l'époque, ils avaient conservé le caractère de soldats d'aventure, toujours disposés à tenter les chances de la guerre au dehors, soit pour leur propre compte, soit aux gages d'autrui.

C'est sous cet aspect qu'ils se firent remarquer des habitants de l'île d'Érin, qui souvent venaient visiter, pour des affaires de négoce, les côtes du pays de Galles. Pour la première fois alors il se trouvait dans le voisinage de l'Irlande une colonie d'hommes exercés à porter l'armure complète, que, dans ce siècle, on appelait l'armure française2; la vue des cottes de mailles et des grands chevaux flamands des compagnons de Richard Strong-bow, chose nouvelle pour les Irlandais, qui ne connaissaient que les armes légères, leur causa une grande surprise3. Les voyageurs et les marchands, à leur retour, firent des récits merveilleux de la force et de l'adresse guerrière des nouveaux habitants de l'ouest de la Grande-Bretagne. Vers l'année 1169, le chef de la province orientale de l'Irlande, Dermot Mac-Morrogh, roi de Leinster, vaincu en guerre par les chefs ses voisins et détrôné par ses propres sujets, s'avisa de passer en Angleterre, puis en Aquitaine, pour y voir le roi Henri II et lui demander un secours capable de le rétablir dans son royaume. Henri II ne lui donna autre chose que des lettres patentes qui l'autorisaient à traiter de gré à gré dans toute l'étendue des possessions anglo-normandes, avec toute personne disposée à s'engager militairement pour sa cause4. Muni de ces lettres, Dermot Mac-Morrogh traversa de nouveau l'Angleterre ; niais il ne trouva l'occasion d'en faire un usage utile

¹ Voyez plus haut, livre VIII.

² Girald. Cambrens., de Illaudabilibus Walliæ; Anglia sacra, t. II, p. 454.

³ Girald. Cambrens., *Topographia Hiberniæ*, apud Camden, *Anglica, Hibernica*, etc., p. 738. — *Chron*. Johan. Bromton, apud *Hist. anglic. Script.*, t. I, col. 1075, ed. Selden.

⁴ Girald. Cambrens. Hibernia expugnata, apud Camden, Anglica, Hibernica, etc., p. 760.

qu'à son arrivée dans le pays de Pembroke, où il devait s'embarquer pour retourner en Irlande.

Les Normands et les Flamands de ce pays s'empressèrent d'accepter les propositions que leur faisait le roi de Leinster. Ils convinrent avec lui du taux de la solde enterre ou en argent, et s'embarquèrent au nombre de quatre cents chevaliers, écuyers et archers, sous la conduite de Robert, fils d'Étienne, Maurice, fils de Giraudet, et Hervé de Mont-Maurice1. Ils naviguèrent en droite ligne de la pointe la plus occidentale du pays de Galles à la pointe la plus orientale de 'l'Irlande, et abordèrent près de Wexford, l'une des villes fondées par les Danois durant leurs courses de piraterie et de commerce. Cette ville, qui faisait partie du royaume de Dermot Mac-Morrogh, lui avait été enlevée par l'invasion de ses adversaires et la défection des habitants. Ceux qui la gardaient sortirent à la rencontre de l'armée ennemie ; mais, quand ils virent les armures complètes, les chevaux bardés de fer et l'ordre de bataille, nouveau pour eux, des cavaliers venus du pays de Galles, une sorte de terreur panique les saisit. Quoique beaucoup plus nombreux, ils n'osèrent engager le combat en rase campagne, et brûlant, dans leur retraite, tous les villages voisins, avec les provisions qu'ils ne pouvaient emporter, ils s'enfermèrent dans les murs de Wexford2.

Dermot et les Normands en firent le siège et livrèrent trois assauts consécutifs avec peu de succès, parce que les grands chevaux, les lances de huit coudées, l'arbalète et les cuirasses de mailles n'avaient de grands avantages gu'en plaine. Mais les intriques de l'évêque de Wexford, qui eut le crédit de réconcilier les habitants avec leur roi, firent ouvrir les portes à l'allié des étrangers, qui, entré dans la ville sans coup férir, marcha aussitôt, dans la direction du nord-ouest, à la poursuite de ses adversaires et à la délivrance de son royaume3. Dans cette expédition, la tactique militaire et l'armure complète de ses alliés lui furent d'un grand secours. Les armes les plus redoutables des habitants d'Érin étaient une petite hache d'acier, de longs javelots et des flèches courtes, mais très-aiguës. Les Normands, que leur vêtement de fer préservait de l'atteinte de cette espèce d'armes, abordaient de près les indigènes, et pendant que le choc de leurs grands dextriers culbutait les petits chevaux des Irlandais, ils attaquaient, avec leurs fortes lances ou leurs larges épées, l'homme qui n'avait pour armure défensive qu'un bouclier de bois léger et de longues tresses de cheveux serrées en nattes des deux côtés de la tête4. Tout le pays de Leinster fut reconquis par le fils de Morrogh, qui, ravi du secours prodigieux que lui avaient prêté les Normands, après leur avoir payé leur solde avec fidélité, les invita à demeurer près de lui, et leur offrit, pour les retenir, plus de terres qu'ils n'en possédaient ailleurs5. Dans l'effusion de sa reconnaissance, il donna à Robert, fils d'Étienne, et à Maurice, fils de Giraudet, le gouvernement et tout le revenu de la ville de Wexford et de sa banlieue ; à Hervé de Mont-Maurice deux districts sur la côte,

-

¹ Girald. Cambrens. *Hibernia expugnata*, apud Camden, *Anglica, Hibernica*, etc., p. 761. — *Chron*. Walter. Hemingford., apud *Rer. anglic. Script.*, t. II, p. 498, ed. Gale.

² Girald. Cambrens. *Hibernia expugnata*, apud Camden, *Anglica, Hibernica*, etc., p. 762.

³ Girald. Cambrens. *Hibernia expugnata*, apud Camden, *Anglica, Hibernica*, etc., p. 762.

⁴ Girald. Cambrens., *Topographia. Hiberniæ*. — Spenser's *State of Ireland*. — Ces tresses de cheveux se nommaient *glibs* en langue irlandaise.

⁵ Chron. Walter. Hemingford., apud Rer. anglic. Script., t. II, p. 498, ed. Gale.

entre Wexford et Waterford, et à tous les autres des possessions proportionnées à leur grade et à leur talent militaire1.

Cet appel des étrangers dans les querelles intérieures du pays, et surtout l'établissement de ces étrangers en colonies permanentes dans les villes et sur le territoire du roi de Leinster, alarma toutes les provinces voisines, et l'inimitié particulière contre Dermot se transforma en hostilité nationale2. Il fut mis, comme ennemi public, au ban de la confédération irlandaise, et, au lieu d'un seul roi, presque tous lui déclarèrent la guerre. Les nouveaux colons, voyant leur cause intimement liée à la sienne, résolurent de faire tous leurs efforts pour le soutenir en se défendant eux-mêmes, et au premier bruit de l'orage qui s'amassait, ils envoyèrent quelqu'un des leurs en Angleterre recruter des aventuriers et des vagabonds, normands, français, ou même anglais de race3. On leur promettait une solde et des terres ; il en vint un grand nombre que le roi Dermot accueillit comme les premiers, et auxquels il fit, dès le débarquement, une fortune toute différente de leur fortune antérieure, dont le mauvais état se trahissait par les surnoms mêmes de quelques-uns d'entre eux, comme Raymond le Pauvré, qui, sans changer de sobriquet, devint haut et puissant baron sur la côte orientale de l'Irlande4.

La colonie étrangère, graduellement accrue sous les auspices du chef de Leinster, qui voyait désormais en elle son unique sauvegarde, avait, malgré ses engagements, une tendance à séparer sa cause de celle du roi irlandais, et à former par elle-même une société indépendante. Bientôt les aventuriers dédaignèrent de marcher au combat sous la conduite de celui dont ils recevaient la solde, d'un homme ignorant la tactique, ou, comme on s'exprimait alors, les faits d'armes de la chevalerie. Ils voulurent avoir un capitaine d'une grande réputation en guerre, et invitèrent à venir les commander Richard, fils de Gilbert Strong-bow, et petit-fils du premier comte de Pembrokes. Cet homme, fameux entre les descendants des conquérants du pays de Galles, comme celui qui possédait les plus vastes domaines, se trouvait alors tellement appauvri par ses dépenses excessives et si fort inquiété par ses créanciers, que, pour fuir leurs poursuites et réparer sa fortune, il n'hésita pas à se rendre à l'appel des Normands d'Irlande6.

Sa réputation et son rang lui firent trouver de nombreux compagnons. Il aborda, avec plusieurs vaisseaux, des soldats et des munitions de guerre, au même lieu où les alliés de Dermot avaient débarqué deux ans auparavant, et fut reçu avec de grands honneurs par ses compatriotes et par le roi de Leinster, forcé d'accueillir avec joie ce nouvel ami, qui pouvait devenir un jour redoutable pour lui-même7. Richard joignit son armée à la colonie normande, et prenant le commandement de toutes ces forces, il attaqua Waterford, ville du royaume de Mumham ou de Munster, la plus voisine du territoire occupé par les Normands. Cette ville, fondée par les corsaires septentrionaux, comme l'atteste son nom

¹ Girald. Cambrens. Hibernia expugnata, apud Camden, Anglica, Hibernica, etc., p. 762.

² Chron. Walter. Hemingford., apud Rer. anglic. Script., t. II, p. 498, ed. Gale.

³ Chron. Walter. Hemingford., apud Rer. anglic. Script., t. II, p. 498, ed. Gale.

⁴ *Le Poure*, selon la vieille orthographe française. *Poer*, ou *Pawer*, est encore aujourd'hui le nom d'une famille noble d'Irlande.

⁵ Chron. Walter. Hemingford., apud Rer. anglic. Script., t. II, p. 498, ed. Gale.

⁶ Chron. Walter. Hemingford., apud Rer. anglic. Script., t. II, p. 498, ed. Gale.

⁷ Chron. Walter. Hemingford., apud Rer. anglic. Script., t. II, p. 498, ed. Gale. — Girald. Girald. Cambrens. Hibernia expugnata, apud Camden, Anglica, Hibernica, etc., p. 769.

teutonique, fut alors prise d'assaut1. Les Normands y laissèrent une garnison, et, se dirigeant vers le nord, ils allèrent attaquer Dyvlin ou Dublin, autre ville fondée par les Danois, la plus grande et la plus riche de la côte orientale2. Soutenus par toutes les troupes du roi Dermot, ils prirent Dublin, et se mirent ensuite à faire des excursions en différents sens sur le plat pays, s'emparèrent de plusieurs cantons, s'en assurèrent d'autres par capitulation3, et jetèrent les fondements de de plusieurs châteaux forts, édifices plus rares encore en Irlande qu'ils ne l'avaient été en Angleterre avant la conquête4.

Les Irlandais, vivement frappés de ce progrès rapide des étrangers, l'attribuèrent à la colère divine ; et, mêlant un sentiment d'humanité à leurs craintes superstitieuses, ils crurent conjurer le fléau qui leur venait d'Angleterre, en affranchissant tous les hommes de race anglaise qui se trouvaient esclaves en Irlande après avoir été enlevés par des pirates ou achetés à prix d'argents. Cette Cette résolution généreuse, décrétée dans un grand conseil des chefs et des évêques du pays, ne fit point tomber l'épée des mains de Richard, fils de Gilbert. Maître du royaume de Leinster, sous le nom de l'Irlandais Dermot, dont il épousa la fille6, et qui devint le protégé et le vassal de ses anciens soldats à gages, le Normand menaçait de conquérir tout le pays, à l'aide de nouvelles recrues d'aventuriers qu'il appelait à lui d'Angleterre.

Mais le bruit de l'accroissement prodigieux de cette nouvelle puissance ; parvenant au roi Henri II, lui inspira une grande jalousie7. Jusqu'alors il avait vu. vu. sans peine et même avec satisfaction l'établissement des hommes d'armes de Pembroke sur les côtes de l'Irlande, et leur liaison avec l'un des rois du pays, qui se trouvait, de cette manière, engagé contre ses compatriotes dans une hostilité favorable aux desseins du roi d'Angleterre, si jamais il réalisait son ancien plan de conquête. Mais la possession d'une grande partie de File par un homme de race normande, qui chaque jour augmentait ses forces en ouvrant un asile aux aventuriers, et qui pouvait déjà, s'il le voulait, payer au pape la rente d'un denier par maison, alarma fortement l'ambition du rois. Il fit publier une proclamation menaçante, pour ordonner à tous ceux de ses hommes liges qui séjournaient présentement en Irlande, d'être de retour en Angleterre à la prochaine fête de Pâques, sous peine de forfaiture de tous leurs biens et de bannissement perpétuel. Il défendit en outre qu'aucun vaisseau, parti de ses domaines d'Angleterre ou du continent, abordât en Irlande sous quelque prétexte que ce fût9. Cette prohibition arrêta les progrès de Richard Strong-bow, qui se trouva subitement privé de tout nouveau renfort d'hommes, de provisions et d'armes10.

¹ *Chron*. Walter. Hemingford., apud *Rer. anglic. Script.*, t. II, p. 498, ed. Gale. — Girald. Cambrens. *Hibernia expugnata*, apud Camden, *Anglica, Hibernica*, etc., p. 769.

² Chron. Walter. Hemingford., apud Rer. anglic. Script., t. II, p. 498, ed. Gale.

³ Chron. Walter. Hemingford., apud Rer. anglic. Script., t. II, p. 498, ed. Gale.

⁴ Chron. Walter. Hemingford., apud Rer. anglic. Script., t. II, p. 498, ed. Gale.

⁵ Girald. Cambrens., Hibernia expugnata, apud Camden, Anglica, Hibernica, p. 770.

⁶ Chron. Walter. Hemingford., apud Rer. anglic. Script., t. II, p. 498, ed. Gale.

⁷ Girald. Cambrens., *Hibernia expugnata*, apud Camden, *Anglica, Hibernica*, p. 770. — *Chron*. Walter. Hemingford., apud *Rer. anglic. Script.*, t. II, p. 498, ed. Gale.

⁸ Girald. Cambrens., Hibernia expugnata, apud Camden, Anglica, Hibernica, p. 770.

⁹ Girald. Cambrens., *Hibernia expugnata*, apud Camden, *Anglica, Hibernica*, p. 770. — *Chron*. Walter. Hemingford., apud *Rer. anglic. Script.*, t. II, p. 498, ed. Gale.

¹⁰ Chron. Walter. Hemingford., apud Rer. anglic. Script., t. II, p. 498, ed. Gale.

Faute de hardiesse personnelle, ou de moyens réels pour se maintenir par ses propres forces, Richard essaya de négocier un accommodement avec le roi, et députa vers lui, en Aquitaine, Raymond le Gros, l'un de ses lieutenants1. Celui-ci ci fut mal recu du roi, qui ne voulut répondre à aucune de ses propositions, ou plutôt y répondit d'une manière assez expressive, en confisquant tous les domaines de Richard en Angleterre et dans le pays de Galles2. Dans le même temps, la colonie normande du pays de Leinster essuya une attaque violente de la part des hommes de race danoise établis sur la côte nord-est de l'Irlande, réunis aux Irlandais de race indigène. Les confédérés étaient soutenus par Godred, roi de l'île de Man, Scandinave de nom et d'origine, et chef d'un peuple mélangé de Galles et de Teutons. Ils tentèrent de reprendre Dublin ; les Normands résistèrent ; mais craignant les effets de cette nouvelle lique formée contre eux dans le dénuement où ils se trouvaient de tout secours extérieur, par suite des ordonnances royales, ils crurent ne pouvoir mieux faire que de se réconcilier avec le roi, à quelque prix que ce fût3. Henri II exigea des conditions fort dures ; mais le comte de Pembroke et ses compagnons s'y soumirent. Ils donnèrent au roi la cité de Dublin avec les meilleures des villes qu'ils avaient conquises4. Pour prix de cet abandon, le roi rendit à Richard, fils de Gilbert, ses domaines confisqués, et confirma aux Normands d'Irlande leurs possessions territoriales, pour les tenir de lui en fief, sous condition de foi et d'hommage5. De De chef souverain qu'il était, Richard Strong-bow devint sénéchal du roi d'Angleterre en Irlande ; et le roi lui-même se mit promptement en route pour aller visiter les nouvelles possessions qu'il venait d'acquérir sans aucune peine.

Le lieu du rendez-vous assigné à l'armée royale fut la côte occidentale du comté de Pembroke. Avant de monter sur son vaisseau, Henri II fit ses dévotions dans l'église de Saint-David, et recommanda au ciel le voyage qu'il entreprenait, disait-il, pour l'accroissement de la sainte Église6. Il prit terre à Waterford, où les les chefs normands du royaume de Leinster, et Dermot, fils de Morrogh, encore roi de nom, mais dont la royauté titulaire expirait nécessairement à l'entrée du roi étranger, le reçurent comme, dans ce siècle, les vassaux recevaient un seigneur suzerain. Leurs troupes se joignirent à son armée, qui marcha vers l'ouest, et parvint sans résistance jusqu'à la ville de Cashell. Les habitants de tout le pays voisin, désespérant de tenir tête à de si grandes forces, émigrèrent en foule et se réfugièrent dans fa contrée montagneuse qui est au delà du grand fleuve de Shannon. Les rois des provinces du sud, laissés par cette terreur panique à la merci de l'étranger, furent contraints de se rendre à ses sommations, de lui jurer fidélité et de s'avouer tributaires8. Les Normands partagèrent entre eux les terres des Irlandais fugitifs ; et quand ces derniers revinrent poussés par la détresse, les vainqueurs les reçurent à titre de serfs sur la glèbe de leurs propres champs. Des garnisons normandes furent placées dans les villes, des officiers normands remplacèrent les anciens chefs nationaux, et tout un royaume, celui de Cork, fut donné par le roi Henri à Robert, fils

¹ Girald. Cambrens., Hibernia expugnata, apud Camden, Anglica, Hibernica, p. 770.

² Chron. Walter. Hemingford., apud Rer. anglic. Script., t. II, p. 498, ed. Gale.

³ Chron. Walter. Hemingford., apud Rer. anglic. Script., t. II, p. 498, ed. Gale.

⁴ Chron. Walter. Hemingford., apud Rer. anglic. Script., t. II, p. 498, ed. Gale.

⁵ Girald. Cambrens., *Hibernia expugnata*, apud Camden, *Anglica, Hibernica*, p. 775.

⁶ Girald. Cambrens., Hibernia expugnata, apud Camden, Anglica, Hibernica, p. 775.

⁷ Girald. Cambrens., *Hibernia expugnata*, apud Camden, *Anglica, Hibernica*, p. 775.

⁸ Matth. Paris, t. I, p. 126.

d'Étienne, l'un des capitaines d'aventuriers qui lui avaient ouvert si aisément le chemin de l'Irlande1.

Après avoir ainsi partagé et organisé les provinces du sud, le roi se transporta vers le nord, dans la grande ville de Dublin. Dès qu'il y fut arrivé, au nom de son droit de seigneurie, fondé, à ce qu'il disait, sur une donation de l'Église, il somma tous les rois irlandais de venir à sa cour, afin de lui prêter le serment de foi et d'hommage2. Les rois du midi s'y rendirent ; mais celui de la grande province occidentale de Connaught, auquel appartenait alors la suprématie sur tous les autres et le titre national de roi du pays, répondit qu'il ne se rendrait à la cour de personne, puisque lui seul était chef de toute l'Irlande3. La hauteur des montagnes et l'étendue des marais de sa province lui permirent de donner impunément cet exemple de fierté patriotique4. Ce fut aussi vainement que les sommations du roi d'Angleterre parvinrent dans le nord de l'île : pas un chef de la province de Thuall ou d'Ulster ne vint faire hommage à la cour normande de Dublin, et la souveraineté nominale de Henri II resta bornée par une ligne tirée du nord-est au sud-ouest, depuis l'embouchure de la Boyne jusqu'à celle du Shannon5.

On éleva à Dublin un palais de bois poli et peint, suivant la mode d'Irlande, et c'est là que passèrent les fêtes de Noël ceux des chefs qui avaient consenti à placer leurs mains, comme vassaux, entre, les mains du roi étranger6. Là furent étalées, durant plusieurs jours, toutes les pompes de la royauté normande ; et le peuple irlandais, peuple doux et sociable, ami de la nouveauté et susceptible d'impressions vives, se plut, si l'on en croit les vieux auteurs, à considérer avec des regards curieux l'éclat dont s'entouraient ses maîtres, leurs chevaux, leurs armes et la dorure de leurs habits7. Les membres du clergé et surtout les archevêques, installés peu d'années auparavant par les légats pontificaux, jouèrent un grand rôle dans cette soumission au droit de la force. Il est vrai que les prélats des contrées de l'ouest et du nord ne vinrent pas à Dublin, non plus que les chefs politiques de ces contrées ; mais ceux du midi et de l'est jurèrent au roi Henri fidélité envers et contre tous les hommes8. Ils adressaient au porteur de la bulle d'Adrien IV ce verset souvent appliqué par le clergé aux conquérants : Béni soit celui qui vient au nom du Seigneur. Mais Henri II ne se contenta point de ces témoignages précaires d'obéissance et de résignation ; il en exigea de plus durables, et voulut que chacun des évêgues irlandais lui remit des lettres signées et scellées en forme de charte authentique, par lesquelles tous déclaraient avoir constitué, de leur propre mouvement, roi et seigneur de l'Irlande, le glorieux Henri, fils de l'Emperesse, et ses héritiers, à tout jamais9.

Le roi Henri se proposait d'envoyer ces lettres au pape régnant, Alexandre III, pour obtenir de lui une confirmation authentique de la bulle du pape Adrien. Afin de, prouver d'une manière éclatante qu'il songeait à exécuter les clauses stipulées dans cette bulle pour l'avantage de l'Église romaine, il assembla dans la

¹ Girald. Cambrens., Hibernia expugnata, apud Camden, Anglica, Hibernica, p. 776.

² Girald. Cambrens., Hibernia expugnata, apud Camden, Anglica, Hibernica, p. 776.

³ Chron. Johan. Bromton, apud Hist. anglic. Script., t. I, col. 1070, ed. Selden.

⁴ Matth. Paris, t. I, p. 126.

⁵ Girald. Cambrens., *Hibernia expugnata*, apud Camden, *Anglica, Hibernica*, p. 776.

⁶ Roger. de Hoved., Annal., pars posterior, apud Rer. anglic. Script., p. 528, ed. Savile.

⁷ Girald. Cambrens., *Hibernia expugnata*, apud Camden, *Anglica, Hibernica*, p. 776.

⁸ Chron. Johan. Bromton, apud Hist. anglic. Script., t. I, col. 1070, ed. Selden.

⁹ Chron. Johan. Bromton, apud Hist. anglic. Script., t. I, col. 1070, ed. Selden.

ville de Cashell un synode d'évêques irlandais et de prêtres normands, chapelains, abbés ou simples clercs, pour travailler à l'établissement définitif de la domination papale en Hibernie1. Ce synode prescrivit strictement l'observation l'observation des canons prohibitifs du mariage jusqu'au sixième degré de parenté, loi toute nouvelle pour l'Irlande, où se contractaient de la manière la plus innocente une foule d'unions réprouvées par l'Église dans les autres pays chrétiens2. On prit encore, dans l'assemblée de Cashell, d'autres résolutions ayant pour objet de faire prévaloir la discipline canonique, et l'on décréta que le service des églisees d'Irlande serait désormais modelé sur celui des églises d'Angleterre. L'Hibernie, disaient les actes de ce concile, étant aujourd'hui, par la grâce et la providence divines, soumise au roi d'Angleterre, il est de toute justice qu'elle reçoive de ce pays l'ordre et les règles capables de la réformer et d'y introduire une meilleure façon de vivre3.

Ces choses se passèrent près de deux années après le meurtre de Thomas Beket, dans un temps où le roi Henri se trouvait ramené par la nécessité politique à, de grandes dispositions d'humilité envers le pape ; tout son ancien orgueil vis-à-vis des cardinaux et des légats, et sa volonté de maintenir, contre le pouvoir épiscopal, Ce qu'il appelait naguère les droits et la dignité de sa couronne, étaient alors évanouis4. Le besoin d'obtenir l'aide et l'appui du souverain pontife, pour assurer sa puissance en Irlande, n'était pas la seule cause de ce changement, et la mort du primat de Canterbury y avait aussi contribué. Quelque désir qu'eût le roi d'être délivré de son antagoniste, quelque vivement qu'il eût exprimé ce désir dans ses accès d'irritation, les circonstances de l'assassinat, commis en plein jour, au pied de l'autel, lui déplurent et l'inquiétèrent. Il était fâché, dit un contemporain, de la manière dont le martyre avait eu lieu, et craignait d'être appelé traître pour avoir, à la vue de tout le monde, donné pleine et entière paix au saint homme, et l'avoir presque aussitôt envoyé périr en Angleterre5.

Les ennemis politiques de Henri II avaient saisi avidement cette accusation de trahison et de parjure ; ils la répandaient avec zèle, et donnaient le nom de *pré aux traitres* à la prairie où s'était faite la réconciliation du primat et du roi d'Angleterre6. Le roi de France s'épuisait en invectives et en messages, pour exciter de toutes parts la haine contre son rival, et surtout pour renouveler le soulèvement des provinces d'Aquitaine et de Bretagne7. A l'exemple de la population anglo-saxonne, mais par de tout autres motifs, le roi Louis n'attendit pas un décret de l'Église romaine pour ériger en saint et en martyr celui qu'il avait tour à tour secouru, délaissé et secouru de nouveau, au gré de son propre intérêt. L'impression d'horreur que le meurtre de l'archevêque avait produite sur le continent lui fournit un prétexte pour rompre la trêve avec le roi Henri, et il se flatta d'avoir le souverain pontife pour auxiliaire dans la guerre qu'il voulait recommencer. Que le glaive de saint Pierre, lui écrivait-il, soit tiré du fourreau pour la vengeance du martyr de Canterbury ; car son sang crie au nom de

¹ Girald. Cambrens, *Hibernia expugnata*, apud Camden, *Anglica, Hibernica*, etc., p. 776 et 777. — *Chron*. Johan Bromton, apud *Hist. anglic. Script.*, t. I, col. 1070, ed. Selden.

² Girald. Cambrens. Hibernia expugnata, apud Camden, Anglica, Hibernica, etc., p. 776.

³ Girald. Cambrens. *Hibernia expugnata*, apud Camden, *Anglica, Hibernica*, etc., p. 777.

⁴ Voyez plus haut, liv. IX.

⁵ Gervas. Canular. Chron., apud Hist. anglic. Script., t. II, col. 1419, sd. Selden.

⁶ Vita B. Thomæ quadripart., lib. III, cap. I, p. 107.

⁷ Voyez plus haut, livre VIII.

l'Église universelle, et demande satisfaction à l'Église1. Thibaut, comte de Blois, vassal du roi de France, et qui désirait arrondir, aux dépens de l'autre roi, ses terres voisines de la Touraine, fut encore plus violent dans les dépêches qu'il envoya au pape. Le sang du juste, disait-il, a été versé; les chiens de cour, les familiers, les domestiques du roi d'Angleterre se sont faits les ministres de son crime. Très-saint père, le sang du juste crie vers vous; que le Père tout-puissant vous inspire la volonté et vous communique la force de le venger2.

Enfin l'archevêque de Sens, qui s'intitulait primat des Gaules, lança un arrêt d'interdit sur toutes les provinces continentales du roi d'Angleterre3. C'était un moyen puissant de réveiller dans ces provinces les mécontentements populaires, car l'exécution d'une sentence d'interdit était accompagnée d'un appareil lugubre qui frappait vivement les esprits. On dépouillait les autels, on renversait les crucifix, on tirait de leurs châsses les ossements des saints, et on les dispersait sur le pavé des églises ; on enlevait les portes, qu'on remplaçait par des amas de ronces et d'épines ; et aucune cérémonie religieuse n'avait plus lieu, si ce n'est le baptême des enfants nouveau-nés et la confession des mourants4.

Les prélats de Normandie, qui n'avaient aucune haine politique contre Henri II, n'exécutèrent point cette sentence ; et l'archevêque de Rouen, qui s'érigeait en primat des provinces continentales soumises au roi d'Angleterre, défendit, par des lettres pastorales, aux évêques d'Anjou, de Bretagne et d'Aquitaine, d'obéir à l'interdit jusqu'à ce qu'il eût été ratifié par le papes. Trois évêgues et plusieurs clercs normands partirent en ambassade pour Rome, afin d'y justifier le roi Henri de l'accusation de meurtre et de parjure6. Aucun des membres du clergé aquitain aquitain ne fut mêlé dans cette affaire, soit que le roi se défiât d'eux, soit qu'ils eussent manifesté des dispositions peu favorables à sa cause. On peut juger de l'esprit qui les animait par la lettre suivante, adressée au roi lui-même par Guillaume de Trahinac, prieur de l'abbaye de Grandmont, près de Limoges, abbaye que Henri II aimait beaucoup, et dont il faisait alors rebâtir l'église. Ah! seigneur roi, qu'est-ce que j'apprends de vous ? Je ne veux pas que vous ignoriez que, depuis le jour où je sais que vous êtes tombé de chute mortelle, j'ai renvoyé les ouvriers qui bâtissaient à vos gages l'église de notre maison de Grandmont, afin qu'il n'y ait plus rien de commun entre vous et nous'7.

Pendant que le roi de France et les autres ennemis de Henri II lui imputaient directement le meurtre de l'archevêque de Canterbury, et s'efforçaient de présenter le crime des quatre chevaliers normands comme l'effet d'une mission expresse, les amis du roi essayaient d'accréditer une version toute contraire. Ils voulaient faire passer la mort violente de Thomas Beket pour un simple accident, où la haine du roi n'avait eu aucune espèce de part. Une prétendue narration des

-

¹ Epist. Ludovic. regis ad Alexandr. III papam, apud Script. rer. gallic. et francic., t. XVI, p. 466.

² Epist. Theobaldi ad Alexandr. III papam, apud Script. rer. gallic. et francic., t. XVI, p. 469.

³ Epist. Willelmi senon. archiep. ad Alexandri III papam, apud Script. rer. gallic. et francic., t. XVI, p. 467 et 475.

⁴ Epist. Alexandri papæ III ad rothomag. archiep., apud Script. rer. gallic. et francic., p. 409.

⁵ Epist. Rotrodi rothomag. archiep., apud *Script. rer. gallic. et francic*, p. 477.

⁶ Epist. anonymi ad Richardum pictav. archidiac., apud *Script. rer. gallic. et francic.*, p. 478 et 479.

⁷ Epist. Guillelm. Trahinac ad Henricum, apud ibid, p. 471.

faits, rédigée et signée par un évêque, fut envoyée au pape Alexandre III, au nom de tout le clergé de Normandie. Les prélats normands racontaient que, se trouvant un jour réunis auprès du roi pour traiter des affaires de l'Église et de l'État, ils avaient appris inopinément de la bouche de certaines personnes revenant d'Angleterre, que Certains ennemis de l'archevêque, poussés à bout par ses provocations, s'étaient jetés sur lui et l'avaient tué1; qu'on avait caché quelque temps au roi cette fâcheuse nouvelle, mais qu'à la fin elle lui était parvenue, parce qu'on ne pouvait lui laisser ignorer un crime dont la punition lui appartenait par le droit de la puissance et du glaive2; qu'aux premiers mots du triste récit, il s'était répandu en gémissements, et abandonné à une douleur qui mettait à découvert l'âme de l'ami plutôt que celle du prince, paraissant tantôt comme stupéfait, et tantôt jetant des cris et sanglotant3 ; avait passé trois jours jours entiers renfermé dans sa chambre, refusant toute nourriture et toute consolation, et paraissant avoir le projet de mettre fin à sa vie4 : Tellement, ajoutent les narrateurs, que nous, qui d'abord nous lamentions sur le sort du primat, nous commençâmes à désespérer du roi, et à croire que la mort de l'un amènerait malheureusement celle de l'autre. Enfin ses amis intimes se hasardèrent à lui demander ce qui l'affligeait à ce point et l'empêchait de revenir à lui-même. — C'est que je crains, répondit-il, que les auteurs et les complices de cet abominable forfait ne se soient promis l'impunité, se fiant sur mon ancienne rancune, et que ma réputation ne souffre des mauvais propos de mes ennemis, qui ne manqueront pas de m'attribuer tout ; mais, par le Dieu toutpuissant, je n'y ai coopéré en aucune façon, ni de volonté ni de conscience, à moins que l'on ne regarde comme un délit de ma part l'opinion, conservée encore par certains hommes, que j'aimais peu l'archevêque5.

Ce récit, dans lequel l'exagération des sentiments, l'appareil dramatique, l'affectation de présenter le roi comme l'ami le plus tendre du primat, sont des signes évidents de fausseté, obtint peu de crédit à la cour de Rome et dans le monde. Il n'empêcha point les malveillants de propager la croyance, également fausse, que Thomas avait été tué par l'ordre formel de Henri II. Pour affaiblir ces impressions, le roi prit le parti d'adresser lui-même au pape une relation du meurtre et de ses propres regrets plus conforme à la vérité que celle dès prélats de Normandie, sans cesser pourtant d'être inexacte. Dans cette lettre, le roi d'Angleterre se gardait bien d'avouer que les quatre assassins étaient partis de sa cour, après l'avoir entendu proférer une exclamation de fureur qui pouvait passer pour un ordre, et il exagérait ses bons offices envers le primat, ainsi que les torts de ce dernier. Je lui avais rendu, disait-il, mon amitié et la pleine possession de ses biens ; je lui avais accordé de rentrer en Angleterre honorablement défrayé par moi; mais, à son retour, au lieu des joies de la paix, il a apporté le glaive et l'incendie. Il a mis en question ma dignité royale, et excommunié sans raison mes plus zélés serviteurs. Alors, ceux qu'il avait

¹ *Epist*. Arnulphi lexov. episc. ad Alexandr. III papam, apud *Script. rer. et francic.*, t. XVI, p. 469.

² *Epist*. Arnulphi lexov. episc. ad Alexandr. III papam, apud *Script. rer. et francic.*, t. XVI. p. 469.

³ *Epist*. Arnulphi lexov. episc. ad Alexandr. III papam, apud *Script. rer. et francic.*, t. XVI, p. 469.

⁴ *Epist*. Arnulphi lexov. episc. ad Alexandr. III papam, apud *Script. rer. et francic.*, t. XVI, p. 469.

⁵ *Epist*. Arnulphi lexov. episc. ad Alexandr. III papam, apud *Script. rer. et francic.*, t. XVI, p. 469.

excommuniés, et d'autres encore, ne pouvant supporter plus longtemps l'insolence de cet homme, se sont jetés sur lui, et l'ont tué : ce que je ne puis dire sans douleur1.

La cour de Rome fit d'abord grand bruit de l'attentat sacrilège commis contre l'oint du Seigneur ; et quand les clercs normands, envoyés auprès d'elle, présentèrent leurs lettres de créance et prononcèrent le nom de Henri, par la grâce de Dieu roi d'Angleterre, tous les cardinaux se levèrent en criant : Arrêtez ! en voilà assez !2 Mais quand, sortis de la salle d'audience, et chacun en particulier, ils eurent vu briller l'or du roi3, ils devinrent beaucoup plus traitables, et consentirent à ne point le regarder comme directement complice du meurtre. Ainsi, malgré la clameur publique et les instances de ses ennemis, le roi d'Angleterre ne fut point excommunié, et deux légats partirent de Rome pour aller auprès de lui recevoir sa justification et l'absoudre définitivement4. Les choses en étaient à ce point, lorsque. Henri II partit pour l'Irlande, et par cette facile conquête fit diversion à ses inquiétudes. Mais ce succès même le plaça dans une nouvelle relation de dépendance à l'égard du pouvoir papal. Au milieu de ses travaux militaires et politiques dans le pays qu'il venait de conquérir, il avait sans cesse les yeux fixés sur l'autre bord de la mer, attendant avec anxiété la venue des ambassadeurs de Rome. Lorsque enfin, dans le carême qui termina l'année 1172, il apprit que les cardinaux Albert et Théodin étaient arrivés en Normandie ; il quitta tout pour se rendre auprès d'eux, et partit, laissant ses conquêtes d'Irlande à la garde de Hugues de Lacy5.

Le roi Henri avait déjà obtenu de la cour de Rome sa radiation de la liste des personnes excommuniées par le meurtre de Thomas Beket; mais cette cour, alors souveraine dans de pareilles causes, laissait toujours peser sur lui l'accusation de complicité indirecte6. Un pardon absolu et définitif ne devait être prononcé qu'après de nouvelles négociations et de nouveaux sacrifices pécuniaires. Dans le cas où le roi ne souscrirait point aux conditions du traité, les légats étaient chargés de mettre en interdit l'Angleterre et les possessions du continent: ce qui devait ouvrir au roi de France l'entrée de la Bretagne et du Poitou. Mais en revanche, si Henri II se pliait à toutes leurs demandes, les légats devaient forcer le roi de France, par la menace d'une pareille sentence, à conclure aussitôt la paix avec l'autre roi7.

La première entrevue du roi d'Angleterre avec les deux cardinaux eut lieu dans un couvent près d'Avranches. Les demandes des Romains, qui sentaient la position fâcheuse où se trouvait le roi, furent tellement exorbitantes, que ce dernier, malgré sa résolution de faire beaucoup pour plaire à l'Église, refusa de se soumettre à ce qu'ils lui proposaient. Il leur dit en les quittant : Je retourne en

-

¹ Epist. Henrici regis ad. Alexandr. III papam, apud Script. rer. gallic. et francic., t. XVI, p. 470.

² Epist. Richardi abbatis ad Henricum, apud Script. rer. gallic. et francic., t. XVI, p. 477.

³ *Epist*. anonymi ad Richardum pictav. archidiac., apud *Script. rer. gallic. et francic.*, t. XVI, p. 479.

⁴ Radulf. de Diceto, Imag. histor., apud Hist. anglic. Script., col. 557, ed. Selden.

⁵ Roger. de Hoved., *Annal.*, pars posterior, apud *Rer. anglic. Script.*, p. 528 et 529, ed. Savile. — Girald. Cambrens., *Hibernia expugnata*; apud Camden, *Anglica, Hibernica*, etc., p. 778.

⁶ *Epist*. anonymi ad Richardum Pictav. archidiac., apud *Script. rer. gallic. et francic.*, t. XVI, p. 479.

⁷ Script. rer. gallic. et francic., t. XIII, p. 749.

Irlande, où j'ai beaucoup d'affaires ; quant à vous, allez en paix sur mes terres, partout où il vous plaira, et accomplissez votre mission1. Mais Henri II ne tarda pas à songer que le poids de ses affaires d'Irlande serait bientôt trop lourd pour lui sans la faveur pontificale ; et, de leur côté, les cardinaux devinrent un peu moins exigeants. On se réunit de nouveau, et après des concessions mutuelles, la paix fut conclue entre la cour de Rome et le roi, qui, selon la relation officielle envoyée par les légats, se montra plein d'humilité, de crainte de Dieu et d'obéissance à l'Église2. Les conditions imposées à Henri II furent un tribut en argent pour les frais de la guerre contre les Sarrasins, l'obligation de se rendre en personne à cette guerre, ou de prendre la croix, comme on disait alors, enfin l'abolition des statuts de Clarendon et de toutes les lois, soit anciennes, soit nouvelles, qui seraient condamnées par le pape3.

En vertu d'un arrangement préalable, le roi se rendit en cérémonie dans la grande église d'Avranches, et, posant la main sur l'Evangile, jura, devant tout le peuple, qu'il n'avait ni ordonné ni voulu la mort de l'archevêque de Canterbury, et que, l'ayant apprise, il en avait ressenti plus de chagrin que de joie4. On lui récita les articles de la paix et les promesses qu'il avait faites, et il fit serment de les exécuter toutes de bonne foi et sans mal engin5. Henri, son fils aîné et son collègue dans la royauté, le jura en même temps que lui ; et, pour garantie de cette double promesse, on en dressa une charte, au bas de laquelle fut apposé le sceau royal6. Ce roi qu'on avait vu naquère si plein de fierté devant la puissance puissance pontificale, engageait les cardinaux à ne l'épargner en rien. Seigneurs légats, leur disait-il, voici mon corps, il est en vos mains ; et sachez pour sûr que, quoi que vous ordonniez, je suis prêt à obéir7. Les légats se contentèrent de de le faire agenouiller devant eux pour lui donner l'absolution de sa complicité indirecte, l'exemptant de l'obligation de recevoir sur son dos nu les coups de verge qu'on administrait aux pénitents8. Le même jour, il expédia en Angleterre des lettres scellées de son grand sceau pour annoncer à tous les évêques qu'ils étaient dorénavant dispensés de leur promesse d'observer les statuts de Clarendon9, et annoncer à tout le peuple que la paix était rétablie, à l'honneur de de Dieu et de l'Église, du roi et du royaume10. Un décret pontifical qui déclarait l'archevêgue Thomas saint et martyr, et dont les légats s'étaient munis, comme d'une pièce diplomatique nécessaire à leur mission, fut aussi envoyé en Angleterre, avec ordre de le promulguer dans les églises et sur les places publiques, dans tous les lieux où jusqu'à ce moment avaient été fouettés et piloriés ceux qui osaient appeler crime l'assassinat de l'ennemi du roi11.

A l'arrivée de ces nouvelles et du bref de canonisation, il y eut une grande rumeur parmi les hauts personnages d'Angleterre, laïques et prêtres ; car il s'agissait pour eux de changer subitement de langage et d'opinion, et d'adopter

1 Anonymi Epist., apud Script. rer. gallic. et francic., t. XVI, p. 484.

² Alberti et Theodwini cardinal. Epist., apud Script. rer. gallic. et francic., t. XVI., p. 486.

³ Anonymi Epist., apud Script. rer. gallic. et francic., t. XVI, p. 486.

⁴ Anonymi Epist., apud Script. rer. gallic. et francic., t. XVI, p. 484.

⁵ Anonymi *Epist.*, apud *Script. rer. gallic. et francic.*, t. XVI, p. 485.

⁶ Roger. de Hoved., Annal., pars posterior, apud Rer. anglic. Script., p. 529, ed. Savile.

⁷ Anonymi Epist., apud Script. rer. gallic. et francic., t. XVI, p. 485.

⁸ Anonymi Epist., apud Script. rer. gallic. et francic., t. XVI, p. 485.

⁹ Alberti et Theodwini cardinal. Epist., apud Script. rer. gallic. et francic., t. XVI, p. 486.

¹⁰ *Epist*. Henrici Angl. regis ad Bartholomœum exoniens. episc., Anonymi *Epist*., apud *Script. rer. gallic. et francic.*, t. XVI, p. 487.

¹¹ Voyez plus haut, livre IX.

comme un objet de culte public l'homme qu'ils avaient persécuté avec tant d'acharnement. Les comtes, les vicomtes et les barons qui avaient attendu Thomas Beket sur le rivage pour le tuer, les évêques qui l'avaient insulté dans son exil, qui avaient envenimé la haine du roi contre lui, et porté en Normandie la dénonciation qui fut cause de sa mort, s'assemblèrent dans la grande salle de Westminster pour entendre la lecture du bref papal conçu en ces termes :

Nous vous avertissons, tous tant que vous êtes, et vous enjoignons par notre autorité apostolique, de célébrer solennellement la mémoire de Thomas, le glorieux martyr de Canterbury, chaque année, au jour de sa passion, afin qu'en lui adressant vos prières et vos vœux, vous obteniez le pardon de vos fautes, et que celui qui vivant a subi l'exil, et mourant a souffert le martyre pour la cause du Christ, étant invoqué par les fidèles, intercède pour nous auprès de Dieu1.

A peine la lecture de cette lettre était-elle achevée, que tous les Normands, clercs et laïques, élevèrent ensemble la voix, et s'écrièrent : Te Deum laudamus2. Pendant que quelques-uns des évêques continuaient de chanter les versets du cantique de réjouissance, les autres fondaient en larmes, et disaient d'un ton passionné : Hélas ! malheureux que nous sommes, nous n'avons point eu pour notre père le respect que nous lui devions, ni dans son exil, ni quand il revint d'exil, ni même après son retour. Plutôt que de le secourir dans ses traverses, nous l'avons persécuté obstinément. Nous confessons notre erreur et notre iniquitét3..... Et comme s'il n'avait pas suffi de ces exclamations individuelles pour prouver au roi Henri II que ses fidèles évêques d'Angleterre savaient tourner, à point nommé, au vent de sa volonté royale, ils se concertèrent pour que l'un d'entre eux, prenant publiquement la parole, prononçât, au nom de tous les autres, leur confession solennelle4. Gilbert Foliot, évêque de Londres, autrefois le plus ardent persécuteur du primat, l'homme le plus fortement inculpé auprès de la cour pontificale, pour le rôle qu'il avait joué dans les persécutions du nouveau saint et dans la catastrophe qui les avait couronnées, jura publiquement qu'il n'avait participé à la mort de l'archevêque, ni en action, ni en écrit, ni en paroles5. Il était l'un de ceux qui, par leurs plaintes plaintes et par de faux récits, avaient excité si violemment la colère du roi contre le primat. Mais un serment effaça tout ; l'Église romaine fut satisfaite, et Foliot garda son archevêché6.

Les avantages politiques qui devaient résulter de ce grand changement ne tardèrent pas à être obtenus par le roi d'Angleterre. D'abord, par l'entremise des légats, il eut avec le roi de France une entrevue sur la frontière de Normandie, et y conclut la paix à des conditions aussi favorables qu'il pouvait l'espérer7. Ensuite, pour prix de l'abandon qu'il venait de faire de ses anciens projets de réforme ecclésiastique, il reçut du pape Alexandre III la bulle suivante, relative aux affaires d'Irlande :

¹ Matth. Paris, t. I, p. 127.

² Matth. Paris, t. I, p. 127.

³ Matth. Paris, t. I, p. 127.

⁴ Matth. Paris, t. I, p. 127.

⁵ Radulf. de Diceto, *Imag. histor.*, apud *Hist. anglic. Script.*, col. 560, ed. Selden. — Matth. Paris, t. I, p. 127.

⁶ Radulf. de Diceto, Imag. histor., apud Hist. anglic. Script., col. 560, ed. Selden.

⁷ Girald. Cambrens., *Hibernia expugnata*; apud Camden, *Anglica, Hibernica*, etc., p. 779. — Benedict. Petroburg., apud *Script. rer. gallic. et francic.*, t. VIII, p. 147.

Alexandre, évêque, serviteur des serviteurs de Dieu, à son très-cher et illustre fils Henri, roi d'Angleterre, salut, grâce et bénédiction apostolique1.

Attendu que les dons octroyés, pour bonne et valable cause, par nos prédécesseurs, doivent être par nous ratifiés et confirmés, après avoir mûrement pesé et considéré l'octroi et le privilège de possession de la terre d'Hibernie à nous appartenant, délivré par notre prédécesseur Adrien, nous ratifions, confirmons et accordons semblablement ledit octroi et privilège, à la réserve de la pension annuelle d'un denier par chaque maison due à saint Pierre et à l'Église romaine, aussi bien en Hibernie qu'en Angleterre, pourvu toutefois que le peuple d'Hibernie soit réformé dans sa vie et dans ses mœurs abominables, qu'il devienne chrétien de fait comme il l'est de nom, et que l'église de ce pays, aussi désordonnée et grossière que la nation elle-même, soit ramenée sous de meilleures lois2... Pour appuyer cette donation d'un peuple entier, corps et biens, une sentence d'excommunication et d'abandon au pouvoir du diable fut lancée contre tout homme qui oserait nier les droits du roi Henri et de ses héritiers sur l'Irlande.

Tout semblait donc s'arranger à souhait pour l'arrière-petit-fils du conquérant de l'Angleterre. L'homme qui l'avait importuné pendant neuf ans n'était plus, et le pape, qui s'était servi de l'obstination de cet homme pour alarmer l'ambition du roi, le secondait amicalement dans ses projets de conquête. Pour que rien ne troublât son repos, il le dispensait, par l'absolution, de tout remords qui eût pu inquiéter sa conscience après un meurtre commis, sinon par son ordre, du moins pour lui complaire. Il le dispensait même, implicitement, de l'obligation de punir ceux qui avaient commis ce meurtre par excès de zèle pour son intérêt3; et les quatre Normands Traci, Morville, fils d'Ours, et Le Breton, demeurèrent en sûreté et en paix dans un château royal du nord de l'Angleterre. Nulle justice ne les poursuivit, excepté celle de l'opinion populaire, qui répandait sur eux mille contes sinistres ; par exemple, que les animaux mêmes avaient horreur de leur présence, et que les chiens refusaient de toucher aux restes de leurs repas4. En gagnant l'appui du pape contre l'Irlande, Henri II se trouvait, par cet accroissement de puissance à l'extérieur, amplement dédommagé de la diminution de son influence sur les affaires ecclésiastiques ; et rien ne prouve qu'il ne s'y soit pas résigné de bon cœur. Le pur goût du bien n'était pas ce qui l'avait conduit dans ses réformes législatives ; et l'on doit se souvenir qu'une fois déjà il avait proposé au pape de lui abandonner les statuts de Clarendon, et plus encore, si, de son côté, il voulait consentir à sacrifier Thomas Bekets. Ainsi, après de longues agitations, Henri II goûtait en paix la joie de l'ambition satisfaite ; mais ce calme ne dura guère, et de nouveaux chagrins, où, par une fatalité bizarre, le souvenir de l'archevêgue se trouve encore mêlé, vinrent bientôt affliger le roi.

Le lecteur se rappelle que, durant la vie du primat, Henri II, ne pouvant déterminer le pape à lui enlever son titre, avait résolu d'abolir la primatie ellemême, et que, dans cette vue, ii avait fait couronner roi son fils aîné par les

¹ Rymer, Fædera, Conventiones, etc., t. I, pars I, p. 45, ed. Londini, 1816.

² Rymer, *Fœdera, Conventiones*, etc., t. I, pars I, p. 43. — *Chron*. Johan. Bromton, apud *Hist. anglic. Script.*, col. 1071, ed. Selden.

³ Matth. Paris, t. I, p. 125.

⁴ Chron. Johan Bromton, apud Hist. anglic. Script., t. I, col. 1064, ed. Selden.

⁵ Voyez plus haut, livre IX.

mains de l'archevêque d'York1. Cette démarche, qui paraissait n'avoir d'importance qu'en ce qu'elle attaquait par sa base la hiérarchie religieuse établie depuis la conquête, eut des suites que personne n'avait prévues. Comme il y avait deux rois d'Angleterre, les courtisans et les flatteurs se partagèrent entre le père et le fils. Les plus jeunes et les plus actifs en intriques se rangèrent du côté du dernier2. Une circonstance particulière lui attira surtout l'affection des Aquitains et des Poitevins, gens habiles, insinuants, persuasifs, avides de nouveautés par caractère, et prompts à saisir tous les moyens d'affaiblir la puissance anglo-normande, à laquelle ils n'obéissaient qu'à regret. Il y avait déjà longtemps que la bonne intelligence n'existait plus entre Éléonore de Guienne et son mari. Celui-ci, une fois en possession des honneurs et des titres que la fille du comte Guillaume lui avait apportés en dot, et pour lesquels seulement, au dire des vieux historiens, il l'avait aimée et épousée3, s'était mis à entretenir des maîtresses de tout rang et de toute nation. La duchesse d'Aquitaine, passionnée et vindicative comme une femme du Midi, s'efforça d'inspirer à ses fils de l'éloignement pour leur père, et les entoura de soins et de tendresse pour s'en faire un soutien contre lui4. Du moment que l'aîné fut entré en partage de la dignité royale, elle lui donna des amis, des conseillers, des confidents intimes, qui, durant les absences nombreuses de Henri II, excitèrent, autant qu'ils purent, l'ambition et l'orgueil du jeune hommes. Ils eurent peu de peine à lui persuader que son père, en le faisant couronner roi, avait pleinement abdiqué en sa faveur, que lui seul était roi d'Angleterre, et que nul autre ne devait prendre ce titre, ni exercer le souverain pouvoir6.

Le vieux roi, c'est le nom qu'on employait alors pour désigner Henri II7, ne tarda tarda pas à s'apercevoir des mauvaises dispositions où les confidents de son fils s'étudiaient à l'entretenir ; plusieurs fois il le força de changer d'amis et de congédier ceux qu'il aimait le plus8. Mais ces mesures, auxquelles les occupations continuelles de Henri II sur le continent, et ensuite en Irlande, ne lui permettaient pas de donner beaucoup de suite, aigrissaient le jeune homme sans le corriger, et lui donnaient une sorte de droit à se dire persécuté et à se plaindre de son père9. Les choses en étaient à ce point, lorsque la paix fut rétablie, par l'entremise du pape, entre les rois de France et d'Angleterre. Une des causes de leur dernière brouillerie était que le roi Henri, en faisant couronner son fils par l'archevêque d'York, n'avait point fait alors sacrer de même son épouse Marquerite, fille du roi de France 10. Ce tort fut réparé à la paix ; et Marquerite, couronnée reine, souhaita de visiter son père à Paris. Henri II, n'ayant aucune raison pour s'opposer à cette demande, laissa le jeune roi accompagner sa femme à la cour de France ; mais, au retour, celui-ci parut plus mécontent que jamais11; il se plaignait d'être roi sans terre et sans trésor, et de n'avoir pas

-

¹ Voyez plus haut, livre IX.

² Matth. Paris, t. I, p. 128.

³ Gervas. Cantuar. *Chron.*, apud *Hist. anglic. Script.*, col. 1371, ed. Selden.

⁴ Script. rer. gallic. et francic., t. XIII, p. 749. — Matth. Paris, t. I, p. 126.

⁵ Script. rer. gallic. et francic., t. XIII, p. 749.

⁶ Script. rer. gallic. et francic., t. XIII, p. 749. — Guilielm. Neubrig., de Reb. anglic., p. 197, ed. Hearne.

⁷ Script. rer. gallic. et francic., t. XIII, p. 749.

⁸ Robert de Monte, apud Script. rer. gallic. et francic., t. XIII. p. 316.

⁹ Robert de Monte, apud Script. rer. gallic. et francic., t. XIII. p. 316.

¹⁰ Benedict. Petroburg., apud Script. rer. gallic. et francic., t. XIII, p. 150.

¹¹ Roger. de Hoved., Annal., pars posterior, apud. Rer. anglic. Script., p. 531, ed. Savile.

une maison en propre où il pût demeurer avec sa femme1; il alla jusqu'à demander à son père de lui abandonner en toute souveraineté ou le royaume d'Angleterre, ou le duché de Normandie, ou le comté d'Anjou2. Le vieux roi lui conseilla de se tranquilliser et d'avoir patience jusqu'au temps où la succession de tous ses États viendrait à lui échoir. Mais cette simple réponse porta au dernier point le mécontentement du jeune homme; et depuis ce jour, disent les historiens du temps, il n'adressa plus une parole de paix à son père3.

Henri II, concevant des craintes sur sa conduite, et voulant l'observer de près, le fit voyager avec lui dans la province d'Aquitaine. Ils tinrent leur cour à Limoges, où Raymond, comte de Toulouse, quittant l'alliance du roi de France, vint faire hommage au roi d'Angleterre, suivant la politique flottante des méridionaux, sans cesse ballottés, et passant alternativement de l'un à l'autre des rois leurs ennemis4. Le comte Raymond donna fictivement à son nouvel allié le territoire qu'il gouvernait ; puis il le reçut fictivement en fief, et prêta le même serment que le vassal à qui un seigneur concédait réellement quelque terres. Il jura de garder au roi Henri féauté et honneur, de lui donner aide et conseil envers et contre tous, de ne jamais trahir son secret, et de lui révéler, dans l'occasion, le secret de ses ennemis6. Lorsque le comte de Toulouse en vint à cette dernière partie du serment d'hommage : J'ai à vous avertir, dit-il au roi, de mettre en sûreté vos châteaux de Poitou et de Guienne, et de vous défier de votre femme et de votre fils7. Henri ne laissa rien entrevoir de cette confidence, qui semblait annoncer un complot auquel le comte de Toulouse avait été sollicité de se joindre : seulement il prit prétexte de plusieurs grandes parties de chasse qu'il fit avec des gens dévoués, pour visiter les forteresses du pays, les mettre en état de défense, et s'assurer des hommes qui y commandaient8.

Au retour de leur voyage en Aquitaine, le roi et son fils s'arrêtèrent à Chinon pour y coucher, et dans la nuit même, le fils, sans avertir son père, le quitta et marcha seul jusqu'à Alençon. Le père se mit à le poursuivre, mais sans pouvoir l'atteindre ; le jeune homme vint à Argentan, et de là passa de nuit sur les terres de France9. Dès que le vieux roi l'eut appris, il monta aussitôt à cheval, et parcourut, avec la plus grande vitesse possible, toute la frontière de Normandie, dont il inspecta les places fortes, pour les mettre à l'abri d'un coup de main10. Il envoya ensuite des dépêches à tous les châtelains d'Anjou, de Bretagne, d'Aquitaine et d'Angleterre, leur ordonnant de réparer au plus vite et de garder avec soin leurs forts et leurs villes11. Des messagers se rendirent aussi près du roi de France, afin d'apprendre quels étaient ses desseins, et de réclamer le fugitif au nom de l'autorité paternelle12. Le roi Louis reçut ces ambassadeurs

1 Benedict. Petroburg., apud Script. rer. gallic. et francic., t. XIII, p. 150.

² Benedict. Petroburg., apud *Script. rer. gallic. et francic.*, t. XIII, p. 150. — Roger. de Hoved., *Annal.*, pars posterior, apud *Rer. anglic. Script.*, p. 534, ed. Savile.

³ Benedict. Petroburg., apud Script. rer. gallic. et francic., t. XIII, p. 150.

⁴ Gaufredi Vosiensis Chon., apud Script. rer. gallic. et francic., t. XII, p. 443.

⁵ Gaufredi Vosiensis Chon., apud Script. rer. gallic. et francic., t. XII, p. 443.

⁶ Formula homagii et ligantice ; apud Ducange, Gloss. ad. script. media et infimæ latinitatis

⁷ Gaufredi Vosiensis *Chon.*, apud *Script. rer. gallic. et francic.*, t. XII, p. 443.

⁸ Gaufredi Vosiensis Chon., apud Script. rer. gallic. et francic., t. XII, p. 443.

⁹ Radulf. de Diceto, Imag. histor., apud Hist. anglic. Script., t. I, col. 561, ed. Selden.

¹⁰ Radulf. de Diceto, Imag. histor., apud Hist. anglic. Script., t. I, col. 562, ed. Selden.

¹¹ Benedict. Petroburg., apud Script. rer. gallic. et francic., t. XIII, p. 150.

¹² Guillelm. Neubrig., *de Reb. anglic.*, p. 197, ed. Hearne.

dans sa cour plénière, ayant à sa droite le jeune Henri, revêtu d'ornements royaux. Lorsque les envoyés eurent présenté leurs dépêches, suivant le cérémonial du temps : De la part de qui m'apportez-vous ce message ? leur demanda le roi de France. — De la part de Henri, roi d'Angleterre, duc de Normandie, duc d'Aquitaine, comte des Angevins et des Manceaux. — Cela n'est pas vrai, répondit le roi, car voici à mes côtés Henri, roi d'Angleterre, qui n'a rien à me faire dire par vous. Mais si c'est le père de celui-ci, le ci-devant roi d'Angleterre, à qui vous donnez ces titres, sachez qu'il est mort depuis le jour où son fils porte la couronne ; et s'il se prétend encore roi après avoir, à la face du monde, résigné le royaume entre les mains de son fils, c'est à quoi l'on portera remède avant qu'il soit peu1.

En effet, le jeune Henri fut reconnu comme seul roi d'Angleterre dans une assemblée générale de tous les barons et évêques du royaume de France2. Le roi roi Louis VII et, après lui, tous les seigneurs, jurèrent la main sur l'Évangile d'aider le fils, de tout leur pouvoir, à conquérir les États de son père3. Le roi de France fit fabriquer un grand sceau aux armes d'Angleterre, pour que Henri le Jeune pût apposer ce signe de la légalité sur ses chartes et ses dépêches. Pour premier acte de souveraineté, celui-ci fit des donations de terres et d'honneurs, en Angleterre et sur le continent, aux principaux seigneurs de France et aux autres ennemis de son père4. Il confirma au roi d'Écosse les conquêtes que son prédécesseur avait faites dans le Northumberland5, et donna au comte de Flandre toute la province de Kent, et les châteaux de Douvres et de Rochester ; il donna au comte de Boulogne un grand domaine près de Lincoln, avec le comté de Mortain en Normandie; enfin, au comte de Blois, Amboise, Château-Regnault et cinq cents livres d'argent sur les revenus de l'Anjou6. D'autres donations furent faites à plusieurs barons d'Angleterre et de Normandie, qui avaient promis de se déclarer contre le vieux roi ; et Henri le Jeune7 envoya des dépêches scellées de son nouveau sceau royal à tous ses amis, à ceux de sa mère, et même au pape, qu'il essaya d'attirer dans ses intérêts par l'offre de plus grands avantages que la cour de Rome n'en retirait alors de son amitié avec Henri II. Cette dernière lettre devait être, en quelque sorte, le manifeste de l'insurrection ; car c'était au souverain pontife que se faisaient alors les appels qui, de, nos jours, s'adressent à l'opinion publique.

Une particularité remarquable de ce manifeste, c'est que Henri le Jeune y prend tous les titres de son père, excepté celui de duc d'Aquitaine, sans doute pour se mieux concilier la faveur des gens de ce pays, qui ne voulaient reconnaître de droit sur eux que dans la fille de leur dernier chef national. Mais une chose plus remarquable encore, c'est l'origine que le jeune roi attribue à ses différends avec son père, et la manière dont il se justifie d'avoir violé le commandement de Dieu qui prescrit d'honorer père et mère. Je passe sous silence, dit la lettre authentique, les injures qui me sont personnelles, pour en venir à ce qui a le plus fortement agi sur moi. Les insignes scélérats qui ont massacré, dans le temple

¹ Guillelm. Neubrig., de Reb. anglic., p. 197-198, ed. Hearne.

² Roger. de Hoved., Annal., pars posterior, apud. Rer. anglic. Script., p. 533, ed. Savile.

³ Roger. de Hoved., *Annal.*, pars posterior, apud. *Rer. anglic. Script.*, p. 533, ed. Savile.

⁴ Roger. de Hoved., Annal., pars posterior, apud. Rer. anglic. Script., p. 534, ed. Savile.

⁵ Roger. de Hoved., *Annal.*, pars posterior, apud. *Rer. anglic. Script.*, p. 534, ed. Savile.

⁶ Roger. de Hoved., *Annal*., pars posterior, apud *Rer. anglic. Script*., p. 533-534, ed. Savile.

⁷ Script. rer. gallic. et francic., t. XIII, passim.

même, mon père nourricier, le glorieux martyr du Christ, saint Thomas de Canterbury, demeurent sains et saufs ; ils ont encore racine sur terre ; aucun acte de la justice royale ne les a poursuivis après un attentat si affreux. Je n'ai pu souffrir cette négligence, et telle a été la première et la plus forte cause de la discorde actuelle. Le sang du martyr criait vers moi, je n'ai pu l'exaucer, je n'ai pu lui rendre la vengeance et les honneurs qui lui étaient dus ; mais je lui ai du moins rendu mes respects en visitant sa sépulture, à la vue et au grand étonnement de tout le royaume. Mon père en a conçu beaucoup de colère contre moi ; mais, certes, je crains peu d'offenser un père quand il s'agit de la dévotion au Christ, pour lequel on doit abandonner père et mère. Voilà l'origine de nos dissensions : écoute-moi donc, très-saint père, et juge ma cause ; car elle sera vraiment juste, si elle est justifiée par ton autorité apostolique1.

Pour apprécier à leur juste valeur ces assertions, il suffit de rappeler les ordonnances rendues par le jeune roi lui-même lorsque Thomas Beket vint à Londres. Alors ce fut par son commandement exprès que le séjour de la capitale et de toutes les villes de l'Angleterre, hors celle de Canterbury, fut interdit à l'archevêque, et que tout homme qui lui avait présenté la main en signe de bienvenue fut déclaré ennemi public2. Le souvenir de ces faits notoires était encore tout récent dans l'esprit du peuple, et de là vint, sans doute la surprise générale que causa la visite du persécuteur au tombeau du persécuté, si toutefois cette visite elle-même n'est pas une fable. Ace récit, orné de toutes les formules de déférence qui pouvaient flatter l'orqueil du pontife romain, le jeune roi joignit une espèce de plan du nouveau régime qu'il se proposait d'instituer dans les États de son père, si Dieu lui faisait la grâce de les conquérir3. Il voulait voulait que les élections ecclésiastiques fussent rétablies dans toute leur liberté, et que la puissance royale ne s'y entremit d'aucune manière ; que les revenus des églises vacantes fussent réservés pour le titulaire futur, et non plus levés pour le fisc, ne pouvant souffrir, disait-il, que les biens de la croix, acquis par le sang du crucifié, devinssent l'aliment du faste, sans leguel les rois ne sauraient vivre4, que les évêques eussent plein pouvoir d'excommunier et d'interdire, de lier et de délier par tout le royaume, et que jamais aucun membre du clergé rie fût cité devant les juges laïgues, comme le Christ devant Pilates. Henri le Jeune offrait encore de joindre à ces dispositions toutes celles qu'il plairait au pape d'y ajouter, et le priait enfin d'écrire officiellement à tout le clergé d'Angleterre que, par l'inspiration de Dieu et l'intercession du nouveau martyr, son roi venait de lui conférer des libertés qui devaient exciter sa joie et sa reconnaissance6. Une pareille déclaration eût été en effet d'un grand secours au jeune homme qui, regardant son père comme déjà mort, s'intitulait Henri, troisième du nom. Mais la cour de Rome, trop prudente pour abandonner légèrement le certain pour l'incertain, ne s'empressa point de répondre à cette dépêche, et jusqu'à ce que la

¹ Henrici, filii Henrici II, ad Alexandrum III papam *Epist*, apud. *Script. rer. gallic. et francic.*, t. XVI, p. 644-645.

² Voyez plus haut, livre IX.

³ Henrici, filii Henrici II, ad Alexandrum III papam *Epist*, apud. *Script. rer. gallic. et francic.*, t. XVI, p. 648.

⁴ Henrici, filii Henrici II, ad Alexandrum III papam *Epist*, apud. *Script. rer. gallic. et francic.*, t. XVI, p. 646.

⁵ Henrici, filii Henrici II, ad Alexandrum III papam *Epist*, apud. *Script. rer. gallic. et francic.*, t. XVI, p. 647.

⁶ Henrici, filii Henrici II, ad Alexandrum III papam *Epist*, apud. *Script. rer. gallic. et francic.*, t. XVI, p. 647.

fortune se fût prononcée d'une manière plus décisive, elle préféra l'alliance du père à, celle du fils1.

Outre ce fils, qu'on appelait communément le roi Jeune, en langue normande *li reys Josnes et lo reis Joves*, dans le dialecte des provinces méridionales2, le roi d'Angleterre en avait encore trois autres : Richard, que son père, malgré sa jeunesse, avait fait comte de Poitiers, et qu'on nommait Richard de Poitiers ; Geoffroy, comte de Bretagne ; enfin Jean, qu'on surnommait Sans-Terre3, parce que, seul entre tous, il n'avait ni gouvernement ni province. Ce dernier était en trop bas âge pour prendre partie dans la querelle qui s'élevait entre son père et rainé de ses frères ; mais les deux autres embrassèrent la cause de leur aîné, excités par leur mère et sourdement poussés par leurs vassaux de Poitou et de Bretagne4.

Il en était de la vaste portion de la Gaule réunie alors sous le pouvoir de Henri II comme il en avait été de la Gaule entière au temps de l'empereur frank Lodewig, vulgairement appelé Louis le Pieux ou le Débonnaire. Les populations qui habitaient au sud de la Loire ne voulaient pas plus être associées à celles qui vivaient au nord de ce fleuve et aux habitants de l'Angleterre, que les Gaulois et les Italiens de l'empire de Karl le Grand n'avaient voulu demeurer unis aux Germains sous le sceptre d'un roi germain5. La rébellion des fils de Henri II, coïncidant avec ces répugnances nationales, et s'y associant, comme autrefois celle des enfants de Louis le Débonnaire, ne pouvait manquer de reproduire, quoique sur un théâtre moins vaste, les scènes graves qui signalèrent les discordes de la famille des Césars franks6. Une fois l'épée tirée contre le père et le fils, il ne devait plus être permis à aucun d'eux de la remettre à volonté dans le fourreau ; car, entre les deux partis rivaux dans cette guerre domestique, il y avait des nations, des intérêts populaires, incapables de fléchir au gré des retours de l'indulgence paternelle ou du repentir filial.

tirs Richard de Poitiers et Geoffroy de Bretagne partirent d'Aquitaine, où ils étaient avec leur mère Éléonore, pour aller rejoindre leur aîné à la cour de France. Tous les deux y arrivèrent sains et saufs ; mais leur mère, qui se disposait à les suivre, fut surprise voyageant en habit d'homme, et jetée dans une prison par l'ordre du roi d'Angleterre7. A l'arrivée des deux jeunes frères auprès du roi de France, ce roi leur fit jurer solennellement, comme à l'aîné, de ne jamais conclure ni paix ni trêve avec leur père sans l'entremise des barons de France ; puis la guerre commença sur la frontière de Normandie8. Dès que le bruit de ces événements se fut répandu en Angleterre, tout le pays fut en grande rumeur. Beaucoup d'hommes de race normande, et surtout les jeunes gens, se déclarèrent pour le parti des fils9 ; la population saxonne resta en masse indifférente à cette dispute, et individuellement les serfs et les vassaux anglais

¹ Henrici, filii Henrici II, ad Alexandrum III papam *Epist*, apud. *Script. rer. gallic. et francic.*, t. XVI, p. 648.

² Henrici, filii Henrici II, ad Alexandrum III papam *Epist*, apud. *Script. rer. gallic. et francic.*, t. XIII, p. 116 et passim.

³ Gisleberti Montensis Hannon. *Chron., ibid.*, p. 565.

⁴ Script rer. gallic. et francic., t. XVI, p. 641, in notis.

⁵ Voyez plus haut, livre II, t. I.

⁶ Voyez plus haut, livre II, t. I.

⁷ Gervas. Cantuar., apud *Hist. Script.*, t. II, col. 1424, ed. Selden.

⁸ Gervas. Cantuar., apud Hist. Script., t. II, col. 1424, ed. Selden.

⁹ Script. rer. gallic. et francic., t. XVI, p. 749.

s'attachèrent au parti que suivait leur seigneur. Les bourgeois furent enrôlés de gré ou de force dans la cause des comtes ou vicomtes qui gouvernaient les villes, et armés, soit pour le père, soit pour les fils.

Henri II était alors en Normandie, et presque chaque jour s'enfuyait d'auprès de lui quelqu'un de ses courtisans les plus intimes, de ceux qu'il avait nourris à sa table, à qui il avait donné de ses propres mains le baudrier de chevalerie1. C'était pour lui, dit un contemporain2, le comble de la douleur et du désespoir, de voir passer l'un après l'autre à ses ennemis les gardes de sa chambre, ceux à qui il avait confié sa personne et sa vie ; car presque chaque nuit il en partait quelqu'un dont on découvrait l'absence à l'appel du matin. Dans cet abandon, et au milieu des dangers qu'il présageait, le roi montrait une sorte de tranquillité apparente. Il se livrait à la chasse plus vivement que de coutume3; il était gai et et affable envers les compagnons qui lui restaient, et répondait avec douceur aux demandes de ceux qui, profitant de sa position critique, exigeaient pour leur fidélité des salaires exorbitants4. Son plus grand espoir était dans l'appui des étrangers. Il envoya au loin solliciter le secours des rois qui avaient des fils5. Il écrivit à Rome pour demander au pape l'excommunication de ses ennemis ; et, afin d'obtenir dans cette cour un crédit supérieur à celui de ses adversaires, il fit au siège apostolique cet aveu de vasselage que Guillaume le Conquérant avait jadis refusé avec tant de hauteur6. Sa lettre au pape Alexandre III renfermait les les phrases suivantes :

Vous que Dieu a élevé à la sublimité des fonctions pastorales, pour donner à son peuple la science du salut ; quoique absent de corps, présent d'esprit, je me jette à vos genoux. A votre juridiction appartient le royaume d'Angleterre, et moi je suis tenu et lié envers vous par toutes les obligations que la loi impose aux feudataires ; que l'Angleterre éprouve donc ce que peut le pontife romain, et si vous n'employez les armes matérielles, défendez au moins avec le glaive spirituel le patrimoine du bienheureux Pierre7.

Le pape fit droit à cette demande en ratifiant les sentences d'excommunication que les évêques fidèles au roi avaient lancées contre les partisans de ses fils. Il envoya de plus un légat spécial chargé de rétablir la paix domestique, et d'avoir soin que cette paix, quelles qu'en fussent les conditions, produisit quelque nouvel avantage aux princes de l'église romaine.

Cependant, d'un côté le roi de France et Henri le Jeune, de l'autre les comtes de Flandre et de Bretagne, passèrent en armes la frontière de Normandie. Le second fils du roi d'Angleterre, Richard, s'était rendu en Poitou ; la plupart des barons de ce pays se soulevèrent pour sa cause, plutôt par haine du père que par amour des fils. Ceux qui, en Bretagne, quelques années auparavant, avaient formé une une lique nationale, renouèrent leur confédération et s'armèrent en apparence

¹ Gervas. Cantuar. Chron., apud Hist. anglic. Script., t. II, col. 1427, ed. Selden.

² Girald. Cambrens., *Hibernica expugnata*; apud Camden, *Anglica, Hibernica*, etc., p. 782.

³ Matth. Paris., t. I, p. 123.

⁴ Roger. de Hoved., Annal., pars posterior, apud. Rer. anglic. Script., p. 534, ed. Savile.

⁵ Roger. de Hoved., *Annal.*, pars posterior, apud. *Rer. anglic. Script.*, p. 534, ed. Savile.

⁶ Voyez plus haut, livre VI, t. I.

⁷ Henrici II ad Alexadrum III papam *Epist.*, apud *Script. rer. gallic. et francic.*, t. XVI, p. 650.

⁸ Rotrodi ad Alienoram Epist., ibid., p. 629.

⁹ Chron. S. Albini, apud Script. rer. gallic. et francic., t. XII, p. 483.

pour le comte Geoffroy, mais en réalité pour leur propre indépendance1. Attaqué Attaqué ainsi sur plusieurs points, le roi d'Angleterre n'avait de troupes dans lesquelles il eût pleine confiance qu'un grand corps de ces mercenaires qu'on appelait alors *Brabançons*, *Cotereaux* ou *Routiers*, bandits en temps de paix, soldats en temps de guerre, servant au hasard toutes les causes, aussi braves et mieux disciplinés que les autres milices du temps2. Avec une partie de cette armée, Henri II arrêta les progrès du roi de France, et il envoya l'autre partie contre les Bretons révoltés. Ceux-ci furent vaincus en bataille rangée par l'expérience militaire des Brabançons et forcés de se renfermer dans leurs châteaux et dans la ville de Dol, que le roi d'Angleterre assiégea et prit en quelques jours3.

La défaite des Bretons diminua l'ardeur, non des fils du roi Henri et de leurs partisans normands, angevins ou aquitains, mais du roi de France, qui désirait par-dessus tout conduire cette guerre au moins de frais possible. Craignant d'être obligé à de trop grandes dépenses d'hommes et d'argent, ou. voulant essayer d'autres combinaisons politiques, il dit un jour aux fils révoltés qu'il serait bien fait à eux de se réconcilier avec leur père. Les jeunes princes, contraints par la volonté de leur allié à un soudain retour d'affection filiale, le suivirent au lieu assigné pour les conférences de paix4. Non loin de Gisors, dans une vaste plaine, se trouvait un orme gigantesque, dont les branches, à force d'art, étaient ramenées jusqu'à terre, et sous lequel avait lieu, de temps immémorial, les entrevues des ducs de Normandie et des rois de Frances. C'est là que vinrent les deux rois accompagnés des archevêgues, évêgues, comtes et barons de leurs terres. Les fils de Henri II firent leurs demandes, et le père se montra disposé à leur accorder beaucoup. Il offrit à l'aîné la moitié des revenus royaux de l'Angleterre, et quatre bons châteaux forts dans ce pays, s'il y voulait demeurer, ou, s'il l'aimait mieux, trois châteaux en Normandie : un dans le Maine, un dans l'Anjou, un dans la Touraine, avec tous les revenus de ses aïeux les comtes d'Anjou, et la moitié des rentes de Normandie6. Il offrit pareillement des terres et des revenus à Richard et à Geoffroy. Mais cette facilité de sa part, et son vif désir de faire cesser à jamais tout motif de querelle entre ses enfants et lui, alarma de nouveau le roi de France7. Ce roi cessa de vouloir la paix, et permit aux partisans des fils de Henri II, qui la redoutaient beaucoup, de susciter des obstacles et d'intriquer pour rompre les négociations entamées8. L'un de ces ces hommes, Robert de Beaumont, comte de Leicester, alla jusqu'à dire en face des injures au roi d'Angleterre, et porta la main à son épée9. Il fut retenu par les assistants ; mais le tumulte qui suivit cette scène arrêta tout accommodement, et bientôt les hostilités recommencèrent entre le père et les fils. Henri le Jeune et Geoffroy demeurèrent avec le roi de France; Richard se

¹ Chron. S. Albini, apud Script. rer. gallic. et francic., t. XII, p. 483. — Roger. de Hoved., Hoved., Annal., pars posterior, apud Rer. anglic. Script., p. 534, ed. Savile.

² Benedict. Petroburg., apud *Script. rer. gallic. et francic.*, t. XIII, p. 155. — Roger. de Hoved., *loc. sup. cit.* — *Coterelli, rutarii*; *route*, en vieux français, signifie bande.

³ Guillelm. Neubrig., de Reb. anglic., p. 204, ed. Hearne.

⁴ Radulf. de Diceto, Imag. histor., apud. Hist. anglic. Script., t. I, col. 582, ed. Selden.

⁵ Guillelm. Britonis *Philippid.*, lib. III, apud *Script. rer. gallic. et francic.*, t. XVII, p. 148.

[—] Roger. de Hoved., Annal., pars posterior, apud. Rer. anglic. Script., p. 645, ed, Savile.

⁶ Benedict. Petroburg., apud. Script. rer. gallic. et francic., t. XIII, p. 156.

⁷ Benedict. Petroburg., apud. Script. rer. gallic. et francic., t. XIII, p. 156.

⁸ Benedict. Petroburg., apud. Script. rer. gallic. et francic., t. XIII, p. 156.

⁹ Roger. de Hoved., Annal., pars posterior, apud. Rer. anglic. Script., p. 536, ed, Savile.

rendit en Poitou ; et Robert de Beaumont, qui avait mis la main à l'épée contre le roi, alla en Angleterre se joindre à Hugues Bigot, l'un des plus riches barons du pays, et zélé partisan de la rébellion1.

Avant que le comte Robert eût pu arriver dans sa ville de Leicester, elle fut attaquée par Richard de Lucy, grand justicier du roi. Les hommes d'armes du comte se défendirent vigoureusement et obligèrent les bourgeois saxons de combattre avec eux ; mais une partie du rempart ayant été ruinée, les soldats normands firent leur retraite dans le château de Leicester, abandonnant la ville à elle-même2. Les bourgeois continuèrent de résister, ne voulant point se rendre à à discrétion à ceux pour lesquels ce n'était que péché véniel de tuer un Anglais en révolte. Obligés enfin de capituler, ils achetèrent pour trois cents livres d'argent la permission de quitter leurs maisons et de se disperser où ils voudraient3. Ils cherchèrent un refuge sur les terres des églises : quelques-uns se rendirent au bourg de Saint-Alban, et un grand nombre à celui de Saint-Edmund, martyr de race anglaise, toujours prêt, selon l'opinion populaire, à protéger les hommes de sa nation contre la tyrannie des étrangers4. A leur départ, la ville fut démantelée par les troupes royales ; qui enlevèrent les portes et abattirent les murailles5. Pendant que les Anglais de Leicester étaient ainsi châtiés de ce que le gouverneur normand avait pris part à la révolte, l'un des lieutenants de ce gouverneur, appelé Anquetil Malory, ayant réuni un assez grand nombre de vassaux et de partisans du comte Robert, attaqua la ville de Northampton, dont le vicomte tenait pour le roi6. Ce vicomte força les bourgeois bourgeois de prendre les armes pour son parti, comme ceux de Leicester avaient été armés de force pour l'autre cause. Un grand nombre furent tués et blessés, et deux cents emmenés prisonniers7. Tel est le triste rôle que jouait la population de race anglaise dans la guerre civile des fils de ses vainqueurs.

Les fils naturels du roi Henri étaient restés fidèles à leur père, et l'un d'entre eux, Geoffroy, évêque de Lincoln, poussait vivement la guerre, assiégeant les châteaux et les forteresses des barons de l'autre parti8. Pendant ce temps, Richard fortifiait pour sa cause les villes et les châteaux du Poitou et de l'Angoumois, et ce fut contre lui que le roi marcha d'abord avec ses fidèles Brabançons, laissant la Normandie, où il avait le plus d'amis, se débattre contre le roi de France. Il mit le siège devant la ville de Saintes, défendue alors par deux châteaux, dont l'un portait le nom de Capitole, reste des souvenirs de l'ancienne Rome, conservés dans plusieurs cités de la Gaule méridionale9. Après la prise des forts de Saintes, Henri II attaqua avec ses machines de guerre les deux grosses tours de l'église épis-pale, où les partisans de Richard s'étaient cantonnés10. Il s'en empara, ainsi que du fort de Taillebourg et de plusieurs autres châteaux, et dans son retour vers l'Anjou il dévasta toute la frontière du

¹ Roger. de Hoved., *Annal*., pars posterior, apud *Rer. anglic. Script*., p. 536, ed. Savile. — *Chron*. Johan. Bromton, apud *Hist. anglic. Script*., t. I, col. 1095, ed. Selden.

² Matth. Paris, t. I, p. 128.

³ Matth. Paris, t. I, p. 128.

⁴ Matth. Paris, t. I, p. 128.

⁵ Matth. Paris, t. I, p. 128.

⁶ Chron. Johan. Bromton, apud. Hist. anglic. Script., t. I, col. 1093, ed. Selden.

⁷ Chron. Johan. Bromton, apud. Hist. anglic. Script., t. I, col. 1093, ed. Selden.

⁸ *Chron*. Johan. Bromton, apud *Hist. anglic. Script.*, t. I, col. 1093, ed. Selden. — *Chron. Chron*. S. Alpha, apud *Script. rer. gallic. et francic.*, t. XII, p. 483.

⁹ Radulf. de Diceto, *Imag. histor.*, apud *Hist. anglic.*, t. I, col. 575, ed. Selden.

¹⁰ Radulf. de Diceto, *Imag. histor.*, apud *Hist. anglic.*, t. I, col. 575, ed. Selden.

pays des Poitevins, brûlant les maisons et déracinant les vignes et les arbres à fruit1. A peine arrivé en Normandie, il apprit que son fils aîné et le comte de Flandre, ayant rassemblé une grande armée navale, se préparaient à descendre en Angleterre2. Cette nouvelle le décida à s'embarquer lui-même pour ce pays ; il emmena prisonnières sa femme Éléonore et sa bru Marguerite, fille du roi de France3.

De Southampton, lieu de son débarquement, le roi se dirigea vers Canterbury, et du plus loin qu'il aperçut l'église métropolitain, c'est-à-dire à trois milles de distance, il descendit de cheval, quitta ses habits de soie, dénoua sa chaussure, et se mit à marcher nu-pieds sur le pavé rocailleux et couvert de boue4. Arrivé dans l'église qui renfermait le tombeau de Thomas Beket, il s'y prosterna la face contre terre, pleurant et sanglotant en présence de tout le peuple de la ville, attiré par le son des cloches. L'évêque de Londres, ce même Gilbert Foliot qui avait été le plus grand ennemi de Thomas durant sa vie, et qui, après sa mort, avait voulu le faire jeter dans un bourbier, monta en chaire, et s'adressant à l'assistance : Vous tous ici présents, dit-il, sachez que Henri, roi d'Angleterre, invoquant, pour le salut de son âme, Dieu et le saint martyr, proteste devant vous n'avoir ni ordonné, ni voulu, ni causé sciemment, ni souhaité dans son cœur la mort du martyr. Mais, comme il serait possible que les meurtriers se fussent prévalus de quelques paroles prononcées par lui imprudemment, il déclare implorer sa pénitence des évêques ici rassemblés, et consentir à soumettre sa chair nue à la discipline des verges6.

En effet, le roi, accompagné d'un grand nombre d'évêgues et d'abbés normands, et de tous les clercs normands et saxons du chapitre de Canterbury, se rendit à l'église souterraine, où deux ans auparavant on avait été obligé d'enfermer, comme dans un fort, le cadavre de l'archevêque, pour le Soustraire aux insultes des officiers royaux7. Là, s'agenouillant sur la pierre de la tombe et se dépouillant de ses vêtements, il se plaça, le dos nu, dans la posture ou naquère ses justiciers avaient fait placer les Anglais publiquement flagellés pour avoir accueilli Thomas à son retour de l'exil, ou l'avoir honoré comme un saint. Chacun des évêques, dont le rôle était arrangé d'avance, prit un de ces fouets a plusieurs courroies, qui servaient dans les monastères à infliger les corrections ecclésiastiques, et que pour cela on nommait disciplines. Ils en déchargèrent chacun trois ou quatre coups sur les épaules du roi, en disant : De même que le rédempteur a été flagellé pour les péchés des hommes, de même sois-le pour ton propre péchés. De la main des évêques la discipline passa dans celle des simples clercs, qui étaient en grand nombre, et la plupart des Anglais de race9. Ces fils des serfs de la conquête imprimèrent les marques du fouet sur la chair

¹ Benedict. Petroburg., apud Script. rer. gallic. et francic., t. XIII, p. 158.

² Chron. S. Albini, apud Script. rer. gallic. et francic., t. XII, p. 484.

³ Benedict. Petroburg., apud Script. rer. gallic. et francic., t. XIII, p. 159.

⁴ Vita B. Thomæ quadripart., lib. IV, cap. V, p. 150. — Matth. Paris, t. I, p. 129 et 130.

⁵ Robert. de Monte, apud *Script. rer. gallic. et francic.*, t. XIII, p. 318.

⁶ Matth. Paris, t. I, p. 130.

⁷ Gervas. Cantuar. *Chron.*, apud. *Hist. anglic. Script.*, t. II, col. 1427, ed. Selden.

⁸ Matth. Paris, t. I, p. 130. — Robert. de Monte, apud *Script. rer. gallic. et francic.*, t. XIII, p. 318.

⁹ Matth. Paris, t. I, p. 130.

du petit-fils du Conquérant, non sans en éprouver une secrète joie, que semblent trahir quelques plaisanteries amères consignées dans les récits du temps1.

Mais ni cette joie ni ce triomphe d'un moment ne pouvaient titre d'aucun fruit pour la population anglaise ; au contraire, cette population était prise pour dupe dans la scène d'hypocrisie que jouait devant elle le roi, de race angevine. Henri II, voyant se tourner contre lui la plus grande partie de ses sujets du continent, avait reconnu la nécessité de se rendre populaire auprès des Saxons, afin de gagner leur appui. Il pensa que quelques coups de discipline seraient peu de chose, s'il pouvait obtenir à ce prix les loyaux services que le bas peuple d'Angleterre avait autrefois rendus à son aïeul Henri Ier2. En effet, depuis le meurtre de Thomas Beket, l'amour de ce nouveau martyr était devenu la passion, ou, pour mieux dire, la folie du peuple anglais. Le culte religieux dont on entourait la mémoire de l'archevêque avait affaibli et remplacé presque tous les souvenirs patriotiques. Aucune tradition d'indépendance nationale ne l'emportait sur la vive impression produite par ces neuf années pendant lesquelles un primat de race saxonne avait été l'objet des espérances, des vœux et des entretiens de tout Saxon. Un témoignage éclatant de sympathie avec ce sentiment populaire était donc le meilleur appât que le roi pût offrir alors aux Anglais d'origine pour les attirer à lui, et les rendre, selon les paroles d'un vieil historien, maniables sous le frein et le harnais3 : voilà la véritable cause du pèlerinage de Henri II à la la tombe de celui qu'il avait aimé d'abord comme son compagnons de plaisirs, et qu'ensuite il avait haï mortellement comme son ennemi politique.

Après avoir ainsi été fustigé de son plein gré, dit la narration contemporaine, il persévéra dans ses oraisons auprès du saint martyr tout le jour et toute la nuit, ne prit point de nourriture, ne sortit pour aucun besoin ; mais tel il était venu, tel il resta, et ne laissa mettre sous ses genoux aucun tapis ni rien de semblable. Après matines, il fit le tour de l'église supérieure, pria devant tous les autels et toutes les reliques, puis revint au caveau du saint. Le samedi, quand le soleil fut levé, il demanda et entendit la messe ; puis, ayant bu de l'eau bénite du martyr, et en ayant rempli un flacon, il s'éloigna joyeux de Canterbury4.

Cet appareil de contrition eut un plein succès ; et ce fut avec enthousiasme que les bourgeois des villes et les serfs des campagnes entendirent prêcher dans les églises que le roi s'était réconcilié avec le bienheureux martyr par la pénitence et par les larmes5. Il arriva, par hasard, dans le même temps, que Guillaume, roi d'Écosse, qui avait fait une incursion hostile sur le territoire anglais, fut vaincu et fait prisonnier auprès d'Alnwick, dans le Northumberland6. La population saxonne, passionnée pour l'honneur de saint Thomas, crut voir dans cette victoire un signe évident de la bienveillance et de la protection du martyr, et dès ce jour elle inclina vers le parti du vieux roi, que le saint paraissait favoriser. Par suite de cette impulsion superstitieuse, les. Anglais indigènes s'enrôlèrent en foule sous la bannière royale, et combattirent avec ardeur contre les complices de la révolte. Tout pauvres et méprisés qu'ils étaient, ils formaient la grande masse des habitants, et rien ne résiste à une pareille force, lorsqu'elle se trouve organisée. Les opposants furent défaits dans toutes les provinces, leurs châteaux

¹ Vita B. Thomæ quadripart., lib. IV, cap. V, p. 150.

² Voyez plus haut, livre VII, t. I.

³ Script. rer. gallic. et francic., t, XVI.

⁴ Gervas. Cantuar. Chron., apud Hist. anglic. Script., t. II, col. 1427, ed. Selden.

⁵ Girald. Cambrens., Hibernia expugnata, apud Camden, Anglica, Hibernica, etc. p. 782.

⁶ Girald. Cambrens., Hibernia expugnata, apud Camden, Anglica, Hibernica, etc. p. 782.

pris d'assaut, et un grand nombre de comtes et de barons emmenés prisonniers. On en prit tant, dit un contemporain1, qu'on avait peine à trouver assez de cordes pour les lier, et assez de prisons pour les enfermer. Cette suite rapide de victoires arrêta le projet de descente en Angleterre formé par Henri le Jeune et par le comte de Flandre2.

Mais sur le continent, où les populations soumises au roi d'Angleterre n'avaient point pour l'Anglais Beket d'affection nationale, les affaires de Henri II ne prospérèrent pas davantage après sa visite et sa flagellation au tombeau du martyr. Au contraire, les Poitevins et les Bretons se relevèrent alors de leur première défaite et renouèrent plus étroitement leurs associations patriotiques. Eudes de Porrhoët, dont le roi d'Angleterre avait autrefois déshonoré la fille, et qu'ensuite il avait banni, revint d'exil, et rallia de nouveau en Bretagne ceux que fatiquait la domination normande3. Les mécontents firent plusieurs coups de main audacieux qui rendirent célèbre dans ce temps la témérité bretonne4. En Aquitaine, le parti de Richard reprenait aussi courage, et de nouvelles troupes d'insurgés se rassemblaient dans la partie montueuse du Poitou et du Périgord, sous les mêmes chefs qui, peu d'années auparavant, s'étaient soulevés à l'instigation du roi de Frances. La haine du pouvoir étranger réunissait autour des des seigneurs des châteaux les habitants des villes et des bourgs, hommes libres de corps et de biens ; car la servitude n'existait point au midi de la Loire comme au nord de ce fleuve6. Des barons, des châtelains, des fils de châtelains sans patrimoine, suivirent aussi le même parti par un motif moins pur, dans l'espoir de faire fortune à la guerre. Ils commencèrent la campagne en s'attaquant aux riches abbés et aux évêques du pays, dont la plupart, suivant l'esprit de leur ordre, soutenaient la cause du pouvoir établi. Ils pillaient leurs domaines, ou, les arrêtant sur les routes, ils les enfermaient dans quelque château pour les forcer à payer rançon8. Parmi ces prisonniers se trouva l'archevêque de Bordeaux, qui, d'après les instructions papales, avait excommunié les ennemis de Henri le père en Aquitaine, comme l'archevêque de Rouen les excommuniait dans la Normandie, l'Anjou et la Bretagne9.

A la tête des révoltés de la Guyenne figurait, moins par sa fortune et son rang que par son ardeur infatigable, Bertrand de Born, seigneur de Haute-Fort, près de Périgueux, homme qui réunissait au plus haut degré toutes les qualités nécessaires pour jouer un grand rôle au moyen âge10. Il était guerrier et poète, avait un besoin excessif de mouvement et d'émotions ; et tout ce qu'il sentait en lui d'activité, de talent et d'esprit, il l'employait aux affaires politiques. Mais cette agitation, en apparence vaine et turbulente, n'était pas sans objet réel, sans liaison avec le bien du pays où Bertrand de Born était né. Cet homme extraordinaire semble avoir eu la conviction profonde que sa patrie, voisine des

1 Girald. Cambrens., *Hibernica expugnata*, apud Camden, *Anglica, Hibernica*, etc., p. 782

² Chron. Albini, apud Script. rer. gallic. et francic., t. XII, p. 483.

³ Chron. Albini, apud Script. rer. gallic. et francic., t. XII, p. 483. — Voyez plus haut, liv. VIII.

⁴ Acheri Spicilegium, t. III, p. 565.

⁵ Chron. S. Albini, apud Script. rer. gallic. et francic., t. XII, p. 483.

⁶ Gaufredi Vosiensis. Chron., ibid., t. XVIII, p. 216.

⁷ Addenda Chron. Richardi Pictav., apud Script. rer. gallic. et francic., t. XII, p. 419.

⁸ Addenda Chron. Richardi Pictav., apud Script. rer. gallic. et francic., t. XII, p. 419.

⁹ Addenda Chron. Richardi Pictav., apud Script. rer. gallic. et francic., t. XII, p. 419.

¹⁰ Raynouard, *Choix des poètes originales des troubadours*, t. V, p. 76.

États des rois de France et d'Angleterre, ne pouvait échapper aux dangers qui la menaçaient toujours d'un côté ou de l'autre, que par la guerre entre ses deux ennemis. Telle, en effet, parait avoir été la pensée qui présida, durant toute la vie de Bertrand, à ses actions et à sa conduite. En tout temps, dit son biographe provencal, il voulait que le roi de France et le roi d'Angleterre eussent querre ensemble, et si les rois avaient paix ou trêve, alors il se peinait et se travaillait pour défaire cette paix1. Par le même motif, Bertrand mit en usage tout ce qu'il avait d'adresse pour faire éclore et envenimer la querelle entre le roi d'Angleterre et ses fils ; il fut l'un de ceux qui, s'emparant de l'esprit du jeune Henri, éveillèrent son ambition et le poussèrent à la révolte2. Il prit ensuite un égal ascendant sur les autres fils et même sur le père, toujours à leur détriment et au profit de l'Aquitaine. C'est le témoignage que rend de lui son vieux biographe, avec l'orqueil d'un homme du Midi, étalant la supériorité morale d'un de ses compatriotes sur les rois et les princes du Nord : Il était maître, toutes fois qu'il voulait, du roi Henri d'Angleterre et de ses fils, et toujours voulait-il qu'ils eussent guerre ensemble, le père, et les fils, et les frères, l'un avec l'autre3.

Ses efforts, couronnés d'un plein succès, lui acquirent une célébrité funeste auprès de ceux qui ne voyaient en lui qu'un conseiller de discordes domestiques, qu'un homme cherchant malicieusement, pour parler le langage mystique du siècle, à soulever le sang contre la chair, à diviser le chef et les membres4. C'est C'est pour cette raison que le poète italien, Dante Alighieri, lui fait subir, dans son Enfer, un châtiment analogue à l'expression figurée par laquelle on désignait sa faute. Je vis, et il me semble encore le voir, un tronc sans tête marcher vers nous, et sa tête coupée il la tenait d'une main par les cheveux, en quise de lanterne... Sache que je suis Bertrand de Born, celui qui donna au jeune roi de si mauvais conseils5. Mais Bertrand fit plus encore : il ne se contenta pas de donner au jeune Henri contre son père ces conseils que le poète appelle mauvais ; il lui en donna de semblables contre son frère Richard ; et, quand le jeune roi fut mort, à Richard contre le vieux roi ; puis enfin, quand ce dernier fut mort, à Richard contre le roi de France, et au roi de France contre Richard. Il ne souffrait pas qu'il y eût entre eux un instant de bon accord, et les animait l'un contre l'autre par des sirventès ou chants satiriques fort à la mode dans ce temps6.

La poésie jouait alors un grand rôle dans les événements politiques des contrées situées au sud de la Loire. Il n'y avait pas une paix, une guerre, une révolte, une transaction diplomatique, qui ne fût annoncée, proclamée, louée ou blâmée en vers. Ces pièces de vers, souvent composées par les hommes mêmes qui avaient pris une part active aux affaires, étaient d'une énergie qu'on a peine à concevoir dans l'état de mollesse où est tombé l'ancien idiome de la Gaule méridionale, depuis que le dialecte français l'a remplacé comme langue littéraire. Les chants

1 Raynouard, Choix des poètes originales des troubadours, t. V, p. 76.

² Raynouard, Choix des poètes originales des troubadours, t. V, p. 76.

³ Raynouard, Choix des poètes originales des troubadours, t. V, p. 76.

⁴ Roger. de Hoved., Annal., pars posterior, apud Rer. anglic. Script., p. 534, ed. Savile.

⁵ Inferno, canto XXVIII.

⁶ Toute pièce de poésie provençale qui traitait un sujet étranger à l'amour s'appelait *sirventès*, en vieux français *serventois*, comme étant d'un genre inférieur à la poésie amoureuse ou *chevaleresque*.

⁷ Raynouard, *Poésies des troubadours*, passim.

des *trobadores*, ou poètes provençaux1, toulousains, dauphinois, aquitains, poitevins et limousins, circulant rapidement de château en château et de ville en ville, faisaient à peu près, au douzième siècle, l'office de papiers publics dans le pays compris entre la Vienne, l'Isère, les montagnes d'Auvergne et les deux mers. Il n'y avait point encore dans ce pays d'inquisition religieuse; on y jugeait librement et ouvertement ce que, dans le reste de la Gaule, on osait à peine examiner. L'influence de l'opinion publique et des passions populaires se faisait sentir partout, dans les cloitres des moines comme dans les châteaux des barons; et, pour en revenir au sujet de cette histoire, la dispute de Henri II et de ses fils remua d'une manière si vive les hommes de l'Aquitaine, qu'on retrouve l'empreinte de ces émotions dans les écrits, ordinairement peu animés, des chroniqueurs en langue latine. L'un d'eux, habitant ignoré d'un monastère obscur, fie peut s'empêcher d'interrompre son récit pour entonner en prose poétique le chant de querre des partisans de Richard2.

Réjouis-toi, pays d'Aquitaine, réjouis-toi, terre de Poitou ; ça le sceptre du roi du Nord s'éloigne. Grâce à l'orgueil de ce roi, la trêve est enfin rompue entre les royaumes de France et d'Angleterre ; l'Angleterre est désolée et la Normandie est en deuil. Nous verrons venir à nous le roi du Sud avec sa grande armée, avec ses arcs et ses flèches. Malheur au roi du Nord, qui a osé lever la lance contre le roi du Sud, son seigneur ; car sa ruine approche, et les étrangers vont dévorer sa terre3.

Après cette effusion de joie et de haine patriotiques, l'auteur s'adresse à Éléonore, la seule personne de la famille de Henri II qui fût vraiment chère aux Aquitains, parce qu'elle était née parmi eux.

Tu as été enlevée de ton pays et emmenée dans la terre étrangère. Élevée dans l'abondance et la délicatesse, tu jouissais d'une liberté royale, tu vivais au sein des richesses, tu te plaisais aux jeux de tes femmes, à leurs chants, au son de la guitare et du tambour ; et maintenant tu te lamentes, tu pleures et te consumes de chagrin. Reviens à tes villes, pauvre prisonnière4...

Où est ta cour ? où sont tes jeunes compagnes ? où sont tes conseillers ? Les uns, traînés loin de leur patrie, ont subi une mort ignominieuse ; d'autres ont été privés de la vue ; d'autres, bannis, errent en différents lieux. Toi, tu cries, et personne ne t'écoute, car le roi du Nord te tient resserrée comme une ville qu'on assiège ; crie donc, ne te lasse point de crier ; élève ta voix comme la trompette, pour que tes fils t'entendent ; car le jour approche où ils te délivreront, où tu reverras ton pays natals.

A ces expressions d'amour pour la fille des anciens chefs nationaux, succède un cri de malédiction contre les villes qui, soit par choix, soit par nécessité, tenaient encore pour le roi de race étrangère, et des exhortations belliqueuses pour celles de l'autre parti, qui étaient menacées d'une attaque des troupes royales.

¹ *Trobaire*, dans les cas obliques *trabodor*, trouveur, inventeur. La population d'outre-Loire, suivant son système de grammaire et de prononciation, disait *trouvère* à tous les cas.

² Addenda Chron. Richardi Pictav., apud Script. rer. gallic. et francic., t. XII, p. 419.

³ Addenda Chron. Richardi Pictav., apud Script. rer. gallic. et francic., t. XII, p. 419-420. 420.

⁴ Addenda Chron. Richardi Pictav., apud Script. rer. gallic. et francic., t. XII, p. 420.

⁵ Addenda Chron. Richardi Pictav., apud Script. rer. gallic. et francic., t. XII, p. 420.

Malheur aux traîtres qui sont en Aquitaine! car le jour du châtiment est proche. La Rochelle redoute ce jour ; elle double ses murs et ses fossés ; elle se fait ceindre de tous côtés par la mer, et le bruit de ce grand travail va jusqu'au delà des monts. Fuyez devant Richard, duc d'Aquitaine, vous qui habitez ce rivage ; car il renversera les glorieux, il brisera les chars et ceux qui les montent ; il anéantira depuis le plus grand jusqu'au plus petit, tous ceux qui lui refuseront l'entrée de la Saintonge. Malheur à ceux qui vont au roi du Nord pour lui demander du secours! malheur à vous, riches de La Rochelle, qui vous confiez dans vos richesses! Le jour viendra où il n'y aura pas de fuite pour vous, où la fuite ne vous sauvera pas ; où la ronce, au lieu d'or, meublera vos maisons ; où l'ortie croîtra sur vos murailles1.

Et toi, citadelle maritime, dont les bastions sont élevés et solides, les fils de l'étranger viendront jusqu'à toi ; mais bientôt ils s'enfuiront tous vers leur pays, en désordre et couverts de honte. Ne t'épouvante point de leurs menaces, élève hardiment ton front contre le Nord, tiens-toi sur tes gardes, appuie le pied sur tes retranchements, appelle tes voisins pour qu'ils viennent en force à ton secours ; range en cercle autour de tes flancs tous ceux qui habitent dans ton sein et qui labourent ton territoire, depuis la frontière du sud jusqu'au golfe où retentit l'Océan2.

Les succès de la cause royale en Angleterre permirent bientôt à Henri II de repasser le détroit avec ses fidèles Brabancons et un corps de Gallois mercenaires, moins disciplinés eue les Brabançons, mais plus impétueux, et disposés, par la haine même qu'ils portaient au roi, à faire une guerre furieuse à ses fils3. Ces hommes, habiles dans l'art des embuscades militaires et de la querre de parti dans les bois et dans les marais, furent employés en Normandie à intercepter les convois et les vivres de l'armée française, qui alors assiégeait Rouen4. Ils y réussirent si bien, à force d'activité et d'adresse, que cette grande armée, craignant la famine, leva subitement le siège et se retira5. Sa retraite donna au roi Henri l'avantage de l'offensive. Il reprit pied à pied tout le territoire que ses ennemis avaient occupé durant son absence ; et les Français, fatigués encore une fois des dépenses énormes qu'ils avaient faites inutilement ; déclarèrent de nouveau à Henri le Jeune et à son frère Geoffroy qu'on ne pouvait plus les aider, et que, s'ils désespéraient de soutenir seuls la guerre contre leur père, ils eussent à se réconcilier avec lui6. Henri le Jeune et Geoffroy, dont la puissance était peu de chose sans un secours étranger, furent contraints d'obéir. Ils se laissèrent mener à une entrevue des deux rois, où on leur fit faire diplomatiquement des protestations de repentir et de tendresse filiale.

L'on convint d'une trêve qui devait donner au roi d'Angleterre le temps d'aller en Poitou obliger, par la force, son fils Richard à se soumettre comme les deux autres. Le roi de France jura de ne plus fournir à Richard aucune espèce de secours, et imposa le même serment aux deux autres frères, Henri et Geoffroy.

¹ Addenda Chron. Richardi Pictav., apud Script. rer. gallic. et francic., t. XII, p. 420-421.

² Addenda Chron. Richardi Pictav., apud Script. rer. gallic. et francic., t. XII, p. 421.

³ Roger. de Hoved., Annal., pars posterior, apud Rer. anglic. Script., p. 540, ed. Savile.

⁴ Benedict. Petroburg. apud. Script. rer. gallic. et francic., t. XIII, p. 160.

⁵ Benedict. Petroburg. apud. *Script. rer. gallic. et francic.*, t. XIII, p. 160 et t. XII, p. 484.

⁶ Benedict. Petroburg. apud. *Script. rer. gallic. et francic.*, t. XIII, p. 160. — Matth. Paris, Paris, t. I, p. 131.

⁷ Benedict. Petroburg., loc. sup. cit.

Geoffroy1. Richard fut indigné, en apprenant que ses frères et son allié venaient de faire une trêve et l'en avaient exclu. Mais, incapable de résister seul à toutes les forces du roi d'Angleterre, il retourna vers lui, implora son pardon, rendit les villes qu'il avait fortifiées, et, quittant le Poitou, suivit son père sur la frontière de l'Anjou et de la France, où se tint un congrès général ou un parlement pour la paix2. Là fut rédigé, sous forme de traité politique, l'acte de réconciliation entre le roi d'Angleterre et ses trois fils. Plaçant leurs mains dans celles de leur père, ils lui prêtèrent le serment d'hommage-lige, forme ordinaire de tout pacte d'alliance entre deux hommes de puissance inégale, et tellement solennelle dans ce siècle, qu'elle établissait entre les contractants des liens réputés plus inviolables que ceux du sang3. Des historiens de l'époque ont soin.de faire observer que, si les fils de Henri II s'avouèrent alors ses hommes et lui promirent allégeance, ce fut pour ôter de son esprit tout soupçon défavorable sur la sincérité de leur retour4.

Cette réconciliation des princes angevins fut un événement funeste pour les diverses populations qui avaient pris part à leurs querelles. Les trois fils, au nom de qui elles s'étaient insurgées, tinrent leur serment d'hommage en livrant ces populations à la vengeance de leur père, et eux-mêmes se chargèrent de l'accomplir5. Richard, surtout, plus impérieux et plus dur que ses frères, fit tout le mal qu'il put à ses anciens alliés du Poitou : ceux-ci, réduits au désespoir, maintinrent contre lui la lique nationale à la tête de laquelle ils l'avaient autrefois placé, et le pressèrent tellement que le roi fut obligé de lui envoyer de grandes forces et d'aller en personne à son secours. L'effervescence des habitants de l'Aquitaine s'accrut avec le danger. D'un bout à l'autre de ce vaste pays éclata une querre bien plus véritablement patriotique que la première, parce qu'elle se faisait contre la famille tout entière des princes étrangers; mais, par cette raison même, le succès devait en être plus douteux et les difficultés plus grandes6. Durant près de deux années, les princes angevins et les barons d'Aquitaine se livrèrent bataille sur bataille, depuis Limoges jusqu'au pied des Pyrénées, à Taillebourg, à Angoulême, à Agen, à Dax, à Bayonne. Toutes les villes qui avaient suivi le parti des fils du roi furent occupées militairement par les troupes de Richard, et accablées d'impôts en punition de leur révolte7.

Soit par politique, soit par conscience, Henri le Jeune ne prit aucune part à cette guerre odieuse et déloyale ; il conserva même quelques liaisons d'amitié avec plusieurs des hommes qui autrefois avaient suivi son parti et celui de ses frères. Ainsi il ne perdit point sa popularité dans les provinces du Midi, et cette circonstance fut pour la famille de Henri II un nouveau germe de discorde, que l'habile et infatigable Bertrand de Born travailla de tous ses soins à faire éclore. TI s'attacha plus que jamais au jeune roi, sur lequel il reprit tout l'ascendant d'un homme à volonté ferme. De cette liaison résulta bientôt une seconde ligue formée contre Richard par les vicomtes de Ventadour, de Limoges, de Turenne,

¹ Benedict. Petroburg., loc. sup. cit.

² Benedict. Petroburg., loc. sup. cit.

³ Guillelm. Neubrig., de Reb. anglic., p. 227, ed. Hearne.

⁴ Radulf. de Diceto, *Imag. histor.*, apud *Hist. anglic. Script.*, t. I, col. 585, ed. Selden.

⁵ Benedict. Petroburg, apud *Script. rer. gallic. et francic.*, t. XIII, p. 173. — Matth. Paris, Paris, t. I, P. 131. — Benedict. Petroburg., *loc. sup. cit.*, p. 163.

⁶ Benedict. Petroburg, apud Script. rer. gallic. et francic., t. XIII, p. 164.

⁷ Roger. de Hoved., *Annal*., pars posterior, apud *Rer. anglic. Script*., p. 560-582, ed. Savile. — Benedict. Petroburg., apud *Script. rer. gallic. et francic*., t. XIII, p. 165-167.

le comte de Périgord, les seigneurs de Montfort et de Gordon, et les bourgeois du pays, sous les auspices de Henri le Jeune et du roi de France1. Suivant sa politique ordinaire, ce roi ne prit que des engagements vagues envers les confédérés, mais Henri le Jeune leur fit des promesses positives ; et Bertrand de Born, l'âme de cette confédération, la proclama par une pièce de vers destinée, dit son biographe, à affermir ses amis dans leur commune résolution2.

Ainsi la guerre recommença en Poitou entre le roi Henri II et le comte Richard. Mais, clés les premières hostilités, Henri le Jeune, manquant à sa parole, ouvrit l'oreille à des propositions d'accommodement avec son frère, et, pour une somme d'argent et une pension annuelle, consentit à s'éloigner du pays et à délaisser les insurgés3. Sans plus s'inquiéter d'eux ni de leur sort, il alla dans les les cours étrangères, en France, en Provence et en Lombardie, dépenser le prix de sa trahison, et se faire, partout où il séjournait, un grand renom de magnificence et de chevalerie, brillant dans les joutes guerrières, dont la mode commençait à se répandre, tournoyant, se soulassant et dormant, comme dit un ancien historien4:

Il passa ainsi plus de deux années, pendant lesquelles les barons du Poitou, de l'Angoumois et du Périgord, qui s'étaient conjurés sous ses auspices, eurent à soutenir une rude guerre de la part du comte de Poitiers. Leurs bourgs et leurs châteaux furent assiégés, et leurs terres dévastées par l'incendie5. Parmi les villes attaquées, Taillebourg se rendit la dernière, et lorsque tous les barons se furent soumis à Richard, Bertrand de Born résista encore seul dans son château de Haute-Fort6. Au milieu de la fatigue et des peines que lui donnait cette résistance désespérée, il conservait assez de liberté d'esprit pour composer des vers sur sa propre situation, et des satires sur la lâcheté du prince qui passait en amusements les jours que ses anciens amis passaient en guerre et en souffrances :

Puisque le seigneur Henri n'a plus de terres, puisqu'il n'en veut plus avoir, qu'il soit maintenant le roi des lâches.

Car lâche est celui qui vit aux gages et sous la livrée d'un autre. Roi couronné, qui prend solde d'autrui, ressemble mal aux preux du temps passé ; puisqu'il a trompé les Poitevins et leur a menti, qu'il ne compte plus être aimé d'eux7.

Henri le Jeune fut sensible à ces réprimandes, lorsque, rassasié du plaisir d'être cité comme prodigue et *chevalereux*, il tourna de nouveau ses regards vers des avantages plus solides de pouvoir et de richesse territoriale. Il revint alors auprès de son père, et se mit à plaider la cause des habitants du Poitou, que Richard accablait, disait-il, de vexations injustes et d'une domination tyrannique. Il alla jusqu'à reprocher au roi de ne les point protéger, comme il le devait, lui qui était

¹ Raynouard, Choix des poésies originales des troubadours, t. V, p. 83.

² Raynouard, Choix des poésies originales des troubadours, t. V, p. 83.

³ Raynouard, *Choix des poésies originales des troubadours*, t. V, p. 85. — Matth. Paris, t. t. I, p. 136.

⁴ Raynouard, Choix des poésies originales des troubadours, t. V, p. 86.

⁵ Raynouard, *Choix des poésies originales des troubadours*, t. V, p. 87. — Matth. Paris, t. t. I, p. 136. — Radulf. de Diceto, *Imag. histor.*, apud *Hist. anglic. Script.*, t. I, col. 603, ed. Selden.

⁶ Raynouard, Choix des poésies originales des troubadours, t. V, p. 87.

⁷ Raynouard, Choix des poésies originales des troubadours, t. IV, p. 148.

⁸ De Orig. comit. andegav., apud Script. rer. gallic. et francic., t. XII, p. 538.

leur défenseur naturel1. Il accompagna ces plaintes de réclamations personnelles, demandant de nouveau la Normandie, ou quelque autre terre où il pût séjourner d'une manière digne de lui, avec sa femme, et qui lui servit à payer les gages de ses chevaliers et de ses sergents2. Henri II refusa d'abord cette demande avec fermeté, et contraignit même le jeune homme à jurer que dorénavant il ne réclamerait rien de plus que cent livres angevines par jour pour sa dépense, et dix livres de la même monnaie pour la dépense de son épouse3. Mais les choses ne restèrent pas longtemps à ce point; Henri le Jeune renouvela ses doléances, et le roi, y cédant cette fois, ordonna à ses deux autres fils de prêter à leur aîné le serment d'hommage pour les comtés de. Poitou et de Bretagne4. Geoffroy y consentit; mais Richard le refusa nettement, et, pour signe de sa volonté ferme de résister à un pareil ordre, il mit en état de défense toutes ses villes et ses châteaux5.

Henri le Jeune et Geoffroy, son vassal, marchèrent alors contre lui, de l'aveu de leur père ; et, à leur entrée en Aquitaine, le pays s'insurgea de nouveau contre Richard. Les confédérations des villes et des barons se renouèrent, et le roi de France se déclara l'allié du jeune roi et des Aquitains6. Henri II, alarmé de- la tournure grave que prenait subitement cette querelle de famille, voulut rappeler ses deux fils ; mais ils lui désobéirent, et persistèrent à guerroyer contre le troisième. Obligé alors de prendre un parti décisif, sous peine de voir triompher l'indépendance du Poitou et les prétentions ambitieuses du roi de France, il joignit ses forces à celles de Richard, et alla en personne mettre le siège devant Limoges, qui avait ouvert ses portes au jeune Henri et à Geoffroy7. Ainsi la guerre domestique recommença sous un nouvel aspect. Ce n'étaient plus les trois fils ligués ensemble contre le père, mais l'aîné et le plus jeune combattant contre l'autre fils uni au père.

Les historiens du Midi, témoins oculaires de ces événements, paraissent avoir compris la part active qu'y prenaient les populations dont le pays en fut le théâtre, et quels intérêts nationaux étaient en jeu dans ces rivalités toutes personnelles en apparence. Les historiens du Nord, au contraire, n'y voient que la guerre contre nature du père avec les fils, et des frères entre eux, sous l'influence d'une mauvaise destinée qui pesait sur la race des Plante-Genest, en expiation de quelque grand crime. Plusieurs contes sinistres sur l'origine de cette famille passaient de bouche en bouche. On disait qu'Éléonore d'Aquitaine avait eu à la cour de France des liaisons d'amour avec Geoffroy d'Anjou, le père de son mari actuel ; et que ce même Geoffroy avait épousé la fille de Henri Ier, du vivant de l'empereur son mari ; ce qui, dans les idées de l'époque, était une sorte de sacrilège8. Enfin, on racontait d'une ancienne comtesse d'Anjou, aïeule du père de Henri II, que son mari, ayant remarqué avec effroi qu'elle allait rarement à l'église, et qu'elle en sortait toujours à la secrète de la messe, s'avisa

¹ De Orig. comit. andegav., apud Script. rer. gallic. et francic., t. XII, p. 538.

² Roger. de Hoved., Annal., pars posterior, apud Rer. anglic. Script., p. 616, ed. Savile.

³ Roger. de Hoved., Annal., pars posterior, apud Rer. anglic. Script., p. 616, ed. Savile.

⁴ Roger. de Hoved., *Annal.*, pars posterior, apud *Rer. anglic. Script.*, p. 618, ed. Savile. — Matth. Paris, t. I, p. 141.

⁵ Matth. Paris, t. I, p. 141. — Roger. de Hoved., *Annal.*, pars posterior, apud *Rer. anglic. anglic. Script.*, p. 618, ed. Savile.

⁶ Roger. de Hoved., Annal., pars posterior, apud Rer. anglic. Script., p. 618, ed. Savile.

⁷ Roger. de Hoved., *Annal.*, pars posterior, apud *Rer. anglic. Script.*, p. 616, ed. Savile.

⁸ Chron. Johan. Bromton., apud Hist. angl. Script., t. I, col. 1044 et 1045, ed. Selden.

de l'y faire retenir de force par quatre écuyers ; mais qu'à l'instant de la consécration, la comtesse, jetant le manteau par lequel on la tenait, s'était envolée par une fenêtre et n'avait jamais reparu1. Richard de Poitiers, selon un contemporain, avait coutume de rapporter cette aventure, et de dire à, ce propos : Est-il étonnant que, sortis d'une telle souche, nous vivions mal les uns avec les autres ? Ce qui provient du diable doit retourner au diable2.

Un mois après le renouvellement des hostilités, Henri le Jeune, soit par appréhension des suites de la lutte inégale où il venait de s'engager contre son père et le plus puissant de ses frères, soit par un nouveau retour de tendresse filiale, abandonna encore une fois les Poitevins. Il se rendit au camp de Henri II, lui révéla tous les secrets de la confédération formée contre Richard, et le pria de s'interposer comme médiateur entre son frère et lui3. La main posée sur l'Evangile, il jura solennellement que, durant toute sa vie, il ne se séparerait point de Henri, roi d'Angleterre, et lui garderait féauté, comme à son père et à son seigneur4. Ce soudain changement de conduite et de parti ne fut pas imité par Geoffroy, qui, plus opiniâtre et plus loyal envers les Aquitains révoltés, demeura avec eux et continua la guerre5. Des messagers vinrent alors le trouver trouver de la part du vieux roi, et le pressèrent de mettre fin à un débat qui n'était avantageux qu'aux ennemis communs de sa famille. Entre autres envoyés, vint un clerc normand qui, tenant une croix à la main, supplia le comte Geoffroy d'épargner le sang des chrétiens, et de ne point imiter le crime d'Absalon. — Quoi ! tu voudrais, lui répondit le jeune homme, que je me dessaisisse de mon droit de naissance ? — A Dieu ne plaise, Monseigneur, répliqua le prêtre ; je ne veux rien à votre détriment. — Tu ne comprends pas mes paroles, dit alors le comte de Bretagne ; il est dans la destinée de notre famille que nous ne nous aimions pas l'un l'autre. C'est là notre héritage, et aucun de nous n'y renoncera jamais6.

Malgré ses trahisons réitérées envers les barons d'Aquitaine, le jeune Henri, homme d'un esprit flottant et incapable d'une décision ferme, conservait encore des liaisons personnelles avec plusieurs des conjurés, et surtout avec Bertrand de Born. Il entreprit de jouer le rôle de médiateur entre eux et son frère Richard, se flattant de l'espoir chimérique d'arranger la querelle nationale, en même temps que la querelle de famille7. Dans cette vue, il fit plusieurs démarches auprès des chefs de la ligue du Poitou ; mais il ne reçut d'eux que des réponses fières et nullement pacifiques8. Pour dernière tentative, il leur proposa une conférence à Limoges, offrant de s'y rendre de son côté, avec son père, accompagné de peu de monde, pour écarter toute défiance9. La ville de Limoges Limoges était alors assiégée par le roi d'Angleterre ; on ne sait si les confédérés consentirent formellement à laisser entrer leur ennemi, ou si le jeune homme, empressé de se faire valoir, promit en leur nom plus qu'il ne devait. Quoi qu'il en soit, lorsque Henri II arriva devant les portes de la ville, il les trouva fermées, et

¹ Chron. Johan. Bromton., apud Hist. angl. Script., t. I, col. 1045, ed. Selden.

² Chron. Johan. Bromton., apud Hist. angl. Script., t. I, col. 1045, ed. Selden.

³ Roger. de Hoved., Annal., pars posterior, apud Rer. anglic. Script., p. 618, ed. Savile.

⁴ Roger. de Hoved., Annal., pars posterior, apud Rer. anglic. Script., p. 618, ed. Savile.

⁵ Roger. de Hoved., *Annal.*, pars posterior, apud *Rer. anglic. Script.*, p. 618, ed. Savile.

⁶ Chron. Johan. Bromton., apud Hist. angl. Script., t. I, col. 1045, ed. Selden.

⁷ Roger. de Hoved., *Annal.*, pars posterior, apud *Rer. anglic. Script.*, p. 619, ed. Savile.

⁸ Script. rer. gallic. et francic., t. XIII.

⁹ Roger. de Hoved., *Annal.*, pars posterior, apud *Rer. anglic. Script.*, p. 619, ed. Savile.

reçut du haut des remparts une volée de flèches, dont l'une perça son pourpoint et l'autre blessa un de ses chevaliers à côté de lui1. Cette aventure passa pour une méprise, et, à la suite d'une nouvelle explication avec les chefs des insurgés, il fut convenu que le roi entrerait librement dans Limoges pour y parlementer avec son fils Geoffroy. Ils se réunirent en effet sur la grande place du marché; mais, pendant l'entrevue, les Aquitains qui formaient la garnison du château, ne pouvant voir de sang-froid s'entamer des négociations qui devaient ruiner tous leurs projets d'indépendance, tirèrent de loin sur le vieux roi, qu'ils reconnurent à ses vêtements et à la bannière qu'on portait près de lui2. Un des carreaux d'arbalète lancés du haut de la citadelle traversa l'oreille de son cheval3. Les larmes lui vinrent aux yeux ; il fit ramasser la flèche, et la présentant à Geoffroy: Parle, mon fils, lui dit-il: que t'a fait ton malheureux père pour mériter que tu fasses de lui un but pour tes archers ?4

Quels que fussent les torts de Geoffroy envers son père, il n'était point coupable en cette circonstance ; car les archers qui avaient pris le roi d'Angleterre pour but n'étaient point soldats à gages, mais alliés volontaires de son fils. Les écrivains du Nord lui reprochent de ne les avoir point recherchés et punis5; mais mais il n'avait pas sur eux un pareil droit, et, puisqu'il avait lié sa cause à leur inimitié nationale, il fallait que, bon gré mal gré, il en subit toutes les conséquences. Henri le Jeune, piqué de voir ses efforts échouer contre l'opiniâtreté des Aquitains, déclara qu'ils étaient tous d'obstinés rebelles, et que de sa vie il n'aurait plus ni paix ni trêve avec eux, et serait fidèle à son père en tout temps et en tous lieux6. Pour signe de cette soumission, il remit à la garde du roi son cheval et ses armes, et demeura plusieurs jours auprès de lui, dans l'apparence de l'amitié la plus intime7.

Mais par une sorte de fatalité dans la vie du fils aîné de Henri c'était toujours au moment même où il faisait à un parti les plus grandes protestations de dévouement, qu'il était le plus près de s'en séparer et de s'engager dans le parti contraire. Après avoir, selon les paroles d'un historien du temps, mangé à la même table que son père et mis sa main au même plats, il le quitta subitement, subitement, se lia de nouveau è ses adversaires, et partit pour Le Dorat, ville des marches de Poitou, où était le grand quartier des insurgés9. Il y mangea avec eux, à la même table, comme il avait fait avec le roi, leur jura pareillement loyauté envers et contre tous, et, peu de jours après, il les abandonna pour retourner à l'autre camp10. Il y eut de nouvelles scènes de tendresse entre le père et le fils ; celui-ci crut acquitter sa conscience en priant le vieux roi d'être miséricordieux envers les révoltés11. Il promit témérairement, en leur nom, la reddition du château de Limoges, et annonça qu'il suffirait d'envoyer des parlementaires à la garnison pour recevoir ses serments et des otages12. Mais il

¹ Roger. de Hoved., Annal., pars posterior, apud Rer. anglic. Script., p. 619, ed. Savile.

² Roger. de Hoved., Annal., pars posterior, apud Rer. anglic. Script., p. 619, ed. Savile.

³ Chron. anonymi Laudunensis, apud Script. rer. gallic. et francic., t. XVIII, p. 704.

⁴ Chron. anonymi Laudunensis, apud Script. rer. gallic. et francic., t. XVIII, p. 704.

⁵ Roger. de Hoved., *Annal.*, pars posterior, apud *Rer. anglic. Script.*, p. 619, ed. Savile.

⁶ Roger. de Hoved., Annal., pars posterior, apud Rer. anglic. Script., p. 619, ed. Savile.

⁷ Roger. de Hoved., *Annal.*, pars posterior, apud *Rer. anglic. Script.*, p. 619, ed. Savile.

⁸ Roger. de Hoved., Annal., pars posterior, apud Rer. anglic. Script., p. 619, ed. Savile.

⁹ Roger. de Hoved., Annal., pars posterior, apud Rer. anglic. Script., p. 619, ed. Savile.

¹⁰ Roger. de Hoved., Annal., pars posterior, apud Rer. anglic. Script., p. 620, ed. Savile.

¹¹ Roger. de Hoved., Annal., pars posterior, apud Rer. anglic. Script., p. 620, ed. Savile.

¹² Roger. de Hoved., Annal., pars posterior, apud Rer. anglic. Script., p. 620, ed. Savile.

n'en fut pas ainsi, et ceux qui vinrent de la part du roi d'Angleterre furent presque tous mis à mort par les Aquitains1. D'autres, qu'on envoya en même temps aux quartiers de Geoffroy, pour négocier avec lui, furent attaqués à coups d'épée, en sa présence et sous ses yeux ; deux furent tués, le troisième blessé grièvement, et le quatrième jeté dans l'eau du haut d'un pont2. C'est ainsi que l'esprit national, sévèrement et cruellement inflexible, se jouait des espérances des princes et de leurs projets de réconciliation.

Très-peu de temps après ces événements, Henri II reçut un message qui lui annonçait que son fils aîné, tombé dangereusement malade à Château-Martel, près de Limoges, demandait à le voir3. Le roi, ayant l'esprit encore frappé de ce qui venait d'arriver à ses gens, et de ce qui lui était arrivé à lui-même dans les deux conférences de Limoges, soupçonna quelque embûche de la part des insurgés : il craignit, dit un auteur du temps, la scélératesse de ces conspirateurs4, et, malgré les assurances du messager, il n'alla point à Château-Château-Martel. Mais bientôt un second envoyé vint lui apprendre que son fils Henri était mort, le onzième jour du mois de juin, dans sa vingt-septième années. Le jeune homme, à ses derniers moments, avait donné de grandes marques de contrition et de repentir : il avait voulu être traîné hors de son lit par une corde et placé sur une couche de cendres6. Cette perte imprévue causa au roi une vive affliction et augmenta sa colère contre les Aquitains, sur la perfidie desquels il rejetait le sentiment de timidité qui l'avait retenu loin de son fils mourant7. Geoffroy lui-même, touché du deuil de son père, revint alors auprès de lui, et abandonna ses alliés, qui dès lors se trouvèrent seuls en face de la famille dont les divisions avaient fait leur forces. Le lendemain des funérailles de de Henri le Jeune, le roi d'Angleterre attaqua vivement d'assaut la ville et la forteresse de Limoges ; il s'en empara, ainsi que des châteaux de plusieurs des confédérés, qu'il détruisit de fond en comble9. Il poursuivit Bertrand de Born avec plus d'acharnement encore que tous les autres ; car il croyait, dit un ancien récit, que toute la guerre que le jeune roi son fils lui avait faite, Bertrand la lui avait fait faire ; et, pour cela, il vint devant Haute-Fort pour le prendre et le

Le château de Haute-Fort ne tint pas longtemps contre toutes les forces du roi, unies à celles de ses deux fils, Richard et Geoffroy de Bretagne. Forcé de se rendre à merci, Bertrand de Born fut mené à la tente de son ennemi, qui, avant de prononcer l'arrêt du vainqueur contre le vaincu, voulut goûter quelque temps le plaisir de la vengeance, en traitant avec dérision l'homme qui s'était fait craindre de lui et s'était vanté de ne pas le craindre. Bertrand, lui vous qui prétendiez n'avoir en aucun temps besoin de la moitié de votre sens, sachez que voici une occasion où le tout ne vous ferait pas faute11. — Seigneur, répondit

¹ Roger. de Hoved., *Annal*., pars posterior, apud *Rer. anglic. Script*., p. 619, ed. Savile.

² Roger. de Hoved., *Annal.*, pars posterior, apud *Rer. anglic. Script.*, p. 619, ed. Savile.

³ Roger. de Hoved., Annal., pars posterior, apud Rer. anglic. Script., p. 619, ed. Savile.

⁴ Gruillelm. Neubrig., de Reb. anglic., p. 278, ed. Hearne.

⁵ Roger. de Hoved., *Annal*., pars posterior, apud *Rer. anglic. Script*., p. 620-623, ed. Savile.

⁶ Roger. de Hoved., Annal., pars posterior, apud Rer. anglic. Script., p. 620, ed. Savile.

⁷ Gruillelm. Neubrig., de Reb. anglic., p. 278, ed. Hearne.

⁸ Gruillelm. Neubrig., de Reb. anglic., p. 279, ed. Hearne.

⁹ Roger. de Hoved., *Annal.*, pars posterior, apud *Rer. anglic. Script.*, p. 621, ed. Savile.

¹⁰ Raynouard, Choix des poésies originales des troubadours, t. V, p. 86.

¹¹ Raynouard, Choix des poésies originales des troubadours, t. V, p. 87.

l'homme du Midi avec l'assurance habituelle que lui donnait le sentiment de sa supériorité d'esprit, il est vrai que j'ai dit cela, et j'ai dit la vérité. — Et moi, je crois, dit le roi, que votre sens vous a failli1. — Oui, seigneur, répliqua Bertrand d'un ton grave, il m'a failli le jour où le vaillant jeune roi votre fils est mort ; ce jour-là j'ai perdu le sens et la raison2. Au nom de son fils, qu'il ne s'attendait nullement à entendre prononcer, le roi d'Angleterre fondit en larmes et s'évanouit. Quand il revint à lui, il était tout changé ; ses projets de vengeance avaient disparu, et il ne voyait plus dans l'homme qui était en son pouvoir que l'ancien ami du fils qu'il regrettait. Au lieu de reproches amers et de l'arrêt de mort ou de dépossession auquel Bertrand eût pu s'attendre : Sire Bertrand, sire Bertrand, lui dit-il3, c'est à bon droit que vous avez perdu le sens pour mon fils ; ; car il vous voulait du bien plus qu'a homme qui fût au monde ; et moi, pour l'amour de lui, je vous donne la vie, votre avoir et votre château ; je vous rends mon amitié et mes bonnes grâces, et vous octroie cinq cents marcs d'argent pour les dommages que vous avez reçus.

Le malheur qui venait de frapper la famille de Henri II réconcilia non-seulement les fils et le père, mais encore le père et la mère, ce qui était plus difficile d'après le genre d'inimitié qui existait entre eux4. La tradition vulgaire accuse Éléonore d'avoir fait périr par le poison une des maîtresses de son mari, fille d'un baron anglo-normand, et nommée Rosamonde ou Rosemonde. Il y eut entre les deux époux un retour de bonne intelligence, et la reine d'Angleterre, après un emprisonnement de dix années, fut rendue à la liberté. En sa présence, la paix de la famille fut solennellement jurée et confirmée par écrit et par serment, comme dit un historien du siècle, entre le roi Henri et ses fils Richard, Geoffroy et Jean, dont le -dernier, jusqu'alors, s'était trouvé trop jeune pour jouer un rôle dans leg intrigues de ses frères. 5. Les chagrins continuels que les révoltes dés autres avaient causés au roi l'avaient conduit à reporter sur Jean sa plus grande affection, et cette préférence même avait contribué à aigrir les trois aînés, et à rendre courts les instants de concorde6. Après quelques mois de bonne intelligence, la paix fut de nouveau troublée par l'ambition de Geoffroy. Il demanda le comté d'Anjou, pour le joindre à. son duché de Bretagne, et, ayant essuyé un refus, il passa en France, où, en attendant peut-être l'occasion de recommencer la guerre, il se livra aux amusements de la cour7. Renversé de cheval dans un tournoi, il fut foulé sous les pieds des chevaux des autres combattants, et mourut de ses blessures8. Après sa mort, ce fut le tour du comte comte Richard de renouer amitié avec le roi de France, contre la volonté de son père9.

La couronne de France venait d'échoir à Philippe, deuxième du nom, jeune homme qui affectait pour Richard encore plus d'amitié que son père Louis VII n'en avait témoigné à Henri le Jeune. Chaque jour, dit un historien du temps, ils mangeaient à la même table et au même plat, et, la nuit, ils couchaient dans le

¹ Raynouard, Choix des poésies originales des troubadours, t. V, p. 87.

² Raynouard, Choix des poésies originales des troubadours, t. V, p. 87.

³ Raynouard, Choix des poésies originales des troubadours, t. V, p. 87.

⁴ Annales Waverleiens., apud Rer. anglic. Script., t. II, p. 161, ed. Gale.

⁵ Roger. de Hoved., *Annal.*, pars posterior, apud *Rer. anglic. Script.*, p. 623, ed. Savile.

⁶ Benedict. Petroburg., apud Script. rer. gallic. et francic., t. XIII, p. 150.

⁷ Gruillelm. Neubrig., de Reb. anglic., p. 279, ed. Hearne.

⁸ Roger. de Hoved., *Annal.*, pars posterior, apud *Rer. anglic. Script.*, p. 631, ed. Savile.

⁹ Roger. de Hoved., Annal., pars posterior, apud Rer. anglic. Script., p. 631, ed. Savile.

même lit 41. Cette grande amitié déplaisait au roi d'Angleterre, et l'inquiétait pour l'avenir. Il envoya en France de nombreux messages pour rappeler son fils auprès de lui : Richard répondait toujours qu'il allait venir, et ne se pressait point2. Enfin il se mit en route, comme pour se rendre à la cour de son père ; mais passant par Chinon, où était l'un des trésors royaux, il en enleva la plus grande partie, malgré la résistance des gardiens3. Avec cet argent, il alla en Poitou, et se mit à fortifier et à garnir de munitions et d'hommes plusieurs châteaux du pays4. Les derniers événements avaient fait succéder une grande apathie à l'ancienne effervescence des Aquitains, et les haines que Richard avait soulevées par son manque de foi et sa dureté étaient encore trop vives pour que les hommes mécontents du gouvernement angevin eussent confiance en lui. Il resta donc seul, et, ne pouvant rien entreprendre sans le concours des barons du pays, il prit le parti de revenir à son père et de lui demander grâce, plutôt par nécessité que de bon cœur5. Le vieux roi, qui avait épuisé enfin toutes les formes solennelles de réconciliation entre lui et ses fils, essaya cette fois de lier Richard par un serment sur l'Évangile, qu'il lui fit prêter en présence d'une grande assemblée de clercs et de laïgues6.

La nouvelle tentative ambitieuse du comte de Poitiers, demeurant sans effet, n'entraîna point la rupture de la paix entre les rois de France et d'Angleterre. Ces deux rois étaient convenus depuis longtemps d'avoir une entrevue, où ils régleraient d'une manière définitive les points d'intérêt qui pouvaient renouveler et entretenir leurs mésintelligences. Ils se rendirent, dans le mois de janvier 1187, entre Trie et Gisors, près du Grand-Orme, lieu, ordinaire des conférences politiques. Les conquérants chrétiens de la Syrie et de la Palestine éprouvaient alors de grands revers. Jérusalem et le bois de la vraie croix venaient de retomber au pouvoir des mahométans, commandés par Salah-Eddin, vulgairement nommé Saladin7. La perte de cette grande relique excita de nouveau l'enthousiasme pour la croisade, un peu refroidi depuis un demi-siècle. Le pape accablait de messages les princes de la chrétienté, pour les engager à faire la paix entre eux et la guerre aux infidèles. Les cardinaux promettaient de renoncer aux richesses et à tout plaisir, de ne plus recevoir aucun présent et de ne plus monter à cheval tant que la Terre-Sainte ne serait pas reconquise, de se croiser les premiers, et d'aller demandant l'aumône à la tête des nouveaux pèlerins8. Des prédicateurs et des missionnaires se rendaient à toutes les cours, à toutes les assemblées des grands et des riches ; et il en vint plusieurs à l'entrevue des rois de France et d'Angleterre, entre autres, Guillaume, archevêque de Tyr, l'un des hommes les plus célèbres du temps par son savoir et son éloquence.

Cet homme eut le pouvoir de déterminer les deux rois, jusque-là si inconciliables, à s'accorder pour faire la guerre aux Sarrasins, en ajournant leurs propres

¹ Roger. de Hoved., *Annal*., pars posterior, apud *Rer. anglic. Script*., p. 634 et 635, ed. Savile.

² Roger. de Hoved., Annal., pars posterior, apud Rer. anglic. Script., p. 635, ed. Savile.

³ Roger. de Hoved., *Annal.*, pars posterior, apud *Rer. anglic. Script.*, p. 635, ed. Savile.

⁴ Roger. de Hoved., *Annal.*, pars posterior, apud *Rer. anglic. Script.*, p. 635, ed. Savile.

⁵ Roger. de Hoved., Annal., pars posterior, apud Rer. anglic. Script., p. 635, ed. Savile.

⁶ Roger. de Hoved., Annal., pars posterior, apud Rer. anglic. Script., p. 635, ed. Savile.

⁷ Roger. de Hoved., *Annal*., pars posterior, apud *Rer. anglic. Script*., p. 635-640, ed. Savile.

⁸ Fleury, Histoire ecclésiastique, t. XV, p. 493.

différends1. Tous deux se conjurèrent, comme frères d'armes, pour la cause de Dieu, et, en signe de leur engagement, reçurent des mains de l'archevêque une croix d'étoffe qu'ils appliquèrent sur leurs habits ; celle du roi de France était rouge et celle du roi d'Angleterre était blanche2. En les prenant, ils se signèrent au front, à la bouche et à la poitrine, et firent serment de ne point quitter la croix du Seigneur, ni sur terre ni sur mer, ni en champs ni en villès, jusqu'à leur retour du grand passage3. Beaucoup de seigneurs des deux royaumes firent le même vœu, entraînés par l'exemple des rois, par le désir d'obtenir la rémission de tous leurs péchés, par les discours populaires qui roulaient tous sur ce sujet, et même par des chansons en langue vulgaire ou en langue latine, qui circulaient alors4. Une de ces dernières, composée par un clerc d'Orléans, et répandue jusqu'en Angleterre, y excita, dit un contemporain, un grand nombre d'hommes à prendre la croix5; bien qu'écrite dans la langue savante, cette pièce de poésie porte une une assez forte empreinte des idées et du style de l'époque pour mériter d'être traduite.

Le bois de la croix est l'étendard que va suivre l'armée ; il n'a point cédé, il s'est porté en avant par la force de l'Esprit-Saint.

Allons à Tyr, c'est le rendez-vous des braves : c'est là que doivent aller ceux qui font tant d'efforts pour acquérir, sans fruit, le et renom de chevalerie.

Le bois de la croix est l'étendard que va suivre l'armée.

Mais, pour cette guerre, il faut des combattants robustes, et non des hommes amollis ; ceux qui soignent leur corps à grands frais n'achètent point Dieu par des prières.

Le bois de la croix, etc.

Qui n'a point d'argent, s'il est fidèle, la foi sincère lui suffira ; c'est assez du corps du Seigneur pour toute provision de voyage à celui qui défend la croix.

Le bois de la croix, etc.

Le Christ, en se livrant au supplice, a fait un prêt au pécheur; pécheur, si tu ne veux pas mourir pour celui qui est mort pour toi, tu ne rends pas ce que Dieu t'a prêté.

Le bois de la croix, etc.

Écoute donc mon conseil ; prends la croix, et dis, en faisant ton vœu : Je me recommande à celui qui est mort pour moi, qui a donné pour moi son corps et sa vie.

Le bois de la croix est l'étendard que va suivre l'armée6.

¹ Roger. de Hoved., Annal., pars posterior, apud Rer. anglic. Script., p. 641, ed. Savile.

² Roger. de Hoved., Annal., pars posterior, apud Rer. anglic. Script., p. 641, ed. Savile.

³ Script. rer. gallic. et francic., t. XII, p. 556, in nota a.

⁴ Roger. de Hoved., Annal., pars posterior, apud Rer. anglic. Script., p. 641, ed. Savile.

⁵ Roger. de Hoved., *Annal.*, pars posterior, apud *Rer. anglic. Script.*, p. 639, ed. Savile.

⁶ Roger. de Hoved., *Annal*., pars posterior, apud *Rer. anglic. Script*., p. 639-640, ed. Savile.

Le roi d'Angleterre, portant la croix blanche sur l'épaule, se rendit au Mans, où il assembla son conseil pour délibérer sur les moyens de pourvoir aux frais de la guerre sainte à laquelle il venait de s'engager1. Il fut décidé que, dans tous les pays soumis à la domination angevine, tout homme serait forcé de livrer la sixième partie de son revenu et de ses biens meubles ; mais que de cette décimation universelle seraient exceptés : les armes, les chevaux et les vêtements des chevaliers ; les chevaux, les livres, les vêtements et tous les ornements des prêtres, ainsi que les joyaux et les pierres précieuses, tant des laïques que des clercs2. Il fut établi, en outre, que les clercs, les chevaliers et les sergents d'armes qui prendraient la croix, ne paieraient rien ; mais que les bourgeois et les paysans qui se joindraient à l'armée sans l'exprès consentement de leurs seigneurs n'en paieraient pas moins leur dixième3.

Le subside, décrété au Mans pour la nouvelle croisade, fut levé sans beaucoup de violence dans l'Anjou, la Normandie et l'Aquitaine. La seule mesure comminatoire employée dans ces divers pays, où la puissance de Henri II était modérée par les traditions d'administration nationale, fut un arrêt d'excommunication lancé par les archevêgues et les évêgues contre quiconque ne remettrait pas fidèlement sa quote-part aux hommes chargés de recueillir l'impôt4. La collecte se fit dans chaque paroisse par une commission composée du prêtre desservant, d'un templier, d'un hospitalier, d'un officier royal, d'un clerc de la chapelle du roi, d'un officier et d'un chapelain du seigneur du lieu5. La composition de ce conseil, où des hommes de la localité avaient place, offrait aux habitants quelque garantie d'impartialité et de justice. De plus, si une contestation venait à s'élever sur la quotité de là somme exigée, on devait convoquer quatre ou six personnes notables de la paroisse, pour déclarer, sous le serment, la valeur des biens meubles du contribuable, que leur témoignage devait condamner ou absoudre6. Ces précautions usitées, même au moyen âge, dans les contrées où l'administration publique n'était pas proprement un gouvernement de conquête, furent probablement aussi pratiquées en Angleterre à l'égard des comtes, des barons, des chevaliers ; des évêques, en un mot, de tous les hommes de race normande ; mais elles furent complètement omises à l'égard des bourgeois saxons : on les remplaça par une manière de procéder plus expéditive, toute différente, qui mérite d'être remarquée7.

Le roi Henri passa la mer, et pendant que ses officiers, clercs et laïques, recueillaient, aux termes de ses ordonnances ; l'argent dés possesseurs de terres, il fit dresser une liste des plus riches bourgeois de toutes les villes, et les fit sommer personnellement d'avoir à se présenter devant lui à un jour et dans un lieu qu'il fixaits. L'honneur d'être admis en la présence du petit-fils du Conquérant fut de cette manière octroyé à, deux cents bourgeois de Londres, à cent d'York, et à un nombre proportionné d'habitants des autres villes et

_

¹ Roger. de Hoved., *Annal*., pars posterior, apud *Rer. anglic. Script*., p. 639, ed. Savile. — *Script. rer. gallic. et francic.*, t. XVI, p. 163.

² Roger. de Hoved., Annal., pars posterior, apud Rer. anglic. Script., p. 641, ed. Savile.

³ Roger. de Hoved., *Annal.*, pars posterior, apud *Rer. anglic. Script.*, p. 641, ed. Savile.

⁴ Roger. de Hoved., Annal., pars posterior, apud Rer. anglic. Script., p. 642, ed. Savile.

⁵ Roger. de Hoved., Annal., pars posterior, apud Rer. anglic. Script., p. 642, ed. Savile.

⁶ Roger. de Hoved., Annal., pars posterior, apud Rer. anglic. Script., p. 641, ed. Savile.

⁷ Roger. de Hoved., Annal., pars posterior, apud Rer. anglic. Script., p. 642, ed. Savile.

⁸ Roger. de Hoved., Annal., pars posterior, apud Rer. anglic. Script., p. 642, ed. Savile.

bourgs1. Les lettres de convocation n'admettaient ni excuse ni retard. Ces bourgeois ne vinrent pas tous le même jour ; car le roi Henri n'aimait pas plus que ses aïeux les grands rassemblements d'Anglais2. On les reçut par bandes, à différents jours et dans différents lieux3. A mesure qu'ils comparaissaient, on leur signifiait par interprète la somme qu'on exigeait d'eux ; et ainsi, dit un contemporain, le roi leur prit à tous la dîme de leurs propriétés, d'après l'estimation des gens de bien qui connaissaient leurs revenus et leurs meubles. Ceux qu'il trouva rebelles, il les fit aussitôt incarcérer, et lés retint dans ses prisons jusqu'à ce qu'ils eussent payé le dernier sou. Semblablement fit-il pour les Juifs d'Angleterre ; ce qui lui procura, des sommes incalculables4. Cette assimilation des hommes de race anglaise aux Juifs peut donner la mesure de leur état politique au commencement du second siècle après la conquête. L'on doit observer, en outre, que la convocation des. habitants des villes par le roi, loin d'être un signe de liberté civile, fut, au contraire, dans cette circonstance et dans beaucoup d'autres semblables, une marque de servitude et un moyen de vexation appliqué spécialement aux hommes de condition inférieure.

Malgré le traité et le serment des deux rois, ce fut à tout autre chose qu'à reconquérir Jérusalem qu'on employa le taillage des Saxons et des Juifs d'Angleterre, les contributions des nobles de ce pays et celles des provinces du continent. L'antique ennemi ne dormait pas, disent les historiens du siècle, et sa malice ralluma promptement la guerre entre ceux qui venaient de jurer de ne plus porter les armes contre les chrétiens jusqu'à leur retour de la Terre-Saintes. Saintes. L'occasion de cette rupture fut une querelle d'inféra entre Richard de Poitiers et le comte de Toulouse, Raymond de Saint-Gilles. Les Aquitains et les Poitevins, qui avaient repris des forces et de l'énergie depuis leur dernière défaite, profitèrent du trouble causé par cette querelle pour faire de nouveaux complots et de nouvelles ligues contre la puissance anglo-normande. De son côté, le roi de France, suivant la politique de ses aïeux, ne put se défendre d'entrer dans le parti des adversaires des Normands, et d'attaquer dans le Berri les châteaux forts qui relevaient du roi d'Angleterre6. Bientôt la guerre S'étendit sur toute la frontière des pays gouvernés par les deux rois. Il y eut de part et d'autre beaucoup de villes prises et reprises, de fermes incendiées, de vignobles dévastés; enfin les deux puissances rivales, fatiquées de se nuire inutilement, résolurent de traiter pour la paix7. Les rois Henri et Philippe se donnèrent un rendez-vous sous le Grand-Orme, entre Trie et Gisors ; Mais ils se quittèrent sans avoir pu s'accorder sur aucun point8. Le plus jeune des deux rois, irrité du peu de succès de l'entrevue, s'en prit à l'arbre sous lequel elle avait eu lieu, et le fit abattre, jurant par les saints de France — c'était son serment favori — que jamais plus il ne se tiendrait de parlement à cette place9.

¹ Roger. de Hoved., *Annal.*, pars posterior, apud *Rer. anglic. Script.*, p. 642, ed. Savile.

² Roger. de Hoved., Annal., pars posterior, apud Rer. anglic. Script., p. 642, ed. Savile.

³ Roger. de Hoved., *Annal.*, pars posterior, apud *Rer. anglic. Script.*, p. 642, ed. Savile.

⁴ Roger. de Hoved., Annal., pars posterior, apud Rer. anglic. Script., p. 642, ed. Savile.

⁵ Guillelm. Neubrig., de Reb. anglic., p. 333, ed. Hearne.

⁶ Roger. de Hoved., Annal., pars posterior, apud Rer. anglic. Script., p. 644, ed. Savile.

⁷ Roger. de Hoved., *Annal*., pars posterior, apud *Rer. anglic. Script*., p. 644-645, ed. Savile

⁸ Roger. de Hoved., Annal., pars posterior, apud Rer. anglic. Script., p. 645, ed. Savile.

⁹ Roger. de Hoved., Annal., pars posterior, apud Rer. anglic. Script., p. 645, ed. Savile.

[—] Script. rer. gallic. et francic., de Rege Philippo Augusto, passim.

Durant le cours de la guerre, Richard, contre lequel, du moins en apparence, le roi Philippe l'avait commencée, manifesta subitement quelque tendance à se rapprocher de ce roi, ce qui alarma beaucoup son père. Il alla jusqu'à proposer de soumettre au jugement des barons de France le différend qui existait entre lui et le comte Raymond de Saint-Gilles. Henri II n'y consentit point, et, se défiant de son fils, il ne voulut traiter pour la paix que dans une entrevue personnelle avec Philippe1. Dans cette conférence, qui eut lieu près de Bonmoulins, en Normandie, le roi de France fit des propositions où l'intérêt de Richard se trouvait tellement lié au sien, qu'elles semblaient le résultat de quelque pacte secret préalablement conclu entre eux.

A l'une des trêves jurées autrefois par Henri II et Louis, père de Philippe, il avait été convenu que Richard épouserait Alix ou Aliz, fille du roi de France, laquelle recevrait pour dot le comté de Vexin, toujours débattu entre les deux couronnes2. Pour garantie de l'exécution fidèle de ce traité, Aliz, encore enfant, fut remise entre les mains du roi d'Angleterre, afin qu'il en eût la garde jusqu'à son âge nubile3. Mais la guerre avait bientôt éclaté de nouveau, et les fils du roi d'Angleterre s'étant liqués avec le roi de France, le mariage fut différé, sans que pour cela Henri II se dessaisit de la jeune fille qui lui avait été confiée. Il paraissait vouloir la garder comme otage ; mais on croyait généralement que la raison politique n'était pas le seul motif qui la lui faisait retenir captive dans un château d'Angleterre, et qu'il avait conçu pour elfe une violente passion, qu'il satisfit même, disent plusieurs historiens, après la mort de sa maîtresse Rosemonde4. Quelques-uns assurent que, dans le temps de la querre contre ses ses fils, il avait résolu de prendre Aliz pour épouse, et de répudier Éléonore, afin d'obtenir pour lui-même l'appui que le roi de France prêtait à ses adversaires5. Mais ce fut vainement qu'alors il sollicita son divorce auprès de la cour de Rome, et que pour l'obtenir il capta la bienveillance des légats pontificaux6.

Dans les conférences qu'il avait eues précédemment avec le roi d'Angleterre, Philippe avait plusieurs fois réclamé la conclusion du-mariage de sa sœur Aliz avec le comte de Poitiers, et ce fut la première des conditions qu'il proposa au congrès de Bonmoulins. Il demanda, en outre, que son futur beau-frère fût déclaré, par avance, héritier de tous les États du roi Henri, et reçût en cette qualité le serment d'hommage des barons d'Angleterre et du continent7. Mais Henri II ne voulut point y consentir, craignant le chagrin que lui avait causé autrefois l'élévation prématurée de son fils aîné8. A ce refus, Richard, outré de colère, fit de nouveau ce qu'il avait fait tant de fois. En la présence même de son père, se tournant vers le roi de France, et joignant les deux mains entre les siennes, il se déclara son vassal, et lui fit hommage pour les duchés de Normandie, de Bretagne et d'Aquitaine, et pour les comtés de Poitou, d'Anjou et

_

¹ Roger. de Hoved., *Annal*., pars posterior, apud *Rer. anglic. Script*., p. 646-649, ed. Savile.

² Voyez plus haut, livre VII, t. I.

³ Chron. Johan. Bromton., apud Hist. anglic. Script., t. I, col. 1151, ed. Selden.

⁴ Chron. Johan. Bromton., apud Hist. anglic. Script., t. I, col. 1151, ed. Selden.

⁵ Chron. Johan. Bromton., apud Hist. anglic. Script., t. I, col. 1151, ed. Selden.

⁶ Chron. Johan. Bromton., apud Hist. anglic. Script., t. I, col. 1151, ed. Selden.

⁷ Roger. de Hoved., *Annal.*, pars posterior, apud *Rer. anglic. Script.*, p. 649, ed. Savile.

⁸ Roger. de Hoved., Annal., pars posterior, apud Rer. anglic. Script., p. 649, ed. Savile.

du Maine1. Pour ce serment de foi et d'hommage, Philippe lui donna en fief les villes de Châteauroux et d'Issoudun2.

Cette usurpation de tous les droits paternels sur le continent était le coup le plus sensible que Richard eût encore porté à son père c'était le commencement d'une nouvelle querelle domestique aussi violente que l'avait été la première de toutes, excitée, comme on l'a vu plus haut, par les tentatives d'usurpation de Henri le Jeune. Les populations mécontentes le sentirent, et elles se montrèrent agitées d'un soudain mouvement de révolte. Les barons, qui depuis plus de deux ans se tenaient en repos ; les gens du Poitou, naguère encore ennemis jurés de Richard. se déclarèrent pour sa cause, du moment qu'ils crurent le voir en inimitié mortelle avec le roi3. Henri II vint à Saumur faire ses préparatifs de guerre, pendant que ses barons et ses chevaliers le quittaient en foule pour suivre son fils, dont le parti, soutenu par le roi de France et toutes les provinces du Midi, semblait devoir être le plus fort4. Le roi d'Angleterre avait pour lui la majorité Normands, les Angevins, et ceux qu'effrayaient les d'excommunication dont le légat du pape voulut bien lui prêter l'appui. Mais, pendant que les clercs de l'Anjou prononçaient dans leurs églises ces sentences ecclésiastiques, les Bretons, entrant à main armée, dévastaient le pays et attaquaient les lieux forts et les châteaux du rois. Accablé sous la mauvaise fortune qui, depuis si longtemps, le poursuivait presque sans relâche, Henri tomba malade de chagrin, et, ne prenant aucune mesure militaire, laissa aux légats et aux archevêques tout le soin de sa défense. Ils multiplièrent les arrêts d'excommunication et d'interdit, et envoyèrent message sur message à Richard et au roi de France, leur faisant tour à tour des menaces et des caresses6. Ils eurent peu d'influence sur l'esprit de Richard, mais davantage sur celui de Philippe, toujours aussi disposé à la paix qu'à la querre, pourvu qu'il espérât y gagner.

Le roi de France consentit donc à tenir avec l'autre roi une conférence, où Richard se rendit bon gré mal gré, et où vinrent Jean d'Anagni, cardinal, légat du pape, et les archevêques de Reims, de Bourbes, de Rouen et de Canterbury7. Philippe proposa au roi d'Angleterre à peu près les mêmes conditions qu'a l'entrevue de Bonmoulins, c'est-à-dire le Mariage d'Aliz avec Richard et la désignation de ce dernier comme héritier de tous les domaines de son père, sous la garantie du serment d'hommage de tous les barons d'Angleterre et du continent8. Mais Henri II, qui avait encore plus qu'à la conférence précédente sujet de se défier de Richard, refusa de nouveau cette demande, et proposa de marier Aliz avec Jean, son autre fils, qui, jusqu'à ce jour, s'était montré obéissant et bien affectionné envers lui9. Il dit que, si l'on approuvait ce mariage, il n'aurait n'aurait aucune répugnance à déclarer Jean son héritier pour toutes les provinces du continent10. Cette proposition tendait à la ruine de Richard, et soit par

¹ Roger. de Hoved., *Annal.*, pars posterior, apud *Rer. anglic. Script.*, p. 649, ed. Savile.

² Roger. de Hoved., Annal., pars posterior, apud Rer. anglic. Script., p. 649, ed. Savile.

³ Matth. Paris, t. I, p. 151.

⁴ Roger. de Hoved., Annal., pars posterior, apud Rer. anglic. Script., p. 652, ed. Savile.

⁵ Roger. de Hoved., *Annal.*, pars posterior, apud *Rer. anglic. Script.*, p. 652, ed. Savile.

⁶ Roger. de Hoved., Annal., pars posterior, apud Rer. anglic. Script., p. 652, ed. Savile.

⁷ Roger. de Hoved., *Annal.*, pars posterior, apud *Rer. anglic. Script.*, p. 652, ed. Savile.

⁸ Roger. de Hoved., Annal., pars posterior, apud Rer. anglic. Script., p. 652, ed. Savile.

⁹ Roger. de Hoved., Annal., pars posterior, apud Rer. anglic. Script., p. 652, ed. Savile.

¹⁰ Roger. de Hoved., *Annal.*, pars posterior, apud *Rer. anglic. Script.*, p. 652, ed. Savile.

scrupule d'honneur, soit par défaut de confiance dans le plus jeune des fils de Henri II, le roi de France refusa d'y souscrire et d'abandonner son allié1. Le cardinal Jean prit alors la parole polir déclarer que, selon sa mission expresse, il allait mettre le royaume de France sous l'interdit2. Seigneur légat, répondit le roi roi Philippe, rends ton arrêt, s'il te plaît, car je ne le crains point3. L'Église romaine n'a aucun droit de sévir contre le royaume de France, ni par interdit, ni autrement, quand le roi juge à propos de s'armer contre des vassaux rebelles pour venger ses propres injures et l'honneur de sa couronne4; d'ailleurs, je vois vois à ton discours que tu as déjà flairé les sterlings du roi d'Angleterre 65. Richard, dont l'intérêt se trouvait bien plus fortement compromis dans cette affaire, ne s'en tint pas à des railleries contre l'envoyé pontifical; il tira son épée, et se serait porté à quelque violence si les assistants ne l'eussent retenu6.

Le vieux roi, forcé de combattre, rassembla son armée ; mais ses meilleurs soldats l'avaient abandonné pour aller se joindre à son fils. Ii perdit en peu de mois les villes du Mans et de Tours avec tout leur territoire ; et pendant que le roi de France l'attaquait en Anjou par la frontière du nord, les Bretons s'avançaient par l'ouest, et les Poitevins par le sud7. Sans moyens de défense et et sans autorité, affaibli d'esprit et.de corps, il prit le parti de solliciter la paix, en offrant de se résigner à tout8. La conférence des deux rois — car il paraît que Richard n'y assista point, et qu'il attendit à l'écart l'issue des négociations — eut lieu dans une plaine entre Tours et Azay-sur-Cher. Les demandes de Philippe furent que le roi d'Angleterre s'avouât expressément son homme-lige, et se remit entre ses mains, à merci et à miséricorde9; qu'Aliz fût donnée en garde à cinq personnes au choix de Richard, jusqu'à son retour de la croisade, où il devait se rendre, avec le roi de France, à la mi-carême10 ; que le roi d'Angleterre renonçât à tout droit de suzeraineté sur les villes du Berri qui anciennement relevaient des ducs d'Aquitaine, et qu'il payât au roi de France vingt mille marcs d'argent pour la restitution de ses conquêtes11; que tous ceux qui s'étaient attachés au parti du fils contre le père demeurassent vassaux du fils et non du père, à moins que, de leur propre mouvement, ils ne voulussent revenir à ce dernier12; qu'enfin le roi reçût son fils Richard en grâce par le baiser de paix, et abjurât sincèrement et de bon cœur toute rancune et toute animosité contre lui**13**.

¹ Roger. de Hoved., Annal., pars posterior, apud Rer. anglic. Script., p. 652, ed. Savile.

² Roger. de Hoved., Annal., pars posterior, apud Rer. anglic. Script., p. 652, ed. Savile.

³ Roger. de Hoved., Annal., pars posterior, apud Rer. anglic. Script., p. 652, ed. Savile.

⁴ Roger. de Hoved., *Annal.*, pars posterior, apud *Rer. anglic. Script.*, p. 652, ed. Savile. — Matth. Paris, t. I, p. 149.

⁵ Roger. de Hoved., *Annal.*, pars posterior, apud *Rer. anglic. Script.*, p. 652, ed. Savile.

⁶ Matth. Paris, t. I, p. 149.

⁷ Roger. de Hoved., *Annal.*, pars posterior, apud *Rer. anglic. Script.*, p. 653, ed. Savile.

⁸ Roger. de Hoved., Annal., pars posterior, apud Rer. anglic. Script., p. 653, ed. Savile.

⁹ Girald. Cambrens., *de Instructione principis*, apud *Script. rer. gallic. et francic.*, t. XVIII, p. 154. — Roger. de Hoved., *Annal.*, pars posterior, apud *Rer. anglic. Script.*, p. 654, ed. Savile.

¹⁰ Roger. de Hoved., Annal., pars posterior, apud Rer. anglic. Script., p. 653, ed. Savile.

¹¹ Roger. de Hoved., Annal., pars posterior, apud Rer. anglic. Script., p. 653, ed. Savile.

¹² Girald. Cambrens., de Instructions principis, apud Script. rer. gallic. et francic., t. XVIII, p. 154.

¹³ Girald. Cambrens., *de Instructions principis*, apud *Script. rer. gallic. et francic.*, t. XVIII, p. 155.

Il n'y avait pour le vieux roi ni moyen ni espoir d'obtenir des conditions moins dures ; il s'arma donc de patience autant qu'il put, et conversa avec le roi Philippe, écoutant ses paroles d'un air docile, et comme un homme qui reçoit la loi d'un autre. Tous deux étaient à cheval en plein champ ; et, tandis qu'ils s'entretenaient bouche à bouche, dit un historien, il tonna subitement, quoique le ciel fût sans nuages, et la foudre tomba entre eux, sans leur faire aucun mal1. Ils Ils se séparèrent aussitôt, extrêmement effrayés l'un et l'autre, et, après un petit intervalle, ils revinrent de nouveau; mais un second coup de tonnerre, aussi fort que le premier, se fit entendre presque au même moment2. Le roi d'Angleterre, que la nécessité où il se trouvait réduit, son chagrin et la faiblesse de sa santé rendaient plus facile à émouvoir, liant peut-être cet accident naturel à 'sa propre destinée, fut tellement troublé, qu'il abandonna les rênes de son cheval et chancela sur la selle, de manière qu'il serait tombé à terre si ceux qui l'entouraient ne l'eussent soutenu3. La conférence fut suspendue ; et comme Henri se trouva trop malade pour assister à une seconde entrevue, on lui porta à son quartier les conditions de la paix rédigées par écrit, pour qu'il donnât son consentement formel4.

Ceux qui vinrent de la part du roi de France le trouvèrent couché sur un lit, et lui lurent le traité de paix article par article. Quand ils en vinrent à celui qui regardait les personnes engagées secrètement ou ostensiblement dans le parti de Richard, le roi demanda leurs noms, pour savoir combien il y avait d'hommes à la foi desquels on l'obligeait à renoncer5. Le premier qu'on lui nomma fut Jean, Jean, son plus jeune fils. En entendant prononcer ce nom, saisi d'un mouvement presque convulsif, il se leva sur son séant, et, promenant autour de lui des yeux pénétrants et hagards6 : Est-ce bien vrai, dit-il, que Jean, mon cœur, mon fils de de prédilection, celui que j'ai chéri plus que les autres et pour l'amour duquel je me suis attiré tous mes malheurs, s'est aussi séparé de moi ?7 On lui répondit qu'il en était ainsi, qu'il n'y avait rien de plus vrai. Eh bien, dit-il en retombant sur son lit et en tournant son visage contre le mur, que tout aille dorénavant comme il pourra, je n'ai plus de souci ni de moi ni du monde8. Quelques moments après, Richard s'approcha du lit, et demanda à son père le baiser de paix en exécution du traité. Le roi le lui donna avec un air de calme apparent ; mais au moment où Richard s'éloignait, il entendit son père murmurer à voix basse : Si seulement Dieu me faisait la grâce de ne point mourir avant de m'être vengé de toi !9 A son arrivée au camp français, le comte de Poitiers redit ces

¹ Roger. de Hoved., Annal., pars posterior, apud Rer. anglic. Script., p. 653, ed. Savile.

² Roger. de Hoved., *Annal.*, pars posterior, apud *Rer. anglic. Script.*, p. 653 et 654, ed. Savile.

³ Roger. de Hoved., *Annal.*, pars posterior, apud *Rer. anglic. Script.*, p. 653 et 654, ed. Savile.

⁴ Girald. Cambrens., *de Instructions principis*, apud *Script. rer. gallic. et francic.*, t. XVIII, p. 154.

⁵ Roger. de Hoved., *Annal.*, pars posterior, apud *Rer. anglic. Script.*, p. 654, ed. Savile.

⁶ Girald. Cambrens., *de Instructions principis*, apud *Script. rer. gallic. et francic.*, t. XVIII, p. 155.

⁷ Girald. Cambrens., de Instructions principis, apud Script. rer. gallic. et francic., t. XVIII, p. 155.

⁸ Girald. Cambrens., *de Instructions principis*, apud *Script. rer. gallic. et francic.*, t. XVIII, p. 155.

⁹ Girald. Cambrens., *de Instructions principis*, apud *Script. rer. gallic. et francic.*, t. XVIII, p. 155.

paroles au roi Philippe et à ses courtisans, qui tous firent de grands éclats de rire et plaisantèrent sur la bonne paix qui venait de se conclure entre le père et le fils1.

Le roi d'Angleterre, sentant son mal s'aggraver, se fit transporter à Chinon, où, en peu de jours, il tomba dans un état voisin de la mort. A ses derniers moments, on l'entendait proférer des paroles entrecoupées, qui faisaient allusion à ses malheurs et à la conduite de ses fils : Honte, s'écriait-il, honte à un roi vaincu ! Maudit soit le jour où je suis né, et maudits de Dieu soient les fils que je laisse !2 Les évêques et les gens de religion qui l'entouraient firent tous leurs efforts pour lui faire rétracter cette Malédiction contre ses enfants ; mais il y persista jusqu'au dernier soupir3.

Quand il eut expiré, son corps fut traité par ses serviteurs comme l'avait été autrefois celui de Guillaume le Conquérant ; tous l'abandonnèrent, après l'avoir dépouillé de ses derniers vêtements et avoir enlevé ce qu'il y avait de plus précieux dans la chambre et dans la maison4. Le roi Henri avait souhaité d'être enterré à Fontevrault, célèbre abbaye de femmes, à quelques lieues au sud de Chinon; on eut peine à trouver des gens pour l'envelopper d'un linceul et des chevaux pour le transporter5. Le cadavre se trouvait déjà déposé dans la grande grande église de l'abbaye, en attendant, le jour de la sépulture, lorsque le comte Richard apprit par le bruit public la mort de son père6. Il vint à l'église, et trouva trouva le roi gisant dans le cercueil, la face découverte, et montrant encore, par la contraction de ses traits, les signes d'une violente agonie. Cette vue causa au comte de Poitiers un frémissement involontaire. Il se mit à genoux et pria devant l'autel ; mais il se leva après quelques moments, après l'intervalle d'un Pater noster, disent les historiens du siècle, et sortit pour ne plus revenir8. Les contemporains assurent que, depuis l'instant où Richard entra dans l'église jusqu'à celui où il s'éloigna, le sang ne cessa de couler en abondance des deux narines du mort9. Le lendemain de ce jour eut lieu la cérémonie de la sépulture. On voulut décorer le cadavre de quelques-uns des insignes de la royauté ; mais les gardiens du trésor de Chinon les refusèrent, et, après beaucoup de supplications, ils envoyèrent seulement un vieux sceptre et un anneau de peu de

¹ Girald. Cambrens., *de Instructions principis*, apud *Script. rer. gallic. et francic.*, t. XVIII, p. 155.

² Girald. Cambrens., *de Instructions principis*, apud *Script. rer. gallic. et francic.*, t. XVIII, p. 155. — Roger. de Hoved. *Annal.*, pars posterior, apud *Rer. anglic. Script.*, p. 654, ed. Savile.

³ Roger. de Hoved. Annal., pars posterior, apud Rer. anglic. Script., p. 654, ed. Savile.

⁴ Roger. de Hoved. *Annal.*, pars posterior, apud *Rer. anglic. Script.*, p. 654, ed. Savile. — Girald. Cambrens., *de Instructions principis*, apud *Script. rer. gallic. et francic.*, t. XVIII, p. 157.

⁵ Roger. de Hoved. *Annal*., pars posterior, apud *Rer. anglic. Script*., p. 654, ed. Savile. — Voyez plus haut, livre VII, t. I.

⁶ Girald. Cambrens., apud *de Instructione principis*, apud *Script. rer. gallic. et francic.*, t. t. XVIII, p. 158.

⁷ Girald. Cambrens., apud *de Instructione principis*, apud *Script. rer. gallic. et francic.*, t. t. XVIII, p. 158.

⁸ Girald. Cambrens., apud *de Instructione principis*, apud *Script. rer. gallic. et francic.*, t. t. XVIII, p. 158.

⁹ Girald. Cambrens., apud *de Instructione principis*, apud *Script. rer. gallic. et francic.*, t. t. XVIII, p. 158.

valeur1. Faute de couronne, on coiffa le roi d'une espèce de diadème fait avec la la frange d'or d'un vêtement de femme2; et ce fut dans cet attirail bizarre que Henri, fils de Geoffroy Plante-Genest, roi d'Angleterre, duc de Normandie, d'Aquitaine et de Bretagne, comte de l'Anjou et du Maine, seigneur de Tours et d'Amboise, descendit dans sa dernière demeure.

Un auteur contemporain croit voir dans les malheurs de Henri II un signe de vengeance divine contre les Normands, tyrans de l'Angleterre envahie3. Il rapproche cette mort misérable de celle de Guillaume le Roux, des fils de Henri Ier, des propres frères de Henri II et de ses deux fils aînés, qui tous périrent de mort violente ou à la fleur de leur âge : Voilà, dit-il, le châtiment de leur règne illégitime4. Mais sans admettre cette opinion superstitieuse, il est au moins certain que les malheurs du roi Henri furent une conséquence des événements qui avaient rangé sous sa domination les provinces méridionales de la Gaule. Il s'était réjoui de cet accroissement de puissance comme de la plus haute fortune ; il avait donné à ses fils la patrie d'autrui en apanage, se glorifiant de voir sa famille régner sur plusieurs nations de race et de mœurs différentes, et réunir sous le même sceptre ce qu'avait divisé la nature. Mais la nature ne perdit pas ses droits, et, au premier mouvement que firent les peuples pour ressaisir leur indépendance, la division entra dans la famille du roi étranger, qui vit ses enfants servir à ses propres sujets d'instruments contre lui-même, et qui, ballotté jusqu'à sa dernière heure par la guerre domestique, éprouva en expirant le sentiment le plus amer qu'un homme puisse emporter au tombeau, celui de mourir par un parricide.

¹ Girald. Cambrens., apud *de Instructione principis*, apud *Script. rer. gallic. et francic.*, t. t. XVIII, p. 158.

² Girald. Cambrens., *de Instructione principis*, apud *Script. rer. gallic. et francic.*, t. XVIII, p. 158. — *Chron. Anonyrni Laudunensis*, apud *ibid.*, p. 707.

³ Girald. Cambrens., *de Instructione principis*, apud *Script. rer. gallic. et francic.*, t. XVIII, p. 158.

⁴ Girald. Cambrens., *de Instructione principis*, apud *Script. rer. gallic. et francic.*, t. XVIII, p. 158.

LIVRE ONZIÈME

Depuis l'avènement du roi Richard ler jusqu'à l'exécution du Saxon William surnommé Longue-Barbe.

1190-1196

L'impossibilité de réunir tous les faits dans un même récit force maintenant l'historien de rétrograder jusqu'à l'époque où Henri II reçut du pape Alexandre III une bulle qui l'investissait de la seigneurie de toute l'Irlande1. Le roi fit partir aussitôt les Normands Guillaume, fils d'Elme, et Nicolas, doyen de Wallingford, qui, à leur arrivée en Irlande, convoquèrent un synode de tout le haut clergé des provinces nouvellement conquises2. Le diplôme d'Alexandre III et l'ancienne bulle d'Adrien IV furent lus solennellement dans cette assemblée, et ratifiés par les évêgues irlandais, engagés, par leur première soumission, à de nouveaux actes de faiblesse. Cependant plusieurs ne tardèrent pas à se repentir et prirent part aux complots qui se tramaient secrètement dans les lieux occupés par des garnisons normandes, ou même à la résistance ouverte des provinces encore libres vers les bords du Shannon et de la Boyne. Laurent, archevêque de Dublin, l'un des premiers qui avaient juré fidélité au vainqueur, entra dans plusieurs insurrections patriotiques, et d'ami des étrangers devint l'objet de leur haine et de leurs persécutions3. Ils lui donnèrent pour successeur un Normand appelé Jean Comine, qui, pour accomplir sa nouvelle mission, se conduisit de telle manière à l'égard des indigènes, que ses compatriotes lui donnaient, par plaisanterie, le surnom d'Écorche-villain4.

En peu d'années, la conquête s'étendit jusqu'à la frontière orientale et méridionale des royaumes de Connaught et d'Ulster. Une ligne de châteaux forts et de redoutes palissadées, se prolongeant autour du territoire envahi, lui faisait donner en langue normande le nom de Pals. Chaque baron, chevalier ou écuyer d'outre-mer, cantonné dans l'enceinte du pal, avait pris grand soin de bien fortifier son domaine : tous avaient des châteaux, grands ou petits, selon leur grade et leur richesse. La dernière classe de l'armée conquérante, et en particulier les Anglais, soit soldats, soit travailleurs, soit marchands, habitaient en masse dans des camps retranchés autour des châteaux de leurs chefs, ou dans les villes que les indigènes avaient en partie abandonnées. La langue anglaise était parlée dans les rues et les marchés de ces villes, et le français dans les donjons nouvellement bâtis par les seigneurs de la conquête. Tous les noms de ces chefs que l'histoire a conservés sont français, comme Raymond de Caen, Guillaume Ferrand, Guillaume Maguerel, Robert Digarre, Henri Bluet, Jean de Courcy, Hugues le Petit, et la nombreuse famille des fils de Gérauld, qu'on appelait aussi Gérauldins6. Ainsi, les Anglais de race venus en Irlande à la suite des Anglo-Normands se trouvaient placés dans une condition moyenne entre ces derniers et les indigènes, et leur langue, la plus méprisée dans leur propre pays, tenait dans l'île d'Érin un rang intermédiaire entre celle du nouveau gouvernement et l'idiome gallique des vaincus.

¹ Voyez plus haut, livre X.

² Girald. Cambrens., Hibernia expugnata, apud. Camden, Anglica, Hibernica, etc., p. 787.

³ Campion's *History of Ireland*, p. 62 et 61. — Hanmer's *Chronicle of Ireland*, p. 162. Ces deux ouvrages, dépourvus de critique dans la partie qui traite des antiquités irlandaises, sont parfaitement exacts pour ce qui regarde la conquête de l'Irlande par les Anglo-Normands ; ils offrent un extrait fidèle et presque toujours littéral des documents originaux.

⁴ Girald. Cambrens., apud Camden, *Hibernica*, etc., p. 799. — Campion's *History of Ireland*, p. 66. — Hanmer's *Chron. of Ireland*, p. 165.

⁵ The Pale, en anglais moderne.

⁶ Hanmer's *Chron. of Ireland*, p. 136 et passim. — Campion's *History of Ireland*, p. 65. — Harris's *Hibernica*, part. II, p. 212. Dublin, 1770.

Ce qui restait de la population irlandaise dans l'enceinte du pal, ou du territoire anglo-normand, fut bientôt confondu sous la même servitude, et il n'y eut plus de distinction entre l'ami des étrangers et l'homme qui leur avait résisté; tout devint égal aux yeux des conquérants dès qu'ils n'eurent plus besoin de personne. Dans le royaume de Linster, aussi bien qu'ailleurs, on ne laissa aux habitants, en terres et en propriétés, que ce qui ne valait pas la peine d'être pris. Ceux qui avaient appelé les Normands et combattu avec eux se repentirent et s'insurgèrent1; mais manquant d'organisation, ils ne soutinrent pas leur révolte, et les étrangers les accusèrent d'inconstance et de perfidie. Ces reproches intéressés ont passé dans l'histoire contemporaine, qui en charge avec profusion tous les hommes de race irlandaise2.

Vers l'année 1177, les gens de Connaught et d'Ulster, non contents de défendre l'entrée de leur propre pays, résolurent de tenter l'affranchissement de tout le territoire 'envahi. Ils s'avancèrent jusqu'à Dublin ; mais, comme ils étaient peu habiles dans l'art des sièges, ils ne réussirent point à s'emparer de cette ville, nouvellement fortifiée, et furent ainsi arrêtés dans leur marche3. Alors les Normands, pour les obliger à la retraite par une division puissante, entrèrent en Ulster, sous la conduite de Jean de Courcy. Cette manœuvre contraignit le roi de Connaught à quitter la contrée du sud-est et à se porter vers le nord : beaucoup d'anciens chefs, et Même des évêques irlandais du territoire anglo-normand, se réunirent à lui et suivirent son armée4.

Dans ce temps, un cardinal nommé Vivien, envoyé par le pape en Écosse pour y faire une quête d'argent, ayant réussi dans sa mission, débarqua au nord de l'Irlande, dans le pays où la guerre venait d'être nouvellement transportée. Malgré tout le mal que l'Église romaine avait fait à l'Irlande, le légat fut accueilli avec de grands honneurs par les chefs de l'armée irlandaise ; ils le prièrent avec déférence de les conseiller et de leur dire s'il n'était pas légitime pour eux de s'opposer de toutes leurs forces à l'usurpation du roi d'Angleterre. Soit par crainte, soit par calcul, l'envoyé pontifical leur fit la réponse qu'ils désiraient, et les exhorta même à combattre jusqu'à la mort pour la défense de leur pays5. Ces paroles excitèrent une joie universelle et une vive amitié pour le cardinal, qui, sans perdre de temps, annonça qu'il voulait faire une collecte pour l'Église de Rome. Dans leur contentement, les chefs de l'armée et le peuple donnèrent autant qu'ils purent, et le légat, continuant sa route, entra sur le territoire anglonormand6.

Arrivé, à Dublin, il y fut mal reçu par les barons et les justiciers du roi, qui lui reprochèrent vivement d'avoir encouragé les Irlandais à la résistance ; ils lui signifièrent l'ordre de partir aussitôt ou de se rétracter publiquement. Le cardinal, sans hésiter, proclama le roi Henri II maître souverain et légitime de l'Irlande, et fulmina, au nom de l'Église, un arrêt d'excommunication contre tout

¹ Chron. Walter Hemingford., apud Rer. anglic. Script., t. II, p. 502, ed. Gale.

² Girald. Cambrens., *Topographia Hiberniæ*, apud Camden, *Anglica, Hibernica*, etc., p. 742.

³ Girald. Cambrens., *Topographia Hiberniæ*, apud Camden, *Anglica, Hibernica*, etc., p. 792 et seq. — Hanmer's *Chron. of Ireland*, p. 140.

⁴ Girald. Cambrens, p. 794. — Hanmer's Chron. of Ireland, P. 147.

⁵ Hanmer's Chron. of Ireland, p. 148.

⁶ Hanmer's Chron. of Ireland, p. 148.

⁷ Hanmer's *Chron. of Ireland*, p. 148.

indigène qui ne le reconnaîtrait point1. Les Normands furent aussi joyeux de cette sentence que leurs adversaires l'avaient été de l'approbation accordée à leur dévouement patriotique, et le légat remplit à loisir ses coffres dans toute la partie conquise de l'île2. Ensuite il alla visiter l'armée normande qui venait d'envahir la province d'Ulster. Cette armée souffrait beaucoup du défaut de vivres, parce que, à son approche, les habitants cachaient ou brûlaient leurs provisions, ou bien les entassaient dans les églises, afin d'arrêter le pillage des étrangers par la crainte du sacrilège3. Si de pareils scrupules ne retenaient pas entièrement les soldats, ils produisaient en eux une certaine gêne morale, qui, s'ajoutant aux privations physiques, retardait les progrès de la campagne. Le chef de l'expédition, Jean de Courcy, demanda au cardinal si ceux qui combattaient pour les droits du roi Henri ne pouvaient point, sans péché, forcer les portes des églises pour y prendre des vivres. Dans ce cas, répondit le Romain, les seuls coupables de sacrilège sont les Irlandais, qui, pour soutenir leur rébellion, osent transformer la maison de Dieu en grenier et en magasin4.

L'invasion de l'Ulster réussit, quoique incomplètement : les villes maritimes et les plaines tombèrent au pouvoir des étrangers ; mais la contrée montagneuse resta libre, et les indigènes s'y réunirent pour continuer la guerre en partisans5. Pendant que Jean de Courcy travaillait à se fortifier dans sa nouvelle conquête, le Normand Mile, ou Milon, qui se faisait appeler Mile de Cogham parce qu'il possédait en Angleterre un domaine de ce nom, passa le fleuve du Shannon avec six cents chevaliers, et entra dans le royaume de Connaught. Il y fut suivi par Hugues de Lacy, qui vint avec de plus grandes forces. A leur approche, les habitants se retirèrent dans les forêts, chassant devant eux leur bétail, enlevant tout ce qu'ils pouvaient, et brûlant le reste, ainsi que leurs propres maisons. Ce système de défense eût réussi probablement, si le roi de Connaught, qui jusqu'alors s'était montré le plus brave de toute l'Irlande, n'eût demandé à capituler et consenti à s'avouer homme lige du roi d'Angleterre6. Sa défection énerva l'esprit d'indépendance des habitants du Connaught; mais la nature de ce territoire, entrecoupé de lacs et de marais, et le plus montagneux de toute l'ile, empêcha les Anglo-Normands d'en faire entièrement la conquête. Ils y prirent peu de terres, s'y établirent en petit nombre, et le seul lien de sujétion par lequel ils retinrent sous leur autorité cette partie de l'Irlande, fut le serment de vasselage du chef qui s'était fait leur ami.

Hugues de Lacy épousa l'une des filles de ce chef, et ses compagnons de victoire, clairsemés en quelque sorte au milieu de la population indigène, se marièrent, comme lui, à des femmes du pays7. Soit par le penchant à l'imitation qui est naturel aux hommes, soit par politique et pour exciter moins de haine, ils quittèrent peu à peu les modes et les manières normandes pour celles des Irlandais, ne donnant point de festin sans qu'il y eût un joueur de harpe, et préférant la musique et la poésie aux tournois et aux joutes guerrières8. Ce

¹ Hanmer's *Chron. of Ireland*, p. 148. — Campion's *History of Ireland*, p. 66.

² Campion's History of Ireland, p. 66. — Hamner's Chron. of Ireland, p. 148.

³ Campion's *History of Ireland*, p. 66. — Hanmer's *Chron. of Ireland*, p. 148.

⁴ Campion's History of Ireland, p. 66. — Hanmer's Chron. of Ireland, p. 148.

⁵ Girald. Cambrens., Hibernia expugnata, apud Camden, *Anglica, Hibernica*, etc., p. 794.

⁶ Hanmer's Chron. of Ireland, p. 288.

⁷ Hanmer's Chron. of Ireland, p. 159.

⁸ Hanmer's Chron. of Ireland, p. 159.

changement de mœurs déplaisait singulièrement aux barons établis dans les provinces du midi et de l'est, où les indigènes, réduits en servitude et méprisés de leurs seigneurs, ne pouvaient inspirer à ceux-ci aucune envie de les imiter. Ils traitaient de dégénérés et de mésalliés ceux qui adoptaient les usages ou épousaient des femmes du pays, et les fils nés de ces mariages étaient regardés comme très-inférieurs en noblesse aux hommes de pure race normande. Bien plus, on se défiait d'eux ; on craignait que le lien de parenté ne les attachât quelque jour à la cause du peuple vaincu ; ce qui pourtant n'arriva que bien des siècles après.

D'un autre côté, le roi d'Angleterre redoutait la puissance des seigneurs établis en Irlande, et s'alarmait de la pensée que, tôt ou tard, l'un d'entre eux pourrait entreprendre de fonder dans cette île un nouvel empire. Afin d'éloigner ce péril, Henri II résolut d'envoyer un de ses fils pour le représenter sous le titre de roi d'Irlande; mais les trois aînés, seuls capables de bien remplir cette mission, lui inspiraient tant de défiance, qu'il choisit Jean, le plus jeune de tous, à peine âgé de quinze ans1. Le jour où ce prince reçut à Westminster ses premières armes de chevalerie, son père lui fit prêter le serment de vasselage par tous les conquérants de l'île d'Érin. Hugues de Lacy et Mile de Cogham lui firent hommage pour le Connaught, et Jean de Courcy pour l'Ulster2. La partie sudouest de l'île n'était pas encore soumise ; on la proposa en fief à deux frères, Herbert et Josselin de La Pommeraye, sous la seule condition de s'en emparer; ils refusèrent ce don qui leur semblait trop onéreux3. Mais Philippe de Brause l'accepta, et en fit hommage au nouveau roi d'Irlande, déclarant tenir de lui, moyennant le service de soixante hommes d'armes, ce pays où aucun Normand n'avait pénétré4.

Le quatrième fils de Henri II s'embarqua au mois d'avril de l'année 1185, et aborda à Waterford, accompagné de Robert le Pauvre, son maréchal, et d'un grand nombre de jeunes gens élevés la cour d'Angleterre, qui n'avaient jamais vu l'Irlande, et qui, aussi étrangers aux conquérants de ce pays qu'aux indigènes, suivaient le nouveau roi, dans l'espoir de faire une prompte fortune aux dépens des uns et des autres5. Du lieu de son débarquement, Jean se rendit rendit à Dublin, où il fut reçu en grande pompe par l'archevêque et par tous les Anglo-Normands de la contrée. Plusieurs des chefs irlandais qui avaient juré fidélité au roi Henri et aux barons étrangers vinrent pour saluer le jeune prince suivant le cérémonial usité dans leur pays6.

Ce cérémonial était beaucoup moins raffiné que celui de la cour normande ; il laissait chacun libre de donner, selon sa fantaisie, à l'homme revêtu du souverain pouvoir, un témoignage d'affection quelconque, et tel que son premier mouvement ou ses habitudes le lui suggéraient. Les Irlandais ne se doutant pas qu'il y eût pour eux autre chose à faire que de suivre les anciens usages, l'un s'inclina simplement devant le fils du roi Henri, l'autre lui prit la main, un troisième voulut l'embrasser ; mais les Normands trouvèrent cette familiarité

-

¹ Roger. de Hoved., *Annal.*, pars posterior, apud. *Rer. anglic. Script.*, p. 567, ed. Savile. — Hanmer's *Chron. of Ireland*, p. 159.

² Roger. de Hoved., Annal., pars posterior, apud. Rer. anglic. Script., p. 567, ed. Savile.

³ Roger. de Hoved., Annal., pars posterior, apud. Rer. anglic. Script., p. 567, ed. Savile.

⁴ Roger. de Hoved., Annal., pars posterior, apud. Rer. anglic. Script., p. 567, ed. Savile.

⁵ Campion's History of Ireland, p. 67.

⁶ Roger. de Hoved., *Annal*., pars posterior, apud. *Rer. anglic. Script*., p. 630, ed. Savile — Campion's *History of Ireland*, p. 67.

inconvenante, et traitèrent les chefs indigènes de gens grossiers et malappris1. Se faisant un jeu de les insulter, ils les tiraient par leurs longues barbes ou par les tresses de cheveux qui leur pendaient de chaque côté de la tête, touchaient leurs habits d'un air méprisant ou les poussaient vers la porte2. Ces outrages ne restèrent pas sans vengeance, et le même jour tous les chefs irlandais sortirent à la fois de Dublin. Un grand nombre d'habitants de la contrée voisine, prenant avec eux leurs femmes, leurs enfants et leurs meubles, les suivirent et se réfugièrent, les uns vers le sud, auprès du roi de Limerick, qui luttait encore contre la conquête, les autres auprès de celui de Connaught, qui bientôt se mit à la tête d'un nouveau soulèvement patriotique3.

Dans fa guerre presque générale qui s'éleva dès lors entre les Irlandais et leurs vainqueurs, une circonstance favorable aux premiers fut l'esprit de jalousie des courtisans du jeune roi envers les barons et les chevaliers de la conquête. N'ayant rien à perdre à cette guerre, ils la regardaient comme une occasion qui s'offrait à eux de supplanter les anciens colons dans leurs commandements et dans leurs grades4. Ils les accusaient et les calomniaient de mille manières auprès du fils de Henri II ; et celui-ci, léger, imprudent et dévoué à ses compagnons de plaisir, dépouillait pour eux les fondateurs et les Soutiens de la puissance normande en Hibernie. Il dépensait en frivolités tout l'argent qu'il recevait d'Angleterre pour la solde de ses troupes ; son armée, mal commandée et mécontente, obtint peu de succès contre les révoltés, et la cause des conquérants commença à être en péril5. Dès que ce péril se fit sentir, le jeune roi et ses gens de cour s'enfuirent et quittèrent file, emportant avec eux tout l'argent qu'ils purent enlever, et laissant se débattre ensemble les deux populations vraiment intéressées à la guerre6.

La lutte de ces deux races d'hommes continua longtemps, sous à toutes les formes, en rase campagne et au sein des villes, par la force et par la ruse, l'attaque ouverte et l'assassinat. Le même esprit de haine pour le pouvoir étranger qui, en Angleterre, avait jonché de cadavres normands les forêts de l'Yorkshire et du Northumberland, en remplit les lacs et les marais d'Érin. Mais un fait qui donne à la conquête de ce dernier pays un caractère tout particulier, c'est que les conquérants de l'Irlande, placés au rang d'oppresseurs à l'égard du peuple indigène, furent abaissés à celui d'opprimés à l'égard de leurs compatriotes demeurés en Angleterre. Le mal que les fils des vainqueurs faisaient à la nation subjuguée leur fut en partie rendu par les rois dont ils relevaient, et qui, doutant de leur fidélité, les regardaient presque comme une race étrangère. Il y eut loin, toutefois, des tyrannies que subirent, de la part du gouvernement d'Angleterre, les Anglais établis en Irlande, à celles qu'euxmêmes, durant une longue suite de siècles, firent éprouver aux indigènes. Un document du quatorzième siècle pourra tenir lieu de beaucoup de détails à cet égard, et compléter pour le lecteur l'idée d'une conquête au moyen âge.

¹ Campion's *History of Ireland*, p. 68. — Hanmer's *Chron. of Ireland*, p. 166.

² Campion's History of Ireland, p. 68.

³ Campion's *History of Ireland*, p. 68. — Hanmer's *Chron. of Ireland*, p. 166.

⁴ Hanmer's Chron. of Ireland, p. 167.

⁵ Roger. de Hoved., *Annal.*, pars posterior, apud. *Rer. anglic. Script.*, p. 630, ed. Savile.

⁶ Roger. de Hoved., Annal., pars posterior, apud. Rer. anglic. Script., p. 630, ed. Savile.

A Jean, pape, Donald O'Neyl, roi d'Ulster, ainsi que les rois inférieurs de ce territoire, et toute la population de race irlandaise1.

Très-saint Père, nous vous transmettons quelques renseignements exacts et sincères sur l'état de notre nation et sur les injustices que nous subissons et qu'ont subies nos ancêtres de la part des rois d'Angleterre, de leurs agents et des barons anglais nés en Irlande. Après nous avoir chassés, par la violence, de nos habitations, de nos champs, de nos héritages paternels ; nous avoir contraints, pour sauver notre vie, de gagner les montagnes, les marais, les bois et les creux des rochers, ils nous harcèlent incessamment dans ces misérables refuges pour nous en expulser et s'approprier notre pays dans toute son étendue. De là résulte entre eux et nous une inimitié implacable, et c'est un ancien pape qui nous a placés originairement dans ce déplorable état. Ils avaient promis à ce pape de façonner le peuple d'Hibernie aux bonnes mœurs et de lui donner de bonnes lois ; bien loin de là ils ont anéanti toutes les lois écrites qui anciennement nous régissaient ; ils nous ont laissés sans loi pour mieux accomplir notre ruine, ou en ont établi parmi nous de détestables, dont voici quelques exemples2 :

Il est de règle, dans les cours de justice du roi d'Angleterre en Irlande, que tout homme qui n'est pas de race irlandaise puisse a intenter à un Irlandais toute espèce d'action judiciaire, et que cette faculté soit interdite aux Irlandais, soit clercs, soit laïques. Si, comme il arrive trop souvent, quelque Anglais assassine un Irlandais, clerc ou laïque, l'assassin n'est ni puni corporellement, ni même condamné à l'amende ; au contraire, plus la personne assassinée était considérable parmi nous, plus son meurtrier est excusé, honoré, récompensé des siens, même des gens de religion et des évêques. Nul Irlandais ne peut disposer de ses biens au lit de mort, et les Anglais se les approprient. Il est interdit à tous les ordres religieux, établis en Irlande sur le territoire anglais, de recevoir dans leurs maisons des hommes de nation irlandaise3.

Les Anglais qui habitent parmi nous depuis longues années, et qu'on appelle gens de race mêlée, ne sont pas pour cela moins cruels envers nous que les autres. Quelquefois ils invitent à leur table les premiers de notre nation, et les tuent par trahison au milieu du festin ou dans leur sommeil 8. C'est ainsi que Thomas de Clare, ayant attiré dans sa maison Brien le Roux de Thomond ; son beau-frère, l'a mis à mort par surprise, après avoir communié avec lui de la même hostie consacrée et divisée en deux parts. Ces crimes leur paraissent à eux honorables et dignes de louanges ; et c'est la croyance de tous leurs laïques et de beaucoup de leurs hommes d'église, qu'il n'y a pas plus de péché à tuer un Irlandais qu'un chien Leurs moines disent avec assurance que, pour avoir tué un homme de notre nation — ce qui trop souvent leur arrive —, ils ne s'abstiendraient pas un seul jour de célébrer la messe. En preuve de cela, les religieux de l'ordre de Cîteaux, établis à Granard, dans le diocèse d'Armagh, et ceux du même ordre qui sont à Ynes, en Ulster, attaquent journellement en armes, blessent et tuent les Irlandais, et n'en disent pas moins leurs messes. Frère Simon, de l'ordre des Mineurs, parent de l'évêque de Coventry, a prêché publiquement qu'il n'y a pas le moindre mal à tuer ou à voler un Irlandais. Tous, en un mot, soutiennent qu'il leur est permis de nous enlever, s'ils le peuvent, nos

¹ Jean XXII, 1319. — Johan. de Fordun, *Scotichron.*, p. 908, ed Hearne.

² Johan. de Fordun, *Scotichron.*, p. 909, 911, 912 et 914, ed. Hearne.

³ Johan. de Fordun, *Scotichron.*, p. 911, 914 et 915, ed. Hearne.

terres et nos biens, et ne s'en font nul reproche de conscience, pas même à l'article de la mort1.

Ces griefs, joints à la différence de langage et de mœurs qui existe, entre eux et nous, font qu'il n'y a nul espoir que jamais nous ayons paix ou trêve en cette vie, si grande de leur part est l'envie de dominer, si vif de la nôtre est le désir légitime et naturel de sortir d'une servitude insupportable, et de recouvrer l'héritage de nos ancêtres. Nous gardons au fond de nos cœurs une haine invétérée, produite par de longs souvenirs d'injustices, par le meurtre de nos pères, de nos frères, de nos proches, et qui ne s'éteindra ni de notre temps ni du temps de nos fils. Ainsi donc, sans regret ni remords, tant que nous serons en vie, nous les combattrons pour la défense de nos droits, et ne cesserons de les combattre et de leur nuire que le jour où eux-mêmes, par défaut de puissance, auront cessé de nous faire du mal, et où le Juge suprême aura tiré vengeance de leurs crimes, ce qui arrivera tôt ou tard, nous en avons le ferme espoir. Jusquelà nous leur ferons guerre à mort pour recouvrer l'indépendance, qui est notre droit naturel, contraints que nous y sommes par la nécessité même, et aimant mieux affronter le péril en hommes de cœur que de languir au milieu des outrages2.

Cette promesse de querre à mort, faite il y a plus de quatre cents ans, n'est pas encore oubliée ; et, chose triste, mais digne de remarque, le sang a coulé de nos jours en Irlande pour la vieille querelle de la conquête3. L'heure où cette querelle sera terminée est dans un avenir qu'on ne peut encore prévoir ; car, malgré le mélange des races et les transactions de toute espèce amenées par le cours des siècles, la haine du gouvernement anglais subsiste, comme une passion native, dans la masse de la nation irlandaise. Depuis le jour de l'invasion, cette race d'hommes a constamment voulu ce que ne voulaient pas ses conquérants, détesté ce qu'ils aimaient, et aimé ce qu'ils détestaient. Elle dont les malheurs avaient été en partie causés par l'ambition des papes, elle s'est attachée aux doctrines du papisme avec une sorte de fureur dès que l'Angleterre s'en est affranchie. Cette opiniâtreté indomptable, cette faculté de conserver, à travers des siècles de misère, le souvenir de la liberté perdue et de ne point désespérer d'une cause toujours vaincue, toujours fatale à ceux qui osèrent la défendre, est peut-être le plus étrange et le plus grand exemple qu'un peuple ait jamais donné.

Quelque chose de la ténacité de mémoire et d'esprit national qui caractérise la race irlandaise se retrouve, aux mêmes époques, chez les indigènes du pays de Galles. Tout faibles qu'ils étaient vers la fin du douzième siècle, ils espéraient encore non-seulement recouvrer la portion conquise de leur terre natale, mais voir revenir le temps où ils avaient possédé l'île de Bretagne. Leur confiance imperturbable dans cet espoir chimérique faisait une telle impression sur ceux qui l'observaient, qu'en Angleterre et rame en France les Gallois passaient pour avoir le don de prophétiser4. Les vers où d'anciens poètes cambriens avaient exprimé avec effusion d'âme leurs vœux et leur attente patriotique étaient regardés comme des prédictions mystérieuses, dont on cherchait à trouver le sens dans les grands événements du jour5. De là vint la célébrité bizarre dont

¹ Johan. de Fordun, Scotichron., p. 916-920, ed. Hearne.

² Johan. de Fordun, Scotichron, p. 921, 923 et 924, ed. Hearne.

³ Voyez, ci-après, la Conclusion de cette histoire.

⁴ Radulf. de Diceto, Imag. histor., apud Hist. anglic. Script., t. I, col. 534, ed. Selden.

⁵ Script. rer. gallic. et francic., t. XII et seq., passim.

Myrdhin, barde du septième siècle, jouit cinq cents ans après sa mort, sous le nom de l'Enchanteur Merlin. De là vint aussi le renom extraordinaire du roi Arthur, héros d'un petit peuple dont l'existence était presque ignorée sur le continent. Mais les livres de ce petit peuple étaient si rein-plis de poésie, ils avaient une si forte teinte d'enthousiasme et de conviction, qu'une fois traduits dans les autres langues, ils devinrent pour les étrangers la lecture la plus attachante et le thème sur lequel les romanciers du moyen âge bâtirent le plus volontiers leurs fictions. C'est ainsi que le vieux chef de guerre des Cambriens parut, dans les récits fabuleux des trouvères normands et français, l'idéal du chevalier accompli et le plus grand roi qui eût porté couronne.

Mais on ne se contentait pas d'orner ce personnage de toutes les perfections chevaleresques, et bien des gens croyaient à son retour presque aussi fermement que les Gallois ; cette opinion gagna male les conquérants du pays de Galles, à qui elle faisait peur, et qui ne pouvaient s'en défendre. Différents bruits, plus bizarres les uns que les autres, nourrissaient cette persuasion. Tantôt l'on disait que des pèlerins, venant de la Terre Sainte, avaient rencontré Arthur en Sicile, au pied du mont Etna1 ; tantôt qu'il avait paru dans un bois en Basse-Bretagne, ou bien que les forestiers du roi d'Angleterre, en faisant leur ronde au clair de la lune, entendaient souvent un grand bruit de cors, et rencontraient des troupes de chasseurs qui disaient faire partie de la suite du roi Arthur2. Enfin, le tombeau d'Arthur ne se voyait nulle part ; on l'avait souvent cherché sans jamais pouvoir le découvrir, et ce hasard semblait une confirmation de tous les bruits qui se répandaient3.

Les historiens contemporains du règne de Henri II avouent que toutes ces choses étaient pour les Gallois de grands motifs d'orqueil national, et un encouragement dans leur résistance à la domination étrangère4. Les esprits les plus fermes parmi les Anglo-Normands tournaient en ridicule ce qu'ils appelaient l'espérance bretonne ; mais cette espérance, si vive qu'elle pénétrait par contagion chez les ennemis mêmes des Cambriens, portait ombrage aux politiques de la cour du roi d'Angleterres. Pour lui donner un coup mortel, ils résolurent de faire la découverte du tombeau d'Arthur, et la firent en effet de la manière suivante. Vers l'année 1189, un neveu du roi, nommé Henri de Sully, gouvernait le couvent de Glastonbury, situé au lieu même où la tradition populaire racontait que le grand chef cambrien s'était retiré pour y attendre la guérison de ses blessures6. Cet abbé publia tout à coup qu'un barde du pays de Pembroke avait eu des révélations sur la sépulture du roi Arthur, et l'on commença des fouilles profondes dans l'intérieur du monastère, en ayant soin d'enclore le terrain où se faisaient les recherches, pour écarter les témoins suspects7. La découverte ne mangua pas, et l'on trouva, disent les contemporains, une inscription latine gravée sur une plaque de métal, et des ossements d'une grandeur extraordinaire. On enleva ces restes précieux avec de grandes marques de

¹ Gervasius Tilberiensis, Otia imperialia, apud Script. rer. brunsvic., t. I, p. 921.

² Gervasius Tilberiensis, Otia imperialia, apud Script. rer. brunsvic., t. I, p. 921 et 922.

³ Willelm. Malmesb., *de Gest. reg. angl.*, lib. III, apud *Rer. anglic. Script.*, p. 115, ed. Savile.

⁴ Girald. Cambrens., de Illaudabilibus Walliæ; Anglia sacra, t. II, p. 455.

⁵ Ducange, Gloss. ad Script. mediæ et intimæ, verbo : Arturum expectare.

⁶ Voyez plus haut, t. I, liv. I.

⁷ Cambrobriton., vol. II, p. 366.

respect1, et Henri II les fit placer dans un cercueil magnifique, dont il ne plaignit pas la dépense, car il se croyait amplement dédommagé par le tort que devait faire aux Gallois la perte de leur rave le plus cher, de la superstition qui animait leur courage et ébranlait celui de leurs conquérants2.

Toutefois, l'obstination patriotique des Cambriens survécut à l'espérance du retour de leur roi Arthur, et ils furent loin encore de se résigner à la domination étrangère. Cette disposition d'esprit leur donnait une confiance en eux-mêmes tellement naïve qu'elle semblait presque de la folie. Dans une expédition que le roi Henri II fit en personne au sud du pays de Galles, un chef gallois, poussé par quelqu'une de ces vengeances de famille qui étaient le vice capital de la nation, vint le trouver à son camp et se joindre à lui. Le roi accueillit ce transfuge comme un auxiliaire précieux, et le questionnant sur les chances probables de la guerre : Penses-tu, lui dit-il, que les gens de ton pays puissent tenir contre mon armée ?3 A une pareille demande l'orgueil patriotique se réveilla dans le cœur du du Gallois. Regardant son interlocuteur d'un air calme et assuré, il répondit : Roi, vos forces ou celles d'un autre pourront bien affaiblir et, en partie, ruiner cette nation, mais pour la détruire entièrement il faudrait la colère de Dieu. Au jour du jugement dernier, pas une autre race, ni une autre langue que celle des Kymrys ne répondra pour ce coin de terre devant le souverain Juge4.

Les historiens ne disent pas quelle réplique Henri II fit à ces paroles, empreintes d'une si imperturbable conviction ; mais l'idée de a science prophétique des Gallois n'était pas sans pouvoir sur lui-même ; du moins ses flatteurs le crurent, car son nom se trouve, par interpolation, dans plusieurs des vieux poèmes attribués au barde Myrdhin5.

Un jour que le même roi, revenant d'Irlande, passait par le comté de Pembroke, un homme du pays l'aborda pour lui faire une prédiction toute religieuse et remarquable seulement par les circonstances dont elle fut accompagnée. Le Gallois., pensant qu'un roi d'Angleterre devait entendre l'anglais, adressa à Henri II la parole en cette langue, et lui dit : *God holde ye, king !* Dieu vous garde, roi6. Ce salut fut suivi d'un discours dont le roi comprit à peine quelques mots : voulant répondre et ne le pouvant pas, il dit en français à son écuyer : Demande à ce paysan s'il nous conte ses rêves. L'écuyer, que sa situation moins élevée avait mis à même de converser avec des Saxons, servit d'interprète entre son maitre et le Cambrien7. Ainsi, pour le cinquième roi d'Angleterre depuis la conquête, la langue anglaise était une langue à peu près étrangère. Le fils et le successeur de Henri II, Richard, dans le règne duquel entre maintenant cette histoire, n'était pas plus que lui capable de tenir conversation en anglais ; mais, en revanche, il parlait et écrivait également bien les deux langues romanes de la Gaule, celle du nord et celle du midi, la langue d'oui et la langue d'oc.

¹ Cambrobriton., vol. II, p. 366.

² Horæ britannicæ, vol. II, p. 199.

³ Girald. Cambrens., de Illaudabitibus Walliæ; Anglia sacra, t. II, p. 455.

⁴ Girald. Cambrens., de Illaudabitibus Walliæ; Anglia sacra, t. II, p. 455.

⁵ Sketch of the early history of the Kymry, by Roberts, p. 147.

⁶ Girald. Cambrens., *Itinerarium Cambriæ*, ed. Camden, p. 840. — Les mots *quasi teutonice* semblent dire que ce n'était pas l'anglais pur, mais le dialecte un peu mêlé de flamand qu'on parlait dans le comté de Pembroke. Voyez plus haut, livre VIII.

⁷ Girald. Cambrens., *Itinerarium Cambriæ*, ed. Camden, p. 840.

Le premier acte administratif de Richard Ier, quand son père — comme on l'a vu précédemment — eut été enseveli dans l'église de Fontevrault, fut de faire saisir Étienne de Tours, sénéchal de l'Anjou et trésorier de Henri II1. On l'enferma, les fers aux pieds et aux mains, dans un cachot d'où il ne sortit qu'après avoir livré au nouveau roi tout l'argent du roi défunt et le sien propre2. Ensuite Richard passa le détroit, accompagné de Jean son frère, et, dès son arrivée en Angleterre, il s'occupa des mêmes soins que sur le continent ; il courut aux différents trésors royaux conservés dans plusieurs villes, et les fit rassembler, inventorier et peser3. L'amour de l'or fut la première passion que manifesta le nouveau souverain, et aussitôt qu'il eut été sacré et couronné selon l'ancien usage, il commença à mettre en vente tout ce qu'il possédait en terres, ses châteaux, ses villes, tout son domaine, et en certains lieux, le domaine d'autrui, si l'on en croit un historien de l'époque4.

Beaucoup de riches Normands, clercs et laïques, profitèrent de l'occasion et acquirent à bon marché quelques portions du grand lot de conquête que Guillaume le Bâtard avait réservé pour lui-même et pour ses successeurs5. Les bourgeois saxons de plusieurs villes, qui étaient la propriété du roi, se cotisèrent alors pour racheter leurs maisons et devenir, à charge de rente annuelle, propriétaires du lieu qu'ils habitaient6. Par le seul fait d'un pareil traité, la ville qui l'avait conclu devenait une corporation et s'organisait sous des syndics responsables envers le roi pour le payement de la dette municipale, et envers les bourgeois pour l'emploi des sommes levées par contribution personnelle. Les règnes des successeurs de Richard Ier offrent un grand nombre de ces conventions par lesquelles les cités d'Angleterre sortirent graduellement de la condition où la conquête normande les avait fait descendre7. Il est probable que Richard mit en usage ce moyen de remplir ses coffres, dans un temps où il semblait attentif à n'en négliger aucun. Je vendrais Londres, disait-il à ses courtisans, si je trouvais un acheteur8.

L'argent que le roi d'Angleterre accumula de cette manière, dans les premiers mois de son règne, paraissait destiné aux frais de l'expédition en Terre-Sainte qu'il avait juré d'accomplir en commun avec Philippe, roi de France9. Néanmoins, Néanmoins, Richard montrait peu d'empressement à se mettre en route ; son compagnon de pèlerinage fut obligé d'envoyer des ambassadeurs en Angleterre pour le sommer de tenir sa parole, et lui dire que le rendez-vous de départ était fixé définitivement aux fêtes de Pâques10. Richard ne jugea pas à propos de tarder plus longtemps, et, à l'arrivée des messagers de France, il convoqua une assemblée générale de ses comtes et de ses barons, où tous ceux qui, avec lui, avaient fait vœu de prendre la croix, jurèrent de se trouver sans faute au rendez-vous11. Les ambassadeurs firent ce serment sur l'âme du roi de France,

¹ Roger. de Hoved., Annal., pars posterior, apud. Rer. anglic. Script., p. 654, ed. Savile.

² Roger. de Hoved., Annal., pars posterior, apud. Rer. anglic. Script., p. 654, ed. Savile.

³ Roger. de Hoved., *Annal*., pars posterior, apud. *Rer. anglic. Script*., p. 654, ed. Savile.

⁴ Roger. de Hoved., Annal., pars posterior, apud. Rer. anglic. Script., p. 654, ed. Savile.

⁵ Roger. de Hoved., *Annal.*, pars posterior, apud. *Rer. anglic. Script.*, p. 660, ed. Savile.

⁶ Voyez Hallam's Europe in middle ages.

⁷ Hallam's Europe in middle ages.

⁸ Guillelm. Neuhrig., de Reb. anglic., p. 363, ed. Hearne.

⁹ Voyez plus haut, livre X.

¹⁰ Roger. de Hoved., Annal., pars posterior, apud. Rer. anglic. Script., p. 660, ed. Savile.

¹¹ Roger. de Hoved., Annal., pars posterior, apud. Rer. anglic. Script., p. 660, ed. Savile.

et les barons d'Angleterre sur l'âme de leur roi1. Des vaisseaux furent rassemblés à Douvres, et Richard traversa la mer.

Sur le point de partir pour la nouvelle croisade, les rois d'Angleterre et de France firent ensemble un pacte d'alliance et de fraternité d'armes, jurant que chacun d'eux maintiendrait la vie et l'honneur de l'autre ; qu'aucun ne manquerait à l'autre dans ses périls ; que le roi de France défendrait les droits du roi d'Angleterre comme sa propre ville de Paris, et le roi d'Angleterre ceux de l'autre roi comme sa propre ville de Rouen2. Richard s'embarqua dans un des ports du midi de la Gaule, qui tous, depuis la frontière d'Espagne jusqu'à la côte d'Italie, entre Nice et Vintimille, étaient libres, et relevaient nominalement de la royauté d'Aragon3. Le roi Philippe, qui n'avait point de ville maritime sur la Méditerranée, Méditerranée, se dirigea vers Gênes, et s'embarqua sur des vaisseaux que lui fournit cette riche et puissante commune4. La flotte du roi d'Angleterre le rejoignit parle détroit de Gibraltar, et les deux rois, ayant côtoyé l'un après l'autre l'Italie dans toute sa longueur, firent halte en Sicile pour y prendre leurs quartiers d'hiver5.

Cette île, conquise un siècle auparavant par les Normands seigneurs de l'Apulie et de la Calabre, formait, avec le territoire situé en face de l'autre côté du détroit, un royaume qui reconnaissait la suzeraineté du Saint-Siège. En l'année 1139, Roger, premier roi de Sicile et de Naples, avait reçu du pape Innocent II l'investiture par l'étendard. Après le règne de son fils et celui de son petit-fils, la couronne échut à l'un de ses bâtards nommé Tancrède ; qui gouvernait depuis peu de temps lorsque les deux rois abordèrent à Messine. Tous deux furent accueillis avec de grandes marques de respect et d'amitié ; Philippe reçut des logements pour lui et pour ses barons dans l'intérieur de la ville ; et Richard s'établit hors des murs, dans une maison entourée de vignes.

Un jour qu'il se promenait aux environs de Messine, accompagné d'un seul chevalier, il entendit le cri d'un épervier sortir de la maison d'un paysan6. L'épervier et tous les oiseaux de chasse étaient alors en Angleterre, et même en Normandie, une propriété noble, interdite aux vilains et aux bourgeois, et réservée pour les plaisirs des barons et des chevaliers. Richard, oubliant qu'en Sicile il n'en était pas tout à fait comme dans son propre royaume, entra dans la maison, prit l'oiseau, et voulut l'emporter7; mais le paysan sicilien, quoique sujet d'un roi de race normande, n'était pas habitué à souffrir ce que supportaient les Anglais; il résista, et appelant ses voisins au secours, il tira contre le roi un couteau qu'il portait à la ceinture8. Richard voulut se servir de son épée et faire face aux paysans qui s'amassaient autour de lui; mais, l'épée s'étant brisée entre ses mains, il fut contraint de prendre la fuite, poursuivi à coups de bâtons et de pierres9.

-

¹ Roger. de Hoved., Annal., pars posterior, apud. Rer. anglic. Script., p. 660, ed. Savile.

² Roger. de Hoved., Annal., pars posterior, apud. Rer. anglic. Script., p. 664, ed. Savile.

³ Ce fut à Marseille. — Roger. de Hoved., *Annal*., pars posterior, apud. *Rer. anglic. Script.*, ed. Saville, p. 667.

⁴ Sismondi, Histoire des Français, t. VI, p. 96.

⁵ Roger. de Hoved., *Annal*., pars posterior, apud. *Rer. anglic. Script*., p. 667 et 668, ed. Savile.

⁶ Roger. de Hoved., Annal., pars posterior, apud. Rer. anglic. Script., p. 673, ed. Savile.

⁷ Roger. de Hoved., *Annal.*, pars posterior, apud. *Rer. anglic. Script.*, p. 673, ed. Savile.

⁸ Roger. de Hoved., Annal., pars posterior, apud. Rer. anglic. Script., p. 673, ed. Savile.

⁹ Roger. de Hoved., Annal., pars posterior, apud. Rer. anglic. Script., p. 673, ed. Savile.

Peu de temps après cette aventure, l'habitude de tout oser en Angleterre à l'égard des vilains et des bourgeois lui en attira une plus fâcheuse. Il y avait près de Messine, sur le bord du détroit, un couvent de moines grecs, très-fort par sa position : Richard, ayant trouvé ce lieu convenable pour y' placer ses magasins, en chassa les moines et y mit garnison1. Mais les habitants de Messine voulurent voulurent montrer au prince étranger combien cet acte d'arrogance et de mépris pour eux leur déplaisait ; ils fermèrent leurs portés et refusèrent l'entrée de la ville aux gens du roi d'Angleterre2. En apprenant cette nouvelle, Richard, outré de colère, se rendit au palais de Tancrède ; il le requit de châtier, sans nul retard, ses bourgeois, qui osaient tenir tête à un roi3. Tancrède fit enjoindre aux aux Messinois de cesser toute démonstration hostile4. La paix sembla rétablie ; mais la rancune sicilienne ne s'éteignit pas au gré des ménagements politiques. Quelques jours après, une troupe des plus irrités et des plus braves d'entre les bourgeois de Messine se rassembla sur les hauteurs voisines du guartier du roi d'Angleterre, pour tomber sur lui à l'improviste, lorsqu'il passerait avec peu de mondes. Lassés d'attendre, ils livrèrent l'assaut à la maison d'un officier normand, appelé Huques le Brun; il y eut combat et grand tumulte, et Richard, qui était alors en conférence avec le roi Philippe sur les affaires de la querre sainte, accourut, s'arma, et fit armer tous ses gens6. Avec des forces supérieures, il poursuivit les bourgeois jusqu'à la porte de la ville : ceux-ci entrèrent; mais le passage fut fermé aux Normands, sur lesquels on fit pleuvoir du haut des murs une grêle de flèches et de pierres7. Cing chevaliers et vingt sergents du roi d'Angleterre furent tués ; enfin son armée tout entière arriva, brisa une des portes, et, s'emparant de la ville, y planta la bannière de Normandie sur toutes les tours8.

Pendant ce combat, le roi de France était resté tranquille spectateur, sans offrir, disent les historiens, aucun secours à son frère de pèlerinage9; mais quand il vit vit l'étendard du roi d'Angleterre flotter sur les remparts de Messine, il demanda que ce drapeau fût enlevé et remplacé par le sien propre. Ce fut entre les deux frères d'armes le commencement d'une querelle qui ne fit que s'envenimer par la suite10. Richard ne voulut point consentir aux prétentions du roi de France ; seulement il fit descendre sa bannière, et remit la ville en garde aux chevaliers du Temple, jusqu'à ce qu'il eût obtenu satisfaction du roi Tancrède pour la conduite des Messinois11. Le roi de Sicile accorda tout, et, plus timide que ne l'avait été une poignée de simples bourgeois, il fit jurer par ses grands officiers, sur son Arne et sur la leur, que lui et les siens, sur terre et sur mer, garderaient en tout temps fidèle paix au roi d'Angleterre et à tous les siens12.

Pour preuve de sa fidélité à ce serment, Tancrède remit à Richard mie lettre qu'il assurait lui avoir été envoyée par le roi Philippe, et dans laquelle celui-ci disait

¹ Roger. de Hoved., Annal., pars posterior, apud. Rer. anglic. Script., p. 673, ed. Savile.

² Roger. de Hoved., Annal., pars posterior, apud. Rer. anglic. Script., p. 673, ed. Savile.

³ Roger. de Hoved., Annal., pars posterior, apud. Rer. anglic. Script., p. 673, ed. Savile.

⁴ Roger. de Hoved., Annal., pars posterior, apud. Rer. anglic. Script., p. 673, ed. Savile.

⁵ Roger. de Hoved., *Annal.*, pars posterior, apud. *Rer. anglic. Script.*, p. 673, ed. Savile.

⁶ Roger. de Hoved., Annal., pars posterior, apud. Rer. anglic. Script., p. 673, ed. Savile.

⁷ Roger. de Hoved., *Annal.*, pars posterior, apud. *Rer. anglic. Script.*, p. 674, ed. Savile.

⁸ Roger. de Hoved., Annal., pars posterior, apud. Rer. anglic. Script., p. 674, ed. Savile.

⁹ Roger. de Hoved., *Annal.*, pars posterior, apud. *Rer. anglic. Script.*, p. 674, ed. Savile.

¹⁰ Roger. de Hoved., Annal., pars posterior, apud. Rer. anglic. Script., p. 674, ed. Savile.

¹¹ Roger. de Hoved., *Annal.*, pars posterior, apud. *Rer. anglic. Script.*, p. 674, ed. Savile.

¹² Roger. de Hoved., Annal., pars posterior, apud. Rer. anglic. Script., p. 677, ed. Savile.

que le roi d'Angleterre était un traître qui n'avait point observé les conditions de la dernière paix faite avec lui, et que si Tancrède et ses gens voulaient lui faire la guerre ouverte, ou l'attaquer de nuit par surprise, l'armée de France serait toute prête à les aider1. Richard garda quelque temps le secret sur cette confidence; mais dans une des disputes fréquentes qu'occasionnait entre lui et son frère d'armes leur séjour prolongé dans le même lieu, il présenta subitement la lettre au roi de France, lui demandant s'il la reconnaissait2. Sans répondre à cette question, Philippe attaqua de paroles le roi d'Angleterre : Je vois ce que c'est, lui dit-il; vous me cherchez malice pour avoir prétexte de ne point épouser ma sœur Aliz, que vous avez juré d'épouser; mais tenez pour certain que si vous l'abandonnez et prenez une autre femme, je serai toute ma vie ennemi de vous et des vôtres3. — Votre sœur, reprit tranquillement Richard, je ne puis l'épouser; car il est certain que mon père l'a connue, et qu'il a eu d'elle un enfant; ce que je puis prouver, si vous l'exigez, par de bons et nombreux témoignages4.

Ce n'était pas une découverte que Richard venait de faire sur le compte de sa fiancée ; il y avait longtemps qu'il savait cela, et même il ne l'avait pas ignoré dans le temps où, pour faire tort à son père, il montrait, comme on l'a vu plus haut, tant d'envie d'accomplir ce mariage5. Mais tout ce qu'il avait promis alors par ambition de régner, se voyant roi il ne jugea plus à propos de le tenir ; et il obligea Philippe à subir la preuve testimoniale de la honte de sa propre sœur6. Les faits, à ce qu'il semble, étaient incontestables, et le roi de France, ne pouvant persister dans sa demande, dispensa Richard de sa promesse de mariage, moyennant la somme de dix mille marcs d'argent payables en quatre années. A cette condition, dit le narrateur contemporain, il lui donna licence d'épouser la femme qu'il voudrait7.

Redevenus amis par ce traité, les deux rois mirent à la voile pour la Terre-Sainte, après avoir de nouveau juré sur les reliques et sur l'Évangile de se soutenir de bonne foi l'un et l'autre dans ce voyage et au retour8. Sur le point de partir, on publia dans les deux camps l'ordonnance suivante :

Sachez qu'il est défendu à toute personne de l'armée, à l'exception des chevaliers et des clercs, de jouer de l'argent à quelque jeu que ce soit durant le passage. Mais les clercs et les chevaliers pourront jouer jusqu'à perdre vingt sous en un jour et une nuit ; et les rois joueront selon leur bon plaisir9.

En la compagnie ou sur le vaisseau des rois, et avec leur permission, les sergents d'armes royaux pourront jouer jusqu'à vingt sous et pareillement en la compagnie des archevêques, évêques, comtes et barons, et avec leur permission, leurs sergents pourront jouer la même somme 10.

Mais, si l'on prend à jouer, de leur autorité privée, des sergents d'armes, des travailleurs ou des matelots, les premiers passeront aux verges, durant trois

6 Roger. de Hoved., Annal., pars posterior, apud. Rer. anglic. Script., p. 688, ed. Savile.

¹ Roger. de Hoved., *Annal.*, pars posterior, apud. *Rer. anglic. Script.*, p. 688, ed. Savile.

² Roger. de Hoved., *Annal.*, pars posterior, apud. *Rer. anglic. Script.*, p. 688, ed. Savile.

³ Roger. de Hoved., Annal., pars posterior, apud. Rer. anglic. Script., p. 688, ed. Savile.

⁴ Roger. de Hoved., *Annal.*, pars posterior, apud. *Rer. anglic. Script.*, p. 688, ed. Savile.

⁵ Voyez plus haut, livre X.

⁷ Roger. de Hoved., *Annal.*, pars posterior, apud. *Rer. anglic. Script.*, p. 688, ed. Savile.

⁸ Roger. de Hoved., Annal., pars posterior, apud. Rer. anglic. Script., p. 674, ed. Savile.

⁹ Roger. de Hoved., Annal., pars posterior, apud. Rer. anglic. Script., p. 675, ed. Savile.

¹⁰ Roger. de Hoved., *Annal.*, pars posterior, apud. *Rer. anglic. Script.*, p. 675, ed. Savile.

jours, une fois par jour, et les derniers seront plongés trois fois en nier du haut du grand mât1.

Dieu bénit, disent les historiens du temps, le saint pèlerinage de ces pieux et sages rois. Philippe arriva le premier devant la ville de Ptolémaïs ou Saint-Jean-d'Acre, alors assiégée par les chrétiens que Salah-Eddin avait chassés de Jérusalem et de la Palestine; Richard l'y joignit après un assez long retard, durant lequel il avait conquis l'île de Chypre sur un prince de la race des Comnènes. Dès que les deux rois furent réunis, le siège d'Acre avança rapidement; leurs pierriers, leurs mangonneaux et leurs trébuchets battirent si bien les murs, que la brèche fut ouverte en peu de jours, et la garnison obligée de capituler2. Cette victoire, qui produisit chez les chrétiens d'Orient le plus vif enthousiasme, n'assura point cependant la concorde parmi les princes croisés. Malgré le serment prêté par les deux rois sur l'Évangile, eux et leurs soldats se haïssaient, s'injuriaient et se calomniaient mutuellement3.

La plupart des chefs de l'armée, quels que fussent leur rang et leur pays, étaient divisés par des rivalités d'ambition, d'avarice ou d'orqueil. Le jour de la prise d'Acre, le roi d'Angleterre, trouvant la bannière du duc d'Autriche arborée sur les murs à côté de la sienne, la fit aussitôt enlever, déchirer et jeter dans une fosse d'ordures4. Peu de temps après, le marquis de Montferrat, qui disputait à Gui de de Lusignan le vain titre de roi de Jérusalem, fut assassiné à Tyr par deux Arabes fanatiques, et ce fut le roi d'Angleterre qu'on accusa de les avoir soudoyés. Enfin, au bout de quelques mois, le roi de France, tombé malade, crut ou feignit de croire qu'il venait d'être empoisonné par quelque agent secret du roi d'Angleterres. Sous ce prétexte, il abandonna l'entreprise qu'il avait fait vœu d'achever, et laissa ses compagnons de pèlerinage se débattre seuls contre les Sarrasins6. Richard, plus obstiné que lui, continua de tous ses efforts la tentative tentative difficile de reconquérir la ville sainte et le bois de la vraie croix. Pendant qu'il poursuivait, avec assez peu de fruit, des exploits qui rendirent son nom un objet de terreur dans tout l'Orient, l'Angleterre était le théâtre de grands troubles causés par son absence. Ce n'était pas que les Anglais d'origine eussent entrepris de se révolter contre leurs seigneurs de race normande, mais il y avait mésintelligence entre ces derniers. A son départ pour la croisade, le roi Richard n'avait confié aucune autorité à son frère Jean, qui ne portait alors d'autre titre que celui de comte de Mortain. Fidèle à ce vieil instinct de discorde, que luimême attribuait à tous les membres de sa famille, Richard se défiait de lui et l'aimait peu. Un homme étranger à cette famille, étranger même à l'Anjou et à la Normandie, Guillaume de Longchamp, évêque d'Ély et originaire de Beauvais8, avait été chargé par le roi de la direction suprême des affaires, sous le titre de chancelier et de grand justicier d'Angleterre. Enfin le roi Richard avait fait jurer à

¹ Roger. de Hoved., *Annal*., pars posterior, apud. *Rer. anglic. Script*., p. 675, ed. Savile.

² Radulph. Coggeshalæ abbat. *Chron.*, apud *Script. rer. gallic. et francic.*, t. XVIII, p. 64. 64.

³ Roger. de Hoved., Annal., pars posterior, apud. Rer. anglic. Script., p. 694, ed. Savile.

⁴ Rigordus, apud Script. rer. gallic. et francic., t. XVII, p. 36.

⁵ Chron. Joban. Bromton, apud Hist. anglic. Script., t. I, col. 1243, ed. Selden.

⁶ Roger. de Hoved., Annal., pars posterior, apud. Rer. anglic. Script., p. 698, ed. Savile.

⁷ Voyez plus haut, livre X.

⁸ Roger. de Hoved., Annal., pars posterior, apud. Rer. anglic. Script., p. 680, ed. Savile.

Geoffroy, son frère naturel, de ne mettre le pied en Angleterre que trois ans après son départ, parce qu'il espérait être de retour avant ce terme1.

Le chancelier Guillaume de Longchamp, maitre de toute la puissance royale, en usa pour s'enrichir, lui et sa famille ; il plaça ses parents et ses amis de naissance étrangère dans tous les postes de profit et d'honneur ; il leur donna la garde des châteaux et des villes, qu'il ôtait, sous différents prétextes, aux hommes de race normande, faisant peser sur ces derniers, aussi bien que sur les Anglais, des exactions insupportables2. Les auteurs du temps disent que, grâce à à ses rapines, pas un chevalier ne pouvait garder son baudrier plaqué d'argent, ni un noble son anneau d'or, ni une femme son collier, ni un juif ses marchandises3. Il affectait de prendre les manières d'un souverain, et scellait les les actes publics de son propre sceau, au lieu du sceau d'Angleterre4; une garde garde nombreuse était postée autour de son hôtel ; partout où il allait, mille chevaux et plus l'accompagnaient, et s'il requérait son gîte dans quelque maison, trois années de revenu ne suffisaient pas à réparer la dépense que lui et sa suite y avaient causée en un seul jour5. Il faisait venir à grands frais des trouvères et des jongleurs de France pour chanter sur les places publiques des vers à sa louange, et l'on disait partout que le chancelier n'avait pas son pareil au monde6.

monde₆

Jean, comte de Mortain, frère du roi, homme non moins ambitieux et non moins vain que Guillaume de Longchamp, voyait avec envie cette puissance et ce faste, qu'il aurait voulu pouvoir étaler lui-même. Tous ceux- qu'indignaient les exactions du chancelier, ou qui désiraient un changement politique pour tenter la fortune, formèrent un parti autour du comte, et une lutte ouverte ne tarda pas à s'établir entre les deux rivaux. Leur inimitié éclata à l'occasion d'un certain Gérard de Camville, homme de race normande, à qui le chancelier voulut ôter le gouvernement, ou, comme on disait alors, la vicomté de Lincoln, que le roi lui avait vendue à prix d'argent7. Le chancelier, qui voulait donner cet office à l'un de ses amis, somma Gérard de lui rendre les clefs du château royal de Lincoln; mais le vicomte résista à cet ordre, déclarant qu'il était homme lige du comte Jean, et qu'il ne rendrait son fief qu'après avoir été jugé et condamné pour forfaiture dans la cour de son, seigneur8. A ce refus, le chancelier vint, avec une une armée, assiéger le château de Lincoln, le prit, et en chassa Gérard de Camville, qui demanda justice de cette violence à Jean, comme à son suzerain et à son protecteur9. Par une sorte de représailles du tort fait à son vassal, le comte Jean s'empara des citadelles royales de Nottingham et de Tickhil, y plaça ses chevaliers et y arbora sa bannière, protestant, dit un vieil historien, que si le chancelier ne faisait promptement droit à Gérard, son homme lige, il lui ferait visite avec une verge de fer10. Le chancelier eut peur, et négocia un accord par lequel le comte resta en possession des deux forteresses qu'il s'était fait livrer :

¹ Roger. de Hoved., Annal., pars posterior, apud. Rer. anglic. Script., p. 701, ed. Savile.

² Roger. de Hoved., Annal., pars posterior, apud. Rer. anglic. Script., p. 680, ed. Savile.

³ Matth. Paris., t. I, p. 166.

⁴ Chron. Gervas. Cantuar., apud Hist. angl. Script., t. II, col. 1578, ed. Selden.

⁵ Guillelm. Neubrig., de Reb. anglic., p. 398, ed. Hearne.

⁶ Roger. de Hoved., Annal., pars posterior, apud. Rer. anglic. Script., p. 703, ed. Savile.

⁷ Chron. Joban. Bromton, apud Hist. anglic. Script., t. I, col. 1223, ed. Selden.

⁸ Chron. Joban. Bromton, apud Hist. anglic. Script., t. I, col. 1223, ed. Selden.

⁹ Roger. de Hoved., Annal., pars posterior, apud. Rer. anglic. Script., p. 700, ed. Savile.

¹⁰ Roger. de Hoved., *Annal.*, pars posterior, apud. *Rer. anglic. Script.*, p. 700, ed. Savile.

ce premier pas du prince Jean vers l'autorité, que son frère avait craint de lui confier, ne tarda guère à être suivi de tentatives plus importantes.

Geoffroy, fils naturel de Henri II, élu archevêque d'York du vivant de son père, mais demeuré longtemps sans confirmation de la part du pape, obtint enfin de Rome la permission de se faire consacrer par le prélat de Tours, métropolitain de l'Anjou1. Aussitôt après sa consécration, il partit pour l'Angleterre, malgré le serment que son frère l'avait contraint de prêter2. Le chancelier en fut averti ; et, au moment où l'archevêque Geoffroy allait s'embarquer au port de Wissant, il rencontra des messagers qui lui défendirent, au nom du roi, de passer la nier. Geoffroy ne tint compte de la défense, et des gens armés furent apostés pour le saisir à son débarquement3. Ayant échappé à leurs recherches, en Se déguisant, déquisant, il gagna un monastère de la ville de Canterbury, dont les religieux l'accueillirent et le cachèrent dans leur maison4. Mais bientôt le bruit Courut qu'il qu'il s'y trouvait ; le couvent fut investi par des soldats, et l'archevêgue, saisi dans l'église au moment où il venait de, dire la messe, fut enfermé dans le château de la ville, sous la garde du connétable Mathieu de Clare. Cette arrestation violente fit grande rumeur par toute l'Angleterre, et le comte Jean, saisissant l'occasion, prit ouvertement le parti de son frère, et ordonna, avec menaces, au chancelier, de mettre en liberté l'archevêgue. Le chancelier n'osa résister ; et alors, devenu plus audacieux, le comte de Mortain se rendit à Londres, y convoqua le grand conseil des barons et des évêques, et accusa devant eux Guillaume de Longchamp d'avoir abusé énormément du pouvoir que le roi lui avait confiés. Guillaume avait mécontenté trop de gens pour que son accusateur ne fut pas favorablement écouté. L'assemblée des barons le cita donc à comparaître devant elle ; il s'y refusa, et, rassemblant des hommes d'armes, il marcha sur Londres, de Windsor où il était, pour empêcher les barons de se réunir une seconde fois. Mais les hommes d'armes du comte le rencontrèrent aux portes de la ville, attaquèrent et dispersèrent son escorte, et le forcèrent de se jeter, en grande hâte, dans la Tour de Londres, où il se tint renfermé pendant que les barons et les évêques, réunis en parlement, délibéraient sur son sort6.

La majorité d'entre eux avait dessein de frapper un grand coup, et de destituer celui à qui le roi Richard avait confié la lieutenance de son pouvoir, et qui, selon les formes légales, ne pouvait être déposé sans l'ordre exprès du souverain. Dans cette entreprise hardie, le comte de Mortain et les barons anglo-normands résolurent de compromettre les habitants saxons de Londres, afin d'avoir, pour appui, s'il fallait en venir aux mains, toute la population de cette grande ville. Le jour fixé pour leur assemblée, ils firent sonner la grosse cloche d'alarme ; et, à mesure que les bourgeois sortaient de leurs maisons, des gens apostés leur disaient de se rendre à l'église Saint-Paul7. Les, marchands et les gens de métier métier y allèrent en foule pour voir de quoi il s'agissait ; ils furent surpris d'y trouver réunis les grands du pays, les fils des hommes de la conquête, avec lesquels ils n'avaient d'autres relations que celles du vilain avec le seigneur. Contre l'ordinaire, les barons et les prélats firent bon accueil aux bourgeois, et

¹ Roger. de Hoved., Annal., pars posterior, apud. Rer. anglic. Script., p. 701, ed. Savile.

² Roger. de Hoved., Annal., pars posterior, apud. Rer. anglic. Script., p. 701, ed. Savile.

³ Roger. de Hoved., Annal., pars posterior, apud. Rer. anglic. Script., p. 701, ed. Savile.

⁴ Roger. de Hoved., Annal., pars posterior, apud. Rer. anglic. Script., p. 701, ed. Savile.

⁵ Roger. de Hoved., *Annal.*, pars posterior, apud. *Rer. anglic. Script.*, p. 701, ed. Savile.

⁶ Roger. de Hoved., Annal., pars posterior, apud. Rer. anglic. Script., p. 701, ed. Savile.

⁷ Radulf. de Diceto, Imag. histor., apud Hist. anglic. Script., t. I, col. 664, ed. Selden.

une sorte de fraternité passagère parut, malgré les différences de conditions sociales, entre les Normands et les Saxons. Ces derniers comprirent ce qu'ils purent des discours prononcés devant eux en langue française, et, le débat fini ; on lut une prétendue lettre du roi, datée de Messine, laquelle portait que, si le chancelier se conduisait mal dans son office, on pourrait le déposer et mettre à sa place l'archevêque de Rouen1. Après cette lecture, on prit les voix de toute l'assemblée, sans distinction de race, et les hérauts normands proclamèrent qu'il avait plu à Jean, comte de Mortain, frère du roi, à tous les évêques, comtes et barons du royaume, et aux citoyens de Londres, que le chancelier Guillaume de Longchamp fût destitué de son office2.

Pendant que ces choses avaient lieu dans l'église de Saint-Paul, le chancelier se tenait enfermé dans la Tour de Londres ; il aurait pu y soutenir un siège ; mais, abandonnant tout projet de se défendre, il offrit de capituler. La libre sortie lui fut accordée, sous condition de remettre à l'archevêque de Rouen, son successeur, les clefs de tous les châteaux du roi3. On lui fit jurer de ne point sortir d'Angleterre avant d'avoir fait cette remise, et l'on emprisonna ses deux frères comme otage de sa parole4. Il se retira à Canterbury ; mais, après y être demeuré quelques jours, il prit la résolution de s'enfuir, aimant mieux laisser ses frères en danger de mort que de rendre les châteaux, par la possession desquels il espérait encore recouvrer ce qu'il avait perdu5. Il sortit de la ville à pied et déguisé, ayant pardessus ses habits d'homme une jupe de femme et une cape à larges manches, la tête couverte d'un voile d'étoffe épaisse, tenant sous le bras un ballot de toile, et à la main une aune6. Dans cet attirail, qui était celui des marchandes anglaises de l'époque, le chancelier se rendit vers la mer, et fut obligé d'attendre quelque temps le navire où il devait s'embarquer7.

Il s'assit tranquillement sur une pierre, avec son ballot sur les genoux ; des femmes de pêcheurs qui passaient l'abordèrent en lui demandant le prix de sa toile ; mais, faute de savoir un seul mot d'anglais, le chancelier ne répondit rien, ce qui étonna fort les acheteuses. Elles s'éloignèrent cependant ; mais d'autres femmes survinrent, aperçurent la toile, et, l'ayant touchée pour l'examiner, firent la même demande que les premières. La prétendue marchande continua de garder le silence, et les femmes renouvelèrent leurs questions ; enfin, poussé à bout, le chancelier se mit à rire tout haut, croyant sortir d'embarras par cette espèce de réponse. A ce rire hors de propos, les femmes crurent qu'elles avaient devant elles une personne idiote ou aliénée, et, soulevant son voile pour la reconnaître, découvrirent un visage d'homme fraîchement rasé10. Leurs cris de surprise ameutèrent les ouvriers du port ; ceux-ci, joyeux de trouver un objet de risée, se jetèrent sur le personnage déguisé, le tirant par ses habits, le faisant tomber par terre, et s'amusant de ses vains efforts pour leur échapper ou leur faire comprendre qui il était11. Après l'avoir traîné quelque temps à travers les

¹ Roger. de Hoved., Annal., pars posterior, apud. Rer. anglic. Script., p. 702, ed. Savile.

² Roger. de Hoved., *Annal.*, pars posterior, apud. *Rer. anglic. Script.*, p. 702, ed. Savile.

³ Roger. de Hoved., *Annal.*, pars posterior, apud. *Rer. anglic. Script.*, p. 704, ed. Savile.

⁴ Roger. de Hoved., Annal., pars posterior, apud. Rer. anglic. Script., p. 704, ed. Savile.

Program de Hoved, Appel, postorior, apud Rev anglis Carint, p. 704, ed. Caville.

⁵ Roger. de Hoved., *Annal.*, pars posterior, apud. *Rer. anglic. Script.*, p. 704, ed. Savile.

⁶ Roger. de Hoved., Annal., pars posterior, apud. Rer. anglic. Script., p. 704, ed. Savile.

⁷ Roger, de Hoved., *Annal.*, pars posterior, apud. *Rer. anglic. Script.*, p. 704, ed. Savile.

⁸ Roger. de Hoved., Annal., pars posterior, apud. Rer. anglic. Script., p. 704, ed. Savile.

⁹ Roger. de Hoved., *Annal.*, pars posterior, apud. *Rer. anglic. Script.*, p. 704, ed. Savile.

¹⁰ Roger. de Hoved., Annal., pars posterior, apud. Rer. anglic. Script., p. 704, ed. Savile.

¹¹ Roger. de Hoved., *Annal.*, pars posterior, apud. *Rer. anglic. Script.*, p. 704, ed. Savile.

cailloux et la boue, les pêcheurs et les matelots finirent par l'enfermer dans une cave, d'où il ne sortit qu'en faisant connaître sa mésaventure aux agents de l'autorité normande1.

Forcé d'exécuter ses engagements envers le comte de Mortain et ses partisans, l'ex-chancelier leur rendit les clefs des châteaux, et obtint ainsi la permission de sortir librement d'Angleterre. A son arrivée en France, il s'empressa d'écrire au roi Richard que son frère Jean s'était emparé de toutes ses forteresses, et se disposait à usurper son royaume s'il ne revenait promptement2. D'autres nouvelles, plus alarmantes encore, ne tardèrent pas à parvenir au roi d'Angleterre en Palestine. Il apprit que Philippe de France, passant par Rome, avait prié le pape de l'exempter du serment de paix qu'il avait prêté à Richard, et que, dès son arrivée dans son château de Fontainebleau, il s'était vanté de mettre bientôt à mal les domaines du roi d'Angleterre3. Malgré la distance qui le séparait alors des lieux où se trouvait Richard, le roi Philippe affectait toujours de craindre quelque trahison ou quelques embûches de sa part4. Une fois, qu'il venait d'arriver au château de Pontoise pour s'y divertir, on le vit tout à coup prendre un air soucieux et retourner en grande hâte vers Paris. Il réunit aussitôt ses barons, et leur montra des lettres venues, à ce qu'il assurait, d'outre-mer, et dans lesquelles on l'avertissait de prendre garde à lui, parce que le roi d'Angleterre avait envoyé d'Orient des hassassis, ou assassins, pour le tuer5.

C'était le nom, alors tout nouveau dans les langues européennes, par lequel on désignait les mahométans fanatiques de religion et de patriotisme, qui croyaient gagner le paradis en se dévouant à tuer par surprise les ennemis de leur foi. On croyait généralement qu'il existait dans les défilés du mont Liban une tribu entière de ces enthousiastes, soumise à un chef appelé le Vieux de la Montagne, et que les vassaux de ce personnage mystérieux, à son premier signal, couraient joyeusement à la mort6. Le nom de *Haschischi*, par lequel on les désignait en langue arabe, provenait de celui d'une plante enivrante dont ils faisaient un fréquent usage pour s'exalter ou s'étourdir7.

On conçoit que le nom de ces hommes qui poignardaient à l'improviste, frappaient les généraux d'armée au milieu de leurs soldats, et mouraient en riant, pourvu qu'ils n'eussent pas manqué leur coup, devait inspirer une grande terreur aux croisés et aux pèlerins de l'Occident. Ils rapportaient un souvenir si vif de l'effroi qu'ils avaient ressenti au seul mot d'assassin, que ce mot passa bientôt dans toutes les bouches, et que les contes d'assassinat les plus absurdes purent trouver aisément en Europe des gens disposés à y croire. Cette disposition existait, à ce qu'il paraît, en France, lorsque le roi Philippe assembla ses barons en parlement à Paris. Nul d'entre eux -n'exprima de doute sur le péril du roi ; et Philippe, soit pour mieux exciter parmi ses vassaux la haine contre le

¹ Roger. de Hoved., Annal., pars posterior, apud. Rer. anglic. Script., p. 704, ed. Savile.

² Roger. de Hoved., Annal., pars posterior, apud. Rer. anglic. Script., p. 704, ed. Savile.

³ Guillelm. Neubrig., *de Reb. anglic.*, p. 428, ed. Hearne.

⁴ Guillelm. Neubrig., de Reb. anglic., p. 437, ed. Hearne.

⁵ Rigordus, apud *Script. rer. gallic. et francic.*, t. XVII, p. 37. — Roger. de Hoved. *Annal.*, *Annal.*, pars posterior, apud *Rer. anglic. Script.*, p. 716, ed. Savile.

⁶ Guillelm. Neubrig., *de Reb. anglic*., p. 435, ed. Hearne. — Le mot de Vieux donné par les croisés au chef de la tribu des *Assassins*, est la traduction du mot *scheik*, qui, en arabe, signifie un *homme âgé* et un *chef de tribu*.

⁷ Cette plante est une espace de chanvre, appelé en arabe *haschische*. (Voyez la *Chrestomathie arabe* de M. Sylvestre de Sacy.)

roi d'Angleterre, soit pour se donner de nouvelles sûretés contre ses autres ennemis et contre ses sujets eux-mêmes, entoura sa personne de précautions extraordinaires1. Contre la coutume de ses aïeux, disent les contemporains, il ne marcha plus qu'escorté de gens en armes, et institua, pour plus grande sécurité, des gardes de son corps, choisis parmi les gens qui lui étaient le plus dévoués, et portant des massues de cuivre2. On dit que certaines personnes qui, usant de la familiarité accoutumée, s'approchèrent de lui par mégarde, coururent le danger de la vie3. Cette nouveauté royale étonna beaucoup de gens, et leur déplut singulièrement4.

Le mauvais effet produit par l'institution de ces gardes du corps, alors appelés sergents à masses, obligea le roi Philippe à convoquer de nouveau l'assemblée des barons et des évêques de Frances. Il renouvela devant elle ses premières imputations contre le roi d'Angleterre, assurant que c'était lui qui avait fait tuer à Tyr, en plein jour, le marquis de Montferrat, par les assassins qu'il tenait à sa solde6. Y a-t-il lieu, après tout cela, de s'émerveiller, dit le roi de France, que j'aie de moi plus de soin que de coutume ? Néanmoins, si mes précautions vous paraissent inconvenantes ou superflues, décidez, et j'y renoncerai7. L'assemblée L'assemblée ne manqua pas de répondre que tout ce que le roi jugeait à propos de faire pour sa sûreté personnelle était bon et convenable ; les gardes du corps furent maintenus, et l'institution s'en conserva bien des siècles après qu'on eut cessé de croire, en France, au pouvoir mystérieux du Vieux de la Montagne8. Une autre question adressée par le.roi Philippe à ses barons fut celle-ci : Ditesmoi s'il n'est pas légitime que je tire prompte et bonne vengeance des torts manifestes que m'a faits ce traître de Richard ?9 Sur ce point, la réponse fut encore plus unanime ; car les barons de France étaient tous animés d'un vieil esprit de rancune nationale contre le pouvoir des Normands10.

Malgré l'éloignement où il se trouvait, le roi Richard fut assez promptement informé de ces nouvelles, parce que, dans la ferveur du zèle qui venait de se rallumer en Europe contre les sectateurs de Mahomet, de nouveaux pèlerins partaient chaque jour pour la Terre-Sainte. La destitution du chancelier, et l'occupation des forteresses par le comte Jean, avaient beaucoup troublé le roi d'Angleterre, et il prévoyait que tôt ou tard, son frère, suivant l'exemple que luimême lui avait donné, unirait ses projets d'ambition aux projets d'hostilité du roi de France11. Ces craintes l'agitèrent bientôt au point que, malgré le serment qu'il avait fait de ne pas quitter la Terre-Sainte tant qu'il lui resterait un roussin à

1 Rigordus, apud Script. rer. gallic. et francic., t. XVII, p. 37.

² Guillelm. Neubrig., *de Reb. anglic.*, p. 437, ed. Hearne. — Rigordus, apud *Script. rer. gallic. et francic.*, t. XVII, p. 37.

³ Guillelm. Neubrig., de Reb. anglic., p. 437, ed. Hearne.

⁴ Guillelm. Neubrig., de Reb. anglic., p. 437, ed. Hearne.

⁵ Guillelm. Neubrig., *de Reb. anglic.*, p. 439, ed. Hearne.

⁶ Radulph. Coggeshalæ abbat. *Chron.*, apud *Script. rer. gallic. et francic.*, t. XVIII, p. 65.

⁷ Guillelm. Neubrig., de Reb. anglic., p. 438, ed. Hearne.

⁸ Guillelm. Armoric., De gest. Phil. Aug., apud Script. rer. gallic et francic., t. XVII, p. 71. — Chroniques de Saint-Denis, apud ibid., p. 377.

⁹ Guillelm. Neubrig., de Reb. anglic., p. 438, ed. Hearne.

¹⁰ Guillelm. Neubrig., de Reb. anglic., p. 438, ed. Hearne.

¹¹ Roger. de Hoved., Annal., pars posterior, apud. Rer. anglic. Script., p. 717, ed. Savile.

manger₁, il conclut une trêve de trois ans trois mois et trois jours avec les Sarrasins, et se mit en route vers l'Occident.

Parvenu en mer à la hauteur de la Sicile, il songea qu'il y aurait du danger pour lui à débarquer dans un des ports de la Gaule méridionale, parce que la plupart des seigneurs de Provence étaient parents du marguis de Montferrat et parce que le comte de Toulouse. Raymond de Saint-Gilles, suzerain des pays maritimes situés à l'ouest du Rhône, était son ennemi personnel2. Craignant de leur part quelques embûches, au lieu de traverser la Méditerranée, il entra dans le golfe Adriatique, après avoir congédié la plus grande partie de sa suite, afin de n'être point reconnu3. Son vaisseau fut attaqué par des pirates, avec lesquels, à la suite d'un combat assez vif, il trouva, moyen de faire amitié, si bien qu'il quitta son navire pour un des leurs, qui le conduisit à un petit port de la côte d'Istrie4. Il prit terre avec un baron normand appelé Baudouin de Béthune, maître Philippe et maître Anselme, ses chapelains, quelques templiers et quelques serviteurs5. Il Il s'agissait d'obtenir un sauf-conduit du seigneur de la province, qui résidait à Goritz, et qui, par un fâcheux hasard, était allié de près à la famille du marquis de Montferrat. Le roi envoya l'un de ses gens faire cette demande, et le chargea d'offrir au comte de Goritz un anneau orné d'un gros rubis, qu'il avait acheté en Palestine à des négociants pisans6. Ce rubis, alors célèbre, fut reconnu par le comte. Qui sont ceux qui t'envoient me demander passage? dit-il au messager. — Des pèlerins revenant de Jérusalem. — Et leur nom ? — L'un s'appelle Baudouin de Béthune, et l'autre Hugues le Marchand, qui vous offre cet anneau7. anneau7. Le comte de Goritz, examinant l'anneau avec attention, fut quelque temps sans rien dire, et reprit tout à coup : Tu ne dis pas vrai, ce n'est pas Hugues qu'il se nomme, c'est le roi Richard. Mais puisqu'il a voulu m'honorer de ses dons sans me connaître, je ne veux point l'arrêter ; je lui renvoie son présent, et je le laisse libre de partir8.

Surpris de cet incident,- auquel il était bien loin de s'attendre, Richard partit aussitôt; on ne chercha point à l'en empêcher. Mais le comte de Goritz envoya prévenir son frère, seigneur d'une ville peu éloignée, que le roi des Anglais était. dans le pays, et devait passer sur ses terres'. Le frère avait à son service un chevalier normand appelé Roger, natif d'Argentan, auquel il donna aussitôt commission de visiter chaque jour toutes les hôtelleries où logeaient des pèlerins, et de voir s'il ne reconnaîtrait pas le roi d'Angleterre au langage ou à quelque autre signe, lui promettant, s'il réussissait à le faire saisir, la moitié de

¹ Roger. de Hoved., *Annal.*, pars posterior, apud. *Rer. anglic. Script.*, p. 717, ed. Savile. 2 Roger. de Hoved., *Annal.*, pars posterior, apud. *Rer. anglic. Script.*, p. 717, ed. Savile.

³ Guillelm. Neubrig., *de Reb. anglic.*, p. 457, ed. Hearne. — Radulph. Coggesbalæ abbat. abbat. *Chron.*, apud *Script. rer. gallic. et francic.*, t. XVIII, p. 71.

⁴ Guillelm. Neubrig., *de Reb. anglic.*, p. 457, ed. Hearne. — Radulph. Coggesbalæ abbat. abbat. *Chron.*, apud *Script. rer. gallic. et francic.*, t. XVIII, p. 71.

⁵ Guillelm. Neubrig., *de Reb. anglic.*, p. 457, ed. Hearne. — Radulph. Coggesbalæ abbat. abbat. *Chron.*, apud *Script. rer. gallic. et francic.*, t. XVIII, p. 71.

⁶ Guillelm. Neubrig., *de Reb. anglic.*, p. 457, ed. Hearne. — Radulph. Coggesbalæ abbat. abbat. *Chron.*, apud *Script. rer. gallic. et francic.*, t. XVIII, p. 71.

⁷ Radulph. Coggeshalæ abbat. *Chron.*, apud *Script. rer. gallic. et francic.*, t. XVIII, p. 71.

⁸ Radulph. Coggeshalæ abbat. *Chron.*, apud *Script. rer. gallic. et francic.*, t. XVIII, p. 71. 71.

sa ville à gouverner1. Le chevalier normand se mit à la recherche durant plusieurs jours, allant de maison en maison, et finit par découvrir le roi. Richard essaya d'abord de cacher qui il était ; mais, poussé à bout par les questions du Normand, il fut contraint d'en faire l'aveu2. Alors Roger se mit à pleurer, et le conjura de prendre sur-le-champ la fuite, lui offrant son meilleur cheval3 ; puis il il retourna vers son seigneur, lui dit que la nouvelle de l'arrivée du roi n'était qu'un faux bruit, qu'il ne l'avait point trouvé, mais seulement Baudouin de Béthune, un de ses compatriotes, qui revenait de pèlerinage. Le seigneur, furieux d'avoir manqué son coup, fit arrêter Baudouin, et le retint en prison4.

Pendant ce temps, le roi Richard était en fuite sur le territoire allemand, ayant pour toute compagnie Guillaume de l'Étang, son ami intime, et un valet qui savait parler la langue teutonique, soit qu'il fût Anglais de naissance, soit que sa condition inférieure lui eût donné le goût d'apprendre la langue anglaise, alors fort ressemblante au dialecte saxon de la Germanie, et n'ayant ni mots français, ni locutions, ni constructions françaises. Ils voyagèrent trois jours et trois nuits sans prendre de nourriture, presque sans savoir où ils allaient, et entrèrent dans la province qu'on appelait en langue tudesque Œster-reich, c'est-à-dire pays de l'Est. Ce nom était un dernier souvenir du vieil empire des Franks, dont cette contrée avait formé jadis l'extrémité orientale. L'Œster-reich ou l'Autriche, comme disaient les Français et les Normands, dépendait de l'empire germanique, et était gouvernée par un seigneur qui prenaît le titre de here-zog ou duc ; et, par malheur, ce duc, nommé Léopold7, était celui que Richard avait mortellement offensé en Palestine en faisant lacérer sa bannière. Sa résidence était à Vienne, sur le Danube, où le roi et ses deux compagnons arrivèrent épuisés de fatique et de faim8.

Le serviteur, qui parlait anglais, alla au change de la ville échanger des besants d'or contre de la monnaie du pays9. Il fit devant les marchands beaucoup d'étalage de son or et de sa personne, prenant un air d'importance et des manières d'homme de cour10. Les bourgeois, soupçonneux, le menèrent à leur magistrat, pour savoir qui il était. Il se donna pour le domestique d'un riche marchand qui devait arriver dans trois jours, et il fut mis en liberté sur cette réponse11. A son retour au logis du roi, il lui raconta son aventure, et lui

¹ Radulph. Coggeshalæ abbat. Chron., apud Script. rer. gallic. et francic., t. XVIII, p. 72.

² Radulph. Coggeshalæ abbat. *Chron.*, apud *Script. rer. gallic. et francic.*, t. XVIII, p. 72.

³ Radulph. Coggeshalæ abbat. *Chron.*, apud *Script. rer. gallic. et francic.*, t. XVIII, p. 72. 72.

⁴ Radulph. Coggeshalæ abbat. *Chron.*, apud *Script. rer. gallic. et francic.*, t. XVIII, p. 72. 72.

⁵ Radulph. Coggeshalæ abbat. *Chron.*, apud *Script. rer. gallic. et francic.*, t. XVIII, p. 72. 72.

⁶ Voyez plus haut, livre III.

⁷ Plus correctement *Leol-polde*, brave parmi le peuple.

⁸ Radulph. Coggeshalæ abbat. *Chron.*, apud *Script. rer. gallic. et francic.*, t. XVIII, p. 72.

⁹ Radulph. Coggeshalæ abbat. *Chron.*, apud *Script. rer. gallic. et francic.*, t. XVIII, p. 72. 72.

¹⁰ Radulph. Coggeshalæ abbat. *Chron.*, apud *Script. rer. gallic. et francic.*, t. XVIII, p. 72

¹¹ Radulph. Coggeshalæ abbat. *Chron.*, apud *Script. rer. gallic. et francic.*, t. XVIII, p. 72.

conseilla de partir au plus vite ; mais Richard, désirant prendre du repos, demeura encore quelques jours1. Durant cet intervalle, le bruit de son débarquement se répandit en Autriche ; et le duc Léopold, qui désirait à la fois se venger et s'enrichir par la rançon d'un pareil prisonnier, envoya de tous côtés à sa recherche des espions et des gens armés2. Ils parcoururent la contrée sans rien découvrir ; mais un jour, le même serviteur, qui avait déjà été arrêté une fois, se trouvant au marché de la ville, où il achetait des provisions, on remarqua à sa ceinture des gants richement brodés, tels qu'en portaient, avec leurs habits de cour, les grands seigneurs de l'époque3. On le saisit de nouveau, et, pour lui arracher des aveux, on le mit à la torture4 ; il révéla tout, et indiqua l'hôtellerie où se trouvait le roi Richard. Cette maison fut aussitôt cernée par les hommes d'armes du duc d'Autriche, qui, surprenant le roi, l'obligèrent à se rendre. Le duc lui témoigna du respect ; mais il le fit enfermer dans une prison, où des soldats d'élite le gardaient, jour et nuit, l'épée nue5.

Dès que le bruit de l'arrestation du roi d'Angleterre se fut répandu, l'Empereur ou César de toute l'Allemagne6 somma le duc d'Autriche, son vassal, de lui remettre remettre le prisonnier, sous prétexte qu'il ne con- venait qu'à un empereur de tenir un roi en prison7. Le duc Léopold se rendit à cette raison bizarre avec une bonne grâce apparente, mais non sans stipuler qu'il lui reviendrait au moins une certaine part de la rançon8. Le roi d'Angleterre fut alors transféré de Vienne sur les bords du Rhin, dans l'une des forteresses impériales ; et l'Empereur, tout joyeux, envoya au roi de France un message, plus agréable pour lui, dit un historien du temps, qu'un présent d'or et de pierreries9. Philippe écrivit aussitôt à l'Empereur pour le féliciter de sa prise, et l'engager à la garder avec soin, parce que, disait-il, le monde ne serait jamais en paix si un pareil brouillon réussissait à s'évader10. En conséquence, il proposait de payer une somme égale ou même supérieure à la rançon du roi d'Angleterre, si l'Empereur voulait le lui donner en garde11.

L'Empereur soumit, selon l'usage, cette proposition à la diète ou assemblée générale des seigneurs et des évêques d'Allemagne. Il exposa devant eux les motifs de la demande du roi de France, et justifia l'emprisonnement de Richard par le prétendu crime de meurtre commis sur le marquis de Montferrat, l'insulte faite à la bannière du duc d'Autriche, et la trêve de trois ans conclue avec les Sarrasins. Pour ces méfaits, le roi d'Angleterre devait, selon lui, être déclaré

¹ Radulph. Coggeshalæ abbat. *Chron.*, apud *Script. rer. gallic. et francic.*, t. XVIII, p. 72.

² Guillelm. Neubrig. *De reb. anglic.*, p. 45, ed. Hearne.

³ Radulph. Coggeshalæ abbat. *Chron.*, apud *Script. rer. gallic. et francic.*, t. XVIII, p. 72. 72.

⁴ Radulph. Coggeshalæ abbat. *Chron.*, apud *Script. rer. gallic. et francic.*, t. XVIII, p. 72. 72.

⁵ Radulph. Coggeshalæ abbat. *Chron.*, apud *Script. rer. gallic. et francic.*, t. XVIII, p. 72. 72.

⁶ Henri, sixième du nom, fils de Frédéric Barberousse et père de Frédéric II. — Guillelm. Neubrig., *De reb. anglic.*, p. 459, ed. Hearne.

⁷ Guillelm. Neubrig. *De reb. anglic.*, p. 462, ed. Hearne.

⁸ Guillelm. Neubrig. *De reb. anglic.*, p. 462, ed. Hearne.

⁹ Guillelm. Neubrig. De reb. anglic., p. 459, ed. Hearne.

¹⁰ Guillelm. Neubrig. De reb. anglic., p. 466, ed. Hearne.

¹¹ Guillelm. Neubrig. *De reb. anglic.*, p. 466, ed. Hearne.

ennemi capital de l'Empire1. L'assemblée décida que Richard serait jugé par elle sur les griefs qu'on lui imputait; mais elle refusa de le livrer au roi de France2. Celui-ci n'attendit pas le jugement du prisonnier pour lui envoyer dire, par un message exprès, qu'il le renonçait pour son vassal, le défiait et lui déclarait la guerre à outrance3. En même temps, il fit faire au comte de Mortain les mêmes offres qu'autrefois il avait faites à Richard pour l'exciter contre son père. Il promit de garantir au comte Jean la possession de la Normandie, de l'Anjou et de l'Aquitaine, et de l'aider à s'emparer de la royauté en Angleterre; il ne lui demandait en retour que d'être fidèlement son allié, et d'épouser cette malheureuse Aliz dont il a été fait mention plus haut4. Sans conclure d'alliance positive avec le roi Philippe, Jean commença des intrigues dans tous les pays soumis à son frère; et, sous prétexte que Richard était mort ou devait être regardé comme tel, il exigea le serment de fidélité des officiers publics, et des gouverneurs des châteaux et des villes5.

Le roi d'Angleterre fut averti de ces manœuvres par plusieurs abbés de Normandie, qui obtinrent la permission de le visiter dans sa prison, et surtout par son ancien chancelier, Guillaume de Longchamp, l'ennemi personnel du comte de Mortain6. Richard le reçut comme un ami persécuté pour son service, et l'employa dans plusieurs négociations. Le jour fixé pour le jugement du roi arriva ; il comparut, comme accusé, devant la diète germanique assemblée à Worms ; il n'eut besoin que de promettre pour sa rançon, cent mille marcs d'argent, et de s'avouer vassal de l'Empereur, pour être absous sur tous les points7. Cet aveu de de vasselage, qui n'était qu'une simple formalité, avait de l'importance aux yeux de l'Empereur à cause de ses prétentions à la domination universelle des Césars de Rome, dont il se disait l'héritier. La sujétion féodale du royaume d'Angleterre à l'empire germanique n'était pas de nature à durer longtemps, et néanmoins l'aveu et la déclaration s'en firent alors avec toute la pompe et l'appareil commandés par les usages du siècle. Le roi Richard, dit un contemporain, se destitua du royaume et le remit à l'Empereur, comme au suzerain universel, l'en investissant par son chaperon ; et aussitôt l'Empereur le lui rendit pour le tenir en fief, sous la condition d'un cens annuel de cinq mille livres sterling, et l'en investit par une double croix d'or8. Après cette cérémonie, l'Empereur, les évêques et les seigneurs d'Allemagne promirent par serment, sur leur âme, que le roi d'Angleterre serait mis en liberté aussitôt qu'il aurait payé cent mille marcs d'argent ; et dès ce jour, la captivité de Richard devint moins étroite9.

Pendant ce temps, le comte de Mortain, poursuivant ses intrigues et ses manœuvres, sollicitait les justiciers d'Angleterre, l'archevêque de Rouen et les barons de Normandie, de lui jurer fidélité et de le reconnaître pour roi. La plupart refusèrent ; et le comte, se sentant trop faible pour les contraindre à faire ce qu'il souhaitait, passa. en France, et conclut un traité formel avec le roi

1 Chron. Johan. Bromton, apud Hist. anglic. Script., t. I, col. 1252, ed. Selden.

² Guillelm. Neubrig. *de Reb. anglic.*, p. 465, ed. Hearne.

³ Guillelm. Neubrig. *de Reb. anglic.*, p. 465, ed. Hearne.

⁴ Roger. de Hoved., Annal., pars posterior, apud. Rer. anglic. Script., p. 724, ed. Savile.

⁵ Roger. de Hoved., *Annal.*, pars posterior, apud. *Rer. anglic. Script.*, p. 724, ed. Savile.

⁶ Roger. de Hoved., Annal., pars posterior, apud. Rer. anglic. Script., p. 722, ed. Savile.

⁷ Roger. de Hoved., *Annal*., pars posterior, apud. *Rer. anglic. Script*., p. 722-724, ed. Savile.

⁸ Roger. de Hoved., Annal., pars posterior, apud. Rer. anglic. Script., p. 724, ed. Savile.

⁹ Guillelm. Neubrig. *de Reb. anglic.*, p. 477, ed. Hearne.

Philippe1. Il s'avoua vassal et homme lige de ce roi pour l'Angleterre et tous les autres États de son frère, jura d'épouser sa sœur, et de lui abandonner une partie considérable de la Normandie, Tours, Loches, Amboise et Montrichard, aussitôt que, par son secours, il serait devenu roi d'Angleterre2. Enfin il souscrivit à la clause suivante : Et si mon frère Richard m'offrait la paix, je ne l'accepterais point sans l'aveu de mon allié de France, même dans le cas où mon allié la ferait pour son propre compte avec mon dit frère Richard3.

Après la conclusion de ce traité, le roi Philippe passa la frontière de Normandie avec une armée nombreuse, et le comte Jean fit semer de l'argent parmi les tribus galloises encore libres pour les engager à seconder par une invasion les manœuvres de ses partisans en Angleterre4. Ce peuple, opprimé par les Normands, mit avec joie sa haine nationale au service de l'une des deux factions qui déchiraient ses ennemis ; mais, incapable de grands efforts hors du petit pays où il défendait si opiniâtrement son indépendance, il fut peu utile aux adversaires du roi Richard. Ces derniers obtinrent d'ailleurs peu de succès en Angleterre ; et cette circonstance détermina le comte Jean à demeurer près du roi de France, et à tourner toutes ses vues du côté de la Normandies. Ainsi exemptée du fléau de la guerre, l'Angleterre n'en fut pas plus heureuse, car elle avait à subir d'énormes tributs levés pour la rançon du roi. Les collecteurs royaux parcouraient le pays dans tous les sens, et faisaient contribuer toutes les classes d'hommes, clercs ou laïques, Saxons ou Normands6. Toutes les sommes levées partiellement dans les provinces furent réunies à Londres ; l'on avait calculé que le total devait s'élever au montant de la rancon ; mais on trouva un énorme déficit causé par la fraude des employés7. Cette première levée se trouvant insuffisante, les officiers royaux en firent commencer une nouvelle, se servant, disent les historiens, du nom plausible de rançon du roi pour couvrir leurs honteuses rapines8.

Il y avait près de deux ans que Richard était en prison ; il s'ennuyait de sa captivité, et envoyait message sur message à ses officiers et à ses amis d'Angleterre et du continent, pour les presser de le délivrer en payant sa rançon9. Il se plaignait amèrement d'être négligé par les siens, et de ce qu'on ne ne faisait pas pour lui ce que lui-même eût fait pour tout autre. Il exprima ses plaintes dans une chanson composée en langue romane méridionale, idiome qu'il préférait au dialecte moins poli de la Normandie, de l'Anjou et de la France.

J'ai assez d'amis, mais ils donnent pauvrement ; c'est honte à eux si, faute de rançon, depuis deux hivers je suis prisonnier 10.

¹ Rigordus, *De gest. Phil. Aug.*, apud *Script. rer. gallic. et francic.*, t. XVII, p. 40. — Roger. de Hoved., *Annal.*, pars posterior, apud. *Rer. anglic. Script.*, p. 724, ed. Savile.

² Rigordus, *De gest. Phil. Aug.*, apud *Script. rer. gallic. et francic.*, t. XVII, p. 40. — Roger. de Hoved., *Annal.*, pars posterior, apud. *Rer. anglic. Script.*, p. 724, ed. Savile.

³ Rigordus, De gest. Phil. Aug., apud Script. rer. gallic. et francic., t. XVII, p. 40.

⁴ Annales waverteienses, apud Rer. anglic. Script., t. II, p. 164, ed. Gale.

⁵ Guillelm. Neubrig. *de Reb. anglic.*, p. 467 et 468, ed. Hearne.

⁶ Guillelm. Neubrig. de Reb. anglic., p. 478, ed. Hearne.

⁷ Guillelm. Neubrig. de Reb. anglic., p. 479, ed. Hearne.

⁸ Guillelm. Neubrig. de Reb. anglic., p. 478, ed. Hearne.

⁹ Guillelm. Neubrig. de Reb. anglic., p. 478, ed. Hearne.

¹⁰ Raynouard, Choix des poésies des troubadours, t. IV, p. 183.

Qu'ils sachent bien, mes hommes et mes barons, anglais, normands, poitevins et gascons, que je n'ai pas si pauvre compagnon que pour argent je laissasse en prison : je ne dis pas cela par reproche ; mais je suis encore prisonnier !...

Pendant que la seconde collecte pour la rançon du roi Richard se faisait par toute l'Angleterre, les messagers de l'Empereur vinrent à Londres recevoir, comme àcompte sur la somme totale, l'argent, qu'on avait déjà réuni1. Ils en vérifièrent la la qualité par poids et par mesure, et mirent leur sceau sur des sacs, que les marins anglais transportèrent jusqu'au territoire de l'Empire, aux risques et périls du roi d'Angleterre2. L'argent arriva sain et sauf entre les mains du César d'Allemagne qui en fit passer le tiers au duc d'Autriche, pour sa part de prise3; ensuite, il y eut une nouvelle diète assemblée pour décider du sort du prisonnier, dont la délivrance fut fixée à la troisième semaine après Noël, à condition qu'il laisserait un certain nombre d'otages pour garantie du payement qui lui restait à faire4. Le roi Richard accorda tout, et l'Empereur, ravi de sa bonne grâce, voulut voulut lui faire un don en récompense. Il lui octroya par charte authentique, pour les tenir de lui en fief, des pays dont il n'était souverain que de nom, une partie de la Bourgogne, le Lyonnais, le Viennois et la Provences. Or, il faut savoir, dit un contemporain, que ces terres, données au roi par l'Empereur, contiennent cinq archevêchés et trente-trois évêchés ; mais il faut savoir aussi que ledit Empereur n'y a jamais pu exercer aucune autorité, et que les habitants n'ont jamais voulu reconnaître aucun seigneur présenté par lui6.

Lorsque le roi de France et le comte Jean, son allié, apprirent ce qui venait d'être résolu dans la diète impériale, ils craignirent de n'avoir pas le temps d'exécuter leur dessein avant la délivrance du roi. Ils envoyèrent donc en grande hâte desmessagers à l'Empereur pour lui offrir soixante-dix mille marcs d'argent s'il voulait prolonger d'une seule année l'emprisonnement de Richard, ou, s'il l'aimait mieux, mille livres d'argent pour chaque nouveau mois de captivité, ou bien encore cent cinquante mille marcs pour que le prisonnier fût remis à la garde du roi de France et du comte7. Tenté par ces brillantes propositions, l'Empereur eut eut envie de manquer à sa parole ; mais les membres de la diète, qui avaient juré de la tenir fidèlement, s'y opposèrent, et, usant de leur puissance, ils firent relâcher le captif vers la fin de janvier 11948. Richard ne pouvait se diriger vers la France, ni vers la Normandie, envahie alors par les Français ; et ce qu'il y avait de plus sûr pour lui, c'était de s'embarquer dans un port d'Allemagne pour aller directement en Angleterre. Mais on était dans la saison des mauvais temps ; il fut obligé d'attendre plus d'un mois à Anvers ; et pendant cet intervalle, l'Empereur fut de nouveau tenté par l'avarice ; l'espoir de doubler ses profits l'emporta sur la crainte de déplaire à des chefs moins puissants que lui, et qu'en qualité de seigneur paramont il avait mille moyens de réduire au silence9. Il résolut donc de s'emparer une seconde fois du prisonnier qu'il avait laissé partir;

¹ Roger. de Hoved., *Annal.*, pars posterior, apud. *Rer. anglic. Script.*, p. 732, ed. Savile.

² Roger. de Hoved., Annal., pars posterior, apud. Rer. anglic. Script., p. 732, ed. Savile.

³ Guillelm. Neubrig. *de Reb. anglic.*, p. 478, ed. Hearne.

⁴ Roger. de Hoved., Annal., pars posterior, apud. Rer. anglic. Script., p. 733, ed. Savile.

⁵ Roger. de Hoved., *Annal.*, pars posterior, apud. *Rer. anglic. Script.*, p. 732, ed. Savile.

⁶ Roger. de Hoved., Annal., pars posterior, apud. Rer. anglic. Script., p. 732, ed. Savile.

⁷ Roger. de Hoved., *Annal.*, pars posterior, apud. *Rer. anglic. Script.*, p. 733, ed. Savile.

⁸ Roger. de Hoved., Annal., pars posterior, apud. Rer. anglic. Script., p. 734, ed. Savile.

[—] Guillelm. Neubrig. *de Reb. anglic.*, p. 484, ed. Hearne.

⁹ Guillelm. Neubrig. *de Reb. anglic.*, p. 484, ed. Hearne.

mais le secret de cette trahison ne. fut pas assez bien gardé, et l'un des otages restés entre les mains de l'Empereur trouva moyen d'en avertir le roi1. Richard s'embarqua aussitôt dans la galiote d'un marchand de Normandie, appelé Alain Tranchemer; et ayant ainsi échappé aux hommes d'armes envoyés pour le prendre, il aborda heureusement au port de Sandwich2.

Accueilli avec de grandes marques de joie, il trouva la majorité des comtes et des barons anglo-normands fidèle et dévouée à sa cause. Peu de temps auparavant, le grand conseil ou parlement du royaume avait déclaré le comte de Mortain ennemi public, et ordonné que toutes ses terres seraient saisies, et qu'on assiégerait ses châteaux3. Au moment où le roi arriva, cet ordre s'exécutait, et dans toutes les églises, on prononçait, au nom des archevêques et des évêques, au son des cloches et à la lueur des cierges, l'arrêt d'excommunication contre le comte et ses adhérents4. Le bruit de la délivrance du Cœur de lion — c'est le surnom que les Normands donnaient au roi Richard — mit fin à la résistance des garnisons qui tenaient encore pour le comte Jean. Toutes se rendirent, à l'exception de celle de Nottingham, qui ne voulut pas croire à la nouvelle ; le roi, irrité et prompt dans sa colère, marcha sur cette ville pour en faire le siège en personne, avant même d'entrer dans Londres5.

Sa présence au camp devant Nottingham fut annoncée aux gens d'armes enfermés dans la place par un bruit extraordinaire de trompettes, de cors, de clairons et d'autres instruments de musique militaire ; mais, pensant que ce n'était qu'une ruse des assiégeants pour les tromper, ils continuèrent à se défendre6. Le roi fit un serment terrible contre ceux qui osaient lui résister, et livra l'assaut à la ville, qui fut prise ; mais la garnison se retira dans le château, l'un des plus forts que les Normands eussent bâtis en Angleterre. Avant de battre les murs du château avec ses pierriers et ses autres machines, Richard fit dresser un gibet, haut comme un grand arbre, où l'on pendit, par son ordre, à la vue de la garnison, quelques hommes pris dans le premier assaut7. Ce spectacle spectacle parut aux assiégés un signe de la présence du roi plus certain que tout ce qu'ils avaient vu jusque-là et ils se rendirent à merci8.

Après sa victoire, le roi Richard, voulant se délasser, fit un voyage de plaisir dans la plus grande forêt de l'Angleterre, qui s'étendait depuis Nottingham jusqu'au centre du comté d'York, sur un espace de plusieurs centaines de milles ; les Saxons l'appelaient Sire-Wode, nom qui, dans la suite des temps, s'est changé en celui de *Sherwood*. Jamais de sa vie il n'avait vu ces forêts, dit un narrateur contemporain, et elles lui plurent extrêmement9. Au sortir d'une longue captivité, captivité, on est toujours sensible au charme des sites pittoresques ; et, d'ailleurs, à cet attrait naturel pouvait s'en joindre un autre tout particulier, et plus piquant peut-être pour l'esprit aventureux de Richard Cœur de lion. Sherwood était alors une forêt redoutable aux Normands ; c'était l'habitation des

¹ Guillelm. Neubrig. de Reb. anglic., p. 484, ed. Hearne.

² Guillelm. Neubrig. *de Reb. anglic.*, p. 486, ed. Hearne. — Roger. de Hoved., *Annal.*, pars posterior, apud. *Rer. anglic. Script.*, p. 735, ed. Savile.

³ Roger. de Hoved., Annal., pars posterior, apud. Rer. anglic. Script., p. 736, ed. Savile.

⁴ Roger. de Hoved., Annal., pars posterior, apud. Rer. anglic. Script., p. 736, ed. Savile.

⁵ Roger. de Hoved., *Annal.*, pars posterior, apud. *Rer. anglic. Script.*, p. 736, ed. Savile.

⁶ Roger. de Hoved., Annal., pars posterior, apud. Rer. anglic. Script., p. 736, ed. Savile.

⁷ Roger. de Hoved., *Annal.*, pars posterior, apud. *Rer. anglic. Script.*, p. 736, ed. Savile.

⁸ Roger. de Hoved., Annal., pars posterior, apud. Rer. anglic. Script., p. 736, ed. Savile.

⁹ Roger. de Hoved., *Annal.*, pars posterior, apud. *Rer. anglic. Script.*, p. 736, ed. Savile.

derniers restes des bandes de Saxons armés qui, reniant encore la conquête, persistaient volontairement à vivre hors de la loi de l'étranger1. Partout chassés, chassés, poursuivis, traqués comme des bêtes fauves, c'est là seulement qu'à la faveur des lieux ils avaient pu se maintenir en nombre, et sous une sorte d'organisation militaire qui leur donnait un caractère plus respectable que celui de voleurs de grands chemins.

Vers le temps où le héros du baronnage anglo-normand visita la forêt de Sherwood, dans cette même forêt vivait un homme qui était le héros des serfs, des pauvres et des petits, en un mot de la race anglo-saxonne. Parmi les déshérités, dit un ancien chroniqueur, on remarquait alors le fameux brigand Robert Hode, que le bas peuple aime tant à fêter par des jeux et des comédies, et dont l'histoire, chantée par les ménétriers, l'intéresse plus qu'aucune autre2. A A ce peu de mots se réduisent toutes nos données historiques sur l'existence du dernier Anglais qui ait suivi l'exemple de Hereward3; et pour retrouver quelques traits de sa vie et de son caractère, c'est aux vieilles romances et aux ballades populaires qu'il faut, de nécessité, avoir recours. Si l'on ne peut ajouter foi aux faits bizarres et souvent contradictoires rapportés dans ces poésies, elles sont du moins un témoignage incontestable de l'ardente amitié du peuple anglais pour le chef de bande qu'elles Célèbrent, et pour ses compagnons, qui, au lieu de labourer pour des maîtres, couraient la forêt gais et libres, comme s'expriment de vieux refrains4.

On ne. peut guère douter que Robert, ou plus vulgairement Robin Hood, n'ait été d'origine saxonne ; son prénom français ne prouve rien contre cette opinion, parce que, dès la seconde génération après la conquête, l'influence du clergé normand fit tomber en désuétude les anciens noms de baptême, remplacés dès lors par des noms de saints ou d'autres, usités en Normandie. Le nom de Hood est saxon, et les ballades les plus anciennes, et par conséquent les plus dignes d'attention, rangent les aïeux de celui qui le porta dans la classe des paysans5. Plus tard, quand s'affaiblit le souvenir de la révolution opérée par la conquête, les poètes de village imaginèrent d'embellir leur personnage favori de la pompe des grandeurs et des richesses : ils en firent un comte, ou tout au moins le petit-fils d'un comte, dont la fille, ayant été séduite, s'enfuit et accoucha dans un bois. Cette dernière supposition a donné lieu à une romance populaire pleine d'intérêt et d'idées gracieuses ; mais rien de probable ne l'autorise6.

Qu'il soit vrai ou faux que Robin Hood soit né, comme le dit cette romance, dans le bois verdoyant, au milieu des lis en fleur, c'est dans les bois qu'il passa sa vie

¹ Voyez plus haut, livres V et VII.

² Johan. de Fordun, *Scotichron*., p. 774, ed. Hearne. — En ramenant au règne de Richard Richard Ier ce fait que Fordun rapporte au règne de Henri III, j'ai suivi la tradition commune, celle que montrent vivante au quinzième siècle d'anciens drames populaires où l'on voit figurer, à côté de Robin Hood, le roi Richard et son frère Jean, celle que rétablit, après Fordun, un autre chroniqueur écossais, qui, terminant le règne du roi Richard, continue ainsi : *Circa hæc tempora, ut auguror, Robertus Hudus Anglus et parvus Johannes, latrones famatissimi, in memoribus latuerunt*. (Johannis Major, *Historia Majoris Britanniæ, tam Angliæ quam Scotiæ*, p. 150.)

³ Voyez plus haut, livre V.

⁴ Robin Hood, a *Collection of all the ancient poems, songs and ballads, relative to that celebrated english outlaw,* by Joseph Ritson, vol. I.

⁵ Ritson's Robin Hood, vol. I, p. 2.

⁶ Jamieson's Popular songs, vol. II, p. 44.

à la tête d'une centaine d'excellents archers, redoutable aux comtes, aux vicomtes, aux évêgues et aux riches abbés d'Angleterre, mais chéri des fermiers, de laboureurs, des veuves et des pauvres gens1. Ils accordaient paix et protection à tout ce qui était faible et opprimé, partageaient avec ceux qui n'avaient rien les dépouilles de ceux qui s'engraissaient de la moisson d'autrui, et, selon la vieille tradition, faisaient du bien à toute personne honnête et laborieuse2. Robin Hood était le meilleur cœur et le plus habile tireur d'arc de toute la bande ; et après lui on citait Petit-Jean, son lieutenant et son frère d'armes, dont il ne se séparait jamais, dans le péril comme dans la joie, et dont les chroniques, les ballades et les proverbes anglais ne le séparent pas non plus3. La tradition nomme encore quelques-uns de ses compagnons, tels que Mutch, le fils du meunier, le vieux Scathlocke, et un moine appelé frère Tuck, qui combattait en froc, et pour toute arme se contentait d'un lourd bâton4. Ils étaient tous d'humeur joyeuse, ne visant point à s'enrichir, mais seulement à vivre de leur butin, et distribuant tout ce qu'ils avaient de superflu aux familles expropriées dans le grand pillage de la conquête. Quoique ennemis des riches et des puissants, ils ne tuaient point ceux qui tombaient entre leurs mains, et ne versaient le sang que pour leur propre défenses. Leurs coups ne tombaient quère quère que sur les agents de la police royale et les gouverneurs des villes ou des provinces, que les Normands appelaient vicomtes, et que les Anglais appelaient sheriffs. Bandez vos arcs, dit Robin Hood, et essayez-en les cordes ; dressez une potence ici près ; et malédiction sur la tête de celui qui fera grâce au sheriff et aux sergents6.

Le sheriff de Nottingham fut celui contre lequel Robin Hood eut le plus souvent à combattre, et celui qui le pourchassa le plus vivement à cheval et à pied, mettant sa tête à prix et excitant ses compagnons et ses amis à le trahir. Mais aucun homme ne le trahit, et plusieurs l'aidèrent à se retirer du péril où sa hardiesse l'entraînait souvent. J'aimerais mieux mourir, lui disait un jour une pauvre femme, que de ne pas tout faire pour te sauver ; car qui m'a nourrie et vêtue, moi et mes enfants ? n'est-ce pas toi et Petit-Jean ?7

Les aventures surprenantes do ce chef de bandits du douzième siècle, ses victoires sur les hommes de race normande, ses stratagèmes et ses évasions, furent longtemps le seul fond d'histoire nationale qu'un homme du peuple en Angleterre transmit à ses fils après avoir reçu de ses aïeux. L'imagination populaire prêtait au personnage de Robin Hood toutes les qualités et toutes les vertus du moyen âge. Il passe pour avoir été aussi dévot à l'église que brave an combat, et l'on disait de lui qu'une fois entré pour entendre l'office, quelque danger qui survint, il ne sortait jamais qu'à la fin8. Ce scrupule de dévotion l'exposa une fois à être pris par le sheriff et ses hommes d'armes ; mais il trouva encore moyen de faire résistance, et même, à ce que dit la vieille histoire, un

1 Johannis Major, Historia Majoris Bricanniæ, tam Angliæ quam Scotiæ, p. 150.

² Johannis Major, Historia Majoris Bricanniæ, tam Angliæ quam Scotiæ, p. 150.

³ Johannis de Fordun, *Scotichron*. — Johannis Major, *Historia Britanniæ*. — Voyez Ritson's *Robin Hood*, passim. — En parlant de choses ou de personnes toujours l'une avec l'autre, on disait proverbialement : *Robin Hood and Little John*.

⁴ Ancient songs of Robin Hood.

⁵ Johannis Major, *Historia Majoris Bricanniæ, tam Angliæ quam Scotiæ*, p. 160. — *Annales or a general chronicle of England* by J. Stow, p. 159; London, 1631.

⁶ Jamieson's Popular songs, vol. II, p. 52.

⁷ Old Ballads historical and narrative, by Thomas Eyans, vol. I, p. 103.

⁸ Johan. de Fordun, Scotichron., p. 774, ed. Hearne.

peu suspecte d'exagération, ce fut lui qui prit le sheriff1. Sur ce thème, les ménestrels anglais du quinzième siècle ont composé une longue ballade, dont quelques lignes méritent d'être citées, ne fût-ce que comme exemple de la couleur franche et animée que le peuple donne à sa poésie dans les temps où il existe une littérature véritablement populaire.

En été, quand la verdure est belle et les feuilles larges et longues, il y a plaisir dans la forêt à écouter le chant des oiseaux2;

A voir les chevreuils quitter la colline, pour se retraiter dans la plaine et se mettre à l'ombre sous les feuilles vertes du bois.

C'était un jour de Pentecôte, de bonne heure, un matin de mai, un de ces jours où le soleil se lève beau, et où les oiseaux chantent gaiement.

Par la croix du Christ! dit Petit-Jean, voilà une joyeuse matinée, et dans toute la chrétienté il n'y a pas un homme plus joyeux que moi.

Ouvre ton cœur, mon cher maître, et songe qu'il n'y a pas dans l'année de plus beau temps qu'un matin de mai.

Une chose me pèse, dit Robin Hood, et me chagrine le cœur, c'est de ne pouvoir, en aucun jour de fête, entendre messe ni matines.

Il y a, quinze jours et plus que je n'ai vu mon Sauveur, et je voudrais aller à Nottingham, avec l'aide de la bonne Marie.

Robin va seul à Nottingham, et Petit-Jean reste au bois de Sherwood ; il va dans l'église de Sainte-Marie, et s'agenouille devant la croix3...

Robin Hood ne fut pas simplement renommé pour sa dévotion aux saints et, aux jours de fête ; lui-même eut, comme les saints, son jour de fête dans l'année ; et dans ce jour, chômé religieusement par les habitants des hameaux et des petites villes d'Angleterre, il n'était permis de s'occuper de rien, sinon de jeux et de plaisirs. Au quinzième siècle, cet usage était encore observé ; et les fils des Saxons et des Normands prenaient en commun leur part de ces divertissements populaires, sans songer qu'ils étaient un monument de la vieille hostilité de leurs aïeux. Ce jour-là les églises étaient désertes comme les ateliers ; aucun saint, aucun prédicateur ne l'emportait sur Robin Hood ; et cela dura même après que la réforme eut donné en Angleterre un nouvel essor au zèle religieux. C'est un fait attesté, par un évêque anglican du seizième siècle, le célèbre et respectable Latimer4. En faisant sa tournée pastorale, il arriva le soir dans une petite ville près de Londres, et fit avertir qu'il prêcherait le lendemain, parce que c'était jour solennel. Le lendemain, dit-il, je me rendis à l'église ; mais, à mon grand étonnement ; j'en trouvai les portes fermées à clef ; j'envoyai chercher la clef, et l'on me fit attendre une heure et plus ; enfin un homme vint à moi et me dit : Messire, ce jour est un jour de grande occupation pour nous ; nous ne pouvons vous entendre ; car c'est le jour de Robin Hood5 ; tous les gens de la paroisse sont au loin à couper des branches pour Robin Hood, vous les attendriez

¹ Johan. de Fordun, *Scotichron*., p. 774, ed. Hearne.

² Jamieson's *Popular songs*, vol. II, p. 54.

³ Jamieson's *Popular songs*, vol. II, p. 53.

⁴ Robin Hood, Collection of all the ancient songs, etc., by Joseph Ritson. Londres, 1832.

Voyez les notes qui suivent la vie de Robin Hood, t. I, p. CVI et CVII.
Sermo VI, before king Edward VI, fo 74, b. — Voyez Hawkins's, General

⁵ Sermo VI, before king Edward VI, f° 74, b. — Voyez Hawkins's, *General History of music.*, vol. III, p. 411.

inutilement. L'évêque s'était revêtu de son costume ecclésiastique ; il fut obligé de le quitter, et de continuer sa route, laissant la place aux archers habillés de vert, qui jouaient sur un théâtre de feuillée les rôles de Robin Hood, de Petit-Jean et de toute la bande1.

Des traces de ce long souvenir, dans lequel s'anéantit pour le peuple anglais le souvenir même de l'invasion normande, subsistent encore aujourd'hui. On trouve dans la province d'York, à l'embouchure d'une petite rivière, une baie qui, sur toutes les cartes modernes, porte le nom de Robin Hood2, et il n'y a pas bien longtemps que, dans la même province, près de Pontefract, l'on montrait aux voyageurs une source d'eau vive et claire qu'on appelait le puits de Robin Hood, et qu'on les invitait à y boire en l'honneur du fameux archer3. Durant tout le dixseptième siècle, les vieilles ballades de Robin Hood, imprimées en lettres gothiques — espèce d'impression que le bas peuple anglais affectionnait singulièrement —, circulaient dans les villages, où elles étaient colportées par des hommes qui les chantaient sur une espèce de récitatif4. On en compila même plusieurs collections complètes à l'usage des lecteurs des villes, et l'un de ces recueils portait le titre élégant de Guirlande de Robin Hood5. Aujourd'hui ces ces livres, devenus rares, n'intéressent que les érudits; et l'histoire des héros de Sherwood, dépouillée de ses ornements poétiques, ne se lit plus que parmi les contes à l'usage des enfants.

Aucune.des, ballades qui nous ont été conservées ne raconte la mort de Robin Hood ; la tradition vulgaire est qu'il périt dans un couvent de femmes, où un jour, se sentant malade, il était allé demander des secours. On devait lui tirer du sang, et la nonne qui savait faire cette opération, ayant reconnu Robin Hood, la pratiqua sur lui de manière à le tuer6. Ce récit, qu'on ne peut ni affirmer ni contester, est assez conformé aux mœurs du douzième siècle ; beaucoup de femmes, dans les riches monastères, s'occupaient alors à étudier la médecine, et à composer des remèdes qu'elles offraient gratuitement aux pauvres. De plus, en Angleterre, depuis la conquête, les supérieures des abbayes et la plus grande partie des religieuses étaient : d'extraction normande ; ainsi que le prouvent leurs statuts, rédigés en vieux français7 : cette circonstance explique peut-être comment le chef de bandits saxons, que les ordonnances royales avaient mis hors la loi, trouva des ennemies dans le couvent où il était allé chercher assistance. Après sa mort, la troupe dont il était le chef et l'âme se dispersa ; et Petit-Jean, son fidèle compagnon, désespérant de se maintenir en Angleterre, et poussé par l'envie de continuer la guerre contre les Normands, se rendit en Irlande, où il prit part aux révoltes des indigènes8. Ainsi fut dissoute la dernière troupe de brigands anglais qui ait eu un caractère politique, et qui mérite par là une mention dans l'histoire.

Entre les réfugiés du camp d'Ély et les hommes de Sherwood, entre Hereward et Robin Hood, il y avait eu, surtout dans le nord de l'Angleterre, une succession de

¹ Voyez les notes du Recueil de Ritson, t. I, p. CVII.

² Robin Hood's buy. (Hawkins's General history of music, vol. II, p. 411.)

³ Robin Hood's well. (Evelin's Diary.)

⁴ Hawkins's General history of music, vol. III, p. 410.

⁵ Robin Hood's Garland.

⁶ Percy's Reliques of ancient English poetry, vol. I, p. 193, 6e ed.

⁷ Regulæ monialium Beatæ Mariæ de Sopwell, in auctuario additamentor., ad Matth. Paris, t. I, p. 261.

⁸ Hanmer's Chron. of Ireland, p. 179.

chefs de partisans et d'outlaws qui ne furent pas non plus sans renommée, mais dont en sait trop peu de chose pour qu'ils puissent être considérés comme des personnages historiques. Les noms de quelques-uns, tel qu'Adam Bel, Clym of the Clough, ou Clément de la Vallée, et William de Cloudesly, se sont conservés longtemps dans la mémoire du peuple. Les aventures de ces trois hommes, qui ne peuvent être séparés l'un de l'autre, non plus que Robin Hood et Petit-Jean, sont le sujet d'une longue romance composée au quinzième siècle, et divisée en trois parties, ou en trois chants1. On peut rien dire de positif sur l'authenticité des faits qui s'y trouvent racontés ; mais elle renferme plusieurs traits originaux et capables de rendre plus frappante pour le lecteur l'idée que le peuple anglais s'était formée du caractère moral de ces hommes, qui, dans des temps de servitude, aimèrent mieux être bandits qu'esclaves.

Adam Bel, Clément de la Vallée et William de Cloudesly étaient, à ce qu'il parait, natifs de la province de Cumberland. S'étant rendus tous les trois coupables du délit de chasse, ils titrent mis hors de la loi normande, et obligés de s'enfuir pour sauver leur vie2. Réunis par le même sort, ils se jurèrent fraternité, suivant la coutume du siècle, et s'en allèrent ensemble habiter la forêt d'Inglewood, que la vieille-romance nomme Englishe wood, entre Carlisle et Penrith3. Adam et Clément n'étaient point mariés ; mais William avait une femme et des enfants que bientôt il s'ennuya de ne plus voir. Un jour il dit à ses deux compagnons qu'il voulait aller à Carlisle visiter sa femme et ses enfants. Frère, lui répondirent-ils, ce n'est pas notre avis ; car si le justicier te prend, tu es un homme mort4. William partit malgré ce conseil, et arriva de nuit dans la ville; mais, reconnu par une vieille femme à laquelle il avait fait du bien, il fut dénoncé au juge et au sheriff, qui cernèrent sa maison, le prirent, et, joyeux de cette capture, firent dresser sur la place du marché un gibet tout neuf pour l'y pendre5. Par bonheur, bonheur, un petit garçon, le porcher de la ville, qui, en gardant ses cochons dans le bois, y avait vu souvent William et reçu de lui l'aumône et à manger, courut avertir Àdam et Clément du sort de leur frère d'adoption6. L'entreprise hasardeuse où tous les deux s'engagèrent pour le sauver est décrite avec beaucoup de mouvement et de vie par le vieux poète populaire, qui peint avec une franchise naïve le dévouement de ces trois hommes l'un à l'autre. De ce jour, dit William, nous vivrons et mourrons ensemble ; et si jamais vous avez de moi le même besoin que j'ai eu de vous, vous me trouverez comme aujourd'hui ie vous trouve7.

Dans le combat qui se termine par cette délivrance inespérée, les trois frères d'armes font à eux seuls un grand carnage des gens de justice et des officiers royaux de Carlisle. Ils tuent le sheriff, le juge et le portier de la ville, jettent plus d'un homme sur le pavé, et font dire hélas! à plus d'une femme8. C'est avec un ton de joie et de plaisanterie que ces meurtres nombreux sont détaillés dans la vieille romance, où l'auteur montre fort peu d'amitié pour les agents de l'autorité

¹ Percy's Reliques of ancient English poetry, vol. I, p. 270. — Pieces of ancient popular *poetry*, p. 5. London, 1791.

² Pieces of ancient popular poetry, p. 6.

³ Pieces of ancient popular poetry, p. 6.

⁴ Pieces of ancient popular poetry, p. 6.

⁵ Pieces of ancient popular poetry, p. 11.

⁶ Pieces of ancient popular poetry, p. 12.

⁷ Pieces of ancient popular poetry, p. 17.

⁸ Pieces of ancient popular poetry, p. 17-18.

royale. Cependant ses trois héros finissent, comme avait fini la nation ellemême, par se fatiguer de leur résistance et s'accommoder avec l'ennemi. Ils vont à Londres, à l'hôtel du roi, lui demander une charte de paix. Mais, au moment où ils font cet acte de soumission, ils gardent encore leur ancien caractère de fierté et de liberté sauvage ; ils entrent dans le palais sans dire mot à personne, traversent la cour.et s'avancent dans la salle, ne prenant gardé à qui que ce soit, ne disant ni ce qu'ils sont ni ce qu'ils veulent1.

Si Robin Food est le dernier chef d'outlaws ou de bandits anglo-saxons.qui ait joui d'une véritable célébrité populaire, ce n'est pas une raison pour croire qu'après lui aucun homme de la même race ne se, soit livré au même genre de vie, dans un esprit d'hostilité politique contre le gouvernement exercé par les hommes de race et de langue étrangères. La lutte nationale dut se prolonger encore sous la forme de brigandage, et les idées d'homme libre et d'ennemi de la loi restèrent longtemps associées l'une à l'autre. Mais cela eut une fin ; et à mesure qu'on s'éloigna de l'époque de la conquête, à mesure que la race anglaise, s'accoutumant au joug, s'attacha par habitude à ce qu'elle avait toléré par désespoir, le brigandage perdit graduellement sa sanction patriotique, et redescendit à son rang naturel, à celui d'une profession infamante. Dès lors l'état de bandit dans les forêts de l'Angleterre, sans être moins périlleux, sans exiger moins de courage et d'adresse individuelle, ne produisit plus de héros. Il resta seulement dans l'opinion des classes inférieures une grande complaisance pour les infractions aux lois contre la chasse, et une sympathie marquée pour ceux qui, soit par besoin, soit par fierté, bravaient ces lois de la conquête. La vie du braconnier aventureux, et en général le séjour des forêts, sont célébrés avec amour dans une foule de chansons et de poésies assez récentes ; toutes vantent l'indépendance dont on jouit sous le bois verdoyant, où l'on n'a d'ennemis que l'hiver et l'orage, où l'on est gai tant que le jour dure, et léger d'humeur comme la feuille sur l'arbre2.

Le roi Richard, de retour i. Londres, se vit couronner pour la seconde fois, avec des cérémonies que nous avons vues exactement reproduites de nos jours3. Après les fêtes de ce second couronnement, il annula d'un seul coup toutes les ventes de domaines qu'il avait librement faites avant de partir pour la croisade, prétendant que c'étaient de simples prêts qu'on était tenu de lui restituer4. Les acquéreurs de bonne foi eurent beau présenter leurs actes scellés du grand sceau de la couronne, tout fut inutile. Le roi, donnant des formes douces à cette expropriation forcée, leur disait : Quel prétexte avez-vous de retenir en vos mains ce qui est à nous ? Ne vous êtes-vous pas remboursés complètement de vos avances par le revenu de nos domaines ? S'il en a été ainsi, vous savez que c'est péché d'exercer l'usure envers le roi, et que nous avons une bulle du pape qui vous défend cela sous peine d'excommunication. Que si, après le compte de ce.que vous avez payé et de ce que vous avez reçu, il vous revient justement quelque chose, nous y suppléerons de notre trésor pour vous ôter tout sujet de plainte5.

-

¹ Pieces of ancient popular poetry, p. 22.

² Pieces of ancient popular poetry, passim.

³ Roger. de Hoved., Annal., pars posterior, apud. Rer. anglic. Script., p. 738, ed. Savile.

⁴ Guillelm. Neubrig., de Reb. anglic., p. 493, ed. Hearne.

⁵ Guillelm. Neubrig., de Reb. anglic., p. 493, ed. Hearne.

Personne n'eut le courage de présenter un compte, et tout fut rendu au roi sans dédommagement1. Il rentra ainsi en possession des châteaux, bourgs, gouvernements et domaines avait qu'il aliénés; et tel fut le premier bienfait que la race normande d'Angleterre éprouva du retour de son chef, sans lequel les courtisans assuraient qu'elle ne pouvait plus vivre, non plus que le corps sans tête. Quant à la race anglaise, après avoir été écrasée d'impôts pour la délivrance du roi, elle le fut pour celle des otages que Richard avait laissés en Allemagne, et pour les frais de la guerre qu'il fallut soutenir alors contre le roi de France2.

Ce n'était pas seulement en Normandie que Philippe menacait d'anéantir la puissance de son rival; il s'était liqué encore une fois avec les barons du nord de l'Aquitaine ; il leur avait promis secours et maintien, et eux, encouragés plutôt par ses promesses que par son assistance effective, avaient de nouveau tenté d'établir leur indépendance contre le pouvoir anglo-normand3. C'était la passion de la nationalité et le désir de n'être sujets d'aucun des rois voisins, d'aucun homme qui ne fût pas de leur race et de leur langue, qui leur avait fait conclure cette alliance avec le roi Philippe; mais lui, s'inquiétant peu de leurs sentiments patriotiques, avait sur eux des vues toutes différentes. Il aspirait à étendre son autorité sur les provinces gauloises du Midi, de façon à devenir roi de toute la Gaule, au lieu d'être simplement roi de France. Suivant l'exemple de la chancellerie germanique, qui attribuait à chaque empereur vivant la possession réelle de tous les territoires que ses prédécesseurs avaient régis et perdus ensuite, le roi de France et son conseil reculaient en idée les bornes de leur domination légitime jusqu'aux Pyrénées, où l'on croyait que Charlemagne avait élevé une croix pour servir de limite perpétuelle entre la France et l'Espagne4. C'est jusque-là, disait un poète du temps qui voulait flatter le roi Philippe, c'est jusque-là que tu dois dresser tes tentes et agrandir tes États, afin de posséder sans réserve les domaines de tes aïeux, afin que l'étranger n'occupe plus rien au dedans de nos frontières, et cilié le dragon blanc avec sa race venimeuse soit extirpé de nos jardins, comme le prophète breton te l'a promis5.

Ainsi les prédictions patriotiques faites Par les vieux bardes cambriens, poux relever le courage de leur nation envahie par les Anglo-saxons, passaient, après plus de cinq cents ans, pour des prophéties en faveur des Français contre les Normands6. Voilà sans doute un trait assez frappant des bizarreries humaines ; mais un autre qui ne l'est pas moins, c'est que les mêmes provinces que le roi de France 'prétendait lui appartenir comme héritage de Charlemagne, l'Empereur les revendiquait aussi en vertu des droits du même prince, qui jouissait du singulier privilège d'être regardé à la fois comme Français et comme Allemand. La cession de terres récemment faite par le César d'Allemagne au roi Richard était fondée sur cette prétention. Outre la Provence tout entière et une partie de la Bourgogne, la libéralité impériale, au dire des anciens historiens, lui avait encore octroyé sur le comté de Toulouse un droit de suzeraineté perpétuelle, que le roi de France s'attribuait en même temps. Mais, en réalité, les comtes de Toulouse

-

¹ Guillelm. Neubrig., de Reb. anglic., p. 493 et 494, ed. Hearne.

² Guillelm. Neubrig., de Reb. anglic., p. 494, ed. Hearne.

³ Raynouard, Choix des poésies des troubadours, t. V, p. 96.

⁴ Guillelm. Britonis, *Philippid.*, apud *Script. rer. gallic. et francic.*, t. XVII, p. 283.

⁵ Guillelm. Britonis, Philippid., apud Script. rer. gallic. et francic., t. XVII, p. 285-286.

⁶ Voyez plus haut, livre I.

jouissaient de l'indépendance politique et, suivant les formules du siècle, étaient libres de leur hommage1.

Au moment d'entrer en campagne contre le roi de France, Richard crut nécessaire d'agir sur l'opinion publique en se disculpant d'une manière éclatante du reproche de meurtre sur le marquis de Montferrat. Il produisit une prétendue lettre autographe du Vieux de la Montagne, écrite en caractères hébraïques, grecs et latins, et contenant les passages suivants²:

A Léopold, duc d'Autriche, et à tous les princes et peuples de la foi chrétienne, salut. Attendu que plusieurs rois, dans les pays d'outre-mer, imputent à Richard, roi et seigneur d'Angleterre, la mort du marquis, je jure, par le Dieu qui règne éternellement et la loi que nous observons, que le roi Ricard n'a eu aucune participation à ce meurtre... Sachez que nous avons fait les présentes en notre maison et château de Messiac, à la mi-septembre, et les, avons scellées de notre sceau, l'an 1505 depuis Alexandre3.

Cette bizarre dépêche fut publiée officiellement par Guillaume de Longchamp, redevenu chancelier d'Angleterre, et envoyée aux princes étrangers et aux moines qui étaient connus pour s'occuper de rédiger la chronique du temps4. Sa fausseté manifeste ne fut point remarquée dans un siècle où la critique historique et la connaissance des mœurs orientales étaient peu répandues en Europe. Elle affaiblit même, à ce qu'il semble, l'effet moral des imputations du roi de France parmi ses propres vassaux, et encouragea ceux du roi d'Angleterre à mieux combattre pour une cause qu'ils croyaient être la bonne ; car il y avait alors beaucoup de superstitions sur ce point. Dès que les deux rois se trouvèrent en présence en Normandie, l'armée de France, qui jusqu'alors avait toujours marcha en avant, commença à faire retraites. Le comte Jean perdit tout courage courage aussitôt qu'il vit les chances de la guerre devenir incertaines, et il résolut de trahir ses alliés pour rentrer en grâce auprès de son frère. Cette trahison fut accompagnée de circonstances atroces, du massacre d'un grand nombre de chevaliers français que le comte avait invités à une fête6. Mais, malgré toutes ses grandes démonstrations de repentir et d'amitié, Richard, qui se souvenait d'en avoir fait plus d'une fois de semblables à leur père Henri II, ne lui accorda aucune confiance, et, selon les paroles des historiens du temps, ne lui donna ni terres, ni villes, ni châteaux7.

Le roi Philippe, successivement repoussé de toutes les villes de Normandie qu'il avait occupées, fut bientôt forcé de conclure une trêve, qui permit à Richard de porter ses forces vers le sud, contre les insurgés de l'Aquitaines. A leur tête se trouvaient le vicomte de Limoges et le comte de Périgord, que le roi Richard fit sommer de lui rendre leurs châteaux. Nous tenons tes menaces pour néant, répondirent-ils, tu es revenu beaucoup trop orgueilleux, et nous voulons te rendre, malgré toi, humble, courtois et franc, et te châtier en guerroyant contre

¹ Roger. de Hoved., Annal., pars posterior, apud. Rer. anglic. Script., p. 732, ed. Savile.

² Guillelm. Neubrig., *de Reb. anglic.*, p. 548, ed. Hearne.

³ Radulf. de Diceto, *Imag. histor.*, apud *Hist. anglic. Script.*, t. I, col. 680-681, ed. Selden.

⁴ Radulf. de Diceto, Imag. histor., apud Hist. anglic. Script., t. I, col. 681, ed. Selden.

⁵ Roger. de Hoved., *Annal.*, pars posterior, apud. *Rer. anglic. Script.*, p. 740, ed. Savile.

⁶ Roger. de Hoved., Annal., pars posterior, apud. Rer. anglic. Script., p. 750, ed. Savile.

⁷ Roger. de Hoved., *Annal.*, pars posterior, apud. *Rer. anglic. Script.*, p. 740, ed. Savile.

⁸ Raynouard, Choix des poésies des troubadours, t. V, p. 96.

toi1. Pour que cette réplique ne fût pas une pure vanterie, il fallait que la paix se rompît de nouveau entre les deux rois ; car les insurgés n'étaient nullement capables de résister.aux forces de Richard, tant que Philippe n'en occupait pas au moins une partie. Ce fut le fameux Bertrand de Born qui, poursuivant toujours son plan de conduite politique, s'employa à rallumer la guerre entre les deux ennemis de son pays. Par ses intrigues secrètes et ses vers satiriques, il détermina le roi de France à violer la trêve qu'il venait de jurer ; et cette fois le champ de bataille fut la Saintonge, au lieu de la Normandie. La première rencontre des deux rois à la tête de leurs hommes d'armes eut lieu près de Mirambeau. Ils ne se trouvaient plus séparés Fun de l'autre que par une petite rivière, sur chaque bord de laquelle ils avaient placé leur camp2. Le roi de France France avait avec lui des Français, des Bourguignons, des Champenois, des Flamands et des Berrichons; et le roi d'Angleterre, des Normands, des Anglais, des Angevins, des Tourangeaux, des Manceaux et des Saintongeois3.

Pendant que les deux troupes ennemies étaient ainsi en présence, plusieurs fois on s'arma de part et d'autre pour en venir aux mains ; mais toujours des archevêques, évêques, abbés et simples religieux, qui s'étaient réunis pour travailler au rétablissement de la paix, allaient d'un camp à l'autre supplier les rois de différer le combat, et leur proposer des arrangements capables de terminer la guerre4. Le roi Philippe se montrait le plus difficile 4. persuader, et le le plus exigeant dans ses demandes ; il voulait se battre, à moins que Richard ne lui fit serment de vasselage pour la Normandie, la Guienne et le Poitou. Ce fut son dernier mot et dès qu'il l'eut prononcé, Richard monta à cheval, mit le heaume en tête, fit avancer ses gens, sonner les trompettes et déployer sa bannière pour passer l'eaus. Or, toute cette confiance lui venait, dit un vieux récit en langue provençale, de ce que les Champenois lui avaient promis secrètement de ne point venir à l'encontre des siens, à cause de la grande quantité d'esterlings qu'il avait semés parmi eux6.

De leur côté, le roi Philippe et tous ses gens montèrent à cheval et prirent leurs armes, à l'exception des Champenois, qui ne mirent point le heaume en tête7. C'était le signe de leur défection, et le roi de France, qui ne s'y attendait pas, en fut effrayé. Cet effroi changea toutes ses dispositions ; et, faisant mander aussitôt les évêques et les gens de religion qui l'avaient auparavant sollicité en vain, il les pria d'aller auprès de Richard lui dire qu'il le déclarerait quitte de tout vasselage, s'il voulait conclure la paix8. Le roi d'Angleterre était déjà en pleine marche, quand les prélats et les moines vinrent à sa rencontre, portant des croix entre leurs bras, pleurant, et le conjurant d'avoir pitié de tant de braves gens qui, des deux côtés, devaient périr s'il y avait bataille9. Ils promirent de lui faire tout accorder par le roi de France, et d'obtenir que ce dernier se retirât immédiatement sur son propre territoire. La paix fut faite ; les deux rois se jurèrent une trêve de dix ans et donnèrent congé à leurs troupes, ne voulant

¹ Raynouard, Choix des poésies des troubadours, t. V, p. 96.

² Raynouard, Choix des poésies des troubadours, t. V, p. 92.

³ Raynouard, Choix des poésies des troubadours, t. V, p. 92.

⁴ Raynouard, Choix des poésies des troubadours, t. V, p. 92.

⁵ Raynouard, Choix des poésies des troubadours, t. V, p. 92.

⁶ Raynouard, Choix des poésies des troubadours, t. V, p. 92.

⁷ Raynouard, Choix des poésies des troubadours, t. V, p. 93.

⁸ Raynouard, Choix des poésies des troubadours, t. V, p. 93.

⁹ Raynouard, Choix des poésies des troubadours, t. V, p. 93.

plus s'occuper d'armes, dit le vieux récit, mais seulement de chassé, de jeux, et de faire tort à leurs hommes1.

Le tort que le roi Philippe pouvait faire à ses Français était peu de chose en comparaison de celui que Richard fit alors. aux Aquitains, et surtout à ceux qui s'étaient révoltés contre lui. Cette paix les affligea beaucoup, dit le même narrateur, et surtout Bertrand de Born, qui en fut plus chagrin qu'aucun autre : car il ne se plaisait en rien plus qu'en guerre, et surtout en la guerre des deux rois2. Il eut de nouveau recours à ses moyens ordinaires, à des satires mordantes contre le plus irritable des deux rivaux. Il fit circuler des pièces de vers où il disait que les Français et les Bourguignons avaient échangé honneur contre bassesse, et que le roi Philippe voulait bien la guerre avant de s'être armé, mais que, sitôt qu'il avait pris ses armes, il perdait tout courage3. De leur côté, les autres barons du Poitou et du Limousin, les mêmes qui avaient fait avec si peu de fruit la guerre au roi Richard, l'excitaient à rentrer en campagne contre le roi de France, promettant tous de l'aider. Richard les crut, et, recommençant brusquement les hostilités, il se mit à ravager les provinces de France qui avoisinaient les siennes4.

Le roi Philippe, qui aurait peut-être commencé le premier la querre s'il avait été le premier prêt, se plaignit de cette violation de la trêve jurée, et s'adressa aux évêques sous les auspices et la, garantie desquels elle avait été conclue. Ces derniers s'entremirent de nouveau, et obtinrent du roi d'Angleterre qu'il y aurait une conférence diplomatique, sur les frontières du Berri et de la Touraine, Mais, les deux rois, ne pouvant s'accorder sur rien, se prirent de mauvaises paroles, et celui d'Angleterre donna à l'autre un démenti en face et l'appela vil renégat5. Ce dont Bertrand de Born fut fort joyeux, dit son ancien biographe, et fit un sirventes dans lequel il pique fort le roi de France de commencer la guerre à feu et à sang, et lui reproché d'aimer la paix plus qu'un moine6. Mais pour choses que dit Bertrand de Born en sirventes et en couplets au roi Philippe, lui rappelant les torts et le honniment qui lui étaient faits, il ne voulut guerroyer contre le roi Richard ; mais Richard saillit en guerre contre lui, pilla, prit et brûla ses bourgs et ses villes : ce dont tous les barons, à qui déplaisait la paix, furent fort joyeux, et Bertrand de Born fit un autre sirvente pour affermir le roi Richard dans son propos7.

Cette destinée de l'Aquitaine d'être sans cesse ballottée entre deux puissances étrangères également ennemies de son indépendance, et cependant tour à tour ses alliées, au gré de l'hostilité qui les divisait ; cette destinée, qui plus tard fut celle de l'Italie, pesait alors sur tout le midi de la Gaule, y compris le pays montagneux qu'on nommait *Alvernhe* dans la langue romane du sud, et Auvergne dans celle du nord. Ce pays, après avoir énergiquement résisté à l'invasion des Franks8, vaincu par eux, comme le reste des terres gauloises, s'était trouvé momentanément englobé dans leur conquête ; puis il avait recouvré sa franchise nationale sous les rois fainéants, successeurs de Chlodowig

¹ Raynouard, Choix des poésies des troubadours, t. V, p. 93.

² Raynouard, Choix des poésies des troubadours, t. V, p. 93.

³ Raynouard, Choix des poésies des troubadours, t. IV, p. 170.

⁴ Raynouard, Choix des poésies des troubadours, t. V, p. 94.

⁵ Raynouard, Choix des poésies des troubadours, t. V, p. 95.

⁶ Raynouard, Choix des poésies des troubadours, t. IV, p. 175.

⁷ Raynouard, *Choix des poésies des troubadours*, t. V, p. 95-96.

⁸ Voyez plus haut, livre I, t. I.

; puis dévasté et repris de nouveau par les fils de Karl-Martel, il était devenu une province du vaste empire qu'ils fondèrent. Enfin, le démembrement et la ruine totale de cet empire l'avaient affranchi une seconde fois ; de sorte qu'au douzième siècle le peuple d'Auvergne était gouverné, aussi librement que le comportait la civilisation de l'époque, par des seigneurs de sa race et de son langage, qui prenaient le titre de comtes, et qu'on appelait aussi dauphins, parce qu'ils portaient dans leurs armoiries la figure de ce poisson.

Le dauphin d'Auvergne reconnaissait pour suzerains les ducs d'Aquitaine, peutêtre par un reste de souvenir du gouvernement des Romains, et de la subordination des magistrats locaux de rem-pire aux magistrats provinciaux1. Comme chic d'Aquitaine, le roi d'Angleterre avait recu son serment de vasselage, suivant l'ancienne coutume, et le dauphin ne montrait aucune répugnance à rendre ce devoir de soumission purement nominale. Mais il arriva qu'après avoir, sans beaucoup de fruit, ravagé les domaines du roi de France, Richard, lassé de la guerre, et voulant faire une trêve plus durable que la précédente, proposa à son rival d'échanger avec lui la suzeraineté de l'Auvergne contre d'autres avantages politiques2. Cette proposition fut acceptée, et le roi d'Angleterre s'engagea envers l'autre roi à garantir la cession qu'il lui faisait, c'est-à-dire à lui prêter main-forte contre le mécontentement des hommes du pays. Ce mécontentement ne tarda pas à se faire sentir ; car les Auvergnats ne voulaient point du roi de France pour suzerain, d'abord parce qu'ils n'avaient jamais eu de pareilles relations avec lui; ensuite, dit un ancien récit, parce qu'il était avare, de mauvaise seigneurie, et leur trop proche voisin3. Dès qu'il eut envoyé ses officiers recevoir l'hommage du comte d'Auvergne, qui n'osa le refuser d'abord, son premier soin fut d'acheter dans le pays un des plus forts châteaux pour y mettre garnison; et peu après, sous de légers prétextes, il enleva au comte la ville d'Issoire, préparant ainsi les voies pour la conquête de tout le pays, conquête qu'il espérait achever sans guerre4.

Richard s'aperçut des projets du roi de France ; mais il ne fit rien pour les arrêter, prévoyant que l'Auvergne se l'asserait un jour, et comptant sur la haine nationale que le nouveau seigneur accumulait, non-seulement pour y reprendre la seigneurie, mais pour en tirer des secours dans la première guerre qu'il entreprendrait contre son rival d'ambition. En effet, dès qu'il jugea à propos de rompre la trêve, il envoya dire au dauphin : Je sais les grands torts que vous fait le roi de France, à vous et à vos terres ; et, si vous voulez, en vous révoltant, me prêter secours, je vous soutiendrai, et vous donnerai des chevaliers, des arbalétriers et de l'argent à souhait5. Le comte d'Auvergne, croyant à ces promesses, proclama dans son pays le ban de l'insurrection nationale, et commença la guerre contre le roi Philippe6. Mais dès que Richard vit la lutte engagée, il fit aux Auvergnats ce que Louis, père de Philippe, avait fait aux Poitevins, il prit de nouveau trêve avec le roi de France, et passa en Angleterre, sans s'inquiéter nullement de ce qui adviendrait du dauphin et du pays d'Auvergne. L'armée de France entra dans ce pays, et, comme s'exprime l'ancienne chronique, mit tout à feu et à flamme, s'emparant des villes fortes et

-

¹ Raynouard, Choix des poésies des troubadours, t. V, p. 124.

² Raynouard, Choix des poésies des troubadours, t. IV, p. 431.

³ Raynouard, Choix des poésies des troubadours, t. IV, p. 431.

⁴ Raynouard, Choix des poésies des troubadours, t. IV, p. 431.

⁵ Raynouard, Choix des poésies des troubadours, t. IV, p. 431.

⁶ Raynouard, Choix des poésies des troubadours, t. IV, p. 431.

des meilleurs châteaux1. Incapable de résister seul à un ennemi si puissant, le dauphin conclut une suspension d'armes, durant laquelle il envoya son cousin, le comte Gui, et dix de ses Chevaliers en Angleterre, afin de rappeler au roi Richard les promesses qu'il avait faites. Richard accueillit mal le comte et ses compagnons, et les laissa repartir sans leur avoir donné ni hommes, ni armes, ni argent2.

Honteux et tristes de s'être laissé tromper, et contraints de céder à leur mauvais sort, les Auvergnats firent la paix avec le roi de France, en avouant sa suzeraineté sur eux, et lui prêtant de nouveau le serment d'hommage3. Peu de temps après expira la trêve des deux rois ; et Philippe recommença aussitôt la querre à feu et à sang contre les habitants des terres de son rival4. A cette nouvelle, Richard passa la mer, et dès qu'il fut descendu en Normandie, il envoya un message au dauphin d'Auvergne et au comte Gui, pour leur dire que, puisque la trêve était rompue entre lui et le roi de France, ils devaient, comme de loyaux amis, venir à son aide et guerroyer pour luis. Mais ils Ife Se laissèrent point tromper une seconde fois, et restèrent en paix avec le roi Philippe. Alors Richard, pour se venger, composa, en langue provençale, des couplets satiriques, où il disait qu'après lui avoir juré féauté, le dauphin l'abandonnait dans le péril6. Le dauphin ne resta pas en arrière, et répondit aux vers du roi par d'autres où se trouvait plus de franchise et de dignité. Roi, disait-il, puisque vous chantez de moi, vous avez trouvé un chanteur... Si jamais je vous fis quelque serment, ce fut folie de ma part. Je ne suis point roi couronné, ni homme de si grande richesse que vous ; mais, grâce à Dieu, je puis tenir ferme avec les miens entre le Puy et Aubusson, et je ne suis ni serf ni juif7.

Ce dernier trait épigrammatique semble faire allusion au massacre et à la spoliation des juifs qui avaient eu lieu en Angleterre au commencement du règne de Richards, et peut-être aussi à la misérable situation des indigènes de ce pays. pays. Quelque imparfait que fût l'état de la société au douzième siècle, dans les provinces méridionales de la Gaule, il y avait une énorme distance entre ce régime et celui de l'Angleterre gouvernée par des étrangers. La différence des langues s'ajoutant à celle des conditions, du noble d'autant plus grand qu'il avait moins de moyens d'entrer en relation morale avec Ses inférieurs, cette insolence normande qui, selon d'anciens vers, croissait avec les années9, et l'inimitié de race encore vive dans le cœur des Anglais, tout cela donnait au pays un aspect à peu près ;semblable à celui :de la Grèce sons la domination des Turks. On voyait des-familles saxonnes qui, par un vœu perpétuel, s'étaient obligées, de père en fils, à porter leur barbe longue, comme un souvenir de l'ancienne patrie et un signe de dédain pour les usages introduits par la conquête10. Mais ces familles ne pouvaient rien ; et les fils des vainqueurs, ne les craignant pas, leur

¹ Raynouard, Choix des poésies des troubadours, t. IV, p. 431.

² Raynouard, Choix des poésies des troubadours, t. IV, p. 431.

³ Raynouard, Choix des poésies des troubadours, t. IV, p. 432.

⁴ Raynouard, Choix des poésies des troubadours, t. IV, p. 432.

⁵ Raynouard, Choix des poésies des troubadours, t. IV, p. 432.

⁶ Raynouard, Choix des poésies des troubadours, t. IV, p. 432.

⁷ Raynouard, *Choix des poésies des troubadours*, t. V, p. 256 et 257.

⁸ Roger. de Hoved., *Annal.*, pars posterior, apud *Rer. anglic. Script.*, p. 657, ed. Savile.

⁹ Roger. de Hoved., Annal., pars posterior, apud Rer. anglic. Script., p. 657, ed. Savile.

¹⁰ Matth. Paris, t. I, p. 181.

permettaient d'étaler en paix la marque de leur descendance et l'inutile orgueil d'un temps qui né pouvait plus revenir.

En l'année 1196, lorsque le roi Richard était occupé à guerroyer contre le roi de France et que ses officiers levaient de l'argent pour les frais de ses campagnes et pour le payement du reste de sa rançon, la ville de Londres fut requise de payer un taillage extraordinaire1. Le chancelier du roi en adressa la demande aux chefs chefs de la bourgeoisie, que, par une bizarre association des deux langues parlées en Angleterre, on appelait maire et alderman2. Ceux-ci convoquèrent dans la salle de conseil, ou le husting, comme on disait en langue saxonne, les principaux citoyens de la ville, pour délibérer, non sur le vote de l'impôt, mais simplement sur sa répartition entre les contribuables3. Dans cette assemblée, composée en majorité d'Anglais indigènes, se trouvait un certain nombre d'hommes de race normande, angevine ou française, dont les ancêtres, venus en Angleterre au temps de la conquête, s'étaient livrés au commerce ou avaient exercé quelque métier. Soit à cause de leur descendance étrangère, soit à cause de leurs richesses, les bourgeois de cette classe formaient à Londres une sorte de parti dominant ; ils maîtrisaient les délibérations du conseil, et, le plus souvent, réduisaient au silence les Anglais, que l'habitude d'être opprimés rendait timides et circonspects.

Mais il y avait alors dans la classe des indigènes un homme d'un caractère bien différent, vieux patriote saxon, qui laissait croître sa barbe, pour ne pas ressembler aux fils des étrangers4. Il se nommait Guillaume ou William suivant la prononciation anglaise, et jouissait dans la ville d'une grande considération, à cause de son zèle à défendre par toutes les voies légales ceux de ses concitoyens qui avaient à souffrir de quelque injustices. Né de parents à qui le travail et l'économie avaient procuré une assez grande aisance, if s'était retiré des affaires et employait tout son temps à l'étude de la jurisprudence6. Nul clerc normand ne ne le surpassait dans l'art de plaider en langue française devant les cours de justice, et lorsqu'il parlait anglais, son éloquence était vive et populaire. Il consacrait sa science des lois et son talent pour la parole à tirer les bourgeois pauvres des embarras que leur suscitait la chicane, et à les protéger contre les vexations des riches, dont la plus fréquente était l'inégale répartition des tailles7. tailles7. Tantôt le maire et les aldermen exemptaient de toute contribution ceux qui étaient le plus en état de payer, tantôt ils établissaient que chaque bourgeois payerait la même somme, sans égard à la différence des fortunes, de façon que toujours la plus lourde charge retombait sur les pauvres gens8. Ils s'en étaient souvent plaints, et William avait plaidé leur cause avec plus d'ardeur que de succès9. Ses efforts l'avaient rendu cher aux bourgeois de petite et de médiocre

¹ Roger. de Hoved., Annal., pars posterior, apud Rer. anglic. Script., p. 765, ed. Savile.

² Matth. Paris, t. I, p. 181.

³ Matth. Paris, t. I, p. 181. — Radulf. de Diceto, *Imag. histor.*, apud *Hist. anglic. Script.*, t. I, col. 691, ed. Selden.

⁴ Matth. Paris, t. I, p. 181. — Matth. Westmonast. Flor. histor., p. 260.

⁵ Roger. de Hoved., *Annal.*, pars posterior, apud *Rer. anglic. Script.*, p. 765, ed. Savile.

⁶ Roger. de Hoved., *Annal*., pars posterior, apud *Rer. anglic. Script*., p. 765, ed. Savile. — *Chron*. Gervas. Cantuar., apud *Hist. anglic. Script*., t. II, col. 1591, ed. Selden. — Guillelm. Neubrig., *de Reb. anglic.*, p. 530, ed. Hearne.

⁷ Roger. de Hoved., *Annal.*, pars posterior, apud *Rer. anglic. Script.*, p. 765, ed. Savile.

⁸ Matth. Paris, t. I, p. 181.

⁹ Radulf. de Diceto, *Imag. histor.*, apud *Hist. anglic. Script.*, t. I, col. 691, ed. Selden.

fortune, qui lui donnaient le surnom de défenseur ou d'avocat des pauvres1; quant aux Normands et à ceux de leur parti, ils le surnommaient ironiquement *l'homme à la barbe*, et l'accusaient de séduire la multitude en lui inspirant une envie désordonnée de liberté et de bonheur2.

Ce singulier personnage, dernier représentant de l'hostilité des cieux races que la conquête avait réunies sur le même sol, parut au conseil municipal de 1196, tel qu'il s'était montré jusque-là Suivant leur coutumes les chefs de la bourgeoisie de Londres opinèrent pour une distribution des charges communes, faite de telle manière que la plus petite partie seulement devait peser sur eux ; William à la longue barbe leur tint tâte seul ou presque seul3; mais, la dispute s'échauffant, ils l'accablèrent d'injures et l'accusèrent de rébellion et de trahison envers le roi. Les traîtres au roi, répliqua l'Anglais, sont ceux qui fraudent son échiquier en s'exemptant de payer ce qu'ils lui doivent, et moi-même je les lui dénoncerai4. En effet, il passa la mer, alla au camp du roi Richard, et, s'agenouillant devant lui et levant la main droite, il lui demanda paix et protection pour le pauvre peuple de Londres5. Richard accueillit sa plainte, dit qu'il y serait fait droit, et quand le pétitionnaire fut parti il n'y songea plus, trop occupé de ses grandes affaires politiques pour descendre au détail d'une querelle entre de simples bourgeois6.

Mais les barons et les prélats normands qui occupaient les hauts emplois de la chancellerie et de l'échiquier s'en mêlèrent, et, par instinct de nationalité et d'aristocratie, prirent vivement parti contre les pauvres et contre leur avocat. Hubert Gaultier, archevêque de Canterbury et grand justicier d'Angleterre, irrité de ce qu'un Saxon eût osé se rendre auprès du roi pour lui porter une dénonciation contre des gens de race normande, et de crainte qu'un pareil scandale ne se renouvela, défendit, par une ordonnance, à tout homme du peuple de Londres, de sortir de la ville sons peine d'être emprisonné comme traître au roi et au royaume7. Plusieurs marchands, qui, malgré les ordres du grand justicier, se rendirent à la foire de Stanford, furent arrêtés et traînés en prison8. Ces actes de violence causèrent une grande fermentation dans la ville, et les plus pauvres d'entre les citoyens, par un instinct naturel aux hommes de tous les temps, formèrent une association pour leur défense mutuelle. William à la longue barbe était l'âme et le chef de cette société secrète, dans laquelle s'engagèrent, disent plusieurs historiens du temps, plus de cinquante mille personnes9. On rassembla des armes telles que des bourgeois demi-serfs pouvaient s'en procurer au moyen âge des bâtons ferrés, des haches et des ; leviers de fer pour attaquer, si l'on en venait aux mains, les maisons fortes des Normands₁₀.

_

¹ Guillelm. Neubrig., de Reb. anglic., p. 561, ed. Hearne. — Chron. Gervas. Cantuar., apud Hist. anglic. Script., t. I, col. 1591, ed. Selden.

² Matth. Westmonast., *Flor. histor.*, p. 260. — Guillelm. Neubrig., *de Reb. anglic.*, p. 560. 560.

³ Matth. Paris, t. I, p. 181.

⁴ Matth. Paris, t. I, p. 181. — Guillelm. Neubrig., de Reb. anglic., p. 561, ed. Hearne.

⁵ Roger. de Hoved., *Annal.*, pars posterior, apud *Rer. anglic. Script.*, p. 765, ed. Savile.

⁶ Roger. de Hoved., Annal., pars posterior, apud Rer. anglic. Script., p. 765, ed. Savile.

⁷ Roger. de Hoved., *Annal.*, pars posterior, apud *Rer. anglic. Script.*, p. 765, ed. Savile.

⁸ Roger. de Hoved., Annal., pars posterior, apud Rer. anglic. Script., p. 765, ed. Savile.

⁹ Guillelm. Neubrig., *de Reb. anglic.*, p. 561, ed. Hearne.

¹⁰ Guillelm. Neubrig., de Reb. anglic., p. 561, ed. Hearne.

Entrainés par un besoin naturel de se communiquer leurs sentiments et de s'encourager les uns les autres ; les pauvres de Londres se réunirent plusieurs fois et tinrent des espèces de conciliabules eu de clubs en plein air, sur les places et dans les marchés1. Dans ces assemblées tumultueuses, William portait la parole et recueillait des applaudissements dont il s'enivra trop peut-être, et qui lui firent négliger le Moment d'agir et de frapper un grand coup dans l'intérêt de ceux qu'il voulait rendre redoutables à leurs oppresseurs2. Un fragment d'une de de ses haranques est rapporté par un chroniqueur contemporain, qui assure l'avoir recueilli de la bouche d'une personne présente3. Ce discours, quoiqu'il eût eût un but tout politique, roulait, comme les sermons de nos jours, sur un texte des Écritures, et ce texte était : Vous puiserez de l'eau avec joie aux sources du Sauveur4. William faisait à lui-même l'application de ces paroles : C'est moi, disait-il, qui suis le sauveur des pauvres ; vous, pauvres, qui avez éprouvé combien est dure la main des riches, puisez maintenant à ma source l'eau d'une doctrine salutaire ; et puisez-y avec joie, parce que l'heure de votre soulagement est venue. Je séparerai les eaux des eaux, c'est-à-dire les. hommes des hommes ; je séparerai le peuple humble et sincère du peuple orqueilleux et sans foi ; je séparerai les élus des réprouvés, comme la lumière des ténèbres5. Sous ces propos vaques et mystiques, l'imagination des auditeurs plaçait sans doute des sentiments et des désirs d'une nature plus précise ; mais il eût fallu mettre à profit l'enthousiasme populaire ; et l'avocat des pauvres se laissa devancer par les hauts fonctionnaires normands, qui, réunissant à Londres, en parlement, les évêques, les comtes et les barons des provinces voisines, citèrent l'orateur du peuple à comparaître devant cette assemblée6.

William se rendit à la sommation, escorté d'une grande multitude qui le suivait en l'appelant sauveur et roi des pauvres7. Ce signe non équivoque d'une immense popularité intimida les barons du parlement ; usant d'adresse, ils ajournèrent l'accusation à une prochaine séance qui n'eut point lieu, et s'occupèrent dès lors à travailler l'esprit du peuple au moyen d'émissaires adroits8. De faussés promesses messes et de fausses alarmes, répandues tour à à tour et à propos, calmèrent l'effervescence publique, et découragèrent les partisans de l'insurrection. L'archevêgue de Canterbury et les autres justiciers convoquèrent eux-mêmes plusieurs assemblées des petits bourgeois de Londres, et leur parlant tantôt du besoin de conserver l'ordre et la paix, tantôt de la puissance qu'avait le roi pour écraser les séditieux, ils réussirent à semer le doute et l'hésitation parmi les conjurés9. Saisissant cet instant de mollesse et d'incertitude, toujours fatal aux partis populaires, ils exigèrent, comme otages et garants de la tranquillité publique, les enfants d'un grand nombre de familles de la moyenne et de la dernière classe10. Les bourgeois n'eurent pas assez de résolution pour résister à cette demande ; et la cause du pouvoir fut gagnée, dès

¹ Guillelm. Neubrig., de Reb. anglic., p. 562, ed. Hearne.

² Guillelm. Neubrig., de Reb. anglic., p. 562, ed. Hearne.

³ Guillelm. Neubrig., de Reb. anglic., p. 562, ed. Hearne.

⁴ Guillelm. Neubrig., de Reb. anglic., p. 562, ed. Hearne.

⁵ Guillelm. Neubrig., de Reb. anglic., p. 563, ed. Hearne.

⁶ Guillelm. Neubrig., de Reb. anglic., p. 563, ed. Hearne.

⁷ Guillelm. Neubrig., de Reb. anglic., p. 563, ed. Hearne.

⁸ Guillelm. Neubrig., de Reb. anglic., p. 563, ed. Hearne.

⁹ Chron. Gervas. Cantuar., apud Hist. anglic. Script., t. II, col. 1591, ed. Selden.

¹⁰ Radulf. de Diceto, Imag. histor., apud Hist. anglic. Script., t. I, col. 691, ed. Selden.

que les otages, conduits hors de Londres, furent emprisonnés dans différentes forteresses1.

Malgré la puissance que leur donnait l'inquiétude qui régnait à Londres Sur le sort des otages, les justiciers. n'osèrent pas encore faire arrêter publiquement l'homme pour la perte duquel tant de précautions avaient été prises. Ils résolurent d'épier le moment où William se trouverait, hors de chez lui, seul ou accompagné de peu de monde ; deux riches bourgeois, probablement de race normande, et dont l'un s'appelait Geoffroy, se chargèrent par zèle de cet espionnage2. Suivis de gens armés, ils observèrent durant plusieurs jours toutes toutes les démarches de l'homme à la longue barbe ; et une fois qu'il se promenait tranquillement avec neuf de ses amis, les deux bourgeois l'abordèrent d'un air indifférent ; puis tout à coup celui qui se nommait Geoffroy porta la main sur lui en donnant le signal aux hommes d'armes apostés près de là3. William n'avait pour toute défense qu'un de ces longs couteaux que, selon la mode du temps, on portait à la ceinture ; il le tira, et d'un seul coup fit tomber Geoffroy mort à ses pieds. Au même instant arrivèrent les soldats, vêtus, de la tête aux pieds, de mailles à l'épreuve du poignard ; mais William et ses neuf compagnons, à force de courage et d'adresse, firent si bien, qu'ils leur échappèrent, et entrèrent en fuyant dans l'église la plus voisine, dédiée à la Vierge, et que les Normands appelaient Sainte-Marie de l'Arche4. Ils en fermèrent les portes et s'y barricadèrent. Les gens armés qui les poursuivaient essayèrent de forcer l'entrée, mais ne purent y parvenir ; et le grand justicier, apprenant cette nouvelle, envoya des courriers vers les châteaux voisins pour faire arriver, en grande hâte, de nouvelles troupes, ne se fiant pas, dans ce moment critique, à la seule garnison de la Tour de Londres5.

Le bruit de ces événements causa dans la ville une grande fermentation : le peuple était sensible au péril de l'homme qui avait si généreusement pris sa défense6; mais il montrait en général plus de tristesse que de colère. La vue des des soldats qui entraient en bon ordre pour occuper les rues et les places, et surtout la conviction qu'au premier soulèvement les otages seraient mis à mort, retinrent les bourgeois dans leurs ateliers et leurs boutiques7. Ce fut vainement que les réfugiés attendirent du secours, et que quelques hommes déterminés exhortèrent leurs concitoyens à marcher en armes vers l'église de Sainte-Marie; la masse resta inerte et comme frappée de stupeur8.

Pendant ce temps, William et ses amis se préparaient de leur mieux à soutenir un siège dans le clocher, où ils s'étaient retirés ; sommés plusieurs fois de sortir, ils refusèrent toujours ; et l'archevêque de Canterbury, pour les chasser plus promptement de leur poste, fit amasser une grande quantité de bois et mettre le

¹ Radulf. de Diceto, Imag. histor., apud Hist. anglic. Script., t. I, col. 691, ed. Selden.

² Guillelm. Neubrig., *de Reb. anglic.*, p. 573, ed. Hearne. — Roger. de Hoved., *Annal.*, pars posterior, apud *Rer. anglic. Script.*, p. 765, ed. Savile.

³ Guillelm. Neubrig., *de Reb. anglic.*, p. 563, ed. Hearne. — Roger. de Hoved. *Annal.*, pars posterior, apud *Rer. anglic. Script.*, p. 765, ed. Savile.

⁴ Guillelm. Neubrig., *de Reb. anglic.*, p. 563, ed. Hearne. — Matth. Paris, t. I, p. 181. — Roger. de Hoved., *Annal.*, pars posterior, apud *Rer. anglic. Script.*, p. 765, ed. Savile.

⁵ Chron. Gervas. Cantuar., apud Hist. anglic. Script., t. II, col. 1591, ed. Selden. — Guillelm. Neubrig., de Reb anglic., p. 563, ed. Hearne.

⁶ Henrici Knygton, de Event. Angl., apud Hist.. anglic. Script., col. 2410, ed. Selden.

⁷ Guillelm. Neubrig., *de Reb. anglic.*, p. 563, ed. Hearne.

⁸ Matth. Paris, t. I, p. 181.

feu à l'église1. La chaleur et la fumée, qui remplirent bientôt la tour, obligèrent les assiégés de descendre à demi suffoqués2. Ils furent tous pris, et, pendant qu'on les emmenait garrottés, le fils de ce Geoffroy, que William avait tué dans sa fuite, vint à lui, et d'un coup de couteau lui fendit le ventre3. Tout blessé qu'il qu'il était, on le lia à la queue d'un cheval, et on le traîna ainsi par les rues jusqu'à la Tour de Londres, où il comparut devant l'archevêque, et, sans information ni débat, reçut sa sentence de mort. Le même cheval le traîna de la même manière au lieu du supplice4. Il fut pendu avec ses neuf compagnons ; et c'est ainsi, dit un vieil historien, que périt William Longue-Barbe, pour avoir embrassé la défense des pauvres et de la vérité : si la cause fait le martyr, nul mieux que lui, et à plus juste titre, ne peut être appelé martyr5.

Cette opinion ne fut pas celle d'un seul homme, mais de tout le peuple de Londres, qui, n'ayant pas eu l'énergie de sauver son défenseur, le pleura du moins après sa mort, et traita d'assassins les juges qui l'avaient fait mourir. Le gibet auquel il avait été suspendu fut enlevé de nuit comme une relique, et ceux qui ne purent se procurer quelques parcelles du bois grattèrent la terre qui en avait touché le pied. Tant de gens vinrent chercher de cette terre qu'en peu de temps il se forma une fosse profonde au lieu de l'exécution. On s'y rendait, non-non-seulement du voisinage, mais de tous les coins de l'Angleterre, et aucun Anglais de race ne manquait à cette espèce de pèlerinage patriotique quand il venait à Londres pour ses affaires ou son négoce.

Bientôt l'imagination populaire attribua le don des miracles à ce nouveau martyr de la résistance à la domination étrangère ; ses miracles furent prêchés, comme autrefois ceux de Waltheof, par un prêtre d'origine saxonne10 ; mais le nouveau prédicateur eut le même sort que l'ancien ; et il ne fut pas moins dangereux alors de croire à la sainteté de l'homme à la longue barbe, que cent vingt années auparavant à celle du dernier chef anglo-saxon11. Le grand justicier Hubert envoya des soldats qui dispersèrent à coups de lance la foule qui s'assemblait pour lui faire affront, comme a disait lui-même, en rendant de pareils honneurs à la mémoire d'un supplicié12. Mais les Anglais ne se rebutèrent pas ; chassés le jour, ils revenaient la nuit, soit pour voir, soit pour prier ; on plaça en embuscade des gens armés qui en saisirent un grand nombre, tant hommes que femmes, qu'on fouetta publiquement et qu'on enferma dans des forteresses13. A la fin une garde permanente fut établie sur le lied même que. le peuple

1 Roger. de Hoved., *Annal*., pars posterior, apud *Rer. anglic. Script*., p. 765, ed. Savile. — Matth. Paris, t. I, p. 181.

² Roger. de Hoved., Annal., pars posterior, apud Rer. anglic. Script., p. 765, ed. Savile.

³ Guillelm. Neubrig., de Reb. anglic., p. 564, ed. Hearne.

⁴ Matth. Paris, t. I, p. 181. — *Chron*. Gervas. Cantuar., apud *Hist. anglic. Script.*, col.1591, ed. Selden.

⁵ Matth. Paris, t. I, p. 181.

⁶ Guillelm. Neubrig., de Reb. anglic., p. 564, ed. Hearne.

⁷ Guillelm. Neubrig., de Reb. anglic., p. 565, ed. Hearne.

⁸ Guillelm. Neubrig., de Reb. anglic., p. 564, ed. Hearne.

⁹ Guillelm. Neubrig., de Reb. anglic., p. 564, ed. Hearne.

¹⁰ Chron. Gervas. Canular., apud Hist. anglic. Script., col. 1591, ed. Selden.

¹¹ Voyez plus haut, livre V, t. I.

¹² Henrici Knygton, *de Event. Angl.*, apud *Hist. angl., Script.*, t. II, col. 2412, ed. Selden. — Guillelm. Neubrig., *de Reb. anglic.*, p. 567, ed. Hearne. — Cf. *Ibid.*, p. 665.

¹³ Guillelm. Neubrig., *de Reb. anglic.*, p. 567. — *Chron*. Gervas. Cantuar., apud *Hist. anglic. Script.*, col. 1591, ed. Selden.

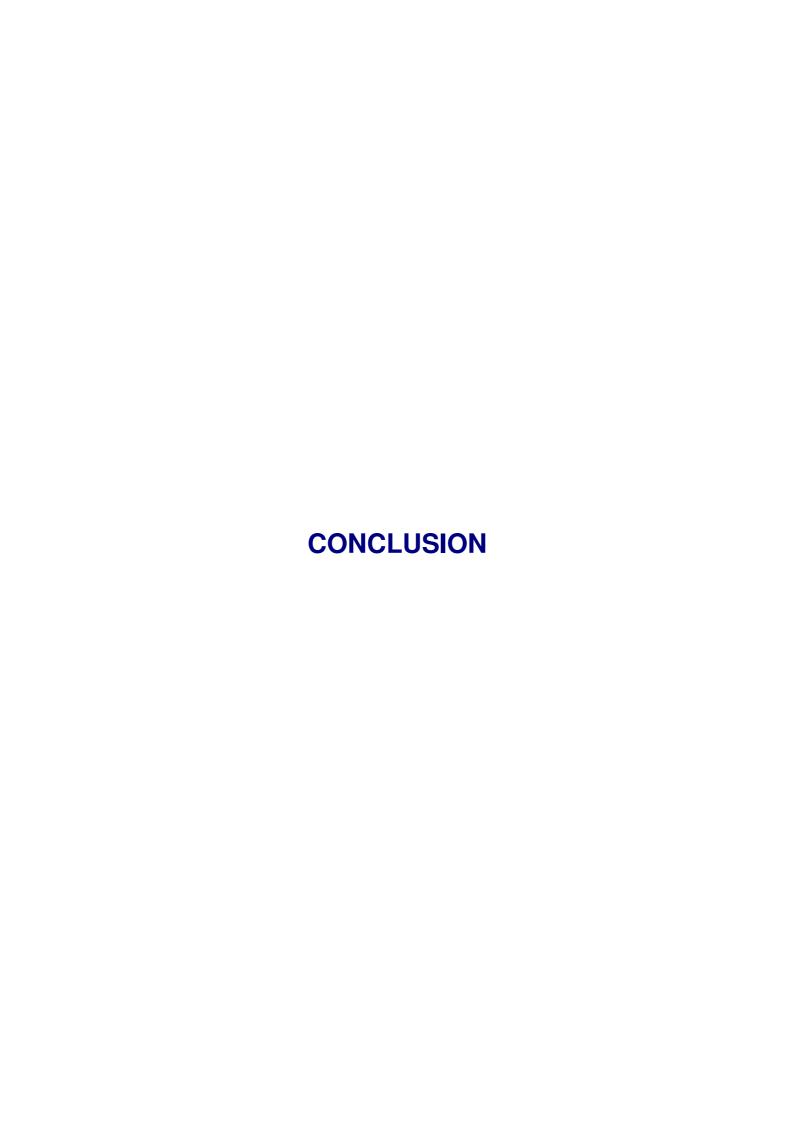
s'obstinait à regarder comme consacré, et elle en interdit l'approche aux curieux et aux passants1. Cette mesure eut seule le pouvoir de décourager l'enthousiasme populaire, qui tomba et s'amortit par degrés2.

Ici doit se terminer le récit de la lutte nationale qui suivit la conquête de l'Angleterre par les Normands ; car l'exécution de William Longue-Barbe est le dernier fait que les auteurs originaux rattachent positivement à la conquête. Qu'il soit arrivé dans la suite d'autres événements empreints du même caractère, et que William n'ait pas été *le dernier des Saxons*, c'est ce qui est indubitable ; mais l'inexactitude des chroniqueurs, bu la perte des anciens documents, nous laisse sans preuves à cet égard et nous réduit tout d'un coup aux inductions et aux conjectures. La tâche du narrateur consciencieux finit donc à ce point ; et il ne lui reste plus qu'il présenter sommairement le tableau de la destinée ultérieure des personnages qu'il abandonne, afin que le lecteur ne reste pas en suspens.

Et par ce mot, personnages, ce n'est ni Richard, roi d'Angleterre, ni Philippe, roi de France, ni Jean, comte de Mortain, qu'il faut entendre ; mais les grandes masses d'hommes et les populations diverses qui ont ou simultanément ou successivement figuré dans les pages précédentes. Car l'objet essentiel de cette histoire est d'envisager la destinée des peuples, et non celle de certains hommes célèbres, de raconter les aventures de la vie sociale, et non celles de la vie individuelle. La sympathie humaine peut s'attacher à des populations tout entières, comme à des êtres doués de sentiment, dont l'existence, plus longue que la nôtre, est remplie des mêmes alternatives de peine et de joie, d'espérance et d'abattement. Considérée sous ce point de vue, l'histoire du passé prend quelque chose de l'intérêt qui s'attache au temps présent ; car les êtres collectifs dont elle nous entretient n'ont point cessé de vivre et de sentir ; ce sont les mêmes qui souffrent ou espèrent encore sous nos yeux. Voilà son plus grand attrait ; voilà ce qui adoucit des études sévères et arides, ce qui, en un mot, donnerait quelque prix à cet ouvrage, si l'auteur avait réussi à rendre les émotions qu'il éprouvait en recueillant dans de vieux livres des noms devenus obscurs et des infortunes oubliées.

¹ Guillelm. Neubrig., de Reb. anglic., p. 567, ed. Hearne.

² Guillelm. Neubrig., de Reb. anglic., p. 567, ed. Hearne.



I. — Les Normands et les Bretons du continent ; les Angevins et les populations de la Gaule méridionale.

Vers la fin du règne de Henri II, et quelques mois après la mort de son second fils, Geoffroy, comte ou duc de Bretagne, il arriva un événement de peu d'importance en lui-même, mais qui devint la cause ou du moins l'occasion de grandes révolutions politiques. La veuve du comte Geoffroy, Constance, femme de race bretonne1, accoucha d'un fils que son aïeul paternel, le roi d'Angleterre, voulut faire baptiser sous le nom de Henri. Mais les Bretons qui entouraient la mère s'opposèrent tous à ce que l'enfant qui devait être un jour leur chef reçût son nom d'un étranger2; ils l'appelèrent par acclamation Arthur, et le baptisèrent sous ce nom, presque aussi populaire chez eux que chez les Cambriens. Le roi d'Angleterre prit ombrage de cet acte de volonté nationale, et, n'osant enlever aux Bretons leur Arthur, il maria de force la mère à l'un de ses officiers, Renouf, comte de Chester, qu'il fit duc de Bretagne, au détriment de son propre petit,-fils, devenu suspect â ses yeux parce que la nation bretonne l'aimait. Mais cette nation, peu de temps après, chassa Renouf de Chester, et proclama chef du pays le fils de Constance, encore en bas âge.

Ce second acte de volonté nationale, plus sérieux que le premier, attira aux Bretons la guerre avec le roi Richard, successeur de Henri II. Mais, pendant qu'ils combattaient pour leur cause et celle du jeune Arthur, cet enfant, dirigé par sa mère, s'isola d'eux, et tantôt passa du côté du roi d'Angleterre, son parent, tantôt se livra au roi de France, qui, sous des dehors d'amitié, nourrissait à l'égard de la Bretagne les mêmes projets que l'autre roi. Les vues ambitieuses du roi de France étaient secondées alors en Bretagne, et même aussi dans presque toutes les provinces occidentales de la Gaule, par une lassitude générale de la domination anglo-normande. Non-seulement les Poitevins, qui étaient depuis cinquante ans en révolte continuelle, mais les Manceaux, les Tourangeaux, et même les Angevins, à qui leurs propres comtes, depuis qu'ils étaient rois d'Angleterre, étaient devenus presque étrangers, aspiraient à un grand changement. Sans désirer autre chose qu'une administration plus dévouée à leurs intérêts nationaux, ils allaient au-devant de la politique du roi de France, et se prêtaient imprudemment à le servir pour être soutenus par lui contre le roi d'Angleterre.

De toutes les provinces continentales soumises aux Normands, la Guienne seule ne montrait point alors d'aversion décidée pour eux, parce que la fille de ses anciens chefs nationaux, Éléonore, veuve de Henri II, vivait encore, et tempérait, par son influence, la dureté du gouvernement étranger. Lorsque le roi Richard eut été tué en Limousin d'un coup d'arbalète, la révolution qui se préparait depuis longtemps, et que la crainte de son activité militaire avait retardée, éclata presque aussitôt. Son frère Jean fut reconnu sans aucun débat roi d'Angleterre, duc de Normandie et d'Aquitaine ; mais l'Anjou, le Maine et la Touraine, se séparant à la fois de la cause normande, prirent pour seigneur le jeune duc de Bretagne. Les Poitevins partagèrent cette défection, et formèrent avec leurs voisins du nord et de l'ouest une lique offensive et défensive. A la tête de cette

¹ Voyez plus haut, livre VIII.

² Chron. Walter. Hemingford., apud Rer. anglic. Script., t. II, p. 507, ed. Gale.

ligue figurait le peuple breton, malheureusement représenté par un enfant et une femme, qui, tremblant de tomber entre les mains du roi d'Angleterre, livrèrent au roi de France, Philippe II, tout ce que le courage populaire avait reconquis sur les Anglo-Normands dans les divers pays confédérés, et reconnurent sa suzeraineté sur l'Anjou, le Maine et la Bretagne. Philippe, que les Français surnommaient Auguste, fit démanteler les villes et raser les forteresses que ses nouveaux vassaux lui avaient ouvertes. Quand le jeune Arthur, son homme-lige et son prisonnier volontaire, lui adressait, au nom des peuples qui s'étaient fiés à lui, quelques remontrances sur cette conduite : Est-ce que je ne suis pas libre, répondait le roi, de faire ce qu'il me plaît sur mes terres ?1

Arthur s'aperçut bientôt de la faute qu'il avait commise en se mettant à la merci de l'un des deux rois pour échapper à l'autre. Il s'enfuit de Paris ; mais ne sachant où aller, il se livra au roi Jean, son oncle, qui lui fit beaucoup de caresses et se préparait à l'emprisonner, lorsque le jeune duc en fut averti et revint au roi de France. Celui-ci désespérait déjà de conserver ses nouvelles provinces contre le gré dés habitants et en dépit du roi d'Angleterre. Il voulait faire avec ce dernier une paix avantageuse, et pour l'obtenir il lui sacrifia son hôte et son protégé, qu'il contraignit de prêter au roi Jean le serment d'hommage pour l'Anjou, le Maine et la Bretagne. Philippe, en retour de ce bon office, obtint la paix, trente mille marcs d'argent, plusieurs villes, et la promesse que si Jean mourait sans enfants, il hériterait de toutes ses possessions du continent. En vertu de ce traité, les garnisons françaises d'Anjou et du Maine furent relevées par des troupes normandes et par des Brabançons à la solde du roi d'Angleterre.

Pendant que Philippe-Auguste dépouillait ainsi le jeune Arthur de son héritage, il le faisait élever à sa cour avec ses propres fils, et le ménageait pour le cas possible d'une nouvelle rupture avec le roi Jean. Cette rupture éclata bientôt à l'occasion d'un soulèvement général des Poitevins sous la conduite de Hugues le Brun, comte de la Marche, à qui le roi d'Angleterre avait enlevé sa fiancée. Tous les barons du Poitou et ceux d'une partie du Limousin se conjurèrent ; et dès que le roi de France les vit compromis, espérant profiter de tout ce qu'a oseraient faire, il rompit subitement la paix et se déclara pour eux, a condition qu'ils lui prêteraient le serment de foi et d'hommage. Aussitôt il fit reparaître Arthur sur la scène politique, lui donna en mariage sa fille Marie, âgée de cinq ans, le fit proclamer comte des Bretons, des Angevins et des Poitevins, et l'envoya à la tête d'une armée conquérir les villes du Poitou qui tenaient encore pour le roi d'Angleterre.

Les Bretons firent alliance avec les insurgés poitevins, et promirent de leur envoyer cinq cents chevaliers et quatre mille fantassins. En attendant ce renfort, le nouveau comte de Poitou mit le siège devant la ville de Mirebeau, t quelques lieues de Poitiers, où, par un hasard qui devint fatal aux assiégeants, la veuve de Henri II se trouvait alors renfermée. La ville fut prise sans beaucoup de résistance; mais Éléonore d'Aquitaine se retira dans le château, qui était trèsfort, pendant qu'Arthur et les Poitevins occupaient la ville. Ils étaient dans la plus grande sécurité, lorsque le roi Jean, stimulé par le désir de délivrer sa mère, après une marche rapide, parut subitement aux portes de Mirebeau, et fit prisonnier Arthur avec la plupart des chefs de l'insurrection. Il les emmena en Normandie, et bientôt après Arthur disparut sans que personne pût savoir de quelle manière il avait péri. Parmi les Normands, qui n'avaient point contre le roi

-

¹ Dom Lobineau, Hist. de Bretagne, t. I, liv. VI, p. 181.

d'Angleterre de haine ni de répugnance nationale, les uns disaient qu'il était mort de maladie au château de Rouen, d'autres qu'il s'était tué en voulant s'échapper par-dessus les murs de la ville. Les Français, animés par l'esprit de rivalité politique, assuraient que le roi Jean avait poignardé son neveu de sa propre main, un jour qu'il passait la Seine avec lui dans un bateau. Enfin les Bretons, qui avaient placé sur la tête du jeune Arthur toutes leurs espérances de liberté, adoptèrent une version a peu près semblable, mais en changeant le lieu de la scène, qu'ils plaçaient près de Cherbourg, sur le bord de la mer1.

La mort d'Arthur, quelle qu'en ait été la cause, fit grand bruit surtout en Bretagne, où elle fut regardée comme, une calamité nationale. La même ardeur d'imagination qui avait fait croire aux Bretons que leur destinée future était liée à celle de cet enfant, les jeta dans une affection exagérée pour le roi de France, parce qu'il était l'ennemi du meurtrier d'Arthur. C'est à lui qu'ils en appelaient pour demander vengeance, promettant de l'aider de tous leurs moyens dans ce qu'il entreprendrait contre le roi d'Angleterre. Jamais roi de France n'avait trouvé une aussi belle occasion de se rendre maître de ces Bretons, si attachés à leur indépendance2. Philippe accueillit, comme suzerain, la plainte des seigneurs et des évêques de Bretagne sur le meurtre de leur jeune duc, et cita le roi d'Angleterre, son vassal pour la Normandie, à Comparaître devant la cour des barons de France, qu'on commençait à nommer pairs, d'un- nom emprunté aux romans sur la vie de Charlemagne. Le roi Jean, comme on s'y attendait, ne comparut pas devant les pairs, et fut condamné par eux. Toutes les terres qu'il tenait du royaume de France furent déclarées forfaites, et les Bretons invités à prendre les armes pour assurer l'exécution de cette sentence, qui ne devait avoir d'effet qu'autant qu'elle serait suivie d'une conquête.

La conquête se fit, non par les seules forces du roi de France, non par l'autorité des arrêts de sa cour des pairs ; mais par la coopération, d'autant plus énergique qu'elle était volontaire, des populations voisines et ennemies des Normands. Philippe-Auguste n'eut besoin : que de paraître sur la frontière du Poitou, pour qu'un soulèvement universel lui ouvrit presque toutes les places fortes ; et, quand il revint attaquer la Normandie, les Bretons en avaient déjà envahi et occupé une grande partie. Ils enlevèrent d'assaut le mont Saint-Michel, s'emparèrent d'Avranches, et brûlèrent toutes les bourgades situées entre cette ville et Caen. Le bruit de leurs ravages et la terreur qu'ils inspiraient contribuèrent puissamment aux succès du roi de France, qui, avec les Manceaux et les Angevins, s'avançant du côté de l'est, prit Andelys, Évreux, Domfront, Lisieux, et fit à Caen sa jonction avec l'armée bretonne.

C'était la première fois que la Normandie se voyait attaquée avec tant de concert par toutes les populations qui l'environnaient, au sud, à l'est et au nord ; et c'était aussi la première fois qu'elle avait un chef d'une indolence et d'une inhabileté pareilles à celles du roi Jean. Il chassait ou se divertissait pendant que Philippe et ses alliés prenaient, les unes après les autres, toutes les bonnes villes et toutes les forteresses du pays : en moins d'une année, il ne lui resta plus que Rouen, Verneuil et Château-Gaillard. Le peuple de Normandie faisait, quoique inutilement, de grands efforts pour repousser les envahisseurs ; il ne leur céda que faute de secours, et parce que ses frères d'origine, les Normands d'Angleterre, en sûreté derrière l'Océan, s'inquiétaient peu de le tirer d'un péril

¹ Dumoulin, Hist. de Normandie, p. 514.

² Voyez plus haut, livres I, II, III, t. I, et VIII, t. II.

qui n'était pas à craindre pour eux. D'ailleurs, se trouvant, par suite de leur conquête, au-dessus de la condition populaire, ils sympathisaient peu avec les bourgeois et les paysans de l'autre côté de la mer, quoique issus des mêmes ancêtres qu'eux ?

Les bourgeois de Rouen souffrirent toutes les extrémités de la famine avant de songer à capituler ; et, quand les vivres leur manquèrent tout à fait, ils conclurent avec le roi de France une trêve de. trente jours, à l'expiration de laquelle ils devaient se rendre s'ils n'étaient pas secourus. Dans l'intervalle, ils envoyèrent quelques-uns des leurs en Angleterre auprès du roi Jean, lui apprendre à quelle nécessité ils étaient réduits. Ces envoyés trouvèrent le roi jouant aux échecs ; il ne quitta point son jeu et ne leur répondit pas une parole avant que la partie fût achevée, et alors il leur dit : Je n'ai aucun moyen de vous secourir dans le délai convenu ; ainsi faites du mieux que vous pourrez1. La ville de Rouen se rendit ; les deux places qui résistaient encore suivirent le même exemple, et la conquête de tout le pays fut accomplie. Cette conquête, moins dure pour les Normands que ne l'avait été pour les Saxons celle de l'Angleterre, ne fut pourtant pas sans humiliation et sans misère. Les Français firent raser les murailles de beaucoup de villes, et contraignirent les citoyens de Rouen de démolir, à leurs propres frais, leurs anciennes fortifications, et. de bâtir une nouvelle tour dans un lieu plus commode aux vainqueurs2.

La vanité nationale des Bretons fut sans doute flattée, quand ils virent leurs vieux ennemis, ceux qui avaient porté les premiers coups à leur indépendance nationale, subjugués à leur tour par un pouvoir étranger. Mais cette misérable satisfaction fut tout le fruit qu'ils retirèrent des victoires qu'ils avaient remportées pour le roi de France. Bien plus, en contribuant à mettre leurs voisins sous le joug, ils s'y étaient mis eux-mêmes ; et il leur devenait désormais impossible de rejeter la domination d'un roi qui les cernait de toutes parts, et joignait à ses anciennes forces toutes celles de la Normandie. La gêne de la suprématie française s'aggrava pour eux de plus en plus ; ils le sentirent et voulurent plusieurs fois, mais en vain, renouer alliance avec le roi d'Angleterre. Pour s'étourdir en quelque façon sur la perte de leur liberté nationale, ils aidèrent, avec une sorte de fureur, les rois de France à détruire entièrement celle des populations voisines du cours de la Loire. Ils travaillèrent à l'agrandissement de la monarchie française, et, en même temps, surent maintenir avec assez de succès le reste de leurs anciens droits contre les envahissements administratifs de cette puissante monarchie. Parmi les populations de la Gaule, les Bretons furent peut-être, à toutes les époques, celle qui montra au plus haut degré le besoin d'action politique. Cette disposition' native est loin d'être éteinte chez eux, comme l'atteste la part active qu'ils ont prise, dans un sens ou dans l'autre, à des révolutions récentes.

Après avoir concouru avec les Bretons à la ruine de la Normandie, les Angevins perdirent, par suite de cet événement, tout reste d'existence nationale ; les Manceaux ne regagnèrent jamais l'indépendance que les Normands leur avaient enlevée. Les comtes d'Anjou furent remplacés par des sénéchaux du roi de France, et la domination de ce roi s'étendit dès lors au delà de la Loire jusqu'en Poitou. Les riches Poitevins n'avaient plus la liberté de marier leurs filles sans la

¹ Dumoulin, Hist. de Normandie, p. 524 et 525.

² Willelm. Britonis *Philippid.*, lib. VIII, apud *Script. rer. gallic. et francic.*, t. XVII, p. 213.

permission des Français1. Sous ce joug, nouveau pour eux, ils se repentirent d'avoir répudié le patronage du roi d'Angleterre, et entamèrent avec lui des négociations auxquelles prirent part les mécontents de l'Anjou et du Maine. Une insurrection générale se préparait dans ces trois provinces, lorsque le gain de la célèbre bataille de Bovines, en assurant la fortune du royaume de France, intimida les conjurés2. Les Poitevins osèrent seuls tenir à leur première résolution et se soulever contre le roi Philippe, sous les mères chefs qui avaient fait avec lui et pour lui la guerre contre le roi Jean. Mais Philippe les écrasa bientôt, à l'aide de ceux qui avaient craint de lui tenir tête, des Angevins, des Manceaux, des Tourangeaux et des Bretons, et il porta ses conquêtes vers le sud jusqu'à la Rochelle. Ainsi, ces malheureuses populations, faute de s'entendre et de s'aimer, tombèrent sous le joug l'une après l'autre, et la chute de la puissance normande rompant l'espèce d'équilibre au moyen duquel les contrées méridionales étaient demeurées indépendantes, le mouvement fut donné pour que, tôt ou tard, mais infailliblement, la Gaule entière devint française.

Le retour de la Normandie sous le pouvoir des rois d'Angleterre pouvait seul arrêter cette impulsion des choses ; mais l'impéritie du roi Jean et l'habileté de Philippe-Auguste firent que rien de pareil n'eut lieu, malgré le mécontentement du pays. Quoique le joug du roi fût léger, dit un poète du treizième siècle, la Neustrie s'indigna longtemps d'y être soumises; et cependant, voulant être bon pour ceux qui lui souhaitaient cari final, il n'abolit pas leurs anciennes lois, et ne leur donna pas lieu de se plaindre d'être gênés par les coutumes étrangères. Il ne se fit point en Normandie de grande révolte contre les Français. Tout le mécontentement populaire s'exhalait en propos individuels, en regrets du temps passé, et surtout' du roi Richard au cœur de lion, qu'aucun Français n'avait jamais égalé, disaient les soldats normands dans le camp même du roi de France4. La nullité politique où tomba tout d'un coup cette nation si renommée par son courage et son orqueil, peut être attribuée à cet orqueil même, qui l'empêcha de solliciter du secours auprès de ses anciens sujets de Bretagne, ou de traiter avec eux pour former une lique offensive contre 'l'oppresseur commun. D'un autre côté, l'espoir que les Normands conservaient dans la population qui dominait en Angleterre, et l'ancienne sympathie de parenté entre eux et cette population de gentilshommes, durent s'éteindre rapidement. Lorsque les cieux pays eurent cessé d'être réunis sous le même sceptre, les seuls habitants de l'Angleterre avec lesquels le peuple de Normandie eût des relations fréquentes étaient des marchands, hommes de race, anglaise, parlant une langue étrangère pour les Normands, qui d'ailleurs nourrissaient contre eux un sentiment hostile, celui de la rivalité commerciale. Les anciens liens ne pouvaient donc manquer de se rompre entre la Grande-Bretagne et la Neustrie, tandis qu'il s'en formait chaque jour de nouveaux entre cette dernière contrée et la France, où la masse du peuple parlait le même langage que les Normands, et portait tous les signes d'une commune origine : car il n'existait plus depuis longtemps en Normandie aucun vestige de la race danoise.

Toutes ces causes firent que, moins d'un siècle après la conquête de Philippe-Auguste, on vit les Normands épouser sans scrupule et avec ardeur l'inimitié des rois de France contre l'Angleterre. Dès l'année 1240, quelques-uns d'entre eux

1 Matth. Paris, Hist. Angliæ major, p. 688.

² Chroniques de Saint-Denis ; Recueil des hist. de France, t. XVII, p. 413.

³ Willelm. Britonis *Philippid.*, lib. VIII, apud *Script. rer. gallic. et francic.*, t. XVII, p. 214.

⁴ Willelm. Britonis Philippid., lib. VIII, apud Script. rer. gallic. et francic., t. XVIII, p. 322.

s'unirent aux Bretons pour faire des courses sur mer contre les vaisseaux anglais. A chaque guerre qui s'éleva ensuite entre les deux pays, une foule de corsaires, partis de Normandie, essayaient des descentes sur la côte méridionale d'Angleterre, pour ravager et faire du butin. La ville de Dieppe était surtout fameuse pour ces sortes d'armements. Enfin, lorsque la grande querelle de succession, qui occupa tout le quatorzième siècle, eut éclaté entre les rois Philippe V et Édouard III, les Normands conçurent un projet qui ne tendait à rien moins qu'à une nouvelle conquête de l'Angleterre, conquête aussi absolue et plus méthodique peut-être que celle de Guillaume le Bâtard. La royauté et toutes les propriétés publiques étaient adjugées d'avance au chef de l'expédition. Tous les domaines des barons et des nobles d'Angleterre devaient appartenir aux gens titrés, les biens des non-nobles aux villes, et ceux des églises au clergé de Normandie1.

Ce projet, qui devait rabaisser, après trois siècles de possession, les conquérants de l'Angleterre à l'état où eux-mêmes avaient placé les Anglais de race, fut rédigé dans le plus grand détail, et présenté au roi Philippe de Valois, à son château de Vincennes, par les députés de la nation normande. Ils lui demandèrent de mettre son fils, qui était leur duc, à la tête de l'entreprise, et offrirent de tout exécuter à leurs propres dépens, n'exigeant du roi que la simple assistance d'un allié en cas de revers. Cet accord ayant été conclu, l'acte en fut gardé à Caen; mais des circonstances, que l'histoire du temps ne détaille pas, retardèrent l'exécution. Rien n'était encore commencé, lOrsqu'en l'année le roi d'Angleterre débarqua au cap de la Roque, pour s'emparer du pays qu'il appelait son domaine héréditaire2. Les Normands, attaqués à l'improviste, ne résistèrent pas plus à l'armée anglaise que les Anglo-Normands n'eussent peut-être fait si l'invasion projetée avait eu lieu. On ferma les villes, on coupa les ponts, on détruisit les routes ; mais rien ne put arrêter la marche de cette armée dont tous les chefs supérieurs, jusqu'au roi inclusivement, ne parlaient d'autre langue que le français avec l'accent de Normandie.

Malgré cette conformité de langage, aucune sympathie nationale ne se réveilla en leur faveur, et les villes qui ouvrirent leurs portes ne le firent que par nécessité. Ils prirent en peu de temps Barfleur, Carentan et Saint-Lô. Dans les rapports officiels, rédigés en langue française, qu'ils envoyaient en Angleterre, ils comparaient ces villes, pour la grandeur et la richesse, à celles de Sandwich, de Leicester et de Lincoln, dont ils travestissaient encore le nom en celui de Nicole3. A Caen, où ils visitèrent, en grande cérémonie, le tombeau de Guillaume le Conquérant, auteur de la fortune de leurs aïeux, ils trouvèrent, parmi les chartes de la ville, l'original du traité conclu entre les Normands et le roi de France pour une nouvelle conquête, et en furent tellement irrités, qu'ils ordonnèrent le pillage et le massacre des habitants. Ensuite, pillant toujours, ils se dirigèrent vers l'ancienne frontière de France, du côté de Poissy; où ils entrèrent; puis ils allèrent en Picardie, où se livra entre eux et les Français la fameuse bataille de Crécy.

Le plan d'invasion trouvé à Caen fut envoyé aussitôt en Angleterre, et lu publiquement dans toutes les villes, afin d'exaspérer l'esprit du peuple contre le

¹ Robert. de Avesbury, *Hist. de mirab. gestis Edwardi III*, p. 130 et seq., ed. Hearne.

² Robert. de Avesbury, Hist. de mirab. gestis Edwardi III, p. 123, ed. Hearne.

³ Et est la ville plus grosse que n'est Nichole. (Rapport textuel, Robert. de Avesbury, *Hist. de mirab. gestis Edwardi III*, p. 125, ed. Hearne.) — Voyez plus haut, liv. IV, t. I.

roi de France et contre les Français, dont les Normands n'étaient déjà plus distingués. A Londres, l'archevêque de Canterbury fit lecture de cette pièce au sortir de l'office, devant la croix du cimetière de Saint-Paul. Comme elle était rédigée en langue française, tous les nobles présents purent la comprendre ; mais ensuite on la traduisit en anglais pour les gens de basse condition1. Cette lecture et d'autres moyens qu'on employa pour exciter les Anglais à soutenir la querelle de leur roi ne furent point sans effet sur eux. Les passions ambitieuses du maître se changèrent, dans l'esprit des sujets, en aversion irréfléchie contre tout le peuple de France, qui leur rendit haine pour haine. Il n'y eut qu'une seule classe d'hommes dans les deux pays que n'atteignit point cette frénésie : c'était celle des pauvres pêcheurs de marée des bords de l'Océan. Anglais ou Français, durant la plus grande chaleur des guerres, ils ne se firent jamais aucun mal, ne se guerroyant jamais, dit un historien du quatorzième siècle, mais plutôt s'entr'aidant les uns et les antres, vendant et achetant sur mer, l'un à l'autre, quand les uns avoient fait meilleure pèche2.

Par une destinée bizarre, pendant que la Normandie, l'ancienne patrie des rois et des grands d'Angleterre, devenait pour eux un pays ennemi, l'Aquitaine, depuis la mer de la Rochelle jusqu'aux Pyrénées, demeurait soumise à leur autorité sans répugnance apparente. On a vu plus haut comment ce pays avait été retenu sous la domination anglo-normande par l'influence de la duchesse Éléonore, veuve de Henri II. Après la mort de cette princesse, les Aquitains gardèrent leur foi à son petit-fils, par crainte de tomber sous la seigneurie du roi de France, qui, maître du Poitou, était devenu leur voisin immédiat. Suivant une règle de politique observée au moyen âge, ils préféraient, indépendamment de toute autre considération, avoir pour seigneur un roi qui fût loin d'eux. D'ordinaire, en effet, le suzerain éloigné laissait le pays se gouverner lui-même, selon ses coutumes locales, et Par des hommes nés dans son sein, ce que ne permettait guère un prince régnant sur une contrée voisine.

Le foyer de puissance royale, conservé au sud-ouest de la Gaule, aurait peut-titre servi longtemps d'appui contre le roi de France aux populations méridionales encore indépendantes, si un événement imprévu n'eût ruiné tout à coup les forces du pays situé entre la Méditerranée, le Rhône et la Garonne. Le comté de Toulouse et les grandes seigneuries qui en dépendaient au treizième siècle, par alliance ou par vasselage, surpassaient de beaucoup en civilisation toutes les autres parties de l'ancien territoire gaulois. On y faisait un grand commerce avec les ports de l'Orient; les villes de ce pays avaient là même formé de constitution municipale, la même liberté que les grandes communes italiennes, qu'elles imitaient jusque dans l'apparence extérieure. Chaque riche bourgeois se faisait bâtir une maison flanquée de tours3, et tout fils de bourgeois devenait, sil le voulait, chevalier, et joutait aux tournois comme un noble.

Ce penchant à l'égalité, qui était un objet de scandale pour la 'noblesse de France, de Bourgogne et d'Allemagne, ouvrant une communication libre entre toutes les classes d'habitants, donnait à l'esprit des riverains de la Méditerranée une activité qu'ils exerçaient dans tous les genres de culture intellectuelle. Ils possédaient la littérature la plus raffinée de toute l'Europe, et leur idiome

¹ Robert. de Avesbury, *Hist. de mirab. gestis Edwardi III*, p. 130 et seg., ed. Hearne.

² Froissart.

⁻

³ Script rer. gallic. et francic., t. XVIII, p. 533. — Dom Vaissette, Hist. générale du Languedoc.

littéraire, était classique en Italie et en Espagne. Malheureusement pour eux, ce qu'ils avaient d'imagination et de liberté dans la pensée les égara en religion, presque à leur insu, hors des voies du christianisme. Sans se révolter ouvertement contre l'Église catholique, sans mesurer d'abord l'énormité de leur dissidence avec elle, ils adoptèrent, dans le cours du douzième siècle, des opinions nouvelles de réforme morale bizarrement unies à d'anciens dogmes contraires à la foi orthodoxe.

L'Église, alarmée de voir croître et s'étendre l'hérésie des Gaulois méridionaux, employa d'abord les ressources de sa puissante organisation pour en arrêter les progrès. Mais c'était en vain que les courriers pontificaux apportaient à Alby, à Toulouse et à Narbonne des bulles d'excommunication et d'anathème contre les ennemis de la foi romaine. L'hétérodoxie avait gagné jusqu'aux desservants des églises où ces bulles devaient être fulminées, et les évêgues eux-mêmes, quoique plus fermes dans la discipline catholique, étaient sans pouvoir, ne savaient que résoudre, et subissaient l'influence d'un entraînement universel. Ce grand schisme, auquel avaient part toutes les classes et tous les rangs de la société, semblait ne pouvoir être éteint que par un coup frappé sur la population en masse, que par une querre d'invasion qui ruinât l'ordre social d'où provenaient son indépendance d'esprit et sa civilisation précoce...C'est ce que le pape Innocent III entreprit dans les premières années du treizième siècle. Abusant de l'exemple des croisades contre les Sarrasins, il en fit prêcher une contre les habitants du comté de Toulouse et du diocèse d'Alby, et publia par toute l'Europe que quiconque s'armerait pour leur faire la guerre obtiendrait la rémission de ses péchés et une part des biens des hérétiques1.

Malheureusement l'époque était favorable pour cette croisade de chrétiens contre chrétiens. Les conquêtes du roi de France en Normandie, en Anjou et en Aquitaine avaient causé dans ces différents pays la ruine ou le bannissement de beaucoup d'hommes, et augmenté ainsi le nombre des chevaliers sans avoir et des coureurs d'aventures. Le pèlerinage contre les Albigeois — ce fut le nom de cette guerre — promettait moins de risque et un profit plus certain que la croisade contre les Arabes. Aussi l'armée des nouveaux pèlerins s'éleva-t-elle en peu de temps au nombre de cinquante mille hommes de tout rang et de toute nation, mais surtout Français et Flamands. Le roi de France envoya quinze mille soldats, et celui d'Angleterre laissa enrôler en Guyenne un corps de troupes sous la conduite de l'archevêque de Bordeaux.

Il serait trop long de raconter en détail toutes les barbaries des croisés au sac de Béziers, de Carcassonne, de Narbonne et des autres villes mises au ban de l'Église; de dire comment les habitants furent massacrés sans distinction d'âge ou de sexe, de catholiques ou d'hérétiques. Pauvres villes, s'écrie un poète témoin de ces désastres, en quel état je vous ai vues autrefois, et maintenant qu'est-ce de vous !2 De la Garonne à la Méditerranée, tout le pays fut ravagé et saunais; et le chef de l'armée conquérante, Simon de Montfort, n'osant garder pour lui seul de si vastes domaines, en fit hommage au roi de France.

A mesure eue les croisés, dont le nombre s'augmentait toujours, faisaient de nouvelles conquêtes, la suzeraineté de ce roi s'étendait davantage au midi de la Gaule. Le comté de Toulouse et les territoires d'Agen, de Carcassonne et de

-

¹ Dom Vaissette, *Hist. générale de Languedoc*, t. III, p. 130. — Sismondi, *Hist. des Français*, t. VI, p. 270 et suivantes.

² Raynouard, Choix des poésies des troubadours, t. IV, p. 192.

Béziers, après trois siècles d'indépendance, furent ainsi rattachés au royaume qui jadis les avait possédés. Un traité conclu dans un moment de détresse entre l'héritier de Simon de Montfort et le successeur de Philippe-Auguste changea bientôt en souveraineté directe cette suprématie féodale. Pour s'assurer pleinement cette immense acquisition, Louis VIII leva une armée, prit la croix, et se dirigea vers le Midi. Il passa, non sans résistance, le Rhône au pont d'Avignon, prit Beaucaire et Nimes, qu'il réunit sous l'autorité d'un sénéchal, plaça de même un sénéchal à Carcassonne, et marcha sur Toulouse, dont les habitants étaient alors en pleine révolte contre les croisés et contre lui.

La haine du nom français était la passion nationale des nouveaux sujets du roi de France ; jamais ce nom ne sortait de leur bouche sans quelque épithète injurieuse1. Les troubadours, dans leurs sirventes, souhaitaient que le fils du comte de Toulouse, à l'aide du roi d'Aragon, vint reprendre son héritage et se faire un pont de cadavres français2. Durant la minorité qui suivit la mort du roi Louis VIII, il se forma une grande confédération depuis le cours de la Vienne jusqu'au pied des Pyrénées, pour repousser les Français dans leurs anciennes limites. Les chefs des vallées où coule l'Ariège et où l'Adour prend sa source, les comtes de Foix et de Comminges, firent alliance avec les comtes de la Marche et les Châtelains du Poitou. Le roi d'Angleterre osa prendre un parti décisif, parce qu'il ne s'agissait plus de s'opposer à un pèlerinage contre l'hérésie, mais au pouvoir politique des rois de France. Néanmoins cette tentative eut peu de succès ; le clergé, catholique, pour la domination française, effraya les confédérés, en les menacant d'une nouvelle croisade, et réprima les mouvements des Toulousains, au moyen de la redoutable police instituée alors sous le nom d'inquisition. Fatigué d'une lutte désespérée, l'héritier des anciens comtes de Toulouse fit une paie définitive avec le roi Louis IX, et lui céda tous ses droits par un traité qui fut loin d'être volontaire. Le roi donna le comté de Toulouse à son frère Alphonse, déjà comte de Poitou, au même titre et contre le gré du pays.

Malgré ces accroissements, le royaume de France n'atteignit point encore, du côté du sud, les limites où tendait l'ambition de ses rois, nourrie par les souvenirs populaires du règne de Charlemagne. La bannière aux. fleurs de lis d'or ne fut point plantée sur les Pyrénées, et les chefs des populations qui habitaient le pied ou la pente de ces montagnes restèrent libres de porter leur hommage à qui ils voulaient. Les uns, il est vrai, l'offrirent au roi de France ; mais d'autres, en plus grand nombre, gardèrent fidélité aux rois d'Aragon ou de Castille, ou bien à celui d'Angleterre, et d'autres encore demeurèrent sans suzerain, ne voulant tenir que de Dieu seul.

Pendant que l'un des frères de Louis IX gouvernait les comtés de Toulouse et de Poitou, l'autre, nommé Charles, était comte de l'Anjou et du Maine. Jamais famille de roi français n'avait réuni une semblable puissance ; car ii ne faut pas prendre les rois des Franks pour des rois de France. Les limites de ce royaume, autrefois borné par la Loire, s'étendaient déjà, au milieu du treizième siècle, jusqu'à la Méditerranée ; elles touchaient, du côté du sud-ouest, aux possessions du roi d'Angleterre en Guyenne, et par le sud-est au territoire indépendant qui portait le vieux nom de Provence3. Vers cette époque, le comte de Provence, Rémond Béranger, mourut, laissant une fille unique appelée Béatrix, sous la

¹ Raynouard, Choix des poésies des troubadours, t. IV, passim.

² Raynouard, Choix des poésies des troubadours, t. IV, p. 314.

³ Provincia.

tutelle de quelques-uns de ses parents. Les tuteurs, se voyant maîtres de la jeune fille et chi comté, offrirent au roi de France de lui céder l'une et l'autre pour Charles d'Anjou, son frère ; et le roi, ayant souscrit aux conditions proposées, fit d'abord avancer vers la Provence des troupes qui y entrèrent comme amies. Charles d'Anjou s'y rendit peu après, et on lui fit épouser Béatrix, sans trop la consulter sur ce choix. Quant aux gens du pays, leur aversion pour un comte étranger, et surtout de race française, n'était pas douteuse1. Ils avaient sous leurs yeux l'exemple de ce que leurs voisins de l'autre côté du Rhône souffraient sous le gouvernement des Français : Au lieu d'un brave seigneur, dit un poète contemporain, les Provençaux vont donc avoir un sire ; on ne leur laissera plus bâtir ni tours ni châteaux ; ils n'oseront plus porter la lance ni l'écu devant les Français. Puissent-ils mourir tous plutôt que de tomber en un pareil état !2

Ces craintes ne tardèrent pas à se réaliser. Toute la Provence fut remplie d'officiers étrangers, qui, traitant les indigènes comme des sujets par conquête, levaient des impôts - énormes, confisquaient, emprisonnaient, mettaient à mort, sans procédure et sans jugement. Il n'y eut pas d'abord une résistance bien vive contre ces excès de pouvoir, parce que le clergé, se faisant, selon l'expression d'un vieux poète, pierre à aiguiser pour le glaive des Français3, soutenait leur domination par la terrible menace d'une croisade. Les troubadours, habitués à servir dans tout le Midi d'organes aux intérêts patriotiques, prirent la tâche dangereuse de réveiller le peuple et de lui faire honte de sa patience. L'un d'eux, jouant sur le nom de son pays, disait qu'on ne devait plus l'appeler *Proensa* — le pays des preux —, mais Faillensa — le pays des lâches —, parce qu'il souffrait qu'une domination étrangère remplaçât son gouvernement national. D'autres poètes s'adressaient, dans leurs vers, au roi d'Aragon, l'ancien suzerain de la Provence, pour l'inviter à venir chasser les usurpateurs de ses terres. D'autres, enfin, excitaient le roi d'Angleterre à se mettre à la tête d'une lique offensive contre les Français. Ils provoquaient une guerre à la faveur de laquelle ils espéraient opérer leur affranchissement. Que ne commence-t-on vite, disaientils, le jeu où maint heaume sera fendu, et maint haubert démaillé ?4

Les choses en étaient à ce point lorsque le roi de France, partant pour la croisade en Égypte, emmena avec lui son frère, Charles d'Anjou. Bientôt la nouvelle se répandit que les deux frères avaient été faits prisonniers par les Sarrasins, et la joie fut universelle en Provence. On disait que Dieu avait opéré ce miracle pour sauver la liberté du pays. Les villes d'Aix, d'Arles, d'Avignon et de Marseille, qui jouissaient d'une organisation presque républicaine, firent ouvertement des préparatifs de guerre, réparant leurs fortifications, rassemblant des vivres et des armes ; mais la prison de Charles d'Anjou ne fut pas de longue durée. A soli retour, il commença par faire dévaster toute la banlieue d'Arles, afin d'effrayer les citoyens ; puis il les tint bloqués avec une armée nombreuse, si longtemps, qu'après avoir beaucoup souffert, ils furent obligés de se rendre. Ainsi finit cette grande commune, aussi libre durant ses jours de prospérité que celles qui florissaient alors en Italie. Avignon, dont la constitution municipale ressemblait à

¹ Matth. Paris, t. II, p. 654.

² Millot, Histoire des troubadours, t. II, p. 239

³ Raynouard, Choix des poésies des troubadours, t. V, p. 278.

⁴ Raynouard, *Choix des poésies des troubadours*, t. V, p. 277. — Millot, *Hist. des troubadours*, part. III, p. 145.

celle d'Arles, ouvrit ses portes, au bruit de l'arrivée d'Alphonse, comte de Toulouse et de Poitiers, qui venait aider son frère à réduire les Provençaux1.

A Marseille, les habitants de toutes conditions prirent les armes, et, se mettant en mer, attaquèrent les vaisseaux du comte. Mais le peu d'amitié qui régnait entre la haute bourgeoisie des villes et les seigneurs de terres et de châteaux produisit de funestes dissidences. Les Marseillais furent mal soutenus par cette classe d'hommes, dont une partie trouva plus chevaleresque de servir sous la bannière de l'étranger que de faire cause commune avec les amis de l'indépendance nationale. Réduits à leurs seules forces, ils obtinrent pourtant une capitulation favorable, mais que les agents français du comte violèrent bientôt sans scrupule. Leurs tyrannies et leurs exactions redevinrent si insupportables, que, malgré le péril, il y eut contre eux une émeute où tous furent saisis par le peuple, qui se contenta de les emprisonner. Les révoltés s'emparèrent du château Saint-Marcel, fermèrent les portes de la ville, et subirent un second siège, durant lequel les habitants de Montpellier, naguère ennemis des Marseillais par rivalité de commerce, profitèrent des derniers moments de leur propre indépendance pour secourir. Marseille contre les conquérants de la Gaule méridionale. Malgré ce secours, la ville, attaquée par des forces supérieures, fut obligée de se rendre. On enleva tout le matériel des arsenaux publics, et les citoyens furent désarmés. Un chevalier, nommé Boniface de Castellane, à la fois homme de guerre et poète, qui, par ses sirventes, avait excité le soulèvement des Marseillais2, avait ensuite combattu parmi eux, fut pris et décapité, selon le récit de quelques historiens. Les châtelains et les seigneurs qui avaient abandonné la cause des villes, furent traités par le comte presque aussi durement que ceux qui l'avaient suivie. Il mit tous ses soins à les abaisser et à les appauvrir, et son autorité s'affermit par la misère et la terreur publique3.

Les Provençaux ne recouvrèrent jamais leur ancienne liberté municipale, ni la haute civilisation et la richesse qui en étaient le fruit pour eux. Mais une chose remarquable, c'est qu'après deux siècles, l'extinction de la maison des comtes d'Anjou, sous laquelle ils avaient conservé au. moins une ombre de nationalité par une administration distincte de celle de la France, leur causa presque autant de déplaisir que l'avènement même de cette maison. Tomber soirs l'autorité immédiate des rois de France, après avoir été gouvernés par des comtes, parut aux habitants de la Provence, vers la fin du quinzième siècle, une nouvelle calamité nationale. C'est cette opinion populaire, plutôt que les qualités personnelles de René, surnommé le Bon, qui donna lieu au long souvenir conservé de lui par les Provençaux, et à l'idée exagérée de prospérité publique que la tradition attache encore à son règne.

Ainsi furent agrégées au royaume de France toutes les provinces de l'ancienne Gaule situées à la droite et à la gauche du Rhône, hormis la Guyenne et les vallées du pied des Pyrénées. La vieille civilisation de ces provinces reçut un coup mortel par leur réunion forcée des pays bien moins avancés en culture intellectuelle, en industrie et en politesse. C'est la plus désastreuse époque dans l'histoire des habitants de la France méridionale, que celle où ils devinrent Français, où le roi, que leurs aïeux avaient coutume d'appeler le roi de Paris4,

¹ Gaufridi, *Hist. de Provence*, t. I, p. 140 et suivantes.

² Raynouard, Choix des poésies des troubadours, t. IV, p. 214.

³ Gaufridi, *Hist. de Provence*, t. I, p. 142 à 145. — Millot, *Hist. des troubadours*, t. II, p. 40.

⁴ Willelm. Britonis *Philippid.*, lib. VIII, apud *Script. rer. gallic. et francic.*, t. XVII, p. 246.

commença à les nommer eux-mêmes ses sujets de la *langue d'oc*, par opposition aux anciens Français d'outre-Loire, qui parlaient la *langue d'oui*. Depuis ce temps, la poésie classique du Midi, et même la langue qui lui était consacrée, dépérirent en Languedoc, en Poitou, en Limousin, en Auvergne et en Provence. Des dialectes locaux, inélégants et incorrects, reparurent de toutes parts, et remplacèrent bientôt l'idiome littéral, cette belle langue des troubadours1.

La juridiction des premiers sénéchaux des rois de France dans les pays de Langue-d'oc, bornée à l'ouest par celle des officiers du roi d'Angleterre en Aquitaine, ne s'étendit vers le sud que jusqu'aux vallons qui annoncent le voisinage de la grande chaîne des Pyrénées. C'est là que s'était arrêtée la conquête des croisés contre les Albigeois, parce que le profit d'une guerre dans un pays montagneux, hérissé de châteaux bâtis sur des rochers, comme des nids d'aigle, ne leur semblait pas proportionné aux dangers qu'elle devait offrir. Ainsi, sur la frontière méridionale des possessions des deux rois, il restait un territoire libre, s'étendant en longueur d'une mer à l'autre, et qui, fort rétréci à ses extrémités orientale et occidentale, atteignait vers son centre au confluent de l'Ariège et de la Garonne.

Les habitants de ce territoire étaient divisés en seigneuries sous différents titres, comme l'avait été tout le Midi avant la conquête des Français ; et ces populations diverses offraient toutes, à l'exception d'une seule, dans leur langage et leur caractère, les signes d'une origine commune. Cette race d'hommes, plus ancienne que les races celtiques de la Gaule, avait probablement été refoulée dans les montagnes par une invasion étrangère, et, avec la partie occidentale des Pyrénées gauloises, elle en occupait aussi l'autre versant du côté de l'Espagne. Le nom qu'elle se donnait dans sa langue, différente de toutes les langues connues, était celui d'Escualdun, au pluriel Escualdunac. Au lieu de ce nom, les Romains avaient employé, on ne sait par quel motif, ceux de Vaques, Vasques ou Vascons, qui se sont conservés, avec certaines variations, d'orthographe, dans les langues néo-latines de l'Espagne et de la Gaule. Les Vasques ou Basques ne subirent jamais entièrement le joug de l'administration romaine, qui régissait tous leurs voisins, et ne quittèrent point, comme ces derniers, leur langage pour la langue latine, diversement altérée. Ils résistèrent de même aux invasions des peuples germaniques, et ni les Goths ni les Franks ne réussirent à les agréger d'une manière permanente à leur empire. Quand les Franks eurent occupé toutes les grandes villes des deux Aguitaines, les montagnards de l'ouest devinrent le centre et le point d'appui des nombreuses rébellions des habitants de la plaine. Les Basques s'allièrent ainsi contre les rois franks de la première et de la seconde race, avec les Gallo-Romains, qu'ils n'aimaient pas, et qu'ils avaient coutume de piller dans l'intervalle de ces alliances. C'est cette confédération, souvent renouvelée, qui fit donner le nom de Vasconie ou Gascogne à la partie de l'Aquitaine située entre les montagnes et la Garonne ; et la différence de terminaison au nominatif et aux cas obliques, dans le même mot latin, amena la distinction des Basques et des Vascons ou

En se plaçant à la tête de la grande ligue des indigènes de la Gaule méridionale contre les conquérants du Nord, les Basques paraissent avoir eu seulement pour objet leur propre indépendance ou le profit matériel de la guerre, et nullement

¹ Voyez plus haut, livres X et XI.

² Script. rer. gallic. et francic., t. III, V, VI et VII, passim.

d'établir dans la plaine leur domination politique et de fonder un État nouveau. Soit amour exclusif pour leur pays natal, et mépris pour la terre étrangère, soit disposition d'esprit particulière, l'ambition et le désir de la renommée ne furent jamais leurs passions dominantes. Pendant qu'a l'aide des révoltes, auxquelles ils avaient si puissamment coopéré, se formaient, pour de nobles familles de l'Aquitaine, les comtés de Foix, de Comminges, de Béarn, de Guyenne et de Toulouse, eux, ne voulant pas plus être maîtres qu'esclaves, restèrent peuple, mais peuple libre dans leurs montagnes et leurs vallées. Ils poussèrent l'indifférence politique jusqu'à se laisser englober nominalement dans le territoire du comte de Béarn et dans celui du roi de Navarre, hommes de race étrangère pour eux, auxquels ils permettaient de s'intituler seigneurs des Basques, pourvu toutefois que cette seigneurie n'eût rien de réel ni d'effectif1.

C'est dans cet état qu'ils apparaissent au treizième siècle, ne se mêlant point, comme nation, aux affaires des pays voisins ; divisés, sous deux suzerainetés différentes, par longue habitude, par insouciance, non par contrainte, et ne cherchant point à se réunir en un seul corps de peuple. S'ils montraient de, l'opiniâtreté, c'était pour le maintien de leurs coutumes héréditaires et des lois décrétées dans leurs assemblées de canton, qu'ils appelaient Bilsar. Aucune passion, ni d'amitié ni de haine, ne leur faisait prendre parti dans les guerres des étrangers; mais, à l'offre d'une forte solde, ils s'enrôlaient individuellement sous une bannière quelconque, en vue de la solde, et non de la cause, qui leur importait peu. Les Basques, et avec eux les Navarrais et les habitants des Pyrénées orientales, étaient alors aussi renommés confine troupes légères que les Brabançons comme gens de pesante armure2. Leur agilité de corps, leur habitude d'un pays difficile, et un certain instinct de finesse et de ruse que donne la vie de chasseur et de berger de montagnes, les rendaient propres aux attaques imprévues, aux stratagèmes, aux surprises de nuit, aux marches forcées par le mauvais temps et les mauvaises routes.

Trois cantons seulement du pays basque, le Labourd, la vallée de Soule et la Basse-Navarre, se trouvaient sur l'ancien territoire des Gaules ; lé reste faisait partie de l'Espagne. La ville de Bayonne, qui dépendait du duché de Guyenne, marquait sur la côte de l'Océan l'extrême limite de la langue romane, peut-être plus avancée vers le nord dans les siècles antérieurs. Aux portes de Bayonne commençait la terre du comte ou vicomte de Béarn, le plus puissant seigneur du pied des Pyrénées, et celui dont la politique entraînait ordinairement celle de tous les autres. Il ne reconnaissait aucun suzerain d'une manière fixe et permanente, si ce n'est peut-être le roi d'Aragon, dont la famille était alliée à la sienne. Quant au roi d'Angleterre, dont il tenait quelques fiefs voisins de Bayonne, il ne se mettait à ses ordres et ne lui jurait foi et hommage que pour un salaire considérable. C'était à meilleur marché, mais toujours à prix d'argent, que le même roi obtenait l'hommage des seigneurs moins puissants de Bigorre, de Comminges, des trois vallées et de la Gascogne proprement dite. Ils firent plus d'une fois, dans le treizième siècle, la guerre à sa solde contre le roi de France ; mais à la première marque d'orqueil, au premier acte de tyrannie de leur suzerain adoptif, les chefs gascons l'abandonnaient aussitôt, et s'alliaient à son rival ou se liquaient contre lui. Cette lique, souvent renouvelée, pratiquait des intelligences en Guyenne pour y exciter des soulèvements, et les succès qu'elle obtint à différentes époques sembleraient prouver que beaucoup

¹ Marca, Hist. de Béarn, passim.

² Baseli, basculi, Navarri Arragonenses. Voyez le Glossaire de Ducange.

d'hommes songeaient à réunir tout le sud-ouest de la Gaule en un État indépendant. Ce dessein plaisait surtout à la classe élevée et aux riches bourgeois des villes de Guyenne ; mais le menu peuple tenait à la domination anglaise, persuadé qu'on ne saurait plus où vendre les vins du pays, si les marchands d'Angleterre n'étaient là pour les emporter sur leurs vaisseaux.

Vers le commencement du quatorzième siècle, un traité d'alliance et de mariage réunit à perpétuité sur la même tête les deux seigneuries de Foix et de Béarn, et fonda ainsi une assez grande puissance sur la frontière commune des rois de France et d'Angleterre. Dans la longue' guerre qui, peu de temps après, s'éleva entre ces deux rois, le premier fit de grands efforts pour attirer dans son parti le comte de Foix, et pour lui faire jouer dans la conquête qu'il méditait en Guyenne le rôle que les Bretons, les Angevins et les Manceaux avaient joué autrefois dans celle de la Normandie. Le comte fut gagné par la promesse, faite d'avance, des villes de Dax et de Bayonne ; mais comme l'expédition entreprise alors ne réussit pas, toute alliance fut bientôt rompue entre le royaume de France et le comté de Foix. Rentrés dans leur ancien état d'indépendance politique, les chefs de ce petit pays se tinrent comme en observation entre les deux puissances rivales, dont chacune mettait tout en œuvre pour les contraindre à se déclarer. Une fois, au milieu du quatorzième siècle, le roi de France envoya Louis de Sancerre, l'un de ses maréchaux, dire de sa part au comte Gaston de Foix qu'il aurait grande affection à l'aller voir : Qu'il soit le bienvenu, répondit le comte, et je le verrai volontiers. — Mais, sire, répliqua le maréchal, c'est l'intention du roi, à sa venue, de savoir pleinement et ouvertement lequel vous voulez tenir, Français ou Anglais ; car toujours vous vous êtes dissimulé de la guerre, et ne vous êtes point armé pour prière ni commandement que vous ayez eu. — Messire Louis, dit le comte, si je me suis excusé et retenu de m'armer, j'ai eu raison et droit de le faire, car la guerre du roi de France et du roi d'Angleterre et ne me regarde en rien. Je tiens mon pays de Béarn de Dieu, de l'épée et de naissance ; ainsi je n'ai que faire de me mettre en servitude ou en rancune envers l'un ou l'autre roi1.

Telle est la nature des Gascons, ajoute le vieil historien qui raconte cette anecdote: Ils ne sont pas stables, et oncques trente ans d'un tenant ne furent fermes à un seigneur. Tant que dura la guerre entre les rois d'Angleterre et de France, le reproche de légèreté, d'ingratitude et de perfidie fut adressé alternativement par les deux rois aux seigneurs qui voulaient rester libres, et tous deux néanmoins faisaient de grands efforts pour se les attacher. Il n'y avait pas si petit châtelain en Gascogne qui ne fût courtisé par messages et par lettres scellées du grand sceau de France ou d'Angleterre2. De là vint l'importance qu'obtinrent tout d'un coup, vers le quinzième siècle, des personnages dont on parlait très-peu avant cette époque, les sires d'Albret, d'Armagnac, et d'autres bien moins puissants, tels que les sires de Durfort, de Duras et de Fezensac. Pour s'assurer l'alliance du seigneur d'Albret, chef d'un petit territoire formé de landes et de bruyères, le roi de France, Charles V, lui donna en mariage sa sœur Isabelle de Bourbon. Le sire d'Albret vint à Paris, où il fut accueilli et fêté à l'hôtel de son beau-frère : mais, au milieu de ce bon accueil, il ne pouvait s'empêcher de dire à ses amis : Je me maintiendrai Français, puisque je l'ai promis ; mais, par Dieu, je menais meilleure vie, moi et mes gens, quand nous faisions la guerre pour le roi d'Angleterre3. Vers le même temps, les sires de Durfort et de

1 Froissart, vol. III, chap. CXXXIX, p. 358 et 359, éd. de Denis Sauvage, 1559.

² Voyez Rymer, Fædera, conventiones, litteræ, t. II, III et IV, passim.

³ Froissart, vol. III, chap. XXII, p. 75.

Rosan, faits prisonniers par les Français dans une bataille, furent tous deux relâchés sans rançon, à condition, dit un contemporain, qu'ils se tourneraient Français et promettraient, sur leur foi et sur leur honneur, de demeurer bons Français à jamais, eux et leurs terres1. Ils le jurèrent; mais, à leur retour, ils répondirent au premier qui leur demanda des nouvelles: Ah! seigneur, par contrainte et sur menace de mort, on nous a fait devenir Français; mais nous vous disons bien qu'en faisant ce serment, toujours en nos cœurs nous avions réservé notre foi à notre naturel seigneur, le roi d'Angleterre; et, pour chose que nous ayons dite ou faite, nous ne demeurerons jà Français2.

Le prix que de si puissants rois mettaient à l'amitié de quelques barons provenait surtout de l'influence que ces barons, selon le parti qu'ils suivaient, pouvaient exercer et exerçaient en effet sur les châtelains et les chevaliers du duché de Guyenne, dont un grand nombre leur était attaché par des liens de famille. D'ailleurs, les Aquitains se trouvaient, en général, avec eux dans des relations plus intimes qu'avec les officiers du roi d'Angleterre, qui ne parlaient pas la langue du pays ou la pariaient mal, et dont la morque anglo-normande était peu d'accord avec la vivacité et la facilité de commerce des méridionaux. Aussi, chaque fois qu'un des seigneurs gascons embrassait le parti français, un nombre plus ou moins grand de chevaliers et d'écuyers d'Aquitaine tournaient avec lui, et allaient se joindre à l'armée du roi de France. Cette action, exercée en sens divers, occasionna, durant tout le quatorzième siècle et la moitié du quinzième, beaucoup de mouvements parmi la population noble des châteaux de la Guyenne, mais bien moins parmi la bourgeoisie des villes. Cette classe d'hommes tenait à la souveraineté du roi d'Angleterre par l'idée généralement répandue alors que celle de l'autre roi devait amener infailliblement la ruine de toute liberté municipale. La décadence rapide des communes du Languedoc, depuis qu'elles étaient françaises, entretenait cette opinion tellement enracinée dans l'esprit des Aquitains, qu'elle les rendait, pour ainsi dire, superstitieux. Lorsque le roi d'Angleterre, Édouard III, prit le titre de roi de France, ils s'en effrayèrent, comme si ce simple titre, ajouté à son nom, devait changer toute sa conduite à leur égard. L'alarme fut si grande que, pour la dissiper, le roi Édouard crut nécessaire d'adresser à toutes les villes d'Aquitaine une lettre où se trouvait le passage suivant : Nous promettons de bonne foi que, nonobstant notre prise de possession du royaume de France, à nous appartenant, nous ne vous priverons en aucune manière de vos libertés, privilèges, coutumes, juridictions ou autres droits quelconques, mais vous en laisserons jouir, comme par le passé, sans aucune atteinte de notre part ou de celle de nos officiers3.

Dans les premières années du quinzième siècle, le comte d'Armagnac, qui depuis quelque temps s'était mis, avec le sire d'Albret, à la tête d'une ligue formée entre tous les petits seigneurs de Gascogne, pour maintenir leur indépendance, en s'appuyant, selon le besoin, sur la France ou sur l'Angleterre, fit alliance avec l'un des deux partis qui, sous les noms d'Orléans et de Bourgogne, se disputaient alors le gouvernement de la France. Il s'engagea ainsi dans une querelle étrangère, et y attira ses confédérés, moins peut-être par des motifs politiques que par intérêt personnel ; car l'une de ses filles avait épousé le duc d'Orléans, chef du parti de ce nom. Une fois mêlés aux intrigues et aux disputes qui divisaient la France, les Gascons, suivant la fougue de leur caractère méridional,

-

¹ Froissart, vol. II, chap. III, p. 6.

² Froissart, vol. II, chap. III, p. 6.

³ Rymer, *Fœdera, conventiones, litteræ*, t. II, pars IV, p. 77. cd. de La Haye.

y déployèrent une activité si grande, que bientôt le parti d'Orléans changea son nom en celui d'Armagnac, et qu'on ne parla plus dans le royaume que de Bourguignons et d'Armagnacs. Malgré la généralité de cette distinction, il n'y avait de vrais Armagnacs que ceux du Midi, et ceux-là, encadrés pour ainsi dire dans une faction bien plus nombreuse qu'eux, oublièrent, en se passionnant avec elle, la cause qui premièrement les avait fait se liguer ensemble, l'indépendance de leur contrée natale. L'intérêt du pays cessa d'être l'unique objet de leur politique : ils ne changèrent plus librement de patronage et d'alliés, mais suivirent, comme à l'aveugle, tous les mouvements d'une faction étrangère1.

Sous le règne de Charles VII, cette faction les engagea plus avant qu'ils ne l'avaient jamais été dans l'alliance du roi de*France contre l'Angleterre. Après les étonnantes victoires qui signalèrent la délivrance du royaume envahi par les Anglais, lorsque, pour achever cette grande réaction, il s'agit de les expulser du continent et de leur enlever la Guyenne, les amis du comte d'Armagnac s'employèrent tous à pousser vers ce dernier but *la fortune de la France*. Leur exemple détermina ceux d'entre les seigneurs gascons qui tenaient alors pour le roi d'Angleterre à le trahir pour le roi Charles. De ce nombre fut le comte de Foix ; et ce petit prince, qui, peu d'années auparavant, avait promis au premier des deux rois de faire pour lui la conquête du Languedoc, entreprit de diriger pour l'autre celle de tout le duché d'Aquitaine2.

Une sorte de terreur superstitieuse, provenant de la rapidité des triomphes des Français, et du rôle qu'y avait joué la célèbre Pucelle d'Orléans, régnait alors dans ce pays. On croyait que la cause du roi de France était favorisée du ciel, et quand le comte de Penthièvre, chef de l'armée française, et les comtes de Foix et d'Armagnac entrèrent de trois côtés en Guyenne, ils n'éprouvèrent, ni de la part des habitants, ni même de celle des Anglais, une aussi grande résistance désespérant de leur propre cause, derniers, Ces graduellement retraite vers la mer; mais les citoyens de Bordeaux, qui tenaient plus à leur liberté municipale que l'armée anglaise à la domination de son roi sur le continent, souffrirent un siège de plusieurs mois. Ils ne capitulèrent que sous la condition expresse d'être à jamais exempts de tailles, de subsides et d'emprunts forcés. La ville de Bayonne se rendit la dernière de toutes au comte de Foix, qui l'assiégeait avec une armée de Béarnais et de Basques, dont les uns le suivaient à cette guerre parce qu'il était leur seigneur, et les autres parce qu'ils espéraient s'y enrichir. Aucune de ces deux populations ne songeait à la cause de la France ; et pendant que les gens de guerre du Béarn combattaient pour le roi Charles, les habitants regardaient les Français comme des étrangers suspects, et faisaient contre eux la garde sur leur frontière. Une fois, durant. le siège de Saint-Sever, une colonne française, par mégarde ou pour abréger sa route, entra sur le territoire béarnais ; à la nouvelle de sa marche, le tocsin sonna dans les villages, les paysans s'assemblèrent en armes, et il y eut entre eux et les soldats du roi de France un engagement célèbre dans les annales du pays sous le nom de bataille de Mesplede3.

Le sénéchal français de la Guyenne, qui, prit à Bordeaux la place de l'officier anglais portant le même titre, ne prêta point, devant le peuple assemblé, l'ancien serment que ses devanciers prêtaient à leur installation, lorsqu'ils juraient en

¹ Chronique d'Enquerrand de Monstrelet, t, I, fol. 154.

² Dom Vaissette, Hist. générale de Languedoc, t. V, p. 15.

³ Olhagaray, *Hist. de Foix, Béarn et Navarre*, p. 352.

langue bordelaise de conserver à toutes gens de la ville et du pays lors franquessas, privileges et libertats, establimens, fors, coustumas, usages et observances1. Malgré les capitulations de la plupart des villes, le duché de Guyenne fut traité en territoire conquis ; et cet état de choses, auquel les Bordelais n'étaient point habitués, les mécontenta si fort, que, moins d'un an après la conquête, ils conspirèrent avec plusieurs châtelains du pays pour chasser les Français à l'aide du roi d'Angleterre. Des députés de la ville se rendirent à Londres, et traitèrent avec Henri VI, qui accepta leurs offres et fit partir quatre ou cinq mille hommes sous la conduite de Jean Talbot, fameux capitaine du temps.

Les Anglais, ayant débarqué à la presqu'île de Médoc, s'avancèrent sans aucune résistance, parce que le gros de l'armée française s'était retiré, ne laissant que des garnisons dans les villes. A la nouvelle de ce débarquement, il y eut de grands débats à Bordeaux, non sur la question de savoir si l'on redeviendrait Anglais, mais sur le traitement qu'on ferait subir aux officiers et aux gens d'armes du roi de France2. Les uns voulaient qu'on les laissât sortir sains et saufs, les autres qu'on en tirât pleine vengeance. Pendant ces discussions, les troupes arrivèrent devant Bordeaux ; quelques bourgeois leur ouvrirent une porte, et la plupart des Français restés dans. la ville devinrent prisonniers de guerre. Le roi de France envoya en grande hâte six cents lances et des archers pour renforcer les garnisons des autres villes ; mais avant que ce secours fût parvenu à sa destination, l'armée de Talbot, à laquelle s'étaient joints tous les barons du Bordelais et quatre mille hommes venus d'Angleterre, reconquit presque toutes les places fortes.

Cependant le roi Charles VII en personne vint avec une nombreuse armée sur les frontières de la Guyenne. D'abord il essaya de lier des intelligences avec les habitants, mais il n'y réussit pas ; personne ne s'offrait à conspirer pour le retour de son gouvernement3. Se voyant réduit à ne rien attendre que de la force, il enleva d'assaut plusieurs villes, et fit décapiter comme traîtres tous les hommes du pays pris les armes à la main. Les comtes de Foix et d'Albret, et les autres seigneurs de Gascogne, lui prêtèrent dans cette campagne le même secours que dans la première ; ils reconquirent le midi de la Guyenne, tandis que l'armée française livrait aux Anglais, près de Castillon, une bataille décisive, où Jean Talbot fut tué avec son fils : Cette victoire ouvrit le chemin de Bordeaux à Farinée du roi et à celle des seigneurs confédérés. Elles firent leur jonction à peu de distance de cette ville, qu'elles cherchèrent à affamer en ravageant son territoire ; et, en même temps, une flotte, composée de vaisseaux poitevins, bretons et flamands, entra dans la Gironde. Les Anglais, qui formaient la plus grande partie de la garnison de Bordeaux, voyant la ville investie de toutes parts, demandèrent à capituler et y contraignirent les citoyens. Ils obtinrent la faculté de s'embarquer et d'emmener avec eux tous ceux des habitants qui voudraient les suivre ; il en partit un si grand nombre, que durant beaucoup d'années, Bordeaux resta dépeuplé et sans commerce4.

Aux termes de la capitulation, vingt personnes seulement devaient être bannies Pour avoir conspiré contre les Français. De ce nombre furent les sires de

¹ Chronique bourdeloise, fol. 24.

² Monstrelet, t. III, fol. 41.

³ Monstrelet, t. III, fol. 55.

⁴ Chronique bourdeloise, fol. 38.

l'Esparre et de Duras ; leurs biens et ceux de tous les autres suspects servirent à récompenser les vainqueurs. Le roi se retira à Tours ; mais il laissa de fortes garnisons dans toutes les villes, voulant, dit un contemporain, tenir aux habitants le fer au dos1. Et pour mettre, ajoute le même historien, la ville de Bordeaux en plus grande sujétion qu'elle n'avait jamais été, les Français y bâtirent deux citadelles, le Château-Trompette et le fort de Hâ. Pendant que les ouvriers travaillaient à élever ces deux forteresses, on saisit le sire de l'Esparre, qui avait rompu son ban ; on le mena à Poitiers, où il fut condamné à mort, décapité et coupé en six morceaux, qui furent exposés en différents lieux.

Longtemps après cette dernière conquête de la Guyenne, beaucoup d'hommes y regrettèrent encore le gouvernement des Anglais, et furent attentifs à saisir l'occasion de renouer des intelligences avec l'Angleterre. ils ne réussirent point dans ces intrigues ; mais on en craignait l'effet, et les ordonnances du roi de France interdisaient le séjour de Bordeaux à tout homme de naissance anglaise. Les navires anglais devaient laisser à Blaye leur artillerie, leur poudre et leurs armes ; et les marchands de cette nation ne pouvaient entrer dans aucune maison de la ville, ni aller à la campagne pour goûter ou acheter des vins, sans être accompagnés d'hommes armés et d'officiers institués exprès pour épier leurs actions et leurs paroles. Cet emploi, devenu inutile, se transforma dans la suite des temps en celui d'interprètes-jurés2.

Malgré ses regrets, la province de Guyenne demeura française, et le royaume de France, s'étendant jusqu'à Bayonne, pesa, sans contrepoids, sur le territoire libre de Gascogne. Les seigneurs du pied des Pyrénées ne tardèrent pas à sentir qu'ils s'étaient laissé emporter trop loin dans leur affection pour la monarchie française. Ils s'en repentirent, mais trop tard, car il leur était désormais impossible de lutter contre cette monarchie, qui embrassait toute l'étendue de la Gaule, hors leur seul petit pays. Cependant la plupart d'entre eux s'aventurèrent avec courage dans cette lutte inégale ; ils cherchèrent un point d'appui dans la révolte de la haute noblesse de France contre le successeur de Charles VII, et s'engagèrent dans la lique qu'on appelait alors le bien public3. La paix que les liqueurs français firent bientôt après avec Louis XI, pour de l'argent et des offices, ne pouvait contenter les méridionaux, qui avaient cherché tout autre chose dans cette guerre, patriotique pour eux. Trompés dans leurs espérances, les comtes d'Armagnac, de Foix, d'Albret, d'Astarac et de Castres, s'adressèrent au roi d'Angleterre, pour l'inviter à faire une descente en Guyenne, promettant de marcher à son aide avec quinze mille combattants, de lui livrer toutes les villes de Gascogne, et même de lui faire prendre Toulouse4. Mais l'opinion des politiques anglais n'était plus favorable à de nouvelles guerres sur le continent, et l'offre des Gascons fut refusée. Dans leur conviction que c'en était, fait à jamais de leur ancienne liberté si la province d'Aquitaine ne redevenait un État par elle-même, plusieurs d'entre eux intriguèrent pour engager le propre frère du roi de France, Charles, duc de Guyenne, à se déclarer indépendant. Mais le duc mourut empoisonné, dès que Louis XI s'aperçut qu'il prêtait l'oreille à ces suggestions, et une armée française vint assiéger dans Lectoure le comte Jean d'Armagnac, qui montrait le plus d'activité pour le vieil intérêt de la Gascogne. La ville fut prise d'assaut, et mise à feu et à sang ; le comte périt dans le massacre

¹ Monstrelet, t. III, fol. 63.

² On les appelait, à Bordeaux, correliers. (Chronique bourdeloise, fol. 36.)

³ Mémoires de Philippe de Comines, édit. de Denis Godefroy, 1649, p. 9.

⁴ Dom Vaissette, Histoire générale de Languedoc, t. V, p. 40.

; et sa femme, grosse de sept mois, fut contrainte, par les officiers du roi de France, de prendre un breuvage.qui devait la faire avorter et qui la fit mourir en deux jours1. Un membre de la famille d'Albret, prisonnier dans cette guerre, fut décapité à Tours ; et, peu de temps après, un bâtard d'Armagnac, qui entreprit de relever la fortune de son pays, et réussit à reprendre quelques places, vaincu de même, fut condamné et mis à mort. Enfin Jacques d'Armagnac, duc de Nemours, qui nourrissait ou auquel on supposait de semblables desseins, eut la tête tranchée à Paris, aux Piliers des Halles.

Cette sanglante leçon ne fut point perdue pour les barons de Gascogne ; et quoique beaucoup d'hommes dans ce pays tournassent leurs yeux de l'autre côté de l'Océan ; quoiqu'on y espérât longtemps encore voir revenir, avec des secours anglais, Gaillard de Durfort, sire de Duras, et les autres Gascons ou Aquitains réfugiés en Angleterre2, personne n'osa tenter ce qu'avaient entrepris les d'Armagnac. Le comte de Foix, le plus puissant seigneur des Pyrénées, ne songea plus à tenir auprès des rois de France d'autre conduite que celle d'un loyal serviteur, galant à leur cour, brave dans leurs camps, dévoué à la vie et à la mort. La plupart des chefs de ces contrées et les nobles de la province de Guyenne suivirent la même carrière; ne pouvant plus rien être par eux-mêmes, ils briquèrent les titres et les emplois que le roi de France donnait à ses favoris. Beaucoup d'entre eux en obtinrent, et même supplantèrent les Français d'origine dans les bonnes grâces de leurs propres rois. Ils durent cet avantage, plus brillant que solide, à leur finesse naturelle, et à une aptitude pour les affaires qui était le résultat de leurs longs et pénibles efforts pour maintenir leur indépendance nationale contre l'ambition des rois voisins.

II. — Les habitants du pays de Galles.

Le reproche d'inconstance et de perfidie que les populations libres du midi de la Gaule reçurent longtemps de leurs ennemis nationaux, les Français et les Anglo-Normands, fut constamment adressé par ces derniers aux indigènes de la Cambrie3. Si en effet c'était perfidie de ne tenir aucun compte du droit de conquête et de faire de continuels efforts pour secouer le joug étranger, les Gallois seraient véritablement le plus déloyal de tous les peuples ; car leur résistance contre les Normands, par la force et par la ruse, fut aussi opiniâtre que l'avait été celle de leurs aïeux contre les Anglo-Saxons. Ils faisaient une guerre perpétuelle d'escarmouches et de stratagèmes, se retranchant dans les forêts et les marécages, et ne se hasardant guère en plaine contre des cavaliers armés de toutes pièces. La saison humide. et pluvieuse était celle où les Cambriens étaient invincibles4 : alors ils renvoyaient leurs femmes, et chassaient leurs troupeaux dans les montagnes, coupaient les ponts, faisaient des tranchées dans les étangs, et voyaient avec joie la brillante chevalerie de leurs ennemis s'engloutir dans l'eau et la fange de leurs marais5. En général, les premiers

¹ Dom Vaissette, Histoire générale de Languedoc, t. V, p. 47.

² Rymer, Fædera, conventiones, litteræ, t. V; pars III, p. 64, ed. de La Haye.

³ Matth. Paris, t. II, p. 437.

⁴ Matth. Paris, t. II, p. 933.

⁵ Matth. Paris, t. II, p. 933.

combats leur étaient favorables ; mais, à la longue, la plus grande force l'emportait, et une nouvelle portion du pays de Galles se trouvait conquise.

Les chefs de l'armée victorieuse prenaient des otages, désarmaient les habitants, et les forçaient de jurer obéissance au roi et aux justiciers d'Angleterre ; ce serment prêté de force était bientôt violé1, et le peuple gallois assiégeait les châteaux des barons et des juges étrangers. A la nouvelle de cette reprise d'hostilités, les otages emprisonnés en Angleterre, dans les forteresses royales, étaient ordinairement mis à mort, et quelquefois le roi lui-même les faisait exécuter en sa présence. Jean, fils de Henri II, en fit pendre un jour vingt-huit, tous en bas âge, avant de se mettre à table2.

Telles sont les scènes que présente la lutte des Gallois contre les Anglo-Normands, jusqu'à l'époque où le roi Édouard, premier du nom depuis la conquête, franchit les hautes montagnes de la Cambrie septentrionale, qu'aucun roi d'Angleterre n'avait passées avant lui. Le plus haut sommet de ces montagnes, appelé en gallois *Craigeiri*, ou le pic neigeux, et en anglais *Snowdon*, était regardé comme sacré pour la poésie, et l'on croyait que quiconque s'y endormait devait se réveiller inspiré3. Ce dernier boulevard de l'indépendance cambrienne ne fut point forcé par des troupes anglaises, mais par une armée venue de la Guyenne, et en grande partie composée de mercenaires basques4. Formés dans leurs montagnes à une tactique militaire presque en tout semblable à celle des Gallois, ils étaient plus propres à surmonter les difficultés du pays, que la cavalerie pesante et l'infanterie régulière qu'on y avait menées jusque-là.

Dans cette grande défaite périt un homme que ses compatriotes, suivant leur ancien esprit de superstition patriotique, regardaient comme prédestiné à rétablir l'antique liberté bretonne. C'était *Lewellyn*, fils de *Griffith*, chef de tout le nord du pays de Galles, qui avait remporté plus de victoires sur les Anglais qu'aucun de ses prédécesseurs. Il existait une vieille prédiction, d'après laquelle un prince de Galles devait être couronné à Londres ; pour accomplir en dérision, cette prophétie, le roi Édouard fit placer sur une pique, au sommet de la Tour de Londres, la tête de Lewellyn, coiffée d'une couronne de lierre5. David, frère de ce ce malheureux prince, tenta de recommencer la guerre ; mais, pris vivant par les soldats du roi d'Angleterre, il fut pendu et coupé par quartiers, et sa tête fût mise à côté de celle de son frère, sur les créneaux de la Tour, où le vent et la pluie les firent blanchir ensemble6.

On dit qu'après sa victoire complète, Édouard lei assembla les principaux d'entre les vaincus, et leur annonça que, par égard pour leur esprit de nationalité, il voulait leur donner un chef né dans leur pays, et n'ayant jamais prononcé un seul mot de français ni d'anglais. Tous furent en grande joie, et firent de grandes acclamations. Eh bien donc, reprit le roi, vous aurez pour chef et pour prince mon fils Édouard, qui vient de naître à Caërnarvon, et que j'appelle Édouard de Caërnarvon. De là vint l'usage de donner le titre de prince de Galles aux fils aînés des rois d'Angleterre.

¹ Matth. Paris, t. II, p. 638.

² Matth. Paris, t. II, p. 231.

³ Pennant's *Tour in Wales*; the journey to Snowdon, vol. II, p. 179.

⁴ Matth. Wesmonast., Flor. histor., p. 411.

⁵ Matth. Wesmonast., Flor. histor., p. 411.

⁶ Matth. Wesmonast., Flor, histor., p. 411.

⁷ Matth. Wesmonast., *Flor, histor.*, p. 433.

Édouard Ier fit bâtir un grand nombre de châteaux forts sur les côtés1, afin de pouvoir en tout temps envoyer des troupes par mer ; il fit aussi abattre les forêts de l'intérieur qui pouvaient servir de refuge à des bandes de partisans2. S'il n'est pas vrai qu'il ait ordonné le massacre de tous les bardes gallois ce fut lui du moins qui commença le système de persécutions politiques dont cette classe d'hommes fut constamment l'objet de la part des rois d'Angleterre3. Les principaux d'entre les bardes avaient péri en grand nombre dans les combats et les insurrections : ceux qui survivaient, privés de leurs protecteurs, après la ruine des riches du pays, et obligés d'aller chanter leurs vers de ville en ville. furent mis sur la ligne des gens sans aveu par les justiciers anglo-normands. Que nuls ménestrels, bardes et rymours, ni autres vagabonds galeys, disaient leurs ordonnances, en langue française, ne soient désormés soeffrez de surcharger le pays, corne ad esté devant4. Aucun Gallois d'origine, ne pouvait, selon les mêmes ordonnances, occuper le plus petit emploi public dans son pays, et pour être vicomte, sénéchal, chancelier, juge, connétable de château, gardien des rôles, forestier, etc., il fallait être né en Angleterre ou dans tout autre pays étranger5. Les villes et les châteaux étaient occupés par des garnisons étrangères ; et les indigènes imposés arbitrairement, ou, comme disaient les décrets royaux, selon la discrétion de leurs seigneurs, pour la substinance des garnitures dez ditz chastelx6.

Beaucoup d'hommes, forcés par la conquête à s'expatrier, passèrent en France ; ils y furent bien accueillis, et l'émigration continua durant totale quatorzième siècle : c'est de ces réfugiés que descend dent les familles françaises qui portent les noms aujourd'hui si communs de Gallois et Le Gallois. Le plus considérable de ceux qui vinrent sous le règne de Philippe VI, fut un jeune homme appelé Owen, que le roi retint près de lui et fit élever parmi les pages de sa chambre. Cet Owen était de la famille de Lewellyn, selon toutes les vraisemblances son petit-neveu, peut-être son petit-fils ; et les Français, qui le regardaient comme l'héritier légitime de la principauté de Galles, lui donnaient le nom d'Evain ou Yvain de Galles7. Après la mort de Philippe de Valois, le jeune émigré continua de vivre à la cour de France, très-aimé du roi Jean, auprès duquel il combattit à la fatale journée de Poitiers. Plus tard, sous le règne de Charles V, la guerre s'étant renouvelée contre les Anglais, Owen fut chargé de divers commandements militaires, et, entre autres, d'une descente dans l'île de Guernesey, qui était anglaise depuis la conquête de l'Angleterre par les Normands. Quoique simple écuyer, il eut plus d'une fois sous ses ordres des chevaliers de renom ; sa compagnie, comme on disait alors, était de cent hommes d'armes, tous Gallois, a la tête desquels il fit plusieurs campagnes en Limousin, en Périgord et en Saintonge, contre les capitaines du roi d'Angleterre. Un de ses parents, Jean Win, célèbre pour sa courtoisie, et qu'on surnommait le Poursuivant d'amours, servit

¹ Ranulf. Hygden., *Polychron.*, lib. I, apud *Rer. anglic. Script.*, t. III, p. 188, ed Gale.

² Ranulf. Hygden., Polychron., lib. I, apud Rer. anglic. Script., t. III, p. 188, ed Gale.

³ Cambrian Register for 1796, p. 463 et suivantes.

⁴ Rymer, Fædera, conventiones, litteræ, t. III, pars IV, p. 200, ed. de La Haye.

⁵ Rymer, *Fœdera, conventiones, litteræ*, t. III, pars IV, p. 200, ed. de La Haye.

⁶ Rymer, Fædera, conventiones, litteræ, t. III, pars IV, p. 199, ed. de La Haye.

⁷ Froissart, vol. I, chap. CCIII, p. 551, et chap. CCCV, p. 420.

avec lui dans cette guerre, ayant de même sous sa bannière une petite troupe de réfugiés gallois1.

Le petit-neveu de Lewellyn nourrissait dans l'exil la pensée d'affranchir son pays de la domination anglaise, et de recouvrer, comme lui-même le dit dans une charte, l'héritage des rois de Galles, ses prédécesseurs2. Il reçut du roi Charles V des secours en argent, en munitions et en navires; mais, malgré cet appui, son ambition et son courage, il ne parvint pas à revoir la terre de Cambrie, et ne rencontra des Anglais que sur des champs de bataille étrangers. Il suivit Duguesclin en Espagne, où pendant deux ans les rois de France et d'Angleterre se firent la guerre au nom de la rivalité de deux prétendants au trône de Castille, Pierre le Cruel et Henri de Transtamare.

A l'un des combats livrés dans cette guerre, le comte de Pembroke et d'autres chevaliers anglais d'origine normande furent faits prisonniers par les Français, et comme on les emmenait à Saint-André, en Galice, Owen, qui s'y trouvait alors, alla les voir, et, s'adressant au comte de Pembroke, en langue française : Comte, dit-il, venez-vous en ce pays pour me faire hommage des terres que vous tenez dans la principauté de Galles, dont je suis héritier, et que votre roi m'ôte et m'enlève contre tout droit ?3

Le comte de Pembroke fut étonné de voir un homme qu'il ne connaissait nullement l'aborder dé cette manière : Qui êtes-vous, répondit-il, vous qui m'accueillez de telles paroles ? — Je suis Owen, fils du prince de Galles, que votre roi d'Angleterre a fait mourir en me déshéritant ; mais quand je pourrai, à l'aide de Dieu et de mon très-cher seigneur le roi de France, j'y porterai remède; et sachez que si je me trouvais en lieu et place où je pusse combattre avec vous, je vous montrerais ce que vous et vos pères et ceux du comte de Hereford avez fait aux miens en trahison et en injustices. Alors un chevalier du comte de Pembroke, nominé Thomas de Saint-Aubin, s'avance vers le Gallois et lui dit : Yvain, a si vous voulez soutenir qu'en monseigneur, ou en son père, soit ou ait été aucune trahison, ou qu'il vous doive hommage, ou autre chose, jetez votre gage, et vous trouverez qui le relèvera. — Vous êtes prisonnier, répliqua le Gallois, je ne pourrais avec honneur vous appeler maintenant, car vous n'êtes pas à vous, mais à ceux qui vous ont pris ; quand vous serez libre, je parlerai plus avant ; et la chose n'en demeurera pas là4... Malgré cette parole donnée, la la dispute n'eut pas d'autres suites, car avant que le comte de Pembroke et Thomas de Saint-Aubin eussent recouvré leur liberté, Yvain de Galles mourut, frappé d'un coup de stylet par un homme de sa nation à qui il donnait toute sa confiance, et qui était secrètement vendu au roi d'Angleterre. Ce meurtre fut commis en l'année 1378, près la ville de Mortagne en Saintonge, assiégée alors par les Français. L'assassin, poursuivi, parvint à s'évader et alla en Guyenne, où

¹ Les noms des trois autres Gallois de distinction, Edward-ap-Owen, Owen-ap-Griffith et Robin-ap-Llwydin, figurant dans les montres ou revues d'hommes d'armes, vers la fin du quatorzième siècle. Voyez ci-après ; *Pièces justificatives*, Conclusion, n° 2, 3, 4, 5 et 6. — Je suis redevable de ces nouveaux documents à l'obligeance de M. Lacabane. Ils font partie des nombreux matériaux recueillis par lui pour sa grande édition de Froissart.

² Voyez les Pièces justificatives, Conclusion, nº 7.

³ Froissart, vol. I, chap. CCCVI, p. 421 et suivantes.

⁴ Froissart, vol. I, chap. CCCVI, P. 421 et suivantes.

il fut très-bien accueilli par le sénéchal des Landes et les autres commandants anglais1.

Bien peu de Cambriens se prêtèrent à servir, même par des voies honnêtes, la cause des dominateurs de leur pays, et ceux qui vinrent, aux guerres de France, sous les drapeaux d'Édouard III, le firent par contrainte et malgré eux. Les Gallois qu'on levait en masse, pour former des corps d'infanterie légère, apportaient dans les armées du roi d'Angleterre leur inimitié nationale contre les Anglais, et souvent ils se prenaient de querelle avec eux jusqu'à en venir aux mains ; souvent aussi ils désertaient aux Français avec armes et bagages, ou bien se répandaient dans le pays pour y vivre en compagnies franches. C'était un métier fort à la mode dans le temps, et où devaient exceller les Cambriens, par leur longue habitude de faire la guerre en partisans dans leurs forêts et dans leurs montagnes. Aussi l'une de ces grandes compagnies, qui se rendirent alors si célèbres et si terribles, était-elle sous les ordres d'un Gallois, qu'on appelait en France le chevalier Rufin, et dont le vrai nom était probablement Riewan2. Ce capitaine, sous lequel s'étaient réunis des aventuriers de toute nation, avait pris pour son département de pillage le pays compris entre la Loire et la Seine, depuis les frontières de la Bourgogne jusqu'à celles de la Normandie. Son quartier général était tantôt près d'Orléans, tantôt près de Chartres ; il mettait à rançon ou prenait les petites villes et les châteaux, et était si redouté que ses gens s'éparpillaient par troupes de vingt, de trente ou de quarante, sans que personne osât mettre la main sur eux3.

Dans la seconde moitié du quatorzième siècle, lorsque, chacun de leur côté, les rois de France et d'Angleterre épuisaient tous les moyens de se nuire, le premier, qui avait appris récemment à connaître l'esprit national des Cambriens, tâcha de mettre à profit le patriotisme de ce petit peuple, dont ses prédécesseurs du douzième siècle soupçonnaient à peine l'existence4. Plus d'une fois les émissaires furent envoyés au nord et au sud du pays de Galles, pour promettre aux indigènes, s'ils voulaient s'insurger contre la puissance anglaise, le secours et la protection de la France. Ces agents parcouraient le pays,. la plupart sous l'habit de moines mendiants, fort respecté alors, et le moins suspect de tous, parce qu'il était porté par des hommes de toutes nations, qui s'en faisaient un moyen d'existence. Mais l'autorité anglo-normande s'aperçut de ces manœuvres, et, à plusieurs reprises, elle chassa du pays de Galles tous les étrangers, clercs ou laïgues, et surtout les religieux errants5. Elle interdit aussi aux Gallois de race la faculté d'acquérir des terres, soit en fief, soit à long bail, soit à ferme, sur le territoire anglais6. L'insurrection, devait commencer à l'arrivée d'une flotte française en vue de la côte de Galles ; durant plusieurs années les Cambriens et les Anglais attendirent cette flotte avec des sentiments bien différents. Beaucoup de proclamations des rois Édouard HI et Richard II portent ce préambule : Attendu que nos ennemis de France se proposent de débarquer dans notre principauté de Galles7... La suite est un ordre adressé à tous les seigneurs angloanglo-normands du pays et des marches de Galles, pour que, dans le plus court

¹ Froissart, vol. II, chap. XVII, p. 28 et 29.

² Froissart, vol. I, chap. CLXXVIII, p. 206.

³ Froissart, vol. I, chap. CLXXVIII, p. 206.

⁴ Voyez plus haut, livre VIII.

⁵ Rymer, *Fœdera*, *conventiones*, *litteræ*, t. II, pars III, p. 72, ed. de la Haye.

⁶ Rymer, Fædera, conventiones, litteræ, t. III, pars III, p. 97.

⁷ Rymer, *Fœdera, conventiones, litteræ*, t. II, pars II, p. 165 et 173.

délai, ils fassent garnir d'hommes et de munitions leurs châteaux et leurs villes fortes, et aux justiciers pour qu'ils fassent saisir et emprisonner sous bonne garde tous les hommes suspects d'intelligence avec l'ennemi1.

Les préparatifs de la France pour une descente dans le pays de Galles furent moins considérables et surtout moins prompts que ne le craignait le roi d'Angleterre, et que ne l'espéraient les Cambriens ; le bruit en avait couru clés l'année 1369 : il se liait alors à un projet de restauration de la famille de Lewellyn dans la personne du malheureux Yvain de Galles ; mais ce prétendant à la couronne de la Cambrie mourut ; et la fin du siècle vint sans qu'aucune tentative sérieuse de débarquement eût lieu. En faisant de grandes promesses aux Gallois, la France n'avait guère d'autre dessein que de les exciter à un soulèvement qui pût détourner utilement pour elle une partie des forces de l'Angleterre ; et, de leur côté, les Gallois, ne voulant point se hasarder témérairement, attendaient pour entrer en révolte l'arrivée des secours promis. Enfin, lassés du retard et impatients de recouvrer leur indépendance nationale, ils agirent les premiers, au risque de n'être pas soutenus. Un événement fortuit et de peu d'importance fit éclater cette rébellion.

Vers la fin de l'année 1400, un noble gallois qui, par ambition et désir de briller, était allé à la cour d'Angleterre où il avait été bien accueilli, commit contre le roi Henri IV une offense qui l'obligea de s'enfuir de Londres. Moitié par ressentiment personnel et par embarras de sa position, moitié par un élan de patriotisme, il résolut de se mettre à la tète d'un mouvement que tous ses compatriotes désiraient, mais que personne jusque-là n'osait entreprendre. Il descendait d'anciens chefs du pays, et s'appelait Owen Glendowr, nom qu'à la cour d'Angleterre, pour lui donner une tournure normande, on avait changé en celui d'Owen de Glendordy2. Dès qu'Owen eut arboré le vieil étendard des Kymrys dans la partie du pays de Galles récemment conquise, les gens les plus considérables de ces contrées se rangèrent autour de lui. On vit venir ; entre autres, plusieurs membres d'une famille puissante, dont le nom était Ap-Tudowr ou fils de Tudowr, et qui comptait parmi ses ancêtres un nommé Ednyfed Vychan, lequel, voulant se faire des armoiries à la mode des barons d'Angleterre, avait blasonné son écusson de trois tètes de Normands coupées3. Au bruit de ce mouvement national, les restes dispersés des bardes gallois s'animèrent d'un nouvel enthousiasme, et annoncèrent Owen Glendowr comme celui qui devait accomplir les anciennes prédictions, et rendre aux enfants des Kymrys la couronne de la Bretagne. Plusieurs pièces de vers, composées à cette occasion, nous ont été conservées4. Elles produisirent alors un tel effet que, dans une grande assemblée des insurgés, Owen Glendowr fut proclamé et inauguré solennellement chef et prince de tout le pays de Galles. Il envoya des messagers dans la contrée du sud pour y propager l'insurrection, pendant que le roi d'Angleterre, Henri IV, ordonnait à tous ses loyaux sujets du pays de Galles, Français, Flamands, Anglais et Gallois, de s'armer contre Owen de Glendordy, soi-disant prince dé Galles, coupable de haute trahison envers la majesté royale5.

-

¹ Rymer, Fædera, conventiones, litteræ, t. II, pars II, p. 173.

² Rymer, Fædera, conventiones, litteræ, t. III, pars IV, p. 191-199, ed. de La Haye.

³ Pennant's Tour in Wales, vol. II, p. 260.

⁴ Cambrian. biography, p. 273.

⁵ Rymer, *Fœdera, conventiones, litteræ*, t. III, pars IV, p. 191, et t. IV, pars I, p. 15, ed. ed. de La Have.

Les premiers combats furent heureux pour les insurgés. Ils défirent les milices anglaises de la province de Hereford et les Flamands de Ross et de Pembroke. Ils allaient passer la frontière d'Angleterre, lorsque le roi Henri s'avança contre eux en personne, avec des forces considérables. Il les contraignit à rétrograder ; mais à peine eut-il mis le pied sur le territoire gallois, que des pluies continuelles, détrempant les routes et enflant les rivières, l'empêchèrent d'aller plus loin, et l'obligèrent de tenir, pendant plusieurs mois, son armée campée dans des lieux malsains, où elle souffrait à la fois des maladies et de la disette. Les soldats, dont l'imagination était échauffée par les fatigues et l'inaction, se rappelèrent avec effroi de vieux contes populaires sur la sorcellerie des Gallois1, et crurent que le mauvais temps qu'ils éprouvaient était l'ouvrage de puissances surnaturelles aux ordres d'Owen Glendowr2. Saisis d'une sorte de terreur panique, ils refusèrent de marcher plus avant contre un homme qui disposait de la tempête et de la pluie. Cette opinion eut alors un grand crédit parmi le peuple en Angleterre ; mais toute la magie d'Owen était son activité et son habileté aux affaires. Il y avait alors parmi l'aristocratie anglo-normande un parti de mécontents qui voulait détrôner le roi Henri IV, et à la tète duquel se trouvaient Henri de Percy, fils du comte de Northumberland3, d'une famille qui dominait dans ce pays depuis la conquête, et Thomas de Percy, son frère, comte de Worcester. Le nouveau prince de Galles établit des intelligences avec eux, et l'alliance qu'ils conclurent attacha pour un moment à la cause de l'indépendance galloise tout le nord des marches de Galles, entre la Dee et la Saverne, surtout la province de Chester, dont les habitants, de pure race anglaise, étaient naturellement moins hostiles pour les Cambriens que les Normands et les Flamands établis au sud. Mais la défaite complète des deux Percy, dans une bataille livrée près de Shrewsbury, rompit les relations amicales des insurgés gallois avec leurs voisins de race anglaise, et ne leur laissa d'autres ressources que leurs propres forces et leur espoir dans l'appui du roi de France.

Ce roi, Charles sixième du nom, qui n'était pas encore entièrement tombé en démence, voyant les Cambriens en hostilité ouverte avec le roi d'Angleterre, se décida à remplir envers eux ses promesses et celles de ses prédécesseurs. Il conclut avec Owen Glendowr un traité, dont le premier article portait que Charles, par la grâce de Dieu, roi de France, et Owen, par la même grâce, prince de Galles, seraient unis, confédérés et liés entre eux par les liens de vraie alliance, vraie amitié, et bonne et solide union, spécialement contre Henri de Lancaster, ennemi desdits seigneurs, roi et prince, et contre ses fauteurs ou adhérents4. Beaucoup de Gallois se rendirent en France pour accompagner les troupes que le roi Charles devait envoyer ; et plusieurs d'entre eux furent pris dans divers débarquements que les Français tentèrent d'abord sur la côte d'Angleterre, aimant mieux s'enrichir au pillage de quelque grande ville ou port de mer, que d'aller faire la guerre dans le pauvre pays de Galles5, au milieu des Montagnes et des marais.

A la fin pourtant une assez grande flotte partit de Brest, pour aller au secours des Cambriens ; elle portait six cents hommes d'armes et dix-huit cents fantassins commandés par Jean de Rieux, maréchal de France, et Jean de

1 Voyez plus haut, livre XI.

² Hardyng's Chronicle, chap. CCII, au mot Henry the fourth.

³ Rymer, *Fœdera*, *conventiones*, *litter*æ, t. IV, pars I, p. 45, ed. de La Haye.

⁴ Rymer, Fædera, conventiones, litteræ, t. IV, pars I, p. 69.

⁵ Monstrelet, t. I, fol. 14.

Hangest, grand maitre dei arbalétriers. Ils abordèrent à Milford, dans le comté de Pembroke, et s'emparèrent de cette ville et de celle de Haverford, fondées toutes les deux, comme leurs noms l'indiquent, par les Flamands qui, sous le règne de Henri Ier, s'étaient emparés du pays. Les Français se dirigèrent ensuite vers l'est, et, à la première ville purement galloise qu'ils rencontrèrent, ils trouvèrent dix mille insurgés sous la conduite d'un chef que les historiens du temps ne nomment pas. Tous ensemble marchèrent sur Caermarthen ; de là ils allèrent à Llandovery, et prirent la route de Worcester, attaquant et détruisant sur leur passage les châteaux des barons et des chevaliers anglo-normands1. A quelques lieues de Worcester, une forte armée anglaise se présenta devant eux ; mais, au lieu de leur offrir le combat, elle prit position et se retrancha sur des collines. Les Français et les Gallois firent de même, et les deux troupes ennemies restèrent ainsi huit jours en présence, séparées par un grand vallon. Chaque jour, de part et d'autre, on se formait en bataille pour attaquer ; mais tout se bornait à des escarmouches, où furent tués quelques centaines d'hommes.

L'armée française et galloise souffrit bientôt du manque de vivres, parce que les Anglais occupaient la plaine aux environs de ses cantonnements. Suivant leur tactique accoutumée, les Gallois se jetèrent de nuit sur les bagages de l'ennemi, et, s'emparant de la plus grande partie des provisions de bouche, déterminèrent à la retraite Farinée anglaise, qui, à ce qu'il parait, ne voulait pas engager le combat la première2. Les gens d'armes français, peu habitués à la famine, et à qui le grand attirail d'armes, de chevaux et de valets qu'ils traînaient avec eux, ne rendait ni aisée ni agréable la querre dans un pays montagneux et pauvre, s'ennuyèrent de cette entreprise, où il y avait beaucoup de dangers obscurs à essuyer, et peu de renom à acquérir par de brillants faits d'armes en plaine ou en champ clos. Laissant donc le peuple cambrien se débattre avec ses ennemis nationaux, ils traversèrent de nouveau le pays de Galles, et allèrent débarquer à Saint-Pol-de-Léon, racontant qu'ils venaient de faire une campagne que, de mémoire d'homme, aucun roi de France n'avait osé entreprendre3, et qu'ils avaient ravagé plus de soixante lieues de pays dans les domaines du roi d'Angleterre. Ainsi ils ne se vantaient que du mal fait aux Anglais, et nullement du secours qu'ils avaient prêté à la nation galloise, à laquelle personne en France ne s'intéressait pour elle-même.

Les insurgés du sud du pays de Galles furent défaits pour la première fois en 1407, sur les bords de la rivière d'Usé, par une armée anglaise, sous le commandement de Henri, fils du roi Henri IV, qui, portant en Angleterre le titre de prince de Galles, était chargé du soin de la guerre contre le chef élu par les Gallois. Une lettre qu'il écrivit à son père pour lui annoncer cette victoire s'est conservée parmi les anciens actes publics d'Angleterre. Elle est en français, langue de l'aristocratie anglo-normande, mais en français un peu différent pour l'orthographe, la grammaire, et, autant qu'on en peut juger, pour la prononciation, de celui de la cour de France vers la même époque. Il parait qu'à l'accent de Normandie, gardé en Angleterre par les hommes de descendance normande, s'était graduellement joint un autre accent étranger à tous les dialectes de la langue française, et que les fils des Normands avaient contracté à force d'entendre autour d'eux parler anglais, ou bien de parler eux-mêmes le jargon anglo-français, qui leur servait à communiquer avec les gens de basse

-

¹ Chron. britann.; D. Lobineau, Hist. de Bretagne, t. II, p. 366.

² Monstrelet, t. I, fol. 17.

³ Chron. britann.; D. Lobineau, Hist. de Bretagne, t. II, p. 366.

condition. C'est du moins ce qu'on est tenté de croire en lisant les passages suivants, pris au hasard dans la lettre du fils de Henri IV : Mon très-redouté et très-soverein seigneur et peire... le onzième jour de cest présent moys de mars, vos rebelx des parties de Glamorgan, Uske, Netherwent et Overwent feurent assembléz à la nombre de oyt mille gents... A eux assemblèrent vos foialx et vaillants chivalers... vos gentz avoient le champe ; nient meins1.

La fortune des insurgés gallois ne fit que décliner depuis leur première défaite, se soit encore écoulé dix années entre cette défaite et l'entière réduction du pays. Déjà réduits une fois à l'état de peuple conquis, ils ne pouvaient plus retrouver cette énergie et, cette confiance en eux-mêmes qui avaient soutenu si' longtemps leur indépendance. Peut-être aussi leur espoir dans le secours des Français, espoir toujours déçu et toujours conservé par eux, leur causa-t-il une sorte de découragement que n'avaient point éprouvé leurs aïeux, qui ne comptèrent jamais que sur eux-mêmes. Owen Glendowr, le dernier homme qui ait été investi du titre de prince de Galles par l'élection du peuple gallois, survécut à la ruine de son parti, et mourut obscurément. Son fils Meredith capitula, se rendit en Angleterre, et y reçut du roi son pardon2. Les autres chefs de l'insurrection l'obtinrent aussi, et l'on donna même à plusieurs d'entre eux des emplois à la cour de Londres, pour qu'ils n'habitassent plus le pays de Galles, qui d'ailleurs avait cessé d'être un séjour habitable pour les Gallois, à cause du redoublement de vexations des agents de l'autorité anglaise. Parmi ces Cambriens émigrés par nécessité ou par ambition, se trouvait un membre de la famille des fils de Tudowr, nommé Owen ap Meredith ap Tudowr, qui, durant tout le règne de Henri V, vécut auprès de lui comme écuyer de son palais, plaisant fort au roi, qui lui accordait beaucoup de faveurs, et daignait l'appeler nostre chier et foyal. Ses manières et sa belle figure firent une vive impression sur la reine Catherine de France, qui, étant devenue veuve de Henri V, épousa secrètement Owen ap Tudowr ou Oven Tudor, comme on l'appelait en Angleterre. Il eut d'elle deux fils, Jasper et Edmund, dont le second, parvenu à l'âge d'homme, épousa Marguerite, fille de Jean de Beaufort, comte de Somerset, issu de la famille royale des Plante-Genest.

C'était le temps où les rejetons de cette famille s'entr'égorgeaient pour la possession de la royauté conquise par Guillaume le Bâtard. Le droit de succession héréditaire avait par degrés prévalu contre l'élection, conservée, quoique imparfaitement, dans les premiers temps qui suivirent la conquête. Au lieu d'intervenir pour déférer la couronne au plus digne de la parier, l'aristocratie anglo-normande se bornait à examiner lequel des prétendants se rapprochait le plus par son lignage de la souche originelle du Conquérant. Tout se décidait par la simple comparaison de ces arbres généalogiques dont les familles de race normande se montraient si fières, et qu'on désignait, à cause de leur forme, par le nom de pé-de-gru3, ou pieds de grue. L'ordre de succession héréditaire fut assez paisible tant que dura la ligne directe des descendants de Henri II ; mais quand l'héritage passa aux branches collatérales, il s'éleva plus de prétendants en vertu du droit héréditaire, il y eut plus de factions, de troubles et de discordes que jamais n'en avait occasionné nulle part la pratique de l'élection. On vit éclater la plus hideuse des guerres civiles, celle des parents contre les parents, et des hommes faits contre les enfants au berceau. Durant plusieurs générations,

1 Rymer, Fædera, conventiones, litteræ, t. IV, pars I, p. 79, ed. de La Haye.

² Rymer, Fædera, conventiones, litteræ, t. IV, pars II, p. 153.

³ En anglais moderne, et par corruption, *pedigree*.

deux familles nombreuses s'entre-tuèrent, soit en bataille rangée, soit par l'assassinat, pour soutenir leur légitimité, sans qu'aucune des deux pût décidément anéantir l'autre, dont quelque membre se relevait toujours pour combattre, détrôner son rival, et régner jusqu'à ce qu'il fût détrôné lui-même. Il périt dans ces querelles, suivant les historiens du temps, soixante ou quatre-vingts princes de la maison royale1, presque tous jeunes, car la vie des mâles n'était pas longue dans ces familles. Les femmes, qui vivaient davantage, eurent le temps de voir leurs fils massacrés par leurs neveux, et ces derniers par d'autres neveux ou des oncles, assassiné bientôt eux-mêmes par quelque parent aussi proche.

Sous le règne de Richard III, de la maison d'York, qui devait la couronne à plusieurs assassinats, un fils d'Edmund Tudor et de Marguerite de Beaufort, nommé Henri, se trouvait en France, oui il avait été obligé de fuir comme antagoniste du parti d'York. Ennuyé de vivre en exil, et se fiant à la haine universelle excitée par le roi Richard, il résolut de tenter la fortune en Angleterre, comme prétendant à la royauté par le droit de sa mère, issue d'Édouard III. N'ayant ni croix ni pile, dit un vieil historien2, il s'adressa au roi de France, Louis XI, qui lui donna quelque argent, à l'aide duquel il enrôla trois mille hommes en Normandie et en Bretagne. Il partit du port de Harfleur, et, après six jours de traversée, débarqua, dans le pays de Galles, patrie de ses aïeux paternels. A son débarquement, il déploya un drapeau rouge, l'ancien drapeau des Cambriens, comme si son projet eût été de soulever la nation pour la rendre indépendante des Anglais3. Cette nation enthousiaste, sur laquelle la puissance des signes fut toujours très-grande, sans examiner si la querelle de Henri Tudor et de Richard III ne, lui était pas étrangère, se rangea, par une sorte d'instinct, autour de son vieil étendard.

Le drapeau rouge4 fut arboré sur la montagne de Snowdon, que le Prétendant désigna pour rendez-vous à ceux des Gallois qui lui avaient promis de s'armer pour sa cause ; pas un ne manqua au jour fixé5. Les bardes mêmes, retrouvant leur ancien esprit, chantèrent et prophétisèrent clans le style d'autrefois la victoire des Kymrys sur l'ennemi saxon et normand. Mais il ne s'agissait pas d'affranchir les Cambriens du joug de l'étranger, et tout le fruit de la victoire devait être de placer un homme qui avait dans les veines un peu de sang gallois sur le trône des conquérants du pays de Galles. Lorsque Henri Tudor arriva sur la frontière d'Angleterre, il trouva un renfort de plusieurs milliers d'hommes que lui amenait sir Thomas Boucher, Normand de nom et d'origine ; d'autres gentilshommes des provinces de l'ouest vinrent avec leurs vassaux et leurs fermiers se joindre à l'armée du Prétendant. Il pénétra sur le territoire anglais, sans rencontrer aucun obstacle, jusqu'à Bosworth, dans la province de Leicester, où il livra bataille à Richard III, le défit, le tua ; et fut couronné à sa place sous le nom de Henri VII.

Henri VII plaça dans ses armoiries le dragon cambrien à côté des trois lions de Normandie. Il créa un nouvel office de poursuivant d'armes, sous le nom de

¹ Philippe de Comines, éd. de Denis Godefroy, 1649, p. 97.

² Philippe de Comines, p. 256.

³ Pennant's Tour in Wales, vol. I, p. 31.

⁴ Voyez plus haut, livre I, t. I.

⁵ Pennant's *Tour in Wales*, vol. II, p. 373.

rouge dragon1; et, à l'aide des archives authentiques ou fabuleuses du pays de Galles, il fit remonter sa généalogie jusqu'à Cadwallader, dernier roi de toute la Bretagne, et de là jusqu'à Brutus, fils d'Énée, prétendu père des Bretons2. Mais ce fut à de pareils actes de vanité personnelle que se borna toute la reconnaissance du roi pour le peuple dont le dévouement lui avait procuré la victoire et la couronne. Son fils, Henri VIII, tout en conservant à ceux des Gallois que Henri VII avait anoblis pour les services rendus à sa personne, leurs titres normands de comtes, de barons et de baronnets, traita, comme tous ses prédécesseurs, la masse du peuple en nation conquise, dont on se défie et qu'on n'aime pas. Il entreprit de détruire les anciennes coutumes des habitants de la Cambrie, les restes de leur état social et jusqu'à leur langage3.

Lorsque la suprématie religieuse du pape eut été abolie en Angleterre, les Gallois, à qui l'Église romaine n'avait jamais voulu prêter aucun secours pour le maintien de leur 'indépendance nationale, suivirent sans répugnance les changements religieux décrétés par le gouvernement anglais. Mais ce gouvernement, qui encourageait de tous ses efforts la traduction de la Bible, ne la fit point traduire en langue galloise ; au contraire, quelques personnes du pays, zélées pour la nouvelle réforme, ayant publié à leurs propres frais une version des Écritures, loin de les en louer, comme on l'eût fait en Angleterre, on ordonna la destruction de tous les exemplaires, qui furent enlevés des églises et brûlés publiquement4. L'autorité anglaise s'attaqua, vers le même temps, aux manuscrits et documents historiques, plus nombreux alors dans le pays de Galles que dans aucune autre contrée de l'Europe. Les familles considérables qui avaient des archives commencèrent à les tenir secrètes, soit pour faire leur cour, soit pour les garantir du danger d'une perquisition5. Ce fut même pour quelquesquelques-unes de ces familles un titre de défaveur que d'avoir communiqué des renseignements curieux aux érudits qui, à la fin du seizième siècle, s'occupèrent des antiquités et curiosités de la Cambrie. Ce genre de savoir et de travail rendait suspect, et on le devenait encore plus en transportant son domicile, de l'Angleterre proprement dite, dans l'un des comtés du pays de Galles : ce fut le motif d'une accusation judiciaire intentée sous le règne d'Élisabeth, dernière descendante de Henri Tudor.

La famille écossaise des Stuarts ne montra pas plus de bienveillance pour la nation galloise ; et cependant, lorsque les habitants de l'Angleterre se furent soulevés contre cette famille, les Gallois se rangèrent en majorité dans son parti par une sorte d'opposition nationale à ce que le peuple anglais désirait. Peut-être aussi espéraient-ils s'affranchir quelque peu, à la faveur des troubles d'Angleterre, et au moyen d'un pacte avec la famille royale qu'ils avaient soutenue centre les Anglais :Il n'en fut rien ; la royauté succomba, et le pays de Galles eut à subir, comme royaliste, un nouveau surcroît d'oppression. Depuis ce temps, les Cambriens ont souffert en repos tous les changements politiques arrivés en Angleterre, ne s'insurgeant plus, mais n'oubliant pas quels motifs ils auraient pour s'insurger. Nous savons, dit un de leurs écrivains, que les seigneuries et les meilleures terres du pays se trouvent en la possession

¹ Pennant's *Tour in Wales*, vol. I, p. 31. — Rymer, *Fœdera, conventiones, litteræ*, t. IV, passim.

² Cambro-Briton, vol. I, p. 456.

³ Archaiology of Wales, vol. I, préface, p. x.

⁴ Archaiology of Wales, vol. I, préface, p. x.

⁵ Archaiology of Wales, vol. I, préface, p. x.

d'hommes de race étrangère, qui les ont enlevées par violence à d'anciens propriétaires légitimes, dont les noms et les vrais héritiers sont connus.

En général, les possesseurs de grandes terres et de seigneuries dans le pays de Galles étaient, il n'y a pas longtemps, plus durs qu en Angleterre pour les fermiers et les paysans de leurs domaines. Cela vient sans doute de ce que, la conquête des provinces galloises n'ayant été achevée que vers le guatorzième siècle, les nobles y sont plus nouveau-venus, et de ce que la langue du peuple indigène est toujours restée entièrement distincte de celle des conquérants. L'espèce d'hostilité nationale qui régnait entre les seigneurs et les paysans a contribué à rendre plus nombreuse émigration de pauvres familles galloises aux États-Unis d'Amérique. Là, ces descendants des anciens Kymrys ont perdu leurs m.ceurs.et leur langage, et oublié, au sein -de la liberté la plus complète dont un homme civilisé puisse jouir, les vains rêves de l'indépendance bretonne. Ceux qui sont demeurés dans la patrie de leurs ancêtres y gardent, au milieu de la pauvreté ou de la médiocrité de fortune qui de tout temps fut leur partage, un caractère de fierté qui tient à de grands souvenirs et à de longues espérances, toujours déçues, mais jamais abandonnées. Ils tiennent le front levé devant les puissants et les riches d'Angleterre et de leur pays, et se croient de meilleure et de plus noble race, disait un Gallois du siècle dernier, que cette noblesse d'hier, issue de bâtards, d'aventuriers et d'assassins1.

Tel est l'esprit national des hommes les plus énergiques parmi les Cambriens, actuels, et. ils le poussent quelquefois à un tel degré d'emportement, qu'on leur donne en Anglais un surnom qui ne peut se traduire que par les mots de cerveau brûlé2. Depuis les révolutions d'Amérique et de France, cet esprit s'est allié chez eux à toutes les grandes idées de liberté naturelle et sociale que ces révolutions ont partout éveillées. Mais, en se passionnant pour les progrès de la haute civilisation moderne, les habitants éclairés du pays de Galles n'ont pas perdu leur antique passion pour leur histoire, leur langue et leur littérature nationales. Les plus riches d'entre eux ont formé des associations libres dans le but de favoriser la publication de leurs nombreuses collections de documents historiques, et pour ranimer, s'il est possible, la culture du vieux talent poétique des bardes. Ces sociétés ont établi des concours annuels de poésie et de musique ; car ces deux arts, dans le pays de Galles, ne vont point l'un sans l'autre ; et, par un respect peut-être un peu superstitieux pour les anciennes coutumes, les assemblées littéraires et philosophiques des nouveaux bardes3 se tiennent en plein air sur des collines. Dans le temps où la révolution de France faisait encore peur au gouvernement anglais, ces réunions, toujours extrêmement nombreuses, furent interdites par l'autorité locale, à cause des principes démocratiques qui y régnaient4. Aujourd'hui, elles sont pleinement libres, et l'on y décerne chaque année le prix de l'inspiration poétique, faculté que la langue cambrienne exprime en un seul mot, awen.

L'awen se trouve aujourd'hui principalement chez les Gallois du nord, les derniers qui aient maintenu leur ancien état social contre l'invasion da Anglo-Normands5. Normands5. C'est aussi chez eux que la langue indigène est parlée avec le plus de pureté et sur la plus grande étendue de payé. Dans les provinces du sud, plus

3 New-bardism. — Voyez le Cambro-Briton.

¹ Cambrian Register for 1796, p. 241 et 242.

² Red hot welshman.

⁴ Cambrien Register for 1796, p. 465, à la note.

⁵ Cambrian Register for 1796, p. 438.

anciennement conquises, l'idiome gallois est mélangé de mots 'et d'idiotismes français et anglais. Il y a même des districts entiers d'où il a complètement disparu, et souvent un ruisseau ou un simple chemin de traverse marque la séparation des deux langues, qui sont, d'un côté, du cambrien corrompu, de l'autre un anglais barbare parlé par la postérité mélangée des soldats flamands, normands et saxons qui conquirent le pays au douzième siècle. Ces hommes, quoique, pour la plupart, d'une condition égale à celle de la population vaincue, ont conservé pour elle une sorte de mépris héréditaire. Ils affectent, par exemple, de ne pas savoir le nom d'un seul individu habitant la partie du canton ou de la paroisse où l'on parle gallois. Je ne connais pas *cela*, répondent-ils aux étrangers ; *cela* demeure quelque part dans la Welcherie1.

Voilà quel est maintenant l'état de cette population et de cette langue dont les bardes du sixième siècle ont audacieusement prédit l'éternité ; si leur prédiction doit être démentie, du moins ne sera-ce pas de nos jours. L'idiome cambrien est parlé encore par un assez grand nombre d'hommes pour que son extinction totale soit dans un avenir impossible à prévoir. Il a survécu à tous les autres dialectes de l'ancienne langue bretonne ; car celui des indigènes de la province de Cornouailles vient de tomber à l'état de langue morte, vers la fin du siècle dernier. Il est vrai que depuis le dixième siècle, où elle fut refoulée par 'les Anglo-Saxons au delà de la rivière de Tamer2, la population de Cornouailles n'a jamais joué aucun rôle politique. Au moment de la conquête normande, elle soutint les Anglais des provinces voisines dans leur résistance aux étrangers ; mais, vaincue avec eux, elle subit toutes les chances de leur destinée ultérieure. A mesure que de proche en proche elle se fondait avec les populations de race anglaise, son langage originel perdait du terrain dans la direction du nord au sud : de sorte qu'il y a cent ans l'on ne trouvait plus que quelques villages, à l'extrémité du promontoire, où l'ancien idiome du pays fût encore parlé. En 1776, des voyageurs questionnèrent, sur ce sujet, un vieux pécheur de l'un de ces villages, qui leur répondit : Je ne connais guère que quatre ou cinq personnes qui parlent breton, et ce sont de vieilles gens comme moi, de soixante à quatrevingts ans; tout ce qui est jeune n'en sait plus un mot3.

Ainsi le dix-huitième siècle a vu finir la langue du pays de Cornouailles, laquelle n'existe plus aujourd'hui que dans un petit nombre de livres. Elle différait d'une manière assez remarquable du dialecte gallois, et avait probablement été parlée dans l'ancien temps par toutes les tribus bretonnes du sud et de l'est, par les hommes que les vieilles annales appellent Loëgris, et qui, avant d'aller rejoindre. les Kymrys dans l'île de Bretagne, avaient séjourné plus ou moins longtemps au sud-ouest de la Gaule4.

III. — Les Écossais.

En l'année 1174, Guillaume, roi d'Écosse, fit une invasion au nord de l'Angleterre ; mais il fut vaincu et pris par les barons anglo-normands, et sa défaite fut

¹ Cambrian Register for 1796, p. 438.

² Voyez plus haut, livre II, t. I.

³ Micellaneous tracts, published by Society of Antiquaries of London, vol. V, p. 83.

⁴ Voyez plus haut, livre I, t. I.

regardée comme un effet miraculeux du pèlerinage du roi Henri II au tombeau de Thomas Beket1. Ceux qui le firent prisonnier l'enfermèrent dans le château de Richemont, aujourd'hui Richmond, dans l'Yorkshire, bâti, au temps de la conquête, par le Bas-Breton Alain Fergan. Cette circonstance fut regardée comme l'accomplissement d'une prophétie de Merlin, conçue en ces termes : On lui mettra aux dents un mors forgé sur les rives du golfe armoricain2. Et ce qu'il y a de plus bizarre, c'est que la même prophétie, peu de mois auparavant, avait été appliquée à Henri II, serré de près par les Bretons auxiliaires dé ses fils3. Le roi d'Écosse, transporté de Richmond à Falaise, né sortit de prison qu'en renouvelant le serment d'hommage-lige, que ses prédécesseurs avaient prêté aux rois normands, et avaient rompu ensuite4. Cet acte de soumission forcée donna peu d'influence au roi d'Angleterre sur les affaires-de l'Écosse, tint qu'il n'y élit pas dans ce pays de divisions intestines, c'est-à-dire durant les cent vingt ans qui s'écoulèrent jusqu'à la mort d'Alexandre, troisième roi du nom.

Jamais la royauté, chez les Écossais, n'avait été purement élective : car tout leur ordre social se fondait sur l'état de famille ; mais aussi jamais l'hérédité royale n'avait en de règles fixes, et le frère était souvent préféré au petit-fils, et même au fils du mort. Alexandre III ne laissa ni fils ni frère, mais des cousins en grand nombre, la plupart d'origine normande ou française, du côté paternel et portant des noms français, tels que Jean Bailleul, Robert de Brus, Jean Comine, Jean d'Eaucy et Nicolas de Solles5. Il y avait neuf prétendants, qui tous, à différents titres, se disaient héritiers du royaume ; ne pouvant s'accorder entre eux, et sentant le besoin de terminer pacifiquement la dispute, ils la soumirent à Édouard Ier, roi d'Angleterre, comme à leur seigneur suzerain6. roi Édouard se déclara pour celui qui avait le meilleur titre, selon le droit héréditaire par primogéniture : c'était Jean Bailleul ou Baliol, comme orthographiaient les Écossais. Il fut couronné ; mais le roi d'Angleterre, se prévalant de la déférence que les Écossais venaient de lui témoigner, voulut rendre-effective à leur égard sa suzeraineté jusque-là purement honorifique.

Le roi d'Écosse, afin de gagner un appui contre les intrigues dé ses compétiteurs, se prêta d'abord complaisamment aux vues du roi d'Angleterre ; il donna à dés Anglais la plupart des offices et des dignités du royaume, et se rendit à la cour de son suzerain pour lui faire honneur et recevoir ses ordres. Encouragé par cette condescendance du roi, son protégé, Édouard alla jusqu'a lui demander, pour gage de sa *feauté* et de son *allégeance*, les forteresses de Berwich, Édimbourg et Roxburgh, les meilleures de toute l'Écosse7. Mais il s'éleva contre cette prétention une opposition nationale tellement forte, que Jean Baliol fut contraint d'y céder, et de refuser l'entrée de ses forteresses aux gens du roi d'Angleterre. Alors Édouard le somma de comparaître à Westminster, pour y répondre de son refus ; mais, au lieu de se rendre à la sommation, Baliol renonça solennellement à son hommage et à sa foi comme vassal. A cette

¹ Voyez plus haut, livre X.

² Matth. Paris., t. I, p. 130.

³ Voyez plus haut, livre X.

⁴ Matth Paris, t. I, p. 131.

⁵ Annales waverleienses, apud Rer. anglic. Script., t. II, p. 243, ed. Gale.

⁶ Annales waverleienses, apud Rer. anglic. Script., t. II, p. 243, ed. Gale.

⁷ Henrici Knygton, *de Event. Angl.*, lib. III, cap. II, apud *Hist. anglic. Script.*, t. II, col. 2478, ed. Selden.

nouvelle, le roi d'Angleterre s'écria dans son français normand : Ah! le fol félon telle folie fait! s'il ne veint à nous, nous veindrons à ly1.

Édouard Ier partit en effet pour l'Écosse avec toute sa chevalerie d'Angleterre et d'Aquitaine, des archers de race anglaise, tellement habiles qu'ils perdaient rarement une de leurs douze flèches, et disaient, en plaisantant, qu'ils avaient douze Écossais dans leurs trousses ; enfin, des Gallois armés à la légère, qui étaient plus souvent en guerelle avec les Anglais qu'avec l'ennemi, pillaient des premiers lorsqu'il y avait quelque chose à prendre, mais le plus souvent restaient neutres durant l'action. Malgré le courage et l'énergie patriotique des Écossais, la querre fut Malheureuse pour eux. Leur roi ne la soutenait point de bonne grâce, et se montrait toujours prêt à faire amende honorable au roi Édouard, pour la résistance qu'il avait entreprise, disait-il, par mauvais et faux conseil2. De plus, il n'y avait alors en Écosse ni villes bien fortifiées, ni châteaux forts à la manière de ceux que les Normands avaient bâtis en Angleterre. Les habitations seigneuriales n'étaient point des donjons entourés d'une triple muraille, mais de petites tours carrées, avec un simple fossé, ou situées sur le bord de quelque ravin. Le roi Édouard pénétra donc facilement dans les plaines d'Écosse, s'empara de toutes les villes, où il mit garnison, et fit transporter à Londres la fameuse pierre sur laquelle on couronnait les rois du pays3. Ceux des Écossais qui ne voulurent point se soumettre à la domination étrangère se réfugièrent dans les montagnes du nord et de l'ouest et dans les forêts qui les avoisinent.

C'est de là que sortit le fameux patriote William Walleys ou Wallace, qui pendant sept ans fit la guerre aux Anglais, d'abord en partisan et ensuite à la tète d'une armée. Les conquérants le qualifiaient de voleur de grands chemins, de meurtrier et d'incendiaire4; et quand ils l'eurent pris, ils le pendirent à Londres et placèrent sa tête au bout d'une pique sur le sommet de la Tour. Les habitants de la partie soumise de l'Écosse éprouvaient, dans toute leur étendue, lés maux qui suivent une conquête; ils avaient des gouverneurs étrangers, des sheriffs et des baillis étrangers. Ces Anglais, dit un poète contemporain, étaient tous avides et débauchés, hautains et méprisants; ils insultaient nos femmes et nos filles; de bons chevaliers, dignes et honorés, étaient mis à mort par la corde: Ah! la liberté est une noble chose!5.....

Ce sentiment, énergique dans le cœur des Écossais, les rallia bientôt autour d'un nouveau chef, Robert de Brus ou Bruce, l'un des anciens compétiteurs de Jean Baliol. Bruce fut sacré roi dans l'abbaye de Scone, quand il n'y avait presque pas une ville, depuis la Tweed jusqu'aux Orcades, qui ne fût au pouvoir des Anglais. Sans armée et sans trésor, il prit pour quartier, comme Wallace, les forêts et les montagnes, et y fut poursuivi par ses ennemis avec de la cavalerie et de l'infanterie, et des chiens dressés à suivre l'homme comme le gibier à la piste6. Il Il n'y avait dans son royaume, dit un vieil historien7, personne qui osât l'héberger, ni en châteaux, ni en forteresses. Traqué comme une bête fauve, il

¹ Johan. de Fordun, *Scotichron*., p. 969, ed. Hearne.

² Texte officiel, Henrici Knygton, de Event. Angl., lib. III, apud Hist. anglic. Script., t. II, col. 2481, ed. Selden.

³ Voyez plus haut, livre VIII.

⁴ Robert Brune's *Chron.*, vol. II, p. 329, ea. Hearne. — Thomas de Walsingham, *Ypodygma Neustriæ*; apud Camden, *Anglica, Hibernica*, etc., p. 486.

⁵ The Bruce, or The History of Robert I, by David Barbour, p. 12.

⁶ Hardyng's Chronicle, chap. CLXVIII, au mot Edward the first.

⁷ Froissart.

alla de colline en colline et de lac en lac, vivant de chasse et de pèche, jusqu'à la pointe du promontoire de Cantyre, et de là dans la petite île de Rachin ou Rath-Erin, voisine de la côte d'Irlande.

Là il planta son drapeau royal aussi fièrement que s'il eût été à Édimbourg, envoya des messagers en Irlande, et obtint quelques secours des Irlandais indigènes, à cause de l'ancienne fraternité des deux nations, et de leur haine commune contre les Anglo-Normands. Il envoya ensuite dans les îles Hébrides et sur toute la côte de l'ouest pour solliciter l'appui des chefs galliques de ces contrées, peu soucieux, dans leur sauvage indépendance, de ce qui advenait de la population des plaines d'Écosse, qu'ils appelaient saxonne, comme celle de l'Angleterre, et qu'ils n'aimaient guère davantage. Tous les clans, à l'exception d'un seul, lui promirent leur foi et leur secours. Les chefs et les barons des basses-terres, de race anglaise, normande ou écossaise, firent entre eux des pactes d'alliance et de fraternité d'armes, à la vie et à la mort, pour le roi Robert et le pays, contre tout homme, Français, Anglais ou Écossais1. Probablement, par le premier de ces noms, ils voulaient désigner le roi et tous les seigneurs d'Angleterre, qui ne parlaient alors entre eux d'autre langue que la langue française2 : car les Français proprement dits étaient alors les meilleurs amis des patriotes de l'Écosse.

Robert Bruce donna rendez-vous à ses partisans du côté de Stirling, vers le lieu où commence à s'élever la chaîne des montagnes de l'ouest ; et c'est près de là que fut livrée la bataille décisive de Bannock-Burn, ou du ruisseau de Bannock. Les Écossais y furent vainqueurs ; leurs ennemis, affaiblis par cette grande défaite, se virent successivement chassés de toutes les villes fortes, et obligés de repasser la Tweed en désordre, poursuivis, à leur tour, par toute la population des plaints du sud, et surtout par celle des frontières ou du *Border*, population alors très-redoutable pour une armée en déroute.

Les frontières de l'Angleterre et de l'Écosse ne furent jamais bien fixées du côté de l'ouest, où le pays est montagneux et entrecoupé dans tous les sens par une foule de vallées et de petites rivières. tes-habitants d'une assez grande étendue de terre dans ces contrées n'étaient, à proprement parler, ni Écossais ni Anglais, et le seul nom de nation qu'ils connussent était celui de Borderers, c'est-à-dire gens de la frontière. C'était une agrégation de toutes les races d'hommes qui s'étaient rencontrées dans. la Grande-Bretagne : dès Bretons chassés par les Anglo-Saxons, des Saxons chassés ou déshérités par les Normands, des Anglo-Normands ou des Écossais bannis pour des félonies ou d'autres délits. Cette population était divisée par grandes familles, à l'instar des clans celtiques ; mais les noms de clans ou de familles étaient, pour la plupart, anglais ou français. La langue de tous les habitants était le dialecte anglo-danois du sud de l'Écosse et du nord de l'Angleterre. Les chefs et les vassaux vivaient assez familièrement ensemble, l'un dans sa maison forte, entourée de palissades grossières et ayant pour fossé le lit de quelque torrent ; les autres dans des huttes bâties à l'entour. Tous faisaient le métier de maraudeurs, ne se nourrissant que de bœufs et de moutons enlevés aux habitants des plaines voisines faisaient leurs courses à cheval, armés d'une longue lance, et portant pour armure défensive une casaque

¹ Walter Scott's *Poetical works*; *Lord of the Isles*, notes du chant II, p. 324, Paris, Galignani.

² Wyntown, cité par Ellis, Metrical romances.

piquée et matelassée, sur laquelle étaient cousues et disposées le plus régulièrement possible des plaques de fer ou de cuivre1.

Bien que partagés administrativement en deux nations distinctes et, suivant le territoire qu'ils occupaient, sujets de l'Écosse ou de l'Angleterre, ils n'en regardaient pas moins les rois de ces deux pays comme des étrangers, et se trouvaient tour à tour Écossais, lorsqu'il s'agissait de fourrager en Angleterre, et Anglais lorsqu'il y avait une descente à faire en Écosse. Ils ne se battaient guère entre eux que pour des motifs d'inimitié privée. Quant à leur brigandage, ils l'exerçaient sans-pitié, mais sans cruauté, comme une profession qui a ses règles et son point d'honneur. Les plus riches d'entre eux prenaient des armoiries, dont les Normands avaient introduit la mode en Angleterre et en Écosse. Ces armes, que conservent encore plusieurs familles du pays, font presque toutes allusion au genre de vie des anciens Borderers. En général, le champ de l'écusson est un ciel portant une lune et des étoiles, pour signifier que le meilleur temps. dés Borderers était la nuit ; les devises, en anglais ou en latin, sont également significatives, c'est : *Gardez-vous bien. — Ne dormez pas, car je veille. — Avant que je manque, vous manquerez*2.

L'Écosse délivrée donna le nom dé sauveur à Robert Bruce, Normand d'origine, et dont les aïeux, au temps de la conquête de l'Angleterre, avaient envahi, sur le territoire écossais, le bourg et la vallée d'Annam. Les anciens rois d'Écosse leur avaient confirmé, par des chartes, la possession de ce lieu, où les ruines de leur château se voient encore. L'Écosse est la partie de l'Europe où le mélange des races qui s'y sont rencontrées s'est opéré le plus aisément, et a laissé le moins de traces dans la situation respective des différentes classes d'habitants. Jamais il n'y eut de vilains ou de paysans serfs dans ce pays, comme en Angleterre et en France, et les antiquaires ont observé que les anciens actes de l'Écosse n'offrent aucun exemple d'une vente de l'homme avec la terre ; qu'aucun ne présente cette formule, si ordinaire ailleurs : Avec les bâtiments et tout là cheptel, manants, bestiaux, charrues, etc.3 De temps immémorial, les bourgeois des principales villes siégeaient dans le grand conseil des rois d'Écosse à côté des gens de querre de haut rang, qui s'intitulaient, à la manière normande, chevaliers, barons, comtes et marquis, ou conservaient les vieux titres anglodanois de thanes et de lairds. Quand il s'agissait de défendre le pays, les diverses corporations des gens de métier marchaient sous leurs propres bannières, et conduites par leur burgmaster. Elles avaient sur le champ de bataille leur honneur à soutenir et leur part de gloire à remporter. De vieilles romances populaires, qu'on chantait encore il n'y a pas longtemps dans les provinces écossaises du sud, célèbrent la bravoure des cordonniers de Selkirk, à la fameuse bataille de Flodden, livrée et perdue, en 1513, par le roi d'Écosse Jacques IV4.

L'opposition nationale, ou la réaction naturelle de l'esprit de liberté contre le pouvoir, suivit en Écosse le cours qu'elle doit suivre dans tout pays où la nation n'est pas divisée en deux races d'hommes séparées l'une de l'autre par un état d'hostilité héréditaire ; elle fut constamment et presque uniquement dirigée contre les rois. Dans les guerres civiles, il n'y avait que deux partis : celui du

¹ Walter Scott, Minstrelsy of the scotish Border, vol. I, p. 42 et 43.

² Walter Scott, Minstrelsy of the scotish Border, vol. I. p. 43.

³ Spelman., *Gloss.*, verbo *accola*. — Voyez Pinkerton's, *History of Scotland*, vol. I, p. 252 et suivantes.

⁴ Voyez les Pièces justificatives, Conclusion, n° 9.

gouvernement et celui de la généralité des gouvernés, et non point, comme ailleurs, trois partis : la royauté, la noblesse et le peuple. Jamais la classe militaire et opulente ne s'unit aux rois contre le peuple, et rarement le peuple eut besoin de favoriser le pouvoir royal en haine de celui des grands. Dans les temps de trouble, la lutte avait lieu entre le roi et ses courtisans d'une part, et de l'autre tous les ordres de la nation ligués ensemble. Il est vrai que les barons et les nobles d'Écosse, actifs et turbulents, figuraient toujours en tête dans les commotions politiques, et que, suivant l'expression.de l'un d'entre eux, ils attachaient le grelot1; mais les actes de violence qu'ils se permirent souvent contre les favoris des rois, et contre les rois eux-mêmes, ne furent presque jamais impopulaires.

Vers le milieu du seizième siècle, un nouveau lien vint resserrer cette espèce d'alliance politique entre la noblesse et la bourgeoisie d'Écosse ; elles embrassèrent ensemble, et. pour ainsi dire d'un seul élan, les opinions de réforme religieuse les plus extrêmes, celles des calvinistes. Toute la population du sud et de l'est, qui parlait la même langue et avait le même genre d'idées et de civilisation, concourut à cette révolution. Il n'y eut que les clans des montagnes et quelques seigneurs dans les plaines du nord qui tinrent à la religion catholique, les uns par esprit d'hostilité naturelle contre les gens des basses-terres, les autres par conviction, individuelle plutôt que par esprit de corps. Les évêques mêmes n'opposèrent pas aux partisans de la réforme une très-grande résistance : la seule opposition redoutable que ceux-ci eurent à éprouver vint de la cour, alarmée de bonne heure par la crainte que les changements religieux n'en amenassent de politiques ; mais le parti des novateurs l'emporta dans cette lutte. Ils s'emparèrent du roi Jacques VI, encore enfant, et le firent élever dans les nouvelles doctrines.

Sa mère, l'infortunée Marie Stuart, se perdit par ignorance du caractère national des Écossais. Ce fut à la suite d'une bataille livrée aux réformés presbytériens qu'elle passa en Angleterre, où elle périt sur un échafaud. Après sa mort, et pendant que son fils régnait en Écosse et professait, selon le nouvel esprit de la nation, la croyance presbytérienne dans toute sa rigidité, la lignée des rois d'Angleterre de la famille de Tudor vint à s'éteindre dans la personne d'Élisabeth, petite-fille de Henri VII, Jacques, descendant de Henri VII par les femmes, se trouvait ainsi le plus proche héritier des Tudor. Il vint à Londres, où il fut reconnu sans difficulté, et prit le titre de roi de la Grande-Bretagne, réunissant sous leur ancien nom ses deux royaumes d'Angleterre et d'Écosse. C'est de lui que date l'écusson britannique, aux trois lions passants de Normandie, au lion rampant d'Écosse et à la harpe d'Irlande, et que date aussi le pavillon britannique, où la croix blanche de saint André s'entrelace avec la croix rouge de saint Georges.

Le roi Jacques, premier de ce nom pour l'Angleterre, trouva l'état des esprits, relativement aux réformes religieuses, bien différent, dans son nouveau royaume, de ce qu'il était en Écosse. Il n'y avait point parmi les Anglais d'opinion généralement établie en matière de croyance. Ils différaient sur ce point selon qu'ils appartenaient à la classe supérieure ou bien aux classes inférieures de la nation, chez qui l'ancienne hostilité des deux races semblait reparaître sous de nouvelles formes. Quoique le temps et le mélange du sang eussent déjà beaucoup affaibli cette inimitié primitive, il restait au fond des cœurs un sentiment confus de haine et de défiance mutuelles. L'aristocratie tenait

f 1 I'll bel the cat. Mot d'Archibald Douglas, comte d'Angus, sous le règne de Jacques III.

fortement pour la réforme mitigée, introduite cinquante ans auparavant par Henri VIII, réforme qui, substituant simplement le roi au pape, comme chef de l'Église anglicane, conservait à l'épiscopat son ancienne importance. La bourgeoisie, au contraire, tendait à la réforme complète établie par les Écossais, dont le culte sans évêques était indépendant de toute autorité civile. Les partisans de ces opinions formaient une secte persécutée par le gouvernement, mais dont la persécution augmentait l'enthousiasme. Ils étaient d'un rigorisme-excessif jusque dans les moindres choses, ce qui leur faisait donner le nom de précis, purs ou puritains. Le sobriquet de têtes-rondes sous lequel on les désignait par dérision, leur vint de ce qu'ils portaient les cheveux courts et sans aucune frisure, usage contraire à la mode que suivaient alors les gentilshommes et les gens du monde.

Les presbytériens d'Angleterre s'étaient flattés de voir régner leur croyance sous un roi presbytérien ; mais le triomphe de cette opinion religieuse étant lié à celui de l'intérêt populaire sur l'intérêt aristocratique, le roi, quel qu'il fût, ne pouvait nullement y contribuer. L'Église épiscopale fut donc maintenue sous Jacques Ier, comme sous Élisabeth, par des mesures de rigueur contre les adversaires de cette Église ; bien plus, à force de se pénétrer des dangers politiques du puritanisme en Angleterre, le roi forma le projet de le détruire même en Écosse, où il était devenu religion de l'État, et il entra pour ce projet en lutte ouverte, non plus seulement avec les classes moyennes et inférieures, mais avec la nation tout entière. C'était une entreprise difficile, dans laquelle il obtint peu de succès, et qu'il légua avec la couronne à son fils, Charles Ier.

Charles, amplifiant et systématisant en quelque sorte les vues de son père, résolut de rapprocher le culte anglican des formes du catholicisme, et d'imposer ce culte, ainsi réformé, aux deux royaumes d'Angleterre et d'Écosse. Par là, il mécontenta les épiscopaux et les classes aristocratiques d'Angleterre, tandis qu'il soulevait contre lui l'universalité de la nation écossaise. Nobles, prêtres et bourgeois, entrant en rébellion ouverte, s'assemblèrent spontanément à Édimbourg, et y signèrent, sous le nom de Covenant, un acte d'union nationale pour la défense de la religion presbytérienne. Le roi leva une armée et fit des préparatifs de guerre contre l'Écosse ; et de leur côté les Écossais formèrent des milices nationales auxquelles on donna des chapeaux portant cette devise : Pour la couronne du Christ et le Covenant1. Des gens de toute condition vinrent à l'envi se faire enrôler dans ces milices, et les ministres du culte prononcèrent dans les églises malédiction contre tout homme, tout cheval et toute lance qui serait avec le roi contre les défenseurs de la foi nationale2. La résistance des Écossais tut approuvée en Angleterre, où le mécontentement devenait général contre le roi Charles, à cause de ses innovations religieuses et de ses tentatives pour gouverner d'une manière absolue, sans le concours de l'assemblée qui, sous le nom de parlement, n'avait jamais cessé d'exister depuis la conquête.

Les bourgeois d'Angleterre, qui d'abord n'avaient comparu à cette assemblée que comme cités, en quelque sorte, devant le roi et les barons, pour recevoir des demandes d'argent et y répondre, étaient devenus, par l'effet d'une révolution graduelle, partie-intégrante du parlement. Réunis à un certain nombre de petits

¹ Walter Scott, Minstrelsy of the scotish Border, vol. I, p. 220.

² Walter Scott, Minstrelsy of the scotish Border, vol. I, p. 220 et suivantes.

feudataires qu'on appelait chevaliers des comtés1, ils formaient sous le nom de chambre des Communes une section du grand conseil national ; dans l'autre chambre, celle des Lords, siégeaient les gens titrés, comtes, marquis, barons, avec les évêques anglicans. Cette Chambre entra, comme l'autre, en opposition contre les projets de Charles Ier ; mais il y avait entre elles cette différence, que la première tendait seulement au maintien de la religion établie et des anciens privilèges du parlement, tandis que dans la seconde la majorité aspirait à l'établissement du presbytérianisme et à Une réduction de l'autorité royale.

Ce désir de réforme, assez modéré en ce qui touchait à l'ordre politique, avait pour soutien, au dehors de l'assemblée, quelque chose de plus violent que lui, le vieil instinct de haine populaire contre les familles nobles, propriétaires de la presque totalité du sol. Les classes inférieures sentaient le besoin vague d'un grand changement ; leur situation présente leur était à charge ; mais, n'apercevant pas clairement ce qui devait la rendre meilleure, elles s'attachaient, au hasard, à toutes les opinions extrêmes, et, en religion, à ce que le puritanisme avait de plus rigide et de plus sombre. C'est ainsi que le langage habituel de cette secte, qui cherchait tout dans.la Bible, devint celui du parti le plus exagéré en politique. Ce parti, s'établissant en idée dans la situation du peuple juif au milieu de ses ennemis, donnait à ceux qu'il haïssait les noms de Philistins et d'enfants de Bélial. Il empruntait aux psaumes et aux prophéties les menaces qu'il voulait proférer contre les lords et les évêques, se promettant, selon les paroles de l'Écriture, de saisir le glaive à deux tranchants et de garrotter les nobles du siècle avec des entraves de fer2.

Charles Ier eut grande peine à rassembler des hommes et de l'argent pour faire la guerre aux Écossais. La ville de Londres lui refusa un prêt de trois cent mille livres, et les soldats disaient tout haut qu'ils n'iraient point risquer leur vie pour soutenir l'orqueil des évêques. Durant les retards occasionnés par ces difficultés, les Écossais, attaquant les premiers, firent une invasion en Angleterre et s'avancèrent jusqu'à la Tyne, précédés d'un manifeste où ils se disaient amis et frères du peuple anglais, et appelaient sur eux-mêmes la malédiction d'en haut, s'ils faisaient le moindre mal au pays et aux particuliers. Il n'y eut contre eux de résistance que de la part de l'armée royale, qu'ils battirent complètement près de Newcastle. Après cette victoire, les généraux de l'armée d'Écosse s'excusèrent, dans des proclamations adressées à la nation anglaise, de la violence des mesures qu'ils avaient été obligés de prendre pour la défense de leurs droits, souhaitant, disaient-ils, que leur succès pût aider cette nation à faire valoir les siens propres. Le parti de l'opposition en Angleterre, surtout la majorité de la bourgeoisie, répondit en votant des remercîments et des secours d'argent aux Écossais ; et plusieurs envoyés partirent de Londres pour aller conclure un traité d'alliance et d'amitié à Édimbourg entre les deux peuples.

Ce pacte fut signé en 1642 ; et, dans cette même année, le parlement d'Angleterre, et surtout la chambre des Communes, entra en lutte ouverte avec le pouvoir royal. Par degrés, l'opposition s'était concentrée dans cette chambre ; car la grande majorité de celle des Lords, sentant où la dispute allait en venir, s'était rapprochée du roi. La Chambre basse déclara qu'en elle seule était la représentation nationale avec tous les droits du parlement ; et pendant que les

¹ En langue anglo-normande, *Chivaler de Countee* ; en anglais moderne *Knight* et *the Sbire*.

² Psaume CXLIX.

députés de la bourgeoisie et des petits propriétaires s'emparaient ainsi du pouvoir législatif, les classes moyennes s'armèrent spontanément et saisirent les munitions des arsenaux. De son côté, le roi, se préparant à la guerre, arbora sur le donjon de Nottingham son étendard aux trois lions de Normandie. Tous les vieux châteaux bâtis par les Normands ou leur postérité furent fermés, approvisionnés, garnis d'artillerie, et la guerre à mort commença entre les fils des seigneurs et ceux des vilains du moyen âge.

Dans cette lutte, les Écossais secondèrent puissamment le parlement d'Angleterre, qui abolit de prime abord l'épiscopat et établit la religion presbytérienne. Cette communauté de culte fut la base d'un nouveau traité ou covenant entre les deux peuples ; ils se rendirent solidaires l'un de l'autre pour la défense du christianisme sans évêques ; mais, quoique cette alliance fût conclue de bonne foi, elle n'avait ni le même sens, ni le même objet pour les deux nations. La guerre civile était pour les Écossais une querelle religieuse avec Charles Stuart, leur compatriote et leur roi national ; aussi devait-elle finir pour eux du moment que le roi reconnaitrait l'existence légale du culte presbytérien en Angleterre comme en Écosse. Chez les Anglais, au contraire, il y avait un instinct de révolution, dépassant de bien loin le simple désir de réformer l'église épiscopale. Cette différence dans l'esprit des deux peuples, résultat nécessaire de leur différente situation, et dont aucun d'eux n'avait la conscience bien claire, devait amener entre eux un complet désaccord aussitôt qu'elle se révélerait, et c'est ce qui ne tarda pas à arriver.

A la bataille de Naseby, dans la province de Northampton, l'armée royale fut mise en déroute complète, et le roi lui-même, ayant la retraite coupée, se rendit volontairement aux Écossais, ses compatriotes, aimant mieux être leur prisonnier que celui des parlementaires. Les Écossais le remirent à leurs alliés, nullement dans le dessein de le perdre, mais afin que ceux-ci l'obligeassent à conclure un traité à l'avantage des deux peuples. Des débats d'une tout autre nature s'élevèrent alors dans l'armée anglaise : on n'y agitait pas la question historique de' l'origine du pouvoir royal et seigneurial, car le temps en avait effacé toutes les données ; mais les esprits ardents s'enthousiasmaient de l'idée de substituer à l'ancienne forme de gouvernement un ordre de choses fondé sur la justice et le droit absolu. Ils croyaient trouver la prédiction de cet ordre de choses dans la fameuse époque de mille ans, annoncée par l'Apocalypse, et suivant leurs formules favorites, ils l'appelaient le règne du Christ. C'est aussi d'un passage des livres saints que ces enthousiastes s'autorisaient pour demander le jugement de Charles Ier, disant que le sang versé dans la guerre civile devait retomber sur sa tète, afin que le peuple en fût absous1.

Durant ces discussions, dont le fond était profondément sérieux, quoique la forme en fût bizarre, les partis entrés les derniers dans la lutte contre la royauté, c'est-à-dire les classes inférieures du peuple et les ultra-réformateurs en religion, gagnèrent du terrain, et rejetèrent hors de la révolution ceux qui l'avaient commencée, c'est-à-dire les propriétaires des comtés et lés riches bourgeois des villes, anglicans ou presbytériens. Sous le nom d'indépendants, s'éleva par degrés une nouvelle secte qui, reniant jusqu'à l'autorité des simples prêtres, investissait chaque fidèle de toutes les fonctions sacerdotales. Le progrès de cette secte alarma fortement les Écossais ; ils se plaignirent de ce qu'en outrepassant la réforme religieuse, telle qu'ils l'avaient établie de commun

-

¹ *Mémoires de mistriss Hutchinson*, t. II, p. 192, collection de M. Guizot.

accord, les Anglais violaient l'acte solennel d'union conclu entre les deux peuples. Ce fut le commencement d'une mésintelligence qui s'accrut au dernier point lorsque le parti des Indépendants, s'étant saisi de la personne du roi, l'emprisonna et le fit comparaître en accusé devant une haute cour de justice.

Soixante-dix juges, choisis dans la chambre des Communes, l'armée parlementaire et la bourgeoisie de Londres, prononcèrent un arrêt de mort contre Charles Stuart et l'abolition de la royauté. Les uns agissaient par conviction intime de la culpabilité du roi ; d'autres voulaient de bonne foi l'établissement d'un ordre social entièrement neuf ; d'autres enfin, mus par la seule ambition, n'aspiraient qu'à usurper l'autorité souveraine. La mort de Charles Pr mit fin au règne des presbytériens en Angleterre, et à l'alliance des Anglais avec les Écossais. Ces derniers, jugeant de la situation sociale du peuple anglais d'après la leur, ne pouvaient concevoir ce qui venait de se passer ; ils se croyaient indignement trompés par leurs anciens amis ; et, joignant à ce dépit une secrète affection nationale pour les Stuarts, leurs compatriotes, ils se rapprochèrent de cette famille, aussitôt que les Anglais eurent rompu violemment avec elle. Pendant qu'à Londres on renversait toutes les effigies royales, et qu'on inscrivait sur leurs piédestaux : *le dernier des rois a passé*, Charles, fils de Charles Ier, fut proclamé roi dans la capitale de l'Écosse.

Cette proclamation n'était point, de la part des Écossais, un signe de renoncement aux réformes qu'ils avaient conquises et défendues les armes à la main. Lorsque les commissaires envoyés d'Écosse vinrent trouver, à Breda, Charles II, qui avait déjà pris de son propre mouvement le titre de roi de la Grande-Bretagne, ils lui signifièrent les conditions rigoureuses sous lesquelles le parlement d'Édimbourg consentait à ratifier ce titre : c'était l'adhésion du roi au premier covenant signé contre son père et l'abolition perpétuelle de l'épiscopat. Charles II ne fit d'abord que des réponses évasives, pour gagner du temps. et essayer un coup de main qui devait, selon son espérance, le faire devenir roi sans conditions. Ce fut Jacques Graham, comte de Montross, d'abord zélé covenantaire, et ensuite partisan dé Charles Ier, qui fut chargé de cette entreprise. Il débarqua au nord de l'Écosse avec une poignée d'aventuriers rassemblés sur le continent, et, s'adressant aux chefs des clans des montagnes et des îles, il leur proposa une guerre à la fois nationale et religieuse contre les presbytériens des basses-terres. Les montagnards qui, déjà une fois, en l'année 1645, s'étaient insurgés, sous la conduite de Montross, contre l'autorité des sectateurs du covenant, et avaient été complètement défaits, montrèrent peu d'ardeur pour une nouvelle attaque ; quelques bandes, mal organisées, descendirent seules dans là plaine, autour d'un drapeau sur lequel était peint le corps de Charles Ier décapité1. Elles furent mises en déroute ; Montross luimême fut pris, jugé comme traître, condamné à mort, et exécuté à Édimbourg. Alors Charles II, désespérant de reconquérir la royauté absolue, se rabattit sur celle que lui offraient les commissaires écossais, signa le covenant, jura de l'observer inviolablement, et fit son entrée, comme roi, à Édimbourg, pendant que les membres du malheureux Montross, coupés en quartiers, étaient encore suspendus aux portes de la ville.

Tout en reconnaissant les droits de Charles II, les Écossais ne se proposaient point.de l'aider à reconquérir la royauté en Angleterre. Ils séparaient leurs affaires nationales de celles de leurs voisins, et ne songeaient à garantir au fils

_

¹ Walter Scott, *Minstrelsy of the scotish Border*, vol. I, p. 230 et suivantes.

de Charles Ier que le seul titre de roi d'Écosse. Mais le parti qui, en Angleterre ; s'était emparé de la révolution, s'alarma de voir l'héritier de celui qu'il appelait le dernier des rois établi sur une portion de la Grande Bretagne. Craignant de sa part une tentative hostile, les Indépendants résolurent de le prévenir. Le général Fairfax, presbytérien rigide, fut chargé de commander l'armée qu'on leva pour envahir l'Écosse ; mais, refusant de servir contre une nation qui, disait-il, avait coopéré à la bonne œuvre pour laquelle il avait naguère tiré l'épée, il envoya sa démission à la chambre des Communes. Les soldats eux-mêmes mon traient de la répugnance à se battre contre des hommes qu'ils avaient si longtemps appelés nos frères d'Écosse.

Le successeur de Fairfax, Olivier Cromwell, homme d'une rare activité politique et militaire, surmonta ces hésitations par la persuasion ou la violence, marcha vers le nord, battit les Écossais et leur roi à Dunbar, et s'empara d'Édimbourg. Cromwell somma le peuple d'Écosse de renoncer à Charles II ; mais les Écossais refusèrent d'abandonner dans le péril celui qu'ils y avaient attiré, et souffrirent patiemment les vexations qu'exerçait partout l'armée anglaise. Charles II était loin de leur rendre dévouement pour dévouement ; au plus fort des malheurs de l'Écosse, se détachant des presbytériens, il s'entoura d'anciens partisans de l'épiscopat, des chefs de montagnards qui donnaient le nom de Saxons, Sassenachs, à leurs voisins de religion différente, et de jeunes nobles débauchés à qui il disait, dans ses orgies, que la religion des *Têtes rondes* n'était pas digne d'un gentilhomme. Avec le secours des aventuriers qu'il réunissait autour de lui, il tenta sur l'Angleterre une invasion par l'ouest, pendant que l'armée anglaise occupait l'est de l'Écosse. Il y avait encore dans les provinces de Cumberland et de Lancaster un assez grand nombre de familles catholiques qui, à son passage, prirent les armes pour lui. Il espérait soulever le pays de Galles, et faire tourner au profit de sa cause l'inimitié nationale des Cambriens contre les Anglais ; mais ses troupes furent complètement battues près de Worcester; et lui-même, à travers beaucoup de périls, s'enfuit déguisé vers la côte de l'ouest, où il s'embarqua pour la France, laissant les Écossais sous le poids des malheurs que son couronnement, et surtout son invasion en Angleterre, avaient attirés sur eux.

Ces malheurs furent immenses : regardée avec défiance comme un lieu de descente et de campement pour les ennemis da la révolution, l'Écosse se vit traitée en province conquise. A la moindre apparente de révolte ou d'opposition, l'on emprisonnait ou l'on condamnait à mort les principaux habitants les trente membres écossais appelés à siéger dans le grand conseil de la république d'Angleterre, loin d'offrir à leurs concitoyens un secours et un appui, n'étaient guère que les instruments de la tyrannie étrangère. Olivier Cromwell gouverna despotiquement les Écossais jusqu'au moment où, sous. Le nom de Protecteur, il obtint sur toute la Grande-Bretagne une autorité sans bornes ; le général George Monck, qui le remplaça en Écosse, y tint une conduite non moins dure et non moins cruelle. Telle était la situation des choses, lorsque, en l'année 1660, après la mort du Protecteur et la déposition de son fils Richard Cromwell, Monck, changeant subitement de parti, conspira contre la république pour le rétablissement de la royauté.

La joie causée par la restauration des Stuarts fut universelle en Écosse ; elle n'était pas, comme en Angleterre, simplement causée par l'espèce de découragement et de scepticisme politique où le mauvais succès de la révolution avait jeté les esprits, mais par un sentiment d'affection réelle pour un homme que les Écossais regardaient presque Comme le roi de leur choix. Le retour de

Charles II n'était point lié dans leur pays au rétablissement d'un ancien ordre social, oppressif et impopulaire ; ce grand événement ne se présentait à leurs yeux que comme une restauration en quelque sorte personnelle. Ainsi, la nation écossaise espérait que les choses allaient revenir au point où elles étaient avant l'invasion de l'armée de Cromwell, et que le *covenant*, juré alors par Charles II, serait la règle de son gouvernement. Elle attribuait la première aversion du roi pour la rigidité de la discipline presbytérienne à des erreurs de jeunesse, dont l'âge et le malheur devaient l'avoir corrigé.

Mais le fils de Charles Ier portait en lui toute la haine de son aïeul et de son père contre le puritanisme, et d'ailleurs il ne sentait aucune reconnaissance pour le don que les Écossais lui avaient fait d'une royauté qui, selon son opinion, lui était due par héritage. Se croyant donc dégagé de toute obligation envers eux, il fit lacérer le covenant à Édimbourg, sur la place du marché, et des évêques, envoyés d'Angleterre, furent promenés en triomphe à travers les rues par les officiers royaux. Ils exigèrent de tous les ministres du culte le serment d'obéissance à leurs ordres, l'abjuration du covenant, et l'aveu de l'autorité absolue du roi en matière ecclésiastique. Ceux qui refusèrent de jurer furent déclarés séditieux et rebelles ; on les expulsa violemment des presbytères et des églises ; et l'on donna leurs cures et leurs bénéfices à des nouveaux venus, la plupart Anglais de naissance, ignorants et de mauvaises mœurs. Ceux-ci commencèrent à célébrer le service, et à faire les prédications d'usage ; mais personne ne venait les entendre, et les églises restaient désertes1.

Tous les fidèles zélés pour leur croyance nationale se rendaient, chaque dimanche, dans les lieux déserts et les montagnes qui servaient de refuge aux ministres persécutés; une loi sévère fut portée contre ces réunions paisibles, auxquelles les agents de l'autorité donnaient le nom de conventicules2. On cantonna des troupes dans les villages où le peuple ne fréquentait plus l'église, et beaucoup de personnes suspectes ou convaincues d'avoir assisté à quelque conventicule, furent emprisonnées, et même fouettées publiquement. Ces actes de sévérité eurent lieu principalement dans les provinces du sud-ouest, dont les habitants se montraient plus disposés à la résistance, soit à cause de la nature du pays, couvert de collines et de ravins, soit par un reste du caractère enthousiaste et opiniâtre de la race bretonne, dont ils étaient issus en grande partie. Ce fut dans ces provinces que les presbytériens commencèrent à se rendre en armes à leurs assemblées secrètes, et que des familles entières, quittant leurs maisons, s'en allèrent habiter les rochers et les marécages, pour y écouter librement les exhortations de leurs prêtres proscrits, et satisfaire au besoin de leur conscience.

La dureté toujours croissante des mesures prises contre les conventicules occasionna bientôt une insurrection déclarée, où figurèrent, comme chefs, beaucoup d'hommes riches et considérés du pays. Le mouvement ne s'étendit point cependant sur les provinces de l'est, parce que les forces du gouvernement, et la terreur qu'il inspirait, augmentaient à mesure qu'on approchait de la capitale. L'armée presbytérienne fut battue à Pentland-hills, par des troupes régulières, qui avaient ordre de tuer les prisonniers, et de poursuivre les fuyards avec d'énormes chiens de chasse3. Après la victoire, on exigea de

¹ Burnet's, *History of his own time*, vol. I, p. 220 et suivantes, Londres, 1725.

² Contenticles.

³ Walter Scott, Minstrelsy of the scotish Border.

chaque famille, dans les provinces d'Ayr et de Galloway, le serment de ne pas se rendre aux assemblées de religion, et de ne donner ni gîte, ni pain, ni refuge, à un ministre errant ou à un presbytérien réfractaire1. Sur le refus d'un grand nombre de personnes, on déclara tous les habitants en masse rebelles et ennemis du roi ; et l'on distribua des pardons en blanc pour tous les meurtres commis sur eux.

Ces atrocités furent enfin couronnées par une mesure qui les effaçait toutes. On autorisa les clans des montagnes du nord à descendre dans la plaine et à y commettre tous les ravages auxquels les exciterait leur vieil instinct de haine nationale contre les habitants. Durant plusieurs mois, huit mille montagnards parcoururent dans tous les sens la province d'Ayr et les provinces voisines, pillant et tuant en liberté. Un corps de dragons fut envoyé d'Édimbourg pour les assister et les protéger dans leur expédition. Quand on jugea qu'elle avait produit son effet, un ordre, scellé du grand sceau, les renvoya à leurs montagnes, et les dragons restèrent seuls pour assurer l'entière soumission du pays2. Mais le mal qu'on venait de faire aux. presbytériens avait accru leur fanatisme en les réduisant au désespoir : quelques-uns des plus exaspérés ayant surpris en voyage l'évêque Sharp, que Charles II avait nommé primat d'Écosse, le tirèrent hors de sa voiture, et le tuèrent entre les bras de sa fille.

Ce crime d'un petit nombre d'hommes fut vengé sur tout le pays par un redoublement de vexations et une foule d'exécutions à mort. Il s'ensuivit lin second soulèvement plus général et d'un caractère plus redoutable que le premier. L'armée presbytérienne, commandée cette fois par d'anciens militaires, dont plusieurs étaient d'origine noble, avait quelques corps de cavalerie, formés par les propriétaires et les riches fermiers ; mais l'artillerie et les munitions lui manquaient. Chaque corps avait un drapeau bleu, couleur favorite des covenantaires. De nombreuses troupes de femmes et d'enfants, suivant l'armée jusque sur le champ de bataille, excitaient par leurs cris les hommes à bien combattre. Quelquefois, après avoir marché et s'être battus tout un jour, sans boire ni manger, ils se rangeaient en cercle autour de leurs ministres, et écoutaient, dans le plus grand recueillement, un sermon de plusieurs heures avant de songer à se procurer des vivres et à prendre un peu de repos.

Telle était l'armée qui, à quelques milles de Glascow, mit en fuite le régiment des gardes, la meilleure cavalerie.de toute l'Écosse, s'empara de la ville et força un corps de dix mille hommes à se replier sur Édimbourg. L'alarme qu'elle inspira au gouvernement fut telle qu'on envoya de Londres, en toute hâte, des forces considérables, commandées par le comte de Monmouth, fils naturel de Charles II, homme d'un naturel doux et disposé à la modération, mais auquel on adjoignit deux lieutenants d'un caractère bien différent : c'étaient le général Thomas Dalzel, et Graham de Claverhouse, qui, rendant inutiles toutes les dispositions conciliantes de Monmouth, l'obligèrent à livrer bataille aux insurgés près de la petite ville de Hamilton, au sud de Glascow. La Clyde, dont le courant est très-rapide en cet endroit, y était traversée par un pont de pierre long et étroit, qu'on appelait le pont de Bothwell, et que les presbytériens avaient occupé d'avance. Ils furent chassés de cette position par l'artillerie qui tirait du bord de la rivière, et par une charge de cavalerie exécutée sur le pont. Leur déroute fut complète, et l'armée anglaise entra dans Édimbourg, portant au bout

¹ Walter Scott, Minstrelsy of the scotish Border.

² Burnet's *History of his own time*, vol. II, p. 738 et suivantes.

de ses piques des tètes et des mains coupées, et menant, liés deux à deux sur des charrettes, les chefs de l'armée presbytérienne et les ministres qu'on avait faits prisonniers. Ils subirent, avec une grande fermeté, la torture et ensuite le supplice de la corde, rendant témoignage jusqu'à la mort, comme ils le disaient eux-mêmes, pour leur symbole de foi nationale1. Le parti presbytérien ne put se relever de la défaite du pont de Bothwell, et la masse des Écossais, renonçant au covenant, pour la défense duquel tant de sang avait été répandu, se soumit à une sorte d'épiscopat mitigé, et reconnut l'autorité dû roi en matière ecclésiastique. Mais le regret d'avoir perdu une cause qui était nationale depuis un siècle et demi, et le souvenir de la bataille qui avait détruit toute espérance de la voir jamais triompher, se conservèrent longtemps en Écosse. De vieilles romances, qu'on chantait encore dans les villages à la fin du siècle dernier, parlent du pont de Bothwell et des braves qui y moururent, avec des expressions touchantes de sympathie et d'enthousiasme2. Aujourd'hui même les paysans se découvrent la tète en passant près des pierres noircies qui marquent çà et là, sur les collines et dans les marais, la sépulture de quelqu'un des puritains du dixseptième siècle.

A mesure que s'affaiblirent l'enthousiasme et l'énergie des presbytériens d'Écosse, le gouvernement se montra moins ombrageux et moins cruel à leur égard. Jacques, duc d'York, qui, du vivant de son frère Charles II, avait assisté, par passe-temps, à la torture des ministres réfractaires, n'exerça contre eux aucune sévérité après qu'il fut devenu roi, et ses tentatives pour substituer le catholicisme au protestantisme anglican furent loin d'exciter en Écosse autant de haine qu'en Angleterre. Les presbytériens lui pardonnaient son amour pour le papisme, en faveur de l'inimitié qu'il montrait contre lès épiscopaux, leurs derniers persécuteurs. Lorsqu'une conspiration, en grande partie conduite par les évêques et les nobles d'Angleterre,

oils eut appelé Guillaume d'Orange et expulsé Jacques II, le peuple écossais montra peu d'enthousiasme polir cette révolution, qu'on appelait glorieuse de l'autre côté de la Tweed ; il hésita même à s'y joindre, et son adhésion fut plutôt l'œuvre des membres du gouvernement rassemblés à Édimbourg qu'un acte véritable d'assentiment national. Cependant les auteurs de la révolution de 1688 firent à l'Écosse, en matière religieuse, des concessions qu'ils n'avaient point faites à l'Angleterre, où furent maintenues dans toute leur riqueur les lois intolérantes des Stuarts. Mais, en revanche, le petit nombre d'enthousiastes obstinés qui, sous le nom de Caméroniens, essayèrent de ranimer, au commencement du dix-huitième siècle, le vieux foyer, à demi éteint, du puritanisme, furent violemment persécutés, et rendirent témoignage par le fouet et par le pilori sur la place publique d'Édimbourg. Après eux, cette croyance austère et passionnée, qui avait réuni en une même secte toute la population des basses-terres d'Écosse, se concentra par degrés dans quelques familles isolées qui se distinguaient des autres par une plus grande exactitude à observer les pratiques de leur culte, une probité plus rigide, ou une plus grande affectation de probité, et l'habitude d'employer à tout propos les paroles de l'Écriture.

Malgré le mal que les Stuarts avaient fait à l'Écosse depuis qu'ils occupaient le trône d'Angleterre, les Écossais conservèrent pour cette famille une sorte de

¹ Burnet's *History of his own time*, vol. II, p. 830.

² Walter Scott, *Minstrelsy of the scotish Border*, vol. I, p. 256. — Voyez les *Pièces justificatives*, Conclusion, n° 10.

sympathie, indépendante, dans l'esprit d'un grand nombre d'entre eux, de toute opinion politique ou religieuse. Une aversion instinctive contre la nouvelle dynastie se faisait sentir à la fois, quoique à un moindre degré, aux montagnards et aux gens des basses-terres. Les premiers y mettaient toute l'ardeur de leur ancienne haine contre les habitants de l'Angleterre ; et parmi les autres, la différence de position sociale, de relations avec le gouvernement existant, de croyance religieuse ou de caractères personnels, produisait différentes nuances de zèle pour la cause des héritiers de Jacques II. L'insurrection jacobite de 1715 et celle de 1745, au débarquement du fils du Prétendant, commencèrent toutes deux dans les montagnes ; la seconde trouva dans les villes du sud et de l'est assez de partisans pour faire croire que la race celtique et la race teutonique de l'Écosse, jusque-là ennemies l'une de l'autre, allaient devenir une seule nation. Après la victoire du gouvernement anglais, son premier soin fut de détruire l'organisation immémoriale des clans galliques : Il fit périr sur l'échafaud plusieurs chefs de ces clans, éloigna les autres du pays pour y suspendre l'exercice de leur autorité patriarcale, construisit des routes militaires à travers les rochers et les marais, et enrôla un grand nombre de montagnards parmi les troupes régulières qui servaient sur le continent. Par une sorte condescendance pour l'opiniâtreté avec laquelle les Galls tenaient à leurs anciens usages, et pour tirer parti de leur vanité patriotique, on les laissa joindre, d'une manière bizarre, à l'uniforme des soldats anglais une partie de leur costume national, et marcher au son des cornemuses, leur instrument favori.

Depuis que les Écossais ont perdu leur enthousiasme religieux et politique, ils ont tourné vers la culture des lettres les facultés d'imagination qui semblent chez eux une dernière trace de leur origine celtique, soit comme Galls, soit comme Bretons. L'Écosse est peut-être le seul pays de l'Europe où le savoir soit vraiment populaire, et ail les hommes de toutes les classes aiment à apprendre pour apprendre, sans motif d'intérêt, sans désir de changer d'état. Depuis la réunion définitive de ce pays à l'Angleterre, son ancien dialecte anglo-danois a cessé d'être cultivé, et l'anglais lui a succédé comme langue littéraire. Mais, malgré le désavantage qu'éprouve tout écrivain qui doit employer dans ses ouvrages un autre idiome que celui de sa conversation habituelle, le nombre des auteurs distingués en tout genre, depuis le milieu du siècle dernier, a été bien plus considérable en Écosse qu'en Angleterre, eu égard à la population des deux pays. C'est surtout dans la composition historique et le talent de raconter que les Écossais excellent ; et l'on serait tenté de regarder encore cette aptitude particulière comme un des signes caractéristiques de leur descendance originelle : car les Irlandais et les Gallois sont les deux peuples qui ont le plus longuement et le plus agréablement rédigé leurs anciennes annales.

La civilisation, qui fait de rapides progrès parmi toutes les branches de la population écossaise, se répand aujourd'hui hors des villes des basses-terres, où elle a pris naissance, et pénètre dans les montagnes. Mais peut-être, pour l'y propager, a-t-on pris, dans ces dernières années, des moyens trop violents et plus capables de conduire à la destruction qu'à l'amélioration de la race gallique. Transformant leur suprématie patriarcale en droit seigneurial de propriété sur toute la terre occupée par leurs clans, les héritiers des anciens chefs, la loi anglaise à la main, viennent d'expulser de leurs habitations des centaines de familles à qui cette loi était absolument étrangère. A la place des clans dépossédés, ils ont établi d'immenses troupeaux et quelques hommes venus d'ailleurs, éclairés, industrieux, capables d'exécuter les meilleurs plans de culture. On vante beaucoup les grands travaux agricoles entrepris de cette

manière dans les provinces de Ross et de Sutherland ; mais si un pareil exemple est suivi, la plus ancienne race des habitants de l'île de Bretagne, après s'être conservée pendant tant de siècles et au milieu de tant d'ennemis, disparaîtra, sans laisser d'autre trace qu'un vice de prononciation anglaise aux lieux où son langage aura été parlé.

IV. — Les Irlandais de race et les Anglo-Normands d'Irlande.

La conquête de l'Irlande par les Anglo-Normands est peut-être la seule où, après les premiers désastres, le cours lent et insensible des choses n'ait point amené une amélioration graduelle dans l'état du peuple vaincu. Sans avoir jamais pu s'affranchir de la domination étrangère, les descendants des Anglo-Saxons ont cependant fait de grands progrès en bien-être et en civilisation. Mais les Irlandais indigènes, quoique en apparence placés dans une situation pareille, ont constamment décliné depuis cinq siècles ; et pourtant cette population est douée par la nature d'une grande vivacité d'esprit et d'une aptitude remarquable à toute sorte de travail intellectuel. Bien que le sol de l'Irlande soit fertile et propre à la culture, sa fécondité n'a pas plus tourné au profit des conquérants qu'à celui de leurs sujets, et malgré l'étendue de ses domaines, la postérité des Normands s'est graduellement appauvrie, comme celle des Irlandais. Cette bizarre et triste destinée, qui pèse d'une manière presque égale sur les habitants anciens et nouveaux de l'île d'Érin, a pour cause le voisinage de l'Angleterre et l'influence que son gouvernement exerce, depuis la conquête, sur les affaires intérieures de ce pays.

Cette influence est toujours venue à propos pour déranger le cours des relations amicales que le temps et l'habitude de vivre ensemble tendaient à établir entre les Anglo-Irlandais et les Irlandais de race. L'intervention des rois d'Angleterre, quelque but qu'elle se proposât, eut toujours pour effet de maintenir la séparation et l'hostilité primitive. En temps de guerre, ils prêtaient secours aux hommes de race anglo-normande ; puis, lorsque ces derniers avaient contraint les indigènes à se tenir en repos, les rois, jaloux de leur puissance, et craignant une séparation politique, s'étudiaient à les tourmenter et à les affaiblir. Ainsi : il devenait impossible que la lutte des deux populations eût jamais de terme, soit par la victoire de l'une ou de l'autre, soit par leur fusion complète. Cette fusion aurait été rapide, et eût présenté un phénomène qui ne s'est point rencontré ailleurs. Par suite de la douceur de caractère et de la sociabilité des indigènes, leurs conquérants éprouvaient une sorte de penchant irrésistible à s'assimiler aux vaincus, à prendre leurs mœurs, leur langage et jusqu'à leur habillement. Les Anglo-Normands se faisaient Irlandais ; ils aimaient à remplacer leurs titres féodaux de comte et de baron par des surnoms patronymiques : les Dubourq s'appelaient Mac-William-Bourg; les De Vere, Mac-Swine; les Delangle, Mac-Costilagh; les fils d'Ours, Mac-Mahon; et les fils de Gérauld, Mac-Gheroit1. Ils prenaient goût au chant et à la poésie irlandaise, invitaient les bardes à leur table et donnaient à leurs enfants, pour gouvernantes, des femmes du pays. Les

¹ Spenser's, State of Ireland, p. 13.

Normands d'Angleterre, si hautains envers les Saxons, appelaient cela dégénérer.

Pour arrêter cette dégénération et maintenir dans leur intégrité les anciennes mœurs des Anglo-Irlandais, les rois et le parlement d'Angleterre firent beaucoup de lois, dont la plupart sont très-dures1. Tout Normand ou Anglais de race qui épousait une Irlandaise ou prenait l'habit irlandais, devait être traité comme Irlandais, c'est-à-dire comme serf de corps et de biens. Il y eut des ordonnances royales sur la coupe des cheveux et de la barbe en Irlande, sur le nombre d'aunes d'étoffe que devait avoir un habit, et sur la couleur de l'étoffe. Tout marchand de race anglaise qui trafiquait avec les Irlandais était puni par la confiscation de ses marchandises, et tout Irlandais pris en voyage dans la partie de l'île habitée par les Anglo-Normands, surtout si c'était un barde, était considéré comme espion2. Tout seigneur suspect d'aimer les Irlandais était, par cela seul, en butte à des persécutions politiques ; et, s'il était riche et puissant, on l'accusait de vouloir se faire roi d'Irlande, ou tout au moins séparer ce royaume de la couronne d'Angleterre. Le grand conseil des barons et des chevaliers d'Irlande, qui, à l'exemple de ceux d'Angleterre, s'assemblaient chaque année en parlement, était regardé presque avec autant de haine et de mépris que les assemblées nationales tenues par les Irlandais indigènes sur le sommet des collines3. On refusait toute liberté au parlement d'Irlande : il ne pouvait se réunir sans que le roi eût approuvé les motifs de sa convocation, et même alors il ne votait que sur les articles rédigés d'avance en Angleterre. D'un autre côté, le gouvernement anglais déployait tous ses moyens d'action sur les Irlandais d'origine pour les faire renoncer à leurs usages nationaux et à leur ancien ordre social. Il faisait déclarer par les archevêques, presque tous venus d'Angleterre, que les vieilles lois dit pays, celles qui avaient régi l'Irlande dans le temps où on la nommait l'Île des Saints, étaient abominables à Dieu4. Tout Irlandais convaincu d'avoir soumis quelque procès à des juges de sa nation était excommunié, et rangé au nombre de ceux que les actes publics d'Angleterre, encore écrits en langue française, nommaient : les Irreys anemis nostre seigneur

Afin de réagir contre les efforts que faisait le gouvernement anglais pour détruire leurs anciennes mœurs, les Irlandais mirent toute leur opiniâtreté à les maintenir6. Ils montraient une aversion violente contre la politesse et la recherche des manières anglo-normandes : Ne faisant compte, dit l'historien Froissart7, de nulle joliveté, et ne voulant avoir aucune connoissance de gentillesse, mais demeurer en leur rudesse première. Cette rudesse n'était qu'apparente, et les Irlandais savaient bien vivre avec les étrangers et se faire aimer d'eux, surtout s'ils étaient ennemis des Anglais. Ils conclurent contre ces derniers des alliances politiques avec plusieurs rois du continent ; et lorsque, au quatorzième siècle, l'Écossais Robert Bruce eut été nommé roi par ses compatriotes, des corps de volontaires irlandais passèrent la mer pour le

1 Collectanea de rebus hibernicis, t. II, p. 367 à 371.

² Harris's, Hibernica, part. I, p. 83 et suivantes, Dublin, 1770.

³ Harris's Hibernica, part. I, p. 79 à 102.

⁴ Statuts d'Edouard Ier.

⁵ Rôles du parlement d'Angleterre, vingtième année de Henri VI. — *Irreys* pour *Irrois*, comme *rey* pour *roi*, est du dialecte anglo-normand. En langue anglaise, on disait *Irish*.

⁶ Harris's Hibernica, part. I, p. 101.

⁷ Froissart, vol. IV, chap. LXIII, p. 201.

soutenir. Après l'entier affranchissement de l'Écosse, Édouard Bruce, frère de Robert, descendit au nord de l'Irlande, afin d'aider les indigènes à reconquérir leur pays, et les Anglo-Normands dégénérés à se venger des vexations de leur roi1. En effet, plusieurs de ces derniers, et entre autres les Lacy, se joignirent à l'armée écossaise, qui, dans sa marche vers le sud, saccagea plusieurs villes et démantela beaucoup de châteaux bâtis par les fils des compagnons de Jean de Courcy, premier conquérant de l'Ulster. Plusieurs familles qui possédaient de grands domaines dans ce pays, telles que les Andelys, les Talbot, les Touchet, les Chamberlain, les Mandeville et les Sauvage, tous Normands de nom et d'origine, furent contraints d'abandonner le pays2. Arrivé à Dundalk, Édouard Bruce fut élu et couronné roi d'Irlande, malgré l'excommunication prononcée par le pape contre lui, ses fauteurs et ses adhérents3.

Mais son règne ne dura qu'une année, et il fut tué dans une bataille perdue contre des forces considérables envoyées d'Angleterre. Les troupes écossaises furent rappelées dans leur pays, et par degrés les Anglo-Normands reconquirent leur domination en Irlande, sans cependant pouvoir atteindre leurs anciennes limites du côté du nord. La province d'Ulster demeura en grande partie irlandaise, et le peu de familles normandes qu'on y remarqua depuis ces événements étaient pauvres, ou avaient fait amitié avec les indigènes. Les descendants mêmes du conquérant Jean de Courcy dégénérèrent par degrés4. Malgré le peu de durée et le peu d'effet de la conquête d'Édouard Bruce, le souvenir en resta profondément gravé dans l'esprit du peuple irlandais. On attacha son nom à beaucoup de lieux où il n'était point passé, et des châteaux qu'il n'avait point bâtis reçurent le nom de châteaux de Bruce, à peu près comme, dans le pays de Galles et au sud de l'Écosse, un grand nombre de ruines portent le nom d'Arthur.

Les choses étant retombées en Irlande dans le même état qu'auparavant, les indigènes ne firent plus de conquêtes sur les Anglo-Normands par les armes, mais ils en firent par les mœurs, et la dégénération continua. Les mesures prises contre ce mal, et qui consistaient pour la plupart en lois sur la manière de se divertir et de s'habiller, et dans la prohibition des étoffes les plus communes dans le pays, et par conséquent les moins coûteuses, causaient une gêne de tous les jours à la population anglaise établie en Irlande. Le ressentiment de cotte gêne rendait les Anglo-Irlandais encore plus attachés aux coutumes qu'on voulait leur faire quitter contre leur gré et la nature des choses. Quant aux Irlandais de race, l'action du gouvernement sur eux se bornait, en temps de paix, à des tentatives pour attirer en Angleterre les chefs et les princes, qui étaient en grand nombre, et pour obtenir que leurs fils fussent mis sous la garde et élevés dans l'hôtel du roi. On regardait comme une grande conquête de parvenir à leur donner du goût pour la pompe seigneuriale et les manières aristocratiques du temps : c'est ce qu'on appela d'abord la réforme, et plus tard la civilisation de l'Irlande.

Mais l'habitude de la familiarité entre personnes de conditions différentes était si enracinée dans ce pays, que les chevaliers anglo-normands chargés de l'éducation des jeunes héritiers des anciens rois d'Érin ne purent jamais leur faire

_

¹ Johan de Fordun, Scotichron., t. III, p. 92, ed. Hearne.

² Campion's, Historie of Ireland, p. 82.

³ Rymer, *Fœdera*, *conventiones*, *litteræ*, part. I, t. II, p. 118, éd. de La Haye.

⁴ Campion's, *Historie of Ireland*, p. 84 et suivantes.

quitter l'usage de manger à la même table que leurs bardes et leurs serviteurs, et de toucher la main à tout venant1. Ceux des chefs irlandais qui, dans le quinzième et le seizième siècle, se firent donner des chartes de noblesse anglonormande et les titres de comte ou de baron, ne gardèrent pas longtemps, pour la plupart, ces titres étrangers à leur langue et sans aucune relation avec l'histoire, les mœurs et l'ordre social de leur nation. Ils s'ennuyaient de les porter, aimant mieux être appelés, comme ci-devant, O'Neil ou O'Brien, au lieu de comte de Thomond ou de Tyrone. S'ils n'y renonçaient pas d'eux-mêmes, souvent l'opinion publique les contraignait à rejeter ces signes d'alliance avec les ennemis du pays : car elle avait des organes respectés et craints de tout Irlandais.

Ces organes de la louange ou du blâme populaire étaient les bardes, poètes et musiciens de profession, dont l'autorité immémoriale était fondée sur la passion des Irlandais pour les vers et pour le chant. Ils formaient en Irlande une espèce de corps constitué dont on prenait l'avis dans les circonstances importantes ; et les devoirs d'ion bon roi, selon d'anciennes maximes politiques, étaient d'honorer les bardes et de se conformer aux lois. Depuis l'invasion des Anglo -Normands, la corporation des bardes avait pris parti contre eux, et aucun ne s'était démenti dans son attachement à l'antique liberté du pays. Ils ne louaient guère dans leurs vers que les ennemis du gouvernement anglais, poursuivant de leurs satires mordantes quiconque s'était réconcilié avec lui et en avait accepté quelque faveur. Enfin, ils plaçaient hardiment au-dessus des princes et des chefs amis des rois d'Angleterre les rebelles et les bandits qui, par haine du pouvoir étranger, exerçaient le vol à main armée, et pillaient de nuit les maisons des Saxons2. Sous ce nom, les indigènes comprenaient toute la population, soit anglaise, soit normande, qui ne parlait point la langue erse, et qui probablement employa de bonne heure un langage mixte, composé de français et de vieux anglais. Ils n'accordaient le nom d'Irlandais qu'à eux-mêmes ou à ceux qui avaient adopté leur idiome, tandis qu'en Angleterre on refusait le nom d'Anglais aux hommes de cette nation établis en Irlande ; on les appelait *Irois* en langue normande, et en langue anglaise, Irse, ou Irish, et la seule manière de les distinguer des véritables Irlandais était de donner à ces derniers le nom d'Irlandais sauvages, wilde Irish.

La situation des Anglo-Irlandais, haïs par leurs voisins indigènes et méprisés par leurs compatriotes d'outre-mer, était singulièrement difficile. Obligés de lutter contre l'action. du gouvernement anglais, et en même temps de recourir à l'appui de ce gouvernement pour résister aux attaques de l'ancienne population, ils étaient tour à tour Irlandais contre l'Angleterre, et Anglais contre les habitants de race gallique. Cet embarras ne pouvait cesser que par la rupture du lien de dépendance qui les attachait à l'Angleterre, et par l'établissement complet de leur domination sur les indigènes. Ils tendaient simultanément à ce double but, et, de leur côté, les indigènes tendaient aussi à se séparer de l'Angleterre, mais en reconquérant leur pays, et en se délivrant de toute autorité qui ne fût pas purement irlandaise. Ainsi, quoique la politique des Irlandais par conquête et celle des Irlandais de race fussent calculées naturellement dans des vues d'hostilité mutuelle, il y avait cependant un point commun où s'accordaient les dispositions de ces deux classes d'hommes : c'était le désir de rendre à l'Irlande son indépendance comme État. Ces intérêts complexes, que le cours naturel des

¹ Froissart, vol. IV, chap. LXIII, p. 202.

² Spenser's State of Ireland.

choses devait difficilement ramener à un ordre de relations plus simple, se compliquèrent encore davantage au seizième siècle, par une révolution qui ajouta des germes de dissension religieuse aux anciens éléments d'hostilité politique.

Lorsque le roi Henri VIII eut aboli, à son profit, la suprématie papale en Angleterre, la nouvelle réforme religieuse, établie sans difficulté sur la côte orientale de l'Irlande et dans les villes où l'on parlait anglais, fit peu de progrès dans l'intérieur du pays. Les Irlandais de race ; même lorsqu'ils comprenaient l'anglais ; étaient peu disposés à écouter les prédications faites en cette langue ; et d'ailleurs les missionnaires envoyés d'Angleterre, suivant les instructions qu'ils avaient reçues, leur faisaient un article de foi de renoncer à leurs anciens usages et de prendre les mœurs des Anglais1. L'aversion qu'ils avaient pour ces mœurs et pour le gouvernement qui voulait les leur imposer s'étendit ainsi à la réforme et aux réformés, qu'ils s'habituèrent à désigner par le simple nom de Saxons, Sasson. D'un autre côté, les familles normandes ou anglaises établies dans les lieux éloignés de la mer, et en quelque sorte hors de la portée de l'autorité, résistèrent aux tentatives que l'on fit pour leur persuader où les forcer de changer de culte. Elles tinrent au catholicisme, ce qui forma entre elles et les Irlandais de nouveaux liens de sympathie. Ce changement eut aussi pour effet de rattacher aux affaires générales de l'Europe la querelle des indigènes de l'Irlande contre les fils de leurs envahisseurs, querelle jusque-là isolée comme le coin de terre où elle avait lieu. Elle devint dès lors une partie de la grande lutte du catholicisme contre le protestantisme ; et les demandes de secours étrangers que fit la population de l'Irlande ne s'adressèrent plus seulement aux tribus de même origine qui peuplaient une partie de l'Écosse, mais aux puissances catholiques, telles que le pape et les rois d'Espagne et de France2.

Les papes surtout, jadis si malveillants pour l'Irlande, qui avaient autorisé la conquête de Henri II et permis d'excommunier les indigènes armés contre la domination anglaise, devinrent pour ceux-ci des protecteurs spéciaux, qu'ils aimèrent d'abord comme les gardiens suprêmes de leur foi religieuse, et en outre comme un grand appui clans leur espoir de recouvrer l'indépendance nationale. Mais la cour de Rome au seizième et au dix-septième siècle fit de ce malheureux pays un foyer d'intrigues politiques absolument étrangères à l'objet de son affranchissement. Au moyen de leurs nonces apostoliques et surtout de l'ordre des jésuites, qui déploya, dans cette occasion, son habileté accoutumée, les papes réussirent à se former en Irlande un parti de catholiques purs, aussi ennemis des Irlandais de race devenus protestants que des Anglais eux-mêmes, et détestant ces derniers, non comme usurpateurs, mais comme antipapistes. Dans les rébellions qui éclatèrent depuis cette époque, ce parti joua un rôle distinct de celui des catholiques irlandais, à qui de simples motifs de patriotisme avaient fait prendre les armes. Il est facile de remarquer cette différence, même

_

¹ Collectanea de rebus hibernicis, p. 52 et 53.

² Sir Richard Musgrave, *Memoirs of the different rebellions in Ireland*, t. I, p. 25-28. — Cet ouvrage, composé en grande partie de pièces authentiques, offre un tableau complet des nombreuses révoltes arrivées en Irlande. L'auteur, l'un des agents du gouvernement dans les troubles de 1798, se montre, il est vrai, partial contre les Irlandais ; mais cette partialité même confirme plus pleinement les faits qui sont à leur avantage.

dans les entreprises où ces deux classes d'hommes agirent ensemble et de concert1.

A la faveur des troubles excités par les querelles de religion, et des encouragements que les puissances catholiques Offraient aux révoltés de tous les partis, la vieille cause des Irlandais de race parut reprendre quelque force ; leur 'énergie se réveilla, et les bardes chantèrent qu'une nouvelle âme était descendue dans Érin2. Mais l'enthousiasme que font naître les dissensions religieuses s'était aussi communiqué aux Anglo-Irlandais réformés, et même aux habitants de l'Angleterre, qui, vers la fin du seizième siècle, allèrent servir dans les guerres d'Irlande avec plus d'ardeur que jamais, comme à une sorte de croisade protestante. Leur zèle fournit pour ces guerres à la reine Élisabeth plus d'argent et de troupes qu'aucun roi n'en avait obtenu avant elle. Reprenant avec de grands moyens et une grande activité l'œuvre inachevée de la conquête, Élisabeth recouvra les provinces du nord et envahit celles de l'ouest, qui avaient résisté jusque-là. Tout ce territoire fut divisé en comtés comme l'Angleterre et administré par des Anglais, qui, voulant, comme ils le disaient, civiliser les Irlandais sauvages, les firent périr, par milliers, de faim et de misère.

Jacques Ier poursuivit l'ouvrage de cette civilisation, en s'emparant d'un grand nombre de chefs et en les faisant juger à Londres pour crime de rébellion présente ou passée. Selon la vieille loi anglo-normande, ils furent condamnés à perdre leurs domaines, comme félons envers leur seigneur-lige; et l'on eut soin de comprendre sous ce nom de domaines toute l'étendue de pays occupée par les clans qu'ils régissaient, attendu qu'en Angleterre les tenanciers de chaque seigneurie n'étaient que les fermiers du lord à des termes plus ou moins longs. Au moyen de cette assimilation forcée de deux ordres de choses entièrement différents, le roi Jacques confisqua en Irlande des cantons entiers, qu'il vendit par lots à des entrepreneurs de colonisation, appelés en anglais adventurers. Les clans dépossédés se réfugièrent dans les forêts et les montagnes, et en sortirent bientôt pour attaquer à main armée les nouvelles colonies anglaises ; mais ils furent repoussés par des forces supérieures ; et alors la province d'Ulster, qui avait été le principal théâtre de la guerre, fut déclarée forfaite, et tout titre de propriété annulé pour ses anciens habitants. On ne leur permit pas même d'emporter avec eux leurs meubles, et à une compagnie de capitalistes s'établit à Londres pour exécuter sur un plan uniforme la colonisation de ce pays. Ils engagèrent un grand nombre de laboureurs et d'artisans écossais, qui s'embarquèrent à la pointe du Galloway et allèrent s'établir en Irlande, aux environs de Dery, qui devint, sous le nom de Londondery, une ville manufacturière. D'autres émigrés de la même nation passèrent successivement au nord de l'Irlande, et y formèrent une population nouvelle et un nouveau parti religieux ; car ils étaient zélés presbytériens ; et ; sous le rapport de la croyance, également ennemis des anglicans et des catholiques.

Les troubles survenus en Angleterre, au commencement du règne de Charles Ier, encouragèrent de nouveau le parti des vieux Irlandais et celui des papistes d'Irlande, d'abord parce que la lutte où le gouvernement s'engageait contre le peuple anglais diminuait ses moyens d'action à -l'extérieur, et ensuite parce que le penchant marqué du roi pour le catholicisme semblait promettre aux

¹ Sir Richard Musgrave, *Memoirs of the different rebellions in Ireland*, vol. I, p. 74 et suivantes.

² Voyez Transactions of the hibernian Society of Dublin.

catholiques son appui, ou du moins son assentiment. La faction purement religieuse s'insurgea la première, sous la 'conduite d'un Anglo-Irlandais, George Moor, contre ce qu'elle appelait la tyrannie des hérétiques. Elle obtint peu de succès, tant que la portion du peuple qui nourrissait contre les Anglais une haine politique se tint en repos ou ne lui prêta point secours ; mais dès que les Irlandais de race, conduits par Phélim O'Connor, eurent pris parti dans la guerre civile, cette guerre fut poussée plus vivement, et eut pour objet ; non le triomphe des catholiques ; mais l'extirpation de toutes les colonies étrangères, d'ancienne ou de nouvelle date. Les colons presbytériens de l'Ulster et les habitants anglicans des provinces de l'ouest furent attaqués dans leurs maisons aux cris de : Vive Érin ! Érin go bragh! et l'un porte à près de quarante mille le nombre des personnes qui périrent alors par différents genres de mort.

Le bruit de ce massacre fit une vive impression en Angleterre ; et quoique la victoire obtenue par les hommes de race irlandaise fût un grand coup porté à la puissance du roi, le parlement l'accusa d'avoir contribué au massacre des protestants. Il s'en défendit avec chaleur, et, pour écarter tout soupçon, envoya en Irlande clés troupes qu'il eût voulu, conserver en Angleterre pour le maintien de son autorité. Le parlement donna d'avance les terres des rebelles à ceux qui fournirent de l'argent pour les frais de la guerre. L'armée anglaise ne fit guartier à aucun Irlandais ; on ne voulut pas même accepter là soumission de ceux qui offraient de poser les antres, et le désespoir excité par ces représailles donna de nouvelles forces aux fanaticiii6§ de religion ou de patriotisme : Quoique avec des moyens militaires beaucoup moindres, ils résistèrent aux Anglais et reconquirent même sur eux la province d'Ulster, dont ils chassèrent beaucoup de familles de race écossaise. Redevenus ainsi maîtres de la plus grande partie de l'Irlande, ils formèrent un conseil d'administration nationale, composé d'évêgues, d'anciens chefs de tribus ; de seigneurs féodaux d'origine anglo-normande, et de députés choisis dans chaque province par la population indigène.

Lorsque la guerre civile eut éclaté entre le roi et le parlement d'Angleterre, l'assemblée nationale des Irlandais entretint des intelligences avec l'un et l'autre de ces deux partis, offrant de s'attacher à celui qui reconnaîtrait le plus entièrement l'indépendance de l'Irlande. Quelle que fût l'habileté diplomatique naturelle aux Irlandais, il était difficile qu'il s'opérât un rapprochement formel entre eux et les parlementaires ; car ces derniers se montraient alors animés d'une grande haine contre les papistes : le roi s'accorda plus aisément et plus promptement avec les confédérés. Par un traité signé à Glamorgan, ils s'engagèrent à lui fournir dix mille hommes ; et, en retour, il leur fit des concessions qui équivalaient presque à l'abdication de sa royauté quant à l'Irlande. Cet accord ne tint pas ; mais ce fut le roi qui le viola le premier, en y substituant une convention privée avec ceux des Anglo-Irlandais qui avaient épousé la querelle des royalistes d'Angleterre, et à la tète desquels se trouvait le duc d'Ormond. La masse des confédérés, qui, ayant pour objet une séparation totale n'était pas plus royaliste que parlementaire, resta en dehors de cette alliance, et même le parti papiste s'en trouva exclu, parce qu'on n'y avait stipulé que des intérêts politiques. Sous la conduite du nonce du pape, il s'unit plus étroitement que jamais au parti indigène, qui reconnaissait pour chef un homme du nom d'O'Neil ; mais les intrigues du nonce et l'intolérance des prêtres, qui avaient pris un grand empire sur la multitude peu éclairée, brouillèrent encore une fois les affaires du peuple irlandais, par la confusion de la cause religieuse avec la cause patriotique. Quelques hommes d'un esprit ferme continuèrent seuls d'envisager ces deux intérêts d'une manière distincte ; et, après la condamnation à mort de Charles Pr, ils entamèrent des négociations avec les fondateurs de la république, pendant que les anglicans et les presbytériens d'Irlande, s'unissant au duc d'Ormond, proclamaient la royauté de Charles II.

Les républicains alarmés firent partir pour l'Irlande leur plus grand homme de guerre, Olivier Cromwell, qui, dans l'ardeur de son zèle et l'inflexibilité de sa politique, fit à tous les partis une guerre d'extermination, et même entreprit d'achever totalement et pour toujours la conquête de l'ile. Après avoir distribué à ses troupes, qui manquaient de solde, des terres enlevées aux rebelles, il renouvela sur un plus vaste plan la grande expropriation exécutée par Jacques Ier. Au lieu d'expulser les Irlandais maison par maison et village par village, ce qui leur donnait le moyen de se rassembler dans les forêts voisines, on assigna pour unique habitation à tous les indigènes, et aux Anglo-Irlandais catholiques, la province occidentale de Connaught. Tous reçurent l'ordre de s'y rendre, dans un délai fixé, avec leurs familles et leurs meubles ; et quand ils y furent réunis, on forma autour d'eux un cordon de troupes, et l'on décréta la peine de mort contre quiconque le traverserait. L'immense étendue de terrain qui resta vacante fut vendue -par le gouvernement à une société de riches capitalistes, qui la revendirent par lots à de nouveaux colons, ou à des entrepreneurs de colonies.

Ainsi s'éleva en Irlande, à côté des Irlandais de race, des anciens Anglo-Irlandais et des Écossais presbytériens, une quatrième population mal regardée par les premières, soit à cause de son origine, soit à cause de la nouveauté de son établissement dans le pays. Il n'y eut entre elles aucune discorde sérieuse, tant que la république d'Angleterre resta puissante, sous le protectorat de Cromwell; mais après sa mort, lorsque le gouvernement anglais tomba en anarchie, il se forma aussitôt en Irlande, pour la restauration des Stuarts, un parti composé en majorité d'Anglo-Irlandais protestants ou catholiques, et seulement d'un petit nombre d'indigènes. La masse de ces derniers, ennemie par instinct de toute entreprise tendant à placer le pays sous la puissance d'un Anglais, loin de donner son adhésion au parti de Charles II, se mit en opposition ouverte lorsqu'il s'agit de le proclamer roi de la Grande-Bretagne et de l'Irlande. La dispute des Irlandais purs avec les royalistes s'échauffa au point que de part et d'autre on prit les armes, et qu'il y eut plusieurs rencontres ; niais les amis des Stuarts, qui réunissaient dans leur parti tous les colons anciens et nouveaux, l'emportèrent sur une population que le dernier gouvernement avait désorganisée et appauvrie.

Charles II, qui sentait que son rétablissement provenait de la lassitude des partis, évitant avec soin tout ce qui pourrait les ranimer, changea peu de chose en Irlande. Il résista en général aux demandes que faisaient les indigènes et les papistes pour rentrer dans leurs biens occupés par les soldats ou les nouveaux colons. Mais sous le règne de son successeur Jacques II, qui était catholique, le parti catholique prit, à l'aide de l'autorité royale, un grand ascendant en Irlande. Tous les emplois civils et militaires fuirent donnés à des papistes, et le roi, qui doutait de l'issue de la lutte qu'il soutenait en Angleterre contre l'opinion publique, essaya d'organiser en Irlande une force capable de l'appuyer. Ce fut dans cette île qu'après sa déposition il alla chercher un refuge. Il réunit à Dublin un parlement composé de papistes et d'Irlandais indigènes. Ces derniers demandèrent au roi Jacques ; préalablement à toute autre discussion, de reconnaître l'entière indépendance de l'Irlande ; le roi s'y refusa, ne voulant abandonner aucune de ses anciennes prérogatives, et il offrit, comme moyen d'accommodement, de ne tolérer à l'avenir d'autre culte que le catholicisme. Mais les Irlandais, inébranlables dans leurs vues d'affranchissement politique, répondirent, par un message, que, puisqu'il se séparait de leur cause nationale,

ils feraient leurs affaires sans lui1. C'est au milieu de ces dissensions que le nouveau roi d'Angleterre, Guillaume III, descendit en Irlande avec des forces considérables, et gagna sur les deux partis confédérés des vieux Irlandais et des papistes la bataille décisive dé la Boyne.

La conquête de l'Irlande par Guillaume III fut suivie de confiscations et d'expropriations qui implantèrent encore dans l'île une nouvelle colonie anglaise, autour de laquelle se rallièrent les protestants zélés et tous les amis de la révolution, appelés dès lors Orangistes, Orang-men. Toute l'administration des affaires publiques passa entre leurs mains, et les catholiques n'exercèrent plus le moindre emploi; mais les protestants qui les opprimaient furent opprimés euxmêmes par le gouvernement d'Angleterre, comme l'avaient toujours été, depuis cinq siècles, les Anglais établis en Irlande. On gêna leur industrie et leur Commerce par des prohibitions, et l'on ne permit que très-rarement au parlement irlandais de s'assembler. Sous la reine Anne ; ce parlement fut privé du peu de droits qui lui restaient ; et, comme pour atténuer ce tort aux yeux des anglicans et les étourdir sur leur intérêt propre en flattant leur animosité religieuse, on persécuta individuellement les papistes. Il leur fut défendu d'acquérir des terres ou des fermages à long terme et même d'élever leurs enfants chez eux. Mais la communauté de souffrance, quoique à un degré fort inégal ; réunit dans une même opposition les protestants et les catholiques anglo-irlandais ou irlandais de race, qui formèrent un nouveau parti entièrement politique, sous le nom de parti des patriotes. Ils 's'accordaient tous sur un point, la nécessité de rendre l'Irlande indépendante de l'Angleterre ; mais les uns formaient ce désir en haine du gouvernement seul, et les autres en haine de la nation, ou, pour mieux dite, de la race anglaise. C'est ce que prouvent des satires composées au milieu du siècle dernier contre les enfants d'Erin qui apprenaient et parlaient l'anglais2.

Le parti patriote se fortifia par degrés ; et en vint plusieurs fois aux mains avec le parti anglais ; sur le bruit, fondé ou non, qu'on avait dessein de supprimer définitivement le parlement d'Irlande. Vers le même temps, les grands propriétaires des comtés du sud et de l'est commencèrent à convertir en prairies leurs terres labourables, et à enclore les pâturages communs pour augmenter leur revenu par l'éducation des bestiaux. Ce changement agricole occasionna l'expulsion d'un grand nombre de petits fermiers, la ruine de beaucoup de familles pauvres, et une grande cessation de travail pour les journaliers, la plupart irlandais de race et catholiques. Les laboureurs congédiés, ou demeurés sans ouvrage, et ceux qui croyaient avoir autant dé droits que le seigneur luimême sur les terrains où, de temps immémorial, ils avaient fait paître leurs moutons, se rassemblèrent en troupes, et s'organisèrent. Armés dé fusils, de sabres, de pistolets, et précédés de cornemuses, ils parcouraient le pays, brisant les clôtures, mettant à contribution les protestants, et enrôlant les catholiques dans leur association, qui prenait le nom de société des Enfants blancs (White Boys), à cause d'une souquenille blanche qu'ils portaient tous comme signe de ralliement3. Plusieurs personnes d'origine irlandaise, avant quelque fortune, entrèrent dans cette association, qui négociait, à ce qu'il paraît, avec le roi de France et le fils du Prétendant, Charles-Édouard, lorsque ce dernier fut défait à Culloden. On ne sait pas précisément quels étaient leurs projets politiques. Il est

-

¹ Sir Richard Musgrave, Memoirs of the different rebellions in Ireland, vol. I, p. 31.

² *Transactions of the hibernian Society of Dublin.*

³ Sir Richard Musgrave, Memoirs of the different rebellions in Ireland, vol. I, p. 36.

probable qu'ils auraient agi de concert avec l'expédition française que devait commander M. de Conflans1; mais, quand la France y eut renoncé, les efforts des Enfants blancs se bornèrent à une petite guerre contre les agents de l'autorité royale.

Dans les comtés du nord, une autre association se forma sous le nom de *Cœurs de chêne* (*Hearts of Oak*); ceux qui en étaient membres portaient, pour se reconnaître, une branche de chêne à leurs chapeaux; des fermiers, évincés à l'expiration de leurs baux, s'unirent et s'armèrent aussi sous le nom de *Cœurs d'acier* (*Hearts of Steel*), et enfin une société plus étroitement liée parut dans les provinces du sud, sous le nom d'*Enfants du droit* (*Right Boys*). Tous ceux qui s'y affiliaient juraient de ne payer de dîme à aucun prêtre, même catholique, et de n'obéir aux ordres de personne, excepté à ceux d'un chef mystérieux appelé le *Capitaine Droit* (*Capitan Right*2). Ce serment était si bien observé, que, dans beaucoup de lieux, les officiers du gouvernement ne purent trouver, à aucun prix, des hommes pour exécuter les jugements rendus contre les Enfants du droit.

Vendant que la lutte de ces diverses associations contre l'autorité civile et militaire occasionnait dans le pays une foule de désordres et de brigandages, quelques propriétaires et des jeunes gens de familles riches et protestantes imaginèrent de former, sous le nom de *volontaires* (*volunteers*), une contre-association dans la seule vue de maintenir la paix publique ; ils s'équipèrent, à leurs frais, d'armes et de chevaux, et firent des patrouilles, de nuit et de jour, dans les lieux où il y avait du trouble. La rupture de l'Angleterre avec ses colonies de l'Amérique septentrionale, venait de lui attirer une déclaration de guerre de la part de la France, de l'Espagne et de la Hollande. Toutes les troupes employées en Irlande furent rappelées, et ce pays resta exposé aux agressions des trois puissances et des corsaires qu'elles avaient en mer. Les grands propriétaires anglo-irlandais firent à ce sujet de vives réclamations auprès du ministère, qui leur répondit : Si vous voulez être en sûreté, armez-vous et défendez-vous vous-mêmes.

La classe riche profita avec beaucoup de zèle de cette autorisation. Les compagnies de volontaires qui s'étaient formées précédemment servirent de modèle et de noyau pour l'organisation d'un corps de milices nationales qui, sous le même nom, s'éleva bientôt au nombre de quarante mille hommes. Comme il composé, en presque totalité, d'Anglo1rlandais protestants, gouvernement en eut peu de défiance, et lui fit présent d'une grande quantité d'armes et de munitions de querre. Ceux qui conçurent la première idée de cette grande association militaire n'avaient d'autre objet que la défense du sol irlandais contre les ennemis de l'Angleterre ; mais l'Irlande était si malheureuse, toutes les classes d'hommes y éprouvaient tant de vexations, que dès l'instant où les volontaires sentirent leur force, ils résolurent de l'employer à rendre meilleure, s'il était possible, la situation du pays. Il se développa entre eux un nouvel esprit de patriotisme qui embrassait dans une même affection tous les habitants de l'ile, sans distinction de race ni de culte. Les catholiques qui voulaient entrer dans l'association des volontaires y étaient recus avec empressement, et on leur distribuait des armes, malgré l'ancienne loi qui réservait aux seuls protestants la faculté d'en avoir. Les soldats anglicans donnaient le salut militaire et portaient

¹ Sir Richard Musgrave, Memoirs of the different rebellions in Ireland, vol. I, p. 38.

² Sir Richard Musgrave, Memoirs of the different rebellions in Ireland, vol. I, p. 53.

l'arme aux aumôniers des régiments catholiques ; des moines et des ministres de l'Église réformée se prenaient la main et se faisaient fête mutuellement.

Dans chaque province, les volontaires tinrent des conciliabules politiques, qui s'accordèrent tous à envoyer quelques députés pour former une assemblée centrale, avec plein pouvoir d'agir comme représentant la nation irlandaise2. Cette assemblée, réunie à Dublin, prit différentes résolutions, toutes fondées sur le principe que le parlement anglais n'avait aucun droit de faire des lois pour l'Irlande, et que ce droit résidait tout entier dans le parlement irlandais. Le gouvernement, tout occupé de la guerre contre les nouveaux États-Unis d'Amérique, et n'ayant aucune force capable de contrebalancer en Irlande l'organisation des volontaires, reconnut, par un bill passé en 1783, l'intégrité des droits législatifs des deux Chambres irlandaises. L'habeas corpus, ou la garantie de tout sujet anglais contre une détention illégale, fut même, pour la première fois, introduit en Irlande. Mais ces concessions forcées étaient loin d'être faites de bonne foi ; et dès que la paix eut été conclue, en 1784, les agents du ministère commencèrent à parler aux volontaires de se dissoudre comme inutiles, et à ordonner, suivant la loi, le désarmement des catholiques. Plusieurs régiments déclarèrent qu'ils ne quitteraient leurs armes qu'avec la vie, et les protestants, souscrivant à cette déclaration, firent publier que leurs sous-officiers et leurs propres armes seraient à la disposition de tout Irlandais qui voudrait s'exercer aux manœuvres militaires3.

Cet esprit de tolérance mutuelle fut considéré comme extrêmement redoutable par le gouvernement anglais, et il employa toute sa politique à le détruire et à réveiller les anciennes haines de religion et de nation. Il y réussit, jusqu'à un certain point, en mettant obstacle à la réunion des assemblées politiques et des clubs de volontaires, et en effravant ou en séduisant beaucoup de membres de cette société. Les plus riches désertèrent les premiers, parce qu'ils étaient, en général, plus circonspects et moins passionnés que les gens de condition inférieure. Privée de ses anciens chefs, l'association tomba dans une sorte d'anarchie, et l'influence des hommes peu éclairés s'y fit sentir par l'oubli graduel du grand principe de nationalité qui, un moment, avait effacé toutes les distinctions de partis. A la suite de quelques rixes individuelles, les plus fanatiques d'entre les protestants commencèrent, dans certains cantons, à désarmer de force les papistes. Ils se formèrent, pour cet objet, en société, sous le nom d'Enfants du point du jour (Peep of day Boys), parce que c'était en général à cette heure qu'ils faisaient leurs descentes dans les maisons des catholiques. Ceux-ci, pour se garantir de leurs violences, formèrent, sous le nom de Défenseurs (Defenders), une contre-association qui ne se bornait pas toujours à la défense, et attaquait les protestants par représailles. Elle se recruta graduellement de tous les catholiques qui se retiraient de la société dés volontaires, dont la dissolution devint complète dans toutes les provinces, excepté à Dublin, où elle se conserva comme institution de police municipale. La société des Enfants du point du jour n'ayant, à ce qu'il parait, aucun grand objet politique, se bornait à des vexations partielles contre ses antagonistes ; mais les Défenseurs, en majorité de race irlandaise, prirent pour esprit de corps l'aversion instinctive des indigènes de l'Irlande contre les colons étrangers. Soit souvenir d'une ancienne alliance, soit conformité de caractère et de mœurs, les Irlandais

-

¹ Sir Richard Musgrave, Memoirs of the different rebellions in Ireland, vol. I, p. 55 et 56.

² Sir Richard Musgrave, Memoirs of the different rebellions in Ireland, vol. I, p. 55.

³ Sir Richard Musgrave, *Memoirs of the different rebellions in Ireland*, vol. I, p. 58 et 59.

de race avaient pour les Français plus de penchant que pour aucune autre nation ; les chefs des Défenseurs, qui, pour la plupart, étaient prêtres ou moines, entretinrent des intelligences avec le cabinet de Versailles, dans les années qui précédèrent la révolution de France.

Cette révolution frappa vivement les plus patriotes d'entre les Irlandais de toutes les sectes. Il y avait alors à Dublin un comité catholique, formé de personnes riches et de prêtres de cette religion, qui se chargeaient de transmettre au gouvernement les plaintes et les réclamations de leurs coreligionnaires. Jusquelà ils s'étaient bornés à d'humbles suppliques, accompagnées de protestations de dévouement et de loyauté; mais tout à coup, changeant de langage, la majorité des membres du comité catholique décida qu'il était urgent de revendiquer, comme un droit naturel, l'abolition des droits contre le catholicisme, et d'inviter tous les catholiques à s'armer pour l'obtenir. Dans le même temps, il se forma à Belfast, dans la province d'Antrym, pays habité par les colons écossais introduits en Irlande sous Jacques Ier, un club presbytérien, dont l'objet spécial était de s'occuper de l'état politique de l'Irlande et des moyens de le réformer. Le comité de Dublin ne tarda pas à proposer à ce club une alliance fondée sur la communauté d'intérêts et d'opinion, et les présidents de ces deux assemblées ; dont l'un était prêtre catholique et l'autre ministre calviniste, entretinrent une correspondance politique. Ces relations amicales devinrent le fondement d'une nouvelle association, celle des Irlandais-unis, dont l'objet était de rallier une seconde fois dans un même parti tous les habitants de l'île. Il s'établit dans beaucoup de villes, et surtout dans celles de l'est et du sud, des clubs d'Irlandais-unis, tous organisés sur le même, modèle, et régis par des statuts semblables. Les différents partis, réunis dans cette nouvelle alliance, se firent des concessions mutuelles : les catholiques publièrent une explication de leur doctrine, et le désaveu de toute hostilité contre les autres sectes chrétiennes ; la plupart même firent l'abandon formel de toute prétention sur les terres enlevées, en différents temps, à leurs ancêtres.

Ainsi le grand ressort de la domination anglaise en Irlande était brisé par la réconciliation de toutes les classes d'habitants ; le gouvernement prit des mesures vigoureuses contre ce qu'il appelait, d'un mot nouveau, l'esprit révolutionnaire. L'habeas corpus fut suspendu ; mais l'association des Irlandaisunis n'en continua pas moins de se recruter dans toutes les provinces, et d'entretenir des rapports d'amitié avec la nation qui invitait toutes les autres à se rendre libres comme elle. La fête de la Fédération française fut célébrée à Dublin le 14 juillet 1790, et dans le cours de 1791 beaucoup d'adresses furent envoyées de toutes les parties de l'Irlande à l'Assemblée constituante1. Lorsque les rois coalisés à Pilnitz eurent déclaré la guerre à la France, les *Irlandais-unis* de Belfast votèrent des secours d'argent pour les armées françaises, et la même société provoqua dans plusieurs villes des réjouissances publiques au moment où l'on apprit la retraite du duc de Brunswick2. En général, les patriotes irlandais s'étudiaient à suivre et à imiter le mouvement de la révolution française. Ils établirent une garde nationale, à l'instar de celle de France ; et les soldats de ce corps, habillés et armés par souscription, prirent l'habitude de se saluer entre eux par le nom de citoyen. En 1793, ils devinrent tous républicains de langage et de principes : anglicans, calvinistes et papistes se réunirent dans cette opinion ; et l'archevêque catholique titulaire de Dublin, dans une de ses lettres pastorales,

1 Sir Richard Musgrave, Memoirs of the different rebellions in Ireland, vol. I, p. 133.

² Sir Richard Musgrave, Memoirs of the different rebellions in Ireland, vol. I, p. 134.

essaya de prouver, par l'exemple : des républiques italiennes du moyen âge, que les catholiques étaient les créateurs de la démocratie moderne1.

Le mauvais succès de la révolution française porta un grand coup â la puissance des Irlandais-unis, en diminuant leur propre confiance dans l'infaillibilité de leurs principes, et en prêtant une sorte d'autorité aux accusations de leurs ennemis. Le ministère anglais saisit l'instant où se manifestait cet ébranlement de l'opinion, pour faire aux catholiques une concession qu'il avait refusée jusqu'alors. Il leur rendit la faculté d'élever leurs enfants, et l'exercice d'une partie de leurs droits politiques ; ce qui devait fournir le moyen de présenter aux papistes l'union irlandaise comme désormais inutile pour eux, et s'ils continuaient à s'agiter, dé les rendre odieux aux autres sectes, en leur imputant le dessein secret d'exterminer les protestants. Les bandes de Défenseurs qui parcouraient encore quelques provinces accréditèrent ces imputations ; et les anglicans du Connaught, que leur petit nombre au milieu des Irlandais de race rendait plus faciles à effrayer, s'armèrent spontanément vers l'année 1795, et s'organisèrent en associations sous le nom d'Orang-men, Orangistes. Leur dogme politique était le maintien rigoureux de l'ordre de choses établi par Guillaume III, et de toutes les lois oppressives portées, depuis son règne, contre les catholiques et les hommes de race irlandaise. Ils déployèrent, dès le commencement de leur organisation, un fanatisme qui les rendit redoutables à ceux d'entre leurs voisins qui différaient avec eux de croyance ou d'origine : près de quatorze cents familles catholiques émigrèrent, vers le sud et vers l'est, pour échapper à cette nouvelle persécution.

Quelques actes de. cruauté commis par les Orangistes envers les catholiques excitèrent contre eux une grande haine, et l'on mit sur leur compte toutes les violences exercées par les agents militaires et civils du gouvernement, comme la torture infligée aux suspects et la destruction des imprimeries. Un homme accusé d'orangisme devenait, par cela seul, l'objet de la vengeance populaire ; et comme cette accusation était vaque, il était' facile aux malintentionnés de s'en servir pour sacrifier qui ils voulaient ; tout protestant pouvait craindre de l'encourir. Le lien de l'union irlandaise se trouvait singulièrement affaibli par cette haine et cette défiance mutuelles des deux partis religieux ; pour y remédier par une organisation phis compacte, on substitua à l'association patente une affiliation secrète, fondée sur le serment et sur l'obéissance passive à des chefs dont les noms n'étaient connus que d'un petit nombre des associés. La société était partagée en petites réunions communiquant entre elles par le moyen de comités supérieurs, formés de députés pris dans leur sein. Il y en avait de cantonaux et de provinciaux ; et au-dessus de ces comités se trouvait un directoire de cinq membres, qui régissait toute l'union, composée de près de cent mille hommes. Les chefs supérieurs et inférieurs formaient une hiérarchie militaire avec les grades de lieutenant, capitaine, chef de bataillon, colonel, général et généralissime ; tout affilié ayant quelque fortune devait se munir, à ses frais, d'armes à feu, de poudre et de balles. On distribuait par souscription, à ceux qui étaient pauvres, des piques, dont les membres de l'union, ouvriers en fer et en bois, fabriquèrent promptement un grand nombre. Ce nouveau plan d'organisation s'exécuta en 1796 dans les provinces de Munster, de Leinster et

_

¹ Sir Richard Musgrave, Memoirs of the different rebellions in Ireland, vol. I, p. 146.

d'Ulster ; mais celle de Connaught demeura en retard, à cause de la vigilance des Orangistes et de l'appui qu'ils prêtaient aux agents de l'autorité1.

Parmi les hommes que l'union irlandaise reconnaissait comme ses chefs supérieurs, il s'en trouvait d'origine et de religion différentes : Arthur O'Connor, qui passait dans l'opinion populaire pour descendre du dernier roi de toute l'Irlande ; lord Édouard Fitz Gérald, que son nom rattachait encore à la vieille famille normande des fils de Gérauld ; le Père Quigley, Irlandais de naissance et papiste zélé ; enfin, Théobald Wolf-Tone, avocat, d'origine anglaise, professant les opinions philosophiques du dix-huitième siècle. Des prêtres de toutes les communions étaient membres de la société : en général, ils y occupaient des grades élevés, mais ils ne montraient point de jalousie entre eux, ni même de méfiance contre les doctrines peu religieuses de quelques-uns des affiliés. Ils invitaient leurs paroissiens à beaucoup lire, et toute espèce de livres, à former des réunions de lecture chez les maîtres d'école ou dans les granges. Quelquefois on voyait les ministres d'un culte aller prêcher dans les églises de l'autre ; un auditoire composé par moitié de catholiques et de calvinistes écoutait avec recueillement le même sermon, et recevait ensuite à la porte de l'église une distribution de brochures philosophiques, telles que l'Age de la raison, de Thomas Payne, imprimé à Belfast à un très-grand nombre d'exemplaires2.

Cette tendance à subordonner ses habitudes ou sa croyance particulière au but ou aux ordres de l'union, se faisait remarquer dans le bas peuple par une abstinence totale de liqueurs fortes, difficile à supporter sous un climat humide et froid. Le directoire la recommanda, en 1796, à tous ses subordonnés, afin que chacun cessât de payer au gouvernement anglais les taxes mises sur les boissons3; et vers la fin de cette même année, il annonça, par des circulaires imprimées, l'arrivée prochaine d'une flotte française. En effet, quinze mille hommes, partis de France sous la conduite du général Hoche, arrivèrent dans la baie de Bantry; mais une tempête qui dispersa leurs vaisseaux empêcha le débarquement.

Cet incident imprévu et la lenteur du Directoire exécutif de France à préparer une seconde expédition, donnèrent au gouvernement anglais le loisir de travailler activement à la ruine de l'union irlandaise. On fit, plus fréquemment que jamais, des visites de jour et de nuit chez les personnes suspectes. Dans les lieux où l'on supposait qu'il y avait des armes cachées, on forçait les habitants à les découvrir, en les soumettant, s'ils refusaient de répondre, à plusieurs genres de torture : les plus ordinaires étaient de pendre à demi, de fouetter jusqu'à l'excoriation, et d'arracher les cheveux et la peau de la tète au moyen d'une calotte de poix. Les Irlandais, poussés à bout par 1798 ces cruautés, résolurent de commencer l'insurrection sans attendre l'arrivée des Français ; on fabriqua des piques, et l'on fondit des balles avec une nouvelle activité. Le gouvernement s'aperçut de ces dispositions, parce que de grands arbres, dans le voisinage des villes, étaient coupés et enlevés de nuit, que les gouttières de plomb disparaissaient de toutes les maisons, et que les catholiques se rendaient plus fréquemment que de coutume à l'église et au confessionnal4. Mais, malgré ce surcroît de zèle, leur bonne intelligence avec les protestants ne cessait point ; un homme qui, au

¹ Sir Richard Musgrave, Memoirs of the different rebellions in Ireland, vol. I, p. 158.

² Sir Richard Musgrave, Memoirs of the different rebellions in Ireland, vol. I, p. 189.

³ Sir Richard Musgrave, Memoirs of the different rebellions in Ireland, vol. I, p. 286.

⁴ Sir Richard Musgrave, *Memoirs of the different rebellions in Ireland*, vol. I, p. 247, 249 et suivantes.

commencement de 1798, lut exécuté à Carikfergus, comme agent des Irlandaisunis, marcha au supplice, accompagné d'un moine et de deux ministres presbytériens.

Dans cette situation des choses et des esprits, l'un des délégués de la province de Leinster à l'union irlandaise, sans être pressé d'aucun danger imminent, ni gagné par des offres considérables, mais pris subitement d'une sorte de terreur panique, alla dénoncer à un magistrat de Dublin, partisan du gouvernement, le lieu où le comité dont il était membre devait tenir une de ses séances. Sur cette information, on saisit treize personnes, et beaucoup de papiers qui en compromirent d'autres. Il y eut de nombreuses arrestations ; et quatre jours après, un rassemblement de plusieurs milliers d'hommes, armés de fusils et de piques, se forma à quelques milles de Dublin et marcha contre la ville1.

C'était le commencement de l'insurrection des *Irlandais-unis*, qui s'étendit en un moment sur tout le pays entre Dublin et les montagnes de Wiklow, interceptant toute communication entre la capitale et les provinces du sud. Les précautions de défense prises à Dublin, où il y avait beaucoup d'artillerie, mirent cette ville à couvert de l'attaque des insurgés ; mais plusieurs autres moins considérables tombèrent en leur pouvoir. Le premier combat qu'ils soutinrent en campagne contre les troupes royales eut lieu sur la colline de Tarra, où s'était tenue, dans les anciens temps, l'assemblée générale du peuple irlandais. Les bataillons des *Irlandais-unis* avaient des drapeaux verts sur lesquels était peinte une harpe surmontée, au lieu de couronne, d'un bonnet de liberté, avec les mots anglais *Liberty or death*, ou la devise irlandaise *Erin go bragh !2* Ceux qui étaient catholiques portaient sur eux, en allant au combat, des absolutions signées d'un prêtre, et sur lesquelles était dessiné un arbre de liberté ; on trouvait fréquemment dans les poches des morts des livres de litanies, avec des traductions des chansons républicaines de France3.

Les prêtres catholiques, qui avaient presque tous des grades dans l'armée des insurgés, employaient leur influence à empêcher que les protestants qui n'étaient pas membres de l'union, mais contre lesquels elle n'avait aucun grief politique, fussent maltraités. Ils en sauvèrent plusieurs sur le point d'être victimes du fanatisme qui animait les derniers rangs de l'armée, et leur mot habituel était : Ce n'est point une guerre de religion. Quels que fussent d'ailleurs leurs excès, les insurgés respectèrent toujours les femmes4, ce que ne faisaient point les Orangistes, ni même les officiers de l'armée anglaise, malgré leurs prétentions à l'honneur et aux belles manières. Ces militaires, qui reprochaient amèrement aux rebelles le meurtre d'un seul prisonnier, remettaient les leurs sans aucun scrupule entre les mains du bourreau, parce que, disaient-ils, c'était la loi. Il y eut des provinces entières en révolte, où pas un protestant ne fut tué ; mais aucun des révoltés pris les armes à la main n'obtint sa grâce ; aussi les chefs des Irlandais-unis disaient-ils énergiquement : Nous nous battons la corde au cou.

Selon les instructions du directoire irlandais, l'insurrection aurait dû commencer le même jour et à la même heure dans toutes les villes ; mais l'arrestation des chefs, en forçant les personnes compromises d'éclater, pour n'être pas

3 Sir Richard Musgrave, *Memoirs of the different rebellions in Ireland*, vol. I, p. 543 et suivantes.

_

¹ Sir Richard Musgrave, Memoirs of the different rebellions in Ireland, vol. I, p. 247.

² Liberté ou la mort. — Vive l'Irlande!

⁴ Sir Richard Musgrave, Memoirs of the different rebellions in Ireland, vol. I, p. 555.

prévenues, détruisit le concert, qui seul pouvait assurer le succès de cette périlleuse entreprise. Le mouvement ne s'opéra que de proche en pioche : et les affiliés éloignés de Dublin, ayant le temps de réfléchir, suspendirent leur coopération active, attendant, pour se déclarer, que l'insurrection eût atteint certaines limites territoriales. En très-peu de temps elle s'étendit jusqu'à Wexford, où fut installé un gouvernement provisoire, sous le nom de Directoire exécutif de la république irlandaise. On arbora le drapeau vert sur les arsenaux et les édifices publics, et quelques petits bâtiments furent armés en course sous le pavillon des insurgés1. Ceux-ci établirent près de Wexford, sur une colline appelée Vinegar-Hill, un camp retranché qui devint leur quartier général. Ils y avaient quelque artillerie; mais, manquant entièrement de pièces de campagne, ils étaient forcés, pour pénétrer dans les villes, de s'élancer à la course contre le canon de l'ennemi, et mettaient souvent de la gaieté dans ce genre de combat, le plus meurtrier de tous2. A l'attaque de Ross, dans le comté de Cork, une pièce de gros calibre, placée à l'une des portes, tirait à mitraille et arrêtait les assaillants, lorsqu'un homme, se jetant en avant de tous les autres, arriva jusqu'à la bouche de la pièce, et y enfonça le bras en criant : A moi, enfants, je lui ferme la bouche !3

Les chefs des insurgés, pensant que la prise de la capitale déterminerait toutes les villes qui hésitaient encore, tentèrent sur Dublin une attaque si hardie, qu'elle pouvait sembler désespérée ; elle échoua complètement, et ce premier mauvais succès fut fatal à la cause irlandaise. Bientôt une bataille perdue prés de Wiklow fit retomber cette ville aux mains des troupes royales, et dès lors le découragement et la division se mirent dans les rangs des patriotes : ils accusaient leurs chefs et refusaient d'obéir, pendant qu'une armée anglaise s'avançait à marches forcées contre le camp de Vinegar-Hill. A l'aide de son artillerie, elle débusqua les insurgés, dont la plupart n'étaient armés que de piques, et, les poursuivant dans la direction de Wexford, elle les obligea d'évacuer cette ville, où la nouvelle république périt après un mois d'existence. Les Irlandais firent une sorte de retraite régulière, de colline en colline ; mais, comme ils n'avaient point de canons, ils ne pouvaient s'établir nulle part, et le manque de vivres les forca bientôt à se débander. On tortura les prisonniers pour les forcer de déclarer les noms de leurs chefs ; mais on ne put leur faire dénoncer que ceux qui étaient déjà morts ou prisonniers4. Ainsi finit l'insurrection de l'est et du sud, et, pendant ses derniers moments, il en éclata une autre dans le nord parmi les presbytériens de race écossaise.

Cette population, en général plus éclairée que les catholiques, avait dans les idées plus de calme et de fixité. Elle attendit pour agir que la nouvelle de la révolte du sud fût complètement confirmée. Mais le retard occasionné par cette circonspection donna le temps au gouvernement de prendre ses mesures ; et lorsque le soulèvement éclata par l'attaque d'Antrym, cette ville avait reçu, pour sa défense, de l'infanterie, de la cavalerie, des canons et des obusiers. Les presbytériens, auxquels s'étaient joints un certain nombre de catholiques d'origine anglaise ou irlandaise, attaquèrent par trois côtés, n'ayant pour toute artillerie qu'une pièce de six livres de balles, en si mauvais état qu'elle ne put tirer que deux coups, et une autre sans affût qu'ils avaient montée à la hâte sur

1 Sir Richard Musgrave, Memoirs of the different rebellions in Ireland, vol. I, p. 503.

² Sir Richard Musgrave, *Memoirs of the different rebellions in Ireland*, vol. I, p. 507.

³ Sir Richard Musgrave, *Memoirs of the different rebellions in Ireland*, vol. I, p. 507.

⁴ Sir Richard Musgrave, Memoirs of the different rebellions in Ireland, vol. II, p. 524.

un tronc d'arbre et deux petites roues de charrette. Un moment ils furent maîtres de la ville et d'une partie de l'artillerie anglaise ; mais de nouveaux renforts arrivés de Belfast les forcèrent à se retirer, pendant que quinze cents hommes, postés sur la route de Dery, interceptaient les secours qu'ils attendaient de ce côté.

L'insurrection éclata avec plus de succès dans le comté de Down, où les Irlandais, après avoir battu les troupes royales, établirent, près de Ballinahinck, un camp à l'instar de celui de Vinegar-Hill. Là fut livrée une bataille décisive, où les insurgés furent défaits, quoiqu'ils se fussent approchés des batteries anglaises jusqu'à mettre la main sur les pièces. Les soldats royaux reprirent Ballinahinck et châtièrent cette ville en la brûlant. Belfast, qui avait été en quelque sorte le foyer moral de l'insurrection, resta au pouvoir du gouvernement, et cette circonstance fit sur les insurgés du nord la même impression que l'attaque infructueuse de Dublin avait produite sur les autres. Leur découragement fut accompagné des mêmes symptômes de division : des bruits faux ou exagérés sur les cruautés commises par.les catholiques contre les protestants des provinces méridionales alarmèrent les presbytériens, qui se croyaient trahis, pensant que la lutte patriotique où ils s'étaient engagés dégénérait en guerre de religion ; ils acceptèrent une amnistie, après laquelle leurs principaux chefs furent mis en jugement et condamnés à mort1.

La victoire du gouvernement anglais sur les insurgés de Leinster et d'Ulster détruisit l'union irlandaise et, en partie, son esprit ; les hommes de secte et d'origine différentes n'avaient plus quère de commun que leur dégoût de l'état actuel des choses et l'espoir d'une descente des Français. A la nouvelle des derniers soulèvements, le Directoire exécutif de France avait enfin cédé aux instances des agents irlandais, et leur avait promis quelques troupes, qui débarquèrent dans l'ouest un mois après que tout était fini au nord, à, l'est et au sud. C'étaient environ quinze cents hommes de l'armée d'Italie et de celle du Rhin, commandés par le général Humber. Ils entrèrent à Killala, petite ville du comté de Mayo, et après avoir fait prisonniers tous les Anglais de la garnison, ils y arborèrent le drapeau vert des Irlandais-unis. Le général promettait, dans ses proclamations, une constitution républicaine sous la protection de la France, et il invitait les habitants, sans distinction de culte, à se joindre à lui. Mais dans ce pays, où avaient pris naissance les premières sociétés d'Orangistes, les protestants étaient, en général, ennemis fanatiques des papistes et dévoués au gouvernement : peu d'entré eux se rendirent à l'appel des Français, et la plupart se cachèrent ou prirent la fuite. Les catholiques, au contraire, vinrent en grand nombre ; et malgré tout ce qu'on disait alors de l'irréligion des Français, les prêtres n'hésitèrent pas à se déclarer pour eux, et encouragèrent de tout leur pouvoir leurs paroissiens à prendre les armes. Plusieurs de ces ecclésiastiques avaient été chassés de France par les persécutions révolutionnaires et ceux-là ne montrèrent pas plus de répugnance que les autres à fraterniser avec les soldats2. L'un d'entre eux alla jusqu'à offrir sa chapelle pour y établir un corps de garde. On composa de nouvelles chansons patriotiques, où les mots français ça ira, en avant ! étaient mêlés, dans des vers anglais, à d'anciens refrains irlandais.

¹ Sir Richard Musgrave, *Memoirs of the different rebellions in Ireland*, vol. I, p. 80 à 100. **2** Sir Richard Musgrave, *Memoirs of the different rebellions in Ireland*, vol. I, p. 418. — *Ibid.*, vol. II, p. 142.

Les Français et leurs alliés marchèrent vers le sud, et à leur entrée à Ballina, trouvant sur la place un homme pendu au gibet polir avoir distribué des proclamations, tous les soldats, l'un après l'autre, donnèrent au cadavre l'accolade républicaine. La première rencontre eut lieu près de Castlebar, où les troupes anglaises furent complètement défaites, et, la nuit qui suivit cette bataille, des feux allumés sur toutes les hauteurs donnèrent le signal de l'insurrection aux habitants du pays situé entre Castlebar et la mer. Le plan des Français était de marcher sur Dublin le plus rapidement possible, en ramassant sur leur route les volontaires irlandais ; mais la mauvaise intelligence qui régnait entre les protestants et les catholiques de l'ouest rendit le nombre de ces volontaires beaucoup moindre qu'il n'eût été dans les provinces orientales.

Pendant que les quinze cents hommes du général Humber avançaient dans le pays, sans que l'insurrection s'étendît à mesure, et qu'ainsi leur position devenait de plus en plus difficile, trente mille hommes de troupes anglaises marchaient contre eux de différents points1. Le général manœuvra longtemps pour les empêcher de se réunir ; mais, forcé de livrer, à Ballinamuch, un combat décisif, il capitula pour lui et pour sa troupe, sans rien obtenir en faveur des insurgés, qui firent seuls leur retraite sur Killala, où ils essayèrent de se défendre. Ils ne purent tenir ce poste ; la ville fut prise et pillée par les troupes royales, qui, après avoir massacré un grand nombre d'Irlandais, dispersèrent les autres dans les montagnes et les forêts voisines. Quelques-uns s'y maintinrent par bandes, et continuèrent la guerre sous forme de brigandage ; d'autres, pour se dérober aux poursuites judiciaires, vécurent dans des cavernes dont ils ne sortaient jamais, et où leurs parents leur apportaient à manger2. La plupart de ceux qui ne purent se cacher de la sorte furent pendus ou fusillés.

Au milieu de la désunion des différentes sectes et des différents partis irlandais, leur vieille haine contre le gouvernement anglais continua de se manifester par l'assassinat des agents de l'administration dans les lieux où l'insurrection avait éclaté, et dans les autres par des révoltes partielles qui éclatèrent un an plus tard3. En général, toutes les classes de population avaient les yeux fixés sur la France ; les victoires des Français leur causaient de la joie, et celles des Anglais du chagrin. Leur espoir était que la France ne ferait point de paix avec l'Angleterre sans stipuler expressément l'indépendance de l'Irlande. Ils le conservèrent jusqu'à l'époque du traité d'Amiens ; mais la publication des clauses de ce traité causa parmi eux un abattement universel. Deux mois après la conclusion de la paix, beaucoup d'hommes refusaient encore d'y croire, et disaient avec impatience : Serait-il possible que les Français fussent devenus orangistes ?4 Le ministère anglais profita du découragement général pour resserrer le lien politique entre l'Irlande et l'Angleterre par l'abolition de l'ancien parlement irlandais. Quoique ce parlement n'eût jamais fait beaucoup de bien au pays, les hommes de tous les partis y tenaient comme à un dernier signe d'existence nationale, et le projet d'unir l'Angleterre et l'Irlande sous une seule législature déplut à ceux-là mêmes qui avaient aidé le gouvernement contre les insurgés de 1798. Ils joignirent leur mécontentement à celui du peuple, et s'assemblèrent pour faire des remontrances ; mais leur opposition n'alla pas plus loin.

⁻

¹ Sir Richard Musgrave, Memoirs of the different rebellions in Ireland, vol. I, p. 172.

² Sir Richard Musgrave, Memoirs of the different rebellions in Ireland, vol. II, p. 180.

³ Sir Richard Musgrave, Memoirs of the different rebellions in Ireland, vol. II, p. 525.

⁴ Sir Richard Musgrave, Memoirs of the different rebellions in Ireland, vol. II, p. 526.

Il n'y a plus qu'un seul parlement pour les trois royaumes unis, et c'est de cette assemblée, en immense majorité composée d'Anglais, que l'Irlande attend des mesures et des lois qui aient le pouvoir de la pacifier. Après bien des années de vaines sollicitations, après bien des menaces de soulèvement, une de ses nombreuses plaies vient d'être fermée par l'émancipation des catholiques. Ils ont obtenu la faculté d'exercer des fonctions publiques et de siéger dans les deux Chambres du parlement ; mais cette grave question une fois résolue, combien d'autres, non moins graves, restent à débattre! Les privilèges exorbitants de l'Église anglicane, les changements opérés violemment dans la propriété par les confiscations et les spoliations en masse ; enfin, derrière toutes les querelles de race, de secte et de parti, la question suprême, celle de l'indépendance nationale et de la rupture du pacte d'union entre l'Irlande et l'Angleterre : telles sont les causes qui, dans un avenir plus ou moins éloigné de nous, peuvent ramener, les tristes scènes de 1798. En attendant de nouvelles et inévitables convulsions, la misère du bas peuple, les haines héréditaires dans les familles, et une hostilité permanente contre les agents de l'administration, multiplient les crimes et les brigandages, et font d'un pays fertile, dont la population est naturellement sociable et spirituelle, le lieu le plus inhabitable de l'Europe.

V. — Les Anglo-Normands et les Anglais de race.

Après la conquête de l'Anjou et du Poitou par le roi Philippe-Auguste, beaucoup d'hommes de ces deux pays, et même ceux qui avaient conspiré contre la domination anglo-normande, conspirèrent contre les Français en s'alliant avec le roi Jean. Ce roi ne leur fournit aucun secours efficace ; tout ce qu'il put faire pour Ceux qui s'étaient, exposés aux persécutions du roi de France en intriquant ou en prenant les armes, ce fut de leur donner asile et de les bien accueillir en Angleterre. Il s'y rendit, par nécessité ou par choix, un grand nombre de ces émigrés, hommes spirituels, adroits, insinuants, selon le caractère des Gaulois méridionaux, et mieux faits pour plaire à un roi que les Normands d'origine, qui étaient, en général, plus lents d'esprit et d'un naturel moins flexible1. Aussi les Poitevins ne tardèrent-ils pas à obtenir la plus grande faveur à la cour d'Angleterre, et même à supplanter l'ancienne aristocratie d'ans les bonnes grâces du roi Jean. Il leur distribua les offices et les fiefs qui étaient à sa disposition, et dépouilla même, sous différents prétextes, plusieurs riches Normands de leurs emplois et de leurs tenures, au profit de ces nouveaux venus. Il leur faisait épouser les héritières dont il avait la garde, suivant la loi féodale, et leur adjugeait, à titre de tutelle, les biens des orphelins en bas âge2.

Cette préférence du roi pour des étrangers, dont l'avidité toujours croissante l'obligeait à commettre plus d'exactions que tous ses prédécesseurs, et à s'arroger sur les biens et sur les personnes un pouvoir inusité, indisposa contre lui les barons anglo-normands. Les nouveaux courtisans, sentant que leur position et leur fortune étaient précaires, se hâtaient d'amasser beaucoup et faisaient demande sur demande. Dans l'exercice de leurs emplois publics, ils montraient plus d'âpreté au gain que les anciens fonctionnaires, et, par leurs

¹ Matth. Paris, Hist. Angliæ major., p. 386.

² Matth. Paris, Hist. Angliæ major., p. 389.

vexations journalières, se rendaient aussi odieux aux bourgeois et aux serfs saxons, qu'ils l'étaient déjà aux nobles de naissance normande. Ils levaient sur les domaines dont le roi les avait investis, plus de subsides qu'aucun seigneur n'en avait jamais exigé, et ils exerçaient plus durement les droits de péage sur les ponts et les grandes routes, saisissant les chevaux et le bagage des marchands et joignant à ces spoliations l'insulte et la moquerie1. Ainsi ils troublaient à la fois et presque également les deux races d'hommes qui habitaient l'Angleterre, et qui, depuis leur réunion violente, n'avaient encore éprouvé aucune souffrance, aucune sympathie, aucune aversion communes.

L'aversion contre les Poitevins et les autres favoris du roi établit donc un premier point de contact entre ces deux classes d'hommes, jusque-là étrangères l'une à l'autre, du moins en général, et abstraction faite de certains rapprochements individuels. C'est de là qu'on doit faire dater la naissance d'un nouvel esprit national commun à tous les hommes nés sur le sol anglais. Tous, en effet, sans distinction d'origine, sont qualifiés du titre d'indigènes par les auteurs contemporains, qui, répétant les bruits populaires, imputent au roi Jean, et à son successeur Henri III, le dessein d'exproprier les habitants de l'Angleterre pour donner leurs héritages à des gens venus de tout pays2. Ces alarmes exagérées étaient peut-être encore plus vivement senties par les bourgeois et les fermiers anglais que par les seigneurs et les barons de race normande, les seuls vraiment intéressés à détruire l'influence étrangère, et à forcer l'héritier de Guillaume le Conquérant de revenir à ses anciens amis et aux hommes de sa nation.

Après quelques années de règne, le roi Jean se trouva dans une situation à peu près semblable à celle du roi saxon Edward à son retour de Normandie3. Il menaçait les grands et les riches d'Angleterre, ou du moins leur donnait lieu de se croire menacés d'une sorte de conquête opérée, sans violence apparente, au profit d'étrangers dont la présence blessait leur orqueil national en même temps que leurs intérêts4. Dans ces circonstances, les barons anglo-normands prirent contre les courtisans venus du Poitou et de la Guyenne, et contre le roi qui les préférait à ses anciens hommes-liges, le même parti que les Anglo-Saxons avaient pris autrefois contre Edward et ses favoris normands, celui de la révolte. D'abord ils exhumèrent des archives publiques et firent signifier à Jean une charte de Henri Ier, qui déterminait les anciennes limites de la prérogative royale5; puis, sur son refus de reconnaître la validité de cette charte et de s'y conformer à l'avenir, ils renoncèrent solennellement à leur féauté envers le roi, et lui déclarèrent la querre à outrance. Les barons ainsi confédérés élurent pour chef Robert, fils de Gauthier, qui prit le titre de maréchal de l'armée de Dieu et de la sainte Église, et joua dans cette insurrection le même rôle que le Saxon Godwin dans celle de 10526.

La crainte de voir s'opérer graduellement au profit de clercs poitevins les destitutions ecclésiastiques dont la conquête normande avait frappé d'un seul coup le clergé de race anglaise, et en même temps la contagion du sentiment patriotique, rallièrent les évêques et les abbés anglo-normands au parti desbarons contre le roi Jean, quoique ce roi eût gagné à sa cause la faveur et l'appui

4 Matth. Paris, Hist. Angliæ major., p. 445.

¹ Matth. Paris, Hist. Angliæ major., p. 816.

² Matth. Paris, Hist. Angliæ major., p. 269.

³ Voyez plus haut, livre III, t. I.

⁵ Matth. Paris, Hist. Angliæ major., p. 240.

⁶ Matth. Paris, Hist. Angliæ major., p. 254. — Voyez plus haut, livre III, t. I.

du pape. Il avait renouvelé envers le Saint-Siège la profession publique de vasselage faite par Henri II après le meurtre de Thomas Beket. Mais cet acte d'humiliation politique, loin d'être aussi utile aux intérêts de Jean qu'il l'avait été autrefois à ceux de son père, ne servit qu'à lui attirer lé mépris universel et les reproches du clergé lui-même1. Abandonné par tous les hommes d'origine normande, le roi Jean n'eut point, comme Henri Ier, l'art de gagner et de soulever en sa faveur les Anglais d'origine, qui, d'ailleurs, ne formaient plus alors un corps de nation capable de servir en masse d'auxiliaire à l'un ou à l'autre parti. Les bourgeois et les serfs relevant immédiatement des barons étaient en bien plus grand nombre que ceux du roi ; et, quant aux habitants des grandes villes, bien que jouissant d'immunités et de franchises accordées par le pouvoir royal, une sympathie naturelle devait les attirer du côté où se trouvait la majeure partie de leurs compatriotes. La ville de Londres se déclara pour ceux qui levaient bannière contre les favoris étrangers ; et le roi fut réduit presque en un moment à n'avoir pour soutien, dans sa cause, que des hommes nés hors de l'Angleterre, des Poitevins, des Angevins, des Gascons et des Flamands2.

Effrayé de voir dans le parti de ses adversaires tous les hommes zélés pour l'indépendance du pays, soit comme fils des conquérants, soit comme Anglais indigènes ; le roi Jean souscrivit aux conditions exigées par les barons en révolte. La conférence eut lieu dans une grande plaine, entre Staines et Windsor, où campèrent les deux armées ; les demandes des révoltés furent débattues, et Jean, y fit droit par une charte scellée de son sceau3. L'objet spécial de cette charte était de dessaisir le roi de la partie de son pouvoir au moyen de laquelle il avait élevé et enrichi les hommes de naissance étrangère, aux dépens des Anglo-Normands ; mais la population de race anglaise ne fut pas oubliée dans le traité de paix que firent ces alliés de l'autre race. Plus d'une fois, durant la guerre civile, on avait vu la vieille demande populaire, celle des bonnes lois du roi Edward, figurer dans les manifestes qui réclamaient, au nom du baronnage d'Angleterre, le maintien des libertés féodales4. Ce ne furent point cependant, comme sous Henri Ier, les lois saxonnes que la charte du rpi normand vint garantir aux descendants des Saxons. Il semble au contraire que les rédacteurs de cet acte célèbre aient voulu mettre fin légalement à la distinction des deux races, et ne voir sur le sol anglais que des classes diverses, devant toutes, jusqu'à la dernière, trouver justice et protection sous la loi commune du pays.

La charte du roi Jean, depuis nommée la grande charte, sanctionna les droits de liberté et de propriété des classes d'origine normande, et, en même temps, elle établit le droit des classes d'origine saxonne à la jouissance des anciennes coutumes qui leur étaient favorables. Elle garantit à la ville de Londres et à toutes les villes du royaume leurs franchises municipales ; elle modéra les corvées royales et seigneuriales pour la réparation des châteaux, des routes et des ponts ; elle couvrit les marchands d'une protection spéciale, et interdit, en cas de poursuites judiciaires contre un paysan, la saisie des récoltes et des instruments de labours. L'article principal, sinon quant à ses résultats ultérieurs, ultérieurs, au moins quant à l'intérêt du moment, fut celui par lequel le roi

1 Matth. Paris, Hist. Angliæ major., p. 236.

² Matth. Paris, Hist. Angliæ major., p. 254 et 265.

³ Matth. Paris, Hist. Angliæ major., p. 255.

⁴ Annal. Waverleienses, apud Hist. anglic., Script., t. II, p. 180, ed. Gale. — Matth. Paris, Paris, Hist. Angliæ major., p. 240 et 253.

⁵ Articul. magne charte libertatum, apud Matth. Paris, Hist. Angl., p. 255 et seq.

s'engageait à renvoyer hors du royaume tous les étrangers qu'il avait accueillis et ses soldats venus d'outre-mer1. Cet article parait avoir été reçu avec une joie extrême par tous les habitants de l'Angleterre, sans distinction d'origine ; et peut-être les Anglais de race, qu'il n'intéressait que d'une manière indirecte, y attachèrent-ils un plus grand prix qu'à tous les autres.

Après avoir accordé, malgré lui, et signé de mauvaise foi sa charte, le roi Jean se retira dans l'île de Wight, pour y attendre en sûreté le moment de recommencer la guerre. Il demanda au pape, et obtint de lui une dispense du serment qu'il avait prêté, aux barons, et l'excommunication de ceux qui resteraient armés pour le contraindre à tenir sa parole. Mais aucun évêque, en Angleterre, ne consentit à promulguer cette sentence, qui demeura sans effet2. Le roi, avec ce qui restait d'argent dans son trésor, se procura une nouvelle recrue de soldats poitevins, gascons et flamands3. Conduites par des chefs expérimentés, ces troupes débarquèrent sur la côte du sud, et, grâce à leur tactique et à leur discipline militaire, elles eurent tout d'abord l'avantage sur l'armée irrégulière des barons et des bourgeois confédérés. Les barons, craignant de perdre tout le fruit de leur précédente victoire, résolurent de se faire appuyer, comme faisait le roi Jean, par des secours venus de l'étranger : ils s'adressèrent au roi de France Philippe-Auguste, et offrirent de donner à son fils Louis la couronne d'Angleterre, pourvu qu'il vint les trouver à la tête d'une bonne armée. Ce traité fut conclu ; et le jeune Louis arriva en Angleterre avec des forces suffisantes pour contrebalancer celles du roi Jean.

L'entière conformité de langage qui existait alors entre les Français et les barons anglo-normands devait diminuer pour ces derniers la défiance et l'éloignement qu'inspire toujours un chef étranger ; mais il n'en était pas de même pour la masse du peuple, qui, sous le rapport de l'idiome, n'avait pas plus d'affinité avec les Français qu'avec les Poitevins on les Gascons. Cette dissonance, jointe à l'esprit de jalousie qui ne tarda pas à éclater entre les Anglo-Normands et leurs auxiliaires, rendit l'appui du roi de France plus préjudiciable qu'utile au parti des barons. Des germes de dissolution commençaient à se développer dans ce parti, lorsque le roi Jean mourut, chargé de la haine publique et d'un mépris que ressentaient à la fois tous les hommes nés dans le pays, sans distinction de race ni d'état. Aussi les historiens de l'époque, moines ou clercs séculiers, ne tiennent-ils aucun compte à Jean de son vasselage volontaire à l'égard du chef de l'Eglise ; ils ne lui épargnent, dans le récit de sa vie, aucune épithète injurieuse ; et, après avoir raconté sa mort, ils composent ou transcrivent des épitaphes du genre de celles-ci : Qui est-ce qui pleure ou a pleuré la mort du roi Jean ? — L'enfer, avec sa saleté, est sali par l'âme de Jean4.

Louis, fils de Philippe-Auguste, avait, d'après le vœu des barons, pris le titre de roi d'Angleterre; mais les Français qui étaient venus avec lui ne tardèrent pas à se conduire comme en pays conquis. A mesure qu'il y eut, de la part des Anglais, plus de résistance à leurs vexations, ils devinrent plus durs et plus avides; et l'accusation si fatale au roi Jean se renouvela contre Louis de France; on disait qu'il avait formé le projet, d'accord avec son père, d'exterminer ou de bannir tous les riches d'Angleterre, et de les remplacer par des étrangers. Soulevés par

¹ Articul. magne charte libertatum, apud Matth. Paris, Hist. Angl., p. 261.

² Matth. Paris, Hist. Angliæ major., p. 268.

³ Matth. Paris, Hist. Angliæ major., p. 268.

⁴ Script. rer. anglic. — Matth. Paris, Hist. Angliæ major., p. 238.

l'intérêt national, tous les partis se réunirent alors en faveur du prince Henri, fils de Jean ; et les Français, demeurés seuls, ou presque seuls, acceptèrent une capitulation qui leur accordait la vie sauve, à condition de s'embarquer sans délai.

La royauté d'Angleterre étant ainsi revenue aux mains d'un Anglo-Normand, la charte de Jean fut confirmée ; 'et une autre, dite des forêts, qui rendait le droit de chasse aux possesseurs de fiefs, fut accordée par Henri III aux hommes de naissance normande. Mais le nouveau roi, fils d'une femme poitevine qui s'était remariée dans son pays, fit venir ou accueillit, après quelques années, ses frères utérins, et beaucoup d'autres qui vinrent, comme au temps du roi Jean, chercher fortune en Angleterre1. Les affections de parenté, et l'humeur agréable et facile des nouveaux émigrés du Poitou ; agirent sur Henri III comme sur son prédécesseur; on vit encore les grands offices de la cour et les dignités civiles, militaires et ecclésiastiques, prodiqués à des hommes nés sur le continent. A la suite des Poitevins affluèrent les Provençaux, parce que le roi Henri avait épousé une fille du comte de Provence ; et, après eux, des Savoyards et des Piémontais, parents éloignés, ou protégés de la reine, vinrent, attirés par l'espérance d'être enrichis et avancés. La plupart le furent, et l'alarme d'une nouvelle invasion d'étrangers se répandit d'une manière aussi vive, et souleva autant de passions que sous le règne précédent2. On répétait les plaintes patriotiques des Saxons après la conquête ; on disait que, pour obtenir des honneurs et des revenus en Angleterre, il suffisait de n'être pas Anglais3.

Un Poitevin, nommé Pierre Desroches, était le ministre favori et le confident du roi ; et lorsqu'on s'adressait à lui pour réclamer l'observation de la charte de Jean et des lois d'Angleterre : Je ne suis pas Anglais, répondait-il, pour connaître ces chartes et ces lois4. La confédération des barons et des bourgeois se renouvela dans une assemblée tenue à Londres : les principaux habitants de la ville y firent serment de vouloir tout ce que voudraient les barons, et d'adhérer fermement à leurs statuts5. En même temps, la plupart des évêques, comtes, barons et chevaliers d'Angleterre, ayant tenu conseil à Oxford, se liguèrent ensemble pour l'exécution des chartes et l'expulsion des étrangers, par un traité solennel qui était rédigé en français et contenait les passages suivants : Faisons savoir à toutes gens que nous avons juré sur saints évangiles, et sommes tenus ensemble par ce serment, et promettons en bonne foi que chacun de nous et tous ensemble nous entr'aiderons contre toutes gens, droit faisant et rien prenant. Et, si aucun va encontre ce, nous le tiendrons à ennemi mortel6...

Une chose bizarre, c'est que cette fois l'armée réunie pour détruire l'influence étrangère fut commandée par un étranger, Simon de Montfort, Français de naissance et beau-frère du roi. Son père avait acquis une grande réputation militaire et d'immenses richesses à la croisade contre les Albigeois, et lui-même ne manquait ni de talent ni d'habileté politique. Comme il arrive presque toujours aux hommes qui se jettent dans un parti d'où leur intérêt et leur situation semblaient naturellement les exclure, il déploya une activité fougueuse et une

¹ Matth. Paris., Hist. Angliæ major., p. 816.

² Matth. Paris., Hist. Angl. continuat., p. 989.

³ Matth. Paris., Hist. Angl. continuat., p. 911. — Ibid., Hist. Angliæ major., p. 802.

⁴ Voyez les Essais de M. Guizot sur l'histoire de France, p. 422, et l'Histoire d'Angleterre.

⁵ Matth. Paris., Hist. Angliæ major., p. 974.

⁶ Annales monast. burtoniensis, apud Rer. anglic. Script., p. 413, ed. Gale. — Matth. Paris., Hist. Angliæ major., p. 971.

obstination invincible dans sa lutte contre les favoris de Henri III. Étranger à l'aristocratie anglo-normande, il parait avoir eu beaucoup moins de répugnance qu'elle à fraterniser avec les hommes de descendance anglaise ; et ce fut lui qui, pour la première fois depuis la conquête, appela les bourgeois à délibérer sur les affaires publiques avec les évêques, les barons et les chevaliers d'Angleterre1.

La guerre commença donc encore une fois entre les hommes nés sur le sol anglais et les étrangers qui y occupaient des emplois et les seigneuries : les Poitevins et les Provençaux furent ceux dont on poursuivit l'expulsion avec le plus d'acharnement. C'était surtout contre les parents du roi et de la reine, comme Guillaume de Valence et Pierre de Savoie, que se dirigeait la haine de toutes les classes de la population2 ; car les Anglais de race, bourgeois et paysans, embrassèrent avec plus d'ardeur que jamais la cause des barons et des chevaliers. Un singulier monument de cette alliance subsiste dans une chanson populaire sur l'un des principaux incidents de la guerre civile, sur la prise de Richard, frère du roi, empereur désigné des Allemands. Cette ballade est le premier document poétique où l'on rencontre un mélange de la langue saxonne avec la langue française3.

A mesure que l'insurrection contre Henri III, s'étendant d'une province à l'autre, gagnait du terrain, les étrangers fuyaient devant elle4. Toute la haine nationale qui, depuis la conquête normande, fermentait inutilement dans les âmes des Anglais de race, parut se diriger et se concentrer sur les hommes venus d'outremer comme de nouveaux conquérants du pays. On assiégea les plus considérables d'entre eux dans leurs maisons fortes et on pilla leurs domaines. Les paysans arrêtaient sur les routes tous ceux que le bruit public, soit à raison, soit à tort, désignait comme étrangers. Ils leur faisaient prononcer des mots saxons ou quelque phrase du langage mixte qu'employaient les nobles pour communiquer avec la population inférieure ; et lorsque le suspect était convaincu de ne parler ni anglais ni anglo-normand, ou de prononcer ces deux langues avec l'accent du midi de la Gaule, on le maltraitait, on le dépouillait et on l'emprisonnait sans scrupule, qu'il fût chevalier, moine ou prêtre5. Après avoir remporté plusieurs victoires sur le parti royal et fait le roi lui-même prisonnier, Simon de Montfort fut tué dans une bataille ; l'ancienne superstition patriotique du peuple anglais se réveilla en sa faveur. Comme ennemi des étrangers et, selon les paroles d'un contemporain, défenseur de la justice et soutien des pauvres, il fut honoré du même titre que la voix populaire avait décerné à Waltheof, le dernier des chefs saxons, victime de la haine des Normands6. On proclamait Simon martyr comme autrefois Waltheof, et, chose plus bizarre, on comparait sa mort à celle de Thomas Beket7. Le chef de l'armée des barons insurgés contre Henri III fut le dernier homme en faveur duquel se manifesta cette disposition à confondre ensemble les deux enthousiasmes de la religion et

_

Richard, than thou be ever triebard, Trichen shalt thou never more.

Warton's History of english poetry, t. I, p. 47.

¹ Voyez l'*Histoire des origines du gouvernement représentatif en Europe*, par M. Guizot, t. II, p. 174.

² Matth. Paris., Hist. Angl. continuat., p. 989.

³ En voici le refrain:

⁴ Matthei Westmonast., Flores historiar., p. 364.

⁵ Matthei Westmonast., *Flores historiar.*, p. 383.

⁶ Matth. Paris., *Hist. Angl. continuat.*, p. 998. — Voyez plus haut, livre V.

⁷ Chron. abbat. de Mailros, apud Rer. anglic. Script., t. I, p. 238, ed. Gale.

de la patrie, disposition particulière à la race anglaise, et quelle partageaient point les Anglo-Normands. Car, bien que Simon de Montfort eût fait beaucoup plus pour eux que pour les bourgeois et les serfs d'Angleterre, ils ne défendirent pas le renom de sainteté que ces derniers lui attribuaient, et laissèrent les pauvres gens et les femmes de village visiter seuls le tombeau du nouveau martyr pour en obtenir des miracles1. Ces miracles ne manquèrent pas, et il y en a plusieurs légendes; mais le peu d'encouragement donné par l'aristocratie à la superstition populaire les fit bientôt tomber dans l'oubli2.

Malgré l'estime que, durant sa vie, Simon de Montfort avait témoignée aux hommes d'origine saxonne, une distance énorme continua d'exister entre eux et les fils des Normands. Un homme qui fut, pour ainsi dire, le chapelain en chef de l'armée des barons, Robert Grosse-Tête, évêque de Lincoln, l'un des plus ardents promoteurs de la guerre civile, ne comptait en Angleterre que deux langages, le latin pour les gens lettrés, et le français pour les ignorants3; c'est dans cette langue qu'il écrivit sur ses vieux jours des livres de piété à l'usage des laïques, négligeant la langue anglaise et ceux qui la parlaient4. Les poètes de la même époque, même Anglais de naissance, composaient leurs vers en français, lorsqu'ils désiraient en tirer honneur et profit. Il n'y avait que les chanteurs de ballades et de romances pour les bourgeois et les paysans qui fissent usage de l'anglais pur ou du langage mêlé de français et d'anglais, qui était le moyen habituel de communication entre les hautes et les basses classes.

Cet idiome intermédiaire, dont la formation graduelle fut un résultat nécessaire de la conquête, eut d'abord cours dans les villes où la population des deux races était plus mêlée et où l'inégalité des conditions était moins grande que dans les campagnes. Il y remplaça insensiblement la langue saxonne, qui, n'étant plus parlée que par la partie de la nation la plus pauvre et la plus grossière, tomba autant au-dessous du nouvel-idiome anglo-normand que celui-ci était au-dessous du français, langage de la cour, du baronnage et de quiconque prétendait au bon ton et aux belles manières5. Les riches bourgeois des grandes villes, et surtout ceux de Londres, cherchaient, en francisant leur langage d'une manière plus ou moins adroite, à imiter les nobles ou à se rapprocher d'eux par intérêt ou par vanité ; ils prirent ainsi de bonne heure l'habitude de se saluer entre eux par le nom de sire et même de s'intituler barons comme les châtelains du plat pays. Les citoyens de Douvres, Romney, Sandwich, Hithe et Hastings, villes de grand commerce, et qu'on appelait alors par excellence les cinq ports d'Angleterre6, s'arrogèrent, à l'imitation de ceux de Londres, le titre de la noblesse normande, le prenant en commun dans leurs actes municipaux, et individuellement dans leurs relations privées. Mais les vrais barons normands trouvaient cette prétention outrecuidente : C'est à faire vomir, disaient-ils, que d'entendre un vilain se qualifier de baron7. Lorsque les jeunes gens de Londres s'avisaient de

-

¹ Chron. abbat. de Mailros, apud Rer. anglic. Script., t. I, p. 238, ed. Gale.

² Chron. abbat. de Mailros, apud Rer. anglic. Script., t. I, p. 232, ed. Gale. — Matth. Paris, Hist. Angl. continuat., p. 998.

³ Matth. Paris, Hist. Angl. continuat., p. 998.

⁴ Mémoires de la Société des Antiquaires de Londres, t. XIII, p. 248.

⁵ L'Oraison dominicale, sous le règne de Henri III, ne contenait pas encore un seul mot

⁶ On dit encore aujourd'hui, en anglais, the cinque ports.

⁷ Matth. Paris, *Hist. Angliæ major*., p. 749. — Matth. Westmonast., apud Ducange, verbo verbo *Barones*.

faire entre eux une joute à cheval dans quelque prairie voisine du palais de Westminster, les pages du roi et des seigneurs de sa suite venaient les assaillir en leur criant que les expertises d'armes n'étaient pas faites pour des vilains, des savonniers et des fariniers comme eux1.

Malgré cette indignation des fils des conquérants contre le mouvement irrésistible qui tendait à rapprocher d'eux la partie la plus riche de la population vaincue, ce mouvement se manifesta d'une manière sensible, durant le quatorzième siècle, dans les villes auxquelles les chartes royales avaient accordé le droit de remplacer par des magistrats électifs les vicomtes et les baillis seigneuriaux. Dans ces villes, qu'on appelait cités incorporées, les membres de la bourgeoisie, forts de leur organisation municipale, parvinrent à se faire respecter beaucoup plus que les habitants des petites villes et des hameaux, qui demeuraient immédiatement soumis à l'autorité royale ; mais il s'écoula encore un long temps avant que cette autorité eût, pour les bourgeois pris individuellement, la même considération et les mêmes égards que pour le corps dont ils étaient membres. Les magistrats de la cité de Londres, sous le règne d'Édouard III, admis à prendre place dans les festins royaux, avaient déjà part à ce respect pour les autorités établies par lequel se distinguait la race anglonormande ; mais le même roi qui avait fait manger à la troisième table, après la sienne, le maire et les aldermen, traitait presque en serf de la conquête tout citoyen de Londres qui, n'étant ni chevalier ni écuyer, exerçait un métier ou un art quelconque.

Si, par exemple, il prenait envie à ce roi d'embellir son palais ou de se signaler par la décoration d'une église, au lieu de faire engager les meilleurs peintres de la ville à venir travailler pour un salaire convenu, il adressait à son maître architecte une commission dans les termes suivants : Sachez que nous avons chargé notre amé Guillaume de Walsingham de prendre dans notre ville de Londres autant de peintres qu'il en sera besoin, et de les mettre à l'ouvrage à nos gages, et de les y faire rester tant que besoin sera ; s'il en trouve quelqu'un de rebelle, il les arrêtera et tiendra dans nos prisons pour y demeurer jusqu'à ce qu'il en soit ordonné autrement2. Quand le même roi voulait se procurer le plaisir d'entendre jouer des instruments et chanter des ballades après son repas, il chargeait semblablement les huissiers de son hôtel de prendre, tant dans la banlieue de Londres qu'au dehors, tel nombre de jeunes gens de figure agréable, chantant bien et bons ménétriers3. Enfin, au moment de partir pour les guerres de France, lorsqu'il s'agissait de réparer les machines de guerre ou d'en construire de nouvelles, le roi Édouard taxait son maitre ingénieur à douze cents boulets de pierre pour ses engins, l'autorisant à prendre, partout où il en trouverait, des-tailleurs de pierre et d'autres ouvriers, pour les mettre à l'ouvrage dans les carrières, sous peine d'emprisonnement4.

Telle était encore, à la fin du quatorzième siècle, la condition de ceux.que plusieurs écrivains du temps appellent les *villains* de Londres⁵; et quant aux vilains de la campagne, que les Normands, francisant d'anciens noms saxons,

¹ Matth. Paris, *Hist. Angliæ major.*, p. 863.

² Rymer, *Fœdera*, *conventiones*, *litteræ*, t. III, pars II, p. 79, ed. de La Haye. — *Ibid*., pars I, p. 52, et pars III, p. 196.

³ Rymer, *Fœdera, conventiones, litteræ*, t. III, pars II, p. 79, ed. de La Haye.

⁴ Rymer, Fædera, conventiones, litteræ, t. III, pars II, p. 156.

⁵ Froissart, vol. II, chap. LXXIV, p. 133.

appelaient bondes, cotiers ou cotagers1, leurs souffrances individuelles étaient bien plus grandes que celles des bourgeois, et sans aucune compensation ; car ils n'avaient point de magistrats de leur choix, et parmi eux il ne se trouvait personne à qui on donnât le titre de sire ou de lord2. A la différence des habitants des villes, leur servitude s'était aggravée par la régularisation de leurs rapports avec les seigneurs des manoirs auxquels ils étaient attachés ; l'ancien droit de conquête s'était subdivisé en une foule de droits moins violents en apparence, mais qui entouraient d'entraves saris nombre la classe d'hommes qui s'v trouvait soumise. Les voyageurs du quatorzième siècle s'étonnaient du grand nombre de serfs qu'ils voyaient en Angleterre ; et de l'excessive dureté de leur condition clans ce pays3, comparativement à ce qu'elle était sur le continent et même en France. Le mot bondage exprimait alors le dernier degré de la misère sociale ; pourtant ce mot, auquel la conquête avait donné une pareille signification, n'était qu'un simple dérivé de l'anglo-danois bond, qui, avant l'invasion des Normands, désignait un cultivateur libre et un père de famille vivant à la campagne, et c'est dans ce sens qu'on le joignait au mot saxon hus, pour désigner un chef de maison, husbond, ou husband, selon l'orthographe de l'anglais moderne4.

Vers l'an 1381, tous les hommes qu'on appelait bondes en Angleterre, c'est-à-dire tous les cultivateurs, étaient serfs de corps et de biens, obligés de payer de grosses aides pour la petite portion de terre qui nourrissait leur famille, et ne pouvant abandonner cette portion de terre sans l'aveu des seigneurs, dont ils étaient obligés de faire gratuitement le labourage, le jardinage et les charrois de toute espèce. Le seigneur pouvait les vendre avec leur maison, leurs bœufs et leurs outils de labour,. leurs enfants et leur postérité ; ce que les actes d'Angleterre exprimaient de la manière suivante : Sachez que j'ai vendu un tel, mon naïf, et toute sa suite, née ou à naître5... Le ressentiment du mal causé par par l'oppression des familles nobles, joint à un oubli presque total des événements d'où provenait l'élévation de ces familles, dont les membres ne se qualifiaient plus de Normands, mais de gentilshommes, avait conduit les paysans d'Angleterre à l'idée de l'injustice de la servitude en elle-même et indépendamment de son origine historique.

Dans les provinces du sud, où la population était plus nombreuse, et surtout dans celle de Kent, dont les habitants avaient conservé la tradition vague d'un traité conclu entre eux et Guillaume le Conquérant pour le maintien de leurs anciennes franchises, de grands symptômes d'agitations populaires parurent au commencement du règne de Richard II. C'était un temps de dépense excessive pour la cour et pour tous les gentilshommes, à cause des guerres de France, où chacun se rendait à ses frais, et cherchait à briller par la magnificence de son train et de ses armes. Les propriétaires de seigneuries et de manoirs accablaient de tailles et d'exactions leurs fermiers et leurs serfs, prétextant, à chaque nouvelle demande, la nécessité où ils étaient d'aller combattre les Français chez eux, pour les empêcher de descendre en Angleterre. Mais les paysans disaient :

_

¹ Cot, en anglo-saxon, signifie cabane.

² Chancer's Canterbury Tales.

³ Froissart, vol. II, chap. LXXIV, p. 133.

⁴ *Domesday-book*, passim.

⁵ Madox, Formulare anglican., passim. — De manumissione nativorum. Rymer, Fædera, conventiones, etc., t. II, pars IV, p. 20. — Les actes rédigés en langue française portaient le mot naïf, qui est resté dans l'anglais moderne pour dire un paysan.

On nous taille, nous autres, pour aider les chevaliers et les écuyers du pays à défendre leurs héritages ; nous sommes leurs valets et les bêtes ils tondent la laine ; et, à tout considérer, si l'Angleterre se perdait, nous perdrions bien moins qu'eux1.

A ces propos tenus au retour des champs, lorsque les serfs du même domaine ou de domaines voisins l'un de l'autre se rencontraient et cheminaient ensemble, succédèrent des discours plus graves prononcés dans des espèces de clubs où l'on se réunissait le soir après l'heure du travail2. Quelques-uns des orateurs de ces réunions étaient prêtres, et ils tiraient de la Bible et des Ecritures leurs arguments contre l'ordre social de l'époque. Bonnes gens, disaient-ils, les choses ne peuvent aller en Angleterre, et n'iront pas jusqu'à ce qu'il n'y ait ni vilains, ni gentilshommes, que nous soyons tous égaux, et que les seigneurs ne soient pas plus maîtres que nous. Comment l'ont-ils mérité, et pourquoi nous tiennent-ils en servage ? car nous sommes tous venus des mêmes père et mère, Adam et Ève. Ils sont vêtus de velours et de cramoisi, fourrés de vair et de gris ; ils ont les viandes, les épices et les bons vins, et nous avons la peine et le travail, la pluie et le vent aux champs3... Là-dessus, toute l'assemblée en tumulte s'écriait : Il ne faut plus qu'il y ait de serfs ; nous ne voulons plus être traités comme des bêtes ; et si nous travaillons pour les seigneurs, il faut que ce soit avec salaire4.

Ces réunions, formées dans plusieurs lieux des provinces de Kent et d'Essex, se régularisèrent secrètement, et envoyèrent des députés dans les provinces voisines, pour s'entendre avec les gens de la même classe et de la même opinion5. Ainsi s'organisa une grande association, ayant pour but de contraindre les gentilshommes à renoncer à, leurs privilèges. Une chose plus remarquable encore, c'est qu'il circulait dans les villages de petits écrits, sous forme de lettres, où l'on recommandait aux associés la persévérance et la discrétion, en termes mystérieux et proverbiaux. Ces écrits, dont un auteur du temps nous a conservé quelques-uns, sont composés dans un anglais plus pur, c'est-à-dire moins mélangé de français que ne le sont d'autres pièces de la même époque, destinées à l'amusement des riches bourgeois des villes. Ces pamphlets du quatorzième siècle n'ont d'ailleurs rien de curieux que leur existence même, et le plus significatif de tous, qui est une lettre adressée au peuple des campagnes par un prêtre nommé John Ball, contient les passages suivants : John Ball vous salue tous, et vous fait savoir qu'il a sonné votre cloche. Or donc, à l'ouvrage; prudence et constance, effort et accord ; que Dieu donne hâte aux paresseux. Tenez-vous bravement ensemble, et secourez-vous fidèlement : quand la fin est bonne, tout est bien6.

Malgré la distance qui séparait alors la condition des paysans de celle des bourgeois, et surtout des bourgeois de Londres, ces derniers entrèrent, à ce qu'il parait, en relation intime avec les serfs de la province d'Essex, et promirent même de leur ouvrir les portes de la ville et de les laisser entrer sans aucune

¹ Froissart, vol. II, chap. LXXIV à LXXIX, p. 133 et suivantes.

² Rymer, Fædera, conventiones, litteræ, t. III, pars III, p. 123, ed. de La Haye.

³ Froissart, vol. II, chap. LXXIV à LXXIX, p. 133 et suivantes.

⁴ Froissart, vol. II, chap. LXXIV à LXXIX, p. 133 et suivantes.

⁵ Henrici Knyghton, *de Event. angl.*, lib. V, apud *Hist. anglic. Script.*, t. II, col. 2633, ed. ed. Selden.

⁶ Henrici Knyghton, de Event. angl., lib. V, apud Hist. anglic. Script., t. II, col. 2637 et 2638, ed. Selden.

opposition, s'ils voulaient venir en masse faire leur demande au roi Richard1. Ce roi entrait dans sa seizième année, et les paysans, dans leur bonne foi, et dans la conviction où ils étaient de la justice de leur cause, espéraient qu'il les affranchirait tous d'une manière légale, et sans qu'ils eussent besoin de recourir à la violence. Aussi le mot habituel des serfs, dans leurs conversations et leurs conciliabules politiques, était : Allons au roi, qui est jeune, et remontrons-lui notre servitude ; allons-y ensemble, et, quand il nous verra, nous en obtiendrons quelque chose de bonne grâce, ou bien nous userons d'autre remède2. L'association formée autour de Londres s'étendait de proche en proche avec rapidité, lorsqu'un accident imprévu, en contraignant les affiliés d'agir avant qu'ils eussent acquis une assez grande force et une organisation assez complète, détruisit les espérances qu'ils avaient conçues, et remit aux progrès de la civilisation européenne l'abolition graduelle de la servitude en Angleterre.

En l'année 1381, les besoins du gouvernement pour la guerre et pour les dépenses de luxe lui firent décréter une taxe de douze sous par personne, de quelque condition qu'elle fût, qui aurait passé l'âge de quinze ans. La levée de cet impôt n'ayant pas rendu tout ce qu'on en avait espéré, des commissaires furent envoyés pour s'enquérir de la régularité du payement3. Dans leurs recherches auprès des nobles et des riches, ils mirent des égards et de la courtoisie ; mais ils furent, pour le bas peuple, d'une dureté et d'une insolence excessives. Dans plusieurs villages du comté d'Essex, ils allèrent jusqu'à vouloir s'assurer d'une manière indécente de l'âge des jeunes filles4. L'indignation causée par ces injures occasionna un soulèvement, à la tête duquel se mit un couvreur en tuiles Appelé Walter, ou familièrement Wat, et surnommé, à cause de sa profession, Tyler, c'est-à-dire le Tuilier. Ce mouvement en détermina de semblables danse les comtés de Sussex et de Bedfort, et dans celui de Kent, dont le prêtre John Bail et un certain Jacques Straw, ou Jean la Paille, furent nommés chefs et capitaines5. Les trois chefs et leur bande, qui se grossissait en route de tout ce qu'elle rencontrait de laboureurs et d'artisans serfs, se dirigèrent du côté de Londres, pour aller voir le roi, comme disaient les plus simples d'entre les insurgés, qui attendaient tout de cette seule entrevue. Ils marchaient armés de bâtons ferrés, de haches et d'épées rouillées, en désordre, mais sans fureur, et chantant des chansons politiques dont deux vers ont été conservés :

Quand Adam bêchait, quand Ève filait, où était alors le gentilhomme ?6

Ils ne pillaient point sur leur route ; mais, au contraire, payaient scrupuleusement ce dont ils avaient besoin. Ceux du comté de Kent allèrent d'abord à Kenterbury pour s'emparer de l'archevêque, qui était en même temps chancelier d'Angleterre ; et, ne l'y trouvant pas, ils continuèrent leur route, détruisant les maisons des gens de cour et celles des légistes qui avaient

_

¹ Henrici Knyghton, de Event. angl., lib. V, apud Hist. anglic. Script., t. II, col. 2634, ed. Selden.

² Froissart, vol. II, chap. LXXIV, p. 133.

³ Henrici Knyghton, de Event. angl., lib. V, apud Hist. anglic. Script., t. II, col. 2633, ed. Selden

⁴ Henrici Knyghton, de Event. angl., lib. V, apud Hist. anglic. Script., t. II, col. 2633, ed. ed. Selden.

⁵ Henrici Knyghton, *de Event. angl.*, lib. V, apud *Hist. anglic. Script.*, t. II, col. 2633, ed. ed. Selden.

⁶ J'ai cité le texte de ce dicton dans une note du livre VII, t. I.

⁷ Froissart, vol. II, chap. LXXIV, p. 133.

soutenu des procès intentés aux serfs par les nobles. Ils enlevèrent aussi plusieurs personnes qu'ils gardèrent comme otages, entre autres un chevalier et ses deux enfants ; ils firent halte à quatre milles environ de Londres, dans une grande plaine nommée Black-Heath, où ils se retranchèrent comme dans une espèce de camp. Ils proposèrent alors au chevalier qu'ils avaient amené avec eux de se rendre en parlementaire auprès du roi, qui, à la nouvelle de l'insurrection, s'était retiré dans la Tour de Londres. Le chevalier n'osa refuser ; prenant une barque, il vint à la Tour, et, se mettant à genoux devant le roi : Très-redouté seigneur, lui dit-il, veuillez ne pas prendre à déplaisir le message que je suis obligé de faire : car, cher sire, c'est par force que je suis venu si avant. — Dites ce dont vous êtes chargé, répondit le roi, et je vous tiens pour excusé. — Sire, les gens des communes de votre royaume m'envoient pour vous prier de venir leur parler; ils ne désirent voir personne que vous; et n'ayez aucune crainte pour votre sûreté, car ils ne vous feront aucun mal, et vous tiendront toujours pour roi ; ils vous montreront, disent-ils, plusieurs choses qui vous seront fort nécessaires à entendre, et qu'ils ne m'ont pas chargé de vous dire ; mais, cher sire, veuillez me donner réponse, afin qu'ils sachent que vraiment j'ai été vers vous, car ils ont mes enfants en otages. Le roi prit conseil, et répondit que si le lendemain matin les paysans avançaient jusqu'à la Tamise, lui-même irait leur parler. Cette réponse leur causa une grande joie. Ils passèrent la nuit en plein champ, du mieux qu'ils purent, car ils étaient près de soixante mille, et une grande partie jeûna, faute de vivres1.

Le lendemain, qui était jour du Saint-Sacrement, le roi entendit la messe dans la Tour ; et, malgré les discours de l'archevêque de Kenterbury, qui lui conseillait de ne se point commettre avec des ribauds sans chausses2, il entra dans une barque, accompagné de quelques chevaliers, et fit ramer vers l'autre bord, où il y avait déjà plus de dix mille hommes venus du camp de Black-Heath. Quand ils virent approcher la barque, ils commencèrent tous à jeter des cris et à faire des mouvements qui effrayèrent si fort les chevaliers de l'escorte du roi, qu'ils le conjurèrent de ne pas descendre à terre, et firent promener la barque sur la rivière deçà et delà. Que voulez-vous ? dit le roi aux insurgés ; me voilà venu pour vous parler. — Que tu viennes à terre, et nous te dirons et montrerons plus facilement ce qu'il nous faut. Alors le comte de Salisbury, répondant pour le roi, leur cria : Seigneurs, vous n'êtes point en ordonnance, ni en accoutrement convenable pour que le roi vienne à vous. Et la barque retourna vers la Tour. Ceux des insurgés qui étaient venus jusqu'à la Tamise s'en allèrent alors à Black-Heath dire aux autres ce qui venait d'arriver, et il n'y eut parmi eux qu'un seul cri: Allons à Londres! marchons sur Londres! à Londres! à Londres!3

Ils marchèrent en effet vers la ville, détruisant sur leur route plusieurs manoirs, mais ne pillant et n'enlevant rien : arrivés au pont de Londres, qui était fermé par une porte, ils demandèrent qu'on la leur ouvrît, et qu'on ne les contraignit pas à user de violence. Le maire William Walworth, homme d'origine anglaise, comme son nom semble l'indiquer, voulant se faire valoir auprès du roi et des, gentilshommes, songea d'abord à tenir la porte fermée et à poster des gens armés sur le pont pour arrêter les paysans ; mais il y eut parmi les bourgeois, surtout parmi ceux de la classe moyenne et inférieure, assez d'opposition à ce projet pour que le maire y renonçât. Pourquoi, disaient-ils, ne laisserait-on pas

1 Froissart, vol. II, chap. LXXVI, p. 137.

² Thom. Walsingharn, Hist. anglic., apud Camden, Anglica, Hibernica, etc., p. 248.

³ Froissart, vol. II, chap. LXXVI, p. 137.

entrer ces bonnes gens ? Ce sont nos gens, et tout ce qu'ils font, c'est pour nous1. La porte fut ouverte, et les insurgés, parcourant la ville, se distribuèrent dans les maisons pour y prendre des rafraichissements, chacun s'empressant de leur servir à boire et à manger, les uns par amitié, les autres par crainte.

Les premiers rassasiés se rendirent en foule à un hôtel du duc de Lancaster, appelé la Savoie, et y mirent le feu par haine de ce seigneur, qui avait eu récemment une grande part à l'administration des affaires publiques. Ils brûlèrent les meubles les plus précieux, sans en rien détourner ; et même un des leurs, qu'on surprit emportant quelque chose, fut jeté dans le feu par ses compagnons2.

Excités par le même sentiment de vengeance politique, sans mélange d'aucune autre passion, ils mirent à mort, avec un appareil bizarre et un simulacre des formes judiciaires, plusieurs des officiers du roi ; puis, faisant sortir des prisons d'État quelques détenus de distinction, ils les décapitèrent en cérémonie. Ils ne firent aucun mal aux hommes de la classe bourgeoise et marchande, de quelque opinion qu'ils fussent, excepté aux Lombards et aux Flamands, qui faisaient la banque à Londres sous la protection de la cour, et dont plusieurs, en prenant à ferme les taxes, s'étaient rendus complices des vexations exercées contre les pauvres gens. Le soir, ils se réunirent en grand nombre sur la place de Sainte-Catherine, près de la Tour, disant qu'ils ne sortiraient pas de là que le roi ne leur eût accordé ce qu'ils voulaient : ils y passèrent toute la nuit, poussant de temps en temps de grands cris qui effrayaient le roi et les seigneurs enfermés dans la Tour. Ces derniers tinrent conseil avec le maire de Londres sur ce qu'ils avaient à faire dans un danger si pressant : le maire, qui s'était signalé au ressentiment populaire comme ennemi de l'insurrection, proposait des moyens violents ; il voulait qu'on attaquât dans la nuit même, avec des forces régulières, ces gens qui couraient en désordre à travers les places et les rues, et dont à peine un seul sur dix était bien armé. Son avis ne prévalut pas, et le roi écouta ceux qui lui disaient : Si vous pouvez apaiser ces gens par de belles paroles, ce sera le meilleur et le plus profitable : car si nous commençons chose que nous ne puissions achever, il n'y a plus moyen de nous entremettre jamais3.

Quand vint le matin, les gens qui avaient passé la nuit en face de la Tour commencèrent à s'agiter et à crier que, si lé roi ne venait pas, ils prendraient la Tour d'assaut, et mettraient à mort tous ceux qui étaient dedans. Le roi leur fit dire alors qu'ils n'avaient qu'à se transporter hors de la ville, dans un lieu appelé Miles-End, et que lui-même irait sans faute les y trouver. Il sortit en effet, accompagné de ses deux frères, des comtes de Salisbury, de Warwick, d'Oxford, et de plusieurs autres barons. Dès qu'ils eurent quitté la Tour, ceux des insurgés qui étaient restés dans la ville y entrèrent de force, et, courant de chambre en chambre, saisirent l'archevêque de Canterbury, le trésorier du roi, et deux autres personnes qu'ils massacrèrent, et dont ils promenèrent les tètes au bout de leurs piques. Les autres, au nombre de cinquante mille, se trouvaient réunis à Miles - End quand le roi y arriva. A la vue des paysans armés, ses deux frères et plusieurs barons eurent peur et l'abandonnèrent ; mais lui, tout jeune qu'il était, s'avança avec assurance, et s'adressant aux paysans en langue anglaise :

_

¹ Froissart, vol. II, chap. LXXVI, p. 137.

² Froissart, vol. II, chap. LXXVI, p. 137. — Thom. Walsingharn, *Hist. anglic.*, apud Camden, *Anglica*, *Hibernica*, etc., p. 249.

³ Froissart, vol. II, chap. LXXVI, p. 138.

Bonnes gens, leur dit-il, je suis votre roi et votre sire ; que vous faut-il ? que me voulez-vous ? Ceux qui étaient à portée de l'entendre répondirent : Nous voulons que tu nous affranchisses à. tout jamais, nous, nos enfants et nos biens, et que nous ne soyons plus appelés serfs, ni tenus en servage. — Je vous l'accorde, dit le roi ; retirez-vous en vos maisons par villages, comme vous êtes venus, et laissez seulement après vous deux ou trois hommes de chaque lieu. Je vais tantôt faire écrire et sceller de mon sceau des lettres qu'ils emporteront avec eux, et qui vous assureront franchement tout ce que vous demandez ; et je vous pardonne ce que vous avez fait jusqu'à présent ; mais que vous retourniez chacun dans vos maisons, comme je l'ai dit1.

Ces gens, simples d'esprit malgré la violence de leurs actes, reçurent avec joie les paroles du jeune roi, ne songeant aucunement qu'il pût avoir envie de les tromper : ils promirent de partir séparés, et se séparèrent en effet, sortant de Londres par différents chemins. Durant tout le jour, plus de trente clercs de la chancellerie royale furent occupés à écrire et à sceller des lettres d'affranchissement et de pardon ; ils les remettaient aux commissaires des insurgés, qui partaient aussitôt après les avoir reçues. Ces lettres étaient en latin, et contenaient les passages suivants :

Sachez que, de notre spéciale grâce, nous avons affranchi tous nos liges et sujets du comté de Kent et des autres comtés du royaume, et déchargé et acquitté tous et chacun d'eux de tout bandage et servage.

Et qu'en outre nous avons pardonné à ces mêmes liges et sujets toutes les offenses qu'ils ont faites contre nous, en chevauchant et allant par divers lieux avec des hommes d'armes, archers et autres, à force armée, bannières et pennons déployés2...

Les chefs, et surtout Wat-Tyler et John Bail, plus clairvoyants que les autres, n'eurent point la même confiance dans les paroles et les chartes du roi. Ils firent ce qu'ils purent pour arrêter le départ et la dispersion des gens qui les avaient suivis, et parvinrent à rallier quelques milliers d'hommes, avec lesquels ils restèrent à Londres, déclarant qu'ils n'en sortiraient point avant d'avoir obtenu des concessions plus expresses et des garanties de ces concessions. Leur fermeté imposa aux seigneurs de la cour, qui, n'osant encore employer la force, conseillèrent au roi d'avoir avec les chefs de la révolte une entrevue à Smithfield, lieu où se tenait alors le marché aux bestiaux. Les paysans, ayant reçu cette réponse, s'y rendirent pour attendre le roi, qui vint escorté du maire, des aldermen de Londres, et de plusieurs courtisans et chevaliers. Il s'arrêta à une certaine distance, et envoya un officier dire aux, insurgés qu'il était là, et que celui de leurs chefs qui devait porter la parole n'avait qu'à s'avancer pour présenter sa requête. C'est moi, répondit Wat-Tyler ; et, sans songer au péril auquel il s'exposait, il fit signe aux gens de sa troupe de ne pas le suivre, et piqua des deux vers le roi. Il l'aborda librement, poussant son cheval tout près du sien, et lui fit, sans formules obséquieuses, la demande précise de certains droits qui devaient être la conséquence naturelle de l'affranchissement du peuple, savoir : le droit d'acheter et de vendre librement dans les villes et hors

¹ Froissart, vol. II, chap. LXXVII, p. 139.

² Rymer, *Fœdera, conventiones, litteræ*, t. III, p. 124, ed. de La Haye.

des villes, et le droit de chasse en forêts et en plaines, que les hommes de race anglaise avaient perdu à la conquête1.

Le roi hésitait à répondre d'une manière positive ; et, pendant ce temps, Wat-Tyler, soit par impatience, soit pour montrer par ses gestes qu'il n'était pas intimidé, jouait avec une courte épée qu'il tenait à la main2. Le maire de Londres, William Walworth, se trouvait alors à côté du roi ; et, soit qu'il crût voir une menace dans le geste de Wat-Tyler, soit qu'il ne pût résister à un violent accès de colère contre lui, il le frappa sur la tête d'un coup de masse d'armes, et le renversa de cheval. Les gens de la suite du roi l'entourèrent pour cacher un moment aux insurgés ce qui se passait, et un écuyer de naissance normande, nommé Philipot, descendant de cheval, enfonça son épée dans la poitrine du couvreur en tuiles, et le tua d'un seul coup. Les insurgés, s'apercevant que leur chef n'était plus à cheval, commencèrent à se mettre en mouvement et à crier : Ils ont tué notre capitaine! Allons! allons! tuons tout! Et ceux qui avaient des arcs les bandèrent, pour tirer sur le roi et sur sa compagnie3.

Alors le roi Richard fit un acte de courage extraordinaire. Il se sépara de ceux qui l'accompagnaient, en leur disant : Demeurez, que personne ne me suive ; et il alla seul au-devant des paysans, qui se rangeaient en bataille. Seigneurs, leur dit-il, que vous faut-il ? Vous n'avez d'autre capitaine que moi ; je suis votre roi ; tenez-vous en paix ; suivez-moi aux champs, et je vous donnerai ce que vous demandez4. L'étonnement que leur causa cette démarche, et l'impression que produit toujours sur la masse des hommes celui qui possède le souverain pouvoir, firent que le gros de la troupe se mit en marche, et suivit le roi par un instinct machinal. Pendant que Richard s'éloignait en parlant avec eux, le maire courut à Londres et fit sonner l'alarme et crier dans les rues : On tue le roi ! on tue le roi! Comme il n'y avait plus d'insurgés dans la ville, les gentilshommes anglais ou étrangers, et les riches bourgeois qui étaient du parti des nobles, et qui s'étaient tenus armés dans leurs maisons, avec leurs gens, de crainte du pillage, sortirent tous, et se dirigèrent, au nombre de dix mille, la plupart à cheval et complètement armés, vers la plaine où les insurgés marchaient en désordre, ne s'attendant point à être attaqués. Dès que le roi vit venir les gens d'armes, il galopa vers eux, se mit dans leurs rangs, et aussitôt ils commencèrent le combat en bon ordre contre les paysans, qui, surpris de cette attaque imprévue et saisis d'une terreur panique, s'enfuirent de côté et d'autre, la plupart en jetant leurs armes. On en fit un grand carnage, et plusieurs des fuyards, rentrant dans Londres, se cachèrent chez leurs amis5.

Les gens armés qui, sans grand péril, les avaient mis en déroute, revinrent en triomphe, et le jeune roi alla recevoir les félicitations de sa mère, qui lui dit en langue française : Holà, beau fils, j'ai eu aujourd'hui grande peine et angoisse pour vous. — Certes, madame, je le crois bien, répondit le roi ; mais à présent réjouissez-vous et louez Dieu, car il est heure de le louer, puisque j'ai aujourd'hui recouvré mon héritage et le royaume d'Angleterre que j'avais perdus. On fit des chevaliers dans cette journée, comme dans les grandes batailles du temps, et les

¹ Henrici Knyghton, *de Event. angl.*, lib. V, apud *Hist. anglic. Script.*, t. II, col. 2636 et 2637.

² Henrici Knyghton, *de Event. angl.*, lib. V, apud *Hist. anglic. Script.*, t. II, col. 2636 et 2637.

³ Froissart, vol. II, chap. LXXVII, p. 142.

⁴ Thom. Walsingham, Hist. anglic., apud Camden, Anglica, Hibernica, etc., p. 253.

⁵ Froissart, vol. II, chap. LXXVII, p. 142 et 143.

premiers que-Richard II honora de cette distinction furent le maire Walworth et l'écuyer Philipot, qui avaient assassiné Wat-Tyler. Le jour même, un ban fut crié de rue en rue, de par le roi, portant que tous ceux qui n'étaient pas natifs de Londres, ou n'y habitaient pas depuis un an, eussent à partir sans délai, et que, si quelqu'un d'entre eux y était vu ou trouvé le lendemain matin, il aurait la tête tranchée comme traître au roi et au royaume1. Ce qui restait des gens venus avec les insurgés s'en alla par toutes les routes et à la débandade. John Ball et Jack Straw, prévoyant qu'on les guetterait à leur départ, demeurèrent cachés ; mais ils furent bientôt découverts, et conduits devant les justiciers royaux, qui les firent décapiter et couper en quartiers. Ces nouvelles, répandues autour de Londres, arrêtèrent dans sa marche un second ban de serfs révoltés qui venaient des provinces éloignées et n'avaient pu arriver aussi promptement que les autres : ils n'osèrent aller plus avant, rebroussèrent chemin et se débandèrent2.

Pendant que ces choses se passaient, toutes les provinces de l'Angleterre étaient en agitation. Aux environs de Norwich, les possesseurs de grandes terres, les gentilshommes et les chevaliers se cachèrent ; plusieurs comtes et barons qui se trouvaient rassemblés dans le port de Plymouth, prêts à s'embarquer pour une expédition en Portugal, craignant que les paysans du voisinage ne vinssent leur courir sus, montèrent sur leurs vaisseaux, et, quoique le temps fût mauvais, se mirent à l'ancre en pleine mer. Dans les comtés du nord, dix mille insurgés se levèrent, et le duc de Lancaster, qui faisait alors la guerre sur la frontière d'Ecosse, s'empressa de conclure une trêve avec les Écossais, et chercha un asile dans leur pays. Mais le bruit des événements de Londres rendit bientôt le courage aux gentilshommes; de toutes parts ils se mirent en campagne contre les gens de village, mal armés et sans moyens de retraite, tandis qu'eux-mêmes avaient leurs châteaux forts, dont il suffisait de hausser le pont-levis pour être en sûreté. La chancellerie royale écrivit en grande hâte aux châtelains des cités, des villes et des bourgs, de garder leurs forteresses et de n'y laisser entrer personne, sur leur tête. En même temps on répandit partout la nouvelle que le roi donnait des lettres d'affranchissement à tout serf qui se tenait paisible, ce qui diminua l'effervescence et l'énergie du peuple, et le rendit moins confiant envers ses chefs. Ceux-ci furent arrêtés en différents lieux, sans qu'il y eût beaucoup de résistance et de tumulte pour les sauver. Tous étaient des gens de métier, et n'avaient la plupart pour nom de famille que le nom même de leur profession, comme Thomas Baker ou le boulanger, Jack Milner ou le meunier, Jack Carter ou le charretier3.

Lorsque la conjuration des paysans eut été complètement dissoute, tant par leurs défaites partielles et l'emprisonnement des chefs que par le relâchement du lien moral qui les avait réunis, une proclamation fut publiée à son de cor dans les villes et les villages, en vertu d'une lettre adressée par le roi à tous ses sheriffs, maires et baillis du royaume, et ainsi conçue :

Faites proclamer sans délai dans chaque cité, bourg et ville marchande, que tous et chacun des tenanciers, libres et natifs, fassent, sans aucune résistance, difficulté ou retard, les ouvrages, services, aides et corvées qu'ils doivent à leurs seigneurs, d'après l'ancienne coutume, et qu'ils avaient l'habitude de faire avant les troubles survenus dans les différents comtés du royaume.

¹ Thom. Walsingham, Hist. anglic., apud Camden, Anglica, Hibernica, etc., p. 254.

² Froissart, vol. II, chap. LXXVII, p. 143.

³ Henrici Knyghton, de Event. angl., lib. V, apud Hist. anglic. Script., t. II, col. 2637.

Et faites-leur défense. rigoureuse de retarder plus longtemps que par le passé lesdits services et ouvrages, et d'exiger, revendiquer ou prétendre quelque liberté ou privilège dont ils n'auraient pas joui avant lesdits troubles.

Et, bien qu'à l'instance et importunité des insurgés, certaines lettres patentes de nous leur aient été octroyées, portant affranchissement de tout bondage et servage pour tous nos liges et sujets, comme aussi le pardon des offenses commises contre nous par ces mêmes liges et sujets ;

Pour ce que lesdites lettres ont émané de notre cour sans mûre délibération, et considérant que la concession desdites lettres tendait manifestement à notre grand préjudice, à celui de notre couronne, ainsi qu'à l'expropriation de nous, des prélats, seigneurs et barons de notre royaume, et de la très-sainte Église;

De l'avis de notre conseil et par la teneur des présentes, nous avons révoqué, cassé et annulé lesdites lettres, ordonnant en outre que ceux qui ont en leur pouvoir nos chartes d'affranchissement et de pardon les remettent et les restituent à nous et à notre conseil, sous la foi et allégeance qu'ils nous doivent, et sous peine de forfaiture de tout ce qu'ils peuvent forfaire envers nous1.

Aussitôt après cette proclamation, un corps de cavalerie fut rassemblé à Londres, et partit en colonne mobile pour parcourir dans tous les sens les comtés d'où étaient venus les insurgés qui avaient obtenu des chartes. Un juge du banc du roi, nommé Robert Tresilyan, accompagna les soldats et fit avec eux une tournée dans tous les villages, faisant publier sur sa route que tous ceux qui avaient emporté des lettres d'affranchissement et de pardon eussent à les lui remettre sans délai, sous peine d'exécution militaire contre tous les habitants en masse. Toutes les chartes qu'on lui apportait furent lacérées et brûlées devant le peuple ; mais il ne se contenta pas de ces mesures, et recherchant ceux qui avaient été les premiers fauteurs de l'insurrection, il les fit périr par des supplices plus ou moins cruels, ordonnant que les uns fussent pendus, d'autres décapités, d'autres éventrés et leurs entrailles jetées au feu, pendant qu'ils respiraient encore2. Ensuite les archevêgues, évêgues, abbés et barons du royaume, ainsi que deux chevaliers de chaque comté et deux bourgeois de chaque ville marchande, furent convoqués en parlement par lettres du roi Richard3. Le roi exposa devant cette assemblée les motifs de la révocation provisoire des chartes d'affranchissement, ajoutant que c'était à elle de décider si les paysans devaient être affranchis ou non. Dieu nous garde, répondirent les barons et les chevaliers, de souscrire à de telles chartes, dussions-nous périr tous en un seul jour ; car nous aimerions mieux perdre la vie que nos héritages!

L'acte du parlement qui ratifiait les mesures déjà prises fut rédigé en langue française, après avoir été probablement discuté dans cette langue4. On ne sait quelle part les députés des villes prirent à ce débat, ni même s'ils y assistèrent ; car bien qu'ils fussent convoqués dans les mêmes formes que les chevaliers des comtés, souvent ils s'assemblaient séparément, ou bien ne restaient dans la salle commune que pendant la discussion de l'impôt sur les marchandises et le commerce. Au reste, quel qu'ait été le rôle joué dans le parlement de 1381 par

-

¹ Rymer, Fædera, conventiones, litteræ, t. III, pars III, p. 124, ed. de La Haye.

² Henrici Knyghton, de Event. angl., lib. V, apud Hist. anglic. Script., t. II, col. 2643 et

³ Henrici Knyghton, *de Event. angl.*, lib. V, apud *Hist. anglic. Script.*, t. II, col. 2643 et 2644.

⁴ Voyez Hallam's Europe in middle ages.

les envoyés des villes, l'affection de la classe bourgeoise pour la cause des insurgés n'est pas douteuse. En beaucoup de lieux, elle répéta le propos des habitants de Londres : Ce sont nos gens, et tout ce qu'ils font, c'est pour nous. Tous ceux qui, n'étant pas nobles et titrés, blâmèrent l'insurrection, furent mal notés dans l'opinion publique, et cette opinion se prononça même assez fortement pour qu'un poète contemporain, nommé Gower, qui s'était enrichi en faisant des vers français pour la cour, ait cru faire un trait de courage en publiant une satire où les insurgés étaient poursuivis par l'odieux et le ridicule1. Il déclare que cette cause a des partisans nombreux et considérables, dont la haine peut être dangereuse, mais qu'il aime mieux s'y exposer que de ne pas dire la vérité. Ainsi il est probable que, si la rébellion commencée par des paysans et des ribauds sans chausses n'eût pas été si tôt vaincue, des personnes d'une classe plus relevée en auraient pris la conduite, et, avec plus de moyens de succès, l'auraient poussée jusqu'à son dernier terme. Peut-être qu'en peu de temps, selon l'expression d'un historien de l'époque, toute noblesse et gentillesse eût disparu de l'Angleterre2.

Au lieu de cela, les choses demeurèrent dans l'ordre anciennement établi par la conquête, et les serfs, après leur défaite, continuèrent d'être traités selon les termes des déclarations royales, qui avaient dit, en s'adressant à eux-mêmes : Vilains vous étiez, et vous l'êtes, et en bondage vous resterez3. Malgré le mauvais succès de la tentative qu'ils avaient faite pour sortir tous à la fois de servitude et détruire la distinction d'état qui avait succédé à la distinction de race, le mouvement naturel qui tendait à rendre graduellement cette distinction moins tranchée ne s'en continua pas moins, et les affranchissements individuels, qui avaient commencé bien avant cette époque, devinrent dès lors plus fréquents. L'idée de l'injustice de la servitude en elle-même, et quelle que fût son origine, soit ancienne, soit récente, cette grande idée, qui avait été le lien de la conspiration de 1381, et à laquelle l'instinct de la liberté avait élevé les paysans avant les gentilshommes, gagna jusqu'à ces derniers.

Dans les moments de la vie où la réflexion devient plus calme et plus profonde, où l'intérêt et l'avarice parlent moins haut que la raison, dans les instants de chagrin domestique, de maladie et de péril de mort, les nobles se repentirent de posséder des serfs, comme d'une chose peu agréable à Dieu, qui avait créé tous les hommes à son image. Un grand 'nombre d'actes d'affranchissement, rédigés au quatorzième et au quinzième siècle, portent lé préambule suivant : Comme ainsi soit que Dieu, dès le commencement, a fait tous les hommes libres par nature, et qu'ensuite le droit des gens a constitué certains d'entré eux sous le joug de servitude, nous croyons que ce serait chose pieuse et méritoire auprès de Dieu, que de délivrer telles personnes à nous sujettes en villenage, et de les affranchir entièrement de pareils services. Sachez donc que nous avons affranchi et délivré de tout joug de servitude tels et tels, nos natifs de tel manoir, eux et leurs enfants nés et à naître4.

Ces sortes d'actes, qui furent très-fréquents durant le quinzième siècle, et dont on ne trouve aucun exemple dans les temps antérieurs, indiquent la naissance d'un nouvel esprit public, contraire aux résultats violents de la conquête, et qui

_

¹ Elle était écrite en latin, sous le titre de Vox clamantis.

² Froissart, liv. II, ch. CLXXXVIII.

³ Thom. Walsingham, Hist. anglic., apud Camden, Anglica, Hibernica, etc., p. 268.

⁴ Rymer, *Fœdera*, *conventiones*, *litteræ*, passim.

parait s'être : développé à la fois chez lés fils des Normands et chez ceux des Anglais, à l'époque où fut effacée, dans l'esprit des uns et des autres, toute tradition claire de l'origine historique de leur situation respective. Ainsi la grande insurrection des vilains, en 1381, semble être le dernier terme de la série des révoltes saxonnes, et le premier d'un tout autre ordre de mouvements politiques. Les rébellions de paysans qu'on vit éclater par la suite n'eurent plus le même caractère de simplicité dans leurs motifs, et de précision dans leur objet La conviction de l'injustice absolue de la servitude et de l'illégitimité du pouvoir seigneurial ne fut point leur unique mobile ; mais des intérêts ou des opinions du moment y eurent une part plus ou moins forte. Jack Cade, qui joua en 1448 le même rôle que Wat-Tyler en 1381, ne se fit pas, comme ce dernier, le représentant des droits du commun peuple contre les gentilshommes, mais, rattachant sa cause et la cause populaire aux factions aristocratiques qui divisaient alors l'Angleterre, il alla jusqu'à se donner pour un membre de la famille royale injustement exclu de la succession au trône. L'influence qu'eut cette imposture sur l'esprit du peuple, dans les provinces du nord et dans cette même province de Kent qui, soixante-dix ans auparavant, avait pris pour capitaines des couvreurs en tulles, des boulangers et des charretiers, prouve qu'une fusion rapide. s'opérait entre les intérêts politiques des différentes classes de la nation, et que tel ordre d'idées, et de sympathies n'était plus attaché d'une manière fixe à telle condition sociale.

Vers la même époque, et sous l'empire des mêmes circonstances, le parlement d'Angleterre prit la forme sous laquelle il est devenu célèbre dans nos temps modernes, et se divisa d'une manière permanente en deux assemblées, l'une composée du haut clergé, des comtes et des barons convoqués par lettres spéciales du roi ; l'autre, des petits feudataires ou chevaliers des comtés, réunis à des bourgeois des villes, élus par leurs pairs, ou convoqués arbitrairement par les sheriffs. Cette nouvelle combinaison, qui rapprochait les commerçants, presque tous d'origine anglaise, des tenanciers féodaux, Normands de naissance, ou présumés tels par la possession de leurs fiefs et par leurs titres militaires, était un grand pas vers la destruction de l'ancienne distinction par races et l'établissement d'un ordre de choses où toutes les familles seraient classées uniquement d'après leur importance politique et leur richesse territoriale. Toutefois, malgré l'espèce d'égalité que la réunion des bourgeois et des chevaliers dans une assemblée particulière semblait établir entre ces deux classes d'hommes, celle qui était anciennement inférieure garda quelque temps encore le signe de son infériorité. Elle assistait aux délibérations sur les matières politiques, sur la paix et la guerre, sans y prendre aucune part, ou bien elle se retirait durant ces discussions, et n'intervenait que pour le vote des taillages et des subsides exigés par le roi sur la propriété mobilière.

L'assise de ces sortes d'impôts avait été, dans les temps antérieurs, l'unique motif de la convocation des bourgeois de race anglaise auprès des rois anglonormands; ceux qu'on savait être riches parmi eux, comme parmi les juifs, étaient plutôt sommés qu'invités à comparaître devant leur seigneur. Ils recevaient l'ordre de se rendre auprès du roi à Londres, et le rencontraient où ils pouvaient, dans son hôtel, en pleine rue, ou hors de la ville, au milieu d'une partie de chasse. Mais les barons et les chevaliers que le roi assemblait pour le conseiller et pour traiter, conjointement avec lui, des affaires qui regardaient la communauté, ou, comme on disait, la *cominalité* du royaume; étaient accueillis d'une tout autre manière, et avec un cérémonial aussi différent que l'était le motif de leur convocation. Ils trouvaient à la cour tout préparé pour les recevoir :

de la courtoisie, des fêtes, l'appareil chevaleresque et les pompes de la royauté. Après les fêtes, ils avaient avec le roi, selon l'expression des anciens auteurs, de graves entretiens sur l'état du pays1; tandis que le rôle des envoyés de la bourgeoisie se bornait à donner l'adhésion la plus brève possible aux cahiers d'imposition que leur présentait un des barons de l'Échiquier.

L'habitude que prirent peu à peu les rois de convoguer les vilains de leurs cités et de leurs bourgs, non plus d'une manière irrégulière, selon le besoin du moment, mais à des époques fixes et périodiques, lorsqu'ils tenaient leur cour trois fois l'année, ne changea que faiblement cette ancienne pratique, dont le lecteur a vu plus haut, à l'époque de Henri II, un exemple assez remarquable. Les formes employées à l'égard des bourgeois devinrent, il est vrai, moins acerbes, lorsqu'ils ne furent plus convoqués auprès du roi seul, mais en plein parlement, au milieu des prélats, des barons et des chevaliers. Cependant l'objet de leur admission dans cette assemblée, dont ils occupaient les derniers rangs, était toujours un simple vote d'argent; et toujours les impôts qu'on exigeait d'eux surpassaient, même lorsqu'il s'agissait d'une contribution générale, ceux du clergé et des feudataires. Par exemple, lorsque les chevaliers octroyaient un vingtième ou un quinzième de leurs biens meubles, l'octroi des bourgeois était d'un dixième ou d'un septième. Cette différence s'observait, soit que les députés des bourgs fussent assemblés à part, dans la ville où se tenait le parlement, soit qu'on les eût convoqués dans une autre ville, soit enfin que, selon l'usage qui prévalut, on les eût réunis aux chevaliers des comtés, élus comme eux collectivement, tandis que les hauts barons recevaient personnellement du roi leurs lettres de convocation2. Aussi les membres de la bourgeoisie, au quinzième siècle, étaientils peu jaloux de venir au parlement ; les villes elles-mêmes, loin de regarder comme un droit précieux leur faculté électorale, en sollicitaient souvent l'exemption. Le recueil des actes publics d'Angleterre contient plusieurs réclamations de ce genre, ainsi que plusieurs chartes royales en faveur de certains bourgs malicieusement contraints, disent ces chartes, à envoyer des hommes au parlement3.

Le rôle des chevaliers et celui des bourgeois, siégeant dans la même enceinte, différaient donc en raison de l'origine et de la condition sociale des uns et des autres. Le champ de la discussion politique était sans bornes pour les premiers ; et, pour les seconds, il était limité aux matières d'impôts sur le commerce et les marchandises importées ou exportées. Mais l'extension que prirent, au quinzième siècle, les mesures commerciales et financières augmenta naturellement l'importance parlementaire des bourgeois ; ils acquirent par degrés, en matière de finances, une plus grande participation aux affaires que la portion titrée de la Chambre basse, ou même que la Chambre haute du parlement. Cette révolution, due aux progrès généraux de l'industrie et du commerce, en amena promptement une autre ; elle bannit de la Chambre basse, qu'on appelait Chambre de la communauté ou des Communes, la langue française, que les bourgeois n'entendaient et ne parlaient que très-imparfaitement.

Le français était encore en Angleterre, à la fin du quatorzième siècle, l'idiome officiel de tous les corps politiques ; le roi, les évêques et les juges, les comtes et les barons, le parlaient, et c'était le langage que les enfants dès nobles

¹ Chron. saxon., ed. Gibson, passim.

² Voyez Hallam's Europe in middle ages.

³ Rymer, Charta Edwardi III.

apprenaient au sortir du berceau1. Conservé depuis trois siècles et demi au milieu d'un peuple qui parlait une autre langue, ce langage de l'aristocratie anglaise était resté en arrière2 des progrès faits, à la même époque, par le français du continent. Il avait quelque chose d'antique et d'incorrect ; on y employait certaines locutions propres au dialecte provincial de Normandie, et la manière de l'articuler, autant qu'on peut en juger par l'orthographe des anciens actes, était fort ressemblante à ce qu'est aujourd'hui l'accent bas-normand. De plus, cet accent, porté en Angleterre, s'y était empreint à la longue d'une certaine couleur de prononciation saxonne. Le parler des Anglo-Normands différait de celui de Normandie par une articulation plus forte de certaines syllabes, et surtout des consonnes finales.

Une cause de déclin rapide pour la langue et surtout pour la poésie française en Angleterre, fut la séparation totale de ce pays et de la Normandie par la conquête de Philippe-Auguste. L'émigration des littérateurs et des poètes de la langue d'oui à la cour des rois anglo-normands devint, depuis cet événement, moins facile et moins fréquente. N'étant plus soutenus par l'exemple et l'imitation de ceux qui venaient du continent leur apprendre les nouvelles formes du beau langage, les poètes normands demeurés en Angleterre perdirent, durant le treizième siècle, une partie de leur ancienne grâce et de leur facilité de travail. Les nobles et les courtisans se plaisant fort à la poésie, mais dédaignant de faire des vers et de composer des livres, les trouvères, qui chantaient pour la cour et les châteaux, ne pouvaient former d'élèves que parmi les fils des. marchands et les membres du clergé inférieur, gens d'origine anglaise, et parlant anglais dans leur conversation habituelle. L'effort que ces hommes devaient faire pour exprimer leurs idées et leurs sentiments dans un langage qui n'était pas celui de leur enfance, nuisit à la perfection de leurs ouvrages, et les rendit en même temps moins nombreux. Dès la fin du treizième siècle, la plupart des hommes qui, soit dans les villes, soit dans les cloîtres, se sentaient du goût et du talent pour la littérature, essayèrent de traiter en langue anglaise les sujets historiques ou d'imagination, qui jusque-là ne l'avaient été qu'en langue normande.

Un grand nombre d'essais de ce genre parurent successivement dans la première moitié du quatorzième siècle. Une partie des poètes de cette époque, ceux principalement qui possédaient ou recherchaient la faveur des hautes classes de la société, faisaient des vers français ; d'autres, se contentant de l'approbation de la classe moyenne, travaillaient pour elle dans sa langue ; d'autres enfin, associant les deux langues dans la même pièce de vers, en changeaient alternativement à chaque couplet, et quelquefois même à chaque vers3. Peu à peu la disette de bons livres français composés en Angleterre devint telle, que la haute société fut obligée de tirer de France les romans ou les contes en vers dont elle se divertissait dans les longues soirées, et les ballades qui égayaient ses festins et ses cours. Mais la guerre de rivalité qui, à la même époque, s'éleva

¹ Ranulph. Hygden., Polychron., apud Rer. anglic. Script., p. 210, ed. Gale.

² Introduction du roman d'Arthur et Merlin, cité par Walter Scott ; Sir Tristrem, introduction, p. xxx.

³ C'est ce que montre un poème politique écrit sous le règne d'Édouard II, et dans lequel les vers français et anglais riment ensemble aussi bien que peuvent s'accorder les consonances des deux langues :

entre la France et l'Angleterre, inspirant à la noblesse des deux nations une aversion mutuelle, diminua, pour les Anglo-Normands, l'attrait de la littérature importée de France, et contraignit les gentilshommes, délicats sur le point d'honneur national, à se contenter de la lecture des ouvrages indigènes. Ceux qui habitaient Londres et fréquentaient la cour, trouvaient encore de quoi satisfaire leur goût pour la poésie et la langue de leurs ancêtres ; mais les seigneurs et les chevaliers qui vivaient retirés dans leurs châteaux furent obligés, sous peine d'ennui, de donner accès aux conteurs d'historiettes et aux chanteurs de ballades anglaises, jusque-là dédaignés comme n'étant bons qu'à égayer la bourgeoisie et les vilains1.

Ces auteurs bourgeois se distinguaient de ceux qui, à la même époque, travaillaient pour la haute noblesse, par une estime toute particulière pour la classe des gens de campagne, fermiers, meuniers ou hôteliers. Les écrivains en langue française traitaient ordinairement cette classe d'hommes avec le dernier mépris ; ils ne leur accordaient aucune place dans leurs récits poétiques, où tout se passait entre des personnages d'un rang élevé, puissants barons et nobles dames, damoiselles et gentils chevaliers. Au contraire, les poètes anglais prenaient pour sujets de leurs *merry tales*, ou contes joyeux, des aventures plébéiennes, telles que celle de Peter Plougham, ou Pierre le garçon de charrue, et les historiettes du même genre qui se trouvent en si grand nombre dans les ouvrages de Chaucer. Un autre caractère commun à presque tous ces poètes c'est une sorte de dégoût national pour la langue de la conquête. Il faut entendre l'anglais, dit l'un d'entre eux, lorsqu'on est natif d'Angleterre2. Chaucer, un des hommes les plus spirituels de son temps, met de la finesse dans cette critique; il oppose au dialecte anglo-normand, vieilli et incorrect, le français poli de la cour. de France ; et, faisant le portrait d'une abbesse de haut parage : Elle parlait français, dit-il, parfaitement et correctement, comme on l'enseigne à l'école de Stratford-Athbow; mais le français de Paris, elle ne le savait pas3.

Tout mauvais qu'il était, le français des nobles d'Angleterre avait au moins l'avantage d'être parlé et prononcé d'une manière uniforme, tandis que la nouvelle langue anglaise, composée de mots et d'idiotismes normands et saxons joints au hasard, variait d'une province et quelquefois d'une ville à l'autre4. Cette langue, qui avait commencé à se former en Angleterre dès les premières années de la conquête, s'était enrichie successivement de tous les barbarismes français proférés par les Anglais, et de tous les barbarismes saxons proférés par les Normands, qui cherchaient à s'entendre les uns les autres. Chaque individu, selon sa fantaisie ou le degré de connaissance qu'il avait des deux idiomes, leur empruntait des locutions, et joignait ensemble arbitrairement les premiers mots qui lui venaient à la bouche. En général, chacun cherchait à mettre dans sa conversation tout le français qu'il avait pu retenir, afin d'imiter les grands et de paraître un personnage distingués. Cette manie, qui, si l'on en croit un auteur du seizième siècle, avait gagné jusqu'aux paysans, rendait l'anglais de cette époque difficile à écrire d'une manière généralement intelligible. Malgré le mérite de ses

¹ Introduction du roman d'Arthur et Merlin, cité par Walter Scott ; *Sir Tristrem*, introduction, p. xxx.

² Introduction du roman d'Arthur et Merlin, cité par Walter Scott, *Sir Tristrem*, introduction, p. xxx.

³ Prologue to the Canterbury Tales.

⁴ Ranulph. Hygden., Polychron., apud Rer. anglic. Script., p. 210, ed. Gale.

⁵ Ranulph. Hygden., Polychron., apud Rer. anglic. Script., p. 210, ed. Gale.

poésies, Chaucer paraît avoir craint que la multiplicité dés dialectes provinciaux ne les empêchât d'être goûtées hors de Londres ; il prie Dieu de faire à son livre la grâce d'être compris de tous ceux qui le liront1.

Il y avait déjà plusieurs années qu'un statut d'Édouard III avait, non pas ordonné, comme plusieurs historiens l'ont écrit, mais simplement permis de plaider en anglais devant les tribunaux civils. La multiplicité toujours croissante des affaires commerciales et des Procès qui en résultaient, avait rendu ce changement plus nécessaire sous ce règne que sous les précédents, où les parties, lorsqu'elles n'entendaient pas la langue française, étaient forcées de demeurer étrangères aux débats. Mais, dans les procès intentés à des gentilshommes devant la haute cour du parlement, qui jugeait les crimes de trahison, ou devant les cours de chevalerie, qui décidaient dans les affaires d'honneur, l'ancienne langue officielle continua d'être employée. De plus, l'usage se conserva, dans tous les tribunaux, de prononcer les arrêts en langue française, et de rédiger dans la même langue les registres qu'on appelait records. En général, c'était l'habitude ou la manie des gens de, loi, de tous les ordres, même lorsqu'ils parlaient anglais, d'employer à tout propos des paroles et des phrases françaises, comme Ah! sire, je vous jure ; Ah! de par Dieu! A ce j'assente, et d'autres exclamations dont Chaucer ne mangue jamais de bigarrer leurs discours, lorsqu'il en met quelqu'un en scène.

C'est durant la première moitié du quinzième siècle que l'anglais, prenant par degrés plus de faveur, comme langue littéraire, finit par remplacer entièrement le français, excepté pour les plus grands seigneurs, qui, avant d'abandonner tout à fait l'idiome de leurs ancêtres, se plurent également aux ouvrages écrits dans les deux langues. Le signe de cette égalité à laquelle venait de s'élever la langue des bourgeois se trouve dans les actes publics, qui, depuis l'année 4400 ou environ, paraissent alternativement et indifféremment rédigés en français et en anglais. Le premier acte en langue anglaise de la Chambre basse du parlement porte la date de 1425 ; on ne sait si la Chambre haute conserva plus longtemps l'idiome de l'aristocratie et de la conquête ; mais, depuis 1450, on ne rencontre plus de pièces françaises dans la collection imprimée des actes publics d'Angleterre. Cependant quelques lettres écrites en français par des nobles et quelques épitaphes françaises sont postérieures à cette époque. Certains passages des historiens prouvent aussi que, sur la fin du quinzième siècle, les rois d'Angleterre et les seigneurs de leur cour savaient et parlaient bien le français2; mais, depuis lors, cette connaissance ne fut plus qu'un mérite individuel, et non une sorte de nécessité attachée à la naissance. Le français ne fut plus la première langue bégayée par les enfants des nobles ; il devint simplement pour eux, comme les langues anciennes et celles du continent, l'objet d'une étude de choix et le complément d'une éducation distinguée.

C'est ainsi qu'environ quatre siècles après la conquête de l'Angleterre par les Normands, disparut la différence de langage, qui, avec l'inégalité de condition sociale, avait marqué la séparation des familles issues de l'une ou de l'autre race. Cette fusion complète des deux idiomes primitifs, signe certain du mélange des races, fut peut-être accélérée au quinzième siècle pal : la longue et sanglante guerre civile des maisons d'York et de Lancaster. En ruinant l'existence

2 Voyez Rymer, Fædera, conventiones, litteræ. — Monasticon anglicanum. — Mémoires de Philippe de Comines.

¹ Troilus and Creseide, liv. V, vers 1796.

d'un grand nombre de familles nobles, en créant entre elles des haines politiques et des rivalités héréditaires, en les forçant de faire des alliances de parti avec les gens de condition inférieure, cette guerre contribua puissamment à dissoudre la société aristocratique que la conquête avait fondée. Durant près d'un siècle, la mortalité fut immense parmi les hommes qui portaient des noms normands, et les vides qu'ils laissaient furent nécessairement remplis par leurs vassaux, leurs serviteurs et les fils des bourgeois de l'autre race. Les nombreux prétendants à la royauté, et les rois créés par un parti.et traités d'usurpateurs par l'autre, dans leur empressement à trouver des amis, n'avaient pas le loisir d'être difficiles sur le choix, et de maintenir entre les hommes les vieilles distinctions de naissance et d'état. Les grands domaines territoriaux, fondés par l'invasion et perpétués dans les familles normandes, passèrent ainsi en d'autres mains, par confiscation ou par achat, tandis que les anciens possesseurs, expropriés et bannis, allaient chercher un refuge et mendier leur pain dans les cours étrangères, en France, en Bourgogne, en Flandre, dans tous les pays d'où leurs ancêtres étaient partis autrefois pour aller à la conquête de l'Angleterre1.

On peut fixer au règne de Henri VII l'époque où la distinction des rangs cessa de correspondre d'une manière générale à celle des races, et le commencement de la société actuellement existante en Angleterre. Cette société, composée d'éléments nouveaux, a cependant conservé en grande partie les formes de l'ancienne ; les titres normands ont subsisté, et, ce qui est plus bizarre, les noms propres de plusieurs familles éteintes sont devenus eux-mêmes des titres conférés par lettres patentes du roi avec celui de comte ou de baron. Le successeur de Henri VII est le dernier roi qui ait placé en tête de ses ordonnances l'ancienne formule : Henri, huitième du nom depuis la conquête2; mais, jusqu'à ce jour, les rois d'Angleterre ont conservé la coutume d'employer, quand ils sanctionnent ou rejettent les décisions du parlement, quelques mots de la vieille langue normande : le roy le veult ; le roy s'advisera ; le roy mercie ses loyaux subjets. Ces formules, qui semblent rattacher, après sept cents ans, la royauté d'Angleterre à son origine étrangère, n'ont cependant paru odieuses à personne depuis le seizième siècle. Il en est de même des généalogies et des titres qui font remonter l'existence de certaines familles nobles à l'invasion de Guillaume le Bâtard, et la grande propriété territoriale au partage fait à cette époque.

Aucune tradition populaire relative à la division des habitants de l'Angleterre en deux peuples ennemis, et à la distinction des deux éléments dont s'est formé le langage actuel, n'existant plus, aucune passion politique ne se rattache à ces faits oubliés. Il n'y a plus de Normands ni de Saxons que dans l'histoire ; et, comme ces derniers n'y jouent pas le rôle brillant, la masse des lecteurs anglais, peu versés dans les antiquités nationales, aime à se faire illusion sur son origine, et prend les soixante mille compagnons de Guillaume le Conquérant pour les ancêtres communs de tous les habitants de l'Angleterre. Ainsi un boutiquier de Londres et un fermier de l'Yorkshire disent : Nos aïeux normands, comme feraient un Percy, un Darcy, un Bagot ou un Byron. Les noms normands, poitevins ou gascons ne sont plus exclusivement, comme au quatorzième siècle, le signe du rang, de la puissance et de la grande propriété, et il serait

-

¹ Mémoires de Philippe de Comines, p. 97.

² Madox, *Formulare anglicanum*, p. 235. — Dans les anciens actes français, on datait à la fois de l'ère chrétienne et de la conquête : L'an d'el incarnation 1233, del conquest de Engleterre centisme sexante setime.

déraisonnable d'appliquer au temps présent les anciens vers cités à l'épigraphe de cet ouvrage. Cependant un fait certain et facile à vérifier, c'est que sur un nombre égal de noms de famille pris d'un côté dans la classe des nobles et de ceux qu'on appelle en anglais country-squire et gentlemen-born, et de l'autre dans celle des marchands, artisans et gens de la campagne, les noms à physionomie française se trouvent chez les premiers dans une proportion beaucoup plus grande. Voilà tout ce qu'on remarque aujourd'hui de l'ancienne séparation des races, et avec quelle restriction peuvent être reproduite s les paroles du vieux chroniqueur de Glocester :

Des Normands descendent les hauts personnages de ce pays, et les hommes de basse condition sont fils des Saxons.

FIN DU L'HISTOIRE DE LA CONQUÊTE DE L'ANGLETERRE